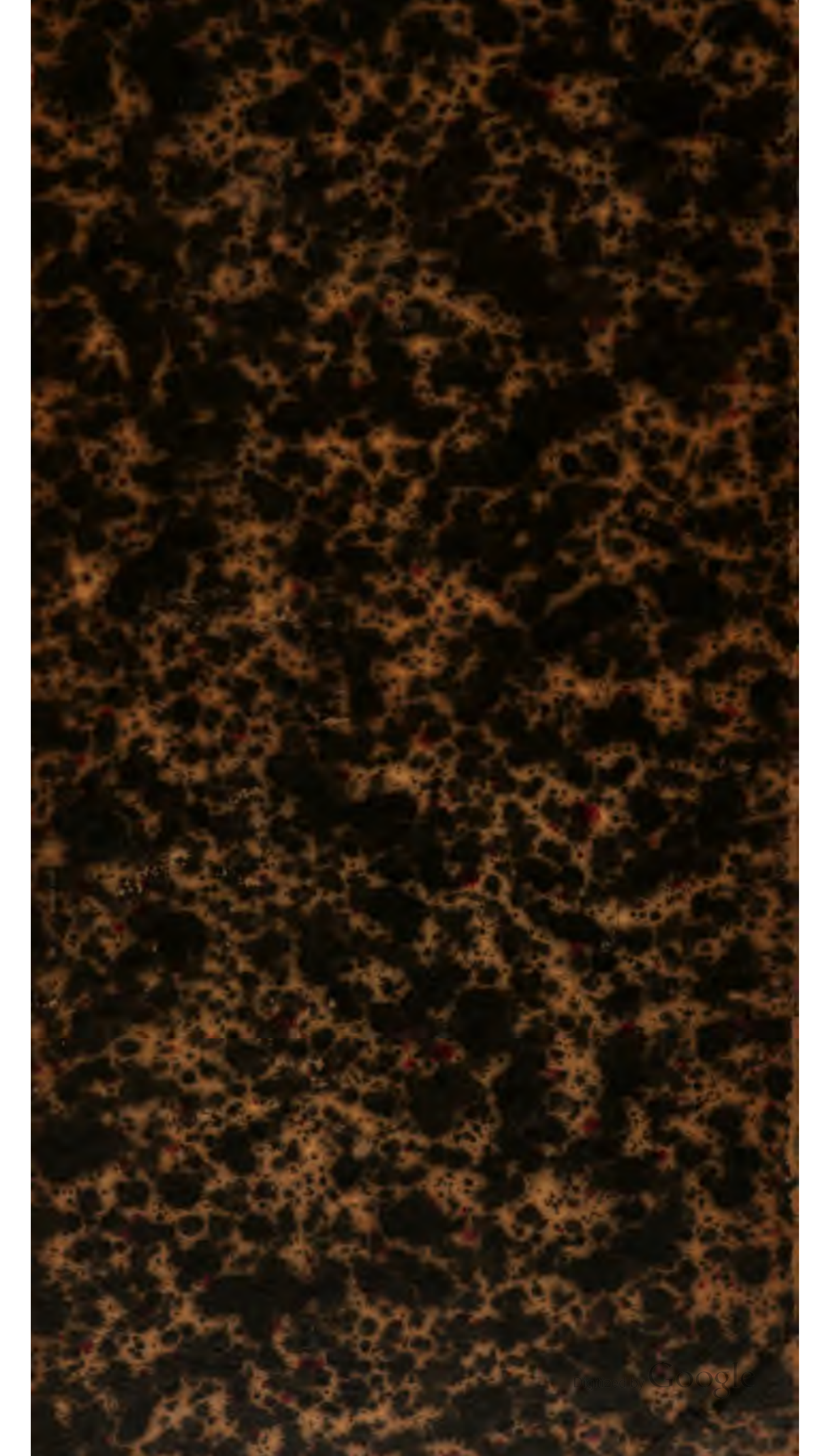



Library
of the
University of Wisconsin



BREFS ET INSTRUCTIONS

EN PARTIE INÉDITES

DE PIE VI.

LETTRES ENTIÈREMENT INÉDITES

DE LOUIS XVI

DES ÉVÊQUES ET DES ECCLÉSIASTIQUES DE FRANCE

AU SUJET DU SCHISME

ET DE LA GRANDE PERSÉCUTION DU CLERGÉ.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et comp^e, rue Jacob, 56.

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS AUX

AFFAIRES RELIGIEUSES

DE LA FRANCE

1790 A 1800

EXTRAITS

DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN

PUBLIÉS

PAR LE R. P. AUGUSTIN THEINER

PRÊTRE DE L'ORATOIRE

Consulteur des SS. Congrégations de l'Index des Évêques et Réguliers et du Saint-Office
membre du Collége théologique de l'Université romaine
de l'Académie Archéologique Pontificale et de celle d'Herculanum
Préfet des Archives secrètes du Vatican, etc., etc.

TOME DEUXIÈME.

CORRESPONDANCE INÉDITE DES ÉVÊQUES ET DES ECCLÉSIASTIQUES FRANÇAIS
ÉMIGRÉS ET RÉFUGIÉS EN ESPAGNE, EN ITALIE, EN SUISSE, EN ALLEMAGNE, AUX PAYS-BAS,
EN HOLLANDE ET EN ANGLETERRE, ENTRETENUE AVEC LE PAPE PIE VI,
GÉNÉROSITÉ DE CE PONTIFE A LEUR ÉGARD,
RELATION DE LA TRANSLATION DE SON COEUR DE ROME A VALENCE,

PARIS

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

1858

A Messieurs

Les Supérieur et Directeur

DU SÉMINAIRE

DES MISSIONS ÉTRANGÈRES A PARIS.

Messieurs,

Je ne saurais dédier ce volume à personne plus convenablement qu'à vous. Le tableau des douleurs et des larmes du noble et généreux clergé de France, et de la lutte qu'il dut soutenir contre l'impiété triomphante vers la fin du dix-huitième siècle, n'est pas pour vous chose nouvelle. Tous, plus ou moins, vous avez payé votre tribut de souffrances à l'Église, et lui avez acquis une riche moisson de gloire dans des pays sauvages et lointains, où tous les jours

encore vous envoyez les enfants que votre exemple engendre et que vos conseils dirigent dans la grande mission d'annoncer aux infidèles la parole du Dieu vivant.

C'est pour moi une gloire de pouvoir vous offrir cet humble travail, en témoignage sincère de mon admiration pour vos travaux apostoliques non moins que pour les vertus modestes que j'ai pu contempler lorsque je fus assez heureux pour jouir de votre fraternelle et cordiale hospitalité à une époque encore bien près de nous. Votre souvenir, qui m'a plus d'une fois consolé aux heures de l'orage, demeurera pour jamais profondément gravé dans mon cœur.

Veuillez donc croire, Messieurs, aux sentiments de tendre affection, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

Augustin Theiner.

Rome, ce 27 juillet 1857.

PRÉFACE.

La constitution civile du clergé avait ébranlé, en France, jusque dans ses fondements l'édifice social de l'Église. Le serment civique, et la loi sauvage de la déportation, qui en était la conséquence nécessaire, avaient privé l'Église de ses ministres les plus fidèles et de ses légitimes pasteurs. Ceux d'entre eux qui avaient été assez heureux pour échapper à l'échafaud avaient dû prendre la fuite et chercher un asile chez les nations voisines, dont la haute civilisation aurait dû faire rougir ces nouveaux barbares du dix-huitième siècle. Le sort de cet admirable clergé avait profondément attendri en les effrayant, non sans cause, tous les gouvernements d'Europe; et tous, sans avoir égard à la différence de croyances, rivalisèrent de zèle pour recevoir chez eux ces nobles confesseurs de la foi, et traiter avec les égards dus à leurs malheurs ces saintes et innocentes victimes de l'impiété triomphante.

L'Angleterre, dans ces jours terribles, se distingua d'abord par une admirable bienfaisance envers les glorieux fugitifs qui s'étaient réfugiés chez elle; et il est digne de remarque que ce ne furent pas seulement des particuliers, mais encore le gouvernement, les membres les plus distingués des deux parlements et le clergé anglican lui-même, qui ouvrirent spontanément les trésors de leur générosité à ces intrépides confesseurs de Jésus-Christ. L'abbé Barruel, qui nous a transmis des détails très-touchants à ce sujet, crut devoir leur en témoi-

gner sa reconnaissance et son admiration en dédiant à la nation anglaise son ouvrage de l'*Histoire du Clergé dans le temps de la révolution française,* ouvrage sans doute hâtif et imparfait; mais précieux pourtant à cause des renseignements qu'il nous fournit sur cette douloureuse époque. Pie VI, lui aussi, n'hésita pas à distribuer au roi d'Angleterre et à son peuple de justes éloges, et à leur témoigner publiquement sa reconnaissance pour la manière dont le clergé français émigré avait été accueilli et traité pendant son séjour en Angleterre (1).

La Suisse, toute pauvre qu'elle fût, vint aussi généreusement au secours de ces respectables exilés. L'Espagne et l'Allemagne ne restèrent pas en arrière, et l'impératrice de Russie elle-même s'associa noblement à cette belle œuvre, faisant passer des secours d'argent assez considérables aux ecclésiastiques émigrés en Suisse, et autorisant une quête faite en leur faveur dans l'étendue de son vaste empire (2).

Mais rien n'égala la charité de Pie VI envers ces infortunés et vénérables ministres du Seigneur, et, s'il est juste de reconnaître et de redire ce que les nations européennes firent en faveur de ces grandes victimes d'une des plus sinistres persécutions qui aient affligé l'Église de Dieu, nous croyons accomplir comme un devoir sacré en manifestant au monde, quoique en traits généraux et dans un récit rapide, le tableau du zèle et de la charité paternelle que déploya ce grand et immortel pontife pour les soulager dans leur extrême indigence. Nous nous acquittons de cette tâche d'autant plus volontiers que ce côté de la gloire de Pie VI n'a jamais été mis en lumière jusqu'à ce jour, sans doute parce que, par un sentiment d'humilité chrétienne, les documents que nous avons retrouvés aux archives secrètes du Vatican n'ont jamais été rendus publics par le Saint-Siége.

(1) Voir, dans le 1er volume, les pièces nos 51, 53, 61, 65.
(2) Voir, dans ce 2e volume, le no 186.

Rome, la ville éternelle, fille et mère du sacerdoce chrétien, se montra, en ces lugubres jours, digne de la haute et divine mission que le Seigneur, prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, lui avait confiée. Animés par l'exemple du pasteur suprême, tous à l'envi, cardinaux, prélats, ecclésiastiques, religieux, nobles et citoyens, rivalisèrent d'empressement et de zèle pour accueillir et soigner comme des fils et des frères ces glorieux ministres du Très-Haut, forcés par la fureur des impies d'abandonner le sol de leur patrie et le soin de leurs troupeaux. Tout ce que la plus ingénieuse charité chrétienne peut faire fut fait à Rome en cette mémorable occasion. Parmi les laïques qui se distinguèrent le plus, nous mentionnerons ici l'illustre connétable don Philippe, prince Colonna. Excité et encouragé par la voix du Saint-Père, il ouvrit, parmi la noblesse romaine, une quête dans laquelle on recevait soit de l'argent, soit des objets d'art ou autres choses précieuses, et fonda ainsi comme une sorte de *mont-de-piété* dont les revenus étaient employés à pourvoir aux plus urgents besoins des nouveaux hôtes. Grâces à ces fonds, on put fournir aux ecclésiastiques émigrants des habits, des bréviaires et autres objets de première nécessité; car la plupart des fugitifs, contraints de s'enfuir à la hâte et sous des déguisements de toutes sortes (le port de l'habit ecclésiastique ou religieux étant alors, en France, comme un arrêt de mort), et n'ayant emporté avec eux que leurs besoins et leur misère, se trouvaient absolument dépourvus de tout, et ne possédaient pour toute fortune que quelques haillons d'emprunt dont ils couvraient leur nudité (1).

Pie VI ouvrait de tous côtés les portes de son petit État aux malheureux proscrits : chacune des villes-frontières était

(1) Voir le mémoire présenté au Pape par Mgr Caleppi, au mois d'août 1793, au sujet des secours extraordinaires donnés aux ecclésiastiques français émigrés, en ce volume, n° 477. Nous n'avons publié que le mémoire à ce sujet, le trouvant suffisant pour constater le fait de la charité si touchante du Souverain Pontife.

devenue comme l'embouchure d'un fleuve de fugitifs qui venaient se jeter dans l'océan de la charité pontificale. Rome surtout en comptait un très-grand nombre, et déjà, vers la fin de 1791, ils y affluaient en si grande quantité que les couvents, les hospices et autres établissements de bienfaisance ne pouvaient plus suffire à leur logement et à leur entretien.

La vraie charité doit être accompagnée de prudence. D'un côté, le Saint-Père ne pouvait rejeter de ses bras ces enfants à peine échappés à la mort; mais, d'autre part, le patrimoine de saint Pierre n'était pas une fortune immense, et les ressources de la papauté n'étaient pas aussi vastes que son cœur: l'Assemblée nationale, qui eût voulu peupler la France de prêtres apostats, commençait à rugir en voyant échapper ses victimes, et menaçait la personne sacrée du Souverain Pontife et la tranquillité publique de ses États; l'esprit révolutionnaire semblait comme inquiet de voir une vertu réfugiée quelque part. En outre, laisser tant d'étrangers, prêtres, religieux, religieuses et même laïques, accumulés dans un seul centre, dans la capitale du monde chrétien, aigris par le souvenir de ce qu'ils avaient perdu et de ce qu'ils avaient souffert de la barbarie de leur propre nation, c'était s'exposer à quelque inévitable et prochain désordre. Pour tout concilier, Pie VI, consultant sa charité sans repousser les conseils de sa sagesse, crut opportun de régulariser la position des émigrants et les secours qu'on leur donnait: il commença donc par en faire une œuvre spéciale de son pontificat, laquelle prit le nom d'*Opera pia della ospitalità francese*, c'est-à-dire *Œuvre pie de l'hospitalité française*. Il distribua les réfugiés avec discernement dans les différentes villes de l'État pontifical, et donna ensuite, le 9 octobre 1792, aux internonces de Turin et de Florence, l'ordre de diriger, en nombre proportionnellement égal, les émigrés qui viendraient demander un asile au Saint-Siége, et par des routes différentes, sur Bologne, Ferrare, Pérouse et

Viterbe. Dès le lendemain, 10 octobre, le Souverain Pontife adressa une lettre-circulaire à tous les évêques de ses États, en les exhortant à suivre l'exemple si beau que leur avait donné Rome, à accueillir comme elle ces victimes infortunées de la persécution, et à soulager leur indigence autant que leurs moyens et les circonstances pourraient le leur permettre. De plus, comme il semblait probable que le cours des événements, qui se succédaient alors avec une rapidité inouïe, pouvait et devait faire prendre à cette émigration des proportions immenses, le sage pontife crut devoir dès lors prescrire certaines règles à observer par les évêques, soit dans la réception, soit dans la répartition et l'entretien de ces ecclésiastiques. Voici cette lettre, approuvée et corrigée par le Saint-Père lui-même, et qui fait autant d'honneur à sa rare prudence qu'à son inépuisable charité :

Rome, 10 octobre 1792.

« Votre Grandeur est sans doute instruite de la sollicitude paternelle avec laquelle Sa Sainteté, marchant sur les traces de ses glorieux prédécesseurs, s'est empressée jusqu'ici de venir au secours de tous les ecclésiastiques français qui, pour éviter la persécution déclarée dont la religion et ses ministres sont frappés dans leur pays, sont venus chercher à Rome un refuge, dans le sein du Père commun des fidèles. Elle sait également avec quel zèle les communautés régulières de Rome et les autres pieux établissements ont secondé l'ordonnance pontificale, en offrant tous les secours de l'hospitalité aux ecclésiastiques réfugiés dans leurs maisons avec une charité vraiment digne des beaux jours de l'Église primitive.

« Mais le feu de la persécution, qui vient tout récemment de se rallumer dans Paris et dans les provinces avec plus de fureur que jamais, a augmenté le nombre des illustres confesseurs qui ont si bien mérité de notre sainte religion, et celui des martyrs de la France. Ces considérations ne permettant pas à Sa Sainteté de faire peser sur les seuls religieux et les communautés pieuses qui sont à Rome la charge et le devoir de l'hospitalité fraternelle, elle a arrêté, dans sa sagesse, que les prêtres réfugiés seraient répartis également dans les provinces, animée qu'elle est de la juste confiance que la charité des religieux et des autres pieuses fondations ne s'y montrerait pas avec moins d'éclat qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent dans la capitale.

« Tandis que Votre Grandeur s'associera à la sollicitude paternelle de Sa

Sainteté, il sera bon qu'elle fasse le relevé de tous les monastères et couvents de son diocèse (sans excepter les capucins et les autres religieux mendiants), et qu'après une évaluation de leurs biens, elle se concerte avec leurs supérieurs sur les moyens à prendre pour distribuer et recevoir dans ces maisons les ecclésiastiques expatriés qui y seront envoyés au sortir de l'un des quatre principaux endroits où doivent se rendre tous ceux qui viendront se réfugier dans les États ecclésiastiques.

« Pour empêcher donc qu'il ne soit envoyé du lieu indiqué un plus grand nombre que n'en pourrait entretenir le domicile désigné, il sera également bon que vous indiquiez le nombre que vous jugerez opportun.

« Sa Sainteté désire bien que le nombre de ceux qui seront reçus dans les monastères et les communautés respectives soit aussi borné qu'il sera possible, eu égard au concours des réfugiés qui vous seront envoyés dudit lieu ; mais l'expérience qu'elle a faite de votre prudence l'autorise à se reposer sur elle du soin de déterminer si, dans tel monastère ou couvent, seront admis un, deux ou plusieurs réfugiés, ou même point du tout, dans le cas où la maison ne pourrait en faire les frais.

« Quoique le vœu spécial de Sa Sainteté dans cette ordonnance soit que les religieux viennent au secours de ces infortunés bannis, elle ne prétend point dispenser pour cela les couvents de religieuses et les autres fondations pieuses de concourir aussi de leur côté, à l'exemple de celles de Rome, par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, à une œuvre aussi sainte. Ce sera à vous de régler dans votre sagesse les mesures à prendre pour en assurer l'exécution.

« L'unique soin auquel Sa Sainteté désire de plus en plus que l'on s'attache, c'est que les communautés régulières, et les autres maisons de piété dont elle réclame les secours, remplissent ce devoir de manière à ce que tout se fasse dans l'ordre, avec un empressement qui parte du cœur, et que ce soit ici l'esprit de charité plutôt que l'autorité du commandement qui fasse triompher la bienfaisance.

« En attendant une réponse qui ne saurait rien avoir d'embarrassant pour un prélat de votre caractère, dans une affaire qui intéresse aussi sensiblement le cœur de Sa Sainteté, etc. »

Les religieux appelés à une vie différente de celle des prêtres séculiers, avec d'autres devoirs et d'autres habitudes, ne pouvaient être soumis à la même règle et à un régime uniforme : Pie VI le comprit. Aussi, le 30 octobre de la même année, par une autre circulaire, le Pape recommandait-il aux évêques de son État, et dans les termes les plus tendres, de placer autant qu'il leur serait possible ces mêmes religieux dans des maisons de leur ordre, de veiller à ce que les nouveaux

venus suivissent fidèlement les règles et les constitutions des lieux où ils se trouvaient, qu'ils se soumissent à la discipline, assistassent au chœur, aux cérémonies de l'Église, et, en un mot, qu'ils se prêtassent au service de la maison. Que si pourtant ces religieux ne pouvaient trouver place dans des maisons de leur ordre, et se voyaient ainsi dans l'impossibilité d'observer leurs propres règles, les évêques avaient reçu des pouvoirs opportuns pour les en dispenser, autant que le requéraient les circonstances, à condition toutefois qu'ils suivissent, pendant le temps de leur exil, les usages et les règles disciplinaires et ecclésiastiques des maisons où ils seraient placés.

Le 1er du mois de décembre de cette même année 1792, une autre lettre circulaire du Pape prescrivait aux ordinaires des règles analogues au sujet du placement des religieuses qui, à raison de leur sexe et de la grande diversité de leurs instituts, rendaient ces mésures et ces précautions plus nécessaires encore.

La commission de l'*OEuvre pie de l'hospitalité française* était présidée par le Pape et sous la direction immédiate du cardinal-secrétaire d'État; mais son chef réel et actif était l'illustre prélat Mgr Laurent Caleppi, homme aussi distingué par les belles qualités de son esprit que par ses vertus, et dont le grand cœur était entièrement dévoué à défendre la cause sacrée des malheureux émigrés et à seconder les vues paternelles de son souverain. En vérité, cette commission avait fort à faire : il lui fallait pourvoir à tous les besoins tant spirituels que corporels des émigrés de toute condition qui affluaient de plus en plus chaque jour; il lui fallait diriger dans les provinces des États du Saint-Siége le placement des ecclésiastiques; entretenir des rapports fréquents et continuels avec les évêques et avec les émigrés eux-mêmes au sujet de leurs innombrables besoins; veiller à ce qu'il ne s'introduisît

aucun abus parmi eux; écouter leurs plaintes, et mettre de l'ordre dans une œuvre extrêmement mobile de sa nature, et produit malheureux de l'époque la plus désastreuse et la plus anormale qui fût jamais.

Pour y mieux réussir, on commença par diviser l'État pontifical en cinq grands centres de charité, qui furent Rome, Viterbe, Pérouse, Bologne et Ferrare. Autour de ces cinq chefs-lieux vinrent se grouper les autres villes, même épiscopales, avec leurs districts : et les évêques respectifs, tant des centres principaux que des villes secondaires, devaient recevoir et placer, soit dans des maisons religieuses, soit dans des établissements particuliers, un nombre convenable d'émigrés, suivant une juste proportion établie entre leur nombre total et les ressources des populations destinées à les recevoir. Les évêques devaient, en outre, non-seulement pourvoir à l'entretien des ecclésiastiques réfugiés et surveiller leur conduite, mais encore se mettre en rapport avec Mgr Caleppi, président de la commission susnommée, et relever de lui pour tout ce qui concernait l'œuvre spéciale dont il était chargé. Quant aux émigrés eux-mêmes, ils pouvaient faire connaître leurs besoins et manifester leurs désirs, soit à l'ordinaire du lieu de leur résidence, soit à Mgr Caleppi, s'ils préféraient communiquer avec lui directement.

Voici maintenant quel était l'ordre suivi dans la circonscription des cinq chefs-lieux précités :

Sous l'évêque de Viterbe étaient placées les villes suivantes : Acquapendente, Bagnorea, Civita-Castellana, Corneto, Montefiascone, Orvieto, Sutri, Nepi, Terni, et enfin Viterbe.

Dans le district de Pérouse on avait fait entrer Amelia, Assise, Citta-di-Castello, Citta-delle-Pieve, Foligno, Narni, Nocera, Pérouse, Spolète et Todi.

A Bologne étaient annexées les villes de Bologne, Cagli, Fabriano, Matelica, Faenza, Fermo, Fossombrone, Imola,

Jesi, Loreto, Macerata, Montefeltro, Osimo, Recanati, Ripatransone, S.-Angelo in Vado, Urbania, et enfin Tolentino.

De l'évêché de Ferrare dépendaient Ancône, Bertinoro, Cervia, Césène, Comacchio, Ferrare, Forli, Gubbio, Pesaro, Ravenne, Rimini, Sinigaglia et Urbino.

Enfin le cardinal-secrétaire d'État, comme président du cercle de Rome, s'était réservé les endroits suivants, savoir : les abbayes des Trois-Fontaines, près Rome, de Farfa et S.-Salvatore-Maggiore, de Sainte-Scholastique à Subiaco, de Forlimpopoli et enfin de Nonantola, près Modène, qui était entièrement dépendante du Saint-Siége; plus les évêchés d'Alatri, Albano, Anagni, Ascoli, Camerino, Ferentino, Frascati, Montalto, Ostia, Velletri, Palestrina, Piperno, Sezze, Terracine, Porto et Sainte-Rufine, Rieti, Rome, Sabine, Segni et Saint-Severino.

De cette sorte il n'y eut bientôt plus, dans tout l'État pontifical, une seule localité, si petite qu'elle fût, où ne se trouvassent quelques ecclésiastiques français émigrés. Mais une si grande œuvre ne pouvait se faire sans occasionner de grandes dépenses, et ce fut pour y faire face que le Saint-Siége se vit, pour la seconde fois, contraint de recourir au trésor célèbre déposé par Sixte V au château Saint-Ange, et d'y prendre un demi-million d'écus romains (1). Dans une circonstance analogue, Clément XIII avait déjà puisé, à la même source de ces cinq millions, des sommes considérables pour subvenir à l'indigence des jésuites réfugiés dans son État ; le reste en devait bientôt disparaître pour payer les frais de la honteuse paix de Tolentino, du 17 février 1797, qui acheva de l'engloutir avec bien d'autres richesses encore.

(1) Voir l'allocution du Saint-Père à ce sujet, du 3 décembre 1792, dans le 1er vol. de ce recueil, n° 54. Le pape dit qu'il destinait cet argent à faire des préparatifs de défense, dans le cas d'une invasion française. Une partie de cette somme a bien pu être employée dans ce but, mais la plus grande quantité fut certainement dépensée pour le soulagement des Français émigrés.

Le 26 janvier de l'année suivante 1793, le Souverain Pontife, par une lettre circulaire adressée aux évêques de ses États, imprima une marche encore plus régulière à l'*Œuvre pie de l'hospitalité française*. Pie VI, dans cette lettre, après avoir rappelé les dispositions de la circulaire précédente qui étaient déjà en vigueur, y ajoute quelques règles nouvelles empreintes d'une haute sagesse, et exigées par les circonstances non moins que par les besoins des ecclésiastiques émigrés. Cette pièce, corrigée aussi par le Saint-Père lui-même et envoyée aux ordinaires par Mgr Caleppi, est fort belle, et nous l'insérons ici en son entier :

Rome, 26 janvier 1793.

« Les rapports que j'ai souvent eu l'occasion de vous faire relativement aux secours procurés par Sa Sainteté aux ecclésiastiques français réfugiés dans ses États ne vous ont pas laissé ignorer qu'en même temps qu'elle applaudissait avec la plus vive satisfaction au zèle ardent et affectueux des archevêques, des évêques, des communautés régulières et autres établissements pieux, à seconder ses intentions bienfaisantes dans un sujet aussi grave, elle n'a pas négligé un seul moment de surveiller avec la plus scrupuleuse attention l'état et la conduite des réfugiés, pour éloigner du sanctuaire tout ce qui aurait pu s'y glisser d'impur, assurer de la manière la plus efficace la tranquillité de ceux qui leur accordent généreusement les bienfaits de l'hospitalité, enfin établir une juste proportion dans le partage des charges dont elle n'aurait pas laissé le poids à ses chers sujets, si elle n'y eût été sollicitée par les intérêts plus puissants encore de la religion.

« L'ordre et la règle voulant, dans les moyens d'exécution, un plan analogue à la sagesse de l'entreprise, l'intention de Sa Sainteté est que les divers règlements particuliers soient réunis dans une même instruction générale, où les archevêques et évêques, chacun pour leurs diocèses, et ensuite les réguliers, trouvent tout ce qui concernera la conduite qu'ils auront à tenir à l'égard de leurs nouveaux hôtes.

« C'est dans cette vue que Sa Sainteté a arrêté les articles qui suivent :

« 1° Il sera dressé dans chaque diocèse un tableau exact, lequel sera de suite envoyé au greffe du secrétaire d'État, de tous les ecclésiastiques français, tant séculiers que réguliers qui y sont réfugiés, en les désignant par leur nom propre, surnom, lieu de naissance, âge, les fonctions qu'ils remplissaient, ajoutant, pour les séculiers, le nom du diocèse français dans lequel ils étaient employés, et, pour les réguliers, l'ordre auquel ils appartiennent, la province dont ils dépendent, la maison religieuse dont ils sont membres, indiquant, pour les uns comme pour les autres, le lieu, le monastère ou le

couvent où chacun d'eux réside actuellement, et cela dans la forme ci-jointe. Par suite, il sera fait mention des renseignements relatifs à chacun, et des passe-ports au moyen desquels ils sont arrivés dans tel diocèse, lesquels seront déposés dans la chancellerie de l'évêché.

« 2° Tous ecclésiastiques français réfugiés, tant séculiers que réguliers, avant d'entrer dans la maison qui leur aura été assignée, ou après y être entrés, seront tenus, immédiatement après la promulgation de la présente, de prêter serment dans la forme de la profession de foi prescrite par le pape Pie IV; en outre, de jurer et de signer le formulaire ordonné par le pape Alexandre VII, selon la teneur transcrite ici pour plus de commodité : « Je, N., me soumets à la Constitution apostolique du pape Innocent X, « publiée le 31 mai 1653, et à celle du pape Alexandre VII, du 16 octobre « 1656; je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites « du livre de Corneille Jansénius, intitulé *Augustinus*, dans le sens de l'au- « teur dudit ouvrage, lesquelles ont été condamnées par le Siége apostolique, « dans ses Constitutions rapportées ci-dessus, et je jure ainsi que Dieu, etc. »

« Conformément à la coutume établie et observée jusqu'ici dans plusieurs diocèses de France, veut Sa Sainteté que cette prestation de serment se fasse devant l'ordinaire du diocèse, ou en présence d'un vicaire général, ou de tel autre ecclésiastique d'une doctrine reconnue, qu'il lui plaira déléguer à ce sujet.

3° Il ne sera permis à aucun des réfugiés de sortir du diocèse qui lui aura été assigné, sans une permission expresse de l'ordinaire; aucun ne viendra à Rome sans passe-port, lequel ne sera concédé par le secrétaire d'État que sur la demande de l'ordinaire du lieu où réside l'ecclésiastique. Sa Sainteté permet audit ordinaire de relâcher et de commuer en d'autres œuvres pies le vœu de visiter les saints lieux. Ceux qui contreviendraient à l'un de ces deux points seront censés avoir renoncé par cela même et pour toujours à tout droit d'asile dans les États de l'Église, et tenus en conséquence de s'en éloigner. L'indiscrète précipitation avec laquelle on en a vu plusieurs accourir vers la capitale nécessite cette mesure générale; et il n'y a pas un sage qui puisse y voir excès de sévérité ou de précaution.

« 4° S'il arrivait que quelqu'un d'eux vînt à se retirer, ou s'éloignât du diocèse où il aura été reçu, l'ordinaire en fera sur-le-champ son rapport au secrétaire d'État. De même pour les cas de mort. D'après ces dispositions, il sera bon que les prêtres étrangers se présentent tous les deux mois devant l'ordinaire ou l'un de ses vicaires généraux, ou au vicaire général forain le plus voisin du lieu de leur domicile.

« 5° Ils auront de même à se présenter, pour subir l'épreuve de la manière dont ils célèbrent la messe, devant un ecclésiastique désigné pour cet office par l'ordinaire. Ces précautions ayant pour but de prévenir les irrévérences auxquelles est exposé le plus auguste de nos mystères, ne sauraient paraître minutieuses à aucun bon prêtre.

6° Ils seront tenus de se conformer, pour l'heure du repas et de la rentrée à la fin du jour, aux heures et à la règle du monastère ou couvent où ils résident, ainsi que pour l'assistance aux offices de jour et aux autres

fonctions nécessaires au service de l'église, Sa Sainteté leur accordant la permission de suivre la liturgie et la rubrique du lieu où ils résident, tant pour la récitation du saint office que pour la célébration des messes.

« 7° Quoique les religieux aient fait assez connaître l'ardeur de leur charité par le zèle avec lequel ils ont accueilli et entretenu les ecclésiastiques depuis leur exil, les évêques n'en saisiront pas moins toutes les occasions qu'ils rencontreront de les leur recommander, et insisteront, soit auprès des réguliers, soit auprès de toutes les classes d'ecclésiastiques et de séculiers, pour les engager à ne point se relâcher dans l'exercice des œuvres de la charité.

« 8° Pour faciliter aux prêtres émigrés la perception des honoraires des messes, les ordinaires pourraient leur attribuer celles que, dans le cours de leurs visites, ils auraient trouvé ou pourront trouver en retard, et permettre que celles dont le grand nombre empêchera qu'elles ne soient acquittées dans les églises et sur les autels désignés par le fondateur ou bienfaiteur, le soient par les mêmes prêtres dans l'église du monastère où ils restent; Sa Sainteté voulant bien que les priviléges et indulgences annexées à telles églises, telles chapelles, soient étendus sur les églises et autels où ils célébreront le saint sacrifice, selon qu'il en aura été disposé par l'ordinaire.

« 9° Les évêques des diocèses où les rétributions des messes seront nulles ou d'une bien faible ressource, pourront s'aboucher avec ceux des diocèses voisins où elles sont plus fortes, même à Notre-Dame de Lorette et aux autres saints lieux situés dans l'État de l'Église : Sa Sainteté verra avec plaisir l'excédant de ces ressources refluer sur les diocèses où elles manquent. Et si tous ces efforts étaient encore insuffisants pour les besoins des prêtres, les évêques pourront s'adresser aux secrétaires des congrégations de la Visitation apostolique et de la fabrique de Saint-Pierre, qui ont déjà reçu à ce sujet les instructions nécessaires de par Sa Sainteté.

10° Dans les maisons religieuses où l'austérité de l'institut, ou bien une constitution apostolique défend de manger gras, même aux étrangers qui y séjournent, les évêques pourront accorder la permission d'en servir aux ecclésiastiques français séculiers qui y sont réfugiés.

« 11° L'ordinaire sera libre de déterminer dans sa sagesse la manière dont l'application des messes à acquitter par ces prêtres pourra se concerter avec les dépenses nécessaires tant à leur habillement qu'à leur entretien, avec l'état du monastère ou couvent où ils demeurent. L'ordinaire avisera de même aux moyens de les employer utilement au service de son diocèse.

« 12° Aucun des ecclésiastiques français, même engagé dans les saints ordres, ne pourra être promu à des ordres supérieurs sans le témoignage de son propre évêque et sans une permission expresse de Sa Sainteté, qui la fera expédier par le secrétariat d'État, à qui il faudra s'adresser aussi dans le cas où, ce qui ne serait pas impossible, on ne pût se procurer de ces témoignages ; alors Sa Sainteté veut bien consentir à suppléer à ce défaut par sa pleine autorité. Cet article aura également lieu pour les clercs qui voudront entrer dans les saints ordres.

« 13° A défaut de confesseurs qui entendent le français, l'évêque pourra

permettre aux prêtres de cette nation de se confesser entre eux, après avoir choisi parmi eux ceux qu'il croira les plus dignes de la confiance, et leur avoir fait subir un examen d'idonéité.

« 14° Si, dans le nombre des ecclésiastiques français séculiers ou réguliers réfugiés dans les États du Pape, il s'en trouvait qui eussent eu la déplorable faiblesse de prêter le serment civique, ils auront à se présenter par-devant l'évêque ou l'un des vicaires généraux du diocèse où ils résident pour en obtenir l'absolution des censures et la dispense de l'irrégularité encourue par eux, leur exposer le repentir où ils sont de leur faute, et, pour justifier de leur repentir, ils feront trois copies de leur rétractation en bonne forme, dont une restera au greffe de la chancellerie ecclésiastique; une autre sera envoyée à la municipalité du lieu où ils ont donné le scandale de leur coupable serment; la troisième au chef-lieu du département, requérant que cette rétractation soit insérée dans les registres et rendue publique. Ces préliminaires remplis, à la suite de cette formalité qui est de rigueur, les évêques ou grands-vicaires pourront procéder à l'absolution des censures, bien entendu en faveur de ceux desdits ecclésiastiques assermentés qu'ils croiront n'avoir cédé que par faiblesse, et qui, depuis leur serment, se sont abstenus de tout acte public de schisme, montrant une crainte respectueuse pour les censures encourues par eux, et témoignant une sincère et persévérante douleur de leur faiblesse. Quant à ceux des ecclésiastiques qui à la faute de cette prestation de serment auraient ajouté le mépris des censures qu'ils ont méritées, auront violé la défense qui leur avait été faite de continuer l'exercice des saints ordres, ou même auraient été intrus : après qu'ils auront donné les témoignages de repentir les moins équivoques, et rempli toutes les conditions imposées ci-dessus, Sa Sainteté veut bien que les évêques ou leurs vicaires généraux aient la liberté de les absoudre même des censures ; mais elle ordonne de plus qu'en punition de la violation faite par eux des censures ou du crime de leur intrusion, les évêques ou leurs vicaires généraux, avant de leur accorder la dispense d'irrégularité, les tiennent préalablement suspens de l'exercice des saints ordres, pendant un certain temps prescrit par eux, et limité avec modération.

« 15° Tous les réguliers sortis de France devant, aux termes de la loi qui en a été portée, se rendre dans les monastères ou couvents des ordres respectifs auxquels ils appartiennent, les archevêques et évêques, après en avoir conféré avec les supérieurs de chacun des divers ordres, auront soin de tenir la main à l'exécution de ladite ordonnance, dans le cas où il s'en trouverait dans leurs diocèses qui eussent négligé jusqu'ici de s'y soumettre. Conformément à cette règle, Sa Sainteté a arrêté ce qui suit :

« 16° Que, vu l'état d'indigence où ils sont, il ne puisse être exigé d'eux aucuns frais pour droit d'entrée, ni à titre de premières dépenses, comme c'est l'usage, ou d'avances à prendre sur ce qui peut revenir à chacun annuellement. Mais les supérieurs des monastères ou couvents, combinant ensemble les droits d'une charité fraternelle et de l'économie religieuse, pourvoiront au vestiaire et autres besoins de ces infortunés étrangers, de la même manière qu'ils en usent à l'égard des autres membres de la famille religieuse ;

si toutefois, comme cela est à présumer, ces hôtes eux-mêmes ne refusent pas par l'abandon du produit de leurs messes, appliqué à l'usage commun, de participer à l'ordre adopté, et généralement suivi par les autres membres de la maison où ils sont établis.

« 17° Qu'ils soient astreints aux règles et coutumes observées dans chacun des monastères et couvents, malgré les différences qui pourraient se trouver entre les mœurs desdites maisons et celles des couvents où ils ont fait profession.

« 18° Qu'en conséquence, ils se règlent en tout et pour tout sur l'ordre établi dans ces maisons adoptives, pour les heures du lever, de l'office, du réfectoire, de la récréation, etc., sans aucune distinction d'avec la vie des religieux parmi lesquels ils ont été reçus.

« 19° Ils ne pourront rien exiger de particulier dans la nourriture, ni dans aucun autre objet, mais ils se contenteront des secours que l'esprit d'humanité et de charité fournit à leurs frères en religion.

« 20° Les supérieurs veilleront avec la plus sérieuse attention à ce qu'ils ne se livrent point aux vaines distractions de la littérature, ni aux dissipations qu'entraînent la fréquence des visites, et particulièrement le commerce des laïques.

« 21° Si parmi les confesseurs du monastère ou couvent, il n'y en avait point qui sussent la langue française, le supérieur choisira dans le nombre des religieux étrangers ceux qu'il croira les plus dignes de sa confiance, après s'être assuré par un examen préalable de leur capacité.

« 22° Les religieux français fugitifs, n'étant reçus que provisoirement, ne trouveront pas mauvais que dans les actes capitulaires et les élections ils n'aient point voix active ni passive, à moins d'une permission spéciale de Sa Sainteté, délivrée par le secrétariat d'État, sur la demande des supérieurs. Néanmoins ils pourront être employés aux fonctions qui seront du ressort de la disposition libre des mêmes supérieurs.

« 23° Les laïques profès, également accueillis par la charité, ne pourront récuser les divers emplois dans les monastères ou couvents, auxquels ils auront été nommés.

« Enfin votre sollicitude pastorale et votre vigilance connues vous feront un devoir de tenir la main à ce que la présente ordonnance ait sa pleine et entière exécution dans votre diocèse; que tous les ecclésiastiques français, tant séculiers que réguliers, qui y ont été admis, ainsi que les communautés religieuses, en prennent une connaisance exacte et précise, et qu'ainsi personne n'ait sujet d'en prétexter cause d'ignorance. Sur ce, etc. »

Après avoir, de cette manière, donné une marche régulière et un nouvel élan à l'*Œuvre pie de l'hospitalité française*, Mgr Caleppi, sous la date du 1er août de cette même année, dans un rapport extrêmement intéressant, informe le Pape des heureux résultats que sa charité et son zèle avaient déjà obte-

nus. Nous croyons ne pouvoir nous dispenser d'insérer ici ce remarquable travail dans son entier :

Rome, 1er août 1793.

« Très-Saint-Père,

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Sainteté le catalogue des ecclésiastiques français émigrés et des religieux et religieuses auxquels Votre Sainteté a donné asile et hospitalité dans ses États. Avant que l'invasion de la ville et du comté de Nice, où s'en étaient réfugiés plusieurs milliers, eût engagé Votre Sainteté, à l'exemple des Etienne et des Grégoire, ses glorieux prédécesseurs, à leur ouvrir ses bras paternels et à secourir leur indigence, l'on comptait à peine deux cents de ces ecclésiastiques dans Rome et les États pontificaux. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre 1792 jusqu'à ce jour, leur nombre s'est élevé à plus de deux mille, c'est-à-dire autant qu'en annonçait le bref du 21 novembre adressé par Votre Sainteté aux évêques et aux abbés de l'Allemagne (1), et, à l'exception d'une centaine à peine qui pouvaient subvenir aux frais de leur entretien, tous les autres sont entretenus par la piété des réguliers et des autres lieux pieux de l'État, conformément au plan que Votre Sainteté daigna tracer pour une œuvre qui fera toujours l'éloge de son grand cœur, et sera toujours mémorable dans les fastes de l'église. Supposé, en effet, que l'on compte leur entretien annuel à raison seulement, l'un dans l'autre, de cinquante écus, l'on aura, pour deux mille, la somme considérable de cent mille écus. Ce qui même a fait dire à plusieurs que Pie VI avait payé à lui seul la dette contractée par le Saint-Siége envers Charlemagne.

« Mais, afin que Votre Sainteté puisse voir distinctement d'un seul coup d'œil tout le système de la présente hospitalité, j'ai placé avant le catalogue les circulaires déjà ordonnées et gracieusement approuvées et corrigées par son zèle infatigable : elles présentent l'idée de la répartition des susdits ecclésiastiques entre les monastères et couvents des provinces, la méthode suivie pour faire cette répartition dans les meilleures proportions possibles, et le règlement prescrit aux nouveaux hôtes pour assurer non-seulement la sécurité particulière de chacun, mais encore la tranquillité publique.

« Aux circulaires elles-mêmes, et précisément à la première, est annexé le plan de la division des diocèses de l'État pontifical en cinq chefs-lieux, et en même temps l'indication sommaire du nombre des personnes qui ont été reçues dans chacun d'eux. L'événement a confirmé ce qui avait été prévu, c'est-à-dire que, des cinq chefs-lieux par où les ecclésiastiques français émigrés pouvaient entrer dans l'État, Rome, par la voie de Civita-Vecchia, en recevrait le plus grand nombre, et par suite il ne paraîtra point surprenant si dans le district de Rome l'on fait entrer un plus grand nombres de diocèses. Conformément à l'esprit de ces mêmes circulaires, c'est-à-dire aux inten-

(1) Leur nombre s'est accru cependant de beaucoup comme on le voit par le catalogue.

tions si douces et si paternelles de Votre Sainteté, l'on s'est efforcé de procéder toujours de manière à faire prévaloir constamment par la persuasion et la charité l'exécution de ce système; et, dans ce but, l'on a toujours conservé avec les évêques, les réguliers et les autres émigrés une correspondance très-amicale. Pour la rendre plus facile, et afin de soulager de ce poids l'éminentissime secrétaire d'État, j'ai cru devoir prendre sur moi la rédaction des minutes que j'ai, du reste, fidèlement envoyées à la secrétairerie d'État pour y être signées par Son Éminence, afin que tout portât l'empreinte de la volonté souveraine, et émanât en réalité de la vigilance et de la libéralité de Votre Sainteté.

« Par ce moyen, nous avons toujours été d'accord avec les évêques et les réguliers, et l'on a pu remédier à tous les inconvénients qu'il avait été dès l'abord impossible de prévenir, et qui ne pouvaient manquer d'arriver dans une œuvre aussi compliquée et aussi étendue. Je dois rendre ici aux évêques, et au plus grand nombre des supérieurs majeurs des réguliers et surtout des ordres mendiants, le témoignage qu'ils ont mis le plus grand empressement à seconder les bienfaisantes intentions de Votre Sainteté pour aider et secourir les malheureux émigrés, comme je dois aussi dire à la louange des émigrés eux-mêmes, qu'ils s'en sont montrés dignes par leur reconnaissance et leur bonne conduite.

« Et comme il convenait que Rome montrât l'exemple aux provinces et leur donnât l'impulsion pour la mise à exécution du plan de Votre Sainteté, je me suis entendu directement avec le vicariat et avec le gouvernement, en les faisant, autant que possible, contribuer de leur côté à la tranquillité publique et au bon ordre des émigrés. Pour la même raison, je me suis entendu avec les agents des évêques et avec les supérieurs des ordres religieux résidant à Rome. Et sachant quelle était la force du bon exemple, je reçus dès le commencement moi-même dans ma maison, et y admis à ma table, un ecclésiastique français émigré, ce qui a été imité ensuite par plusieurs évêques. Mais, soit dans la crainte d'attirer dans la capitale un trop grand nombre d'émigrés, soit parce qu'il était nécessaire de concilier au système le concours des supérieurs majeurs des réguliers, j'ai cherché à les contenter en plaçant un seul émigré par couvent ou monastère, afin de trouver plus facilement en eux, à l'occasion, un appui contre les indiscrètes difficultés des supérieurs des provinces. De cette manière, en effet, les réguliers s'y sont prêtés plus volontiers, les évêques en ont été satisfaits, et les émigrés ont joui et jouissent tranquillement d'une hospitalité qui devra toujours les attacher au Saint-Siége et à son auguste chef.

« Mais toutes ces dispositions, bien que suffisantes pour donner aux émigrés un abri et du pain, ne suffisaient pas pourtant dans le cas où il fallait de l'argent comptant. Le plus grand nombre d'entre eux sont arrivés sans habits ecclésiastiques; plusieurs étaient infirmes, et par conséquent incapables d'être placés dans une maison religieuse; beaucoup, à cause de leur grand nombre, comme aussi pour cause de maladies, obligés de passer de l'un à l'autre diocèse, se voyaient dans la nécessité d'être secourus pour leurs voyages. Il fallait donc penser à trouver d'autres ressources. Dans ce but,

Votre Sainteté a daigné bénignement approuver un projet d'offrandes gratuites qui seraient mises à la disposition de M. le connétable don Philippe Colonna ; une nouvelle circulaire adressée aux évêques de l'État dans cette intention, la note des émigrés auxquels, pour les raisons déjà données, on a décidé d'accorder un secours mensuel, et enfin la note des autres secours éventuels qui de temps à autre jusqu'à ce jour ont été distribués aux évêques eux-mêmes, démontreront à Votre Sainteté combien les susdits projets étaient opportuns, et combien les secours administrés étaient indispensables au succès du système adopté.

« Pour que les émigrés pussent s'occuper utilement, selon les sages dispositions de Votre Sainteté, je les ai engagés à faire parmi eux la collection des mémoires relatifs à la persécution actuelle et à ses martrys, et déjà un grand nombre y travaillent dans les provinces et dans la capitale, sous la haute direction du cardinal Gerdil; comme encore beaucoup d'entre eux continuent à s'occuper des cas sur lesquels ils sont consultés par les ecclésiastiques restés en France, et qui pourront se présenter lorsqu'ils reprendront la conduite de leur troupeau relativement à ceux qui auraient reçu les sacrements des intrus, prêté le serment civil, favorisé le schisme, etc., je n'ai point négligé de leur procurer les livres et les guides nécessaires pour les diriger dans une affaire si importante.

« Enfin, voyant que des ecclésiastiques de presque tous les diocèses de France étaient venus se réfugier dans l'État pontifical, il m'a semblé voir que la Providence en avait disposé ainsi pour qu'il y eût de toutes les provinces de ce très-malheureux royaume quelques témoins de la charité du Saint-Siége et des éminentes vertus du Père commun des fidèles. Et, dans cette vue, j'ai cru ainsi devoir profiter de ces circonstances pour leur insinuer des pensées et des maximes de plus en plus conformes aux nôtres. C'est pour ce motif que je leur ai fait distribuer à Rome et envoyer dans les provinces une grande quantité de petits opuscules, tels que celui de *la Conduite du Saint-Siége envers la France, dans les circonstances actuelles*, traduit du *Journal ecclésiastique de Barruel; les Brefs émanés de Votre Sainteté* pour les mêmes circonstances, et surtout celui du 10 mars 1791 ; quelques-uns des meilleurs *Mandements des évêques français*, insérés dans la collection des *Témoignages des églises de France*, et quelques *Lettres pastorales de Mgr Furchi, évêque de Parme.*

« Mon dessein, en agissant ainsi, est qu'un jour, lorsque ces ecclésiastiques rentreront en France, ils y retournent moins prévenus de leurs opinions, et des soi-disant *libertés gallicanes.* Je me suis surtout appliqué à détromper les ecclésiastiques d'Avignon et du Comtat, sujets de Votre Sainteté, auxquels, je ne sais par quelle fatalité, dans leurs célèbres séminaires, il était défendu d'instruire les clercs de la véritable valeur des quatre fameuses propositions de 1682, et je pense que le soin particulier que j'ai pris de les bien placer et de les secourir de préférence ne m'a pas peu aidé à y réussir.

« Enfin, en toute occasion j'ai cherché à ne rien négliger de tout ce que je croyais convenable à la dignité de Votre Sainteté, à la gloire du Saint-Siége,

au soulagement de ces vertueux ecclésiastiques, à la grande confiance dont Votre Sainteté a daigné m'honorer, et aux sentiments de reconnaissance et de vénération intime et profonde avec lesquels je me prosterne aux pieds de Votre Sainteté, en implorant sa bénédiction apostolique. »

P. S. du même prélat, en date du 7 *novembre* 1794.

« Par ce mémoire l'on rendait compte à Sa Sainteté de l'état où se trouvait l'actuelle Hospitalité au 1er août 1793. Depuis lors, la notification de Florence du 6 février 1794, par laquelle les émigrés étaient obligés de quitter la Toscane, les progrès des Français dans le Piémont, et le manque de vivres dans le canton de Fribourg et dans le Valais, ont fait que leur nombre est monté jusqu'à cinq mille. Ils sont pourtant tous placés dans les maisons des réguliers et reçoivent des secours d'argent, parce que, toute communication avec leur famille ayant été interceptée, ils ont été privés de quelque ressource que ce puisse être du côté de la France, et, par suite, leur entretien annuel, qui ne s'élevait qu'à cinquante écus seulement par tête (l'un dans l'autre), montera à deux cent cinquante mille écus et plus. Outre les ecclésiastiques, il y a encore un très-grand nombre d'évêques qui sont ou entretenus dans l'État pontifical, ou secourus au dehors : de plus, il y a environ deux mille séculiers à qui l'on a aussi donné asile, et, parmi eux, beaucoup reçoivent également des secours proportionnés à leur condition. »

On voit, d'après ce rapport de Mgr Caleppi, avec quelle sagesse et quel esprit de véritable charité était dirigée l'œuvre sainte de l'Hospitalité française, et comment la prévoyance paternelle du Saint-Siége pensait, non-seulement aux besoins temporels, mais encore aux besoins spirituels et à l'utilité morale de ses enfants dans un exil dont il voulait qu'ils utilisassent les heures (1).

(1) Le livre des *Témoignages de l'Église de France sur la constitution civile du clergé*, ouvrage auquel fait allusion Mgr Caleppi dans son rapport, est un précieux recueil semblable à ceux des abbés Guillon et Barruel : *Collection ecclésiastique*, etc., etc., et peut même, jusqu'à un certain point, le compléter. Cette collection fut faite par les soins et le zèle du savant abbé Serafino Viviani, prêtre romain, qui travaillait sous la direction de Mgr Caleppi et de Mgr l'évêque de Vence, prélat fort instruit et dont Pie VI se servait beaucoup dans les vicissitudes de l'Église de France. Elle contient des mandements et des adresses du clergé, etc., rédigés dans le temps par les membres les plus illustres de l'épiscopat français contre les décrets impies de l'Assemblée nationale. L'abbé Viviani donne ces pièces originales avec la traduction italienne en regard, dans le double et louable but d'entretenir les ecclésiastiques français dans de bons principes hiérarchiques, et de les familiariser avec la langue du pays de leur exil. Dans cette collection qui contient 16 volumes in-12 (Rome 1791-1794),

Il est difficile de comprendre comment il fut possible au Pape, avec de si faibles ressources, de subvenir ainsi à tant de besoins, et c'est encore un miracle de la charité qu'il ait pu trouver des sommes suffisantes pour poursuivre jusqu'au bout son entreprise au travers de tant de difficultés de tout genre qui se rencontraient à chaque pas, et dans des temps désastreux comme ceux dans lesquels on vivait alors. L'affluence des ecclésiastiques était jointe à celle des séculiers, et les émigrés de cette seconde classe, dans les États de l'Église, se trouvèrent bientôt si nombreux qu'il fallut faire aussi pour eux un règlement à part et général, qui indiquât non-seulement la marche à tenir dans les secours qui leur seraient accordés, mais aussi la conduite qu'eux-mêmes devraient observer pendant leur séjour dans l'État pontifical. Ce règlement portait ce qui suit :

Rome, 4 mai 1794.

« Bien que Sa Sainteté, à l'exemple de ses glorieux prédécesseurs, ait cru qu'il convenait également à sa religion et à sa dignité de recueillir et de secourir dans ses États environ cinq mille ecclésiastiques, séculiers ou réguliers des deux sexes, ou émigrés soit de la France, soit de ses États d'Avignon et du comtat Venaissin, pour pouvoir demeurer fidèles à Dieu et à leur souverain : son cœur n'a pu cependant ne pas être ému de compassion à l'égard des laïques, surtout ses sujets, obligés, eux aussi, pour les mêmes motifs, d'abandonner leur patrie. A ces causes, Sa Sainteté ayant également ouvert ses bras paternels à plusieurs milliers de cesdits laïques, a ensuite ordonné que, de même que l'on avait fait pour les ecclésiastiques, l'on fît aussi un règlement général pour les laïques, afin que les gouverneurs des provinces, villes et autres lieux des États pontificaux, pussent seconder les vues pater-

se trouvent plusieurs lettres pastorales des évêques réfugiés en Piémont et en Allemagne, lettres qui n'ont jamais pu pénétrer en France, et qui par conséquent manquent dans les recueils de Guillon et de Barruel. Pie VI fit distribuer plusieurs centaines d'exemplaires de cet ouvrage par le nonce de Madrid aux ecclésiastiques français émigrés en Espagne. Quant aux *Mémoires sur la persécution du clergé*, dont parle aussi Mgr Caleppi, ils furent rédigés, par ordre de Pie VI, par le pieux abbé d'Auribeau, ancien archidiacre et vicaire général de Dignes (*Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*, etc., Rome 1794 et 1795, 2 vol. in-8°). Dans cet ouvrage, excellent d'ailleurs et si louable dans son but, on désirerait que l'auteur eût mis plus de discernement et de méthode.

nelles de Sa Sainteté pour diriger les nouveaux hôtes, et concourir tous ensemble plus facilement à l'exécution d'un plan qui intéresse à un si haut degré la religion et l'État. A ces fins, Sa Sainteté a ordonné ce qui suit :

« 1° Que les émigrés français laïques, sans distinction de sexe ou de condition, par toutes les villes ou lieux où ils se trouvent, aient à présenter au gouverneur, dans le délai de huit jours, leurs passe-ports et adresses pour être examinés, et s'ils sont trouvés en règle, qu'ils soient admis à prêter le serment prescrit selon les deux formules ci-jointes et distinctes, l'une pour ses sujets d'Avignon et du comtat Venaissin, et l'autre pour les émigrés français non sujets du Saint-Siége, obligeant chacun indistinctement de joindre à la formule qu'il aura jurée, ses nom, prénoms, patrie, province, âge, qualités, moyens de subsistance et demeure actuelle. Les formules ainsi souscrites seront déposées, avec tous les passe-ports, dans les chancelleries des gouvernements respectifs, et ne pourront plus dorénavant en être retirées.

Les abus que quelques émigrés ont fait des noms les plus respectables et de leurs passe-ports pour introduire d'autres émigrés dans l'État ont forcé le gouvernement pontifical à prescrire les susdites et indispensables formules : précautions qui ne sont pas moins nécessaires pour la tranquillité publique que pour la sûreté des émigrés. Si, dans l'examen des adresses et des passe-ports, il se trouvait quelque émigré qui ne fût point en règle, ou qui fût vraiment suspect, le gouverneur devra en donner promptement avis, dans une dépêche séparée, et suggérer en même temps ce qu'il croirait opportun que l'on fît au sujet dudit émigré.

« 2° Les gouverneurs devront diviser en trois catégories distinctes les susdits émigrés laïques, et en faire trois notes à part, conformément au modèle ci-joint, et les enverront ensuite à la secrétairerie d'État. Dans la première l'on classera les personnes qui se maintiennent à leurs propres frais ; dans la seconde, les ouvriers et cultivateurs ; dans la troisième les pauvres sans profession et sans métier. Et comme l'expérience a fait voir que le bien même des émigrés exige qu'ils ne soient pas en trop grand nombre dans le même lieu, l'on a, à cet effet, établi en principe qu'on les distribuerait dans la proportion de 2 pour 100 des habitations indigènes. Les gouverneurs auront donc soin de s'informer exactement de la population de chaque pays de leur province, de telle manière que dans un village dont, par exemple, la population s'élèverait à deux cents âmes, ils puissent y placer quatre émigrés : bien entendu que l'on n'aura point à suivre cette règle mathématiquement, mais d'une manière approximative.

« 3° Que les gouverneurs dans la susdite répartition aient égard aux catégories indiquées ci-dessus ; que, par exemple, les personnes qui se maintiennent à leurs propres frais soient placées dans les villes où l'on pourra plus facilement surveiller leurs maximes et leur conduite ; que les ouvriers et cultivateurs soient distribués, selon la proportion établie, dans les lieux où l'on a le plus besoin de leur art ou de leur métier, et de leurs bras pour la campagne ; enfin, pour la troisième classe, c'est-à-dire celle des pauvres sans profession et sans métier, que les gouverneurs fassent tous leurs efforts pour les retirer de l'oisiveté et les appliquer soit aux travaux publics,

soit aux travaux pour des particuliers, afin de diminuer pour l'État la dispense de leur entretien ; que s'ils refusent de se soumettre à cette mesure, on les expulse de l'État.

« 4° Outre l'accomplissement de toutes les lois religieuses et civiles en vigueur dans le pays, les émigrés laïques devront se présenter tous les deux mois à leurs gouverneurs respectifs, et de plus il leur est défendu de s'éloigner du lieu de leur résidence sans une permission expresse du gouverneur lui-même : ils ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, venir à Rome sans un passe-port obtenu de cette même secrétairerie d'État, par l'entremise du même gouverneur, et ceux qui contreviendraient à l'un ou à l'autre des susdits décrets, qu'ils soient immédiatement expulsés de l'État. Mais les gouverneurs, non-seulement useront envers les émigrés de la plus exacte et impartiale justice, mais feront en sorte qu'on leur témoigne, et leur témoigneront eux-mêmes toute la charité et toute l'affection possibles. Pour y réussir plus facilement, il conviendrait qu'ils s'entendissent et marchassent de concert avec les évêques qui ont été déjà prévenus par ordre de Sa Sainteté, afin de pouvoir exécuter ce plan avec plus de facilité, de même que les évêques ont fait jusqu'à ce jour avec les gouverneurs respectifs, à l'arrivée des ecclésiastiques émigrés.

« 5° Que, les évêques et les gouverneurs agissant ainsi d'intelligence, les premiers aient soin de choisir, dans tous les lieux où se trouvent des émigrés laïques, un des meilleurs prêtres français qui, sous la surveillance du curé, instruise dans la religion ses compatriotes laïques, et surveille surtout leurs maximes, leurs mœurs et leur exactitude à accomplir les préceptes et les pratiques de notre sainte religion. Ce même prêtre pourra être le distributeur des secours que la munificence et la charité de Sa Sainteté voudrait répandre par l'entremise des évêques sur les plus nécessiteux de cesdits émigrés.

« 6° Au présent règlement devront se conformer et se soumettre les autres émigrés laïques à qui Sa Sainteté peut encore, par la suite, donner un asile dans ses États : et comme il est facile de prévoir que le présent règlement ne pourra peut-être pas embrasser tout le bien que l'on désire, ni éviter tous les inconvénients qui devront survenir dans l'exécution du plan dont il s'agit, Sa Sainteté se confie au zèle et à la vigilance des évêques et des gouverneurs, afin que, se prêtant un mutuel secours, ils puissent (chacun dans les limites de ses attributions) seconder ses soins paternels pour le bonheur de ses bien-aimés sujets. Ils auront soin de tenir une correspondance exacte entre eux et avec leurs inférieurs, afin que, lorsqu'ils expédieront à la secrétairerie d'État les notes ci-dessus mentionnées et les comptes rendus sur leurs nouveaux hôtes, ils puissent en même temps suggérer les moyens qui leur sembleraient propres à faire mieux réussir ce plan.

« Formule du serment pour les émigrés séculiers, sujets du Saint-Siége :

« Je soussigné jure, en présence de Dieu tout-puissant et sur son saint Évangile, que je n'ai jamais adhéré de fait ni par ma volonté aux principes

impies et séditieux introduits et professés maintenant en France ; que je suis profondément pénétré jusqu'au fond de ma conscience de la sainteté de la religion catholique apostolique romaine, et qu'en conséqueuce, jouissant actuellement de l'asile assuré que S. S. notre Saiut-Père le pape Pie VI daigne m'accorder dans ses États d'Italie, je promets et je prends l'engagement de vivre dans l'observance de la sainte religion catholique apostolique romaine, et dans une profonde soumission tant aux lois de l'État et à l'administration établie par Sa Sainteté, qu'aux règlements prescrits par Sa Sainteté pour la direction et la conduite des émigrés ; de cesser toute correspondance avec ma patrie et de ne la reprendre qu'au moment où j'en aurai reçu la permission expresse de Sa Sainteté par l'organe de ses ministres. Dans le cas où j'agirai contrairement à ce présent serment, je me soumets à toute la rigueur des lois en cette vie, et, en l'autre, au jugement terrible de Dieu, et, pour sceller ce serment, je baise les paroles et la croix de mon Sauveur. Amen. »

Rome voyait venir ainsi successivement dans son sein les membres les plus illustres du haut clergé français. Parmi ceux qui s'y réfugièrent et y cherchèrent un abri contre la tempête, nous citerons en particulier les noms des évêques d'Apt, Béziers, Carcassonne, Carpentras, Évreux, Saint-Flour, Fréjus, Glandève, Grasse, Lavaur, Lombez, Luçon, Molins, Mariana, Nebbio, Saint-Omer, Pergame (évêque *in partibus*, aumônier de S. A. R. Mme Adélaïde de France), Perpignan, Sénez, Tarbes, Toulon, Vaison, Vence ; les archevêques d'Avignon (mort en 1793) et de Damas, coadjuteur d'Alby, et enfin de S. É. le cardinal-archevêque de Cambrai. Plusieurs de ces prélats se retirèrent ensuite dans différentes villes de l'État pontifical : l'évêque de Saint-Flour, Mgr Claude-Marie de Rufo de Laire, se rendit près du cardinal Rufo, son parent, à Palerme ; quelques autres cherchèrent un asile en Allemagne.

Ce fut à cette époque que le Saint-Père, pour transmettre à la postérité les sentiments de son cœur envers ces ecclésiastiques victimes de la révolution française, fit frapper une médaille commémorative de leurs malheurs et de sa charité. On lit, en effet, dans le *Diario di Roma* (n° 2140), sous la date du 4 juillet 1795 : Les médailles d'or et d'argent que Sa Sainteté

a fait distribuer à l'occasion du retour de la fête des glorieux apôtres Pierre et Paul de la présente année, représentent, sur la face l'effigie de Sa Sainteté, avec cette exergue : *Pius VI, Pont. M. An. XXI;* et sur le revers on voit Sa Sainteté sur son trône, recevant avec amour des évêques, prélats, religieuses et autres émigrés français du clergé de France, avec ces paroles : *Clero gallicano pulso hosp. et alim. præstita.*

La charité de Pie VI ne se bornait pas à secourir les évêques réfugiés dans ses États, elle s'étendait encore à tous ceux qui s'étaient enfuis en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Piémont et en Toscane. Il n'est rien de plus attendrissant que de lire les lettres que ces infortunés prélats lui écrivaient pour le supplier de les secourir dans leur extrême indigence. La lecture de ces lettres et de celles des simples ecclésiastiques émigrés, écrites en pareilles circonstances, fera comprendre, mieux que les plus éloquents panégyriques, combien fut grande la charité du noble pontife ; les accents de leur reconnaissance consignés dans la précieuse correspondance que ces vénérables prêtres et prélats entretenaient avec Mgr Caleppi, révéleront avec quelle délicatesse touchante le père commun des fidèles savait répandre ses bienfaits sans faire rougir ceux qui en étaient l'objet.

Cette reconnaissance, en effet, était bien légitime. Loin de nous la pensée de vouloir diminuer en rien la gloire que se sont acquise les nations européennes en venant au secours de ces nobles infortunes ; mais enfin il est permis de s'étonner jusqu'à un certain point que, lorsqu'on parle de l'accueil bienveillant accordé au clergé français émigré pendant le temps désastreux de la révolution, il semble qu'on n'ait à vanter que les gouvernements qui lui accordèrent une hospitalité et des secours précaires, oubliant précisément celui du Saint-Siége, qui, malgré la faiblesse relative de ses ressources, leur conserva jusqu'à la fin la plus généreuse et la plus

noble protection. En effet, malgré les lettres pressantes du Pape, qui ne cessait de les recommander aux puissances, les malheureux émigrés se voyaient peu à peu abandonnés de chacune d'elles, fatiguées peut-être de porter si longtemps un si pesant fardeau, ou réduites à l'impuissance par le malheur des temps.

L'Angleterre ne tarda pas à retirer les secours officiels que le gouvernement leur avait accordés si généreusement d'abord; la Suisse suivit bientôt son exemple. Les lettres écrites à cette occasion par les évêques réfugiés en Suisse surtout (où, les fortunes privées étant moins considérables, et la connaissance de la langue française pouvant moins s'utiliser, la position des émigrés y devenait d'autant plus dure) : ces lettres, disons-nous, déchiraient le cœur du Saint-Père. L'Espagne, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne, sans cesser tout à fait de secourir leurs hôtes infortunés, devenaient, par les mêmes raisons, moins libérales à leur égard. Les ressources que ceux-ci y trouvaient encore tarissaient aussitôt que les armées révolutionnaires mettaient le pied dans les pays de leur exil. En Piémont et en Toscane, comme en Belgique et en Hollande, la révolution victorieuse chassait devant elle ses victimes comme par un prolongement de la Terreur, et partout où les évêques et les prêtres émigrés jouissaient du bienfait de l'hospitalité, ils se voyaient bientôt contraints de chercher leur salut dans la fuite, pour échapper au fer ensanglanté de ces hordes sauvages, et d'errer dans le plus grand dénûment de pays en pays, jusqu'à ce qu'ils vinssent abriter enfin leurs douleurs au pied du trône de saint Pierre, devenu leur seul refuge et presque leur unique appui.

A la vue du touchant spectacle d'un Pape partageant dans la douleur et dans les larmes le pain de son indigence avec ses enfants exilés, on se croit presque transporté au temps des Catacombes ou dans ces tristes jours où l'Église d'Afrique, si

cruellement éprouvée par la fureur des Goths et des Vandales, recueillait les fruits amers de la doctrine impie des Arius et des Donat. Il est rare que l'histoire de l'hérésie, qui commence par l'orgueil de l'esprit, ne finisse pas par l'orgueil de la force brutale, et ne voie pas sa dernière page écrite avec du sang, soit par le glaive des révolutions, soit par la hache du bourreau. Non moins grande et non moins illustre que sa sœur d'Afrique, mais plus heureuse qu'elle, l'Église de France, lavée de ses quelques souillures dans le sang de ses ministres et de ses plus nobles enfants, devait se relever de ses ruines et reconquérir, au prix de ce baptême terrible, son ancienne splendeur et sa place antique au banquet des nations chrétiennes.

Pie VI aimait tendrement l'*OEuvre pie de l'Hospitalité française ;* après l'avoir créée et l'avoir arrosée de tant de larmes, il s'en souvenait encore pour la recommander, à son dernier soupir, aux hommes et à Dieu. Il écrivit à ce sujet de touchantes lettres-circulaires aux évêques de son État, les 1er janvier et 8 mai 1796, et le 18 octobre 1797. Il faut dire que ces mêmes prélats correspondaient de la manière la plus charitable et la plus édifiante aux pieuses intentions du Souverain Pontife, comme le prouvent les quelques lettres, insérées dans ce recueil, des cardinaux Archetti (1), Antonelli (2), Chiaramonte, qui fut depuis pape sous le nom de Pie VII (3), Giovanetti, archevêque de Bologne (4), de l'archevêque de Fermo (5), et de plusieurs autres (6) encore. Les cardinaux de Bernis (7) et Maury (8), ainsi que le chevalier

(1) V. dans ce volume, n°s 452 et 453.
(2) L. c. n° 458.
(3) L. c. n°s 456-457.
(4 L. c. n° 451.
(5) L. c. n° 454.
(6) L. c. n°s 459-436, 432, 473 et 474.
(7) L. c. n°s 433-436.
(8) L. c. n°s 437-450.

d'Azara (1), ambassadeur d'Espagne à Rome, méritent que l'on fasse d'eux une mention spéciale, comme ayant pris une part très-active à cette œuvre sainte.

Les secours distribués par Pie VI étaient d'autant plus difficiles à administrer qu'ils devaient varier, et se modifiaient en effet, selon le nombre et la condition de ceux qui en étaient l'objet, et il fallait bien que l'œuvre fût sagement dirigée, puisque cette population flottante des émigrés secourus par la charité pontificale ne tarda pas à atteindre le chiffre énorme de 20,000 personnes, tant ecclésiastiques que laïques, ainsi qu'il résulte de plusieurs rapports officiels présentés au Pape par Mgr Caleppi.

L'auguste pontife prit un soin particulier de recueillir et de conserver les monuments les plus importants de la vaste correspondance qui s'était établie entre les évêques et ecclésiastiques français émigrés et le Saint-Siége, non-seulement afin qu'elle demeurât comme un noble exemple pour ses successeurs, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, ils devaient assister à de si douloureuses perturbations sociales, mais encore et surtout pour conserver comme un précieux et irréfragable témoignage des souffrances cruelles auxquelles l'Église de France fut soumise pendant ces jours affreux, et de la grandeur du courage déployé par ses ministres à l'heure du danger. Ces lettres, et celles surtout émanées des Évêques, respirent le plus vif et le plus filial attachement à la chaire de saint Pierre, et sont revêtues, par cette même raison, d'un charme tout particulier. L'Église de France trouva son salut dans son inébranlable union au Saint-Siége; car ce ne sont ni la science, ni le talent, ni même certaines vertus privées qui sauvent les Églises nationales à l'heure du danger : c'est la seule et sainte vertu de la foi aux promesses éternelles faites

(1) L. c. n° 463.

par le Verbe à l'Église mère et maîtresse de toutes les Églises et l'union intime de tous les membres au chef unique du corps mystique de Jésus-Christ. Heureux les pasteurs qui comprennent cette vérité quand le ciel social est encore sans nuages ! car c'est le seul moyen de prévenir la tempête : heureux aussi ceux qui la mettent en pratique pendant les heures de l'orage ! car il n'est pas d'autre moyen efficace pour calmer les vents et apaiser la mer.

Cette haute considération chrétienne rend plus précieuses encore les lettres que nous publions aujourd'hui. Témoins vivants de la foi de l'ancien épiscopat de France, si distingué par ses lumières, sa dignité et ses vertus, elles sont comme un écho sacré de sa voix expirante ; et si elles nous apprennent qu'un épiscopat peut mourir non moins que les générations des peuples, elles nous apprennent aussi qu'il doit descendre noblement dans sa tombe et léguer à une génération nouvelle le secret de sa puissance et l'exemple de sa grandeur.

Cette correspondance, unique dans son genre, forme plus de soixante gros volumes *in-folio*, dont chacun porte ce titre à la fois simple et touchant : *de Charitate Sanctæ Sedis erga Gallos*. Lorsque l'armée française envahit la ville sainte, Pie VI, craignant que si ces lettres tombaient entre leurs mains, elles ne compromissent un grand nombre de personnages illustres dont les noms n'étaient pas moins chers à l'Église qu'à la véritable France, les fit soigneusement enfouir. Pie VII, héritier du nom et des vertus de son prédécesseur continua son œuvre avec une même ardeur et une charité pareille ; à peine fut-il élevé sur le trône pontifical que nous voyons dans une lettre de Mgr Consalvi à Mgr Falzacappa (1) quel intérêt il y prit. Ce fut lui qui fit déposer aux archives secrètes du Vatican cette volumineuse collection, par Mgr Cat-

(1) V. dans ce 2e volume n° 476.

taneo (1), dernier président de l'*Œuvre pie de l'Hospitalité française*, en l'année 1805, lorsque, par suite du concordat de 1801, les ecclésiastiques français émigrés ayant pu rentrer dans leur patrie, l'Œuvre et la commission qui la dirigeait durent naturellement s'éteindre, étant désormais sans objet. Mgr Caleppi avait été, en 1796, envoyé successivement à Naples et à Florence pour traiter des affaires ecclésiastiques : il eut pour successeurs, dans l'honorable charge de président de l'*Œuvre pie de l'Hospitalité française*, les prélats Falzacappa, de Gregorio, et enfin Cattaneo, sous lequel elle s'éteignit pour la raison que nous venons de signaler.

C'est là que nous avons recueilli, pour la plupart, les documents que nous livrons au public. Les pièces de notre recueil portent toutes le numéro du volume des Archives d'où elles ont été extraites ; celles auxquelles manque cette indication sont celles qui n'avaient pas encore pu être classées et reliées, et que nous avons trouvées éparses. Nous avons cru devoir joindre à ces documents un tableau fort intéressant de l'émigration épiscopale, dressé par M. d'Auribeau et présenté par lui à Pie VI, qui voulait l'avoir toujours sous les yeux, et l'avait fait, dans ce dessein, suspendre dans sa chambre à coucher.

Dieu n'est pas un maître vulgaire qui récompense les travaux que ses serviteurs ont entrepris pour sa gloire par des honneurs temporels et des trésors exposés à la rouille et à la

(1) Rimette Cattaneo al gentilissimo e stimatissimo Sig. abate Marini il voluminoso archivio degli affari riguardanti gli emigrati francesi, accolti e nudriti per 13 et più anni in questo Stato di Sua Santità, quale, per sentimento dell' Ecellentissimo Sig. cardinal segretario di Stato, sarà bene di rinchiudere negli Archivj Vaticani a perpetua gloriosa memoria della beneficenza e carità della S. Sede, di cui quest è ne presenti tempi una nuova prova. Se la collezione fatta fosse non abbastanza esattamente, stante l inesperienza del compilatore, et fosse capace di emenda, chi scrive avrà ben caro, e repeterà certamente dall' amicizia del Sig. abate Marini stesso se vorrà indicargliene la più possibile correzione. Lo prega intanto a crederlo, colla più sincera e rispettosa stima, ec, ec. Di casa (Roma) 17 giugno 1805.

main cupide d'un ravisseur. Pie VI, après avoir consumé sa belle vie à soulager les infortunes des exilés français, devait recevoir, pour prix de ses peines, la couronne des humiliations et des souffrances, et mourir pauvre, délaissé et exilé chez le peuple même qu'il avait si généreusement secouru et si profondément aimé. Il s'éteignit donc saintement sur la terre étrangère, à Valence en Dauphiné, le 29 août 1799. Sa dépouille mortelle fut, conformément à son pieux désir, transportée à Rome et déposée à côté du tombeau des saints Apôtres, ces premiers pèlerins de l'Église militante qui nous ont appris que nous n'avons pas sur cette terre de demeure permanente, mais que nous ne devons soupirer qu'après la stabilité éternelle de la céleste Jérusalem (1) : le chevalier Artaud nous a donné une belle description de cette imposante cérémonie (2).

Cependant, comme les pieux Valentinois voyaient avec un vif regret qu'on leur enlevait le précieux dépôt du corps de ce vénérable pontife qui avait souffert et était mort dans leurs murs, et désiraient ardemment posséder au moins quelque chose qui en conservât le souvenir, Pie VII, ayant été informé de ce désir, leur fit don de l'urne contenant le cœur et les entrailles du pape défunt; et comme cet événement n'est pas dépourvu d'intérêt et qu'il est passé sous silence par les historiens contemporains, nous croyons faire une chose agréable au lecteur en donnant ici une rapide et sommaire description, extraite de documents originaux du temps, et inédits jusqu'à ce jour.

On sait avec quel empressement Napoléon, alors premier consul de la république française, avait condescendu au désir de Pie VII et autorisé la translation à Rome du corps de son

(1) Non enim habemus hic manentem civitatem; sed futuram inquirimus. Hebr. XIII, XIV.

(2) Tome. I, p. 236 à 237. Paris 1836. *Vie de Pie VII.*

glorieux prédécesseur. Mgr Spina, créé plus tard cardinal, et qui avait assisté aux derniers moments de ce vénérable pontife, avait été chargé d'accompagner le saint corps. Voici la lettre qu'écrivait, en cette occasion, le ministre du premier consul.

Paris, le 23 brumaire an X.

Monsieur le Cardinal,

« Vous m'avez fait l'honneur de me rappeler, par votre lettre du 7 novembre (16 brumaire), combien Sa Sainteté attachait de prix à obtenir que le corps de son prédécesseur, décédé à Valence, fût transporté à Rome. Il a suffi au premier Consul de connaître le vœu exprimé à cet égard par Sa Sainteté pour qu'il se fît un plaisir d'y répondre.

« Je viens, Monsieur le Cardinal, de prévenir le ministre de l'intérieur du départ prochain de Mgr l'archevêque de Corinthe, auquel le corps du pontife défunt doit être remis. Mon collègue prendra des mesures pour que cette remise se fasse avec la décence convenable, et de la manière la plus conforme aux rapports d'union établis avec Sa Sainteté, et aux sentiments que le premier Consul lui a constamment exprimés.

« Agréez, Monsieur le Cardinal, l'assurance de ma plus haute considération.

CH. MAURICE TALLEYRAND.

Le gouvernement français, voulant, pour sa part, concourir à honorer la mémoire du grand pontife, chargea son ministre à Rome, M. Cacault, diplomate aussi distingué par sa capacité que par son attachement à la religion et au Saint-Siége, d'acquérir, aux frais du gouvernement, un buste en marbre de Pie VI, destiné à être placé plus tard sur le monument que la ville de Valence devait élever dans son église cathédrale pour y renfermer les restes du Pape défunt. M. de Talleyrand écrivit à ce sujet la lettre suivante, qui lui fait certainement autant d'honneur qu'au premier Consul lui-même.

Paris, le 30 vendémiaire an XI.

« Le ministre des relations extérieures au citoyen Cacault, ministre plénipotentiaire de la République française à Rome.

« Citoyen, le ministre de l'intérieur me charge de vous faire connaître qu'il accepte avec plaisir la proposition que vous m'avez faite par votre lettre

du 23 messidor, de céder au gouvernement le buste de Pie VI pour le prix qu'il vous a coûté, c'est-à-dire pour la somme de 600 francs.

« Le ministre de l'intérieur me prévient en même temps qu'il a arrêté que ce marbre sera placé dans la principale église de Valence, sur un monument où seront renfermés les restes du corps de Pie VI qu'on a pu conserver.

« Vous voudrez, bien en conséquence, remettre ce buste au citoyen Dufourry, qui le fera parvenir au préfet de la Drôme.

Le Saint-Siége trouvera dans ce projet d'érection de ce monument une nouvelle preuve des égards que le gouvernement français conserve pour la mémoire d'un pontife qui a honoré longtemps par ses vertus la première dignité de l'Église.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

Ch. Maur. Talleyrand.

Mgr Bécherel, premier évêque nommé à Valence à la suite du concordat de 1801, plaidait cependant avec une religieuse impatience auprès de S. É. le cardinal Caprara, légat du Saint-Siége près la République française, et du cardinal Spina, qui venait d'être placé sur le siége archiépiscopal de Gênes, la cause des fidèles de son diocèse au sujet du don promis par Pie VII, et écrivait au premier, sous la date du 9 octobre 1802 :

Valence 17 vendémiaire an XI (9 octobre 1802).

Monseigneur,

« J'ai commencé l'exercice de mon ministère à Valence par annoncer au clergé et aux fidèles que pendant mon épiscopat, tous les ans, il serait célébré dans la cathédrale un service pour le repos du Saint-Père Pie VI, d'heureuse mémoire, décédé dans cette ville. Je ne peux pas vous exprimer quelle satisfaction m'ont témoignée tous nos habitants de ce que j'avais pris cette mesure.

« Le ministre de l'intérieur vient de nous informer que le gouvernement avait arrêté qu'il serait érigé dans notre cathédrale un monument à la mémoire de Pie VI, et qu'il nous serait envoyé un buste de ce pontife pour être placé sur ce monument. Le préfet de notre département s'occupe en ce moment du projet de ce mausolée, et nous attendons avec la plus vive impatience l'exécution de cette bonne volonté du gouvernement. Les prêtres et les fidèles de ce diocèse ne savent comment témoigner leur contentement; mais, quelque précieux que soit à leurs yeux ce bienfait, leurs désirs ne seront satisfaits qu'en voyant s'accomplir la promesse que leur a faite S. É. le cardinal Spina, en passant à Valence, pour emporter et accompagner le corps de ce saint pontife; il leur a dit qu'il emploierait ses bons offices auprès

du Saint-Père Pie VII, afin qu'il leur accordât quelque partie des précieux restes de sa dépouille mortelle. Je viens d'en écrire à S. É. le cardinal Spina : je lui rappelle et ce qu'il a bien voulu promettre, et les vœux les plus vifs que forment nos fidèles pour que le Saint-Père veuille bien ne pas leur refuser cette grâce.

« Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien nous aider de votre autorité : j'ai demandé la protection du gouvernement pour obtenir cette faveur : je ne peux pas exprimer à Votre Éminence combien nous serons reconnaissants de ce que vous voudrez bien faire pour nous à ce sujet.

« Daignez agréer l'assurance du plus profond respect et du plus tendre attachement que j'ai voué à Votre Éminence. »

FRANCISCUS, EPISCOPUS VALENTINENSIS.

Le cardinal Spina, de son côté, ne manqua pas de transmettre au Pape l'expression de ces pieux désirs, et écrivait dans ce but, au cardinal Consalvi, la lettre suivante :

Gênes, 6 novembre 1802.

Éminence,

« Dès le jour que j'arrivai à Rome, au mois de février dernier, avec la dépouille mortelle de Pie VI, je m'empressai de représenter à notre Saint-Père le Pape, à Votre Éminence et à S. É. le cardinal Braschi, le désir qu'avait montré tout le peuple de Valence que je laissasse en dépôt dans cette ville l'urne contenant le cœur et les entrailles de ce saint pontife. Je n'osai pas alors prendre sur moi d'accéder à leur demande, les circonstances ne me paraissant pas encore opportunes pour le faire; mais, prévoyant qu'il viendrait peut-être un jour auquel Sa Sainteté pourrait sans inconvénient adhérer au vœu du peuple valentinois, je suggérai et j'obtins, comme Votre Éminence pourra se le rappeler, que l'urne contenant les entrailles du pape Pie VI, au lieu d'être déposée, selon la coutume, dans les souterrains de l'église des saints Vincent et Anastase, fût laissée en dépôt au chapitre de Saint-Pierre.

« Voici qu'au nom de son peuple, l'évêque de Valence me prie d'implorer de Sa Sainteté la grâce de recevoir, pour sa ville épiscopale, quelque chose des restes mortels du pontife défunt, ajoutant qu'il a fait adresser à notre Saint-Père la même demande par l'organe du cardinal légat. Je confesse que l'attachement que les bons Valentinois ont toujours montré pour la personne sacrée de Pie VI, et leur respect pour sa mémoire, exigent que Sa Sainteté fasse tout ce qu'elle pourra pour les satisfaire. Si donc l'approbation du gouvernement français se joint à leur demande, ainsi que j'ai déjà dit à l'évêque de Valence qu'il était nécessaire que cela fût, je croirai digne de la bonté de notre Saint-Père, et propre à exciter la religion des peuples, que Sa Sainteté donnât son adhésion à leurs instances, et j'unis dans ce but mes humbles supplications aux leurs. J'ai grande confiance que la bonté de Votre Éminence contribuera puissamment à faire exaucer cette prière, et, dans l'es-

pérance d'en recevoir une réponse favorable, je lui baise humblement les mains avec le plus profond respect, etc. »

Le sacré dépôt arriva à Toulon, au commencement de janvier 1803, avant que l'ordre, au sujet de sa translation à Valence, eût été donné par le gouvernement. Mgr l'archevêque d'Aix, en sa qualité de métropolitain, déploya le plus grand zèle pour que cet acte d'expiation publique fût accompli avec la plus grande solennité possible : il écrivait, à ce sujet, au cardinal Caprara, légat apostolique à Paris.

Marseille, le 23 nivôse an XI.

Monseigneur,

« J'ai reçu hier, par mes délégués à Toulon, la nouvelle de l'heureuse arrivée sur le brick l'*Alcyon*, du précieux dépôt du cœur et des entrailles de l'immortel Pie VI.

« Heureusement ils avaient reçu de moi des instructions antécédentes, car les autorités civiles et militaires n'avaient reçu aucun ordre ni avis; néanmoins il a été convenu avec le préfet maritime que la translation s'en ferait aujourd'hui jeudi, dans l'église ci-devant cathédrale, avec toute la pompe possible, au bruit de décharges d'artillerie du port et de la place, et du son de la seule cloche que nous ayons à Toulon; toutes les autorités judiciaires, militaires et civiles ont dû être invitées pour assister à cette cérémonie. Le corps sera porté par quatre prêtres en aube et étole noire, précédés par quatre autres pareillement vêtus et portant le poêle.

« Mes délégués ont dû faire tendre la porte et les piliers de l'église. On chantera solennellement les Vêpres des morts, suivies de cinq absoutes; après, la caisse sera déposée sur un petit catafalque surmonté d'un crucifix et de flambeaux; il restera dans cet état jusqu'à ce que les ordres du gouvernement soient parvenus : alors on célébrera une messe solennelle à laquelle seront invitées d'assister les mêmes autorités; après quoi, le précieux dépôt sera conduit avec le même cérémonial au travers de toute la ville, jusqu'à la porte dite de France.

« J'aurais bien voulu savoir si ce dépôt passera par Marseille ou seulement par Aix, et s'il nous sera permis de lui rendre les honneurs convenables. Il eût été à souhaiter que les choses eussent été mieux concertées d'avance; quoi qu'il en soit, nous ferons de notre mieux, Votre Éminence peut bien compter sur notre zèle. Mes délégués à Toulon sont MM. Vigue et Jaume, deux ecclésiastiques extrêmement recommandables. »

Par une autre lettre, en date du 17 janvier 1803, le même prélat informe le cardinal Caprara des cérémonies tou-

chantes qui avaient eu lieu à Toulon lors du débarquement de l'urne funèbre. Cette lettre est conçue en ces termes :

Marseille, 17 janvier 1803.

« Monseigneur,

« J'avais heureusement prévenu mes délégués à Toulon de l'arrivée du dépôt précieux du cœur et des entrailles de Pie VI. Aucun ordre n'était encore arrivé pour sa réception. Mais néanmoins toutes choses se sont passées d'une manière très-convenable. Je joins ici une lettre où mes délégués m'en rendent compte. On réserve le dépôt jusqu'à ce qu'il arrive des ordres du gouvernement pour sa translation à Valence. L'ecclésiastique qui en est chargé est logé et entretenu par mes délégués.

« J'attends de savoir si le convoi s'arrêtera à Aix, et s'il passera par cette ville. Je ne négligerai rien pour lui rendre les honneurs qui lui sont dus. »

Le métropolitain, après avoir reçu l'autorisation désirée, rendit, en conformité des instructions qui lui avaient été données par le légat, les plus grands honneurs aux restes du Souverain Pontife. Voici un extrait de la relation qu'il lui adressa en cette circonstance :

« Nous recevons à l'instant l'honneur de votre lettre en date du 22 nivôse. Nous avons rendu au dépôt précieux qui nous a été confié tous les honneurs mentionnés dans votre lettre du 21. Nous nous sommes portés à bord de l'*Alcyon*, avant-hier 23, à une heure apres-midi, au nombre de dix prêtres précédés de la croix, des céroféraires, etc., dans le brillant canot de M. le préfet maritime; là nous avons pris lecture du procès-verbal dressé à Rome et à Civita-Vecchia, de l'état de la caisse contenant le cœur et les entrailles de Pie VI. Nous l'avons vérifiée et reconnue, et, après la prière *De profundis* et l'aspersion de l'eau bénite, cette précieuse caisse a été descendue dans le canot où nous nous sommes rembarqués dans le même ordre. A quelque distance, ce bâtiment a fait une décharge de 21 coups de canon; arrivés sur le quai, près de la maison commune où nous attendaient douze autres prêtres, ainsi que toutes les autorités constituées de Toulon, le convoi s'est mis en marche. La musique militaire, exécutant des airs lugubres, suivie des sapeurs, des grenadiers, et des tambours drapés de noir, précédait la croix sous laquelle marchait le clergé, dont quatre membres en étole noire portaient le poêle, et quatre autres en chasuble violette portaient la caisse ayant à côté quatre portefaix en aube, pour les soulager à raison du poids, qui s'élève à plus de deux quintaux, et de la longueur du tour qui a été très-long, puisque, après avoir longé le quai du port, nous avons abouti à la place d'armes, et de là par la rue Saint-Roch à la porte de France, d'où, suivant la rue ci-devant Royale, celle du marché et de Saint-Louis, nous sommes arrivés à la paroisse après deux heures environ

de marche. La caisse, couverte de velours violet, présentant à une de ses faces une superbe tiare brodée en or relevé en bosse et enrichie de petits rubis et émeraudes, était surmontée d'une tiare au bas de laquelle étaient entrelacées deux clefs, l'une en or et l'autre en argent : le tout peint sur carton à deux faces, et aussi bien que possible. MM. les marguilliers portaient le dais par-dessus. Tous les jeunes gens de la congrégation de M. Desfrancs et de la communion prochaine portaient des cierges de demi-livre : ils étaient plus de cinquante. Suivaient ensuite toutes les autorités constituées, selon leur rang et leur costume. La cloche n'a cessé de sonner tout le temps de la cérémonie, toute la ville était en mouvement. Dans cet état de choses, nous sommes arrivés à l'église, où, après le *Subvenite*, la caisse a été placée sur un catafalque élevé de quinze pieds, couronné d'un baldaquin flanqué de quatre rideaux longs de plus de trente pieds, gancés à quatre piliers de l'Église, faisant le plus superbe effet dans ce genre. Le catafalque en blanc liseré de noir était garni de soixante flambeaux d'une livre, et avait dans son contour huit grands vases en cyprès de dix pieds de hauteur. La porte de l'Église était drapée de noir, et tous les piliers de la nef du milieu étaient garnis de rideaux blancs, couverts de larmes noires. L'autel et le derrière formant le chœur étaient aussi tendus en noir et blanc mélangés ; le tout faisait le plus grand effet, et toutes les autorités constituées qui n'y sont pas entrées pour un sou de dépense, furent étonnées de la célérité et du goût avec lequel cette décoration avait été faite. Après avoir chanté Vêpres de la manière la plus solennelle, auxquelles assistèrent toutes les personnes du convoi, nous fîmes cinq absoutes de la même manière qu'on les avait faites dernièrement à Aix. Là se termina la cérémonie. Le soir nous disposâmes la sacristie en la tendant tout en blanc parsemé de larmes noires ; nous dressâmes un autel, et nous portâmes la caisse sur une table tendue en noir et blanc, surmontée toujours de la tiare que nous avons fait peindre. Nous y célébrons tous les jours la messe à neuf heures, et y récitons tous les soirs l'office des morts.

« Le gouvernement n'a encore donné aucun ordre pour le transport de ce dépôt ; lorsqu'ils y seront parvenus, nous aurons l'honneur de vous en informer. Avant le départ, nous célébrerons avec le plus de pompe possible un service solennel, et nous accompagnerons ensuite processionnellement le dépôt jusqu'à la porte de France. »

Les mêmes formalités, à très-peu de chose près, furent observées à Marseille, lorsque les restes du glorieux pontife y passèrent ; la cérémonie funèbre fut terminée par un discours prononcé par le même Mgr de Cicé, archevêque d'Aix. Le vénérable prélat s'exprima en ces termes :

« Je ne suspendrai qu'un instant, chrétiens auditeurs, cette auguste cérémonie, pour, au milieu des grands intérêts qu'elle présente, fixer votre attention sur celui qui m'a paru le plus important.

« Quels sont les motifs qui vous attirent en ce temple? Est-ce l'image de l'abaissement des grandeurs humaines? Celles d'un souverain, qui remplissait l'univers de son nom, soumis au jugement de ses contemporains, au jugement plus redoutable de l'Éternel, et n'ayant plus d'espoir que dans ses œuvres, dans nos prières, et surtout dans la bonté de Dieu?

« Mais ce spectacle n'a rien d'extraordinaire; la vie humaine n'est qu'un enchaînement d'élévations et de chutes, de grandeurs et de misères, dont le terme est toujours la mort.

« Venez-vous satisfaire au juste désir d'entendre célébrer la mémoire du vénérable Pie VI! Mais la renommée n'a-t-elle pas depuis longtemps publié les droits qu'il a sur nos hommages? Ses vertus, ses talents, ses glorieux travaux, ne sont-ils pas présents à votre esprit? Et ne convient-il pas mieux d'ailleurs de laisser à l'histoire le soin de tracer ce tableau, lorsque surtout, affranchie des entraves du temps présent, elle pourra s'exprimer avec cette liberté qui commande la confiance.

« Mais je trouve, dans cette lutte de l'homme fort aux prises avec l'infortune, un spectacle digne des regards de Dieu même, suivant la belle expression d'un ancien, lutte où Pie VI a développé un si grand caractère, un sujet particulièrement susceptible de vos méditations et d'un retour utile sur vous-mêmes.

« Rappelez-vous, chrétiens qui m'écoutez, les faits récemment passés sous vos yeux; considérez ceux dont vous êtes aujourd'hui les témoins; qu'avons-nous vu, et que voyons-nous? Ne puis-je pas ainsi m'exprimer à mon tour: O miracle de la toute-puissance et de la miséricorde divines!

« Mais ce n'est pas à l'admiration que vous devez vous borner; élevez-vous à une plus grande hauteur, et considérez le modèle qui vous est offert.

« A l'exemple de notre divin Sauveur, dont Pie VI fut le vicaire sur la terre, il fut abreuvé d'afflictions; sa royauté fut tournée en dérision, sa personne traînée en captivité; au milieu de tant de sujets d'amertume, il conserva toujours la dignité qui commande le respect; il ne proféra que des paroles de résignation et de charité; il fut, pour ainsi dire, conduit comme un agneau à son dernier terme, couronnant, comme son divin modèle, par une sainte mort, une vie si longtemps consacrée au service de l'Église, à l'instruction et à l'édification des peuples.

« Quelle leçon, mes frères, pour ceux d'entre nous qui écouteraient aujourd'hui d'autre voix que celle de la charité, et qui refuseraient de céder à ses douces et salutaires influences! Quel moniteur irrécusable pour ceux qu'une funeste expérience n'aurait pas encore corrigés!

« Pie VI fut l'emblème de notre révolution; il en a subi les rigueurs et les vicissitudes: au retour de ses reliques dans notre patrie, à la liberté de lui décerner des hommages publics et religieux, à l'empressement universel des peuples, ne reconnaissez-vous pas, mes frères, le bonheur de notre situation présente. A la douleur, au silence, à l'oppression, ont succédé les chants de l'allégresse et de la reconnaissance. Oui, je le répète, ces dépouilles vénérées, sont le gage de la réconciliation de la France avec son

Dieu, de la politique avec la religion, du retour de la paix et de la tranquillité intérieures.

« Bénissons le gouvernement réparateur à qui nous devons ce bienfait : joignons nos prières pour sa conservation à celles que nous allons faire pour Pie VI ; bénissons-le d'avoir mis sa gloire à solliciter le dépôt qui est sous vos yeux, et à lui ériger un monument durable sur le théâtre même où Pie VI a terminé sa carrière.

« Gardons-nous cependant d'oublier, pour l'honneur de la France, qu'au milieu même de l'orage et dans l'extrême infortune, les respects et les vœux du peuple retentirent autour du Souverain Pontife, et vinrent affecter son âme paternelle.

« Il me semble, mes frères, l'entendre lui-même en ce moment : « O « mes enfants ! ô mes bien-aimés ! je n'ai jamais cessé de vous porter dans « mon cœur : j'ai pleuré sur vos égarements, mais je me suis toujours at« tendu à votre retour ; il sera solide et durable : la religion, en reprenant « ses droits, fera cesser vos agitations convulsives, et vous rendra le bon« heur qu'une fausse philosophie vous avait ravi. »

« Les vœux de Pie VI commencent, mes très-chers frères, à s'accomplir. Son successeur, qui gouverne si dignement l'Église de Jésus-Christ, et le jeune héros que Dieu a conduit par la main pour sauver la France, se sont réunis pour nous restituer nos autels et rétablir sur d'inébranlables fondements l'Église gallicane : que nos prières s'unissent en leur faveur; qu'ils jouissent longtemps du prix de leurs efforts : que le plus parfait concert continue de présider à leurs travaux et de régler nos destinées ! L'un est chargé du gouvernement de ce vaste empire, l'autre est commis pour nous diriger dans la voie du salut : notre confiance et notre fidélité leur sont dues, nos plus chers intérêts l'exigent, la reconnaissance nous l'ordonne. C'est le plus précieux hommage que nous puissions offrir à ce cœur, à cette relique sacrée que la Providence a voulu fixer à jamais parmi nous.

« Je suis loin, mes chers auditeurs, de douter des sentiments qui vous animent ; mais je n'ai pas dû négliger cette occasion de vous y fortifier. Je finis en vous adressant les vœux et les paroles de saint Paul aux Philippiens : Que toutes vos pensées, que toutes vos affections n'aient pour objet que la vérité, la justice, la candeur et les vertus aimables qui font les saints, afin que vous puissiez être un sujet d'édification aux autres peuples. *Quæcumque vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ : si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate.* »

Ce fut encore le même prélat qui fit rédiger et adresser au cardinal-légat la relation intéressante du transport des restes sacrés de Pie VI de Toulon jusqu'à Valence, où ils arrivèrent le 29 mars. Nous l'insérons également dans son entier, comme un véritable triomphe pour la foi catholique.

« Les cérémonies (c'est ainsi que s'exprime cette relation) qui ont eu lieu à Toulon lors de l'arrivée et au débarquement du cœur du défunt pape Pie VI étant connues de tout le monde, et Mgr l'archevêque d'Aix en ayant déjà fait le rapport, on n'en répétera point ici les détails.

« Lorsque les ordres furent arrivés à Mgr l'archevêque d'Aix pour la translation du cœur de Pie VI de Toulon à Valence, ce prélat, conformément aux instructions qu'il avait reçues de S. É. le cardinal Caprara, légat du Saint-Siége en France, nomma MM. Vigne, ancien archidiacre de l'église cathédrale de Marseille, chef provisoire de la principale église de Toulon, et Jaume, chef de l'église de la Valette, pour accompagner ce précieux dépôt jusqu'à Marseille.

« Ces messieurs s'étant concertés avec les autorités constituées de la ville de Toulon, le jour du départ étant fixé, on retira, la veille, la caisse dans dans laquelle est enfermé le cœur de Pie VI, de la chapelle ardente où elle avait été déposée en attendant les ordres, et on la plaça sur un superbe catafalque élevé dans le sanctuaire de l'église.

« Le lendemain 30 ventôse (21 mars) 1803, toutes les autorités constituées de la ville invitées à cette cérémonie et en grand costume, s'étant rendues sur les dix heures à l'église, un clergé nombreux y a célébré un service solennel à la pompe duquel ont ajouté, d'un côté, la musique militaire et l'appareil des troupes, de l'autre, le recueillement et la piété d'un peuple immense, ému et regrettant de se voir enlever un bien dont ils avaient joui près de deux mois. A la grand'messe, après l'Évangile, M. Sansoley prononça l'oraison funèbre de Pie VI, et, la messe finie, après les absoutes d'usage, le convoi s mit en marche pour se rendre à la porte de France avec le même appareil et dans le même ordre qui avait eu lieu lors du débarquement et du transport à l'église.

« A la porte de la ville, la caisse fut placée dans la voiture destinée au transport. Elle avait été préparée à cet effet, surmontée d'un dôme et entièrement drapée en violet, liseré de frange en blanc; elle annonçait aisément le précieux dépôt qu'elle contenait et était escortée par un détachement de la gendarmerie.

« Dans une seconde voiture à la suite sont montés MM. les prêtres ci-dessus nommés, délégués par Mgr l'archevêque d'Aix, M. Jean-Baptiste Dufaufortis, prêtre chargé du dépôt dans le transport de Civita-Vecchia en France, et un adjudant de la place de Toulon.

« Dans tous les bourgs ou villages sur la route, et notamment à Ollioules, où l'on s'est arrêté pour passer la nuit, le clergé et le peuple ont rendu aux restes vénérables de Pie VI l'hommage le plus empressé de leur respect et de leur confiance en venant processionnellement les recevoir à la porte, et les accompagnant au delà de leur enceinte en chantant des prières analogues.

« Les voitures, en arrivant à Marseille le 1er germinal au soir (22 mars), se rendirent à l'église Saint-Martin-le-Majeur. Le culte public extérieur n'étant pas encore autorisé à cette époque à Marseille, le clergé de cette ville s'est vu à regret privé de la satisfaction d'aller au-devant du cœur de Pie VI, et, comme on le verra bientôt, de l'accompagner à son départ jusqu'aux portes

de la ville, où M. Martin, ancien prévôt de l'église cathédrale de Marseille, vicaire général du diocèse et chef de l'église Saint-Martin, reçut, à la tête d'un clergé nombreux, le précieux dépôt des mains de MM. les prêtres délégués, et le fit placer de suite sur un très-beau catafalque dressé dans le sanctuaire. On chanta les vêpres des morts, on fit l'absoute, et deux prêtres avec une garde intérieure veillèrent auprès toute la nuit, et le lendemain 2 germinal (23 mars) on chanta matines et laudes des morts. Il y eut dès la pointe du jour, sans interruption, des messes basses dites pour le repos de l'âme de Pie VI.

« A dix heures, Mgr l'archevêque d'Aix, alors de résidence à Marseille, et, d'après son invitation, toutes les autorités constituées, s'étant rendues à l'église, Mgr l'archevêque, en rochet et camail, à la tête du clergé de toute la ville, commença la cérémonie par l'oraison funèbre de Pie VI. L'émotion qu'il excita dans tous les cœurs, les sentiments de piété qu'il y réveilla, ont été les applaudissements les plus flatteurs qu'il pût recevoir, et le public a regretté que le temps et les circonstances ne lui aient pas permis de traiter un si vaste sujet avec toute l'étendue dont il est susceptible.

« Immédiatement après l'oraison funèbre, Mgr l'archevêque, s'étant revêtu de ses habits pontificaux, officia solennellement à la grand'messe et dans les cinq absoutes d'usage; le public vit avec plaisir et édification Mgr l'évêque de Nice (1) concourir par sa présence et sa piété à rendre cette cérémonie plus auguste et plus touchante.

« A deux heures après midi, MM. Robineau, ancien vicaire général du diocèse de Marseille, chanoine de l'église métropolitaine d'Aix, et de Sinetty, aussi ancien vicaire général de Marseille, prêtres délégués par Mgr l'archevêque d'Aix pour accompagner les restes de Pie VI jusqu'à Valence, s'étant rendus, avec M. Dufaufortis ci-dessus désigné, à l'église Saint-Martin-le-Majeur, ont reçu ce précieux dépôt des mains de M. Martin et s'en sont chargés, ce dont il a été dressé procès-verbal, lequel signé, la caisse a été placée dans la voiture comme à Toulon, et ils sont montés tous les trois dans celle à la suite.

« A un quart d'heure de la ville d'Aix, au pont de l'Arc, s'était rendu un piquet de troupes de ligne pour servir d'escorte et de garde d'honneur. Les soldats se rangèrent des deux côtés de la première voiture, et à l'entrée de la nuit, tambour battant, le cortége arriva à la Rotonde, derrière la grille de fer au bas du Cours. Cette vaste place était couverte de monde, et tout le clergé de la ville, à la tête duquel était M. Florens, vicaire général du ldiocèse, s'y était rendu en habit de chœur, un flambeau à la main. Toutes e s autorités civiles et militaires, en grand costume, les directeurs des hospices et toutes les sœurs des hopitaux, et nombre de citoyens distingués qui avaient été invités, s'y trouvaient également. MM. les prêtres délégués ayant mis pied à terre, la caisse fut placée sur un brancard porté par des hommes vêtus en aubes. A ce brancard étaient attachés quatre cordons

(1) Ce prélat était alors à Marseille, délégué par le Saint-Siége pour revêtir Mgr l'archevêque d'Aix du pallium.

tenus par les chefs des quatre églises de la ville, lesquels étaient revêtus de chasubles noires. Quatre prêtres en aubes, ayant l'étole en travers à la manière des diacres, soutenaient le dais, et en avant quatre autres en chapes noires portaient le poêle funéraire.

« Chacun ayant pris son rang et la garde bordant la haie, le convoi entra dans la ville au son de toutes les cloches, à la lueur des flambeaux; un peuple immense mêlant ses bénédictions aux chants et aux prières du clergé. Le cortége passa tout le long du Cours et dans les rues les plus spacieuses qui conduisent à l'église métropolitaine, sous le titre de Saint-Sauveur, où la caisse fut placée sur un catafalque au milieu du chœur qui était tout tendu de noir. L'absoute faite, M. Combe, chef provisoire de l'église, se chargea du dépôt, et commit à sa garde pendant la nuit deux prêtres et quelques laïques. Le lendemain 3 germinal (24 mars), toutes les autorités civiles et militaires s'étant encore rendues à l'église où l'affluence du peuple fut constamment la même, on chanta une messe solennelle après laquelle on fit cinq absoutes, à la dernière desquelles un corps de musique nombreux exécuta le *De profundis* de Blanchard.

« Vers les deux heures et demie après midi, les voitures se rendirent devant la porte principale de l'église de Saint-Sauveur; elle était remplie de fidèles qui, au moment où l'on déplaça les flambeaux pour enlever la caisse, présentèrent avec empressement des croix, des chapelets, des scapulaires aux prêtres pour qu'ils les fissent toucher à la caisse où étaient enfermées les précieuses dépouilles, objet de leur vénération. Enfin, sur les trois heures, le procès-verbal de reprise signé, les voitures escortées par la gendarmerie prirent dans l'ordre accoutumé le chemin de Lambesi.

« Le clergé de cette ville, suivi des différentes confréries et de presque tous les habitants, se rendit, à l'entrée de la nuit, sur la hauteur à un petit quart de lieue de la ville. Les voitures étant arrivées et MM. les prêtres délégués ayant mis pied à terre, on porta le dais au-dessus de celle où était la caisse, et à la lueur des flambeaux on fut processionnellement jusqu'à l'église du lieu où le dépôt fut placé sur un catafalque et veillé pendant la nuit par des fidèles désignés par M. Regnaud, chef provisoire de l'église, à la garde duquel il avait été confié.

« Le lendemain 4 germinal (25 mars), on célébra un service solennel sur les quatre heures du matin, et à cinq heures et demie, les absoutes faites, le procès-verbal de reprise signé, le clergé accompagna les voitures jusqu'aux portes de la ville.

« Elles arrivaient à Avignon sur les six heures du soir, et se rendirent de suite devant la porte de l'église cathédrale Saint-Agricole. On dressa à la hâte un catafalque sur lequel la caisse fut placée, et, l'absoute faite et le procès-verbal de remise signé, MM. les prêtres délégués se rendirent chez Mgr l'évêque, qui, jaloux de rendre aux dépouilles mortelles de Pie VI tous les honneurs funèbres, engagea ces prêtres à séjourner un jour à Avignon. Son zèle actif lui fit trouver des ressources, et le lendemain 5 germinal (samedi 26 mars), à dix heures du matin, MM. les délégués trouvèrent, à leur grande satisfaction, l'église tendue en noir, et dans le sanctuaire un

très-beau catafalque sur lequel était placée la caisse renfermant le cœur de Pie VI. Le concours du peuple était immense, Mgr l'évêque chanta la grand'messe; après l'Évangile, un des membres du clergé y prononça l'oraison funèbre du Souverain Pontife, dont les habitants d'Avignon aimaient à se rappeler les bienfaits. Après la grand'messe on fit les cinq absoutes d'usage. La cérémonie finit trop tard pour qu'on pût se remettre en route le même jour.

« Le lendemain dimanche 27 mars (6 germinal), à six heures du matin, MM. les délégués se rendirent à l'église, où, après une absoute et le procès-verbal signé, ils reprirent le dépôt qui leur était confié et se mirent en route, édifiés du zèle du premier pasteur et de sa piété, ainsi que de l'empressement du peuple d'Avignon; le soir on s'arrêta à Pierrelatte. et la voiture chargée du dépôt, devant la porte de l'église paroissiale. M. l'abbé de Seillans, ancien prévôt du chapitre de Saint-Paul-trois-Châteaux, avait été invité par le citoyen sous-préfet de Montélimar à s'y rendre, et à se joindre à MM. les délégués pour le reste de la route. C'est entre ses mains et celles du curé que fut remis le dépôt pendant la nuit. Le peuple s'était porté en foule à l'église : on fit le soir une absoute. Le lendemain matin, lundi 28 mars, à six heures, lorsque les délégués se rendirent à l'église, on avait déjà chanté matines et dit une messe. Après une seconde absoute et le procès-verbal signé, le cortége se remit en route, accompagné jusque hors la ville par le clergé et le peuple. Arrivé sur les dix heures à Montélimart, MM. les délégués mirent pied à terre à la porte de la ville, où ils trouvèrent le citoyen sous-préfet, le maire et ses adjoints, et toutes les autorités réunies et accompagnées d'un détachement des troupes avec la musique militaire. M. Lancelin, prêtre, ancien archidiacre de Valence, député du clergé et MM. de Brassac, ancien président au parlement de Grenoble, et Fieron, citoyen de Valence, députés par cette ville, se joignirent aux prêtres délégués. Tout ce cortége, suivi d'une foule immense de peuple, accompagna la voiture jusqu'à l'église, où était préparé un catafalque. On y plaça le précieux dépôt, et de suite on y chanta une messe solennelle, la musique militaire concourant à rendre cette cérémonie religieuse plus grave et plus imposante. Sur les deux heures, le même cortége se rendit à l'église, et, l'absoute faite et le procès-verbal signé, accompagna la voiture jusque en dehors des portes de la ville.

« A six heures du soir les voitures s'arrêtèrent à Loriol; le maire du lieu et les principaux notables, suivis de la foule du peuple, accompagnèrent la voiture du dépôt à l'église : on y fit l'absoute d'usage, et, MM. les députés de Valence ayant prévenu que Mgr l'évêque, d'accord avec le citoyen préfet du département de la Drôme, demandait qu'on n'arrivât à Valence que sur les quatre heures après midi, il fut convenu que l'on ferait, le lendemain mardi 29 mars (8 germinal), un service solennel.

« En effet, ledit jour, à neuf heures, les autorités constituées, les prêtres délégués, les députés de la ville de Valence s'étant rendus à l'église où était dressé un catafalque très-décent, le clergé y chanta la grand'messe, à laquelle assista un immense concours de peuple.

« A midi, tout le monde s'étant encore rendu à l'église, l'absoute faite et le procès-verbal signé, on se remit en route, la voiture du dépôt étant escortée par six gendarmes auxquels, à mi-chemin, se joignirent quatre autres, et vers les quatre heures on arriva à une maison à deux cents pas hors la ville, lieu du rendez-vous assigné par le citoyen préfet.

« Celui-ci ne tarda pas à arriver, et avec lui toutes les autorités civiles et militaires de la ville, avec toutes les troupes. L'ordre de la marche était réglé, et jamais spectacle ne fut plus imposant.

« A la tête du cortége étaient les jeunes filles vêtues en blanc avec la ceinture noire; les mères de famille les suivaient en robes noires; quelques laïques en même costume venaient après une partie des autorités constituées, chacun suivant le rang assigné. La voiture du dépôt précieux, entourée de MM. les prêtres délégués et des députés de la ville, la mairie et la préfecture, fermaient la marche. Les troupes bordaient le cortége, à l'exception de l'état-major, placé immédiatement devant la voiture.

« A l'approche des murs de la ville, le canon se fit entendre, et continua de temps en temps de tirer, jusqu'à ce qu'on fût arrivé à la porte de la cathédrale. Les boulevards, les rues, les fenêtres des maisons, tout était couvert ou garni de peuple qu'un sentiment d'amour et de respect attirait bien plus que la nouveauté du spectacle : jamais concours si prodigieux, jamais allégresse si vive.

« A la porte de l'église, sur les marches de l'escalier, Mgr l'évêque, en habits pontificaux et à la tête d'un clergé nombreux, reçut le précieux dépôt, et, dans un petit discours, félicita MM. les prêtres délégués sur leur honorable mission, leur fit les remercîments les plus flatteurs, et exprima d'une façon noble combien l'église et la ville de Valence étaient flattées de posséder une partie des dépouilles mortelles d'un pape qui leur avait donné l'exemple des plus sublimes vertus. Il fit passer dans le cœur des auditeurs les sentiments de reconnaissance dont il était animé envers le Souverain Pontife qui leur avait fait un si riche présent, et envers le gouvernement qui l'avait sollicité auprès de la cour de Rome.

« On entra dans l'église avec peine ; l'affluence du peuple était telle que, malgré la garde, toutes les barrières avaient été forcées; mais la religion qui présidait à cette cérémonie écarta tout tumulte, prévint tout accident, et, le recueillement ayant bientôt pris le dessus, on chanta les vêpres des morts et on fit les cinq absoutes autour du superbe catafalque élevé dans le sanctuaire, et sous la pyramide duquel on avait placé la caisse renfermant ce précieux dépôt.

« Le lendemain mercredi 30 mars (9 germinal), après l'office des morts, sur les dix heures, toutes les autorités s'étant encore rendues à l'église, Mgr l'évêque officia pontificalement à la grand'messe, assisté des prêtres délégués et environné d'un nombreux clergé. Après l'Évangile, M. Malavans, prêtre désigné à une des principales cures du diocèse de Valence, prononça en chaire l'oraison funèbre de Pie VI. La messe finie, on fit encore les cinq absoutes, après lesquelles la caisse fut portée solennellement et en procession dans une des chapelles latérales préparée à cet effet,

et dans laquelle elle doit rester jusqu'à ce que soit achevé le monument où doivent reposer les cendres de Pie VI.

Le même jour, sur les quatre heures après midi, se sont rendus dans la susdite chapelle, à l'effet de vérifier le contenu de la caisse et d'en constater l'intégrité et la conformité avec les procès-verbaux dressés, l'un à Civita-Vecchia, lors de l'embarquement; l'autre à Toulon, lors du débarquement, et de donner décharge du dépôt à MM. les prêtres délégués, Mgr François Bécherel, évêque de Valence, assisté de son clergé, en présence particulièrement des citoyens Chaponnet, conseiller de la préfecture, commissaire à ce délégué par le préfet; du maire de Valence et son adjoint; des citoyens de Brassac, ancien magistrat; de Landes et Planel, aussi anciens magistrats; Detussac, marguillier de la cathédrale-église, et autres notables habitants. La vérification faite et tout ayant été jugé en état, la caisse a été refermée, la clef remise à Mgr l'évêque de Valence, et sur la caisse extérieure ont été scellées trois bandes de toile, dont deux au sceau de la commune de Valence, et celle du milieu au sceau de Mgr l'évêque, et le procès-verbal de tout a été dressé et signé par tous les nommés ci-dessus, ainsi que par MM. les prêtres délégués Robineau, Siretti et Dufaufortis. »

Signé : JÉR. MAR., *archevêque d'Aix et d'Arles.*

Par mandement de Mgr l'archevêque d'Aix et d'Arles,

Signé : NEY.

Voici, de même, ce procès-verbal officiel dressé par la commune de Valence, au sujet de ces cérémonies :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE VALENCE.

Procès-verbal du mardi huit germinal an XI *de la République française, après midi.*

« Les cloches mises à toute volée d'heure en heure, depuis l'aurore de ce jour, ont annoncé aux habitants de Valence l'arrivée en cette ville du cœur et des entrailles de Pie VI.

« Les courriers expédiés à Montélimar, en Gorial, en ayant fixé le moment, les autorités civiles et les commandants militaires se sont rendus à l'extrémité du faubourg Faulnières pour le recevoir. Elles y ont trouvé les commissaires accompagnant une voiture couverte de velours cramoisi avec frange en argent, sur laquelle était ce précieux dépôt.

« L'affluence du peuple formait le spectacle le plus attendrissant.

« Les autorités constituées sont entrées dans une salle de la maison Valoise, où le citoyen préfet de la Drôme a entendu les rapports des commissaires de Rome, de Toulon, et celui du citoyen Lancelin, ancien archidiacre de la cathédrale de Valence, de Bressac et Tieron, propriétaires de

la même commune, tous les trois députés par Mgr l'évêque, pour aller à la rencontre du convoi jusqu'à Montélimar.

« Aussitôt après, le cortége, au son des cloches de toutes les églises, et du bruit du canon, s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

1° Les employés de toutes les administrations ;

2° 300 demoiselles habillées de blanc, avec ceinture noire ;

3° Nombre de dames et de citoyens en costume noir;

4° Les autorités judiciaires et civiles, les avoués, les ingénieurs ;

5° La voiture précitée ;

6° La mairie ;

7° La préfecture ;

8° Les militaires.

« Il a suivi la grand'route jusqu'à la porte Saint-Félix ; longeant ensuite cette rue jusqu'à la petite place aux Herbes, il s'est rendu sur celle de la Liberté, et à la cathédrale, par la porte principale.

« Ici s'est présenté Mgr l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, à la tête de quarante-neuf ecclésiastiques en chapes et ornements noirs et violets.

« La caisse contenant l'urne dans laquelle sont renfermés le cœur et les entrailles de Pie VI, ayant été placée sur un brancard drapé de noir, et portée dans le vestibule où étaient rassemblés les ecclésiastiques susnommés, Mgr l'évêque en a fait la reconnaissance pour en donner une décharge légale par un acte authentique rédigé par les citoyens Pinet et Chaubert, notaires publics.

« Ensuite il a prononcé un discours en présence des commissaires ecclésiastiques et civils, des autorités constituées et d'un public nombreux.

« Notre éloignement et la grande affluence des assistants ne nous a permis que de recueillir les phrases suivantes..... « Estimables députés, les « Français, et notamment les habitants de Valence, n'avaient vu qu'avec « peine l'éloignement de la dépouille mortelle de Pie VI, dont vous nous « rapportez une partie. Ils sont consolés par ce retour. Ils le doivent à la « bonté du Saint-Père, aux sollicitations de Mgr Spina, archevêque de « Corinthe, et à la faveur spéciale du gouvernement français, qui en a fait la « demande, par l'intermédiaire de son ministre, auprès de la puissance ro- « maine. Si vous retournez dans la capitale du monde chrétien, vous direz « au Souverain Pontife que la religion catholique, apostolique et romaine « renaît en France sous les plus heureux auspices. Ce concours de fidèles « dont vous êtes les témoins annonce d'une manière authentique leur atta- « chement à la religion de nos pères et à la mémoire de Pie VI. »

« Il est bon d'observer que la modestie de Mgr l'évêque ne lui a pas permis de parler de ses propres démarches pour obtenir ce précieux dépôt. Mais il n'est pas moins vrai que, lorsqu'il a eu connaissance du désir des habitants de Valence de le posséder dans leurs murs, il n'a rien négligé pour l'obtenir, tant auprès du cardinal Spina et du ministre des cultes qu'auprès du gouvernement français. Les droits qu'il s'est acquis à notre reconnaissance lui survivront longtemps.

« Le citoyen Robineau, l'un des commissaires de Toulon, a improvisé d'une manière éloquente; et ce que nous regrettons, c'est de n'avoir pu entendre et retenir que ce qui suit :

« Honorés d'une mission aussi importante, nous nous estimons heureux
« de pouvoir vous remettre intact le dépôt qui nous est confié. Nous sommes
« ravis de ce concours de fidèles; il est dû sans doute au respect qu'ils por-
« tent à l'objet qui nous rassemble, à vos vertus, Monsieur l'Évêque, et au
« bon exemple de votre clergé. »

« Immédiatement après, les chants lugubres prescrits par le rit du diocèse ont annoncé l'entrée, dans l'église, du cœur et des entrailles de Pie VI.

« La majesté de l'édifice, la manière dont il était orné, plus de trois cents cierges allumés, la quantité de fidèles qui y étaient rassemblés depuis plus de trois heures, élevaient l'âme à un ravissement qui ne pouvait que se sentir.

« Arrivée dans le chœur, la caisse a été placée sur un cénotaphe construit dans le meilleur goût. Huit urnes funèbres flamboyantes, entrecoupant une quantité de cierges allumés, concouraient avec eux à relever sa beauté.

« D'habiles ouvriers, dirigés par les citoyens Bisson, secrétaire épiscopal, et Brian, architecte, se sont distingués, chacun dans sa partie.

« On ne peut passer sous silence le louable zèle des dames et demoiselles de Valence, qui ont donné à la décoration de ce monument les soins les plus empressés.

« Les autorités constituées ayant pris place, on a chanté les vêpres des morts; elles ont été suivies de cinq absoutes, après lesquelles la garde de ce dépôt a été confiée à deux ecclésiastiques en surplis et deux laïques, qui ont passé la nuit en prières.

« Le lendemain à neuf heures du matin, Mgr l'évêque, accompagné du même clergé que la veille, est entré dans le chœur.

« On a chanté l'office des morts; à dix heures la grand'messe a été célébrée en présence des autorités constituées en costume, et d'un aussi grand nombre de fidèles que le jour précédent.

« Après le saint Évangile, M. Dufaufortis, député de Rome, a prononcé, du bas de l'autel, un discours dont nous avons recueilli les paroles suivantes:
« Fidèles de Valence, le Saint-Père a exaucé vos vœux; partout où j'ai passé
« dans cet important voyage, on vous a porté une louable envie. Puisse ce
« gage sacré de son affection cimenter votre union avec le Saint-Siége, et
« entretenir cette piété que vous montrez aujourd'hui d'une manière si
« éclatante. »

« A l'instant a paru dans la chaire de vérité M. Milavaux, l'un des dépositaires particuliers de la confiance de Mgr l'évêque, et il a prononcé l'oraison funèbre de Pie VI. Il a établi en principe que l'homme, quel qu'il soit, n'est véritablement grand qu'autant qu'il est grand devant Dieu. Il a ensuite parcouru la vie de ce pontife, et il lui en a fait l'application la plus heureuse comme la plus véridique. On attendait beaucoup de ce célèbre orateur : aussi sa mâle éloquenee et sa rare élocution ont excité dans tous les

cœurs le plus doux ravissement. Sa modestie nous a privés jusqu'à présent de la satisfaction de voir l'impression de ce discours.

« La grand'messe finie, on a fait les mêmes absoutes que la veille, après lesquelles le précieux dépôt a été transféré processionnellement dans la chapelle à ce destinée, où une lampe sépulcrale brûle jour et nuit devant cette dépouille mortelle, en attendant que le mausolée, que le gouvernement français fait exécuter à Rome et qui doit la renfermer, soit érigé dans la cathédrale.

« Mgr le cardinal-archevêque de Lyon et NN. SS. les évêques des diocèses limitrophes assisteront, à cette époque, à la cérémonie.

« Malgré la longueur des offices et l'affluence des fidèles, l'ordre et l'harmonie ont toujours régné, et les pauvres n'ont point été oubliés.

« Des quêtes faites par des dames et demoiselles respectables ont produit une somme considérable ; elle a été versée dans la caisse du bureau de bienfaisance.

« Le zèle qu'a montré le citoyen préfet, et la bonté avec laquelle il a accueilli les députés, sont dignes des plus grands éloges. La crainte de rester au-dessous de lui ne nous permet pas de décrire les procédés honnêtes dont nous avons ressenti les effets.

« On doit aussi beaucoup d'éloges au zèle et à l'empressement qu'ont montrés, dans cette importante circonstance, toutes les autres autorités civiles et militaires. *Signé* PLANTA, maire, et ROUX, secrétaire.

« Collationné au registre. *Signé* ROUX, secrétaire. »

L'évêque de Valence, de son côté, ainsi que le maire de la ville, crurent devoir informer de tout ce qui s'était passé en cette circonstance le cardinal Caprara, et le prier de faire parvenir à la connaissance de Sa Sainteté la relation ci-dessus mentionnée. La lettre de l'évêque était ainsi conçue :

Valence, 14 germinal an XI.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous annoncer l'arrivée de la caisse contenant le cœur et les entrailles du pape Pie VI. Le 8 germinal, à quatre heures et demie de relevée, tous les corps constitués, civils et militaires, ont été au-devant du convoi jusque hors de la ville ; l'affluence du peuple était immense. Il est entré au son de toutes les cloches et au bruit de dix-huit coups de canon dans la ville par la porte Saint-Félix, et, après avoir parcouru les principales rues au milieu des applaudissements et des expressions de la plus vive sensibilité pour cette faveur due au gouvernement et au chef de l'Église. Conformément aux instructions que m'a adressées Votre Éminence, je l'ai reçu à la porte de ma cathédrale, à la tête de mon clergé. Il était accompagné de MM. Robineau, chanoine d'Aix, et Sinetti, ancien grand vicaire, nommés par Mgr l'archevêque d'Aix ; à eux s'était joint M. de Fortier, à

qui la caisse avait été confiée à Rome pour la remettre à Toulon à Mgr l'archevêque d'Aix ou aux commissaires nommés par lui. Deux notaires, après avoir rempli les formalités requises en pareil cas et vérifié l'identité des précieux restes, ont donné acte, à MM. de Robineau et de Sinetti, de la remise de la caisse. Le convoi, accompagné du cortége, est entré dans l'église; la caisse a été déposée sur un catafalque dressé pour la recevoir. Le service du soir pour les morts a été célébré solennellement, et tous les corps constitués y ont assisté. Il en a été de même du service du lendemain matin : une oraison funèbre vraiment digne du pontife dont nous célébrions la mémoire a été prononcée par M. de Milveaux, un des deux prêtres que j'ai amenés avec moi de Coutances. Elle a paru causer la plus vive satisfaction au concours immense qui, comme le jour précédent, a assisté à la cérémonie. Le tout s'est passé dans le plus bel ordre et dans la plus grande décence, et c'est une bien douce jouissance pour moi de vous annoncer, Monseigneur, que la piété renaît dans tous les cœurs, et que la religion, qui a tant d'influence sur les mœurs publiques, fait chaque jour de nouvelles et solides conquêtes.

P. S. « J'oubliais de prévenir Votre Éminence que, lors de l'inauguration du buste du feu pape, de sainte mémoire, j'ai le dessein de faire un service solennel avec encore plus d'appareil que le premier, et que j'espère que Mgr le cardinal-archevêque de Lyon et les autres évêques de la métropole voudront bien se rendre à mon invitation d'assister à la cérémonie.

« J'oubliais de vous dire encore, Monseigneur, que le dépôt précieux est exposé dans une chapelle sépulcrale décorée d'une manière très-décente, qu'une lampe y brûle nuit et jour, que cette chapelle est fermée par une forte barrière à travers laquelle les fidèles peuvent apercevoir la caisse; depuis le matin jusqu'au soir il y a toujours quelqu'un à prier. »

Voici maintenant la lettre du maire de Valence :

Valence, le 2 floréal an XI de la République française.

Le maire de Valence à S. É. le cardinal de Caprara, légat du Saint-Siége apostolique, à Paris.

« Monseigneur,

« J'ai lu avec le plus vif intérêt la lettre que vous avez écrite à Mgr l'évêque de Valence : je ne trouve dans aucune langue de termes propres à exprimer la reconnaissance des habitants de cette commune. Il ne m'est permis que de sentir et de vous prier d'agréer leur remercîment très-sincère. J'ai l'honneur de vous adresser le procès-verbal de réception du cœur et des entrailles du Saint-Père Pie VI. Il est rédigé avec beaucoup de simplicité, attendu que cet événement mérite bien plus des larmes d'attendrissement que des fleurs de rhétorique. Daignez remercier pour nous son digne successeur, et l'assurer que nous nous rappellerons longtemps du bienfait dont il nous a comblés.

« Recevez, Monseigneur, l'assurance de mon plus profond respect. »

Signé Planta.

Pie VII fut tellement touché de la piété montrée par le peuple valentinois envers la mémoire de son prédécesseur et du zèle déployé, en cette circonstance, par l'évêque et le maire de cette ville, qu'il leur en fit exprimer sa haute satisfaction et sa gratitude par l'organe du cardinal Consalvi. Voici la lettre qu'écrivit, dans ce but, au nom du Saint-Père, ce dernier au cardinal Caprara :

« Rome, 18 mai 1803.

« Votre Éminence peut s'imaginer la consolante impression qu'a faite sur le cœur sensible de Sa Sainteté le récit contenu dans les deux lettres du maire et de l'évêque de Valence, des honneurs accordés à la mémoire de Pie VI, à l'occasion de l'arrivée dans cette ville de la caisse contenant les entrailles et le cœur de ce grand pontife, et des sentiments de piété qu'ont manifestés, en cette circonstance, les habitants de cette ville. Sa Sainteté n'a pu s'empêcher de remarquer avec complaisance la gloire qui rejaillit de tout cet événement non moins sur la Religion que sur le gouvernement lui-même, qui a si bien répondu aux efforts de Sa Sainteté pour rétablir cette même religion en France, et à la condescendance de qui les habitants de Valence doivent d'avoir vu leurs vœux satisfaits, et le sacré dépôt qui leur avait été ravi, rendu en partie à leurs vœux. C'est à cette bienveillance du gouvernement et à la demande formelle qu'il en fit à Sa Sainteté que l'on doit encore, non-seulement le retour de ces vénérables restes, mais les honneurs particuliers dont ils ont été l'objet et que l'on continue à rendre encore à la mémoire de ce grand Pontife.

« Le Saint-Père désire pourtant que Votre Éminence ait l'obligeance de faire connaître au maire et à l'évêque de Valence, dans les termes les plus obligeants, la consolation qu'elle a éprouvée à cette consolante nouvelle, et la bienveillance particulière qu'elle porte au peuple valentinois. »

L'évêque de Valence remercia le cardinal-légat, au nom de ses diocésains, des sentiments si paternels du Saint-Père, en le priant de vouloir bien lui transmettre le sincère hommage de leur respect et de leur gratitude. Voici la lettre qu'il écrivit en cette occasion, et par laquelle nous mettons un terme à notre compte rendu :

« Valence, 20 prairial an XI.

« Monseigneur,

« J'ai communiqué à nos bons habitants de Valence la lettre que Votre Éminence a eu la bonté de m'adresser, par laquelle elle m'annonce la sa-

tisfaction qu'a éprouvée notre Saint-Père le Pape Pie VII, lorsqu'il a été instruit du respect religieux qu'ils ont manifesté pour les précieux restes de son prédécesseur Pie VI, de sainte mémoire, à leur arrivée et réception dans notre ville. Ah! Monseigneur, les fidèles de cette cité, ainsi que moi, nous ne pouvons être assez reconnaissants des bontés de Sa Sainteté, de ce grand Pape qui gouverne l'Église de Jésus-Christ avec tant de sagesse. Nous ne cesserons de former des vœux pour que Dieu le conserve longtemps sur la chaire de saint Pierre. Il a rendu la paix à la France, et la religion y reprend son ancien lustre. Il a enrichi l'église de Valence des reliques vénérables d'un Pape qui l'a édifiée par ses vertus et par une mort qui l'a porté dans le sein de son Dieu. Nous ne cesserons d'invoquer l'auteur de tout bien pour la conservation de son successeur, et nous tâcherons de mériter de plus en plus sa bienveillance, en rendant à la mémoire de son prédécesseur les hommages de notre profonde vénération dans la cérémonie qui nous reste à faire, lorsque le mausolée qui doit renfermer ses entrailles et son cœur nous sera parvenu de Rome.

« J'avais proposé au gouvernement de convoquer à cette pompe funèbre tous les évêques de la province. Le gouvernement ne l'approuve point. Je suppléerai à tout autant qu'il me sera possible, et j'espère que cette seconde fête de deuil n'aura pas moins d'appareil que la première. C'est à vous, Monseigneur, c'est à vos soins que nous devons le témoignage flatteur que notre Saint-Père a bien voulu rendre au zèle que nous avons montré dans la dernière cérémonie pour recevoir d'une manière digne d'elles une portion des dépouilles de Pie VI; recevez-en, je vous prie, l'expression de toute notre gratitude. »

En terminant cette Introduction, qui nous a paru nécessaire au recueil des documents que nous livrons au public, qu'on nous permette une dernière réflexion : dans les pièces que nous avons parcourues, en lisant la touchante correspondance des ecclésiastiques français émigrés et réfugiés à l'abri de la paternelle protection du Saint-Siége, rien n'est plus fréquent que de rencontrer, parmi les formules de leur reconnaissance, la promesse solennelle et sacrée de publier dans leur patrie les bienfaits dont ils furent l'objet, et l'inépuisable tendresse du vicaire de Jésus-Christ. Ils partirent, et certainement, dans les causeries intimes de la famille, dans les veillées du presbytère, ils auront raconté, les yeux humides de larmes, à leurs confrères plus jeunes, tout ce que l'Église de Rome fit pour eux en ces mauvais jours d'autrefois; mais ces récits

sont oubliés depuis longtemps, sans doute. Puisse donc le présent ouvrage, écho tardif mais sincère de leurs pensées, solder d'une manière plus durable la dette de leur reconnaissance! Puissent les héritiers de leurs travaux et leurs successeurs dans le ministère divin des âmes, lorsqu'ils viennent visiter les parvis sacrés de nos saints temples dans la ville de Pierre, se souvenir de leurs anciens qui les foulaient jadis, l'âme si pleine de reconnaissance et de respect!

1790 — 1800

AFFAIRES RELIGIEUSES

DE

LA FRANCE.

I

CORRESPONDANCE

DES

ÉVÊQUES ÉMIGRÉS.

I.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE D'ORENSE, EN ESPAGNE,

AU VICAIRE GÉNÉRAL D'ANGERS.

Orense, 21 octobre 1792.

Clarissimo, et in christiana militia bene merito viro, Cæsari Scipioni a Villanova, vicario generali, ac decano Andegavensi, Petrus, episcopus Auriensis, salutem in Domino plurimam deprecatur.

Labores, tribulationes, ærumnas, certamina usque ad mortem ipsam, Gallorum episcoporum, presbyterorum et inferioris reliqui cleri, nulla in Europa Christi Ecclesia, imo pars nulla

orbis ignorat. Paucis illis exceptis quos humanus timor, vitæve, fortunarum aut vanæ gloriæ cupido, in sacrilega et impia juramenta pertraxerunt, cæteri, pro virili certantes, partes suas, gratia Domini Nostri Jesu Christi, strenuissimi fortissimique Salvatoris ac ducis nostri, fideles milites tenuere.

Suscipimus itaque, veneramur, ac debitis, si tempus pateretur, prosequeremur laudibus, illustres tot confessores, qui in hisce rerum angustiis et post tot elapsa sæcula, primitivæ Ecclesiæ fervorem non adumbrant solum, sed referunt, et ad vivum expressis coloribus repræsentant. Gratulamur igitur vobis qui e numero fidelium Christi confessorum, tam præclare in christianæ militiæ castris meruistis; qui spectaculum facti estis mundo, et angelis, et hominibus; quibusque pretiosissimum illud donum datum est pro Christo, ut non solum in Christum credatis, sed etiam ut pro illo patiamini.

Non solum ergo duodecim illos presbyteros quos ad nos mittere decrevisti, sed et reliquos octo viros quorum meministi, et quoscumque alios, quocumque sint numero, libentissime in domum nostram recipiemus, omnique charitatis officio fovebimus : hoc ipso felicissimos nos existimantes, quod si passionibus et coronis vestris consortes nos esse reipsa non licuit, sub catholico piissimoque rege, profunda pace fruentes, saltem hoc pacto sortis vestræ utcumque simus, nec enim id fugere nos potest, quod, « Qui recipit prophetam, in nomine prophetæ, « mercedem prophetæ accipiet; et qui recipit justum in nomine « justi, mercedem justi accipiet. » — Quidni etiam et illud addiderim, quod qui vos, ut Christi confessores recipit, recipit et Christum ipsum?

Huc ergo, quotquot volueritis, advolate; celeres et quidem vos hac in re desidero : nec hospitio solum, sed pecuniis, auxiliisque cujusvis generis necessariis omnibus adero. Etenim et Christi charitas urget nos, et, adjuvante ipso, quæ cogitavimus perficiemus.

Finem litteris nostris imponere decet, imo et necessarium est. Te, clarissime vir, si videre liceat, non parva nobis lætitiæ pars accrescet. Interim illud te scire volumus, quod paratos nos invenies ad quæcumque charitatis officia, ad auxilia quælibet, sive erga te, sive erga cæteros ecclesiasticos quos eadem causa, et

par gloria, in angustias, in exsilium, tantasque tribulationes adegit; unde tuto indicare poteris quæ tu, quæ illi a nobis utcumque desideretis. Deum optimum maximum enixe deprecamur ut in nobis opus suum perficiat, meritisque, et gloria tandem cumulatissimos reddat, vestris semper orationibus nos toto cordis affectu commendantes.

In Auriensi civitate, die 21 octobris 1792. — Tibi, præclarissime vir, in Christo Jesu dilectissimo, obsequentissimus et addictissimus

PETRUS,

Episcopus Auriensis.

II.

LETTRE DES ÉVÊQUES FRANÇAIS RÉFUGIÉS A TURIN

A S. S. PIE VI.

SANCTISSIMO D. D. NOSTRO PIO PAPÆ SEXTO.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Turin, 26 octobre 1792.

Beatissime Pater,

Luctuosis nostris calamitatibus tantopere affecta Sanctitas Vestra majorem sane animi dolorem experietur, novam addiscendo tempestatem, qua Ecclesiæ navem commoveri, agitarique divina permisit Providentia.

Dum in septentrionalibus Galliæ plagis indigitat Deus exercituum furenti errorum turbini jamjam successuram tranquillitatem, in opposita parte hactenus zelo et integritate fidei catholicæ conspicua, seditionem, schisma efferatamque impietatem momentanee grassari sinit inscrutabili concilio. In comitatu Nicensi et Sabaudia perhumaniter recepti sacerdotes nostrarum diœceseon, quorum inclyta et inconcussa fides persecutionis finem pacisque regressum cum fiducia præstolabatur, subito secundam patriam, quæ materno in sinu illos alebat, innumerisque beneficiis cumulabat, relinquere coacti sunt improvisa expavendaque hostium invasione. In Pedemontano principatu senes et infirmos, refugium atque tutamen præbendo, fovere

dignatus est augustissimus et beneficentissimus Victorius Amedæus; eadem tamen beneficia in omnes conferre per adversa temporum aliaque motiva, in quibus arcana regum veneramur, ipsi non licuit.

Inopes nosmetipsi, omnium egeni, tot tamque dignos Jesu Christi confessores adjuvare impotes, communi fidelium patri ipsi commendare, solatium atque facultas tantum nobis super est. Coram Deo pretiosa ipsorum conservatio : pretiosiorem coram ipsius in terris vicario fore confidimus. Imo jam illos audivimus in quatuor assignatas Status Ecclesiastici civitates ingrediendo, cum Rege Propheta exclamantes : *Junior fui, etenim senui; et non vidi justum derelictum, nec semen ejus quærens panem.*

Auribus nostris fama percrebuit, Beatissime Pater, et cum lætitiæ lacrymis certiores evasimus, immensam vestram paternamque sollicitudinem omnibus auxilium attulisse eorumque saluti consuluisse. Quam nobis dulce supplicationes nostras in gratiarum actiones subito mutare!

Sanctitatem Vestram enixe rogamus, commendatitiam istam epistolam ut gratitudinis nostræ egregium monumentum, nostræ fidei novam professionem, cathedræ Petri solemniorem submissionem, invictamque erga Pium VI æmulationem semper habere; adjuvante gratia Dei, nullam sane mutationem experiri unquam confidimus nostros hos animi sensus; in tribulationibus et angustiis quibus premimur, majorem vim accepturos fidenter arbitramur per benedictionem vestram apostolicam quam humillime et toto corde postulamus,

Sanctitatis Vestræ

Fideles cooperatores et obsequentissimi filii,

Archiepiscopus Viennensis. — Episcopus Telo-Martii. — Episcopus Vasionensis. — Episcopus Foro-Juliensis. — Episcopus Glandatensis. — Episcopus Sancti-Claudii. — Episcopus Senecensis.

III.

LETTRE DES ÉVÊQUES FRANÇAIS RÉFUGIÉS A FRIBOURG (SUISSE) AU PAPE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Fribourg, 15 décembre 1792.

Beatissime Pater,

Communicatum nobis fuit per reverendissimum Lausanensem episcopum illud venerandum Sanctitatis Vestræ breve apostolicum, ex quo facile intelleximus quam pia, quam charitativa, imo quam paterna sint Sanctitatis Vestræ erga omnes tam ecclesiasticos quam laicos, propter Christi religionem fideique constantiam e Gallia exsulantes, viscera, cura et sollicitudo, dum eosdem non tantum fidelibus suis catholicis, sed et acatholicis principibus regionibusque per totam enixissime commendare Germaniam dignata sit.

Liceat igitur, Beatissime Pater, cum supradicto reverendissimo Lausanensi, quinque e sua diœcesi exsulantibus subsignatis e regno Galliæ profugis episcopis suas humillimas Sanctitati Vestræ debitas pro tanta gratia exhibere grates, eidemque exponere, quantis charitativis obsequiis, benevolentiis beneficiisque cumulentur, tam per totam catholicam quam acatholicam Helvetiam, omnes Galli, non solum pontifices et sacerdotes, sed et religiosi, sacræ virgines et laici, et adhuc in dies ubique prout et speciatim in celeberrimo Eusildensi monasterio, ita ut in humanitate et hospitalitate nobis cunctis exhibita et continuata hæc inclyta natio nulli alteri, nec ipsimet Anglicanæ cedere videatur. Præstat tamen in eadem, ac principalem meretur inter cæteros cantones locum illustrissimæ Friburgensis cum Solodorana diœcesis Lausanensis, civitates et respublicæ, in quarum prima nos quinque, in secunda quatuor benignissime hospitale asilum invenimus episcopi, ac in utraque simul, non recusatis sæcularibus, ultra tria millia sacerdotum.

Hæc, Beatissime Pater, Sanctitatis Vestræ cordi benevolo et compatienti credidimus reverenter et ex grato animo exponendæ, quatenus erga nationem illam inclytam, illustrissimasque dictas respublicas de nobis tam benemeritas vestram notam paternam benevolentiam continuare, illis nobisque episcopis

humillimis servis ac filiis ad pedes Sanctitatis Vestræ provolutis, benedictionem vestram apostolicam largiri et impertiri dignemini.

Datum Friburgi Helvet., die 15 decembris 1792.

Signé par Messeigneurs les Évêques de Lausanne, de Poitiers, de Meaux, de Châlon-sur-Saône, de Gap et de Sisteron.

IV.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE D'ACQS

A S. É. LE CARDINAL DORIA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

Haro, dans la Vieille-Castille, en Espagne, le 11 juin 1797.

Monseigneur,

Pourrais-je féliciter Votre Éminence du terrible mais bien précieux dépôt que le Souverain Pontife vient de lui confier? Ce dépôt n'est rien moins que l'Église et son chef visible, dont le sort alarme depuis trop longtemps les fidèles, qui ont oublié leurs afflictions personnelles pour donner toute leur sensibilité aux calamités qui accablent ces objets les plus chers et les plus sacrés de leur foi et de leur amour. Eh! quel est le moment où la seconde place du monde chrétien dans l'ordre des honneurs, mais la première, sans contredit, dans l'ordre des périls et des difficultés, a été remise à la sagesse de Votre Éminence? C'est celui de la plus violente tempête, où il fallait trouver le plus habile pilote pour sauver la barque de saint Pierre, et l'immortelle personne du successeur le plus sage, le plus héroïque, le plus justement, le plus respectueusement aimé qu'ait jamais eu le prince des apôtres. Son pontificat sera moins mémorable par les orages inouïs qui l'ont agité que par les admirables moyens dont il s'est servi pour en prévenir, diminuer ou réparer les ravages. Mais l'un de ceux qui ont le plus consolé nos âmes et comblé la mienne (s'il m'était permis de me distinguer dans l'allégresse générale), c'est le choix que cet illustre pontife vient de faire de Votre Éminence pour être l'homme de sa droite, comme elle fut de tout temps l'homme de son cœur. A quelles hautes destinées est-elle donc appelée! Si je ne consultais que les vœux que je ne cesserai de former pour sa prospé-

rité personnelle, je ne pourrais que m'affliger de la voir plongée dans un abîme où elle aura à lutter contre toutes les passions et tous les crimes; mais, oubliant un instant ce qui lui est personnel, comme elle l'a généreusement sacrifié elle-même, et frappé de l'incomparable dévouement avec lequel elle s'est renoncée pour s'immoler à la défense de la religion et du père commun, je ne puis contenir ma joie sur le bonheur de l'une et de l'autre, dont je ne désespère plus le salut. Non, Monseigneur, il ne m'a jamais paru plus prochain et plus assuré qu'au moment où je l'ai vu confié à cette tendre piété, à ces talents aussi précoces que rares, que j'eus le bonheur d'admirer en Votre Éminence à cet âge où les plus grands génies ne sont encore qu'à leur aurore. L'hommage de cette joie, j'ose le déposer aux pieds de Votre Éminence : les bontés dont elle ne cessa de me combler à Paris dans les beaux jours de l'auguste princesse madame Louise, m'inspirent la confiance qu'elle ne le dédaignera pas. J'importunerai du moins le ciel pour que ses grâces les plus privilégiées et les plus abondantes conservent et protégent la personne, bénissent et sanctifient les efforts de Votre Éminence.

Moins jaloux, Monseigneur, de me faire valoir que de consacrer d'une manière plus utile les derniers instants de ma douloureuse vieillesse au rétablissement de la foi, j'ai cru devoir supplier Sa Sainteté de m'accorder les grâces énoncées dans les suppliques ci-incluses. Je suis sans doute trop indiscret et trop téméraire d'interrompre les importants travaux de Votre Éminence pour en mettre sous sa protection l'expédition la plus prompte, mais ses bontés m'ont appris à ne mettre aucune borne à mes prières. C'est par la voie de Mgr le Nonce à Madrid que je prends la liberté d'écrire à Votre Éminence; c'est par la même voie que je désirerais recevoir la réponse dont il lui plaira m'honorer.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Charles-Auguste,

Évêque d'Acqs.

V.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE D'AGEN

A S. E. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE NICÉE, NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Soleure, 30 janvier 1795.

Monseigneur,

J'use de la permission que m'a donnée Votre Excellence de m'adresser à elle avec confiance. Elle voudra donc bien me pardonner les détails dans lesquels je me trouverai forcé d'entrer pour lui faire connaître ma véritable position actuelle. Ils pourraient être ennuyeux pour toute autre âme que celle de Votre Excellence, dont S. É. Mgr le cardinal Maury m'a fait connaître la sensibilité, en m'assurant que je pouvais en toute sûreté vous faire, Monseigneur, toutes mes confidences, et vous soumettre tous mes projets pour obtenir des secours de notre Saint-Père le Pape de la chaire apostolique.

J'ai cru ne devoir les réclamer, Monseigneur, qu'au moment le plus exact où je n'aurais plus, par moi-même, aucune ressource. Nos malheurs se sont tant prolongés, l'impossibilité absolue de faire venir aucuns fonds de France s'est tant accrue, qu'il ne me reste plus aucun moyen d'assurer ma vie et mon existence que dans la générosité du Souverain Pontife, qui a si hautement déclaré qu'il n'abandonnerait jamais aucun évêque français.

J'espère, Monseigneur, que Votre Excellence voudra bien se charger de mes intérêts auprès du Saint-Siége, et m'obtenir la petite distinction que vingt-huit ans d'épiscopat, soixante et un ans d'âge, une santé délicate, de nombreuses infirmités, l'honneur de la journée du 4 janvier 1791, peuvent me mériter, de préférence à plusieurs de mes confrères moins anciens d'âge et de pontificat, d'une santé plus robuste, et sans infirmités.

Je supplierai donc Sa Sainteté, par l'organe de Votre Excellence, de vouloir bien, au lieu de m'appeler dans une maison religieuse ou une communauté de ses États, avec l'ecclésias-

tique que je mènerais avec moi, de m'accorder une pension annuelle de mille écus de France, sans déduction, et payable partout où je serais obligé de me transporter. Je dis ceci, Monseigneur, parce que chaque jour, comme vous le savez peut-être aussi bien que moi, nous sommes menacés d'être expulsés de la Suisse, et que je ne serais pas plus ménagé qu'un autre, quoique né à Soleure pendant l'ambassade de mon père; je ne demande d'ailleurs que la même grâce accordée par le Souverain Pontife à Mgr l'évêque de Vaison.

Si les bontés de Votre Excellence, et l'intérêt qu'elle voudra bien mettre à ma demande, ne m'obtiennent pas le succès dont j'ose me flatter, je la prierai de demander pour moi et pour le sieur Nicolas Guichon, prêtre, mon vicaire général, une habitation dans une abbaye, communauté ou maison religieuse dans telle ville qu'il plaira au Saint-Père de désigner, comme Bologne ou autre, puisque Rome, le seul objet de mes désirs, nous est interdit.

Votre Excellence, Monseigneur, voudrait-elle bien en même temps se charger de me faire parvenir toutes les permissions et passe-ports à ce nécessaires pour le sieur Nicolas Guichon et moi, afin de nous éviter tout désagrément dans une route qui sera nécessairement longue? Je partirais alors avec mon compagnon de voyage, vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne; et, en faisant de petites journées, analogues à mes infirmités, je pourrais arriver à ma destination en Italie au moment où la saison devient plus rigoureuse.

Je m'en rapporte, Monseigneur, pour le tout, aux lumières de Votre Excellence, et à ses bontés que S. É. Mgr le cardinal Maury m'a assuré que je pourrai invoquer. Je la prierai de me garder les siennes, et surtout pour la Suisse, d'où l'on ne soupçonne pas que je pense à me retirer, et où l'on croit peut-être que j'ai encore quelques moyens de subsister. Je vais les faire connaître à Votre Excellence par un état ci-joint, plusieurs objets pouvant lui convenir, ou à quelques prélats de Rome, qui seront peut-être bien aises d'avoir, à plus d'un tiers de perte, des bijoux bien faits et des ouvrages des meilleurs artistes de France et d'un nom très-connu. S'ils peuvent plaire à Votre Excellence, elle est bien assurée que toute préférence lui est acquise, et elle en

payerait le montant soit ici, soit en Italie, si je puis conserver assez sur le peu que j'ai pour faire le voyage.

Je demande pardon à Votre Excellence de ma prolixité, et, en attendant sa réponse et celle de Rome avec toute résignation, je la prie d'agréer les assurances des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

JEAN-LOUIS D'USSON DE BONNAC,
Évêque d'Agen.

P. S. Votre Excellence voudra bien me permettre, ainsi que son prédécesseur, de mettre sous son couvert les lettres ci-jointes, et m'accorder même permission pour la suite, si je suis dans le cas d'écrire en Italie.

État des bijoux, boîtes, montres, bagues à vendre, et leur prix d'achat.

Une montre d'or, à répétition, guillochée, de Ferdinand Berthoud l'oncle, achetée........	900 liv.
Une autre montre, unie, à répétition, de Ferdinand Berthoud le neveu........	900 »
Une montre d'or, en boîte à quadrille, guillochée........	600 »
Une boîte émaillée, venant de M. le comte de Maurepas, b. de chasse.	720 »
Une boîte d'écaille très-belle, noire, avec cercle et gorge d'or.....	240 »
Boutons de manches (une paire) très-bien travaillés........	120 »
Une bague topaze, bague épiscopale........	300 »
Une *idem*, grande améthyste........	120 »
Une sardoine gravée à Rome par Pitzler, *Deo salus*........	240 »
Total........	4,140 liv.

A perdre un tiers sur chacun de ces objets, qui sont en très-bon état, il doit revenir net à peu près 2,800 livres.

N. B. Il y a de plus une voiture anglaise pour courir la poste, qui a coûté près de mille écus, et une canne à pomme d'or à chiffre, beau jonc, bas. 300 fr.

VI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Soleure, 10 avril 1795.

Monseigneur,

J'ai reçu effectivement la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 mars dernier, et la lettre de change de 468 livres, sur Lausanne, qu'elle contenait. Je n'attendais que d'en avoir reçu le montant pour vous en accuser la réception; ce qui ne tardera pas sans doute. C'est avec le respect dû au Souverain Pontife qui m'offre ce secours, que je reçois ce témoignage de l'intérêt que Sa Sainteté veut bien prendre à ma position, que j'ai fait connaître à Votre Excellence, et qui sera améliorée de quelques mois. Je n'en ai pas moins des regrets bien sincères de ne pouvoir être reçu avec mon vicaire général, le sieur Nicolas Guichon, dans les États du Pape, où l'on nous avait assurés que nous trouverions toujours un asile. J'aurais passé par-dessus tous les obstacles que ma santé pourrait y mettre pour me rendre sous les yeux du chef de l'Église, dont je ne crois pas avoir démérité.

Recevez, Monseigneur, les sincères assurances de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. L.,

Évêque d'Agen.

P. S. J'apprends à l'instant que la lettre de change, qui était de dix-neuf louis d'or et demi, a été payée en gros écus neufs de France.

VII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Soleure, ce 11 juin 1795.

Monseigneur,

Je prie Votre Excellence de vouloir bien recevoir mes sincères remercîments des nouvelles tentatives qu'elle a faites en

ma faveur auprès du Souverain Pontife. C'était avec le plus grand regret que je renonçais à l'espoir flatteur de pouvoir rendre au Saint-Père dans ses États le respect profond dont je suis pénétré pour un chef de l'Église aussi digne de tous nos sentiments de reconnaissance et de vénération. Vous me redonnez cet espoir, Monseigneur; il ne me restera que la crainte de lui être à charge, ou à la maison dans laquelle Sa Sainteté me donnera un asile. J'attends toujours des fonds de France, et s'il m'en arrive, et que le calme se rétablisse, je profiterai, si ma santé me le permet, des bontés du Saint-Père, pourvu que je puisse aller à Rome. Je ne crois pas que nous soyons rappelés les premiers, nos intrus y devant toujours, comme c'est leur rôle, mettre les plus grandes oppositions.

Le nouveau décret dont Votre Excellence a sûrement connaissance ne facilite ni ne facilitera notre rentrée. L'article 5 exige une soumission aux lois de la République, et va peut-être occasionner de nouvelles divisions par les différentes interprétations qu'on voudra lui donner. Pour nous, tant que le décret de notre déportation ne sera point rapporté, cela ne peut nous regarder. Mais les bons sujets qui sont restés, ceux qui sont rentrés, comment se conduiront-ils ? Nous n'osons y penser. S'ils fléchissent, seront-ils exempts de torts ? S'ils résistent, n'éprouveront-ils pas une nouvelle persécution ? Et les gens peu instruits ne se croiront-ils pas en droit de leur reprocher de n'avoir pas saisi une occasion qui leur paraît favorable au rétablissement de la religion ? Peut-être le Saint-Père se croira-t-il obligé de nous donner ses paternels et salutaires avis.

Je prierai Votre Excellence, Monseigneur, si elle reçoit quelque chose du cabinet de Rome à ce sujet, de m'en faire part. Je la supplie en même temps d'être convaincue de la vérité des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. L.,
Évêque d'Agen.

VIII.

BILLET DE Mgr LE COADJUTEUR D'ALBY A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 22 mars 1793.

Le coadjuteur d'Alby présente ses sincères hommages à Mgr Caleppi, et lui envoie ci-joint la lettre du prétendu évêque du département de l'Aude à M. l'abbé Samary, curé de Carcassonne : cette lettre, très-insignifiante en elle-même, prouve l'ignorance et le délire de cet intrus, qui a quatre-vingts ans.

Le coadjuteur n'a appris qu'hier que M. l'abbé Pierre Jouffreyx, curé de Saint-Martin en Périgord, que Mgr Caleppi avait eu la charité de placer au collége des Apollinaires, et à qui il a fait depuis quelque temps accorder un secours de trois écus par mois, est dans ce moment-ci dans la plus grande misère, attendu qu'il n'a que ces trois écus pour vivre, se trouvant obligé d'appliquer ses messes à l'intention de ceux qui lui avaient donné de l'argent qu'il a employé à faire sa route. Le coadjuteur prie Mgr Caleppi de prendre connaissance de la situation de cet ecclésiastique, et, si elle est réellement aussi fâcheuse qu'on le lui a dit, il ne croit pas avoir besoin de le recommander à sa charité, parce qu'il y a toute confiance.

Le coadjuteur, sachant que M. Simil, acolyte du diocèse d'Uzès, que Mgr Caleppi a eu la bonté de placer dans une maison des Passionnistes, près de Terracine, est menacé de perdre cette seule ressource qui lui reste pour subsister, le recommande avec beaucoup d'intérêt à la protection et à la bonté de Mgr Caleppi.

Le coadjuteur renouvelle toujours avec un nouveau plaisir à Mgr Caleppi l'assurance de son sincère attachement et de la reconnaissance infinie qu'il conserve pour lui, comme évêque de France, sur les services importants qu'il rend journellement aux ecclésiastiques français.

IX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, ce 12 avril 1793.

Je mets sous vos yeux, Monseigneur, une lettre que je viens de recevoir de M. l'abbé de la Brunière, vicaire général de Mgr l'évêque d'Uzès, et qui sollicite de mettre à exécution la faveur que vous aviez bien voulu lui accorder, à ma recommandation, de pouvoir venir à Rome passer le temps nécessaire pour faire des remèdes d'après les conseils de M. Coniet, médecin français. Les circonstances dans lesquelles vous daignâtes adhérer à sa demande lui inspirèrent la discrétion de ne point en profiter, et je me flatte tout comme lui, Monseigneur, que, lui sachant gré de sa discrétion, elle lui servira de nouveau titre auprès de vous pour lui obtenir la juste faveur qui lui devient si nécessaire. Ce digne grand vicaire mérite d'autant plus des égards qu'il est notoire qu'il a souffert pendant plusieurs mois les horreurs et les dangers de la plus terrible captivité : c'est une véritable victime immolée par la fureur antiépiscopale ; c'est pour avoir exercé ses fonctions qu'il a été exposé aux rigueurs des décrets les plus impies. Vous êtes, Monseigneur, le refuge des malheureux prêtres français : leur reconnaissance égalera à jamais la confiance qu'ils ont tous en vous ; j'en partage volontiers les sentiments, ayant l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F.,

Archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby.

X.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 17 septembre 1793.

Vous trouverez ci-joint, Monseigneur, une note relative à

madame Alfani et à l'intérêt que ses parents prennent à ses malheurs. Ils désirent infiniment savoir la retraite qui lui a été donnée, et je vous serai infiniment obligé d'avoir la bonté de me mettre en état de le leur apprendre.

Il y a quelque temps, Monseigneur, que j'ai eu l'honneur de vous parler de M. Villeneuve, curé du diocèse d'Alby, établi à Ronsiglione, et qui désire être placé ailleurs : comme c'est un diocésain de M[gr] le cardinal de Bernis, je désirerais, et Son Éminence aussi, qu'il pût être placé dans le diocèse d'Albano. Je vous prie de vouloir bien lui rendre ce service : c'est un excellent ecclésiastique à qui je m'intéresse infiniment, et qui mérite vos bontés par la conduite qu'il a tenue en France, et qui ne s'est point démentie pendant le séjour qu'il a fait dans ce pays-ci. Je vous devrai une reconnaissance infinie de ce que vous voudrez bien faire pour lui, et je saisis avec bien de l'empressement cette occasion de vous renouveler les assurances du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F.,
Archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby.

M[me] Alfani est fille de M. de Boissiér, gentilhomme originaire de Provence et capitaine des vaisseaux du roi.

Cette dame a deux frères, qui sont actuellement à Pise, et dont l'un est chevalier de Saint-Louis et lieutenant de vaisseau, et l'autre enseigne de vaisseau.

Ces deux frères sont fort affligés des malheurs de leur sœur, et désirent infiniment savoir si elle s'est retirée dans un couvent, et dans quel couvent elle a été placée par M[gr] l'évêque de Pérouse, qui a constamment montré beaucoup d'intérêt pour cette dame.

XI.

LE COADJUTEUR D'ALBY

AU CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 15 octobre 1793.

Monseigneur,

Je me suis fait jusqu'à présent un devoir de ne pas solliciter moi-même, auprès de Votre Éminence, des passe-ports pour des Français qui voulaient venir à Rome, quoique j'en aie été souvent et très-vivement pressé par plusieurs de mes diocésains, et même par mon propre neveu, qui est depuis huit mois à Bologne : j'ai respecté en silence la rigueur du gouvernement sous ce rapport, et j'ai eu l'amour-propre de ne pas vouloir m'exposer à un refus de sa part. Mais, quand l'humanité seule réclame mon appui, il n'est pas en mon pouvoir, Monseigneur, de le lui refuser : elle seule, dans ce moment, me fait prendre la plume pour vous prier de vouloir bien accorder un passe-port, pour venir à Rome, à M. l'abbé Guépin, curé de la ville de Tours, à qui Sa Sainteté a eu la bonté d'accorder, depuis dix mois, un asile dans l'abbaye de Saint-Paul d'Albano. Je laisse au père abbé et aux religieux de la maison qu'il habite, à M. le vicaire général d'Albano, à tous les ecclésiastiques et séculiers qui le connaissent, le soin de vous rendre la juste considération qu'il s'y est acquise. L'intérêt qu'il a inspiré à tout le monde dans ce pays-là, depuis deux mois qu'il y est malade, a été général, et n'a, par conséquent, pas été équivoque : il a eu trois rechutes différentes dans sa maladie, pendant laquelle il a été administré plusieurs fois. Sa convalescence est très-lente ; le médecin d'Albano est d'avis qu'il change d'air pour en hâter le terme : le malade tient beaucoup à cette idée, et demande avec instance qu'on lui permette de venir à Rome, pour y réclamer, pendant deux mois, l'assistance d'un médecin français qui lui inspire toute confiance. Il est trop faible, et d'ailleurs trop affecté de son état, pour qu'on puisse impunément le contrarier dans un désir aussi naturel et aussi vif. Je me reproche même d'avoir cherché, depuis trois semaines, à l'en dissuader :

mais je l'ai vu dimanche dernier à Albano, et j'ai été trop frappé de son état pour ne pas me faire un devoir de l'exposer à Votre Éminence, et d'intéresser sa seule humanité pour lui accorder le passe-port dont il a besoin pour venir à Rome. Je vous le demande donc avec instance, Monseigneur, parce que je ne puis me dissimuler le danger imminent que court cet honnête homme, si on ne se presse de le satisfaire sous ce rapport. Je ne puis croire que Votre Éminence refuse une si faible consolation à un mourant, quand il ne mériterait pas d'ailleurs autant d'intérêt que lui. Et c'est dans cette confiance que je m'empresse de vous en témoigner d'avance toute ma reconnaissance. Je vous prie d'en être aussi persuadé que de la sincérité du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

F.,

Archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby.

XII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 23 mars 1794.

Vous m'avez fait l'honneur de me dire, Monseigneur, qu'il y a quelques places vacantes à Tivoli, et j'ai appris que celle des Missionnaires de Saint-Vincent de Paul est du nombre; permettez-moi de vous la demander pour M. l'abbé de Laval, chanoine honoraire d'Uzès, et prieur, curé du même diocèse, lequel est actuellement logé à Sainte-Dorothée Transtevère. Cet ecclésiastique s'est acquis beaucoup de considération par ses vertus et par ses longs services ; il a plusieurs neveux attachés au service de l'Église, dont l'un, vicaire général de Bordeaux, est auteur de plusieurs ouvrages très-estimables où il a défendu avec beau-

coup de talent la cause de la religion et de l'autorité légitime. Mes liaisons particulières avec le neveu m'ont inspiré le plus grand intérêt pour l'oncle, et je désire de tout mon cœur que vous puissiez, Monseigneur, accueillir la demande que j'ai l'honneur de vous faire en faveur de M. de Laval : ma reconnaissance égalera l'attachement et le respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F.,

Archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby.

XIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 30 mars 1794.

Je sais, Monseigneur, que M. l'abbé de la Mousse, vicaire général de Clermont, doit se présenter demain chez vous. Quoiqu'il ait été précédé auprès de vous par une recommandation puissante que Mme la duchesse de Narbonne vous a adressée au nom de Mme Adélaïde, je ne puis pas m'empêcher de vous parler moi-même de cet ecclésiastique, dont je connais particulièrement le mérite, et qui avait toute la confiance de Mgr l'Évêque de Clermont, mon confrère et mon ami. Je serai infiniment flatté, Monseigneur, de joindre ma reconnaissance à celle que vous devront ses premiers protecteurs.

Permettez-moi en même temps de vous rappeler la promesse que vous avez bien voulu me faire d'une place à Marino pour M. de Villeneuve, curé de mon diocèse, et, si je ne craignais point d'être indiscret, je vous demanderais encore la première qui vaquera à Albano pour M. Morel, professeur du collége d'Alby, qui est actuellement placé à Pérouse. C'est le grand empressement que j'ai de rapprocher près de moi les prêtres de mon diocèse, qui m'engage à vous faire cette demande, et j'ai trop de

confiance en vos bontés pour ne pas croire que ces motifs seront bien accueillis auprès de vous.

Agréez également, Monseigneur, les nouvelles assurances de l'attachement et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F.,

Archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby.

XIV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 7 mai 1794.

Vous avez eu la bonté, Monseigneur, de me promettre la place de Marino pour M. de Villeneuve, curé de mon diocèse, qui est actuellement à Ronsiglione, à condition que celui-ci se contenterait de recevoir l'honoraire de la moitié de ses messes, et acquitterait l'autre moitié à la décharge du couvent; j'ai écrit en conséquence à M. de Villeneuve pour lui proposer cette condition, et il vient de me répondre qu'il acceptait avec plaisir par le grand désir qu'il a d'être placé dans le diocèse d'Albano, ce que depuis longtemps je lui fais espérer d'après vos promesses. Ayez donc la bonté, Monseigneur, d'expédier vos ordres, afin qu'il puisse être reçu à Marino, où je suis persuadé qu'il tiendra une conduite conforme à celle qu'il a eue jusqu'ici, et qui a été toujours exempte de tout reproche.

Recevez d'avance, Monseigneur, les assurances de ma reconnaissance, ainsi que de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F.,

Archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby.

P. S. Si vous voulez, Monseigneur, me faire parvenir vos ordres pour le changement de M. de Villeneuve, je me chargerai volontiers de les lui envoyer.

XV.

BILLET DE Mgr L'ARCHEVÊQUE D'ALBY

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 10 février 1795.

Mgr de Nicolaï, évêque de Béziers, en Languedoc, retiré à Erfort, dans l'électorat de Mayence, a été obligé de quitter sa retraite pour se conformer aux ordres de l'Électeur, qui prescrivaient à tous les émigrés français de sortir de ses États. Il a le plus grand désir de se retirer dans les États de Sa Sainteté et de se fixer à Bologne. Ses moyens pécuniaires le mettent dans le cas de fournir lui-même à sa subsistance, sans jamais rien demander au gouvernement.

L'archevêque d'Alby supplie Mgr Caleppi de vouloir bien obtenir une permission d'entrer et de rester à Bologne en faveur de son confrère, qui est un des plus respectables évêques de France.

XVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 5 mai 1795.

Avant de recevoir, Monseigneur, la lettre dont vous m'avez honoré ce matin, j'en avais reçu une de MM. de Barbazan et de Druilhe, qui m'a appris que S. É Mgr le cardinal-archevêque de Bologne a eu la bonté de les placer dans sa ville archiépiscopale. Je partage de tout mon cœur toute la reconnaissance qu'ils vous doivent pour ce bienfait qu'ils ont obtenu par votre recommandation, et par l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à eux. Il me reste, Monseigneur, encore à vous renouveler les instances que j'ai eu l'honneur de vous faire plusieurs fois pour un autre sujet que vous avez promis de placer, et qui attend avec impatience l'effet de vos promesses : c'est M. Joannis,

curé de Marguerite, à qui je m'intéresse particulièrement, tant à cause de son mérite personnel que des services qu'il m'a rendus et qu'il ne cesse de me rendre. Il vaque actuellement une place au couvent de Sainte-Croix en Jérusalem; si vous n'en avez pas disposé, je vous supplie de vouloir bien la lui accorder, et, dans le cas contraire, je vous demande en grâce de vouloir bien le placer le plus tôt qu'il vous sera possible. Ce sera pour moi un nouveau sujet de reconnaissance qui égalera les sentiments d'attachement et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,
Archevêque d'Alby.

P. S. Au moment où j'ai reçu, Monseigneur, la lettre dont vous m'avez honoré, j'allais vous écrire moi-même pour vous témoigner ma reconnaissance sur le placement de MM. les abbés de Barbazan et de Druilhe: ils n'ont pas perdu pour attendre; ils m'ont mandé leur satisfaction, et je la partage comme leur reconnaissance à votre égard.

J'avais recommandé toujours avec bien de l'intérêt, Monseigneur, M. l'abbé Joannis, qui vous remettra ma lettre; je désire essentiellement de l'obliger, parce qu'il me rend journellement des services dont je suis bien reconnaissant; je serais affligé que vous l'éloignassiez de moi, ce qui me ferait désirer que vous donnassiez préférablement la place de Sainte-Croix en Jérusalem à l'abbé Mazas, et que vous le laissassiez à Saint-Laurent, où il est généralement aimé et estimé. Je vous saurai gré, au reste, Monseigneur, de tout ce que vous ferez pour lui; recevez-en d'avance tous mes remercîments les plus sincères, ainsi que l'assurance de mon inviolable attachement.

XVII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 21 juillet 1795.

Monseigneur,

Vous avez si bien accueilli les différentes recommandations que j'ai eu l'honneur de vous adresser en faveur des ecclésiastiques français, que je ne crains pas de les renouveler, et ma confiance en vos bontés est parfaite lorsque j'ai à les solliciter pour des personnes qui les méritent, et dont je puis vous rendre de bons témoignages: tel est M. de Villeneuve, curé de mon diocèse, qui aura l'honneur de vous remettre ma lettre. Cet excellent prêtre veut absolument retourner en France, et je suis persuadé que, s'il peut éviter les dangers de la persécution, il fera beaucoup de bien dans sa paroisse et partout où il pourra exercer son ministère. Mais, comme il a été placé dans des postes où il n'a presque rien eu pour l'honoraire de ses messes, il a épuisé pour son entretien le peu d'argent qu'il avait porté avec lui; il se trouve aujourd'hui sans aucune ressource pour fournir à la dépense de son voyage. Je lui ai fait trouver moi-même quelques secours, mais qui ne sont pas suffisants pour un trajet aussi long. S'il vous était possible, Monseigneur, de lui procurer une augmentation de moyens, vous lui rendriez un grand service, et alors il partirait de suite pour son pays. Le zèle dont il est animé, et les sacrifices qu'il fait pour aller au secours des fidèles, réclament en sa faveur une assistance que je suis persuadé qu'il trouvera auprès de vous. Je vous devrai, Monseigneur, une reconnaissance infinie de tout ce que vous pourrez faire pour lui, et je saisis avec le plus grand empressement cette occasion de vous renouveler l'hommage de l'attachement et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,

Archevêque d'Alby.

XVIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 23 janvier 1796.

Monseigneur,

Vous avez eu la bonté de me promettre une réponse prochaine à la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire d'une place pour MM. de Villeneuve et Ruel, prêtres de mon diocèse, qui ont été pris sur mer et renvoyés en Italie. La situation malheureuse où ils se trouvent, et la pressante nécessité de venir à leur secours, me forcent de vous renouveler mes instances en leur faveur. Je ne puis pas me persuader qu'ils soient ainsi abandonnés à la misère et à la mendicité, lorsqu'ils se trouvent réduits à cet état par un effet de leur zèle et de leur fidélité, qui les avaient portés à retourner en France. Je vous supplie donc en grâce, Monseigneur, de vouloir bien vous occuper le plus tôt qu'il vous sera possible de ces deux malheureuses victimes de leur devoir; je partagerai de tout mon cœur la reconnaissance qu'ils vous devront, et je saisis avec le plus grand empressement cette nouvelle occasion de vous assurer de l'attachement et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,

Archevêque d'Alby.

XIX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Macerata, ce 2 septembre 1796.

Monseigneur,

Me trouvant à Macerata, où je suis venu faire une visite à Mgr d'Arezzo, qui est fort de mes amis, j'ai eu la douleur

de voir arriver cinq de nos infortunés prêtres chassés de nouveau de Comacchio par nos régicides; ils sont venus se présenter à moi et à Mgr l'évêque de Macerata, qui, les ayant connus à Comacchio, et ayant pour eux la plus parfaite estime, éprouve un bien grand déplaisir de ne pouvoir les placer dans son diocèse. Mgr de Macerata, apprenant que dans le diocèse de Fermo se trouvaient plusieurs postes vacants, m'avait engagé d'écrire à ce digne prélat; mais je lui ai répondu qu'il valait beaucoup mieux s'adresser à vous, Monseigneur. Je viens donc intéresser votre sensibilité, qui m'est si connue, pour ces malheureuses victimes de la foi, et vous prier de vouloir bien écrire à Mgr l'archevêque de Fermo, d'autant mieux que son diocèse, qui est fort vaste, est peu surchargé, ou à quelque autre évêque, de les placer. Vous avez accueilli avec tant de bonté toutes les demandes que je vous ai faites, que j'espère que vous me montrerez le même intérêt pour celle-ci, qui est si juste. Vous voudrez bien adresser votre réponse à Monte dell' Olmo, où je suis en campagne, et me croire, avec un sincère et respectueux attachement,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,
Archevêque d'Alby.

XX.

LE MÊME

A Mgr CONSALVI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 84.

A Monte dell' Olmo près Macerata, ce 12 septembre 1796.

J'ai reçu, Monseigneur, la réponse obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 7 de ce mois, en l'absence de Mgr Caleppi, et je m'empresse de vous remercier de la bonne disposition où vous êtes d'obliger les bons prêtres français qui, chassés de leurs places dans le diocèse de Comacchio, se sont venus réfugier dans celui de Macerata, et que j'avais recommandés à ce prélat. Je suis bien persuadé que

les prêtres et les évêques français qui ont, comme moi, l'avantage de vous connaître, ont tous vu avec plaisir que Sa Sainteté vous a substitué à Mgr Caleppi dans leurs rapports avec lui, parce qu'ils rendent, comme moi, témoignage à votre esprit d'ordre et de justice, et surtout au véritable intérêt que vous avez constamment montré pour eux. C'est aussi avec la plus grande confiance, Monseigneur, que je m'empresse de vous écrire pour vous intéresser au prompt placement de mon respectable confrère et ami Mgr de Gaite de Montagnar, évêque de Tarbes, à qui Sa Sainteté avait d'abord donné un asile dans la communauté religieuse des Conventuels de Lugo, dont l'approche des troupes françaises l'a privé. Il a été obligé d'en partir avec son grand vicaire et son secrétaire, qui y étaient également placés avec lui; il s'est réfugié d'abord à Venise et dans le territoire de cette république, où il a été presque toujours malade. Ses moyens de subsistance étant prêts de s'épuiser, il s'est embarqué dans un des ports de la république de Venise, et est venu aborder à Ancône pour y réclamer, toujours avec confiance, les bontés inépuisables de Sa Sainteté. Le hasard nous a fait nous rencontrer tous deux, il y a trois jours, à Lorette, où notre dévotion particulière à la sainte Vierge nous avait appelés pour y dire la sainte messe dans le sanctuaire où elle est plus particulièrement honorée. Il me fit part de la démarche qu'il avait cru devoir d'abord faire, en rentrant dans les États de Sa Sainteté, de lui écrire et d'envoyer sa lettre à Mgr Caleppi pour la lui présenter: le départ précipité de ce prélat pour Florence est pour ce digne évêque un fort sujet d'inquiétude, parce qu'il ignore le sort de sa lettre au Pape, auquel il a exposé avec toute confiance sa pénible situation. Je vous demande avec instance, Monseigneur, de vouloir bien vous faire rendre compte de suite des lettres que Mgr l'évêque de Tarbes a écrites et envoyées à Mgr Caleppi, d'en présenter l'objet à Sa Sainteté avec cet intérêt vraiment touchant que je vous ai vu si souvent montrer pour les malheureuses victimes d'une si désastreuse révolution, et de me faire part directement, et le plus tôt que vous le pourrez, de la détermination de Sa Sainteté en faveur de Monseigneur l'évêque de Tarbes, dont je partage bien sincèrement les justes

inquiétudes, et dont je partagerai bien aussi véritablement la reconnaissance qu'il vous devra en particulier.

J'ose croire, Monseigneur, que si Mesdames de France connaissaient la pénible position de mon digne confrère et ami Mgr l'évêque de Tarbes, elles ne refuseraient pas leur juste intérêt à un aussi bon évêque, dont les frères n'ont jamais quitté notre malheureux roi: l'un est auprès de sa personne sacrée, et l'autre auprès de Mgr le comte d'Artois, y remplissant les charges les plus honorables. Si vous avez, Monseigneur, quelques paquets à faire parvenir à ce prélat, vous pouvez me les adresser, il les recevra très-sûrement par moi: je l'ai laissé à Lorette, dans l'incertitude du lieu où il pourrait se retirer.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec un sincère et respectueux attachement,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,
Archevêque d'Alby.

XXI.

RÉPONSE DE S. É. Mgr LE CARDINAL CONSALVI

A Mgr DE BERNIS, ARCHEVÊQUE D'ALBY.

Rome, 7 septembre 1801.

Le cortesissime espressioni di V. S. Illustrissima e Reverendissima verso di me per la degnazione che il S. Padre ha avuta di farmi suo segretario di Stato, quanto obbligano la mia riconoscenza a rendergliene le più copiose grazie, altrettanto eccitano in me la brama di meritarle; ben conoscendo che non da alcun talento mio, ma dalla sola benignità di Sua Beatitudine debbo riconoscere non meno la difficil carica alla quale mi ha destinato, che l' eminente dignità del cardinalato di cui ha voluto condecorarmi. Mentre dunque io rendo a V. S. Illustrissima le giuste dovute grazie, riguardo gli obbligantissimi termini dell' officio che mi ha favorito quali effetti della naturale di lei bontà e gentilezze, che io accolgo con veri sensi di parzial gradimento.

Debbo assicurarla che le lettere compiegatemi pel signor principe Rezzonico e il signor cav. de Bernis sono state ricapitate al rispettivo loro destino.

Quanto poi alla memoria da lei trasmessa al signor cardinale decano, è mio dovere di renderla ben certa che Sua Santità ha il più vivo desiderio di conciliare i suoi doveri religiosi colla più piena soddisfazione della Maestà Imperiale di Paolo I, come già per più parti glielo ha fatto intendere onde vuole Sua Santità lusingarsi che la conosciuta e meritamente celebrata rettitudine e magnanimità di S. M. Imp. saprà essa medesima combinare i mezzi per si desiderato intento. E qui desiderando le occasioni di servigio di V. S. Illustrissima, onde comprovarle cogli effetti la vera mia riconoscenza, resto baciandole di vero cuore le mani, ecc.

XXII.

L'ARCHEVÊQUE D'ALBY

AU CARDINAL CONSALVI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

Saint-Pétersbourg, 29 décembre 1801.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Éminence la lettre que j'ai cru devoir écrire à Sa Sainteté en réponse à sa lettre apostolique en date du 15 août dernier, que je n'ai reçue que le 20 de ce mois par S. É. Mgr le cardinal Caprara, qui me l'a adressée de Paris.

Vous connaissez assez, Monseigneur, la pureté de mes sentiments de respect, de soumission et d'attachement au chef suprême de notre sainte religion pour pouvoir en être auprès de lui le garant, si c'était nécessaire. C'est aussi par une suite de ma confiance en Votre Éminence que je crois devoir lui confier à elle-même le motif puissant qui m'a obligé à demander à Sa Sainteté comme une grâce spéciale de ne pas prendre pour désobéissance de ma part le délai que j'ose mettre à la satisfaire dans le plus grand sacrifice qu'elle exige de moi par son bref, jusqu'à un nouvel ordre de sa part qu'elle peut me faire parvenir par Votre Éminence elle-même.

Si je n'avais écouté que des intérêts purement temporels, je

me serais prévalu de la connaissance que j'ai eue depuis longtemps indirectement, mais d'une manière sûre du bref de Sa Sainteté pour prévenir même sa demande avant qu'elle me fût personnellement adressée ; mais c'est parce que je n'écoute ni ne dois écouter que la voix impérieuse de ma conscience que je me suis décidé, dès le moment que le bref de Sa Sainteté m'est parvenu légalement, à lui demander avec instance un simple délai pour lui obéir dans cette circonstance, par la raison très-puissante sans doute, qui l'occupe et l'afflige autant que moi-même, que je ne vois encore nulle part la moindre preuve d'une réconciliation, ni publique ni particulière, des évêques et prêtres schismatiques français avec le Saint-Siége. Or je vous avoue en mon âme et conscience, Monseigneur, que je suis effrayé des suites funestes que peut avoir cet égarement de leur part, et que, craignant avec raison d'en prendre sur moi la moindre responsabilité par l'abandon de mon siége, je désire que Sa Sainteté s'explique à leur égard d'une manière à me rassurer avant de me décider à faire le sacrifice qu'elle me demande.

Je ne m'en tiens, Monseigneur, qu'à cette seule observation, quoique je puisse sans doute en faire d'autres, m'en rapportant d'ailleurs avec confiance à tout ce qu'il plaira à Sa Sainteté de décider sur les observations importantes que je sais lui avoir été envoyées par mes collègues.

J'attends, Monseigneur, de vos anciennes bontés, et j'ose dire aussi de l'amitié dont Votre Éminence m'a toujours honoré, qu'elle voudra bien faire apercevoir à Sa Sainteté dans la lettre que j'ai pris la respectueuse liberté de lui adresser, la disposition favorable et habituelle dans laquelle je suis et serai toujours d'exécuter ses ordres dès qu'elle me les fera parvenir. C'est le seul service que je prie Votre Éminence de me rendre auprès d'elle, et dont je lui conserverai bien de la reconnaissance. Je vous prie d'en être aussi persuadé que de la sincérité de l'attachement et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. de Bernis,

Archevêque d'Alby.

XXIII.

L'ANCIEN ARCHEVÊQUE D'ALBY

AU CARDINAL CONSALVI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

Saint-Pétersbourg, 17 août 1802.

Monseigneur,

Je demande d'abord mille pardons à Votre Éminence, si j'ai autant tardé à répondre à la lettre pleine d'intérêt et d'amitié qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire de sa propre main, en date du 17 avril dernier, en m'envoyant le bref de Sa Sainteté en réponse à la lettre que j'avais pris la respectueuse liberté de lui écrire en lui envoyant la libre démission de mon siége. Croyez, Monseigneur, que, quoique j'aie autant différé à témoigner à Votre Éminence toute ma reconnaissance pour les offres de service qu'elle a eu la bonté de me faire tant au nom du Saint-Père qu'au sien propre, je n'y ai pas été moins sensible, et surtout aux expressions d'amitié et de véritable intérêt dont vous les avez accompagnées ; mais je me fais un devoir d'excuser un pareil retard de ma part, parce qu'un courant de circonstances que je ne pouvais pas prévoir a retardé l'exécution d'un projet de voyage que je méditais de faire d'ici à Rome, et que je vais enfin entreprendre dans huit ou dix jours, avec l'agrément et la permission expresse de Sa Majesté l'Empereur, mon nouveau souverain et mon illustre bienfaiteur. Je ne voulais entretenir Votre Éminence de ce projet que quand je pourrais l'exécuter ; or ce moment est arrivé enfin, et je prie Votre Éminence de soumettre à Sa Sainteté le désir et l'impatience même que j'ai de mettre en personne à ses pieds l'hommage de ma soumission la plus entière et de mon plus profond respect, de vouloir bien prendre ses ordres à mon égard, et, dans le cas qu'elle veuille bien me permettre d'aller à Rome, où d'ailleurs quelques affaires d'intérêt pour ma famille exigent ma présence, je supplie Votre Éminence de me faire parvenir à Florence, poste restante, ou de m'y faire remettre par M[gr] le nonce, dans cette capitale, que j'y verrai dès mon arrivée, la réponse dont vous m'honorerez, avec les passe-ports nécessaires pour me rendre à Rome de suite. Et comme Votre Éminence m'a autorisé à lui manifes-

ter avec confiance tous mes désirs, oserai-je la prier de solliciter auprès du Saint-Père des ordres pour me faire donner dans un collége ou une maison religieuse un logement simple et convenable pendant le séjour que je vais faire à Rome? La seule condition que les bontés dont Votre Éminence m'honore m'autorisent de mettre à ma demande, si Sa Sainteté veut bien l'accueillir, c'est de vous prier de faire tomber le choix de ce logement dans le voisinage de Votre Éminence, pour y être plus à portée de lui faire assidûment ma cour; ce dont je me ferai un bonheur et un devoir.

Comptant sur vos bontés, Monseigneur, j'ose vous prier de faire remettre la lettre ci-jointe à M. l'abbé de Lestache, l'ancien auditeur de feu mon oncle, Mgr le cardinal de Bernis; et, dans le cas que Sa Sainteté veuille bien accueillir ma demande, je prie Votre Éminence de le lui faire dire, afin qu'il puisse se régler d'après les instructions que je lui donne en conséquence de l'avis qu'il recevra d'elle.

J'aurai l'honneur d'écrire à Votre Éminence à mon arrivée à Florence, où je me propose de me reposer quelques jours des fatigues du long voyage que je vais entreprendre. Je vous prie, Monseigneur, de présenter mes sincères hommages à S. E. Mgr le prince Rezzonico, et d'agréer toujours avec bonté l'assurance bien sincère du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FR. DE BERNIS,
Ancien archevêque d'Alby.

XXIV.

LE MÊME AU MÊME.

Florence, 12 février 1803.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Éminence le mémoire dont elle a eu la bonté de me promettre de protéger l'ob-

jet qui m'intéresse très-particulièrement, auprès de Sa Sainteté et auprès du nouveau grand maître de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem; je le lui recommande de nouveau avec toute la confiance qu'elle m'a permis d'avoir dans les anciennes bontés et, j'ose dire aussi, dans l'amitié dont elle daigne m'honorer. Je vous conserverai, Monseigneur, une bien tendre et bien vive reconnaissance pour la grâce que je sollicite sous les auspices de Votre Éminence, et pour l'obtention de laquelle elle pourrait faire valoir sans doute avec quelques succès, non-seulement l'ancienneté et l'illustration de ma famille et les services de feu Mgr le cardinal de Bernis, mon oncle, envers l'ordre et le Saint-Siége, mais aussi la protection particulière dont feu S. M. l'empereur Paul Ier, et son digne fils et successeur l'empereur Alexandre Ier, ont daigné successivement m'honorer. Votre Éminence sentira sans doute, sans que je croie devoir insister à cet égard, combien il est essentiel et intéressant pour moi que cette nouvelle grâce soit sollicitée et obtenue pour moi avec un secret et une prudence absolument nécessaires pour ne pas me compromettre vis-à-vis de la cour impériale de Russie, qui m'honore de sa protection et de ses bienfaits.

J'ai appris ici d'une manière qui ne me permet pas d'en douter, Monseigneur, que S. E. Mgr le bailli Ruspoli vient d'envoyer à Sa Sainteté sa renonciation formelle à la haute dignité à laquelle elle l'avait élevé, et il m'est permis de présumer, d'après ce qu'une personne que je suppose instruite m'a confié, que le choix de Sa Sainteté va être fixé sur un autre bailli, également recommandable par ses vertus et l'ancienneté et l'illustration de sa famille, S. E. Mgr le bailli Caprara; mais, comme j'ai appris que, lors de la première élection, M. le comte Cassini, chargé d'affaires de Sa Majesté Impériale de Russie auprès de Sa Sainteté, mit une opposition formelle à la nomination que le Saint-Père voulait faire en faveur de Mgr le bailli Caprara, je puis certifier à Votre Éminence que, dans les instructions particulières signées de S. E. Mgr le prince Alexandre Kourakin, alors vice-chancelier de l'empire, en date de Saint-Pétersbourg, le 29 août dernier, que je reçus pour aller suivre et traiter à Rome, de concert avec M. le comte Cassini, les affaires de l'ordre souve-

rain de Saint-Jean de Jérusalem, il y est dit expressément (je copie exactement et mot à mot) : « Sans s'attacher à recommander personnellement aucun des candidats (présentés par les « grands prieurés), en laissant à Sa Sainteté liberté entière sur « son choix, on ne peut s'empêcher de désirer qu'il tombe sur « un dignitaire dont le mérite soit bien reconnu, etc., etc. »

Je me suis d'autant plus empressé, Monseigneur, de donner à Votre Éminence cet avis important, que je prévois l'embarras où M. le comte Cassini peut mettre Sa Sainteté, s'il persistait dans son opposition à l'égard de S. E. Mgr le bailli Caprara, et si toutefois celui-ci n'était l'objet de son choix.

Votre Éminence conclura de ce que je viens de lui confier, que, si M. le comte Cassini renouvelle ses oppositions, elle peut lui demander si les ordres qu'il a reçus de sa cour à cet égard sont postérieurs au 29 août dernier, époque à laquelle j'ai reçu les miens.

Je serai bien récompensé de mon zèle inaltérable pour le Saint-Siége si je puis, Monseigneur, par l'avis que je viens de vous donner, vous éviter, ainsi qu'à Sa Sainteté, le moindre embarras dans une affaire aussi importante.

Oserais-je prier Votre Éminence de mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage de mon plus profond respect? et veuillez bien agréer vous-même, toujours avec bonté, l'assurance du bien sincère etrespectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FR. DE BERNIS,
Ancien archevêque d'Alby.

Note pour M. de Bernis, ancien archevêque d'Alby.

M. de Bernis, ancien archevêque d'Alby, pendant le séjour qu'il a fait à la cour de Russie, a reçu de l'empereur Paul Ier un diplôme non moins honorable pour sa famille que pour lui, par lequel Sa Majesté Impériale le nomme grand-croix en titre,

en l'attachant à l'église du prieuré catholique russe de l'ordre de Malte.

M. de Bernis, toujours fidèle à ses principes, ne croit pouvoir faire usage de ce diplôme qu'autant que la grâce qu'il contient lui serait accordée *ex integro* par le grand maître, en vertu d'un bref facultatif de Sa Sainteté.

Il croit devoir faire observer à quel point il serait mortifiant pour lui de n'avoir reçu qu'une décoration absolument illusoire, d'après la sévérité de ses propres maximes et du total dévouement au Saint-Siége, dont il a fait en tout temps profession. Que si, au contraire, Sa Béatitude daigne le regarder comme pouvant être de quelque utilité, soit au Saint-Siége, soit à l'ordre même, et le revêtir de cette dignité, M. de Bernis regardera cette faveur comme un nouveau titre qui l'attachera toujours plus au service de Sa Sainteté, et le mettra à portée de sa reconnaissance et de son profond respect.

XXV.

LE MÊME

A MG[r] CATANEO, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 37.

Florence, ce 5 novembre 1803.

Monseigneur,

Connaissant l'infinie bienfaisance de Sa Sainteté et les bontés particulières dont vous voulez bien honorer les émigrés français qui sont encore dans l'État ecclésiastique, oserais-je recommander à votre charité deux vertueuses religieuses françaises que je sais être véritablement dans le besoin, non-seulement à raison de maladies qui ont épuisé toutes leurs ressources, mais aussi à raison de l'abandon absolu où les laissent leurs proches parents restés en France? Ces deux religieuses, que je prends la liberté de vous recommander pour intéresser en leur faveur la bienfaisance de Sa Sainteté, sont la sœur Sainte-Pélagie Roumieux, religieuse clairiste française, qui est au couvent de *Saint-*

Laurent Panisperne, et la sœur Saint-Joseph, religieuse également clairiste française, qui est au couvent de *Sainte-Marguerite*, à Transtevère. En vous priant, Monseigneur, de prendre en considération la situation déplorable de ces deux respectables victimes de notre malheureuse révolution, à qui les couvents, où elles sont très-bien placées d'ailleurs par la bienfaisance du Saint-Père, ne peuvent fournir d'autres secours que la simple nourriture, je crois vous inviter à une bien bonne œuvre, et je partagerai bien sincèrement la reconnaissance qu'elles vous devront pour l'intérêt dont vous daignerez les honorer auprès de Sa Sainteté.

Si je ne craignais, Monseigneur, de commettre une indiscrétion par une autre recommandation, je risquerais de vous intéresser en faveur d'une bien respectable religieuse française placée également depuis dix ans dans un couvent de l'État ecclésiastique par la bienfaisance du Saint-Père. Si vous daignez me le permettre, Monseigneur, je ne vous la nommerai que quand vous me ferez l'honneur de me marquer que la grâce qu'elle m'a prié de solliciter pour elle et par vos bontés auprès de Sa Sainteté, et que je vais soumettre à votre charité, peut lui être accordée. Cette religieuse est parfaitement bien sans doute, pour les secours temporels, dans le couvent où elle est; mais elle y est, à son très-grand regret, à peu près privée des consolations spirituelles que pourrait lui offrir seulement un directeur français, parce qu'elle ne sait que très-imparfaitement la langue italienne; elle voudrait donc obtenir par vos bontés, Monseigneur, de Sa Sainteté, la grâce très-grande sans doute d'être transférée du couvent où elle est dans celui des Dames de *Saint-François de Sales*, dites *Salésiennes*, de la ville de Rome, où elle serait assurée d'avoir un directeur français, qu'elle désire vivement, et la société de quelques religieuses françaises, qui pourraient lui faire supporter plus patiemment les peines inséparables de son exil. Je ne dois pas cependant vous laisser ignorer, Monseigneur, que la sainte religieuse à la translation de laquelle je prends la liberté de vous intéresser n'est point de l'ordre de Saint-François de Sales, et ce sera une grâce encore plus particulière, dont je serai, en mon particulier, bien reconnaissant, comme elle-même, si l'ordre dans lequel elle a fait profession en France n'est pas un obstacle à la

translation qu'elle sollicite par vos bontés de la bienfaisance de Sa Sainteté.

J'ai prié mon respectable confesseur, Mgr l'ancien évêque de Sénez, qui vous remettra ma lettre, de vouloir bien joindre sa recommandation à la mienne pour obtenir de vous, Monseigneur, les grâces que je viens de vous soumettre, et auxquelles j'attache infiniment de prix, à raison de ma profonde estime pour les trois vertueuses religieuses qu'elles regardent; je partagerai bien sincèrement la reconnaissance qu'elles en conserveront : je vous prie d'en être aussi persuadé que du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. de Bernis,
Ancien archevêque d'Alby.

XXVI.

L'ÉVÊQUE D'ALERIA, EN CORSE,

AU CARDINAL DE BERNIS, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Lucques, le 1er juin 1794.

Monseigneur,

Les horreurs dont nous sommes journellement alimentés m'enlèvent la force d'écrire à mes parents, à mes amis et à mes protecteurs. Je ne parlerai pas à Votre Éminence de ma profonde douleur sur l'atrocité exercée sur notre sainte princesse Élisabeth, ni sur la perte que j'ai faite de mes proches parents, les la Tour Dupin et Lévis. Il n'y a que ma résignation à la volonté divine qui puisse me donner quelque consolation et l'espérance que ces fléaux cesseront enfin; elle est appuyée encore sur les avantages journaliers que remportent les armes des puissances coalisées.

Votre Éminence est sûrement déjà informée du sort de la Corse, en se déclarant libre et indépendante sous la protec-

tion du roi d'Angleterre, ce qui probablement sera confirmé dans la consulte ou assemblée générale dont l'ouverture est indiquée pour le 8 de ce mois; on ne manquera pas d'y traiter des affaires relatives au clergé: combien de projets l'intérêt fera présenter là-dessus! et il est fort à craindre que beaucoup de propositions se sentiront des horribles décrets rendus dans les différentes assemblées de Paris : peut-être même, après les avoir adoptés en partie, en exigera-t-on l'observation des évêques avant de leur permettre de retourner dans leurs diocèses, et même un serment de reconnaissance de cette indépendance et de soumission préliminaire de ce qu'on aura statué dans cette consulte.

Par rapport au serment, Mgr l'évêque de Mariana, de concert avec moi, et probablement nos autres collègues, s'est adressé à la congrégation spéciale pour les affaires ecclésiastiques de France, pour savoir si nous pourrions, en conscience, prêter ce serment évidemment destructif de celui qui nous lie à la couronne de France, et à laquelle nous sommes attachés par des liens sacrés et indissolubles. S. É. Mgr le cardinal Zelada a répondu secrètement à ce prélat, même appuyé de l'oracle de Sa Sainteté, que la congrégation n'avait pas encore assez de lumières sur ce fait pour décider la question, mais que, quand elle les aura acquises, elle dira alors la conduite que les évêques corses auront à tenir.

D'après cela, Monseigneur, quel parti prendre? Voilà un très-grand embarras : je n'en vois d'autre que de louvoyer et de différer avec prudence et ménagement cette prestation, sans néanmoins montrer une opposition formelle qui, en échauffant les esprits, pourrait porter nos insulaires à des excès dont les suites seraient funestes pour la religion et même pour la couronne de France. Des ménagements, des insinuations douces, et surtout la confiance que nous chercherons de gagner auprès de nos peuples, me paraissent les seuls moyens à employer, surtout au commencement de notre administration : vingt-quatre ans d'épiscopat m'ont appris à connaître le caractère national; il se porte facilement aux excès, mais des représentations bien ménagées font revenir les Corses et en obtiennent plus qu'on ne pensait d'abord.

Il est d'ailleurs foncièrement attaché, ce peuple, au Saint-Siége et à la religion, et je puis assurer qu'il sera le premier, quand l'occasion s'en présentera, à supplier à deux genoux, de retourner à la France : c'est le seul gouvernement qui soit analogue à sa manière de penser. Je ne regarde ce qui se passera que comme une simple suspension, que la dureté des circonstances a exigée de nos insulaires, et l'enthousiasme de liberté cessera aussitôt que le légitime souverain exercera son autorité, et que certains administrateurs ne pourront plus peser sur la nation. Le chef même m'a toujours honoré de quelque amitié et confiance : lui ayant demandé de retourner dans mon diocèse dès que je sus la séparation formelle avec la Convention, il me pria seulement, ainsi que les chefs d'administration, de différer mon retour jusqu'à la reddition de Bastia et le résultat de la consulte qui en serait la suite. Le premier événement est arrivé, et le second est très-prochain. Aussi lui ai-je de nouveau écrit, et à MM. les administrateurs, pour leur rappeler leur promesse.

Mais, Monseigneur, il y a une nouvelle difficulté, celle des finances. Après avoir mis ici en gage mon argenterie d'église et de table, et consommé ce que j'en ai reçu, ce qui, malgré la plus grande économie (n'ayant gardé qu'un vieux serviteur), n'a pas empêché de me trouver en retard, à l'égard du monastère qui a bien voulu m'héberger, de près de 1,200 livres, et ne me restant qu'environ 300 livres d'argent sec, comment m'en retourner sans avoir satisfait mes hôtes et sans presque un sou?

Tant que j'ai pu tenir par moi-même et sans être à charge à notre Très-Saint-Père, dont je connais les dépenses excessives, je n'ai point voulu me servir des conseils qu'on me donnait de recourir à sa bienfaisance : aujourd'hui je me trouve forcé de réclamer les anciennes et solides bontés dont Votre Éminence m'a toujours comblé, et de la supplier de m'obtenir quelques secours de sa bonté paternelle. Je rougis d'en faire la demande; il n'y a que le plus pressant besoin qui l'emporte sur ma délicatesse : pardonnez-en l'expression.

Oserai-je encore, Monseigneur, vous supplier de mettre aux pieds de nos augustes princesses l'hommage de mon très-profond respect, et celui de mon dévouement entier au trône de

saint Louis? J'espère que mon retour en Corse me fournira des occasions efficaces de le prouver. Agréez aussi le tribut de ma reconnaissance et du respect infini avec lequel je suis

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. J. M.,
Évêque d'Aleria.

XXVII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Au couvent des Capucins de Livourne, le 15 décembre 1794.

Monseigneur,

On ne peut être plus reconnaissant que je le suis de l'obligeante lettre que Votre Seigneurie Illustrissime a daigné m'écrire le 29 du mois dernier, avec l'état qui y est joint du secours que Sa Sainteté veut bien m'accorder, qui ne sera pas si fort diminué que ne l'a été le premier payement. Malgré l'économie dont j'use, puisque je ne donne en aumône à ce couvent que quatre paoli par jour, et l'application de ma messe pour moi et un vieux domestique, le blanchissage, l'entretien et les ports de lettres m'occasionnent une dépense indispensable à laquelle j'ai fourni jusqu'ici par le dépôt successif au mont-de-piété de mon argenterie, jusqu'à mon calice, mon ciboire, ma crosse et mon bougeoir. Aussi, Monseigneur, ce n'a été qu'après cette consommation presque entière, que je suis devenu à charge à notre Très-Saint-Père, et avec d'autant plus de regret que je n'ignore pas ses dépenses énormes et comme père commun et comme souverain. Aussi ai-je vivoté pendant plus de cinq ans sur mes effets : je rougis même de cet aveu. Pardonnez-le moi, Monseigneur, de même que la prière que je vous adresse de me faire passer le plus tôt que vous pourrez le second secours. Vous exposer mes be-

soins, c'est accélérer le plaisir que vous aurez d'obliger celui qui a l'honneur d'être avec autant de respect que de reconnaissance,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. J. M.,
Évêque d'Aleria.

XXVIII.

LE MÊME

A MGR LORENZO CALEPPI, CAMÉRIER SECRET DE S. S. LE PAPE, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 85.

Au couvent des Capucins de Livourne, le 2 mars 1795.

Monseigneur,

Rien de plus consolant et de plus flatteur pour un évêque qui est respectueusement et cordialement attaché au Saint-Siége, que de recevoir, dans la lettre que Votre Seigneurie Illustrissime vient de m'écrire, le témoignage des bontés de notre Très-Saint-Père à mon égard. Je la supplie de nouveau de mettre à ses pieds l'hommage de ma gratitude et de ma vénération profonde. Quoique je connusse toute la magnanimité de son cœur, et que j'eusse pu réclamer un certain droit que donne la qualité de sujet, puisque mon père était du Comtat, et que je n'en reçus le jour au diocèse de Limoges que parce qu'il s'y maria, y étant en garnison et comme de passage, et que j'ai reçu tous les ordres au diocèse de Vaison, je n'ai eu recours, vous le savez, Monseigneur, à sa générosité que quand toutes mes ressources ont été épuisées après cinq ans d'aucune espèce de revenus, pas même de patrimoine, tous les biens de ma famille ayant été usurpés, et ne me sentant pas le courage de me mettre à la mendicité d'aucun autre cœur que le cœur paternel du grand Pape.

Je me suis empressé de me procurer le bref sublime de condamnation des erreurs de l'ancien évêque de Pistoja, et j'y ai admiré le zèle, la sollicitude, la science et la sagesse du vicaire de Jésus-Christ. Les jansénistes ne pourront pas dire, comme le disaient ceux d'Auxerre, où je combattais contre eux, que ce

soit *in globo*. Ici chaque proposition a sa qualification particulière, et la doctrine adverse est exposée avec clarté et précision. Quoique par la grâce de Dieu je ne rencontrerai pas de ces gens-là dans mon diocèse, comme il s'en présentait à tout pas dans celui d'Auxerre, où j'étais grand vicaire, je porterai avec moi un exemplaire de ce bref, pour servir en temps et lieu, et il sera placé dans la bibliothèque que j'avais formée dans mon séminaire et que l'on a respectée. Daignez, Monseigneur, encore humilier, à ce sujet, ma respectueuse gratitude à Sa Sainteté, et agréez vous-même celle que je vous dois, ainsi que les respectueux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. J. M.,
Évêque d'Aleria.

XXIX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Du couvent des Capucins de Livourne, le 2 juin 1795.

Monseigneur,

Je croyais ne plus me trouver dans la dure nécessité de recourir à la charité du Saint-Père : tout annonçait mon retour prochain à mon diocèse, où j'aurais trouvé quelque secours ; il paraît devoir se prolonger jusqu'au mois d'août ; vous en connaissez, Monseigneur, les raisons. Ç'a été un nouveau sacrifice que j'ai fait à la volonté divine et à celle de son vicaire sur la terre. Suppliez-le, après lui avoir humilié mon profond respect et ma parfaite reconnaissance, d'augmenter celui-là par une nouvelle libéralité ; je ne me sers que de votre canal, je l'ai trouvé excellent et efficace ; daignez l'employer encore pour quelqu'un qui a l'honneur d'être, avec autant de respect que de gratitude,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. J. M.,
Évêque d'Aleria.

XXX.

L'ÉVÊQUE D'APT

AU PRINCE CAMILLE DE ROHAN, CHEVALIER DE MALTE, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Civita-Vecchia, 12 janvier 1794.

Je vous dois, Monseigneur, beaucoup de remercîments comme Français, et encore plus comme évêque, pour toutes les bontés que vous avez pour nos malheureux prêtres expatriés; mais permettez-moi, en vous exprimant ce sentiment, d'y joindre en même temps une recommandation : M. l'abbé d'Anselme et M. l'abbé de Vaclures, prêtres de mon diocèse et de la ville de Bonnieux, dépendante du comtat d'Avignon, et par conséquent de Sa Sainteté, sont dans ce moment à Rome. Ils ne m'ont point exposé leurs besoins; je sais que ce sont de très-bons ecclésiastiques appartenant aux premières familles de cette ville, et ces motifs m'engagent à vous prier de leur accorder votre protection et de vouloir bien leur être de quelque utilité. Ce sera pour moi un nouveau motif de reconnaissance. Recevez-en, je vous prie, l'assurance, ainsi que du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. M.,
Évêque d'Apt.

XXXI.

LE MÊME

A S. S. PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Naples, 2 janvier 1795.

Très-Saint-Père,

Votre Sainteté a bien voulu accueillir avec un cœur paternel l'exposition que j'ai eu l'honneur de lui faire de ma triste situation : oserai-je aujourd'hui espérer qu'elle aura la bonté de

m'accorder une nouvelle grâce? c'est celle de vouloir bien en recevoir mes très-humbles remercîments. Parmi les trois places que Votre Sainteté a eu la bonté de me proposer, j'accepterai avec reconnaissance celle de Cingoli, soumettant cependant entièrement ce choix à ce qui pourra lui convenir. Je prie Votre Sainteté, Très-Saint-Père, de me permettre de me prosterner à ses pieds en lui demandant sa bénédiction.

L. M.,
Évêque d'Apt.

XXXII.

LE MÊME

A Mgr FALZACAPPA, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Tolentino, 12 novembre 1796.

Je me rappelle toujours, Monseigneur, avec la plus vive reconnaissance toutes les bontés que vous avez eues pour moi pendant mon séjour à Rome, et elles me font espérer que vous voudrez bien m'en donner une nouvelle marque aujourd'hui.

Mgr l'archevêque d'Alby m'a appris que, dans l'absence de Mgr Caleppi, vous avez été chargé de ce qui concerne les émigrés, et c'est en cette qualité, Monseigneur, que je vous prie de me permettre de vous exposer mes besoins.

M. le prince Camille, pendant mon séjour à Naples, se chargea de demander pour moi à Mgr Caleppi des secours, et me fit part de sa réponse, qui était que Sa Sainteté m'accorderait une retraite dans un couvent que je choisirais sur trois que l'on voulut bien me proposer, et que l'on me donnerait par an pour mon entretien cent écus romains.

Je suis aux Augustins de Tolentino depuis le mois de mai 1795; je reçus vers le mois de juillet, pour le premier terme, une cédule de cinquante écus, et, ayant récrit à Mgr Caleppi vers la fin de cette même année, pour lui demander le second terme, j'en reçus une réponse, datée du 6 janvier, par laquelle il me marquait qu'au premier jour d'audience il mettrait ma demande sous les yeux du Saint-Père, qu'il es-

pérait qu'elle serait encore favorablement accueillie; mais qu'il craignait que, pour l'avenir, on ne fût obligé de réduire cette somme de cent écus accordée aux évêques. Depuis ce temps, je n'ai plus entendu parler ni de ce terme qu'il m'avait fait espérer que je toucherais, ni de ce que j'aurais même pu espérer, en supposant que le Saint-Père eût réduit la grâce qu'il nous avait accordée, car la réduire n'est pas totalement la supprimer.

Ayant été obligé d'abandonner mon diocèse en 1789, la persécution contre les évêques ayant commencé en Provence beaucoup plus tôt que dans le reste du royaume, j'ai été obligé d'exister avec le peu que j'avais pu sauver jusqu'au moment où Sa Sainteté a bien voulu me donner un asile. Je suis dans un couvent où je ne peux que me louer infiniment de l'attention des religieux qui le composent, mais je me trouve au moment de manquer du premier nécessaire pour mon entretien; j'ai donc recours à vous, Monseigneur; je vous prierai de faire ce que vous croirez convenable, et d'être persuadé que ma reconnaissance égalera le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. M.,

Évêque d'Apt.

XXXIII.

LE MÊME

AU CARDINAL CONSALVI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Tolentino, 12 mai 1801.

Monseigneur,

Au passage de Votre Éminence à Tolentino, j'eus l'honneur de lui demander la permission de lui exposer mes besoins dès que le peu de ressources que j'avais seraient épuisées. J'ai différé autant qu'il m'a été possible de vous faire cette demande, dans l'espérance que quelque événement pourrait apporter quelque adoucissement à ma triste situation. Permettez-moi, Monseigneur, de vous rappeler vos anciennes bontés, et de vous prier de me les renouveler dans un moment où elles me sont plus nécessaires que jamais.

La Provence ayant été la partie de la France la première soulevée contre le clergé, et particulièrement contre les évêques, je fus obligé, pour mettre ma vie en sûreté, de quitter mon diocèse le 24 août 1789, et arrivai à Rome dans le mois d'octobre; le peu que j'avais sauvé des débris de ma fortune me fit subsister jusqu'en 1795. Étant enfin épuisé, j'eus recours aux bontés de S. S. Pie VI, qui voulut bien m'offrir le choix de trois couvents dans la marche d'Ancône, avec la promesse de cent écus romains pour mon entretien et celui d'un domestique. Je me fixai au couvent de Saint-Nicolas de Tolentino.

Les événements survenus dans les États de Sa Sainteté, en 1798, m'obligèrent d'en sortir et de me réfugier à Naples, où j'obtins un traitement de trois cents ducats sur l'abbaye d'Averse, qui me mit à même d'aller m'établir à Caserte, où habitaient alors Mesdames de France: ces princesses, ayant été obligées de quitter ce royaume, voulurent bien m'admettre à leur suite, et me procurèrent des moyens de subsister à Trieste jusqu'au moment où j'eus le malheur de les perdre.

Ne prévoyant point pour lors de pouvoir rentrer en Italie, j'eus recours à l'Angleterre, et j'obtins les permissions nécessaires pour m'y rendre, avec promesse d'y recevoir les mêmes secours que ceux qui ont été accordés aux seize évêques qui s'y trouvent. Je fus alors attaqué d'une violente maladie, dont je me ressens encore aujourd'hui, et dont je crains bien de n'être délivré qu'à la fin de mes jours. Je me trouvai dans l'impossibilité d'entreprendre un si long voyage, et je ne savais que devenir, lorsque je reçus une lettre du père Turchi, alors prieur du couvent de Saint-Nicolas de Tolentino, qui m'offrit un asile dans son couvent. Je m'y suis rendu dans le mois de mai 1800; mais ce couvent est tellement épuisé par le passage continuel des troupes, qu'à peine peut-il me fournir la nourriture la plus modique. J'ai soixante-six ans, vingt-trois ans d'épiscopat, douze ans d'exil, et de très-grandes infirmités. Je ne puis espérer aucun secours de ma patrie, mes parents ayant perdu dans la révolution tout ce qu'ils possédaient.

Je demande pardon, Monseigneur, à Votre Éminence de l'entretenir de si longs détails; mais la reconnaissance que j'ai

conservée de vos anciennes bontés me fait naître l'espoir que vous voudrez bien me les continuer, et exposer avec intérêt mes besoins à Sa Sainteté et toute l'horreur de ma situation. J'ai l'honneur de vous demander cette grâce, et de vous prier d'être persuadé d'avance de toute ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L. M.,

Évêque d'Apt.

XXXIV.

LE MÊME AU MÊME.

Tolentino, 23 mai 1801.

Monseigneur,

Votre Éminence vient de me donner de nouvelles preuves de ses bontés; il m'est impossible de n'avoir pas été infiniment sensible à la manière et à la promptitude avec laquelle elle a bien voulu répondre à ma demande, et me faire accorder les secours que je sollicitais.

J'aurai, Monseigneur, une nouvelle obligation à Votre Éminence, si elle veut bien mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance; je connais d'autant plus le prix de ses bienfaits que les circonstances du moment les rendent plus difficiles, et par conséquent plus précieux.

M. le marquis Parisani a mis beaucoup de zèle pour m'obliger: à peine la lettre de Votre Éminence reçue, il m'a apporté lui-même les cent écus romains en monnaie fine.

Permettez-moi de joindre le sentiment d'un attachement qui ne finira qu'avec ma vie au respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L. M.,

Évêque d'Apt.

XXXV.

LE MÊME AU MÊME.

Tolentino, 30 octobre 1802.

Monseigneur,

Je fais à Votre Éminence des remercîments aussi vifs et aussi sincères que peut les faire un homme qui se trouvait infiniment malheureux, et que vous rendez très-heureux par le traitement que vous avez bien voulu lui obtenir de Sa Sainteté. C'est un grand adoucissement pour moi de penser que je ne suis plus à charge aux religieux qui avaient bien voulu me recevoir, et de jouir de la liberté de changer d'air, si ma santé l'exige. Je me suis décidé à rester dans mon couvent, en y payant une pension dont je suis convenu. J'espère, dans le commencement de l'année prochaine, faire un petit voyage à Rome, et réitérer de vive voix à Votre Éminence toute l'étendue de ma reconnaissance, et exprimer le même sentiment aux pieds de Sa Sainteté. J'aurai de nouvelles obligations à Votre Éminence, si elle a la bonté de faire tenir l'argent qu'elle veut bien me destiner *al padre Domenico Rabiolio*, *procuratore generale in Santa Maria del Popolo*, qui me le fera parvenir, et me procurer le bref qu'elle veut bien m'annoncer.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L. M.,

Ancien évêque d'Apt.

XXXVI.

LE MÊME AU MÊME.

Tolentino, 19 février 1803.

Monseigneur,

Je me reprocherais infiniment de quitter l'Italie sans auparavant exprimer de vive voix à Votre Éminence ma reconnaissance

pour toutes les marques de bonté que j'en ai reçues pendant le temps de mon exil, et présenter aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de mon respect.

Je prie Votre Éminence de me permettre de lui être de nouveau importun en lui demandant de vouloir bien m'adresser le passe-port nécessaire pour me rendre à Rome, et un *lasciate passare* pour éviter les formalités de la douane. Je profiterai du peu de séjour que je ferai dans cette capitale pour lui renouveler l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur

L. M.,

Ancien évêque d'Apt.

XXXVII.

LE MÊME AU MÊME.

Marseille, 26 décembre 1803.

Monseigneur,

Mon éloignement de Rome ne pourra jamais diminuer en rien la vive reconnaissance dont j'ai été pénétré pour les bontés que Votre Éminence a bien voulu me témoigner pendant tout le temps de mon exil; je profite du commencement de l'année pour vous en renouveler mes remercîments et vous assurer des vœux que je forme pour tout ce qui peut contribuer à votre bonheur; ils sont d'autant plus sincères qu'ils sont dictés par l'estime, le respect, et permettez-moi, je vous prie, de me servir du terme de la plus sincère amitié.

Permettez-moi, Monseigneur, de demander à Votre Éminence une nouvelle preuve de ses bontés en la priant de mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de mon profond respect.

Je me suis fixé à Marseille; on y jouit de la plus grande tranquillité : depuis quinze jours le culte extérieur y est rétabli, on y fait des processions, on porte le viatique aux malades avec la même décence qu'autrefois, et le saint-sacrement est suivi d'une

foule de peuple; Mgr l'archevêque d'Aix, qui réside une grande partie de l'année à Marseille, a rétabli cet ordre avec toute la prudence possible.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L. M.,
Ancien évêque d'Apt.

XXXVIII.

LE MÊME AU MÊME.

Marseille, 8 janvier 1805.

Monseigneur,

J'espère que, malgré mon éloignement de Rome, Votre Éminence voudra bien se souvenir d'un évêque français qu'elle a comblé de bontés: j'en conserverai toute ma vie une perpétuelle reconnaissance, et prendrai le plus vif intérêt à ce qui peut contribuer à votre bonheur. Je ne doutais point que le voyage de Sa Sainteté en France n'y produisît l'effet le plus salutaire pour le bien de la religion; il me suffisait de l'avoir connue à Rome pour que je fusse assuré que sa piété, sa bonté et son affabilité ne lui eussent gagné tous les cœurs. J'aurais été bien charmé si la circonstance de ce voyage vous eût attiré à Paris; quelque dispendieux qu'il eût été pour moi, je l'aurais entrepris avec empressement pour aller présenter de vive voix à Votre Éminence l'hommage du respect avec lequel je ne cesserai d'être,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L. M.,
Ancien évêque d'Apt.

XXXIX.

RÉPONSE DU CARDINAL CONSALVI

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Roma, 13 febbrajo 1805.

Nella parte che prende Vostra Signoria Illustrissima ai vantaggi che derivano alla religione in Francia dalla presenza di Sua Santità, riconosco una luminosa riprova della pietà e del costante zelo da cui ella è animata per il bene ed incremento della religione medesima in codeste vaste regioni. Io non posso abbastanza esprimerle la mia consolazione nel vedermi fornito dei caratteri di un soggetto pieno di tanti meriti, qual'è Vostra Signoria Illustrissima e che io stimo infinitamente, avendo avuto luogo a conoscere personalmente e ammirare da vicino i suoi pregi e rare qualità. Alle obbliganti espressioni che si è compiacciuta di usare a mio riguardo nel pregiato foglio degli 8 decorso, io vengo a corrispondere con i miei più sinceri rendimenti di grazie, et nel desiderio dei di lei ambiti comandi, le rinnuovo le proteste della distinta stima con cui, etc.

XL.

L'ÉVÊQUE D'AUXERRE

AU CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Munster en Westphalie (au Domhoff), le 23 novembre 1794.

Monseigneur,

Ayant reçu dans une lettre de Mgr l'archevêque de Lyon, sous la date de Leuwarde, capitale de la Frise, en Hollande, le 5 novembre 1794, le rescrit de Sa Sainteté en date du 20 septembre dernier, pour me confier par intérim toutes les facultés nécessaires et convenables à l'administration immédiate, spirituelle de l'église de Sens, vacante par la mort du métropolitain, j'ai cru devoir, en conséquence, adresser à Sa Sainteté la lettre ci-jointe, que je supplie Votre Éminence d'avoir la bonté de lui présenter comme l'hommage d'un ancien évêque de France qui a eu le bonheur d'être sacré à Rome, en qualité d'évêque de

Troyes, le 3 septembre 1758, par le Très-Saint-Père Clément XIII, d'heureuse mémoire.

Je profite, Monseigneur, avec empressement de cette occasion d'offrir personnellement à Votre Éminence l'hommage de la reconnaissance que toute l'Église de France vous doit pour la part que vous prenez à ses malheurs, et pour le zèle éclairé qui vous anime en tout ce qui peut concourir à sa restauration.

Je prie Votre Éminence d'agréer mes vœux les plus sincères à l'occasion des prochaines fêtes, et d'être persuadé du désir que j'aurai toujours de lui donner des preuves du dévouement et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. B. M.,

Évêque d'Auxerre.

XLI.

L'ÉVÊQUE DE BÉZIERS

A S. É. Mgr LE CARDINAL ZELADA, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Munster, 24 décembre 1794.

Monseigneur,

De respectables confesseurs de la foi catholique méritent votre intérêt et toutes vos bontés. Je prie Votre Éminence de vouloir bien accorder à M. Saldan, chanoine de l'église collégiale de Saint-Aphrodise de Béziers, la permission de demeurer à Bologne. Il se trouvera, dans cette ville, réuni à plusieurs vertueux ecclésiastiques de mon diocèse, et cette consolation adoucira ses peines. Je vous réponds, Monseigneur, de ses mœurs, de sa doctrine, et je crois qu'il a encore de petits fonds suffisants pour fournir à sa subsistance.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Aymard,

Évêque et S. de Béziers.

XLII.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 54.

Bologne, 22 décembre 1795.

Très-Saint-Père,

Repoussé de ville en ville, forcé enfin de m'éloigner d'Erfurt, en Thuringe, par les ordres de Mgr l'électeur de Mayence, souverain de ce pays, me trouvant sans asile, n'ayant aucune détermination fixe, j'ai pensé, Très-Saint-Père, que cette nouvelle persécution était un avertissement de la divine Providence de me réunir à la portion fidèle du clergé de mon diocèse, que les bienfaits de Votre Sainteté ont accueillie dans ses États. Un court délai de quinze jours, que j'ai obtenu avec peine, ne m'a point laissé la possibilité d'informer Votre Sainteté de mon projet. Je me suis mis en route, j'arrive, et je vous supplie, Très-Saint-Père, de vouloir bien me permettre de demeurer à Bologne avec les sieurs Dayde, Paulonier et Guibert, prêtres et mes pieux camarades de voyage et d'infortune. En nous rapprochant du centre de la catholicité, nous avons éprouvé la plus douce consolation, et, si nous sommes assez heureux pour être admis à admirer de plus près les vertus de Votre Sainteté et la haute sagesse qui dirige toutes vos démarches, nous sentirons se fortifier encore davantage dans nos cœurs l'espérance de voir renaître la foi et l'ordre social dans notre déplorable royaume. Nous demandons à Votre Sainteté sa bénédiction apostolique.

Je suis avec vénération et respect,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

AYMARD,
Évêque de Béziers.

XLIII.

LE MÊME

AU CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 22 décembre 1795.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Éminence une lettre que je vous supplie de mettre sous les yeux de Sa Sainteté. Les débris de ma fortune suffisent pour me procurer, et à mes trois camarades de voyage, une subsistance honorable. J'ai cru arriver dans mon diocèse; mes pieux ecclésiastiques sont venus m'environner, et leur attendrissement en me voyant a été une consolation bien sensible à mon cœur, dans les jours de désolation qui affligent l'Église, et dont nous n'osons encore entrevoir le terme. Si Mgr l'électeur de Mayence n'avait pas cru devoir fixer un délai très-court à mon départ, je n'aurais sûrement pas manqué de demander à Votre Éminence la permission de m'établir à Bologne, dans les États de Sa Sainteté ; mais je me suis flatté de trouver en Italie un asile que l'Allemagne refusait au clergé de la France, cet infortuné pays qui dévore ses habitants et qui n'est plus peuplé que de crimes.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

AYMARD,

Évêque de Béziers.

XLIV.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 15 janvier 1796.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous faire tous mes remercîments: Bologne

devient Béziers pour moi. Mon admiration pour Sa Sainteté, dans cette ville de ses États, me place au milieu des ecclésiastiques de mon diocèse. Je vais partager leurs malheurs, leur résignation, leurs craintes, leurs espérances. Je nourris ceux que j'ai amenés avec moi; ils ne sont point à charge au gouvernement.

Agréez, Monseigneur, les expressions de l'attachement aussi reconnaissant que respectueux avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Aymard,
Évêque et S. de Béziers.

XLV.

L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 54.

Amsterdam, août 1794.

Très-Saint-Père,

Parmi les afflictions sans nombre qui déchirent le cœur de Votre Sainteté dans ce temps malheureux, un des plus sensibles, je le sais, est le spectacle de tant de ministres fidèles à la religion, exposés à tous les besoins de la vie, et dépourvus de toute ressource. Je sais avec quel zèle Votre Sainteté y a pourvu pour ceux qui résident en Italie. Hélas! pouvions-nous prévoir que nos infortunes s'accroîtraient au point où elles viennent de parvenir, et que je me visse jamais forcé d'entretenir Votre Sainteté de ma situation? Les nouveaux evénements m'ont forcé de quitter l'asile que je m'étais choisi, j'en recherche un autre; mais je ne ressens pas moins vivement un autre besoin. Mes épargnes sont épuisées; je me suis vu récemment privé par un vol d'une ressource précieuse. Nos malheurs nous ont ôté tout moyen de crédit; ma mauvaise santé aggrave mes peines.

Je demande pardon à Votre Sainteté de lui présenter ce tableau;

mais, en me soumettant, comme je le dois, aux décrets de la divine Providence, je crois aussi suivre son inspiration en confiant franchement mes besoins à notre père commun, au digne successeur du grand saint Grégoire, dont l'Église a célébré le zèle qu'il montra pour pourvoir à la subsistance des évêques persécutés et éloignés de leurs siéges. Ce sont les vertus de Votre Sainteté qui m'enhardissent.

Ce n'est d'ailleurs, Très-Saint-Père, qu'un secours passager que je réclame, et que je remplacerai aussitôt que la Providence aura bien voulu nous rétablir dans nos siéges. Je ne néglige rien, en attendant, pour me ménager un asile où je sois à l'abri de pareils embarras.

Mais j'ose dire avec une confiance filiale à Votre Sainteté qu'un secours de mille écus romains me serait nécessaire pour acquitter quelques engagements, pour subvenir aux frais de mes déplacements, et pour assurer ma subsistance pendant toute cette année.

Je devrai à Votre Sainteté une consolation dans mes peines, un soulagement dans les maux qui m'affligent, et son zèle paternel préviendra des inconvénients auxquels ne doit pas être exposé le caractère dont je suis honoré.

Je mets ma demande aux pieds de Votre Sainteté, et je la supplie de vouloir bien m'accorder sa bénédiction apostolique.

Je suis avec le plus profond respect et une entière soumission,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fils,

Jér. Mar.,

Archevêque de Bordeaux.

XLVI.

LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

AU CARDINAL DE BERNIS.

Halteren-sur-la-Lippe, évêché de Munster, le 16 novembre 1794.

J'ai reçu, Monseigneur, bien tard, à cause des diverses transmigrations auxquelles j'ai été forcé, la lettre dont Votre Éminence m'a honoré le 8 octobre dernier. Je commence par la remercier

de ses bontés, et la prie de faire agréer mes actions de grâces au Saint-Père. Je suis en attendant des nouvelles d'Espagne, qui décideront ma marche, et, s'il arrivait que l'asile me devînt inaccessible, il ne me reste d'autre ressource que de supplier Sa Sainteté de vouloir bien m'en procurer un en Italie, car, je l'avoue sans honte à Votre Éminence, mes moyens pour subsister sont à leur terme, et, d'un autre côté, mon âge, mes infirmités, et aussi le caractère dont je suis revêtu, ne me laissent pas comme à tant d'autres les moyens de suppléer à mon indigence. Mon seul espoir serait donc dans les bontés paternelles du Souverain Pontife. J'ai fait et fais tout ce qui dépend de moi pour lui épargner cette nouvelle charge. J'étais assuré d'un asile dans le pays de Liége; mais les succès des ennemis m'en ont privé. Nous saurons bientôt ce que je dois penser du côté de l'Espagne.

Mais pourquoi faut-il, Monseigneur, qu'en vous rendant les témoignages de ma vive reconnaissance, je sois forcé d'y joindre la réclamation que j'ose vous adresser sur le dernier article de la lettre de Votre Éminence? Je ne songeais nullement à aller à Rome, et, quoique je regardasse comme un bonheur de pouvoir contempler de près le grand pontife qui gouverne l'Église, quoique je dusse désirer de pouvoir m'expliquer personnellement avec Sa Sainteté, et que j'ose me flatter avec une entière confiance du succès de ces explications, cependant, encore une fois, mon projet n'a jamais été d'aller à Rome. Soumis à la loi de la nécessité, je ne dois me permettre que les dépenses les plus indispensables.

Il n'en devient que plus cruel pour moi, Monseigneur, de recevoir d'avance de Votre Éminence la notification des intentions du Saint-Père pour que je n'en demande pas la permission, *attendu*, dites-vous, *que j'y trouverais des confrères qui me feraient la mine.*

Quoi! Monseigneur, les bras du Saint-Père se resserreraient à mon approche, et Rome, qui a été dans tous les temps l'asile des opprimés, le centre de l'unité, le point où se sont réunis les intérêts les plus opposés, serait fermée pour moi, et cela par complaisance pour quelques collègues évidemment prévenus ou guidés par la passion! Je ne le puis penser, Monseigneur, il faudrait renverser toutes mes idées.

Quoi! tandis que la religion est si violemment attaquée, tandis qu'un schisme affreux dévore la France et menace l'Europe, on verra des évêques français démentir leurs propres principes, former contre un de leurs collègues une odieuse conspiration, se permettre vis-à-vis de lui un schisme scandaleux, et manquer à son égard aux règles de la justice et de la charité, ainsi qu'aux sentiments d'une loyale confraternité! et ce serait sous les yeux du père commun que les prélats manifesteraient de telles dispositions!

Et il serait possible que le Saint-Père consentît à les encourager par une résolution aussi inopinée, aussi affligeante pour moi! Ah! Monseigneur, j'en appelle à votre cœur et à celui du Saint-Père; j'implore sa justice, sa sagesse, sa bonté, dans la circonstance la plus importante pour moi.

Votre Éminence m'a constamment assuré des bontés du Saint-Père et de sa satisfaction. Lui resterait-il des doutes sur moi? Faut-il me soumettre à un jugement contradictoire et solennel? Je suis tout prêt; j'ai même toutes sortes de raisons de le désirer. Votre Éminence m'a constamment détourné de donner au public le développement de ma conduite, elle a regardé ma justification comme inutile : j'ai dû, dans le temps, garder le silence par la crainte que mes paroles ne servissent de prétexte aux factieux contre notre monarque; je l'ai gardé aussi parce que mes explications auraient relevé bien des torts qui me sont étrangers, parce qu'elles auraient donné lieu à des discussions que le bien commun faisait désirer d'écarter.

Je me suis borné aux actes que m'ont inspiré une conscience délicate et mon respect pour le caractère dont je suis honoré; je n'ai pas la crainte de m'humilier devant l'Église.

Mes procédés ont obtenu les suffrages et les éloges du Saint-Père et de tous les vrais amis de la religion, spécialement des prélats français dont on reconnaît le plus généralement les lumières et la vertu. Je connais trop l'humanité pour penser que cette conduite ait dû désarmer certaines gens qui n'écoutent que leur passion, je dois les dédaigner; mais, lorsque leurs insinuations et leur influence parviennent jusqu'au père commun, lorsque le Saint-Père paraît les accueillir et préjuger contre moi, puis-je ne pas réclamer contre une telle persécution? Un propos

équivoque, tenu depuis peu dans les contrées par un des agents de cette persécution, semblait, en effet, m'annoncer que l'asile de Rome me serait interdit, et qu'on y avait pourvu. Ainsi d'odieuses animosités osent répandre leur poison jusque dans l'atmosphère où une seule parole, un simple regard du Saint-Père doivent les confondre et les éloigner! Ainsi tout asile me sera fermé sur la terre! car quel est celui auquel je pourrais aspirer, si les bras du père commun sont fermés pour moi?

Votre Éminence sent bien, Monseigneur, que les principes et les sentiments qui m'ont guidé dans tout ce que j'ai fait pour édifier l'Église ne me permettent pas de souscrire à une telle proscription. Je ne sache pas avoir jamais rien fait pour mériter un seul ennemi personnel, et je ne serai point en peine pour démontrer que ceux qui ont voulu l'être n'ont jamais été guidés par des motifs honorables, quoiqu'ils en aient quelquefois pris le masque; que mes principaux ennemis ont été ceux de l'autorité royale et les premiers auteurs de nos maux; que, loin d'être guéris par nos souffrances communes, ils semblent ne respirer que pour perpétuer parmi nous cet esprit de division, d'anarchie et de schisme qui a causé nos maux; qu'ainsi ils ne justifient que trop les rigueurs du ciel, ils scandalisent les étrangers, et leur persuadent que la cause à laquelle ils semblent s'être dévoués n'est point, comme ils le disent, celle de la religion et de la monarchie.

Ces vérités, Monseigneur, ne peuvent vous être inconnues, non plus qu'au Saint-Père; tous les gens de bien en gémissent depuis longtemps, et il s'en faut de beaucoup que mon exemple fournisse la seule preuve de ces vérités. Je me suis soustrait le plus que je l'ai pu à ces persécutions, non par crainte, mais pour en prévenir le scandale. Mgr le comte d'Artois m'a noblement défendu dans la seule occasion qui se soit présentée. Celle-ci n'est pas moins grave, et j'ose espérer de Votre Éminence qu'elle voudra bien appuyer mes représentations auprès du Saint-Père; j'en appelle encore une fois à son cœur, à sa religion, à son équité, et aux vertus qui le distinguent entre tous les souverains. Je sais que par la volonté de Dieu nous sommes tombés dans un grand abaissement; qu'entre tant de calamités, l'oppression de l'un de nous peut paraître un point imperceptible aux yeux du monde.

Mais ce ne seront point là les principes du Saint-Père. Sa Sainteté tendra une main secourable à un de ces frères les plus dévoués à l'Église et au Saint-Siége, qui, quelque jugement qu'on porte de sa conduite dans des temps infiniment orageux, placé entre des devoirs différents qui se combattaient, n'a été déterminé que par des motifs honorables, n'a jamais suivi les mouvements de la crainte ou de l'intérêt personnel, et qui, par sa conduite depuis quatre ans, a démontré aux moins clairvoyants la pureté de ses vues; qui, enfin, a été honoré de la confiance et des bontés de notre saint monarque, et en a reçu de précieux témoignages jusqu'aux dernières époques de sa vie. J'ignore, au surplus, quels sont ceux de nos collègues qui se montrent aussi indisposés; je me borne à les plaindre. Je ne connais de nos collègues à Rome que Votre Éminence, Mgr le cardinal Maury, Mgr votre neveu et Mgr l'évêque de Vence, et je me tiens bien assuré que ce n'est d'aucun d'eux que j'ai à redouter des sentiments aussi peu fraternels.

Votre Éminence jugera, par la longueur de ma lettre, de l'importance que je mets à son objet: j'invoque avec confiance ses anciennes bontés auprès du Saint-Père, aux pieds duquel je la prie de mettre mes supplications.

J'ai l'honneur, etc.

Jér. Mar.,
Archevêque de Bordeaux.

XLVII.

LE MÊME

AU CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Halteren-sur-la-Lippe, évêché de Munster, le 8 décembre 1794.

Monseigneur,

La mort de Mgr le cardinal de Bernis, dont je viens d'avoir la certitude douloureuse, me met dans la nécessité d'importuner Votre Éminence et de la prier de vouloir bien remettre la let-

tre ci-jointe au Saint-Père, en la recommandant à ses bontés.

Je dois aussi proposer à Votre Eminence l'ampliation d'une grâce accordée par le Saint-Père à un religieux carme déchaussé, incorporé dans mon diocèse et natif de celui de Munster.

Le père Jean-Antoine, de Saint-Ignace, prêtre et profès dudit ordre, résidant à Bordeaux, mais forcé de s'éloigner à cause de la persécution et de son refus de prêter aucun serment, demanda et obtint la permission de demeurer dans le monde en habit séculier, avec les clauses ordinaires, mais sous la condition d'observer la substance de ses vœux. Ce religieux, nommé dans le siècle Lansing, a observé religieusement la loi qui lui était prescrite. Il est réfugié dans le sein de sa famille, pauvre et hors d'état de lui procurer longtemps sa subsistance. Des protecteurs bienveillants seraient disposés à lui accorder quelque petit bénéfice qu'il pourrait desservir par l'avantage qu'il a de connaître et de parler la langue du pays.

Il désirerait donc obtenir du Saint-Siége la permission nécessaire pour accepter ce bénéfice, *ad sustentationem*, et pour le temps seulement où les circonstances ne lui permettront pas de rentrer dans son monastère.

Sa demande m'a paru, Monseigneur, mériter attention, et j'ai consenti à vous la présenter en la soumettant au jugement du Saint-Père, dont je prie Votre Éminence de me faire connaître la décision.

Le bref accordé au P. Lansing, ou plutôt au P. Jean-Antoine de Saint-Ignace, est daté du 30 mars 1792.

Je prie Votre Éminence d'agréer toutes mes excuses et l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Éminence,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

JER. MAR.,
Archevêque de Bordeaux.

XLVIII.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Rome, 10 janvier 1795.

Monseigneur,

Le Saint-Père vient de recevoir la lettre que vous lui avez adressée de Halteren, en date du 8 décembre, et me charge de vous dire, Monseigneur, que, par les différentes lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire par ses ordres, vous aurez vu avec quel empressement Sa Sainteté, vivement touchée de votre situation, est venue à votre secours dès qu'elle en a eu connaissance, et de quels sentiments d'estime et de bienveillance elle est animée à votre égard;

Que quant aux dispositions particulières de quelques-uns de vos confrères relativement à vous, Monseigneur, dont vous avait parlé feu S. É. le cardinal de Bernis, Sa Sainteté a voulu toujours les ignorer, uniquement occupée, dans les calamités qui affligent l'Église, à réunir les esprits et les cœurs pour le bien général de la religion;

Que le secours de deux cents écus que le Saint-Père vous a fait passer pourra, en attendant, suffire à vos besoins actuels, Sa Sainteté étant, dans ce moment, dans l'impossibilité de vous donner asile à Rome, où les motifs les plus pressants ne lui ayant pas permis d'augmenter le nombre des émigrés, elle s'est vue forcée d'en refuser l'accès à plusieurs autres évêques, quoique ses propres sujets, auxquels elle a seulement permis de se fixer dans les villes de ses États; qu'au reste, Monseigneur, quoique vous trouvant dans un pays éloigné, le Saint-Père s'empressera toujours de venir à votre secours, autant que la diminution de ses ressources et le grand nombre de demandes pourront le permettre.

Voilà, Monseigneur, ce que le Saint-Père m'a chargé de vous écrire de sa part, en l'accompagnant de sa bénédiction apostolique, qu'il vous accorde avec toute l'effusion de son cœur.

Quant à moi, Monseigneur, je me félicite que le Saint-Père m'ait fourni cette occasion de vous renouveler l'assurance de la profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

XLIX.

L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S Sedis erga Gallos, vol. 24.

Halteren-sur-la-Lippe, évêché de Munster, le 10 janvier 1795.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre dont vous m'avez honoré le 10 du mois dernier; je commence par vous offrir les actions de grâces que je vous dois, et mes excuses de ce que le dérangement forcé de mes projets vous a mis dans le cas d'écrire plusieurs dépêches à mon occasion. Je n'ai reçu que celle que vous m'avez adressée ici avec la lettre de change de 360 fl. sur Munster.

Je vous prie, Monseigneur, de mettre de nouveau aux pieds du Saint-Père ma respectueuse reconnaissance de la bonté qu'il a eue de subvenir ainsi à mes besoins les plus urgents.

Je respecte, comme je le dois, les dispositions ultérieures de Sa Sainteté; je ne l'aurais jamais importuné du triste détail de divisions qu'excitent ou entretiennent des esprits plus ardents qu'éclairés et religieux, si je n'y avais été provoqué par feu Mgr le cardinal de Bernis, si le nom vénérable de Sa Sainteté ne m'avait été prononcé à l'appui des sentiments peu charitables de quelques-uns de mes collègues, si enfin l'entrée de Rome ne m'avait été interdite par des motifs purement personnels.

Je rends de tout mon cœur hommage au principe dont le Saint-Père est animé, et qui consiste à s'occuper uniquement, dans les calamités qui affligent l'Église, à réunir les esprits et les cœurs pour le bien général de la religion. C'est uniquement sur ce rapport que je lui ai adressé ma réclamation. Je n'ai, pendant quatre années, opposé que la modération et le silence aux personnes prévenues ou passionnées : pour ne pas compromettre par une discussion publique les droits de la charité, je

me reportais sur les témoignages de satisfaction que m'avait précédemment transmis Mgr le cardinal de Bernis, au nom de Sa Sainteté.

Ce n'est encore que pour parvenir à resserrer les liens de la concorde entre des frères, ce n'est que pour nous garantir de nouveaux Vandales, que j'ai pris le parti de me jeter dans les bras du père commun, de n'attendre que de lui la justice, la tranquillité et la liberté nécessaires à mon ministère. Sa Sainteté sait combien un évêque doit soigner sa renommée; elle est instruite de tout ce que mon zèle m'a inspiré de faire pour le bien de la religion et pour l'édification publique. Je la supplie de considérer, dans sa sagesse et dans sa bonté, que la seule assurance authentique de sa bienveillance, de sa protection et de son approbation suffisait pour me fortifier dans la pénible carrière où la divine Providence m'a placé pour préparer le retour d'une solide union, pour resserrer les liens de la charité entre des frères. Si j'ose lui présenter mon opinion et mon vœu, c'est que je connais son immense charité qui s'étend à tous nos besoins, c'est que j'ai la plus grande confiance dans ses hautes vertus.

Vous pardonnerez, Monseigneur, comme j'ose l'espérer, ces respectueuses observations à un évêque religieusement et tendrement dévoué au Saint-Siége; je les recommande à votre charité. Soyez, je vous prie, mon interprète auprès du Saint-Père, et mettez à ses pieds mon respect filial et la demande de sa bénédiction apostolique.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de la reconnaissance et de l'attachement respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Mar.,
Archevêque de Bordeaux.

P. S. Je tremble sur le sort de quelques évêques et de nombre d'ecclésiastiques enfermés en Hollande. Il y a, entre autres, Mgr l'évêque de Clermont que je regretterais bien vivement.

L.

L'ÉVÊQUE DE BOULOGNE

A S. E. LE CARDINAL DE FRANCKENBERG, ARCHEVÊQUE DE MALINES.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 13.

Bruxelles, 12 mai 1794.

Eminentissime Archipræsul,

Multis quidem ac luculentis testimoniis comperta mihi jam evaserat propensissima Eminentiæ Vestræ voluntas in plurimos Ecclesiæ gallicanæ presbyteros, qui, patria tellure pro Christo extorres, intra diœcesis vestræ fines se receperant, ibique munificentissimo Eminentiæ Vestræ patrocinio gloriabantur; atque idcirco, sicuti cum cæteris omnibus ejusdem Ecclesiæ gallicanæ præsulibus præcelsas Eminentiæ Vestræ virtutes magnopere suscipiebam, ita inexhaustam ejus in presbyteros nostros beneficentiam memori cum eis animo prosequebar; nondum tamen noveram me Eminentiæ Vestræ speciatim esse obstrictum, atque ad agendas grates amplissimas proprio quodam nomine obligatum.

Ecce autem, datis haud ita pridem litteris, hujus me officii admonuit juvenis admodum egregius e mea diœcesi oriundus Bernardus Franciscus Josephus Le Tellier de Poucheville, quem vere paterna charitate complecti dignata est Eminentia Vestra.

Sane perlectis, non sine magno admirationis sensu, præfatis litteris, statim intellexi nihil me posse habere antiquius quam ut debitum specialis gratitudinis obsequium Eminentiæ Vestræ pro virili parte persolverem, eique simul, ut æquitas imperat, notum facerem atque testarer, incredibilia quæ in egregium juvenem confert beneficia, non cadere in immerentem.

Fortibus enim ille et bonis creatus est fortis ipse et bonus. Jam dudum amplis muneribus in urbe Paulopolensi functi sunt avi ejus atque atavi natalibus commendabiles, sed pietate in Deum, et fide in regem multo magis insignes. Avitorum porro munerum hæres egregii juvenis pater, se quoque avitarum virtutum hæredem probavit, hisce præsertim novissimis calamito-

sissimisque temporibus, quibus maleferiati homines omnia in Galliis susdeque vertere conati sunt. Propterea in patrem ipsum, universamque domum exarsit impiorum furor, et horrendum dictu quantum desævierit. Jam enim pater venerabilis et bonorum memoria dignus, post tolerata diu inaudita vexationum genera, sex ultimos vitæ suæ menses in squalore carceris egit, ibique confectus ærumnis, vinctus Christi diem supremum obiit. Interea divulsa sunt a se invicem reliqua familiæ membra : pia mater in uno carcere detinetur adhuc, quidam fratres in altero; cæteri crudeles terras fugerunt, et in exteris exsulant regionibus.

Nullus profecto inter illos, quos adhuc superstites habemus, quosque Deus sospitet! meliori sorte utitur quam juvenis egregius cui contigit ad Eminentiam Vestram accessum habere, et ab eadem cum tanta benevolentiæ significatione excipi. Quod certe non sine numine factum reor; sed Deo ita providente ordinatum, ut qui optima virtutum specimina ediderat, et præclare jam gestorum præmium ferret; et ad præclariora etiam in posterum gerenda potentissimum nancisceretur incitamentum.

Scilicet optimis ab ineunte ætate disciplinis imbutus, a sancta veritatis rectitudinisque semita, vi nulla, nulla potuit arte dimoveri.

Quandiu post exortum jam nefandum schisma quod Ecclesiam Gallicanam adeo crudeliter dilaniavit, licuit ei patria in regione manere : ibi se veræ fidei catholicæque unitati addictissimum demonstravit, multaque, patris ad exemplum, conjunctis cum fratre primogenito curis, et pulchre molitus est, et animose peregit, ut, si fieri potuisset, nihil apud suos detrimenti caperet sanctissima nostra religio.

Postquam vero, ingravescente procella, patriis finibus exire coactus est, illisque, ad tempus, adjunctus fuit agminibus, quorum consilia ad catholicæ religionis, soliique Regis christianissimi restitutionem spectabant; sese mediis in castris innocentissima conversatione præbuit conspicuum.

Quapropter mihi mirum non accidit sapientes admodum viros egregio juveni auctores fuisse, ut ecclesiasticæ militiæ nomen penitus daret, qui aliquod jam sacræ hujus militiæ tirocinium antea fecit. Et quandoquidem hisce virorum sapientum consi-

liis accessit omni exceptione majus Eminentiæ Vestræ judicium, quod oraculi instar habeo, transacta plane res est, nec per me stabit quominus præfatus egregius juvenis inter altaris ministros pro Vestræ Eminentiæ beneplacito valeat cooptari.

Eminentiam simul Vestram enixe rogo atque obtestor, ut qua præfatum egregium juvenem, totque Ecclesiæ gallicanæ præsbyteros beneficentia prosequi hactenus dignata est, eadem illos prosequi non desinat.

Interea fausta omnia, læta ac prospera, cum summo venerationis et gratitudinis sensu apprecatur,

Eminentiæ Vestræ

Devotissimus et obsequentissimus,

JOANNES RENATUS,

Episcopus Boloniensis.

LI.

BILLET DE Mgr LE PRINCE FERDINAND DE ROHAN, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Venise, 22 novembre 1794.

Je n'ai avec moi que deux ecclésiastiques et mon maître d'hôtel, qui me sert de valet de chambre. Je vis au meilleur marché possible; car ceci peut être encore fort long, si tout n'est pas même perdu. D'après tout ce que je sais et que j'ai vu, je ne vois pas de ressources dans les forces humaines : Dieu seul peut nous tirer d'affaire.

Si les Français ne font pas la conquête de l'Italie dès le commencement du printemps, ou s'il y a un arrangement, alors, étant en Italie et étant venu de si loin, je serais fâché d'être privé de l'honneur de voir notre Très-Saint-Père, si respectable et si recommandable à tous égards, ainsi que de ne pas voir Rome et cette belle portion de l'Italie. Vous me ferez donc plaisir, Monsieur, de demander pour moi au cardinal secrétaire d'État un passe-port ou permission d'aller dans les États du Saint-Père et même à Rome, pour quelque temps. Je désire pouvoir, au

mois de février, faire ce voyage, si les féroces Français ne m'en empêchent; ce que je crains, car on assure ici qu'ils ont résolu l'invasion de l'Italie de suite, au printemps; qu'ils ont même déjà fait dire au grand-duc de Toscane qu'ils voulaient le passage par ses États pour vingt mille hommes. Tout cela est très-inquiétant : Dieu seul sait ce que nous deviendrons.

LII.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 3 juillet 1795.

Très-Saint-Père,

L'archevêque duc de Cambrai pourrait désirer de ne pas rester toujours à Venise. Quand on est malheureux, il est dans la nature de l'homme de désirer de changer d'habitation : en conséquence, il supplie Sa Sainteté de lui permettre d'habiter dans ses États, du côté de Bologne, de la marche d'Ancône, notamment à Pezzaro, où l'air passe pour être très-bon; il n'a avec lui qu'un ecclésiastique et deux serviteurs, dont l'un est Allemand et l'autre établi en Brabant. Le prince de Rohan, archevêque duc de Cambrai, en faisant cette demande au Très-Saint-Père, ne prétend point lui être à charge : Dieu merci, avec de l'économie, il peut exister longtemps sans importuner personne.

LIII.

BILLET DE L'ÉVÊQUE DE CARCASSONNE

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 4 août 1794.

Timoléon de Pontevès, d'une des premières maisons de France, âgé d'environ vingt-deux ans, clerc tonsuré ou minoré

du diocèse de Toulon, chanoine et comte de Saint-Victor de Marseille, a fait son séminaire à Saint-Magloire de Paris, et se disposait à continuer ses études ecclésiastiques et à prendre les ordres sacrés, lorsque la révolution l'a forcé de se retirer dans sa famille, et ensuite de sortir du royaume. Il est actuellement à Pise en Toscane, où il est à la veille de manquer, sa mère ne pouvant plus lui envoyer aucun secours par le danger d'avoir aucune correspondance extérieure. Mgr Caleppi comblerait ses vœux et ceux de Mgr l'évêque de Carcassonne s'il pouvait lui procurer quelques secours de Sa Sainteté, et plus encore s'il était possible de le placer dans quelque maison ecclésiastique de Rome. On lui a dit que celle où est M. l'abbé de Richery, campo Vaccino, recevrait peut-être avec plaisir un nouveau commensal. Mgr l'évêque de Carcassonne attacherait d'autant plus de prix à ce rapprochement qu'il pourrait surveiller ce jeune homme. Il est inutile de faire observer à Mgr Caleppi combien il importe, pour le rétablissement du ministère ecclésiastique en France, de secourir de jeunes clercs, qui, attachés à leur état et fidèles à leur vocation, ne peuvent plus se proposer que les travaux paisibles de leur état, sans l'espoir des mêmes récompenses qui y étaient anciennement attachées.

LIV.

BILLET DU MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 7 août 1794.

Mgr l'évêque de Carcassonne finit le mois de son loyer le 11 : il voudrait bien ne pas le recommencer, à cause de la cherté dont il est. Il prie Mgr Caleppi de vouloir bien avoir la bonté de lui faire dire s'il y a quelque chose d'arrêté et de convenu pour le logement de la Trinité-du-Mont; s'il savait à quelle heure on peut le trouver chez lui, il aura l'honneur d'aller le chercher. Il lui renouvelle toutes les action de grâces, et lui demande pardon de son importunité.

LV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 11 août 1794.

Je viens d'avoir l'honneur de passer chez vous, Monseigneur: ne vous ayant pas trouvé, je crois devoir vous faire part de la conversation que j'ai eue hier avec Mgr le cardinal de Bernis. Cette Éminence, malgré ce que j'ai eu l'honneur de lui dire sur la convenance et la suffisance pour moi de cet établissement, à la Trinité-du-Mont, cette Éminence, dis-je, a paru tenir aux raisons pleines d'obligeance et d'intérêt pour moi, pour que je n'y fusse pas établi : mais, comme ces motifs ne sont fondés que sur la crainte que je n'y fusse pas assez bien, je laisse à votre sagesse et à votre obligeance pour moi, le soin d'examiner s'il ne serait pas possible de revenir sur ce premier projet. Je vous renouvelle tous mes remercîments et mon hommage.

Fr.,
Évêque de Carcassonne.

LVI.

BILLET DE L'ÉVÊQUE DE CARCASSONNE AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 8 juin 1796.

Monseigneur,

Des affaires de famille me font une nécessité de faire un voyage à Naples : je supplie Votre Éminence de vouloir bien me faire expédier un passe-port; comme mon retour ici peut être très-prochain, je lui serais sensiblement obligé, si elle a la bonté de me l'accorder, conçu de manière qu'il puisse me servir pour aller et revenir à Rome, moi et mon laquais, sans être obligé d'en

demander un second. J'ai l'honneur de vous offrir l'hommage du respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,

Évêque de Carcassonne.

LVII.

BILLET DU MÊME

A Mgr CALEPPI, A ROME.

Rome, 19 octobre 1797.

Déjà, par la rigueur des nouveaux décrets, Monseigneur, un grand nombre de prêtres nouvellement rentrés en France, pour s'occuper des soins pénibles de leur ministère, ont été obligés d'en sortir de nouveau et de chercher un asile dans les pays étrangers. Au lieu d'y trouver l'hospitalité que la religion, l'humanité, et j'oserais dire le droit naturel, semblaient solliciter pour eux, ils ont été impitoyablement repoussés par plus d'un gouvernement. Ces malheureuses victimes de leur devoir et de leur zèle ne sauront bientôt plus où porter leurs pas. Il est même à craindre que le nombre ne s'en augmente tous les jours. Ceux de mes collègues résidant dans les gouvernements où on a cru devoir se porter à des mesures aussi rigoureuses, et sensiblement affligés de la situation désastreuse de ces dignes coopérateurs, n'ont eu qu'une pensée, celle de recourir au cœur paternel de Sa Sainteté. Interprète de leurs sentiments et de leurs vœux, c'est avec toute confiance, Monseigneur, que j'ai recours à vous pour porter à ses pieds le désir qu'ils auraient que, dans sa grande bonté, Sa Sainteté adressât une lettre aux puissances catholiques en faveur de ces prêtres infortunés, qui bientôt n'auront plus où reposer leur tête. Cette nouvelle démarche de la part du chef de l'Église ne pourrait que produire d'heureux effets et adoucir leur sort. Elle serait aussi le gage le plus consolant pour eux de la part bien sensible que le père commun des fidèles n'a cessé de prendre à leurs peines et à leur malheur.

Je saisis avec empressement cette occasion de vous renouveler les assurances du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,

Évêque de Carcassonne.

LVIII.

L'ÉVÊQUE DE CAVAILLON

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

En France, 3 novembre 1792.

Monseigneur,

J'ai pris la liberté d'écrire très-souvent à Votre Éminence ma triste position : il y a apparence que mes lettres ne vous sont pas parvenues, et que je n'ai pu, en conséquence, recevoir aucune réponse de votre part.

L'état où je me trouve est des plus accablants; je cherche tous les moyens possibles pour vous en instruire : je ne sais si je réussirai mieux en adressant cette lettre par une voie sûre à M. Rangoni, de Marseille, pour vous la faire parvenir.

Depuis trois ans environ, chassé de mon évêché par les agitations et les malheurs arrivés à Cavaillon, j'ai toujours tâché de me placer le plus près que j'ai pu de mon diocèse, tantôt à Apt, tantôt à Lille et tantôt à Avignon. Je suis resté dans ces environs, malgré tous les dangers, jusqu'au dernier moment, où, mon évêché supprimé, mes pauvres religieuses dispersées, de même que mes respectables curés, j'ai vu l'impossibilité où j'étais d'être d'aucune utilité ni d'aucune consolation à mes ouailles.

Je suis dans ce moment à errer d'un pays à l'autre, à une ou deux journées du Comtat, sous un nom emprunté, et travesti pour l'habillement : malgré toutes ces précautions, on est, sur le moindre soupçon, obligé de décamper et de chercher un autre asile. Plus je sonde mon cœur, et plus je sens que, pendant trente-deux ans d'épiscopat, je n'ai fait ni souhaité de mal à personne, et qu'il est bien dur de ne savoir où reposer sa tête.

Votre Éminence doit sentir également qu'âgé de soixante-

douze ans, accablé d'infirmités et encore plus de misère, cette manière d'exister est pour moi des plus désespérantes. Depuis trois ans je n'ai touché que 1,500 livres de mon revenu et d'un bien fonds dont les locataires, pour la plupart, refusent de payer la rente.

J'ai vendu de mes meubles ce que j'ai pu pour subsister jusqu'à présent : on a mis le scellé sur tout le reste, et, quand même on ôterait ce scellé, mes effets ne seraient d'aucun débit, attendu la misère des temps.

Je viens donc supplier Votre Éminence de me mettre aux pieds du Souverain Pontife pour en obtenir quelque secours, dans une crise aussi pressante pour moi. Croyez que mon état exige la plus grande compassion.

On prétend que peut-être, dans le Comtat, on offrira un dédommagement aux évêques, s'ils veulent prêter le nouveau serment de la république, que voici : « Je jure de maintenir l'égalité « et la liberté, ou de mourir en les défendant!... » Bien des personnes, à ce qu'on dit, assurent que ce serment n'a rien contre la probité ni contre la religion.

Je réclame vos bontés avec les plus vives instances. Je sens qu'il y a bien des demandeurs et des gens à soulager, mais sûrement mon état et ma situation méritent quelque préférence.

J'appartiens à une famille qui n'est pas riche, et qui, n'étant pas même payée de ses revenus, ne saurait venir à mon secours.

Je demande encore à Votre Éminence si, dans le cas où je pourrais obtenir en France la permission de passer à Rome, le Souverain Pontife me permettrait d'y aller terminer ma misérable carrière.

Votre Éminence pourrait faire parvenir sa réponse, sur tous ces objets, d'une manière générale, à M. Rangoni, en lui disant d'écrire telle et telle chose au *sieur Louis Achard, négociant-citoyen;* il sera informé de ma résidence.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Jos.,

Évêque de Cavaillon.

LIX.

L'ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

E loco de Gemert in Batavia, die 1 mensis octobris 1793.

Sanctissime Pater,

Varia quæ a Sanctitate Vestra successive emanarunt brevia, non modo expresserunt tenerrimam Sanctitatis Vestræ pro Ecclesia gallicana sollicitudinem, sed et testata sunt quam acriter cor paternum afflixerit episcoporum præfatæ Ecclesiæ, eorumque fidelium cooperariorum sors miseranda.

In his, quas patimur, angustiis, non modo solatium habemus, quod indigni digni habiti sumus ut pro nomine Jesu quidquid ferimus, feramus, sed et Deus qui consolatur humiles, consolatus est nos in elevatione Beatitudinis Vestræ, quæ, dum nobis in tenebris lumen, in viis arduis animum, in rebus afflictis præsidium affert, in cordibus nostris pacem infundit, quæ exsuperat omnem sensum.

Ea nempe Dei nostri erat cura provida, ut dum Ecclesiam gallicanam variis jactari calamitatibus justus decreverat, iratus propter peccata nostra, misericordiæ recordatus, in Sancta Sede collocaret Pontificem Maximum, qui non tantum compati posset miseriis nostris, sed et luminis sui radios, virtutumque suarum odorem diffunderet, et naviculam Petri in sævissima agitati maris tempestate prudentia non humana dirigere, gubernare, et a naufragio præservare valeret. Si prævidere non posset humana conditio, Beatissime Pater, in vestra ad Sanctam Sedem exaltatione (cui ego adsistere merui) omnia illa mala, quibus paternum cor vestrum affligendum, charitas, cura, zelusque vester probanda orbique universo manifestanda erant : equidem fama, virtutumque vestrarum, splendor jam tum innuebant ad quam grandia pro Ecclesiæ suæ utilitate et gloria te divina præordinasset providentia.

De hisce præclaris Sanctitatis Vestræ dotibus præ cæteris ego convictus, ad finem clero tragicum vertente congregatione

prima, quæ nationalem se dicebat, prima in mentem venit cogitatio, ut ad Beatitudinem Vestram me conferrem : memoria illius vereque paterni affectus, quo exceptus fui, dum Sanctitati Vestræ offerri præsentarique merui; ulterior Beatitudinis Vestræ benevolentia, qua avum meum marechalcum *de Clermont-Tonnerre* brevi apostolico honorare, eoque brevi illustrare, renovare et confirmare dignata est bullam a Callixto II, *Ainardo de Clermont*, in Delphinatu hujus temporis supremo rerum moderatore, concessam, cum dictus *Ainardus*, anno 1120, Callixto II, contra antipapam Bourdain meruit, armato milite, ferre suppetias; hæc, inquam, memoria mihi tam cara, semperque cordi intime præsens, si non officium forte mihi imponebat, animum certe addebat, quo irem dolores meos in Sanctitatis Vestræ sinum exoneraturus.

Præclara Sanctitatis Vestræ erga me familiamque meam manifestata benevolentiæ signa, dum in ingrata causa grato volvebam animo, ad paternum Sanctitatis Vestræ sinum me propellebant : ast, quod ingenue me profiteri decet, anxietas vicit, et, ne Sanctitati Vestræ, supra vires gravatæ modo, gravis fierem, me inhibuit.

Sciebam enim quantum infortunatorum numerum liberalitatis ac suæ benevolentiæ alis Sanctitas Vestra foret complexa : quomodo quam plurimi, præter augustissimas infelicis regis nostri amitas, ex meis confratribus ac venerabilibus pastoribus, e persecutionis æstu sublati, expanso communis patris umbraculo latitarent.

Altera accedebat ratio, et eam fiducialiter dicam : tanti enim omni tempore habitum est a me patrocinium quod mihi, ad pedes Sanctitatis Vestræ provoluto, Beatitudo Vestra affectu vere paterno polliceri et profiteri dignata est, ut illud ipsum non in proprium personale commodum prodigendum, verum ad totius familiæ meæ honorem et bonum studiose ducerem conservandum. Itaque malebam ego feliciora exspectare tempora, quibus ad Sanctitatem Vestram me conferrem, sperans aliquando fore ut imploranda a Beatitudine Vestra gratia cederet simul familiæ meæ tum gloriæ, tum fortunæ. Colligebam itaque quidquid potui, concedebamque Bruxellas, utcumque me sustentaturus.

Non latebit Sanctitatem Vestram, quibus litteris, mense octo-

bri 1792, rex Borussiæ me honoravit, et in diœcesim meum evocavit. Sine mora iter arripui, dux 160 pastorum meorum, post fiduciam consolatoriam quam litteræ regiæ Suæ Majestatis inspirabant, fretusque auxilio Dei, qui calamitatibus nostris finem jamjam impositurus pie credebatur, majorem modici residui mei partem dispersi, et hilari largaque manu dedi dignissimis cooperariis quibus stipatus eram. Eramus in itinere, cum, inopinato receptui canente Borusso, nos in fugam repelleremus præcipites.

Paucis post diebus, Bruxellas redux, ultra cogor fugere, pedemque fixi in pago *Gemert*, diœcesis Buscoducensis, quæ sub dominio fœderatorum Hollandiæ ordinum, in spiritualibus a vicario apostolico Sanctitatis Vestræ gubernatur.

Jam per annum in memorato pago, auxiliantibus meis compatriotis, in mediocritate strictissima vivo cum unico domestico, non tam proprii corporis commodo, quam characteris mei decentia. Sed ne hujus quidem mediocritatis spem jam mihi reliquit totalis omnium nuditas, clausa penitus Gallia, prolongatoque calamitatum nostrarum termino.

Compellor itaque, Beatissime Pater, inopiam miseriamque meam revelare, paternamque vestram clementiam implorare.

Ea igitur, qua par est, veneratione supplico Vestræ Sanctitati quatenus velit mihi in ditione sua asylum indicare, vel potius hic mihi suppeditare, quibus utcumque subsistam, donec et usque misericors Dominus dignetur in Gallia pacatum rerum ordinem restituere, meque reddere gregi, cujus mihi Dei et Sanctæ Sedis vestræ gratia, cura est commissa.

Plenus fiducia, ad pedes Sanctitatis Vestræ in spiritu provolutus, paternam benedictionem vestram supplex efflagito, meque filiali sinceri animi affectu subsigno,

Sanctitatis Vestræ

Devotissimus obsequiosissimusque servus et filius,

A. J. de Clermont-Tonnerre,

Episcopus Cathalaunensis.

LX.

LE MÊME

AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Gemert, dans la mairie de Bois-le-Duc en Hollande, ce 10 décembre 1793.

Monseigneur,

Les expressions et les sentiments flatteurs de Sa Sainteté, dont Votre Éminence a bien voulu être l'organe, peuvent seuls me faire trouver du prix aux secours qu'elle m'a fait parvenir. Dans toute autre circonstance, sa médiocrité m'en imposerait le refus ; mais la Providence me fait une loi de ne pas rejeter le moindre de ses bienfaits. Je ne puis d'ailleurs méconnaître la bienfaisance que Sa Sainteté exerce journellement : j'en sens toute l'étendue et j'en apprécie les charges; mais, plus cette bienfaisance de Sa Sainteté s'est manifestée depuis plusieurs années envers certains de mes confrères de la manière la plus flatteuse, plus je devais espérer qu'elle daignerait me traiter avec la même distinction. Ils ont défendu comme moi la religion et le Saint-Siége, mais j'ai plus qu'eux les anciens services de mes ancêtres, qui plus directement encore ont défendu la papauté. Je supplie Votre Éminence d'observer que, si je n'ai pas voulu les rappeler à Sa Sainteté dans les premières années de notre persécution, et si j'ai préféré épuiser tout autre moyen de ressource, dans la crainte qu'elle ne s'en fît une obligation trop particulière, les titres que j'ai à ses bontés me sont trop chers pour que je ne tienne pas infiniment à en éprouver les effets les plus marqués, puisque la Providence m'a forcé d'y recourir. J'ose donc solliciter de sa justice et de sa bienfaisance une existence assurée pendant notre exil, et je la sollicite avec d'autant plus de confiance que deux frères et un neveu, qui partagent mes malheurs et mes besoins, sont des objets aussi intéressants à mon cœur qu'ils sont dignes d'exciter la générosité de Sa Sainteté. Des secours momentanés me laisseraient toujours la peine et le regret d'y recourir; ils seraient même une ressource qui deviendrait nulle par ma réserve. Si Sa Sainteté se trouve gênée pour

suivre ce que lui inspirerait la grandeur de son âme, ne pourrait-elle pas trouver un moyen aussi noble pour elle que pour moi, qui serait de me nommer à un bénéfice? Elle assurerait par là l'existence d'une famille entière qui ne peut lui être indifférente.

Permettez, Monseigneur, que je vous prie de faire valoir auprès de Sa Sainteté tous les droits de notre position : daignez en être l'appui; j'ose espérer cette grâce de votre sensibilité e de votre obligeance, pour obtenir d'une manière ou d'une autre la certitude d'une existence moins malheureuse. Nous supplions aussi Votre Éminence de présenter à Sa Sainteté l'hommage de notre reconnaissance, de notre soumission, de notre respect, et de lui demander pour nous sa sainte bénédiction.

Je me félicite personnellement d'avoir cette occasion de vous exprimer, Monseigneur, tous les sentiments aussi sincères que respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

A. J. DE CLERMONT-TONNERRE,

Évêque, comte de Châlons.

LXI.

LE MÊME

A MGR CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

De la Haye en Hollande, ce 21 novembre 1794.

Monseigneur,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier, en m'adressant de la part de Sa Sainteté une lettre de change de deux cent cinquante écus romains. Daignez, je vous prie, témoigner à Sa Sainteté combien je sens le prix de ce bienfait, et mettre à ses pieds l'hommage de ma vive reconnaissance, de ma profonde vénération et de mon respect. Oui, Monseigneur, mon cœur a répété avec le sien et avec le vôtre : *Que n'a-t-il plus de ressources*, le Saint-Père, pour tout le bien que sa grande âme voudrait

faire ! Quel bien cependant ne fait-elle pas encore! pouvons-nous ajouter, car sa charité s'étend, autant qu'il est possible, sur tous les malheureux, en même temps que sa bienfaisance soulage et console les évêques de France. La Providence, en permettant les malheurs qui nous accablent, ne pouvait pas, dans sa miséricorde, nous accorder une plus grande grâce que de nous ménager un aussi grand pape, dont la sagesse, les lumières et les vertus sont si nécessaires à l'Église de Dieu.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous exprimer ici particulièrement combien je suis touché de l'intérêt que vous me témoignez; et, flatté des sentiments que vous m'accordez, j'ai un vrai plaisir à vous assurer que je dois au bienfait de Sa Sainteté une reconnaissance de plus, puisqu'elle me met à même de vous adresser directement l'hommage de l'estime et de la haute idée dont m'avaient pénétré pour vous Mgr Brancadoro et M. le baron de Breteuil. Ce dernier me prie expressément de le rappeler à votre souvenir et à votre amitié; il m'engage même à solliciter vos bontés pour qu'en présentant à Sa Sainteté ma sensible reconnaissance, vous veuillez bien obtenir du Saint-Père qu'il daigne m'assurer et fixer le secours que sa bienfaisance pourra m'accorder chaque année pendant mon exil. N'ayant plus aucun autre moyen d'exister, il me sera bien doux de vous devoir cette assurance tranquillisante. M. le baron de Breteuil me charge de vous dire combien il en partagera ma sensibilité.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec les sentiments les plus respectueux,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. J.,

Évêque, comte de Châlons.

LXII.

LE MÊME

AU PAPE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

... septembre 1794.

Sanctissime Pater,

Jam abhinc anno miserandæ meæ sortis conditionem Sancti-

tati Vestræ filialiter confidere merui : me sollicitudinibus et ærumnis gravatum magnopere refocillaverunt E. cardinalis Zelada litteræ; in istis quanta existimatione, quantoque animi affectu me prosequeretur Sanctitas Vestra, asseverare dignatus est. Scriptis consolatoriis litteras cambiales quingentorum florenorum vestra ab omnibus commendata, nec satis commendanda liberalitas adjunxit. Hac pecuniæ summa, exigua quidem si meæ sortis ratio habeatur, maxima vero si ad multitudinem donorum quæ largitur et ad varias impensas quibus tenetur Sanctitas Vestra attendatur, vividissima animi mei excitata est gratitudo. Observare tamen liceat hoc subsidio ab anno accepto, et pluribus abhinc mensibus exhausto, me pristina penuria laborare.

Omnibus Galliæ episcopis indigentibus victum, decentia habitacula, nec non centum nummos Romanos, Vestram Beatitudinem in quadam urbe ditionis suæ offerre non ignoro. Hac piissima Sanctitatis Vestræ munificentia, præ cæteris omnibus, inopiæ causa mihi utendum foret, sed mea familiæque meæ, quin imo Beatitudinis Vestræ Sanctissimæque Sedis apostolicæ gratia, majora et nobiliora sperare et fiducialiter expostulare, incumbit mihi relationum honor cum Sede Romana.

Neminem latet, Beatitudinem Vestram, cum ipsi, tempore suæ ad Sanctissimam Sedem exaltationis, fui præsentatus, non tantum mihi publice et gratioso sermone revocasse quæ auxilia unus ex meis majoribus contulerit Callixto II; verum etiam Sanctitas Vestra, in brevi avo meo marechalco de Clermont-Tonnerre misso, mihiquemetipsi tradito, auxiliorum istorum authenticitatem consecrare, atque familiæ meæ prærogativas *Ainardo de Clermont* concessas per bullam a Callixto II datam, illustrare, renovare et confirmare dignata est. Nulla sane excogitari potest occasio in qua hanc singularem benevolentiam implorare fiducialius valiturus sim. Ab apostatis sede mea, ut olim ab apostato Bourdain Callixtus II, Sanctissima Sede expulsus, ad liberalitatem et beneficia successoris Callixti II titulum specialem habeo.

Alia tristiora in corde paterno et sensibili Sanctitatis Vestræ, benevolentiam et charitativam beneficentiam militabunt motiva. Me persuasum enim habeo quod Sanctitas Vestra compassivo doloris affectu mota fuerit, dum Beatitudini Vestræ notum fuerit

matrem meam et majorem ex meis fratribus Lugduni pugnantem, infelices hujus acerbæ revolutionis victimas exstitisse, et nunc etiam, Providentia permittente adoranda, lugendum mihi est patris sub instrumento fatali regicido truncati crudele sacrificium.

Tantis doloribus agitato verum et unicum solatium affert religio; ast dulcissima mihi erunt benevolentiæ beneficentiæque Sanctitatis Vestræ testimonia, quæ præsertim hoc miserrimo probationum momento ardenter spero. Aggravata est enim sors mea miseranda armorum Imperatoris inopinata retrogradatione, quæ me necessitavit ex humili, in qua modestissime degebam, solitudine sine pecunia fugere intra muros urbis Gallicæ *de Grave*, diœcesis Ruremundensis, ubi provisorie hospitium inveni apud vicarium P. S. Van Isch. Liceat ergo Sanctitatem Vestram rogare et obsecrare, ut sufficientem, usque ad revolutionis finem, per annum mihi sese suppeditaturum spondere dignetur.

Plenus fiducia, ad pedes Sanctitatis Vestræ provolutus, paternam benedictionem supplex expostulo, meque filiali sinceri animi affectu subsigno,

Sanctissime Pater,

Sanctitatis tuæ

Devotissimus filius et obsequiosissimus servus,

A. J. de Clermont-Tonnerre,

Episcopus Cathalaunensis.

N. B. Il 1 di ottobre 1793, Mgr Antonio Giulio de Clermont-Tonnerre, vescovo di Châlons-sur-Marne, supplicò Nostro Signore per un qualche sussidio; ed ai 9 di novembre 1793, gli fu mandata, per ordine di Sua Santità, una cambiale di scudi 250.

Egli tornò a chiedere soccorso (la lettera, senza data, arrivò nell' ottobre 1794) : e Nostro Signore ordinò che gli fossero mandati altri scudi 250, come fu eseguito.

LXIII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Altona, 1er août 1795.

J'ai reçu avec reconnaissance, Monseigneur, la lettre aimable et sensible que vous avez eu la bonté de m'adresser le 4 du mois dernier : les témoignages d'intérêt que vous me donnez sont un soulagement réel par la manière dont mon cœur en est pénétré. J'attendrai avec confiance celui que vous me faites espérer de Sa Sainteté, et je sens bien que les circonstances malheureuses qui pèsent sur tant de personnes dignes également de ses bontés ne lui permettent pas de faire tout le bien que sa grande âme voudrait. Je la plains infiniment de ce que ses moyens ne soient pas aussi grands que sa bienfaisance et ses vertus. C'est un motif pour souffrir avec plus de courage, comme l'assurance de votre intérêt en est un pour compter sur un adoucissement dans mes besoins. Je voudrais fort, Monseigneur, être bientôt à même de ne vous entretenir que de ma reconnaissance et des sentiments que vous m'avez inspirés. Veuillez bien croire que je vous les conserverai toute ma vie, et que je trouverai toujours un grand plaisir à vous offrir l'hommage du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. J.,

Évêque, comte de Châlons.

N. B. Riferata a Nostro Signore nell' udienza de' 23 ottobre 1795; Sua Santità gli accordò un soccorso di scudi 100.

LXIV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Altona, ce 2 février 1796.

Retenu dans mon lit, Monseigneur, pendant plus de trois

semaines, je n'ai pu avoir l'honneur de vous adresser la lettre ci-jointe de notre cher baron de Breteuil; j'ai été également privé du plaisir de vous faire tous mes remercîments pour votre constante obligeance et votre bienfaisant intérêt. Veuillez bien mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma vive reconnaissance, qui ne considère point la modicité du bienfait, mais la main dont je le reçois, ainsi que les charges énormes que les circonstances malheureuses imposent à la générosité et à la sensibilité de son cœur.

Je dois cependant vous dire avec franchise et confiance que ce dernier secours se trouvera tout à l'heure consommé, quoique toute ma dépense se borne à cinq louis par mois. Je suis affligé plus que je ne puis vous le dire d'être à charge à Sa Sainteté; car je sens que la multiplicité des besoins ne lui permet pas de faire tout ce qu'elle voudrait. Cependant, Monseigneur, ayant absolument épuisé toutes mes ressources, il est bien affreux de voir à chaque instant devant soi la misère qui vous attend; cette triste expectative, jointe à toutes les autres peines morales, est au-dessus des forces humaines.

Le cher baron, qui connaît ma position, m'a conseillé de venir à Londres pour profiter des dix guinées que le gouvernement anglais donne par mois aux évêques qui sont en Angleterre, en m'offrant d'ailleurs tous les soins de son amitié; mais l'air d'Angleterre m'est infiniment contraire: ma santé, déjà si mauvaise, n'y résisterait pas, et, après y avoir traîné quelque temps une vie languissante, mes amis me renverraient sur le continent.

Dans cette situation, permettez-moi, Monseigneur, de recourir à votre cœur sensible pour fixer mon sort. L'objet de mes vœux est d'être assuré des cinq louis qui me sont nécessaires par mois pour mon existence, et je désire savoir si Sa Sainteté peut me les accorder. Daignez m'obtenir de sa bienfaisance ce point de tranquillité, en lui rappelant les droits que j'ai à ses bontés par la cause de mes malheurs et les titres anciens de ma famille auprès du Saint-Siége.

Si Sa Sainteté pouvait faire un sacrifice de deux à trois cents louis, ou me les faire prêter avec engagement de les rendre, si un jour la Providence me permettait de rentrer en France, je serais assuré de mon existence jusqu'à la fin de la révolution

d'une manière certaine; je ne lui serais plus à charge, et je n'aurais plus le regret de vous importuner de mes besoins. En un mot, Monseigneur, je confie mes intérêts à votre sensible obligeance, et je vous demande mille et mille pardons de vous ennuyer ainsi de moi, n'ayant pas l'honneur d'être connu particulièrement de vous; mais vous ne pouvez vous intéresser à personne qui vous en conserve une reconnaissance plus profonde.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus respectueux,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. J.,

Évêque, comte de Châlons.

P. S. On m'assure que Mgr Brancadoro est à Rome; si cela est, veuillez bien me rappeler à son amitié et à son souvenir. Je n'oublierai jamais les bontés dont il m'a comblé à Bruxelles, et je vous prie de lui dire combien je lui suis tendrement attaché.

LE BARON DE BRETEUIL

A Mgr CALEPPI, A ROME.

Londres, 2 janvier 1796.

Monseigneur,

La suite de nos malheurs m'oblige de recourir encore à votre obligeance en faveur de l'évêque duc de Châlons. Je demande à votre amitié de représenter ses besoins au pape, et d'obtenir de Sa Sainteté un nouveau secours pour aider cet évêque à passer l'année que nous commençons: je serai très-reconnaissant de tout ce que vous pourrez faire à cet égard. Je vous prie en même temps de me mettre aux pieds du Saint-Père : je me flatte que Sa Sainteté est bien persuadée que mon attachement pour elle est égal à mon profond respect, ainsi qu'à mon admiration pour toutes ses hautes qualités.

Je renouvelle à mon cher Caleppi tous les sentiments de ma vieille amitié, et la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le baron de Breteuil.

LXV.

L'ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Altona, 9 avril 1796.

Je sens parfaitement, Monseigneur, combien les besoins multipliés qui s'accroissent tous les jours mettent d'entraves à la généreuse bienfaisance de Sa Sainteté; je suis, de plus, trop persuadé de l'intérêt que vous avez la bonté de m'accorder, pour ne pas croire au désir sincère que votre obligeance mettrait à me secourir dans ma triste position; mais, hélas! relégué dans un pays où la charité et la religion sont également méconnues, je ne rougis point de vous faire connaître que je suis dans une détresse dont j'épargne le détail à votre sensibilité, parce qu'elle en souffrirait trop: je me bornerai à vous dire que je viens de vendre ma croix, le dernier effet qui me restait. Daignez, je vous en conjure, venir à mon secours le plus tôt possible; mais ce qui serait pour moi le plus grand de tous les bienfaits, ce serait de me soustraire à la peine extrême que j'éprouve de vous importuner ainsi de mes besoins, en obtenant de Sa Sainteté un sacrifice un peu plus considérable qui assurerait mon existence. Oui, Monseigneur, si j'étais assez heureux pour que Sa Sainteté pût me donner *en une et dernière fois* la somme de trois mille livres de France, je trouverais, dans une retraite honnête, la nourriture et l'entretien nécessaires tant que nos malheurs dureraient, et vous n'entendriez plus parler que de ma reconnaissance. On se contenterait même de moitié comptant, le reste assuré dans l'année. Enfin, Monseigneur, je remets entre vos mains une situation d'autant plus pénible que j'en étais plus éloigné, et je vous prie de recevoir, avec l'hommage de ma reconnaissance, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. J.,

Évêque, comte de Châlons.

Voulez-vous bien me rappeler au souvenir de Mgr Brancadoro?

LXVI.

L'ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE
AU CARDINAL CONSALVI.

Anspach en Franconie, 1er octobre 1800.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire, pour m'exprimer les sentiments de bienveillance de Sa Sainteté, et pour m'assurer de sa part de ses dispositions favorables à mon égard, lorsque les circonstances le permettront. J'ai l'honneur de prier Votre Éminence de mettre aux pieds de Sa Sainteté les témoignages de ma reconnaissance, de ma vive sensibilité et de ma confiance dans ses bontés.

Je supplie également Votre Éminence de communiquer à Sa Sainteté la lettre dont le roi a daigné m'honorer, en réponse à celle que j'avais pris la liberté de lui adresser pour l'informer de ma démarche auprès de Sa Sainteté et lui demander son agrément. Je dois m'empresser de faire mettre sous les yeux de Sa Sainteté la lettre de Sa Majesté, et j'éprouve en cela un sensible plaisir à remplir d'avance la commission et les ordres que le roi a bien voulu me donner.

Je me félicite infiniment d'avoir l'agréable occasion d'offrir à Votre Éminence l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis,

Monseigneur,
De Votre Éminence
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
A. J.,
Évêque, comte de Châlons.

LXVII.

LETTRE DE LOUIS XVIII
A L'ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE.

Mittau, 31 août 1800.

Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 30 juillet, et je ne puis qu'approuver le projet que vous avez formé: ce sera pour vous un double avantage de pouvoir exercer les fonctions de votre

saint ministère, et de contempler de près, dans la personne du Souverain Pontife, votre parent, le modèle de toutes les vertus qui peuvent former un digne successeur de saint Pierre. Vous serez l'organe de mes profonds sentiments pour le Saint-Père, et, en cela, je ne puis que me réjouir encore du voyage que vous allez entreprendre. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

LXVIII.

L'ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE

AU CARDINAL CONSALVI.

Anspach en Franconie, 21 septembre 1801.

Monseigneur,

Pendant que Votre Éminenee réglait en France les grands intérêts de la religion et de l'Église, avec une sagacité et une prudence dignes du chef et de son représentant, j'ai eu l'honneur d'écrire à Sa Sainteté pour la supplier d'accueillir avec bonté une chape et une étole que l'abbé de Clermont, mon oncle, avait brodées, et dont, en mourant, il me chargea par son testament de lui faire agréer l'hommage.

J'ai fait présenter ma lettre à Sa Sainteté, en l'absence de Votre Éminence, par Mgr le cardinal de Brancadoro, que j'avais connu à Bruxelles, et qui avait bien voulu me donner un logement chez lui, lorsqu'il y était en qualité de nonce. J'ai toujours conservé un sensible souvenir de ses soins et de ses attentions pour moi, et il m'est encore moins impossible d'oublier que je les devais aux bontés de Pie VI de glorieuse mémoire. Cet auguste pontife n'a jamais cessé, depuis son exaltation au pontificat, auquel j'avais eu le bonheur d'assister, de me donner des marques particulières de sa bienveillance. Il daigna, à cette époque, perpétuer la mémoire des services rendus au Saint-Siége, en 1120, par un de mes ancêtres, en les rappelant, et en confirmant la bulle de Callixte II dans un bref bien précieux pour ma maison. Depuis la révolution de France, sa bienveillance m'a suivi et recherché dans tous les lieux de mon exil; chaque année il m'a envoyé, tant que les circonstances le lui ont permis, par

Mgr le cardinal de Zelada ou par Mgr Caleppi, de nouveaux témoignages de son intérêt et de ses bontés.

En conséquence de la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Sa Sainteté par Mgr le cardinal de Brancadoro, j'ai l'honneur de prévenir Votre Éminence que la caisse contenant la chape et l'étole dont j'ai été chargé par ma famille d'offrir l'hommage à Sa Sainteté a été expédiée le 6 de ce mois, et que j'ai pris la liberté de mettre sous l'adresse de Votre Éminence ladite caisse marquée E. C., nº 1, ainsi qu'il est dit dans la note ci-jointe.

Nous attendons avec impatience, Monseigneur, mais avec la plus entière soumission, les décisions et la règle de conduite que nous prescrira le Souverain Pontife, d'après le concordat qu'il a stipulé par la médiation de Votre Éminence, pour le rétablissement de la religion, la paix, le bonheur et la gloire de l'Église. J'ose prier Votre Éminence de mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma respectueuse vénération, en l'assurant du bonheur que j'éprouverais à le lui offrir personnellement, si elle daigne un jour m'en accorder la permission. J'y trouverais encore, Monseigneur, l'avantage bien agréable pour moi d'obtenir vos bontés, votre amitié, et de chercher à les mériter par les sentiments distingués et la considération respectueuse avec lesquels je suis.

De Votre Éminence
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
De Clermont-Tonnerre,
Évêque, comte de Châlons-sur-Marne.

LXIX.

LE MÊME AU MÊME.

Anspach en Franconie, 31 mars 1802.

Monseigneur,

Votre Éminence ayant eu la bonté de m'assurer en plusieurs occasions de la manière la plus gracieuse qu'elle daignerait me donner des preuves de son affectueuse bienveillance lorsque je serais dans le cas de réclamer ses bons offices, je prends la liberté de m'adresser à elle avec confiance pour que je puisse me

conduire dans la circonstance présente suivant les désirs et les volontés de Sa Sainteté.

On m'avait mandé, il y a quelques mois, que je ne serais point compris dans la nouvelle nomination des évêques que l'on proposerait à Sa Sainteté, parce que le gouvernement français avait à cœur d'exclure ceux des anciens prélats qui avaient montré le plus de caractère et la plus grande fidélité aux principes. Je ne cacherai pas à Votre Éminence que je me réjouissais fort de cette exclusion : d'une part, j'étais trop incertain de la nouvelle composition du clergé ; de l'autre, celle de la plus grande partie des autorités constituées m'offrait autant de désagréments journaliers que de difficultés pour faire le bien.

J'apprends aujourd'hui que le gouvernement français est dans d'autres dispositions à mon égard, et que son intention actuelle est de me présenter à Sa Sainteté pour remplir un des nouveaux siéges. Je dois prévenir Votre Éminence que j'ai constamment écrit à tous les miens, ainsi qu'aux personnes avec lesquelles je suis en relation, de ne faire aucune démarche pour que je sois placé, et de ne témoigner en conséquence aucun désir ni aucune répugnance de ma part, de manière que je fusse libre d'accepter ou de refuser.

Mais, Monseigneur, soumis par principes au chef de l'Église, et les rapports de parenté que j'ai l'honneur d'avoir avec Sa Sainteté m'imposant en outre des devoirs particuliers envers sa personne, je subordonnerai ma conduite à son entière volonté : j'ai trop de respect et de confiance dans la sagesse de ses vues pour ne pas me soumettre à tout ce que Sa Sainteté aura décidé.

Je supplie Votre Éminence de vouloir bien, en conséquence, me faire connaître les intentions de Sa Sainteté dans le cas où je serais nommé à un nouvel évêché.

Je suis charmé, Monseigneur, d'avoir cette nouvelle occasion d'offrir à Votre Éminence l'hommage de la respectueuse vénération et des sentiments affectueux avec lesquels je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE CLERMONT-TONNERRE,

Ancien évêque de Châlons-sur-Marne.

LXX.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VII.

Strasbourg, 5 octobre 1802.

Très-Saint-Père,

J'ai reçu, avec la lettre dont il a plu à Votre Sainteté de m'honorer, la traite de sept cents florins courants qui y était jointe. L'une et l'autre me sont parvenues ici, où je suis venu faire ma déclaration, conformément à la loi d'amnistie. Je compte passer mon hiver dans cette ville, et retourner ensuite en Franconie jusqu'à ce que la Providence veuille m'attacher à quelques fonctions qui conviennent à la dignité de mon état et de mon nom.

Lorsque j'ai pris la liberté de supplier Votre Sainteté de pourvoir à mon sort, je n'avais point pour objet de solliciter de ses bontés un secours pécuniaire; mon désir était d'obtenir une place qui pût me rendre encore utile à l'Église ou agréable à sa personne. Mais le moindre bienfait de Votre Sainteté m'est infiniment précieux, et, sous ce rapport, je dépose à ses pieds l'hommage de ma sensible reconnaissance.

ans la lettre de Votre Sainteté, dont l'expression entière est si paternelle et si consolante, Votre Sainteté daigne me prévenir qu'elle ne cesse de solliciter de la justice et de la sagesse du premier Consul pour qu'il prenne en considération le sort des anciens évêques de France démissionnés: je croirais manquer à la confiance que je dois à Votre Sainteté et à l'intérêt particulier dont elle m'a donné les assurances les plus flatteuses depuis son exaltation, comme à quelqu'un qui avait l'avantage de lui appartenir, si je laissais ignorer à Votre Sainteté une circonstance qui me regarde personnellement, et dont je veux être le premier à la prévenir. Voici littéralement ce que l'on vient de me mander :

« Le premier Consul a parlé de vous à madame votre cousine « d'une manière flatteuse, qui ne doit pas vous laisser le regret de « ne point être placé; il lui a dit: Je n'ai point placé l'ancien « évêque de Châlons, parce que j'ai pensé que c'était au Pape

« à lui faire un sort convenable, puisqu'il était son parent. Lors-
« qu'il aura fait sa soumission, vous m'en donnerez avis, et j'é-
« crirai moi-même au Souverain Pontife pour le lui recomman-
« der, et lui marquer que je verrai avec plaisir ce qu'il fera pour
« lui. J'enverrai même à votre cousin un passe-port pour aller en
« Italie, s'il le désire, avec la permission de revenir en France
« quand il le voudra ; car il ne faut pas qu'il renonce à sa patrie. »

Il est de mon devoir, Très-Saint-Père, comme il est dans la franchise et la noblesse de mon caractère, de donner moi-même connaissance à Votre Sainteté de cet intérêt dont on m'assure de la part du premier Consul, qui n'est de la mienne l'effet d'aucune démarche ou sollicitation.

J'ignore quelle sera la suite que le premier Consul donnera à ce qu'il a dit à ma cousine, lorsqu'elle l'instruira de ma soumission à la loi ; mais je sais que je me confie entièrement dans les bontés de Votre Sainteté, et qu'il me sera bien doux de lui devoir une nouvelle existence heureuse.

C'est dans ces sentiments que je demande à Votre Sainteté sa bénédiction paternelle, et que je suis, avec la plus respectueuse vénération,

De Votre Sainteté

Le très-humble, très-obéissant serviteur et fils très-soumis,

De Clermont-Tonnerre,

Ancien évêque de Châlons.

LXXI.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VII.

Boulogne, 8 octobre 1803.

Très-Saint-Père,

A l'époque de l'exaltation de Votre Sainteté au trône pontifical, j'avais eu l'intention de porter à vos pieds l'hommage de ma vénération et celui de toute ma famille. La lettre dont Votre Sainteté daigna m'honorer de Venise, le 26 avril 1800, m'en avait inspiré même le plus grand désir : Votre Sainteté avait la bonté de m'y exprimer que *son origine commune avec*

ma maison lui rendait ma personne encore plus chère; mais les circonstances ont retenu mon zèle et mon empressement. Votre Sainteté aura sans doute apprécié les raisons qui m'ont décidé à me refuser cette douce consolation.

Je serais aujourd'hui coupable de ne pas remplir envers Votre Sainteté un devoir qui fait depuis longtemps l'objet de mes vœux, puisque le premier Consul a daigné approuver ma démarche et l'a même provoquée. Après m'avoir témoigné, en effet, qu'il la trouvait convenable, et qu'elle lui serait agréable, le premier Consul eut la bonté de m'ajouter qu'il ne doutait pas que Votre Sainteté ne m'accueillît, comme son parent, d'une manière honorable; mais que, désirant infiniment que mon voyage me fût avantageux, il me donnerait pour Votre Sainteté une lettre dans laquelle il exprimerait l'intérêt qu'il m'accordait.

C'est sous des auspices aussi flatteurs, et avec l'empressement d'admirer de près les vertus de Votre Sainteté, que je vais à ses pieds recevoir sa sainte et paternelle bénédiction.

Je suis avec le plus profond respect, Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble, très-obéissant serviteur et fils très-soumis,

DE CLERMONT-TONNERRE,

Ancien évêque de Châlons-sur-Marne.

P. S. J'ai prié S. É. Mgr le cardinal Consalvi de me faire connaître les intentions de Votre Sainteté relativement à mon domicile à Rome pendant mon séjour. J'espère que Votre Sainteté trouvera bon que je m'honore du titre de son cousin, et j'ose la prier de m'accorder son agrément à cet égard.

LXXII.

LE MÊME

AU CARDINAL CONSALVI.

Boulogne, ce 8 octobre 1803.

Monseigneur,

Je prends la liberté d'adresser à Votre Éminence une lettre que je la prie de vouloir bien présenter à Sa Sainteté.

J'ai l'honneur de prévenir Sa Sainteté que c'est avec l'autorisation du premier Consul que je me rends auprès d'elle. Le premier Consul ayant désiré que je présentasse au Souverain Pontife, comme ayant l'honneur de lui appartenir, l'hommage de ma respectueuse vénération et celui de toute ma famille, il a eu la bonté de me donner une lettre pour Sa Sainteté.

Je suis également porteur d'une lettre du ministre des relations extérieures pour Votre Éminence. Mais les marques de bienveillance que Votre Éminence a bien voulu me témoigner déjà en différentes circonstances m'assurent d'avance ses bontés particulières, qui me feront trouver dans l'accueil même de Sa Sainteté l'influence de son intérêt et de sa protection.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE CLERMONT-TONNERRE,
Ancien évêque de Châlons-sur-Marne.

P. S. Je prierais Votre Éminence de vouloir bien me faire connaître les intentions de Sa Sainteté relativement au domicile que je prendrai à Rome pendant le séjour de trois à quatre mois que je compte y faire, et d'avoir la bonté de m'adresser ses ordres à cet égard, poste restante, à Viterbe.

LXXIII.

LETTRE DU PREMIER CONSUL

A SA SAINTETÉ LE PAPE PIE VII.

Saint-Cloud, dimanche 30 prairial an XI.

Très-Saint-Père,

M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne, s'est comporté convenablement. Il a répondu sans hésiter à l'appel qui a été fait par Votre Sainteté, et a donné

sa démission. Il se rend auprès d'elle. Je verrai avec plaisir tout ce que Votre Sainteté voudra faire pour ce prélat.

Je suis, avec un respect filial,

De Votre Sainteté

Le très-dévoué fils,

BONAPARTE.

LXXIV.

LETTRE DU PRINCE DE TALLEYRAND

AU CARDINAL CONSALVI.

Paris, le 1er messidor an XI.

Le Ministre des relations extérieures de la République française à S. É. le cardinal Consalvi, secrétaire d'État du Saint-Siége.

Monsieur le Cardinal,

M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons, ayant témoigné le désir de se rendre à Rome, j'ai saisi avec empressement l'occasion de lui exprimer mes sentiments pour lui, et de suivre avec Votre Éminence une correspondance à laquelle j'attache le plus grand prix, en réclamant vos bons offices, monsieur le Cardinal, en faveur de M. de Clermont.

Les dispositions favorables dont le Saint-Siége ne peut manquer d'être animé envers un prélat si digne de sa bienveillance ne pourront que s'augmenter encore par celle que vous lui avez témoignée, et j'ai la plus grande confiance dans le succès que devra naturellement lui faire espérer le bon accueil qu'il aura obtenu de vous.

Je prie Votre Éminence d'agréer l'assurance de ma plus haute considération.

CH. MAUR. TALLEYRAND.

LXXV.

L'ANCIEN ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE

AU CARDINAL CONSALVI.

Rome, ce jeudi 20 octobre 1803.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Éminence mon hommage le plus respectueux, et de la prévenir que je viens d'arriver ici, sans avoir reçu la lettre dont j'avais prié Votre Éminence de m'honorer à Viterbe. Je suis descendu à la place d'Espagne, chez Margarita Pio, et j'y attendrai les ordres de Votre Éminence.

Je supplierai aussi Votre Éminence de m'indiquer le jour et l'heure où elle voudra bien me permettre de lui faire ma cour, et de lui présenter mes lettres de créance.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

De Clermont-Tonnerre,

Ancien évêque de Châlons.

LXXVI.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VII.

Rome, 23 octobre 1803.

Très-Saint-Père,

Il paraît, par la lettre dont S. É. Mgr le cardinal Consalvi m'a honoré de votre part le 19 de ce mois, que Votre Sainteté désirerait que je pusse lui donner des preuves de la parenté qui existe réellement entre sa branche et la mienne. Il serait difficile à une famille dont les châteaux ont été brûlés et les terres vendues, qui a perdu, avec tous ses biens, ses archives et ses titres, et dont tous les papiers se trouvent anéantis ou dispersés, de pouvoir offrir à Votre Sainteté la preuve bien authen-

tique de l'alliance à laquelle la branche aînée des Clermont du Dauphiné attache dans ce moment un grand prix, non moins par la dignité du chef de l'Église que par les vertus personnelles de Votre Sainteté; j'aurai cependant l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Sainteté deux pièces qui se sont trouvées dans les manuscrits de mon oncle l'abbé, mort il y a environ trois ans, le même qui, par son testament, m'avait chargé de faire hommage à Votre Sainteté d'une chape qu'il avait brodée.

L'une de ces pièces est un précis historique de la maison des Clermont-Tonnerre du Dauphiné. Votre Sainteté y verra (page 4) que l'on regarde depuis longtemps comme indubitable qu'une branche de cette maison s'était établie en Italie.

La seconde est un autre précis historique de la branche des Clermont du Dauphiné, qui était passée en Sicile, et qui se sera vraisemblablement reportée en Italie.

Je sais que mon oncle l'abbé, grand généalogiste, s'était occupé de faire la généalogie de toutes les branches des Clermont, répandues dans les différentes parties de l'Europe, comme il avait fait celle des Clermont du Dauphiné ; et il paraît que son frère, vieillard de quatre-vingt-deux ans, qui vivait avec lui retiré dans une terre en Lorraine, est dépositaire de plusieurs cahiers relatifs à ce grand travail.

Je dois d'ailleurs attester à Votre Sainteté que, lorsque le maréchal de Tonnerre, mon grand-père, m'envoya en Italie, il y a vingt-neuf ans, à l'exaltation de Pie VI, votre auguste prédécesseur, il me recommanda de faire la recherche de deux objets importants, l'un relatif à la bulle de Callixte II, et l'autre concernant la branche de son nom établie en Italie.

J'obtins de Pie VI la permission de rechercher la bulle dans les archives du Vatican. J'intéressai à cette recherche un des bibliothécaires, qui la retrouva, en effet, dans un manuscrit que je crois du père Margarini, qui avait été chargé, dans les temps, de recueillir les bulles ou brefs brûlés dans les différents incendies du Vatican. Il me fut assuré, à cette époque, que la cour de Rome regardait comme authentique et véritable la collection des pièces contenues dans le manuscrit de cet auteur. Quoi qu'il en soit, le garde des archives du Vatican m'ayant donné une copie de la bulle collationnée en bonne forme, je priai alors

Mgr le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, d'informer de ce fait le Souverain Pontife, avant que j'eusse l'honneur de lui être présenté. Je n'ai pu oublier la bonté avec laquelle Pie VI daigna me dire, de la manière la plus gracieuse, dans une audience publique, *qu'il se félicitait de se trouver en même temps l'interprète et l'héritier de la reconnaissance que le Saint-Siége devait à ma maison.*

Pie VI daigna, de plus, confirmer ce qu'il avait eu la bonté de me dire, et la bulle elle-même, par le bref qu'il adressa à mon grand-père. Votre Sainteté en trouvera la copie dans une des deux pièces dont je lui ai parlé ci-dessus, et dont j'aurai l'honneur de lui remettre l'original.

Je ne fus pas assez heureux pour remplir le second objet que mon grand-père m'avait recommandé : le cardinal de Bernis m'ayant dit, à cette époque, qu'il ne connaissait pas la branche de Chiaramonte, j'avouerai franchement à Votre Sainteté que je ne portai pas plus loin mes recherches ; je partis alors pour Naples, où je restai deux mois, après lesquels je retournai précipitamment en France pour une mission dont mon père était chargé (le mariage de Mme Clotilde de France).

Je crois pouvoir faire observer à Votre Sainteté que, si je n'ai pas l'avantage de lui fournir, dans ce moment, des preuves aussi authentiques de mon alliance avec elle que je le désirerais, cette alliance ne peut être révoquée en doute, puisque les auteurs français et italiens disent tous qu'une branche de Clermont du Dauphiné s'est établie en Italie ; puisque, en France, et surtout en Dauphiné, cette tradition est positive ; puisque cette branche existe réellement en Italie ; puisque, enfin, il n'est personne qui ne croie que j'ai l'honneur d'appartenir à Votre Sainteté.

De toutes les couronnes dont Votre Sainteté verra que notre maison a été illustrée dans les siècles passés, la plus précieuse comme la plus respectable est celle que porte Votre Sainteté ; celle dont aucune maison de France ne peut se glorifier ; celle que pour l'avenir Votre Sainteté rend aussi mémorable qu'honorable dans l'histoire par le rétablissement de la religion en France, qui est la véritable gloire dont peut s'honorer le vicaire de Jésus-Christ.

En attendant que j'aie le bonheur de prononcer aux pieds de

Votre Sainteté la devise qui, depuis près de neuf siècles, illustre notre maison : *Etiam si omnes te negaverint, ego nunquam te negabo*, je prie Votre Sainteté de m'accorder sa sainte et paternelle bénédiction, et suis avec le respect le plus profond,

De Votre Sainteté,

Très-Saint-Père,

Le très-humble, très-dévoué serviteur et le fils le plus soumis,

DE CLERMONT-TONNERRE,
Ancien évêque de Châlons.

P. S. Je pense que Votre Sainteté n'ignore pas que la maison de Clermont a la gloire de compter onze saints dans sa famille. J'aurai l'honneur de lui présenter leurs vies imprimées en 1698, ainsi que les deux manuscrits de mon oncle.

LXXVII.

LE MÊME AU CARDINAL CONSALVI.

Rome, 23 octobre 1803.

Monseigneur,

En remerciant Votre Éminence de la recommandation obligeante qu'elle a bien voulu faire parvenir aux supérieurs des RR. PP. Augustins, chez lesquels je suis depuis deux jours, je viens prier Votre Éminence d'avoir la bonté d'envoyer à Sa Sainteté la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire, relativement au désir qu'elle m'a fait témoigner par Votre Éminence d'avoir quelques preuves plus certaines de l'alliance de sa maison avec la mienne. Je crois satisfaire à cet égard Sa Sainteté, et je ferai observerai de plus à Votre Éminence que Pie VI avait lui-même reconnu et constaté cette alliance, lorsque Sa Sainteté n'était encore qu'évêque d'Imola.

La maison de Clermont-Tonnerre, illustrée depuis tant de siècles par ses alliances avec les couronnes de France, d'Espagne, de Naples et de Savoie, bénit la Providence de la consolation qu'elle lui a donnée, après les malheurs inouïs dont elle a été

frappée, plus qu'une autre, par la révolution française, en faisant luire sur elle l'éclat d'une triple couronne qui ne cessera d'être respectée dans toutes les parties de l'univers, et dont Pie VII a consolidé la gloire en rétablissant la religion en France par la sagesse des négociations de Votre Éminence.

Je dois être assuré que Votre Éminence, qui a témoigné tant de bontés en France à ma famille, se fera un plaisir d'appuyer et de servir les droits que me donnent, auprès de Sa Sainteté, l'alliance indubitable, et généralement regardée comme réelle et certaine, de ma maison avec la sienne; les titres que m'ont acquis du Saint-Siége les services de mes ancêtres, constatés par le bulle de Callixte II et confirmés par le bref de Pie VI; en un mot, l'intérêt dû à une des premières familles de France, devenue si malheureuse, et qu'inspire un prélat qui, après vingt-deux ans d'épiscopat, après avoir occupé comme pair de France une des premières places de l'État, et avoir été dépouillé d'un revenu de plus de 60,000 écus romains, se trouve privé non-seulement de l'existence convenable à son nom et à son caractère, mais encore du nécessaire.

Ce sont ces droits, ces titres et ces malheurs qui ont intéressé le premier Consul, quand il a voulu que je cédasse aux vœux de tous les miens en me rendant auprès de Sa Sainteté; quand il a daigné me dire, de sá propre bouche, qu'il ne doutait pas que le Souverain Pontife ne me fît un sort convenable et honorable, et que, pour me l'assurer, il a eu la bonté d'écrire en ma faveur à Sa Sainteté une lettre dont je suis porteur; quand enfin cette protection si flatteuse et si prononcée du premier Consul m'impose même l'obligation d'en solliciter l'effet et de réclamer l'influence bienfaisante de Votre Éminence.

Je me repose donc sur ses bontés et son intérêt, et je la prie d'agréer l'hommage de la haute considération et du respect avec lesquels je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-dévoué serviteur,

De Clermont-Tonnerre,
Ancien évêque de Châlons.

LXXVIII.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 5 novembre 1803.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de prier Votre Éminence de vouloir bien accorder un passe-port à M. l'abbé Dubois de Livry, prêtre français, qui est venu de France avec moi et qui désire y retourner.

Je sais que Mgr le cardinal de Bayonne a eu la bonté d'entretenir Votre Éminence du dérangement qu'éprouvait ma santé de la froideur et de l'humidité de mon logement : je sais aussi que Votre Éminence a bien voulu aussitôt prendre la peine d'écrire au père assistant des Augustins pour l'engager à m'en procurer un autre. Ce religieux m'en a, en effet, proposé un dont l'exposition serait plus saine; mais il n'y a dans ce logement ni porte ni fenêtres; il est décarrelé en plusieurs endroits, et il a été abîmé entièrement. Les dépenses que sa réparation exigerait seraient considérables, et elles demanderaient beaucoup de temps; la maison n'étant pas riche, le père assistant se propose d'intéresser Votre Éminence à cette dépense; je sens que ce serait une circonstance heureuse pour ces bons religieux de faire cette réparation, et je serai sûrement fort aise de tout ce que la charité de Votre Éminence daignera faire pour eux; mais je ne veux point être la cause d'une dépense si considérable, et je supplie Votre Éminence de ne pas y souscrire par clémence ou par égards pour moi. Avec quelques précautions, et en faisant un peu plus de feu, il sera facile de remédier aux inconvénients de celui que j'occupe.

J'ai l'honneur de remercier Votre Éminence de son intérêt, et de lui en exprimer ma sensibilité, en la priant d'agréer l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE CLERMONT-TONNERRE,

Ancien évêque de Châlons.

LXXIX.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 25 novembre 1803.

Monseigneur,

L'objet de ma visite, lorsque je me suis présenté ce matin chez Votre Éminence, était de l'entretenir d'une idée que S. É. Mgr le cardinal Fesch a approuvée, et dont il avait désiré que je fisse part à Votre Éminence. Comme il pourrait être instant de la soumettre à la sagesse de Votre Éminence et à l'intérêt dont elle veut bien m'honorer, avant qu'elle fît aucune ouverture à S. E. le ministre d'Espagne, j'ai l'honneur de la lui communiquer ici. Ce serait, Monseigneur, que Sa Sainteté, voulant bien me donner la marque de bonté d'écrire à S. M. le roi d'Espagne, tant pour me rendre apte à posséder que pour me conférer un des bénéfices réservés à sa nomination par le concordat, elle daignât me rendre porteur de cette lettre et me laisser personnellement le soin d'en suivre la réussite. Je n'aurais plus alors à solliciter de la clémence de Sa Sainteté et de l'intérêt de Votre Éminence que les moyens de pouvoir retourner en France pour me rendre en Espagne, moyens qui me seraient absolument nécessaires, d'après l'exposé, aussi vrai que pénible, que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Éminence de ma détresse entière.

Je suis, avec la plus haute considération et l'attachement le plus respectueux,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

De Clermont-Tonnerre,

Ancien évêque de Châlons.

LXXX.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 25 février 1804.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer que Sa Sainteté avait envoyé, le 14 dé-

cembre, la réponse au premier Consul, avec le brevet, et qu'à l'époque de mon départ pour Paris, M. le trésorier me remettrait *le subside* qui me serait accordé par Sa Sainteté.

C'est ce subside qu'il m'importe de connaître, afin de régler moi-même les préparatifs et la manière dont je pourrai entreprendre un si grand voyage. Je ne dois pas cacher à Votre Éminence que je n'ai absolument pour retourner en France que ce que je recevrai des bontés de Sa Sainteté. Je vous supplie donc, Monseigneur, de mettre sous ses yeux les considérations de mon âge, de ma santé, ainsi que celles que j'ai déjà eu l'honneur de vous exposer, afin que Sa Sainteté veuille bien m'assigner une somme aussi convenable que suffisante; car il est impossible de ne pas prévoir les circonstances qui pourraient me retarder plus ou moins dans ma route, comme je l'ai éprouvé en venant ici, ma santé m'ayant obligé de m'arrêter en plusieurs endroits.

Ces considérations ont été senties et approuvées par S. É. Mgr le cardinal Fesch, qui voudra bien les appuyer de son intérêt. Votre Éminence jugera aisément par elle-même que je ne puis hasarder de me mettre en route sans avoir *une centaine de louis* pour le voyage.

Je me recommande aux bontés, à la bienfaisance de Sa Sainteté, et je sollicite auprès d'elle l'intérêt de Votre Éminence.

Je suis, Monseigneur, avec considération distinguée et respectueuse,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE CLERMONT-TONNERRE,
Ancien évêque de Châlons.

P. S. Mon intention serait de partir dans les quinze premiers jours du mois prochain.

LXXXI.

A MONSIGNORE DI CLERMONT TONNERE, GIA VESCOVO DI CHALONS.

Dalle Stanze del Quirinale, primo marzo 1804.

Il cardinale segretario di Stato, nell' accusare la ricevuta del nuovo biglietto di V. S. Illustrissima et Reverendissima in data dei 25 febbrajo, ripete le assicurazione datele nell' ultimo suo foglio, cioè che all' effettuarsi della di lei partenza per Parigi saranno immediatamente dati gli ordini à Mgr tresoriere generale per il sussidio che Sua Santità le accorda per il viaggio. Il cardinale scrivente ha l' onore di confermarsi, con la più distinta stima,

Servitor vero,

E. CARD. CONSALVI.

LXXXII.

L'ANCIEN ÉVÊQUE DE CHALON-SUR-SAONE AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Fribourg en Suisse, ce 12 octobre 1795.

Monseigneur,

Réfugié depuis cinq ans au canton de Fribourg en Suisse, je comptais y attendre la fin de la persécution et le terme de nos malheurs; mais, ma santé ne pouvant plus s'accommoder à la rigueur du climat, les médecins me conseillent d'aller passer l'hiver dans un pays plus doux : je me propose, en conséquence, de partir pour l'Italie avec mon ancien camérier, dont je réponds comme de moi-même; je n'ai heureusement besoin d'aucun secours à demander, ayant encore de quoi fournir à tous mes besoins. Si je passe à Rome, ce sera uniquement pour y recevoir la bénédiction du Pape. Je supplie donc Votre Éminence de vouloir bien m'accorder un passe-port pour moi et pour mon camérier, et de l'adresser à Mgr le cardinal-archevêque de Bologne, où j'irai le prendre en arrivant dans cette ville. Je prie Votre Émi-

nence d'ajouter à cette faveur celle de m'en donner avis ici, afin que je puisse connaître, avant de partir, si ma supplique lui est agréable.

Je suis avec respect,

De Votre Éminence,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. B.,

Évêque de Chalon-sur-Saône.

LXXXIII.

L'ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE

AU CARDINAL DE ZELADA.

Lugano, 17 febbrajo 1795.

Eminenza,

Sono in precisa necessità d' incommodarla. Le ree vicende della Francia, e la crudel persecuzione che si fa ancora al sacerdozio da quella furibonda nazione mai sazia d' usurpazione e di sangue, dopo avermi obligato con estrema dolore dell' animo ad abbandonare e la mia chiesa e la mia gregge, m' hanno finalmente condotto in questo borgo di Lugano, come in luogo di più sicuro rifugio. Vivo qui nella massima ristretteza, in compagnia del mio vicario generale e d' una mia nipote conjugata, resegnati tutti alla divina volontà.

Ma, siccome non v' è mezzo alcuno per aver delle risorse onde vivere, sia dal mio vescovado o della mia famiglia quasi tutta estinta : perciò viè maggiormente mi si accresce e la penuria e l' indigenza. L' unico capitale rimastomi consiste in una pensione di tre mila lire di Francia, lasciatami dal Sig. duca di Rohan, mio zio, già defunto in Nizza, e che annualmente mi si paga dall' altro di lui nipote, Sig. conte di Fernan-Nunés, già ambasciadore di Spagna presso la corte di Francia, e che ora soggiorna in quel regno.

Ma che non può la trista sorte a scapito d' un infelice? La mentovata somma mi si rimette nelli banchi per la via di Torino, dove, per colmo di disgrazia, vi perdo il quaranta per

cento; talche, in luogo di lire tre mila, n' esiggo soltanto mille ed otto cento, assolutamente insufficienti ad uno stentato miserabilissimo mantenimento.

Ora io col più vivo dell' animo supplico l' Eminenza Vostra a degnarsi di stendere anche a prò mio una mano sollevatrice, che minori in me la miseria e l' angustia. Il mezzo da tenersi non è, per mio avvizo, così difficile ne tanto incommodo. Io bramerei che la mentovata somma, perchè mi giungesse intera, si facesse pagare dal sopradetto Sig. conte di Fernan-Nunés a codesto ministro di Spagna, S. E. Sig. conte Azzara, e questi, coll' autorevole mediazione dell' Eminenza Vostra, si degnasse farmela pagare in Milano per mezzo del Sig. principe D. Carlo Albani, residente presso quella real corte. Così io avrei meno di dolermi della sorte che mi tiranneggia, et con più di facilità potrei supplire al giornale bisogno. Confido che l' Eminenza Vostra si degnerà sicuramente di prestarsi a questa mia umile rimostranza, ricercando d' un tal favore il divisato ministro, cui farà un piacere se mi rassegnerà servitore; dopo di che supplicandola d' un benigno rincontro per mio governo, com' anche di rinnovarmi ubbidientissimo a Nostro Signore felicemente regnante, a cui pure in questi tempi veracemente calamitosi auguro da Dio lunga prosperità per il bene della Chieza.

Con profondo ossequio mi dichiaro
Dell' Eminenza Vostra
Umilissimo, devotissimo ed obligatissimo servitore,
J. B.,
Vescovo di San'Claudio.

LXXXIV.

L'ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE
A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Près Fribourg en Suisse, avril 1795.

A notre Très-Saint-Père Pie VI.

Supplie Jean-Baptiste de Chabot, évêque du diocèse de Saint-

Claude, métropole de Lyon, et dit: Qu'ayant été un des premiers persécutés des évêques français, il a été obligé de fuir son diocèse et la France, autant pour éviter un crime à ses persécuteurs que pour se soustraire à leur fureur; que, n'ayant pu prendre aucune précaution pour pourvoir à sa subsistance chez l'étranger, il s'est vu dénué de tout; que sa pénurie est si grande qu'il s'est vu obligé de vendre sa chapelle et autres objets nécessaires pour remplir les fonctions de sa dignité; que cependant les infirmités qu'il a contractées dans sa fuite et son exil augmentent nécessairement sa dépense, quoique, pour la diminuer, il se soit retiré dans un village du canton de Fribourg en Suisse, où il borne sa dépense au plus absolu nécessaire, en se contentant de la vie la plus frugale; que, par testament, le duc de Rohan-Chabot, son parent, lui avait légué une pension sur ses biens, dont héritaient ses parents, Espagnols d'origine; que, les héritiers du duc de Rohan-Chabot étant morts, ses biens ont passé à des pupilles dont le tuteur ne veut point acquitter une pension assise sur des biens dont les héritiers ne jouissent point; et quand, après la liquidation de cette succession, on pourrait obtenir le payement, le tuteur a déclaré qu'il ne se ferait qu'en assignats qui n'ont aucune valeur: ce bienfait de son parent devient donc nul pour l'évêque de Saint-Claude. Pour vivre avec encore plus d'économie, l'évêque de Saint-Claude s'était retiré à Lugano, Suisse italienne; mais les besoins spirituels de son diocèse, qui se trouve situé sur les frontières de la Suisse, demandant impérieusement sa résidence en ce pays, il s'est vu forcé d'y venir fixer son séjour, et a eu la consolation de voir qu'il avait rempli son but, en ramenant beaucoup de son peuple à la religion et à la vérité; que, les circonstances devenant plus graves tous les jours, il ne peut s'éloigner de son troupeau; que cependant il est au moment d'éprouver toute l'horreur des derniers besoins, dont il craint plus les suites pour l'avilissement du caractère sacré dont il est revêtu que pour son humiliation personnelle.

Vous avez été, Très-Saint-Père, depuis le commencement de nos malheurs, le père, le protecteur des opprimés, surtout du clergé de France; permettez que j'aie recours à Votre Sainteté pour qu'elle daigne m'accorder les moyens d'une subsistance

honnête, qui empêche l'avilissement de mon caractère. Très-Saint-Père, c'est un évêque prosterné aux pieds du père commun, et qui lui demande du pain; c'est un des chefs du clergé de France, persécuté pour la foi, pour son intime adhésion et sa soumission au Saint-Siége, et qui demande sa subsistance au chef de l'Église. La sollicitude paternelle, les soins et la piété généreuse et charitable de Votre Sainteté sont si connues, que, tranquille sur mon sort, je ne craindrai plus rien ni pour le caractère dont je suis revêtu, ni pour ma personne, dès que la position du fils le plus soumis sera connue du père le plus tendre. J'élèverai mes mains au ciel, je lui adresserai mes vœux et mes faibles prières; je lui demanderai à tous les instants la conservation d'une vie si précieuse, si nécessaire à la religion et aux infortunés français.

LXXXV.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE
(POUR Mgr CALEPPI, A ROME).

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Fribourg, 4 mai 1796.

Monseigneur,

Je vous prie instamment de vouloir bien témoigner au Saint-Père ma vive et respectueuse reconnaissance pour le secours que vous avez la bonté de m'annoncer de sa part; cela me procurera le moyen de vivre pendant près d'un an, ma dépense ne se montant qu'à 600 livres par an. Je suis extrêmement content et satisfait de ce secours, qui ne pouvait jamais arriver plus à propos. Je sais que je le dois particulièrement aux soins et à l'intérêt que vous avez bien voulu y mettre, et la façon infiniment honnête avec laquelle vous me l'annoncez me donne l'espérance que vous voudrez bien me continuer vos bons offices auprès de Sa Sainteté, que j'assure de mon profond respect.

Recevez, je vous prie, toute ma reconnaissance, et les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. B.,
Évêque de Saint-Claude.

LXXXVI.

L'ÉVÊQUE DE CLERMONT

A MGR LE PRÉLAT CALEPPI, CHANOINE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE, *IN VIA LATA*, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

La Haye en Hollande, ce 22 juillet 1794.

Monseigneur,

Je ne connais point d'expression assez énergique pour vous peindre la reconnaissance dont me pénètrent les bontés de Sa Sainteté. Il n'est qu'une âme aussi grande et aussi généreuse que la sienne qui prévienne ainsi les besoins des malheureuses victimes de la Révolution; les miens ne sont pas précisément des plus pressants, mais ils le deviendraient bientôt si nos calamités se prolongeaient. Quelque confiance que j'aie en la tendre sollicitude du Saint-Père, je n'aurais jamais osé invoquer ses secours, parce que je connais l'étendue immense de ses charitables largesses vis-à-vis de notre clergé, et que ses moyens doivent en être, sinon épuisés, au moins infiniment atténués. Il est vrai que, toujours et en tout supérieur aux circonstances, il semble avoir hérité de la puissance de celui dont il est le vicaire sur la terre, pour la multiplication; mais, s'il ne met point de bornes à sa charité, je ne dois pas en mettre à ma discrétion, et, en acceptant le bienfait auquel il a ajouté un nouveau prix, Mon seigneur, en me le faisant parvenir par vos mains, je réserverai pour le moment de la détresse absolue toute demande ultérieure. J'espère pouvoir subvenir pendant un an à peu près encore, même avec un domestique, puisque le Pape veut que j'en aie un, aux nécessités de la vie. Je sais que je dois me ré-

duire là, et que tout ce qui pourrait tenir à l'aisance ou au bien-être serait un excès dans des circonstances comme celles où la divine providence m'a placé.

Ces circonstances, Monseigneur, sont devenues bien plus fâcheuses depuis quelque temps. Je ne sais par quelle fatalité l'armée impériale a abandonné le Brabant à la férocité des Français rebelles ; mais cette armée est en pleine retraite, et vous jugez bien qu'il ne m'a pas été possible de rester à Bruxelles dès le moment où cette ville a été menacée d'invasion. Je me suis d'abord réfugié à Bréda, où j'ai espéré pouvoir rester tranquille; la prudence m'a encore commandé une nouvelle retraite, depuis trois ou quatre jours, et je suis venu à la Haye, où je n'ai point envie de me fixer, mais où je m'occupe à calculer quel est le séjour moins dispendieux et le plus sûr que je puis choisir.

C'est à Bréda que j'ai reçu la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et la lettre de change qui y était jointe : je me suis d'abord occupé du soin de la faire réaliser; mais, comme les Français étaient déjà en possession de Bruxelles, je n'ai trouvé qu'un seul négociant qui ait osé se charger de faire une tentative pour savoir s'il était possible de faire payer le banquier Michel Van Schoor. Cette tentative est devenue inutile, parce que toute communication avec Bruxelles a été absolument interceptée. Depuis mon arrivée ici, j'ai cherché quelque banquier qui voulût se charger de cette lettre; mais tous m'ont dit que je ne trouverais personne qui pût ici prêter : c'est ce qui me force à prendre le parti de vous la renvoyer, en vous suppliant de me réserver l'envoi de celle que vous voudrez bien y substituer jusqu'au moment où je pourrai définitivement fixer mon séjour; il pourra très-bien se faire que je sois obligé, malgré ma répugnance, de passer en Angleterre : tout cela tient aux progrès que les Français pourront faire dans la Hollande, et il est impossible de calculer juste à cet égard, vu la retraite journalière des armées. J'aurai l'honneur de vous écrire dans le temps, et c'est me ménager une nouvelle occasion de vous faire mes très-humbles remercîments et de vous offrir mes hommages.

Ma situation est assez triste, comme celle de la plupart de mes confrères; mais eux et moi devons trouver notre consola-

tion et notre bonheur dans le précieux avantage de souffrir pour la cause de Jésus-Christ; toute notre douleur doit se porter sur la cruelle destinée de nos peuples et sur la perte d'une immensité d'âmes que nous voyons tomber dans l'abîme. Je ne sais jusqu'à quand durera cet horrible état des choses; mais je sais que nous ne devons pas nous lasser de souffrir ni de sortir de cette sainte résignation qui peut nous rendre nos espérances salutaires. Je dois vous avouer, Monseigneur, que, plus les affaires paraissent humainement désespérées, plus j'ai de confiance en la proximité du terme de nos maux; il faut que toute sagesse humaine soit ici confondue, et que les hommes sachent une bonne fois que celui qui nous a frappés est le seul qui puisse nous guérir. Je suis persuadé que nous verrons le salut venir par des moyens imprévus, et que Dieu montrera sa puissance d'une manière extraordinaire.

Recevez, je vous prie, toutes mes actions de grâces pour les sentiments que vous voulez bien me marquer, et dont j'aurai l'ambition d'être digne. Daignez mettre aux pieds de Sa Sainteté ma vive gratitude, mon profond respect et ma reconnaissance parfaite, ainsi que le dévouement le plus filial; dites-lui, je vous prie, que le suffrage qu'elle a la bonté de m'accorder, et l'estime dont vous avez bien voulu m'assurer de sa part, sont pour moi les plus grands adoucissements à mes peines.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

François,

Évêque de Clermont.

P. S. Permettez que je joigne aux remercîments que je vous dois pour moi ceux que mérite le zèle obligeant que vous avez marqué à M. de la Mousse, mon grand-vicaire, qui, par vos soins, se trouve parfaitement placé; je vous supplie de lui continuer vos bontés. Depuis ma lettre écrite, Monseigneur, j'ai pris des renseignements et des mesures d'après lesquelles je pourrais recevoir sûrement ce que vous jugeriez à propos de m'adresser ici, chez M. Vandercta, négociant, rue Popestraat. Si vous aviez la bonté de me faire parvenir une nouvelle lettre de

change sur cette ville-ci, sur Rotterdam ou Amsterdam, je n'aurais nul embarras pour en être payé. A défaut des villes de Hollande, je pourrais être payé aussi de celle qui serait tirée sur Londres.

L'évêque de Noyon fait mille tendres compliments à Mgr Caleppi; il se rappelle avec sensibilité toutes les honnêtetés et les politesses dont il l'a comblé pendant son séjour à Rome. Il le prie, s'il a occasion de voir Sa Sainteté, de lui faire mémoire de l'évêque de Noyon, et de lui présenter ses respects, ainsi qu'à S. É. le cardinal d'York, ce qu'il a eu l'honneur d'écrire au commencement de cette année, et dont, contre ses bontés ordinaires, il n'a pas eu de réponse : il faut que la lettre ne lui soit pas parvenue, car il le priait d'une commission importante pour lui.

LXXXVII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

La Haye en Hollande, ce 15 septembre 1794.

J'ai reçu, Monseigneur, la nouvelle lettre de change que vous avez eu la bonté de m'envoyer : celle-ci n'a souffert aucune difficulté, et je suis déjà en possession des espèces qui devaient la réaliser. Jamais bienfait ne m'a autant flatté que celui-là : je ne puis penser sans attendrissement à la bonté paternelle du Pape, et sans une gratitude dont j'espère que vous voudrez bien mettre l'hommage à ses pieds. Dévoué par principes et par sentiment à Sa Sainteté, plein de respect et de vénération pour sa personne sacrée, je chérirai le nouveau lien qui doit m'y attacher de plus en plus, et elle ne saurait trouver personne de plus jaloux et de plus empressé que je le serai toute ma vie de le lui prouver; je n'hésiterai pas de m'adresser à elle avec confiance, si la Providence permet que mes ressources s'épuisent au point de voir de près le besoin; mais la discrétion me prescrira d'ajouter, s'il est possible, une sévérité plus rigoureuse à mon économie, pour en éloigner le moment.

Daignez recevoir personnellement, Monseigneur, mes sincères remercîments, moins encore pour la part que vous avez eue à l'envoi généreux du Saint-Père, que pour la grâce que vous y avez mise, et les sentiments aussi flatteurs qu'obligeants que vous avez daigné m'exprimer. Il ne me sera jamais permis d'en perdre le souvenir, et, à travers la crainte de vous devenir peut-être importun, je prendrai sur moi de vous réitérer quelquefois l'assurance de ma vive sensibilité, et du désir que j'ai de conserver vos bontés ; recevez celle du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FR.,

Évêque de Clermont.

M[gr] l'évêque de Noyon me prie de le rappeler à votre souvenir, et de vous faire mille compliments empressés. Nous commençons à espérer que nous pourrons tranquillement passer notre hiver ici.

LXXXVIII.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Altona près Hambourg, ce 13 juillet 1795.

Très-Saint-Père,

Depuis très-longtemps mon cœur est pressé du désir le plus ardent de se répandre dans le sein paternel de Votre Sainteté. Toujours arrêté par la discrétion, je n'ai osé jusqu'ici me procurer cette consolation précieuse : un respect religieux, joint à une timidité naturelle, a contribué encore à retenir ma confiance, et a imposé à mon empressement. Je ne saurais supporter davantage, Très-Saint-Père, le poids d'une pareille contrainte, et je me permets de me présenter aux pieds de Votre Sainteté avec tous les sentiments qui doivent m'y accompagner ; en les

baisant avec autant d'affection que de respect, j'y apporte l'hommage le plus humble et le plus sincère de l'amour filial dont je suis pénétré pour Votre Sainteté, de la profonde vénération que ses éminentes vertus impriment à l'univers, de l'admiration que sa sagesse commande aux ennemis comme aux enfants de l'Église; de la reconnaissance enfin qu'exige de ma part son zèle infatigable pour la conservation de la religion en France; son incomparable sollicitude pour les Évêques et tout le clergé de ce malheureux royaume, et les bontés particulières dont elle daigne m'honorer. J'ai été informé, Très-Saint-Père, et j'ai versé les larmes les plus douces et les plus tendres en apprenant que Votre Sainteté avait bien voulu s'occuper avec intérêt des épreuves que la Providence divine m'a mis, en dernier lieu, dans le cas de soutenir; qu'elle avait même poussé sa charitable bonté jusqu'à se faire instruire des détails de ma détention et de ma délivrance: je la supplie de recevoir, à ce sujet, mes plus vives actions de grâces. Je me permets en même temps de me flatter qu'elle daignera en rendre pour moi au Dieu de toute consolation, qui, en m'accordant la faveur de me mettre à même de souffrir pour sa cause, m'a miséricordieusement prodigué les douceurs ineffables que je ne saurais retrouver dans toute autre position.

Comment est-il possible, Très-Saint-Père, qu'à travers les immenses et si intéressants travaux qui occupent le zèle et la vigilance de Votre Sainteté; qu'au milieu des embarras de tous les genres dont elle est environnée, le dernier des évêques devienne ainsi l'objet de ses tendres inquiétudes? L'on m'assure qu'elle a approuvé ma conduite dans le cours de l'affreuse révolution au moyen de laquelle la philosophie la plus impie comme la plus insensée est parvenue à établir successivement en France le schisme et l'athéisme: c'est me flatter, Très-Saint-Père, d'un suffrage si glorieux et d'un si haut prix pour moi qu'il serait capable de me faire perdre par l'amour-propre, si je ne savais qu'il faut attribuer tout bien à l'auteur de tout don parfait, le fruit de ce que j'ai essayé de faire en faveur de la religion dans les combats que j'ai soutenus pour elle. Hélas! je ne puis, Très-Saint-Père, me le dissimuler, et, en enfant plein de confiance au meilleur des pères, je dois dire

avec candeur à Votre Sainteté que je me suis toujours trouvé bien au-dessous de la cause sacrée à laquelle je devais tous mes efforts, et trop loin de ce qu'aurait exigé le caractère divin qui me rangeait dans la classe des chefs des combattants. Ma bonne volonté a été mon seul mérite dans ces circonstances critiques, et j'ai bien plus à invoquer, pour le reste, l'indulgence qu'à aspirer à des éloges; l'attachement aux principes et aux dogmes de l'Église est le premier devoir d'un évêque, et je ne puis apercevoir dans celui que j'ai montré que l'avantage de n'avoir pas été prévaricateur.

Parmi ces dogmes, Très-Saint-Père, pour le maintien desquels je me croirais trop heureux de verser mon sang, il en est un que je chéris spécialement, et c'est celui qui m'enchaîne à la chaire de saint Pierre. Je la vois si dignement occupée dans ce moment, cette chaire apostolique, que le sentiment naturel se joint au sentiment de la foi, pour m'y attacher de plus en plus, et lui consacrer toutes les affections de mon âme.

Je dois le sentir, Très-Saint-Père, et je le sens très-vivement, je ne dois, sous aucun rapport, les bontés de Votre Sainteté qu'à elle-même : l'heureuse opinion qu'on lui a inspirée sur mon compte, adoptée par sa charité, m'honore infiniment; mais son effet essentiel doit être de me porter à la mériter, et de me renouveler dans l'esprit de ma vocation sainte, pour me rendre vraiment utile à l'Église. Dans les circonstances orageuses où elle se trouve, je ne cesserai pour cela de fixer le grand modèle que la Providence a donné à tous les évêques dans la personne de Votre Sainteté; je chercherai à me rapprocher d'elle par la piété, le zèle, et l'ardeur admirable pour tout ce qui est bien, qui la caractérise; je m'efforcerai d'imiter ce courage qui n'est effrayé d'aucun obstacle, ni rebuté par aucune contradiction; cette prudence qui calcule tout, et sait tout prévoir; cette douceur qui fait révérer l'autorité, et chérir jusqu'à la sincérité. Ce sera à ces vertus, Très-Saint-Père, qu'il n'appartient qu'à Votre Sainteté de réunir et de faire éclater d'une manière aussi étonnante qu'elle était nécessaire dans des temps aussi mauvais, que l'Église de France devra son salut; déjà ses premiers pasteurs, au son de votre

voix, ont eu le bonheur de se rallier autour de l'arche sainte, et la gloire d'affronter dans une unanimité presque miraculeuse les dangers, les menaces, les souffrances et la mort, pour la sauver : dispersés aujourd'hui, ils ne peuvent être déconcertés, puisqu'ils ont à leur tête celui par qui le ciel a opéré d'aussi grands prodiges ; ils ont tous, du fond de leurs entrailles, les yeux tournés vers Votre Sainteté, et ils attendent avec confiance le moment d'une restauration que le Dieu de bonté a semblé leur assurer, en donnant à son Église un pareil chef.

Il me reste, Très-Saint-Père, à faire des vœux, et j'ose dire que c'est mon occupation de tous les instants, pour que le Seigneur conserve longtemps à la chrétienté un pontife qui lui est si nécessaire. Puisse-t-il prendre le reste de mes jours pour les ajouter à ceux de Votre Sainteté ! Quel bonheur pour moi si je pouvais par ce léger sacrifice contribuer à un aussi grand bien pour l'Église ! Oui, Très-Saint-Père, en écrivant ceci, mon âme se dilate, et je noie les pieds de Votre Sainteté des larmes d'une tendresse qu'elle ne peut désapprouver, et dont l'effusion me procure un des moments les plus doux de ma vie.

Il ne m'est pas permis, d'après les ordres que je reçus de Votre Sainteté, l'année dernière, par Mgr Caleppi, de lui taire que les différents événements que j'ai essuyés ont tellement atténué mes ressources que je vois approcher le moment où je me trouverai dans le besoin. La nécessité où je suis de quitter pour ma santé le climat rigoureux que j'habite, jointe à celle que le devoir m'impose de me rapprocher de mon diocèse en me rendant en Suisse, d'où je pourrai avoir des relations suivies avec Clermont, va me faire dépenser à peu près en frais de voyage le peu qui me reste. Plein de souvenir de la générosité avec laquelle Votre Sainteté a daigné prévenir ma détresse, et pénétré de la plus sincère gratitude, je me livre avec toute confiance et tout abandon à ses soins paternels, mais avec la douleur de la surcharger, en ajoutant un nouveau fardeau aux immenses charges que sa charité lui a déjà imposées.

Je sollicite très-humblement de Votre Sainteté sa sainte

bénédiction pour mon troupeau comme pour moi, et je suis, avec le plus profond respect et la plus entière soumission,

De Votre Sainteté,

Très-Saint-Père,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,

Évêque de Clermont.

LXXXIX.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Altona près Hambourg, duché de Holstein, cercle de la basse Saxe, ce 14 juillet 1795.

Je me rappelle, Monseigneur, avec la plus vive sensibilité la bonté, accompagnée de toutes les grâces qui pouvaient me la rendre plus touchante, avec laquelle vous voulûtes bien me faire parvenir un bienfait précieux du Pape, et l'injonction paternelle de Sa Sainteté de m'adresser directement à elle, si je me trouvais dans le besoin ou dans le cas d'en voir approcher le moment. Pénétré de la plus grande confiance, ainsi que de la plus sincère gratitude, je me voyais, à cette époque, dans une position à pouvoir espérer que je serais longtemps loin de la nécessité, et je me félicitais de ce que je n'aurais pas à importuner le meilleur des pontifes, déjà surchargé par la multitude de ses charitables largesses; mais les événements que j'ai essuyés l'hiver dernier, l'affreuse maladie qui en a été l'effet, et la nécessité d'un régime plus dispendieux pour mon rétablissement, ont atténué mes moyens, que la plus exacte économie aurait encore rendus suffisants pendant plusieurs mois, de manière à me faire porter aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de mon abandon à ses soins paternels.

Ce n'est pas, Monseigneur, qu'il ne me restât de quoi subsister à peu près jusqu'à la fin de l'année sans recourir aux moyens que vous m'avez ouverts; mais ma santé ne peut absolument soutenir la rigueur du climat où l'on m'a déporté, et, d'autre

part, la Providence ayant ouvert et facilité les communications entre la Suisse et mon diocèse, je me vois forcé, et par le besoin de prévenir les infirmités les plus graves, et par le devoir de me rapprocher de mon diocèse dès qu'il me devient possible d'y faire quelque bien : je dépenserai pour le voyage à peu près le reste de mes fonds, et voilà ce qui accélère une démarche que j'aurais cru devoir être bien plus éloignée : démarche, au reste, que la discrétion seule peut me rendre pénible, et qui est infiniment adoucie par l'occasion précieuse qu'elle me fournit d'exprimer au Pape les sentiments dont mon cœur est pénétré pour lui.

Comme je connais peu les formes et l'étiquette, peut-être aurai-je involontairement manqué à quelques points dans la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser pour Sa Sainteté : j'ose espérer que, dans ce cas, vous daignerez m'excuser sur mon ignorance et sur l'impossibilité où je suis, dans le pays que j'habite, de prendre des renseignements que je n'aurais sûrement pas négligés dans toute autre position.

Si vous êtes dans le cas de me faire parvenir des secours, je dois vous prévenir, Monseigneur, que je serai dans celui de partir d'Altona dans les premiers jours de septembre, et que, ces secours ne m'étant pas nécessaires ici, y ayant d'ailleurs beaucoup à perdre sur le change à Fribourg en Suisse, la lettre devrait être expédiée de manière qu'elle pût y arriver vers le 20 ou 25 de ce mois-là : je la recevrais sûrement, en mettant le paquet à mon adresse : *chez Mme la vicomtesse de Fasques*, *à Fribourg en Suisse*. Je pense que, si vous n'aviez pas à Rome la facilité de faire tirer sur quelque ville de ce pays-là, je trouverais à négocier facilement le papier sur Francfort ou Constance.

Pardon, Monseigneur, de tous les embarras que je vais vous procurer : mais vous m'avez inspiré tant de confiance que je me livre absolument à ce sentiment : peut-être est-ce le pousser jusqu'à l'indiscrétion que de vous supplier de me faire donner notion ici avant mon départ, prévoyant que j'aurai encore le temps de la recevoir, de l'arrivée de mon paquet : pour vous soulager de la peine que vous prendriez vous-même et dont je serais fâché, quelque plaisir que j'eusse à recevoir par vous-même de vos nouvelles, vous pourriez donner vos ordres à M. l'abbé de la

Mousse, mon grand vicaire, qui a l'honneur d'être connu de vous, qui a part à vos bontés, et qui en est infiniment reconnaissant : permettez que je me joigne à lui pour vous exprimer tout ce qu'il vous doit de gratitude.

Monseigneur a sûrement appris les détails de mes dernières épreuves : je les ai soutenues, par la grâce de Dieu, contre toute apparence qu'il me fût possible d'y survivre : je n'avais encore presque rien souffert des atrocités de la révolution : nulle privation essentielle : nulle atteinte des coups meurtriers d'une persécution qui a procuré la glorieuse palme du martyre à quelques-uns de mes confrères, plusieurs de mes parents et amis : nulle douleur caractérisée. Le ciel a bien voulu m'accorder une petite portion du calice; mais il m'a laissé sur la terre, parce que je n'étais pas mûr pour lui. Puisse-t-il m'accorder la grâce d'employer le peu de jours qui me restent à passer ici-bas à des travaux utiles à son Église, et à acquérir les vertus nécessaires pour opérer mon salut.

C'est avec autant d'empressement que de sincérité que j'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,

Évêque de Clermont.

Monseigneur permet-il que j'ajoute au paquet un billet pour Mgr l'évêque de Senez? J'ose espérer qu'il me pardonnera cette liberté.

XC.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Fribourg en Suisse, 8 octobre 1795.

Il a fallu, Monseigneur, des circonstances comme celles où je me suis trouvé, pour suspendre l'empressement que j'avais de

vous faire tous mes remercîments, et de vous supplier de mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma vive et respectueuse reconnaissance pour la permission qu'elle a daigné m'accorder d'aller jouir de ses bienfaits dans ses États. Cette faveur précieuse a flatté infiniment mon cœur; mais l'impossibilité où je suis d'en profiter ne me laisse que le regret le plus amer. J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, au moment où j'allais partir d'Altona pour me rendre ici, où les besoins de mon diocèse m'appelaient impérieusement. Je me proposais de vous écrire dès mon arrivée, que je ne croyais pas à beaucoup près aussi éloignée qu'elle l'a été. Je suis tombé très-sérieusement malade en chemin, et j'ai été obligé de m'arrêter quinze jours. Je suis reparti pour poursuivre ma route, dans un état encore très-fâcheux, et j'ai eu beaucoup de peine à arriver : ce n'a été qu'à travers les plus grandes souffrances. Elles sont considérablement diminuées, depuis que je suis à Fribourg : je crois toucher à mon entière guérison, mais il me reste une faiblesse telle qu'elle va jusqu'à l'anéantissement, et il me faudra probablement beaucoup de temps pour reprendre le dessus.

Dans une telle situation, et surtout aux approches de la mauvaise saison, vous jugerez aisément qu'il m'est impossible de songer à un voyage ultérieur. Je ne puis d'ailleurs vous dissimuler que la facilité avec laquelle je puis correspondre d'ici avec mon diocèse, et les inconvénients graves qui sont résultés depuis quelque temps de mon éloignement forcé, me paraissent exiger que je profite de l'avantage de la proximité. J'ose vous supplier de faire part au Pape de ce que j'ai l'honneur de vous marquer, et de bien assurer Sa Sainteté que ce serait pour moi la plus grande des consolations, comme l'adoucissement le plus précieux à mon exil, que de me trouver à portée de baiser ses pieds, de répandre mon cœur dans son sein paternel, et de recevoir immédiatement sa bénédiction apostolique. Ne cessez, Monseigneur, je vous en conjure, de lui dire que personne ne saurait sentir plus vivement ses bontés que moi, comme il ne saurait trouver un enfant qui lui soit plus respectueusement dévoué.

Je n'ai employé une main étrangère que dans l'impossibilité d'écrire moi-même, et par la crainte d'un plus long délai d'une réponse que je me reprocherais de n'avoir pas faite tout de suite,

si je n'avais rencontré des obstacles invincibles. Comme je marque à Mme la duchesse de Narbonne, que je sais que vous voyez quelques fois, les détails de ma maladie, je ne vous ennuierai pas ici, et je me borne à vous renouveler l'assurance de ma vive gratitude et du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
L'évêque de Clermont.

XCI.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CLERMONT

ADRESSÉE PROBABLEMENT

A M. L'ABBÉ DE MOUSSE, SON GRAND VICAIRE, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Fribourg en Suisse, le 16 octobre 1795.

Je présume, mon cher...., que vous avez été instruit du fâcheux contre-temps que j'ai essuyé dans le cours de mon voyage, et qui a retardé mon arrivée à Fribourg de dix-sept jours que j'ai douloureusement passés dans un lit à Mulheim, où j'ai été trop heureux toutefois de pouvoir aboutir. Je n'ai pas dû taire à Madame les marques de bontés qui m'ont été prodiguées dans cette circonstance par Mgr le duc de Berri et par Mgr le prince de Condé, auprès desquels j'avais des connaissances, et dont le zèle et les soins m'ont été d'une ressource infiniment précieuse. Je ne fatiguerai pas votre sensibilité par un nouveau récit de mes souffrances; mais je veux la prémunir contre l'inquiétude que ne manquerait pas de vous occasionner la vue d'une plume étrangère : il m'est absolument impossible de la manier moi-même, et je ne puis guère espérer que l'usage m'en soit familier de quelque temps.

Me voici enfin, grâce à Dieu, entièrement quitte et de la dissenterie et d'une grande partie des souffrances que je n'ai pas cessé d'éprouver depuis dans l'estomac et dans les intestins : les facultés digestives reprennent un peu de ressort : le sommeil

est moins interrompu : mais, soit à cause de la saison, soit à cause de l'altération qu'a opérée dans mon tempérament une longue et cruelle captivité en Hollande, je dois me tenir résigné à une longue et pénible convalescence.

La contraction de mes nerfs est épouvantable; j'éprouve dans tous les membres une telle roideur que le plus petit exercice que je puisse faire dans ma chambre est pour moi un tourment.

Le plus pénible pour mon cœur, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander au prélat Caleppi, c'est de n'être pas en état d'entreprendre un nouveau voyage, et d'aller me prosterner aux pieds de Sa Sainteté, à laquelle j'ai toujours ambitionné avec la plus vive ardeur de jurer de vive voix ma soumission religieuse, ma vénération profonde et mon amour filial.

Si la Providence ne veut pas me permettre de jouir d'une si grande satisfaction, je ne joindrai pas moins à tous les sentiments commandés par la sublimité de ses talents, de sa sagesse et de ses vertus, celui de la plus vive reconnaissance pour les généreux bienfaits dont elle a daigné me faire inviter de venir jouir à Rome.

Malgré l'extrême nécessité où je suis, à la veille de me voir réduit, je ne perds pas confiance, et je vous avoue encore qu'indépendamment de mes infirmités que je ne pourrais brusquer sans m'exposer aux dangers les plus graves, les circonstances sont telles que le devoir m'interdit tout autre éloignement de mon clergé et de mon diocèse.

Il est bien étrange que l'on se soit étayé de mon opinion relativement à cet acte de soumission, soit au gouvernement, soit aux lois de la république : soumission pour laquelle je n'ai cessé de marquer mon horreur et de bouche et par écrit, dont j'ai toujours hautement condamné la souscription pure et simple. Il y a eu seulement un moment qui paraissait favorable, soit pour ramener les esprits à la royauté, soit pour rétablir le ministère sacerdotal. Alors il m'a semblé aussi que des restrictions bien précises pouvaient tout concilier; mais depuis une proclamation donnée par un certain représentant, qui prohibe toute espèce de restriction, je n'en ai été que plus fermement convaincu que les restrictions étaient nécessaires, et que la soumission ne pouvait être faite purement et simplement. Aussi ai-je toujours

cherché à détourner ceux qui m'ont consulté du dessein de rentrer en France, et à faire connaître dans mon diocèse ma façon de penser, qu'il est étonnant qu'on ait dénaturée à ce point. Sans vous en dire davantage là-dessus, je crois que cela suffit pour vous mettre à même de rétablir la vérité dans ses droits, lorsque vous en trouverez l'occasion.

Mes hommages, je vous prie, etc. Soyez toujours bien convaincu de mon sincère et tendre attachement pour vous.

FRANÇOIS,
Évêque de Clermont.

XCII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Fribourg en Suisse, ce 16 décembre 1795.

Monseigneur,

Mgr le nonce de Lucerne a eu la bonté de me faire parvenir la lettre dont vous m'avez honoré, en date du 25 novembre dernier, où était renfermée une lettre de change de 120 écus : je ne saurais, Monseigneur, vous exprimer à quel point je suis sensible à ce nouveau bienfait du Pape. Convaincu comme je le suis de l'état de détresse auquel le poids des circonstances doit nécessairement réduire ses finances, je mets un double prix à un envoi que la grâce infinie dont vous l'accompagnez me rend infiniment plus flatteur. J'ose espérer que, rendant pleine justice à la reconnaissance que je vous dois, vous voudrez bien mettre aux pieds de Sa Sainteté le plus respectueux hommage de celle dont me pénètre la charitable et paternelle sollicitude dont elle ne cesse de me donner les preuves les plus touchantes et les mieux senties. J'ai l'honneur de vous supplier d'aider à l'empressement de plus en plus vif que j'ai de lui répéter, de la manière la plus énergique, mon inaltérable attachement et mon invincible soumission au Saint-Siége, et mes sentiments d'une vénération profonde, d'une admiration constante et du plus respectueux dévouement pour sa personne. Demandez-lui pour

moi, je vous en conjure, et pour mon malheureux troupeau, sa bénédiction apostolique.

Il m'est revenu, Monseigneur, que, par un oubli dont je vous fais des excuses, je n'avais pas signé la dernière lettre que mon misérable état m'avait empêché d'écrire moi-même; je me flatte que vous aurez traité la chose avec l'indulgence que ma position sollicitait : elle est devenue meilleure, grâce à Dieu, depuis quelque temps; mais il est difficile qu'après des secousses aussi violentes et aussi multipliées que celles que j'ai eues, mon tempérament n'ait pas besoin d'un régime un peu suivi et de précautions contenues. Je me trouve heureusement en mesure pour remplir ici cet objet: du reste, je livre tout succès aux dispositions de la Providence.

Recevez, je vous prie, l'assurance de mes vœux les plus sincères, pour que l'année que nous allons commencer soit pour vous une année de bénédiction, de grâces et de bonheur; conservez-moi vos bontés, et rendez justice aux sentiments de gratitude et de respect avec lesquels je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,
Évêque de Clermont.

XCIII.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 12.

Fribourg, 5 janvier 1796.

Monseigneur,

La nouvelle fureur qui a remis en France les décrets de déportation et de reclusion en vigueur et en activité a mis les deux religieux capucins porteurs de cette lettre dans le cas de quitter cette terre dévorante. Malgré tous les efforts qu'on a pu faire pour les retenir et les fixer ici, les lois du Sénat sont si expresses contre les nouvelles réceptions qu'il a été impossible d'y

faire déroger. J'ose invoquer la protection de Votre Excellence en faveur de ces deux religieux : l'un est prêtre, a toujours été distingué dans son ordre et considéré dans le public ; l'autre est frère lai, et a été estimé par sa régularité. Daignez, Monseigneur, accorder vos bontés à ces infortunées victimes de notre fatale révolution : c'est assez de faire connaître à Votre Excellence leur malheur et leur mérite, pour que je sois assuré qu'ils trouveront un asile.

Je suis toujours flatté des occasions qui me procurent l'honneur et l'avantage de vous renouveler l'hommage du respect inviolable avec lequel je suis

De Votre Excellence,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FR.,

Évêque de Clermont.

XCIV.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE COMINGES

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Constance, 22 juin 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 7 de ce mois, et la lettre de change de 24 louis d'or effectifs qui y était jointe. Je vous supplie de mettre aux pieds de Sa Sainteté ma profonde et respectueuse reconnaissance.

Mais, lorsque, dans la foule de maux dont le cœur paternel et sensible du Souverain Pontife daigne s'occuper avec tant de soin, sa généreuse bonté vient distinguer les malheurs particuliers d'un vieillard accablé d'infirmités, pour les soulager, je sens, Monseigneur, que c'est à vous, l'interprète de ses sentiments et l'organe de sa précieuse bienfaisance, que je dois ces marques touchantes d'attention dont mon cœur est vivement pénétré.

Agréez-en, je vous prie, mes sincères remercîments, et

l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ch. Ant. Gab. Osmond,

Ancien évêque de Cominges.

XCV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Constance, le 1er de l'an 1795.

Monseigneur,

J'éprouve la vive et douce satisfaction d'une âme sensible en retrouvant dans l'usage le motif et l'occasion de me rappeler à votre souvenir, et de vous renouveler les témoignages de ma tendre reconnaissance. Je partage ce sentiment avec tous les Français malheureux, et votre nom, en leur rappelant vos bienfaits, sera prononcé avec émotion bien longtemps après leurs malheurs. Puisse le ciel, sensible à nos vœux, couronner par le succès des travaux si précieux à l'humanité! Je prends encore la liberté de vous prier de mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. Sa bienfaisance m'a mis, cet automne, dans le cas de pouvoir prendre les eaux, qui m'ont procuré quelque soulagement sans m'avoir rendu la faculté de marcher, qui ne revient guère à mon âge. Mais comment ne pas oublier ses malheurs particuliers quand on a journellement sous les yeux les maux et les besoins de tant de victimes infortunées que leur attachement à leur religion et à leur roi a réduites à la dernière extrémité de besoin et de misère.

Nous avons ici deux cent trente à deux cent cinquante prêtres manquant de tout. Nous étions parvenus à les faire subsister par les secours que nous avaient procurés les soins généreux de MM. de Bissing, deux frères bien recommandables par leurs vertus et leur tendre humanité, l'un chef de la régence et conseiller intime de S. M. l'Empereur, et l'autre doyen de l'église de Constance, et vicaire général du diocèse. Ils s'étaient mis à

la tête de cette bonne œuvre avec le zèle le plus actif et le plus intelligent, lorsque tout à coup les dernières invasions ont tari la source des aumônes abondantes qu'ils avaient sollicitées et obtenues de toutes les parties de l'Allemagne. Toutes les parties conquises par les armées patriotes, ayant été réduites au même sort, ont vu sortir une quantité énorme de ministres de la religion qui ont porté les mêmes besoins dans les contrées voisines de la dévastation. La charité est industrieuse comme la nécessité, et nous aurions été dans la dure extrémité de voir partir cette troupe respectable de martyrs de leur foi, sans un petit secours que la divine Providence nous a ménagé. Nous avons trouvé une modique somme de 15,000 francs, argent de France, à emprunter sur l'engagement de cinq évêques qui sont ici : Mgr l'archevêque de Paris, NN. SS. les évêques de Langres, de Nîmes, de Saint-Mâlo et moi, avec le cautionnement de Mgr l'évêque de Strasbourg et du chapitre de cette même ville, qui ont des biens libres dans l'Allemagne; lesquels 15,000 livres à rendre dix-huit mois après notre rentrée dans nos biens, avec les intérêts. Cette légère ressource a ranimé nos espérances; pour l'employer plus utilement et la faire durer plus longtemps, nous avons établi une table commune, où nous donnons le strict nécessaire pour la nourriture à ceux de nos prêtres qui ne l'ont pas, c'est-à-dire à presque tous. Nous espérons qu'un spectacle aussi touchant excitera encore plus la charité de la ville et des environs, dont nous avons déjà ressenti les heureux effets. Mais, lorsque cette faible ressource sera épuisée, il faudra abandonner à la Providence le soin de tant de victimes infortunées. Protecteur et ami des Français malheureux, Monseigneur, et organe précieux de la bienfaisance du Souverain Pontife, vous ne regarderez point comme une indiscrétion la demande que j'ose vous faire de mettre sous ses yeux la triste position d'un clergé respectable par sa constance et sa résignation. Le plus léger secours serait un soulagement et une assurance du tendre et paternel intérêt de Sa Sainteté. Leurs vœux et leurs prières accompagneront toujours leur reconnaissance et pour l'auteur et pour le médiateur de si précieux bienfaits. Pour moi, étant dans l'impossibilité, vu mes infirmités, qui m'ôtent absolument l'usage des jambes, de profiter de l'asile que la généreuse bienfaisance du Très-

Saint-Père a ménagé aux évêques français dans ses États, je ne puis que me recommander à ses bontés, et lui demander, pour un des plus zélés admirateurs de ses vertus, sa bénédiction apostolique.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse reconnaissance,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CH. ANT. GAB. OSMOND,

Ancien évêque de Cominges.

XCVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

A Baden en Suisse, 22 décembre 1796.

Toutes les occasions, Monseigneur, de me rappeler à votre souvenir me sont précieuses: permettez que je profite de celle d'une nouvelle année pour vous offrir les témoignages de ma vive reconnaissance et les vœux sincères que je forme pour votre bonheur. Fasse le ciel qu'elle amène un ordre de choses qui rende la paix à la chrétienté, à l'Église, à son digne chef et à toute l'Europe!

Je voudrais bien, Monseigneur, ne vous point importuner de mes demandes, et je sens que les circonstances sont peu favorables pour solliciter de Sa Sainteté les secours que vous aviez eu la bonté de me faire espérer; cependant je vous prie de ne pas regarder comme une indiscrétion, de la part d'un vieillard accablé d'infirmités, la représentation de ses besoins qui sont extrêmes, et sont encore beaucoup augmentés par l'invasion de la Souabe, qui m'a obligé de quitter Constance pour venir m'établir ici, où je suis à la charité de deux dames espagnoles, elles-mêmes fort gênées.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CH. ANT. GAB.,

Ancien évêque de Cominges.

XCVII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 19.

Baden, 31 décembre 1797.

Monseigneur,

La reconnaissance plus que l'usage me fait un devoir de me rappeler à votre souvenir. Vous avez pris quelque intérêt à la situation bien touchante d'un vieillard près de succomber sous le poids des infirmités et de la misère. Comment pourrais-je ne pas reconnaître les témoignages que vous avez bien voulu me donner de votre sensibilité! Hélas! Monseigneur, je ne suis pas moins à plaindre. J'ai vu luire un instant le jour d'un commencement de bonheur, et j'étais au moment de rentrer dans ma malheureuse patrie, qui me laissait entrevoir quelque apparence de tranquillité, lorsque les événements du mois de septembre dernier nous ont repoussés dans le précipice, et ont ramené une nouvelle persécution pire que les précédentes, qui vient nous poursuivre jusqu'au sein de l'hospitalité. Je suis obligé de quitter un pays où j'avais reçu toutes les attentions et les procédés les plus généreux, sans savoir où aller reposer ma tête. La Providence seule peut mettre fin à tant de maux. Qu'elle daigne exaucer nos vœux, et accorder des jours plus calmes à la religion et à ses ministres! Ce serait une indiscrétion, Monseigneur, de vous prier de mettre sous les yeux de Sa Sainteté mes peines et mes besoins : je sens combien son cœur paternel doit être affligé de tant de maux qu'elle ne peut soulager; mais je m'en rapporte à vos bontés pour choisir le moment où vous jugerez à propos de représenter au Souverain Pontife, en mettant à ses pieds mes très-respectueux hommages, que je suis un de ceux à qui ses bienfaits seraient les plus nécessaires.

Agréez, je vous prie, les nouvelles assurances du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ch. Ant. Gab.,

Évêque de Cominges.

XCVIII.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIEZ

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Munich, 26 octobre 1794.

Monseigneur,

Le malheur a des droits sur les âmes sensibles, et la bonté paternelle du Saint-Père ne pouvait manquer d'être touchée du récit de ma triste position ; mais, dans les circonstances présentes, où un grand nombre d'infortunés ont recours à sa bienfaisance, cette émotion serait peut-être restée sans effet, sans l'intérêt flatteur que vous avez daigné prendre à moi, sur la recommandation de S. É. Mgr le cardinal de Bernis. Je vous supplie, Monseigneur, d'en recevoir mes remercîments, de remettre sous les yeux de Sa Sainteté le tableau de mes besoins, ainsi que vous me le promettez par votre obligeante lettre, quand l'occasion s'en présentera, et d'accueillir avec bonté l'hommage de ma reconnaissance et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'évêque, comte DE SAINT-DIEZ.

XCIX.

L'ÉVÊQUE DE DIJON

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate Sedis apost. erga Gallos, vol. 34.

Bruxelles, 27 mai 1794.

Très-Saint-Père,

C'est avec la plus entière confiance que je mets ma situation sous les yeux de Votre Sainteté ; et j'espère que sa sollicitude universelle ne l'empêchera pas de la prendre en considération. Je ne me serais cependant jamais permis de l'en occuper, si je

ne m'y trouvais forcé par la nullité de mes moyens de subsistance et par l'impossibilité où je suis de trouver ici le moindre secours : j'ai fait pour m'en procurer toutes les démarches que la prudence et la nécessité exigeaient ; je les ai répétées plusieurs fois, et toujours sans succès ; j'ai même poussé les choses jusqu'à l'importunité pour éviter d'occuper Votre Sainteté de mes besoins : ils ne sont devenus aussi pressants que par les circonstances qui ont accompagné ma sortie de France. Déterminé, malgré un décret lancé contre moi par l'accusateur public de Dijon, à ne m'éloigner du royaume qu'à la dernière extrémité pour soutenir le courage des ecclésiastiques fidèles de mon diocèse, je me reposais sur la bonté de ma cause, et une confiance entière dans la Providence me faisait vivre tranquille au milieu des dangers ; je ne calculais pas toute la fureur de ceux qui régissaient la France. Le 5 septembre 1792, pendant que l'on massacrait encore dans les prisons de Paris, j'y ai moi-même été conduit par ordre du comité des recherches de l'Assemblée : les circonstances étaient si menaçantes alors, que je n'ai pas douté que je ne touchasse à ma dernière heure. Deux défenseurs officieux ont pris ma défense à mon insu, et ont gagné ma cause auprès de ce comité de sang, mais d'une seule voix, à la vérité : aussi y a-t-il eu protestation contre le jugement. J'ai donc été relâché après huit ou dix jours de détention, et pendant ce court espace j'ai été totalement dépouillé : l'argent destiné pour mon émigration, meubles, vêtements, argenterie, tout a été enlevé, jusqu'aux marques extérieures de mon épiscopat, sans qu'il me soit resté de moyen de réclamations. Un second ordre de m'arrêter, trente-six heures après avoir obtenu ma liberté, donné pour favoriser la fureur de ceux qui avaient protesté contre mon élargissement, et dont j'ai été averti à temps, m'a forcé de me sauver précipitamment, presque nu, et sans autre secours qu'une somme modique qui m'a été prêtée pour faire ma route. Malgré ce premier désastre, il me restait encore quelques moyens de subsister longtemps ; je n'ai guère pu en faire venir que pour quinze à dix-huit mois. La défense, sévère à l'excès, de communiquer avec les émigrés et les déportés, est arrivée trop tôt pour qu'il me fût possible de me procurer de plus amples ressources. Tel est l'ensemble des

raisons qui m'ont réduit dans l'état de pénurie où je me trouve, et qui me sont particulières.

Votre Sainteté jugera, dans sa sagesse et dans sa bonté, si elle doit me faire parvenir quelque secours; je n'ignore pas qu'elle a prodigué ses trésors en faveur d'un très-grand nombre d'ecclésiastiques français, et pour beaucoup d'autres bonnes œuvres bien dignes de son grand caractère; mais ne lui resterait-il donc pas encore une bénédiction ! Et si Sa Sainteté juge à propos de m'y faire participer, je me flatte qu'elle ne doutera pas de toute la vivacité de ma reconnaissance, ainsi que de la sincérité des vœux que je ne cesserai d'adresser au ciel pour la conservation d'un chef aussi précieux à toute la chrétienté et à l'Église de France, qui revivra, je l'espère, sous son pontificat. Mais si, contre mon attente, elle se trouvait forcée de me faire éprouver un refus, j'en respecterais les motifs, je ne me permettrais aucun murmure, même secret; je regarderais ce refus comme une nouvelle épreuve de la Providence, qui ne me l'envoie que pour m'exciter de plus en plus à considérer le Sauveur du monde, qui nous a donné l'exemple des souffrances, et dont les nôtres ne seront jamais qu'une imitation bien imparfaite.

Je suis, avec le respect le plus profond et toute la soumission que je dois au père commun des fidèles,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fils,

René Desmoustier e Mérinville,

Évêque de Dijon.

C.

LE MÊME

A S. S. PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

La Haye, 4 octobre 1794.

Très-Saint-Père,

J'ai reçu la lettre de change de quatre cent soixante-cinq florins de banque, que Mgr Caleppi m'a fait parvenir de la part

de Votre Sainteté. Ce témoignage particulier de ses bontés, et le tendre intérêt qu'elle veut bien prendre à ma situation, me pénètrent de la plus vive reconnaissance, et je désire qu'elle veuille bien en être persuadée. Je la supplie également de ne pas douter que je ne fasse usage de la plus grande économie pour prolonger le plus possible les secours dont elle veut bien m'aider dans mon extrême détresse, malgré la contrariété des circonstances qui ne permettent plus aux Français de résider en Hollande. Le plus grand nombre en est déjà parti, et dans peu je serai forcé, comme eux, de chercher un asile ailleurs.

Quelle position que la nôtre, et comment la soutenir sans une résignation entière à la volonté de Dieu! J'ai de plus à le remercier d'être devenu un objet particulier des bontés de Votre Sainteté, et je la prie de vouloir bien me donner sa bénédiction.

Je suis avec respect,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fils,

René Desmoustiers de Mérinville,

Évêque de Dijon.

CI.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

La Haye, 11 août 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui m'a été remise par Mgr le nonce de Bruxelles; elle m'a pénétré de reconnaissance pour tous les sentiments de bonté et d'intérêt que le Saint-Père veut bien me témoigner par votre organe. Quant à la lettre de change qu'il vous charge de me remettre, je suis obligé de vous la renvoyer : il me serait impossible de la faire acquitter à Bruxelles, toute communica-

tion avec cette ville étant interceptée, et étant absolument sous le régime national français ; aussi y exerce-t-on déjà autant de vexations que de cruautés. Je vous prie donc d'en changer la destination, et de la tirer sur quelque ville de Hollande, et par préférence sur la Haye, si c'est possible.

Me serait-il permis, Monseigneur, de vous faire quelques observations sur l'étendue du don du Saint-Père? La manière pleine de bonté dont vous m'écrivez de sa part semble m'y autoriser. D'abord il est d'un prix infini pour moi, tant par la forme obligeante qui l'accompagne que par la dignité de la personne qui l'offre, et je sens bien que Sa Sainteté ne peut pas suivre tous les mouvements de son cœur, ses moyens étant diminués et ses charges augmentées. Cependant la valeur des denrées de ce pays-ci, et les nouvelles circonstances d'un voyage devenu long et plus dispendieux par une maladie assez grave que j'ai éprouvée en me rendant à la Haye, me feraient grandement désirer que le don du Saint-Père eût plus d'étendue, et je vous assure que je le ferai durer aussi longtemps que possible, ayant réduit mes dépenses au plus simple nécessaire; mais je serai moins souvent importun, quoique mon amour-propre ne souffrira jamais de m'ouvrir avec autant de confiance que d'abandon au père commun des fidèles et à un père si tendre et si compatissant à toutes mes peines et à tous mes embarras. Au reste, je m'en rapporte absolument à votre sagesse pour ne faire usage de ces observations qu'autant que vous ne les jugerez pas déplacées.

J'espère, Monseigneur, que, sans avoir l'honneur d'être connu de vous, vous voudrez bien me rendre ce bon office, et être persuadé des sentiments de reconnaissance et de respect avec lesquels je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

René Desmoustiers de Mérinville,

Évêque de Dijon.

CII.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

La Haye, 26 décembre 1794.

Très-Saint-Père,

Votre Sainteté m'a fait espérer qu'elle voudrait bien m'accorder de nouveaux secours lorsque ceux qu'elle a eu la bonté de me faire parvenir seraient épuisés et que je me trouverais dans la nécessité de les réclamer : ces deux circonstances ne sont que trop littéralement réunies, et je suis désolé de n'avoir à entretenir Votre Sainteté que de ma détresse et de ma misère : c'est cependant une grande consolation pour moi d'avoir à les déposer dans le sein d'un père aussi tendre et aussi compatissant, pour lequel je ne cesse de former les vœux plus ardents, et que je renouvelle dans ce moment où nous allons commencer une nouvelle année, afin que Dieu bénisse ses travaux apostoliques, et qu'il nous conserve longtemps un chef aussi précieux à son Église.

Je suis avec respect,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fils,

René Desmoustiers de Mérinville,

Évêque de Dijon.

CIII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Lintz, 1er janvier 1796.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire à la fin de l'année 1794, peu de temps avant que les Français réfugiés en Hollande en fussent

chassés ; ma lettre en contenait une autre que je vous priais de remettre à Notre Seigneur le Pape : elle avait pour objet la demande de nouveaux secours. Je n'ai reçu aucune réponse, ce qui m'a causé une grande tristesse et une grande surprise, surtout après les expressions pleines de bonté de la part de Sa Sainteté, dont vous aviez été l'interprète auprès de moi. Heureusement que trois de mes confrères, MMgrs les archevêques de Reims et de Toulouse, et Mgr l'évêque de Laon, sont venus à propos pour me faire sortir d'embarras ; c'est avec l'argent qu'ils m'ont prêté que j'ai pu subsister à la Haye pendant les derniers mois de l'année, et de là, passer en Angleterre, dans une barque de pêcheur : c'était la seule voiture du moment et le seul lieu où il fût possible de se retirer, au moins dans les derniers moments, ce qui m'affligeait d'autant plus que je n'ai jamais pu m'acclimater dans cette île, et que c'était faire des frais considérables pour y aller et pour en sortir : il eût cependant été très-précieux pour moi de pouvoir y rester, à raison des secours honnêtes que le gouvernement donne aux évêques qui sont dans le cas de réclamer. J'y ai passé environ neuf mois, sur lesquels j'en ai été enrhumé cinq, d'après quoi je me suis déterminé à en partir, détermination que l'évêque de Saint-Pol de Léon, notre patron à Londres, a approuvée. Je suis dans ce moment-ci dans la haute Autriche, près Lintz, qui en est la capitale, et j'espère même que dans peu ma subsistance y sera assurée d'une manière convenable et suffisante, sans que je sois obligé de réclamer de nouveaux secours auprès du Souverain Pontife ; mais, dans la circonstance où je me trouve, j'ai un besoin urgent de 60 livres sterling, qui font, en argent de France, de 14 à 1,500 livres, pour m'acquitter envers MMgrs de Reims et de Laon, qui sont en Allemagne, et qui ont le plus grand besoin d'être remboursés. Sur cette somme il ne restera absolument rien pour moi ; mais, outre que j'aimerais mieux souffrir que de laisser dans l'embarras des personnes qui m'ont aidé de si bonne grâce, j'espère qu'avec la vente de quelques effets de peu de valeur, je pourrai, pendant plusieurs mois, fournir au plus pressé, et attendre l'époque où mes inquiétudes pour ma subsistance, selon toutes les apparences, pourront cesser. Voilà, Monseigneur, ce que je vous prie de mettre sous les yeux de Sa Sainteté, et de

faire, pour ma personne et pour ma position, tout ce que votre intérêt pourra vous inspirer, afin d'en obtenir la réponse favorable que je désire, ce que j'espère : j'en serai pénétré de la plus vive reconnaissance, soyez-en bien persuadé, je vous prie, ainsi que de l'attachement aussi sincère que respectueux avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

R. Desmoustiers de Mérinville,
Évêque de Dijon.

P. S. Je vous prie de m'adresser votre réponse à Lintz, capitale de la haute Autriche, chez M. Fremel, prévôt de la cathédrale; et dans le cas, comme j'ai tout lieu de l'espérer, que Sa Sainteté veuille bien accueillir ma demande, je préfère avoir du papier sur Londres : j'y aurai beaucoup plus de facilité pour faire mes envois. Les lettres dont je parle, et qui sont demeurées sans réponse, ont été remises en mains propres à un des secrétaires de la nonciature de Bruxelles, dont le dépôt était alors à la Haye. Lorsque je parle de 60 livres sterling, il s'en faut bien que cette somme me suffise pour remplir mes engagements, mais elle m'est absolument indispensable pour fournir au plus pressé. Mgr l'archevêque de Toulouse n'aura, par exemple, aucune part à cette distribution, parce qu'il veut bien me donner un peu de temps ; peut-être même trouverai-je dans les espérances dont je vous ai parlé de quoi le satisfaire avec le temps, *sine novo recursu*. Tout cela n'est qu'un peut-être, mais il ne me paraît pas sans fondement : ce qu'il y a de vrai, c'est que je serai importun le moins possible.

Je suis fâché de n'avoir pu écrire ma lettre au Souverain Pontife sur de plus beau et de plus grand papier; il a fallu s'en servir, faute d'autre.

L'Évêque de Dijon.

CIV.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Abbaye de Kremsmunster, 21 avril 1796, Autriche supérieure, par Lintz.

Très-Saint-Père,

J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Sainteté pour lui faire connaître mes besoins : je n'en ai encore reçu aucune réponse, même indirecte, quoique Mgr Caleppi m'ait assuré qu'il lui ferait remettre ma lettre. Si je comparais son silence à ce qu'elle m'a fait témoigner de bontés, il y a deux ans, soit par Mgr Caleppi, soit par Mgr le nonce de Bruxelles, je devrais être dans la plus grande crainte d'avoir démérité auprès de Sa Sainteté; mais comment aurais-je pu le faire ? Je l'ignore. Je ne dois cependant pas lui laisser ignorer que mon état n'est plus aussi précaire : j'ai trouvé une hospitalité décente dans l'abbaye de Kremsmunster, monastère de l'Autriche supérieure, qui est aussi édifiant par la régularité de sa conduite que par sa bienfaisance : il pourvoit à tous mes besoins, et je n'ai rien à désirer sous ce rapport; mais tout ce que j'ai pu insinuer pour le payement de mes dettes contractées par nécessité vis-à-vis d'émigrés a été inutile. C'est donc à vous, Très-Saint-Père, que j'ai recours pour me rendre ce service, et j'espère de vos bontés et de l'intérêt que vous a inspiré ma situation il y a deux ans.

Sans ce secours de Votre Sainteté, je ne sais comment sortir de l'embarras où je suis. Voici au plus juste la somme à laquelle ces dettes se montent : elles sont de 115 livres sterling, argent d'Angleterre, ou un peu plus de 115 louis, argent de France. Si elle a la bonté de me la faire parvenir, je ne dois plus lui être importun, et je crois même pouvoir assurer que je ne le serai jamais pour affaire pécuniaire. Les circonstances qui ont précédé ma sortie de France ont été si affreuses qu'il m'a été impossible de prendre aucune précaution, ce qui me réduit à un dénûment peu commun.

Votre Sainteté jugera, dans sa sagesse, si elle ne trouverait pas convenable d'adresser à l'abbaye de Kremsmunster un bref

souscrit de sa main, en témoignage de sa satisfaction pour sa conduite envers un évêque de France : il en pourrait résulter l'avantage précieux d'exciter l'émulation des abbayes voisines, qui pourraient faire de pareilles offres en faveur de ceux qui se trouvent dans l'embarras.

Qu'il me soit permis d'assurer Sa Sainteté de toute l'étendue des vœux que je forme pour la précieuse conservation de sa personne et pour le succès de sa tendre sollicitude pour les affaires de l'Église de France. J'espère aussi qu'elle voudra bien me permettre de lui demander sa sainte bénédiction.

Je suis, avec autant de respect que de soumission,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fils,

René Desmoustiers de Mérinville,
Évêque de Dijon.

CV.

L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

Lausanne, 8 mars 1794.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Éminence un mandement que je compte publier dans mon diocèse quand l'ordre sera rétabli dans ma malheureuse patrie. Il est intéressant pour la matière que j'y traite, puisqu'il est question de prouver la vérité de la religion par les principes qu'elle nous présente, et la fausseté de la philosophie du siècle par les effets qu'elle a produits; mais je crains fort d'être resté au-dessous de la dignité du sujet. Voudriez-vous bien présenter cet ouvrage au Saint-Père ? Je ne saurais choisir un meilleur juge. Si j'obtiens l'approbation de Sa Sainteté et le suffrage de Votre Éminence, je serais bien récompensé de mon travail.

Je suis avec respect

De Votre Éminence,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

P. L.,
Archevêque, prince d'Embrun.

CVI.

L'ÉVÊQUE DE SAINT-FLOUR

A S. É. Mgr LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

Florence, 1er juin 1793.

Monseigneur,

Mon empressement à me mettre aux pieds du Pape m'a fait arriver jusqu'ici sans en prévenir Votre Éminence. On ne m'a pas laissé ignorer les obligations que je lui ai : je la prie de croire que je désire m'en acquitter personnellement. J'attendrai ici les ordres de Son Éminence, et, aussitôt qu'elle voudra bien m'envoyer un passe-port, je me rendrai à Rome. Il n'y a d'autre obstacle à mon empressement que mon désir de ne pas quitter la ville de Florence sans l'aveu de Votre Éminence.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. M.,

Évêque de Saint-Flour.

CVII.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 5 septembre 1793.

Éminence,

Vous m'avez autorisé à vous adresser le mémoire ci-joint pour M. de Villeneuve : c'est un très-bon ecclésiastique, homme de grande maison ; il désire, pendant son exil, voir Sa Sainteté, se jeter à ses pieds, et admirer les beautés de Rome. Les Provençaux seront bientôt dans le cas de se rendre chez eux, d'après les nouvelles dont Votre Éminence a bien voulu me faire part : les Anglais et les Espagnols à Toulon ouvrent une belle porte.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. M.,

Évêque de Saint-Flour.

L'abbé de Villeneuve-Barquemont, vicaire général de Fréjus, chanoine de l'Église métropolitaine d'Aix en Provence, sollicite la permission de se rendre à Rome.

S. É. Mgr le légat de Boulogne lui avait obtenu, au mois d'octobre dernier, un passe-port dont sa santé l'a empêché de profiter: il a passé cet intervalle de temps à Boulogne; il est dans ce moment à Florence.

Il n'est pas dans le cas de solliciter des secours de Sa Sainteté; il demande, comme voyageur, la permission de voir Rome.

CVIII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Capoue pour Caserte, 24 février 1795.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser l'acquit de cent messes pour les Stigmates: j'espère que vous aurez la complaisance de me les faire payer. Il est vrai que cinquante seules sont dues sur les trois cents que vous m'aviez données, elles étaient pour être dites hors des États: sans mon départ de Rome, j'avais espérance d'en obtenir plus pour l'intérieur, ce qui m'avait engagé à écrire à M. Borel qu'il pouvait en acquitter: si l'administration des Stigmates ne voulait payer les cinquante de plus, elles seraient à ma charge. C'est une considération que j'ai l'honneur de vous mettre sous les yeux, car je connais votre bonté et votre obligeance personnelle pour ma personne: j'ai chargé M. Passerat, prêtre de la Mission, de prendre vos ordres là-dessus.

Nos malheurs ne sont pas près de finir, s'il faut en croire les bruits publics: mercredi 23, le cardinal fut appelé à un conseil de S. M., qui a été fort long, qui fait jaser tous les désœuvrés ou les ayants peur: le nombre des uns et des autres est très-grand. Quant à moi, absolument soumis à la volonté de Dieu, je le prie de donner à son Église la force et la paix qui lui sont nécessai-

res : qu'il maintienne le Saint-Père dans les sentiments de la concorde et de la bienfaisance qui l'animent.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. M. Ruffo,
Évêque de Saint-Flour.

CIX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Caserte, 9 mars 1795.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous remercier pour les cent messes que vous faites payer, ou plutôt l'aumône des cent messes à ceux qui les ont requises; mais, Monseigneur, des Français émigrés sont importuns et ne se lassent pas de demander au père commun des fidèles, qui les protége avec tant de charité. Voici la position d'un, que je vous supplie de mettre sous les yeux de Sa Sainteté, M. l'abbé de Terradeau, chanoine du Mans, et à qui j'avais donné des lettres de grand vicaire, est dans le plus grand besoin. Retiré à Turin après sa fuite de la Savoie, il y vivait; lorsque le zèle de Mgr l'évêque de Toulon le porta à désirer d'aller rejoindre cette ville, il désira que M. l'abbé de Terradeau vînt l'aider. Il n'hésite pas, il se met en route avec Mgr de Toulon, il prend les devants, et de Gênes il se rend à Toulon ; l'évêque ne peut s'y rendre, et tous les malheureux Français sont obligés d'émigrer de nouveau ; l'abbé de Terradeau est porté à Carthagène, de là reconduit à Livourne, où il est tendant les mains à Sa Sainteté, demandant une place dans ses États, ou au moins un secours qui le mette à même de faire les remèdes absolument nécessaires à sa santé, et lui procurer un habit et quelques chemises. Je prie l'abbé de Pina de solliciter auprès de vous, Monseigneur, cette bonne œuvre.

Le cardinal m'a chargé de vous remercier de votre souvenir. On a bien mal connu cet homme, et son étoile a fait prendre

en mauvaise part les choses les plus innocentes. Ce dont je puis vous assurer, c'est que le Saint-Père n'a pas d'ami plus zélé ni plus respectueux, et la cour de Rome n'a jamais eu un défenseur plus éclairé.

Agréez, Monseigneur, les nouvelles assurances du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. M. Ruffo,

Évêque de Saint-Flour.

CX.

L'ÉVÊQUE DE GLANDÈVE

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bologne, 19 mai 1794.

Monseigneur,

En arrivant dans les États de Sa Sainteté, je me fais un devoir d'en informer Votre Éminence, et de lui offrir l'hommage de mes sentiments les plus respectueux ; au milieu des maux incalculables qui affligent la France, nous ne cessons de bénir la Providence de trouver dans le Saint Pontife qui gouverne l'Église un puissant protecteur, un bienfaiteur généreux et un père tendre qui embrasse tous les fidèles, et spécialement les évêques, ses frères, dans les entrailles de son immense charité : je supplie Votre Éminence de me mettre à ses pieds, et de lui demander sa bénédiction pour un de ses fils les plus soumis. En attendant ses ordres, j'éprouve ici les bontés infinies de Mgr le cardinal-légat et de Mgr le cardinal-archevêque.

Je suis avec un respect très-profond,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Henri,

Évêque de Glandève.

CXI.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bologne, 1er mars 1796.

Très-Saint-Père,

L'évêque de Glandève, âgé de quatre-vingt-cinq ans, plein de confiance dans les bontés de Votre Sainteté, vient réclamer sa bienfaisance pour l'aider à subsister et atteindre paisiblement le terme de sa longue carrière.

Chassé successivement de la France, du comté de Nice, où il a une partie de son diocèse, et enfin du Piémont, il bénit mille fois la Providence de lui avoir procuré un asile dans les États de Votre Sainteté, où il réside depuis environ deux ans, à Bologne. Ce n'est qu'avec la plus sévère économie qu'il a vécu jusqu'à présent avec les faibles moyens qui ont échappé au pillage et à l'entière spoliation qu'il a soufferts dans la plus désastreuse des révolutions qui afflige l'Église; mais ces moyens sont à la veille d'être épuisés, et il ne voit de ressources que dans le cœur paternel de Votre Sainteté, toujours ouvert et secourable à l'indigence. Ce n'est qu'à regret qu'il vient puiser dans un trésor déjà surchargé par tant de bienfaits, qu'elle répand avec profusion sur les confesseurs de la foi, et qui, par une espèce de prodige, semble aussi inépuisable que son immense charité.

L'évêque de Glandève, jaloux d'être connu plus particulièrement de Votre Sainteté, prend la liberté de mettre sous ses yeux les principales époques de sa vie.

Contemporain de S. É. Mgr le cardinal de la Rochefoucauld et de S. É. feu Mgr le cardinal de Bernis, il a été élevé avec eux au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où, après avoir fait son cours d'études, il a obtenu, en 1740, le grade de licencié et le bonnet de docteur en Sorbonne.

Choisi, en 1748, pour l'un des visiteurs apostoliques et généraux des Carmélites en France, il a reçu de Benoît XIV, par les mains de S. Ex. Mgr Durini son nonce, les pouvoirs nécessaires pour en exercer les fonctions, auxquelles il a vaqué pendant

trente-deux ans, visitant régulièrement les monastères de ce saint ordre, qui sont au nombre de soixante-deux en France, et entre autres celui de Saint-Denis, où il a eu la consolation de voir entrer Mme Louise, fille de Louis XV, et y faire profession sous le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin.

En 1755, Mgr de Rohan, archevêque de Reims, habituellement infirme, l'ayant demandé à Benoît XIV pour suffragant, pour l'aider dans le gouvernement de ce grand diocèse, ce Souverain Pontife voulut bien le promouvoir à l'évêché de Cydon *in partibus :* il fut sacré en cette qualité, le 30 août de la même année, par S. Ex. Mgr Gualterio, alors nonce en France.

Appelé ensuite à Paris par Mgr de Beaumont, archevêque de cette capitale, seul grand vicaire revêtu de ses pouvoirs, il s'est trouvé chargé du détail immense de ce diocèse pendant l'exil de cet illustre prélat à la Trappe, en 1764.

Enfin nommé, en 1771, par Louis XV à l'évêché de Glandève, et pourvu à cet effet des bulles de Clément XIV, il se félicitait de trouver dans un revenu de trente mille livres de quoi fournir à la dotation de son séminaire, à la décoration de son église et au soulagement des pauvres, lorsque les coups portés à la religion lui ont enlevé presque tous les moyens de subsistance. C'est dans ce dénûment total, et devenu subitement riche de la pauvreté de Jésus-Christ dont il s'honore, qu'il vient déposer ses tribulations dans le sein de Votre Sainteté et solliciter les secours qu'il attend de sa bonté. Plein de l'espoir de les obtenir, et déjà pénétré de la plus vive reconnaissance pour ses bienfaits, il redoublera de ferveur dans les vœux qu'il adresse tous les jours au Tout-Puissant pour la conservation d'un pontife qui fait l'admiration de son siècle, la gloire de l'Église et le bonheur de tous ses enfants.

Prosterné humblement à vos pieds, Très-Saint-Père, il supplie Sa Sainteté de lui accorder sa bénédiction apostolique, et il est avec le plus profond respect,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fils,

HENRI,

Évêque de Glandève.

CXII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bologne, 7 septembre 1796.

Monseigneur,

Je relève d'une maladie (occasionnée sans doute par les chaleurs excessives) qui m'a tenu plus d'un mois au lit ou cloué sur un fauteuil : c'est ce qui m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire, et ce qui m'oblige, dans ma convalescence, à emprunter une main étrangère.

Dans votre dernière lettre, du 4 juin, vous m'annonciez, Monseigneur, que vous alliez vous occuper de me trouver une place dans quelque maison religieuse : votre silence depuis cette époque m'a laissé ignorer le succès de vos démarches. Cependant j'ai su par différentes voies qu'il avait été question de me placer à Pérouse, d'abord dans une abbaye, ensuite dans une maison de la ville, mais toujours séparément de mon aumônier ou chapelain, qui m'est d'autant plus nécessaire que je ne sais pas l'italien. J'ai répondu qu'à cet égard je n'avais reçu aucune lettre officielle, et j'ajoutai qu'indépendamment des moyens qui me manqueraient pour fournir aux frais d'un voyage de plus de cinquante lieues, mon état d'infirmité ne me permettait, *quant à présent*, aucun déplacement, que les médecins jugeaient très-dangereux à mon âge.

Mgr le cardinal Joannetti, archevêque de cette ville, a bien voulu, selon que je vous l'avais mandé, s'occuper, de son côté, de me trouver un asile convenable, et je ne puis trop me louer de ses bontés. Mais toutes ses démarches ont été infructueuses. On lui a représenté qu'un couvent n'était pas un hôpital pour y recevoir un vieillard caduc et infirme, dont le régime, soit pour les aliments, soit pour l'heure des repas, soit pour le fréquent usage des remèdes, ne pourrait se concilier avec le train ordinaire d'une communauté religieuse. Dans le vrai, il faut convenir, Monseigneur, que ce serait une charge bien incom-

mode et très-pesante, et qu'étant affligé, comme il plaît au Seigneur, de différents maux, c'est pour moi une nécessité indispensable de vivre à mon particulier pour subvenir à des besoins qui se renouvellent à tout instant. La difficulté est d'avoir des moyens suffisants pour fournir à la dépense d'un loyer, d'un domestique et d'une nourriture frugale. Déjà je me suis exécuté en me sevrant d'un serviteur très-utile à mon âge ; je me suis défait d'un très-beau calice et de tout ce qui ne m'est pas absolument nécessaire. Enfin, je ne rougis pas de le dire, je ne vis depuis six semaines que d'emprunts et d'aumônes, et je m'honore de la pauvreté de Jésus-Christ. Rien ne peut ébranler ma confiance en la Providcuce, qui ne me manquera pas. Mais je dois la seconder en mettant sous les yeux du meilleur des pères, en la personne du chef de l'Église, l'extrême détresse où je suis réduit, persuadé que ses entrailles en seront émues, et qu'il ne souffrira pas qu'un évêque âgé de quatre-vingt-six ans périsse abandonné et privé des secours les plus nécessaires à sa caducité.

La juste confiance dont vous jouissez auprès de Sa Sainteté me donne lieu d'espérer que vous voudrez bien l'instruire de ma triste situation. Je ne puis ignorer combien le trésor pontifical a été grevé par d'énormes contributions, mais je sais aussi que le Saint-Père se fait toujours un devoir et un mérite de répandre des aumônes sur les malheureux, spécialement sur les évêques, ses chers frères, *charissimi fratres*. Que ne dois-je pas espérer de son immense charité, surtout si vous lui faites observer que je suis le seul évêque de France qui paraisse avoir le plus de titres à ses bienfaits, et qui, selon le cours ordinaire, ne peut pas se flatter d'en jouir longtemps.

Pardonnez la longueur de cette lettre; j'ai dû vous ouvrir mon cœur, persuadé de la sensibilité du vôtre. Je vais écrire à S. É. Mgr le cardinal Busca, nouveau secrétaire d'État, pour l'intéresser en ma faveur. Daignez me procurer par vos bons offices sa protection auprès du Saint-Père : le besoin est pressant. Vous savez que je n'ai reçu en tout que 400 livres effectives, et il y a longtemps que cette légère somme a été consommée. J'ai confiance que vous joindrez à votre réponse des secours plus abondants : je m'abandonne à votre générosité, et je compte

sur les sentiments de religion dont vous êtes pénétré : *Tibi derelictus est pauper*.

J'ai l'honneur d'être, plein de reconnaissance et de respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

HENRI,
Évêque de Glandève.

CXIII.

LE MÊME

AU CARDINAL BUSCA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bologne, 8 septembre 1796.

Monseigneur,

Agréez, je vous supplie, mes sincères félicitations sur la confiance si bien méritée dont le Saint-Père vient d'honorer Votre Éminence. Ce choix, dicté à Sa Sainteté par sa profonde sagesse, a été généralement applaudi : vos talents et vos succès dans ces temps difficiles le justifieront pleinement, et ce sera l'objet continuel de mes vœux.

Permettez que je joigne ici copie de la supplique qui a été présentée, il y a quelques mois, au Saint-Père par S. É. Mgr le cardinal Zelada. Elle ne m'a procuré qu'un très-faible secours, et bien peu proportionné aux besoins sans cesse nécessaires de ma caducité. Je supplie Votre Éminence de me rappeler au souvenir du Saint-Père ; son cœur paternel ne souffrira pas qu'un évêque âgé de quatre-vingt-six ans et infirme périsse de misère sous ses yeux.

Je relève d'une maladie où j'ai été près de succomber ; je me confie à la Providence et en la charité inépuisable de Pie VI, que Dieu, dans sa grande miséricorde, a donné pour chef à son Église, et, prosterné humblement à ses pieds, j'ose lui dire avec le Prophète : *Tibi derelictus est pauper*.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

HENRI,
Évêque de Glandève.

CXIV.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 85.

Bologne, 27 septembre 1796.

Monseigneur,

Je profite d'un peu de mieux que j'éprouve pour vous faire de ma main mon compliment sur la marque distinguée de confiance dont Sa Sainteté vous a honoré. Quelle que soit l'issue de cette commission délicate, la postérité rendra justice à la sagesse et à la fermeté de votre zèle, et la religion vous consacrera des éloges.

Mgr Consalvi m'a mandé en votre absence qu'on s'occupait sérieusement de mes besoins pressants. Je n'ai à ajouter à mon mémoire que la prière du Prophète-Roi : *Domine*, *ad adjuvandum me festina.* Car, si les secours qu'on me destine sont tardifs, il pourrait arriver qu'ils ne seraient employés qu'à payer les frais de mes funérailles, ou à me procurer quelques prières pour le repos de mon âme. Rien cependant ne peut altérer la confiance que j'ai en vos bontés, ni les sentiments du parfait respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

HENRI,
Évêque de Glandève.

P. S. Je reçois une lettre de M. l'abbé Tanoune, mon grand vicaire, qui me marque, d'après une audience de Mgr Consalvi, qu'on a proposé au père abbé de Pérouse de me donner en argent ce que ma dépense et celle de mon secrétaire lui coûteraient à son abbaye ; on m'ajoute qu'on attend la réponse, dont on me fera aussitôt part. Rien ne me serait plus agréable et plus avantageux que cet expédient, dont je voudrais vous devoir le succès.

CXV.

LE MÊME

AU R. P. ABBÉ DE L'ABBAYE DE MONTE MARCINO, A PÉROUSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bologne, 8 octobre 1796.

Mon très-révérend Père,

Je me félicitais de trouver auprès de vous et de votre respectable communauté une société aussi douce qu'édifiante, lorsque mes infirmités, qui augmentent avec l'âge, m'empêchent de jouir, quant à présent, de cet avantage. Peut-être que les remèdes et la belle saison aideront à me rétablir, et alors je volerai à Pérouse pour profiter de votre généreuse hospitalité. En attendant, j'apprends, par Mgr Consalvi, que vous consentez à me donner en argent ce que coûterait à l'abbaye ma nourriture et celle d'un domestique. Mais permettez-moi de vous faire observer que 120 écus romains que vous m'offrez, et en cédules, ne donnent que 396 livres, attendu que ces cédules perdent actuellement ici 34 pour 100. Vous jugez aisément, mon très-révérend Père, que cette somme, qui peut encore diminuer par la variation du change, est insuffisante pour ma subsistance pendant un an. Je viens donc vous supplier de la doubler pour ne pas laisser cette bonne œuvre incomplète, et de me faire payer en numéraire effectif, pour que je sache sur quoi je puis compter tous les six mois. Vous voudrez bien faire remettre cet argent à M. l'abbé Garcin, grand vicaire de Riez, qui est placé à Pérouse, au couvent de Santa Maria Nuova, lequel me le fera passer par une voie sûre que je me propose de lui indiquer. Il est beau et digne d'une abbaye aussi célèbre que la vôtre de venir au secours d'un évêque plus qu'octogénaire, émigré pour la religion, et qui, par cette raison, ne pourra profiter longtemps de vos bienfaits.

J'ai l'honneur d'être, avec un attachement très-respectueux,

Mon très-révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Henri,

Évêque de Glandève.

CXVI.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL DORIA, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bologne, 27 mai 1797.

Monseigneur,

Les nouvelles marques de bonté dont Votre Éminence a daigné m'honorer dans sa lettre du 17 de ce mois, en augmentant ma reconnaissance, m'imposent le devoir d'entrer dans quelques détails sur ma pension de l'abbaye des pères Olivétains de Pérouse, dont on lui a parlé.

Ce fut Mgr Consalvi, auditeur de rote, qui, en l'absence de Mgr Caleppi, alors député par Sa Sainteté à Florence, pesant, d'une part, les dangers que je courrais à un âge aussi avancé dans un voyage de plus de soixante lieues, et, de l'autre, les privations et les inconvénients inséparables d'une vie de communauté, soit par le changement de climat, soit par la nature et la qualité des aliments et les heures des repas, toutes circonstances bien peu adaptées aux attentions et aux besoins sans cesse renaissants que demandent une extrême vieillesse, voulut bien proposer de lui-même au révérend père abbé de convertir cette pension en argent. Ce fut accepté, et on évalua ladite pension à 600 livres, payables d'avance tous les six mois, mais en cédules seulement et suivant leur cours. D'où il est arrivé que le premier semestre, qui devait me produire 300 livres, s'est réduit à 200, et que le second, que je viens de toucher dans le courant de ce mois, ne m'a donné qu'environ 150 livres. D'après cette défaveur et cette baisse des cédules toujours croissantes, j'aurai lieu, Monseigneur, d'appréhender que les *cent écus romains* que Votre Éminence m'a fait espérer de Sa Sainteté ne me procurent qu'une légère somme, bien peu proportionnée à mon état de détresse, et, j'ose ajouter, peu digne de la munificence du Saint-Père. Le moyen de rapprocher la vraie valeur des cédules avec le numéraire serait de les multiplier, afin que par leur nombre elles produisissent les 500 livres, valeur réelle des *cent écus romains*.

Un mot de Votre Éminence à Mgr Caleppi opérera cette heureuse métamorphose. De mon côté, j'ai l'honneur de lui écrire pour intéresser en ma faveur son cœur tendre et compatissant, dont j'ai déjà éprouvé les favorables dispositions.

Je suis, avec un respect profond,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

HENRI,
Évêque de Glandève.

CXVII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bologne, 27 mai 1797.

Monseigneur,

S. É. Mgr le cardinal Doria, secrétaire d'État, dans la lettre dont elle m'a honoré, du 17 de ce mois, me charge de me concerter avec vous pour l'envoi des 100 écus romains dont le Saint-Père daigne me gratifier. Jamais secours n'est venu plus à propos, parce que mes besoins se multiplient tous les jours avec les années et les infirmités de la décrépitude. Son Éminence vous communiquera sans doute ma réponse. Vous serez, Monseigneur (j'en suis sûr), touché de voir que la ressource que semblait m'avoir offerte la pension de Pérouse se réduit à bien peu de chose par l'échec des cédules qui perdent à présent moitié de leur valeur. L'intention de Sa Sainteté n'est pas que j'éprouve la même réduction dans le nouveau bienfait qu'elle m'accorde, et j'ose me promettre de votre empressement à seconder sa bienfaisance et vos bontés personnelles pour moi, que la lettre de change que vous me destinez, en cumulant les cédules, me produirait ici le numéraire effectif de 500 livres, valeur réelle des 100 écus romains.

Souffrez encore une fois, Monseigneur, mon importunité, et

ne craignez point de m'écouter, car, sans révélation, dont je suis très-indigne, je puis dire avec le prince des apôtres : *Certus sum, velox est depositio tabernaculi mei.* Je m'occupe bien plus des besoins de mon âme que de ceux de mon corps prêt à se dissoudre, et je vous demande très-instamment le secours de vos prières et de vos saints sacrifices.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus respectueux,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

HENRI,

Évêque de Glandève.

CXVIII.

LE MÊME

AU CARDINAL DORIA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bologne, 20 avril 1797.

Monseigneur,

Agréez, je vous supplie, mes félicitations sur la confiance si bien méritée dont le Saint-Père vient d'honorer Votre Éminence en la créant secrétaire d'État. Ce choix, dicté à Sa Sainteté par sa profonde sagesse, vos talents supérieurs joints à votre haute naissance, ne tarderont pas à le justifier : déjà Votre Éminence en a donné des preuves dans les différents postes qu'elle a remplis avec le succès le plus complet, et spécialement dans sa nonciature en France, où j'ai eu l'avantage de lui faire ma cour. Le mémoire ci-joint rappellera à Votre Éminence à quelle occasion il a été présenté au Saint-Père par S. É. Mgr le cardinal Zelada : ses entrailles paternelles se sont émues sur les besoins d'un évêque plus qu'octogénaire, qui, jouissant ci-devant d'un revenu de plus de *trente mille livres*, se trouve réduit à vivre d'emprunts ou de quelques secours momentanés de la Providence; mais les circonstances n'ont pas permis à Pie VI de suivre les mouvements de son cœur compatissant, et, depuis quatre ans d'émigration, je n'ai touché du trésor pontifical que 400 livres. Daignez, Monseigneur, me rappeler au souvenir de ce grand

pontife, le plus tendre des pères, et m'obtenir de sa bonté quelque gratification pour m'aider à subsister jusqu'à la fin de ma carrière, qui ne peut guère se prolonger.

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

HENRI,

Évêque de Glandève.

CXIX.

L'ÉVÊQUE DE GRASSE

A S. É. M[gr] LE CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Savillian en Piémont, 14 décembre 1792.

Monseigneur,

J'apprends que deux de mes grands vicaires, que je croyais dans l'impossibilité de pouvoir sortir de Nice, se sont rendus à à Rome, malgré leurs infirmités. Ce long voyage me fait connaître ce que peuvent les hommes, quelque faibles qu'ils soient, avec le secours du Seigneur; mais la divine Providence qui les a favorisés dans leur route, ne leur fournira peut-être pas les moyens de subsistance qui peuvent leur être nécessaires. Dans ces fâcheuses conjonctures, si elles arrivent, Votre Éminence me permettra-t-elle de les recommander à vos bontés et à votre charité? C'est tout ce que peut faire un évêque dépouillé de tous ses revenus et accablé d'âge et d'infirmités.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,

Évêque de Grasse.

CXX.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Savillian en Piémont, 11 mars 1794.

Monseigneur,

Je prends la liberté d'écrire à Mgr le cardinal Zelada, pour lui demander ses bontés et un passe-port pour M. Paul de Carpilhat, un de mes grands vicaires; il souhaiterait pouvoir aller dans les États de Sa Sainteté, et être reçu à Ferrare, Bologne ou Pesaro, où il a des connaissances : je n'oserais parler de Rome, où il en a encore davantage.

Puis-je espérer que Votre Excellence aura la complaisance de m'aider à obtenir cette faveur? C'est la première que demande à la cour de Rome un des plus anciens évêques de France, et je ne la demande que dans le besoin et par nécessité pour un sujet dont la conduite a toujours été prudente et régulière, qui n'est dans la position où il se trouve que parce qu'il a voulu procurer, autant qu'il a été en lui, le bien et la gloire de Dieu. Je pense que le témoignage que je rends de ses sentiments doit être suffisant : mes confrères qui sont à Rome, comme Mgr l'évêque de Vence, en diraient autant, s'il était nécessaire. Quoi qu'il en puisse être, l'ecclésiastique pour lequel j'intercède n'a été jusqu'ici à charge à personne; il s'est soutenu à ses propres frais. Il aurait pu même se rendre dans les États de Sa Sainteté sur le passe-port qu'il avait jadis obtenu de Mgr Ziucci, nonce du Pape à Turin ; mais, ayant de quoi fournir à sa dépense, nous crûmes qu'il ne devait pas recourir au Saint-Siége, pour ne pas priver d'autres prêtres d'un secours qui leur était plus nécessaire. Il fut donc convenu et décidé qu'il irait dans la Suisse pour y faire moins de dépense. Étant, à Lugano, chez un particulier qui avait un pistolet dans sa poche, ce pistolet chargé de trois balles partit et lui perça le pied, ce qui l'a retenu longtemps malade, et lui a occasionné beaucoup de dépenses : les moyens qu'il a pour sa subsistance tendent à leur fin. Dans ces circonstances, je réclame des faveurs et des secours : quelles obligations ne

vous aurais-je pas, Monseigneur, si, en faisant valoir toutes ces raisons auprès de S. É. Mgr le cardinal Zelada, vous faisiez qu'on m'accorde la fin de mes demandes ! Je vous en aurais une obligation infinie. Chargé, Monseigneur, de l'expédition des passeports et des placements des prêtres français, Votre Excellence peut me rendre ce service, dont je conserverai une vraie reconnaissance. Puis-je me flatter que vous aurez cette bonté ?

Dans cette espérance, je charge un de mes grands vicaires, qui sont à Rome, de se présenter chez Votre Excellence pour savoir sa réponse, et prendre le passe-port, si on veut l'accorder, pour le faire passer à Lugano, à M. de Carpilhat, partie intéressée.

Au reste, Monseigneur, MM. Mero et Chauretel, mes grands vicaires, ne m'ont jamais laissé ignorer les bontés dont vous les aviez honorés: permettez que je vous en demande la continuation.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-profond respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,

Évêque de Grasse.

CXXI.

LE MÊME

AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Saviliian en Piémont, 11 mars 1794.

Monseigneur,

Votre Éminence permettra-t-elle à un des plus anciens évêques de France, dénué de tous moyens pour secourir les prêtres de son diocèse, de venir réclamer ses bontés en faveur de M. Paul de Carpilhat, un de ses grands vicaires, et de la supplier de lui accorder un passe-port pour se rendre à Ferrare, Bologne ou Pesaro ?

Je m'intéresse à cet ecclésiastique, parce qu'il s'est montré on ne peut plus courageusement et prudemment dans ces temps des troubles de la France. Forcé d'en sortir, il s'est sou-

tenu jusqu'à présent à ses propres frais, sans être à charge à personne. Quoiqu'il eût obtenu par le passé un passe-port, que j'ai en main, de Mgr Ziucci, nonce à Turin, nous ne crûmes pas qu'il dût en faire usage pour se rendre dans les États de Sa Sainteté, dans la crainte de priver d'autres personnes des secours qui leur étaient absolument nécessaires. Il se rendit en Suisse, pour y vivre à meilleur marché. Étant, à Lugano, logé chez un bourgeois, il eut le malheur d'avoir le pied percé d'un coup de pistolet chargé à trois balles, que celui-ci portait dans sa poche : cet événement fâcheux l'a retenu six mois indisposé, et lui a causé beaucoup de dépenses.

Dans ces fâcheuses circonstances, et dans l'impossibilité de retirer aucun secours de ses proches, Votre Éminence voudra-t-elle avoir quelque égard à ma demande? Je serai plus reconnaissant que je ne puis, Monseigneur, vous le témoigner. C'est la première grâce que je prends la liberté de lui demander, pour un prêtre dont mes confrères évêques, qui sont à Rome, vous rendraient témoignage, s'il était nécessaire.

Permettez, Monseigneur, que je charge en même temps un des grands vicaires que j'ai à Rome de se présenter à Votre Éminence pour prendre le passe-port et le faire passer à M. de Carpilhat, à Lugano, si vous avez la bonté de l'accorder.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,

Évêque de Grasse.

CXXII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 84.

Savillian en Piémont, 21 mars 1794.

Monseigneur,

Je ressens plus vivement que je ne puis vous l'exprimer les témoignages d'intérêt, d'attachement et de bonté dont vous voulez bien m'honorer. Votre Éminence a la complaisance de

m'offrir encore ses services. Les circonstances où je me trouve me forcent d'en profiter; mais, pour que vous puissiez agir avec connaissance de cause, Monseigneur, trouvez bon que je vous fasse part de ma position.

Mon âge, quelque avancé qu'il soit, ne m'étonnerait pas : accoutumé aux privations, j'aurais la force de les supporter. Mais les infirmités habituelles dont je suis affligé, et qui, malheureusement pour moi, ne se réduisent pas au seul asthme, augmentent et aggravent le poids des années; elles sont telles que parfois elles m'empêchent de placer un pied devant l'autre, quelque violence que je me fasse, et, bien plus souvent que je ne voudrais, elles m'empêchent de célébrer la sainte messe, quoique je me sois placé aussi près que je l'ai pu d'une église, n'ayant pu trouver de logement, quelque modeste qu'il fût, dans une communauté séculière ou régulière.

Penser à faire des remèdes pour tenter ma guérison, ce serait chose inutile; d'ailleurs mes facultés s'y opposeraient, parce que, Monseigneur, je ne craindrais pas de vous en faire l'aveu, je n'ai jamais été dans le cas de rien amasser : ce n'eût jamais été mon goût. C'est par la générosité de deux de mes confrères, dont un a l'honneur d'être connu de vous, que j'ai eu des secours; ce sont eux qui m'ont fourni des moyens pour subsister jusqu'à présent. Il est de mon devoir, et c'est une obligation pour moi, de dépenser le moins que je puis : aussi le fais-je. Mon grand vicaire depuis plus de vingt ans, et supérieur de mon séminaire, quoique infirme, est entré dans une maison de condition, pour gagner sa vie en se chargeant de l'éducation d'un jeune homme, et s'est par là séparé de moi; je ferai durer ce que j'ai tant qu'il me sera possible: cela dépensé, je compte sur la divine Providence, dont jusqu'à présent j'ai été secouru.

Votre Éminence a la bonté de me faire part des secours que le Saint-Père veut bien procurer aux évêques français. Rien n'échappe aux attentions de ce premier pasteur, vrai père des fidèles; mais ces secours ne doivent être que pour ceux qui pourront se rendre dans ses États: mon âge, ma situation, mes infirmités, me le permettront-ils? L'avenir me l'apprendra: dans le temps présent la chose me serait impossible. Si la Providence ne me donne pas de forces, elle veut donc que je ne profite pas

de ces secours : en ce cas j'en bénirai le Seigneur, pourvu que sa volonté s'accomplisse sur moi. J'espère, avec sa grâce, être content, quel que soit mon sort.

Vous me dites aussi, Monseigneur, que le Saint-Père fournit aux besoins de plus de quatre mille ecclésiastiques français : j'en vis partir un si grand nombre pour l'Italie, que, dans la crainte que tous ne fussent pas reçus, j'en arrêtai plusieurs de mon diocèse qui s'y rendaient aussi ; quelques-uns de mes confrères en firent de même, et les uns et les autres sont encore dans le Piémont. Un certain nombre des miens vivent ensemble depuis près de dix-huit mois ; ils n'ont pour toutes ressources que l'aumône de leurs messes, qui est de 10 sols par jour : encore craignent-ils parfois d'en manquer, et ils s'adressent à moi pour leur en procurer, ce que je fais en en demandant partout. Les autres enseignent ou plutôt donnent quelques leçons de français ou de latin, ce qui dure peu ; dès qu'ils craignent que leurs écoliers ne les quittent, ils s'adressent à moi pour en avoir quelques autres ; ils viennent me voir parfois, nous partageons le peu que nous avons, et tous sont contents. Quelque faible que soit cette ressource, ils vivent en paix ; si je viens à quitter ce pays, ne dois-je pas craindre qu'ils ne se chagrinent, qu'ils ne perdent courage? Ce serait une vraie croix pour moi, et je serais plus content de partager leur misère que de les voir attristés.

Ces observations faites, Monseigneur, je n'ai aucune volonté, je suis prêt à faire ce qu'on croira pour le mieux : où que l'on me place, cela me sera égal. Si je cherchais mon goût, ce serait d'aller auprès des personnes qui ont des bontés ou de l'amitié pour moi. Comme je ne cherche qu'à faire la volonté du Seigneur, j'attendrai avec soumission ce qui sera décidé sur mon sort. Je vous ai représenté ce que je croyais pour le bien et suivant ma position : ce sera à vous de faire le reste.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,
Évêque de Grasse.

CXXIII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 4 juin 1794.

Monseigneur,

Des circonstances impérieuses m'ont obligé de quitter la ville de Savillian, en Piémont, au moment où je m'y attendais le moins. Les troupes des patriotes français n'en étaient éloignées que de quinze à seize milles. C'est avec beaucoup de peines et de fatigues que je me suis rendu à Bologne, où j'ai appris, par Mgr le cardinal archevêque, que Votre Excellence m'aurait fait l'honneur de m'écrire à Savillian. L'on m'a fait parvenir les deux lettres dont vous m'avez honoré. Par quel endroit, Monseigneur, puis-je avoir mérité les bontés de Votre Excellence? Elles vous ont porté à parler de ma situation à Sa Sainteté : sa vigilance paternelle a bien voulu s'occuper un instant du plus fidèle et du plus soumis de ses enfants, et je dois cette attention à votre sollicitude: je ne puis la reconnaître qu'en adressant mes faibles prières au Seigneur et pour Sa Sainteté et pour vous. Dans la position où je me trouve, ce n'est pas l'abondance que je cherche, le pur nécessaire est tout ce qu'il me faut, et dans tous les temps je ménagerai de la manière la plus économique les secours qui me seront donnés.

J'ai reçu en même temps la lettre de change de 120 écus romains que vous avez bien voulu me faire passer par lettre de change du 15 mai 1794, ce qui fait 588 livres de Piémont. Comme je n'ai nul correspondant à Turin, et que d'ailleurs, en demandant à Turin une lettre de change sur Bologne, il y aurait 80 livres de perte, j'ai cru que Votre Excellence ne trouverait pas mauvais que je lui renvoyasse la lettre de change tirée sur Turin, et que je la suppliasse de m'en faire passer une de même somme sur Bologne.

Recevez, Monseigneur, mes remercîments de tout ce que vous avez bien voulu faire pour les prêtres de mon diocèse;

ce sont toujours de nouvelles faveurs dont je suis pénétré de reconnaissance.

Mgr le cardinal-légat et Mgr le cardinal archevêque m'ont comblé d'honnêtetés et d'attentions; il me sera bien difficile de pouvoir les reconnaître.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus respectueuse reconnaissance,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,

Évêque de Grasse.

CXXIV.

LE MÊME

AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 17 juin 1794.

Monseigneur,

Par la lettre dont m'honora Votre Éminence le 22 mars dernier, elle eut la bonté de me dire qu'elle se chargerait de faire placer à Pesaro M. Paul de Carpilhat, un de mes grands vicaires, docteur de Sorbonne. Les suites fâcheuses du coup de pistolet chargé de trois balles de fer, qu'il reçut dans le pied, ne lui ont pas permis de profiter de cette faveur, ainsi qu'il le fait constater par un certificat, du 24 mai 1794, du chirurgien qui le pansait à Lugano. Lorsqu'il s'est trouvé un peu moins mal, il est parti de cette ville, et, arrivé à Milan, il a fait consulter sur sa plaie, selon une attestation d'un des plus habiles chirurgiens. On lui assure que, pour pouvoir guérir, il a besoin des plus grands ménagements, et on lui a dit que l'air maritime lui serait très-contraire. Dans ces fâcheuses circonstances, il ne peut se rendre à Pesaro pour profiter de la place que vos bontés lui avaient procurée. Il désirerait pouvoir s'arrêter à Bologne pour s'y faire traiter; mais ses facultés, Monseigneur, ne lui en donnent pas les moyens, s'il n'obtient quelques secours ; une vingtaine de livres par mois lui seraient suffisantes. Je pensais que S. É. Mgr le cardinal de Bologne, sous le bon plaisir et la permission que vous en

donneriez, pourrait faire passer quelques autres ecclésiastiques à Pesaro, et donner quelques secours à ce docteur de Sorbonne; mais cette respectable Éminence m'a dit que Pesaro n'est pas de son district, et que d'ailleurs il ne pouvait rien à tout ce qu'avait statué Votre Éminence, et qu'il fallait que j'eusse l'honneur de vous en écrire. Je viens donc, Monseigneur, avec confiance recourir à vous, comme à notre père et à notre unique soutien par sa charité sans bornes, pour réclamer vos bontés pour un prêtre malheureux.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,
Évêque de Grasse.

CXXV.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 20 juin 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre de change de 500 livres et 29 baïoques, que Votre Excellence a eu la bonté de me faire passer de la part de Sa Sainteté. Quelles actions de grâces ne dois-je pas à ce père des fidèles, et qui se montre le mien d'une manière particulière? Il veut m'honorer de son affection paternelle, que je n'ai pu mériter en aucune manière. Je la dois, Monseigneur, à vos attentions pour moi, et j'en suis pénétré de la plus vive et sincère reconnaissance: aucune occasion ne m'échappera pour vous la témoigner; heureux si, en attendant ce moment, je pouvais vous convaincre du profond et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,
Évêque de Grasse.

CXXVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 19 juillet 1794.

Monseigneur,

J'ai toujours présentes les bontés dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer, et dont elle me promet la continuation auprès de Sa Sainteté ; vous y ajoutez encore en faveur des personnes auxquelles je m'intéresse. La lettre que vous avez écrite en faveur de M. de Carpilhat a produit tout l'effet que j'en pouvais espérer. S. É. Mgr le cardinal-archevêque de Ferrare et M. de Landi, cet ecclésiastique respectable à tous égards, ont fait pour lui tout ce que nous pouvions désirer. Comment pourrais-je vous en témoigner toute ma reconnaissance et vous donner des preuves de ma sensibilité ? Ce ne peut être que par les prières que j'offrirai au ciel pour votre conservation. En attendant que je puisse trouver des occasions plus favorables, je vous offre le respect plein d'attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,

Évêque de Grasse.

CXXVII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 26 août 1794.

Monseigneur,

Votre Excellence avait eu la bonté de me faire passer, le 17 mai dernier, à Savillian, une lettre de change de 120 écus romains, par ordre de Sa Sainteté. Ayant quitté cette ville avant que cette lettre y fût parvenue, elle me fut renvoyée à Bologne, où les banquiers, pour m'en compter le montant, voulaient me faire supporter une perte du sixième. Je me déterminai à vous

la renvoyer : vous eûtes alors la complaisance de m'en faire passer une seconde de 100 écus romains; vous voulûtes y ajouter que cette perte serait réparée à la première occasion, à ce que vous espériez, ou que le Saint-Père vous chargerait de m'envoyer une annate. Ce temps me paraît bien arrivé ou être bien près, puisqu'il faudra qu'un de ces jours je paye par avance pour trois mois le loyer du logement que j'occupe.

S. É. Mgr le cardinal Maury avait eu la bonté de me marquer que Sa Sainteté voulait bien me donner 300 écus romains. Votre Excellence voudrait-elle représenter mes besoins au Saint-Père, et lui exposer que je suis dans la nécessité de me faire faire quelques habillements pour me garantir du froid cet hiver?

Si je n'étais souvent obligé de me lever la nuit à cause de mes indispositions qui me mettent dans le cas de faire plus de bruit que je ne voudrais, je n'hésiterais pas à demander d'être placé dans quelque maison religieuse; mais cela, et la manière singulière dont je suis obligé de me nourrir, ne pourraient que la déranger.

Au reste, Mgr le cardinal Maury avait exigé de moi que je le prévinsse un mois à l'avance, lorsque je verrais approcher la fin des fonds que j'avais en mains : je le fais par ce courrier, et je crois devoir vous en prévenir, comptant toujours sur les bonnes dispositions de Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,

Évêque de Grasse.

CXXVIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 84.

Bologne, 20 septembre 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu de M. Cappi, trésorier, les 100 écus romains que

le Saint-Père a bien voulu me faire passer. Je lui dois tout, et rien ne m'est dû, et je sens tout le prix de ce qu'il a la bonté de faire pour moi dans les fâcheuses circonstances où nous avons le malheur de vivre. Que ne puis-je, au prix de mon sang, lui faire connaître l'étendue de ma reconnaissance! Je ne puis qu'offrir à Dieu le saint sacrifice pour sa conservation. Vos bontés feront, Monseigneur, que je n'oublierai jamais Votre Excellence, puisqu'elle a la complaisance de me rappeler dans le souvenir du chef de l'Église, et de prendre quelque part à ce qui m'intéresse. Conservez-moi ces sentiments que je mérite par le respectueux attachement que je vous ai voué et avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,
Évêque de Grasse.

CXXIX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 6 décembre 1794.

Monseigneur,

Ma triste position me met dans la nécessité de recourir toujours à Votre Excellence pour réclamer les bontés du Très-Saint-Père : mais, dépourvu de tout, accablé de misère et d'infirmités, j'y suis forcé. Les secours que vous aviez eu la bonté de me faire passer tendent à leur fin : puis-je et dois-je en espérer de nouveaux? Vous me rendriez un vrai service si vous pouviez m'apprendre sur quoi je puis compter, soit pour le présent, soit pour l'avenir. Depuis le 10 mai de l'année dernière, j'ai reçu en deux fois 200 écus romains.

Les bontés de Votre Excellence sont cause que j'ose lui parler avec cette liberté : vous pourrez savoir par MMgrs les cardinaux légats et par Mgr l'archevêque de Bologne, qui me comblent d'honnêtetés, et j'ose dire d'amitié, l'usage que je fais de ce que vous avez bien voulu me faire passer. J'ose dire qu'on ne peut

être plus simplement que je ne le suis : avec tout cela je serai toujours content si Votre Excellence me conserve quelque part dans son souvenir, et si elle accepte les vœux que je ne cesse de former pour sa conservation.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,
Évêque de Grasse.

CXXX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 31 janvier 1795.

Monseigneur,

J'ai reçu de M. Cappi les 120 écus romains que Votre Excellence a eu la bonté de m'annoncer. Recevez mes plus empressés remercîments pour la bonté que vous avez eue d'exposer mes nouveaux besoins à Sa Sainteté. Mon attention, jusqu'à présent, a été de ne me donner que le strict nécessaire, et je ne crois pas qu'il me soit permis d'aller plus loin : lorsqu'on reçoit des secours d'autrui, et que le Saint-Père fait un si saint usage de ses revenus, on ne saurait trop les ménager.

Votre Excellence aura pu apprendre par Mgr le cardinal archevêque de Bologne quelle est ma manière de vivre et d'agir. Cette Éminence, voyant ce que je souffrais par le grand froid, a eu la charité de me faire passer des couvertures et du bois. A présent que je reçois de nouveaux secours, j'ai l'honneur de l'en prévenir.

Permettez que je supplie Votre Excellence de témoigner au Saint-Père ma reconnaissance pour toutes ses bontés, et pour les sentiments dont il daigne m'honorer : quelque détermination qu'il puisse prendre à mon égard, je ne cesserai d'adresser mes vœux au ciel pour sa conservation, et je supplierai le Dieu de miséricorde de vous combler de ses bénédictions.

11.

Mes infirmités ne me permettent pas de sortir, et, comme elles ne me laissent que quelques moments de bon, je ne puis faire connaître mes sentiments que par écrit.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus respectueuse reconnaissance,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,

Évêque de Grasse.

CXXXI.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 21 février 1795.

Monseigneur,

Votre Éminence voudra-t-elle m'excuser si je prends la liberté de venir lui demander une permission pour qu'une famille d'émigrés français vienne habiter à Bologne? Elle ne sera à charge à personne, et ne demande aucune espèce de secours : c'est la famille d'Herculais, de Grenoble, qui est cousine germaine de Mgr l'archevêque d'Auch; elle est composée du père, de la mère et de quatre enfants, deux garçons et deux demoiselles : l'aîné des garçons a quinze ans. M. de Bianchi, sénateur, a épousé une nièce du prélat, qui est venu avec elle exiger de moi, comme parent de cet archevêque, que je fisse cette démarche. Notre triste position, Monseigneur, nous met dans le cas de nous prêter aux besoins des malheureux, et à ce que peuvent exiger de nous les personnes qui nous obligent. Quelque parti que puisse prendre Votre Éminence, je serai toujours reconnaissant des bontés qu'elle a bien voulu avoir pour moi.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,

Évêque de Grasse.

CXXXII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 6 juillet 1795.

Monseigneur,

Le Seigneur permet que mes infirmités soient toujours les mêmes, je pourrais même dire avec vérité qu'elles augmentent; elle me mettent dans la dure nécessité de réclamer de nouveaux secours de la charité du Saint-Père: ceux qu'il avait eu la bonté de m'accorder par votre médiation ont pris fin; je les ai économisés autant qu'il m'a été possible; il ne me reste plus rien. Votre Excellence voudrait-elle avoir la bonté d'en demander de nouveaux pour moi? Je l'espère, et j'ose la supplier de m'accorder cette faveur.

Je suis avec un respectueux attachement,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,

Évêque de Grasse.

CXXXIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 8 août 1795.

Monseigneur,

Le temps paraît toujours long quand on est dans le besoin; il l'est encore davantage quand on manque de tout : c'est ma position depuis plus d'un mois que j'eus l'honneur de supplier Votre Excellence d'exposer aux yeux du Saint-Père ma triste situation. Par la réponse que vous avez bien voulu me faire le 15 juillet, vous m'assurâtes, Monseigneur, que vous aviez cette complaisance : je désirerais apprendre le succès de vos démar-

ches, mais je ne vois arriver aucune de vos lettres. Trouvez bon que je vous supplie de m'apprendre ce qui a été décidé sur ma demande présentée par vous. Rien ne m'est dû, et, quoi qu'il en arrive, je bénirai la divine Providence qui, en permettant que je ne puisse gagner ma vie par le travail de mes mains, a permis qu'à raison du caractère dont je suis honoré et de tant d'autres faiblesses humaines, je rougisse de mendier mon pain.

Depuis longtemps je n'ai rien négligé pour rentrer dans mon diocèse: je vois à regret que je n'y pourrai rentrer, ni moi, ni aucun de mes prêtres; mais j'ai écrit pour aller dans d'autres diocèses, et, si les personnes prudentes auxquelles j'ai écrit sont du sentiment que je le puisse sans courir de trop grands risques, je n'hésiterai pas un instant à m'y rendre pour travailler à gagner des âmes à Dieu. Avant mon départ je demanderai à notre Saint-Père sa bénédiction.

J'ai l'honneur d'être, avec un bien respectueux attachement,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,

Évêque de Grasse.

CXXXIV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 14 août 1795.

Monseigneur,

J'ai reçu hier la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 8 de ce mois, et je la remercie de la bonté qu'elle a eue de représenter mes besoins au Saint-Père.

On m'a compté hier, de la part de Mgr le cardinal archevêque de Bologne, les 120 écus romains que vous aviez bien voulu m'annoncer; ils ne pouvaient arriver plus à propos, comme vous aurez pu le voir par ma lettre du 8 de ce mois. S'il m'est possible, sans compromettre mon état, de rentrer dans mon diocèse, je le ferai sans hésiter.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère et le plus respectueux attachement,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,

Évêque de Grasse.

CXXXV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 9 janvier 1796.

Monseigneur,

J'avais eu l'honneur de marquer à Votre Excellence que j'avais formé la résolution de retourner dans mon diocèse dans le courant de l'automne passé. Les bons prêtres qui y étaient, instruits de mon dessein, me marquèrent de ne pas exécuter ce projet, parce que la présence d'un évêque soulèverait plus que jamais les mauvais sujets et patriotes, et qu'ils me suppliaient de différer encore pour un temps mon départ. D'autres personnes, instruites sans doute des desseins de la Convention nationale, m'apprirent qu'on ne cherchait qu'à tendre des piéges aux personnes bien pensantes sur la religion, pour avoir un prétexte de les opprimer; que, par ces raisons, il paraissait prudent d'attendre un temps plus tranquille pour aller auprès de mes diocésains.

Les événements arrivés en beaucoup d'endroits, et notamment à Grasse, m'ont fait voir que l'on m'avait dit vrai, puisqu'on a défendu à tout prêtre catholique romain de faire aucun exercice de notre sainte religion. Cette défense a été faite indistinctement, tant à ceux qui avaient cru pouvoir prêter la promesse de soumission aux lois de la République et reconnaître le peuple pour souverain sans aucune restriction, qu'à ceux qui avaient réservé ce qui était contraire au culte catholique et aux droits du Souverain Pontife sur toute l'Église.

Voilà, Monseigneur, ce que j'apprends de mon diocèse et de plusieurs autres. L'on m'assure que, dans nombre d'autres, les

bons prélats sont obligés de se tenir cachés. Grâce au ciel, il en est encore quelques-uns où ils ne sont pas gênés, mais il en est où ils sont emprisonnés; dans ces conjonctures, il me paraît que je ne puis ni ne dois penser à rentrer dans ce moment; j'en suis d'autant plus fâché que, ne pouvant faire le bien dans mon diocèse, je ne puis qu'être à charge dans la terre que j'habite, et où le Saint-Père veut bien me souffrir et me substanter. C'est Votre Excellence qui veut bien lui représenter mes besoins et me faire parvenir ce que Sa Sainteté veut bien me donner.

J'ose donc vous prier de nouveau de lui faire part de ma situation, que mes infirmités habituelles rendent encore plus triste que mon âge avancé. Pourrais-je me flatter, Monseigneur, que Votre Excellence aura cette complaisance? Je ne réclame des secours que dans le plus pressant besoin, parce que je n'ignore pas les efforts que l'on fait pour en procurer. Quoi qu'il arrive, je ne cesserai d'adresser des vœux au ciel pour la conservation de Sa Sainteté et pour la vôtre.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,

Évêque de Grasse.

CXXXVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 84.

Bologne, 19 février 1796.

Monseigneur,

Votre Excellence, par sa réponse du 23 janvier dernier, eut la bonté de me marquer que les intentions du Saint-Père étaient de procurer exactement des secours aux évêques français; vous y ajoutâtes même quelque chose de particulier pour moi, et vous finîtes par me dire que l'on pourrait bientôt me faire passer quelques secours, à ce que vous espériez.

Ces secours, Monseigneur, me sont de toute nécessité, à raison de mon âge avancé et de mes infirmités habituelles : tout autre, dans une pareille situation, en eût demandé de plus considérables; mais, dès le commencement, je me suis réduit au pur et absolu nécessaire, et je ne l'ai jamais réclamé qu'au dernier moment et dans une extrême nécessité. Privé de ce secours, tout me manque, et j'en suis réduit aux emprunts pour subsister : vous m'obligeriez donc, Monseigneur, de la manière la plus sensible, en me faisant savoir si je dois compter encore sur quelque chose; je prendrais alors des mesures, en me défesant du peu qui me reste, pour faire face à ce que je dois dans un pays où je n'ai subsisté que des bienfaits de Sa Sainteté, et dans lequel je vis depuis un mois sur des emprunts auxquels je veux satisfaire par mes faibles moyens, si je n'en ai pas d'autres.

Au reste, Monseigneur, conservez-moi quelque part dans votre souvenir : quoi qu'il arrive, ma reconnaissance pour vous sera sans bornes, et, dans tous les temps, je ne cesserai d'adresser mes vœux au ciel pour le Saint-Père, dont la conservation est si nécessaire à l'Église.

Je suis, avec un bien respectueux attachement,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,

Évêque de Grasse.

CXXXVII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 84.

Bologne en Italie, 16 mars 1796.

Monseigneur,

Vous me trouverez peut-être hardi et indiscret de réclamer vos bontés pour des ecclésiastiques de mon diocèse, dans les circonstances où je réclame moi-même des secours; mais, quelque dure et pénible que puisse être ma position, elle ne m'em-

pêchera pas de sentir et de partager celle de mes diocésains, et d'intercéder pour eux autant qu'il sera en moi.

Le sieur Pierre-Valérien *Charles*, ecclésiastique d'Antibes, ville de mon diocèse, a été obligé depuis bien longtemps de sortir de France, parce que plusieurs habitants de sa ville, et notamment ses parents, voulaient le faire périr, parce qu'il ne voulait pas prêter le serment civique; il fut assez heureux pour échapper à leur mauvaise volonté; il vint en Italie, où il fut placé, par vos soins et les bontés du Saint-Père, dans le couvent des RR. PP. Silvestrins, de Matelica, diocèse de Fabriano, où il a été nourri; mais, n'étant pas prêtre, il n'a eu aucune espèce de ressource pour son vestiaire et son entretien; jusqu'ici quelques-uns de ses confrères et une personne charitable du pays qu'il habite, avaient pourvu à ses plus pressants besoins: les premiers se sont éloignés et ne peuvent plus rien pour lui. La personne qui lui tendait une main secourable vient de mourir : pourrais-je espérer que vous voudrez le recommander à Mgr l'évêque de Fabriano, pour l'engager, si la chose est possible, à lui faire assigner quelque petite chose pour un faible et modique entretien, qu'il aurait pu se procurer si l'on avait permis qu'il fût avancé dans les ordres? Mais à Rome on ne l'a pas jugé à propos.

Ce n'est pas sans peine que j'écris cette lettre, ma santé étant assez altérée depuis le carême, et j'ai été plus indisposé depuis un certain temps : Dieu le veut; que sa volonté s'accomplisse!

J'ai l'honneur d'être, avec la plus vive reconnaissance,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,
Évêque de Grasse.

Ce 19 mars 1796.

Votre lettre du 12 mars me parvient avant que celle-ci puisse partir. Permettez que je vous réitère mes remercîments de ce que Sa Sainteté a bien voulu, par votre entremise, charger Mgr le cardinal archevêque de Bologne de me remettre 120 écus romains : je ne puis sortir de chez moi; je ne les ai pas encore

reçus, mais je suppose que Son Éminence me les remettra lorsque je lui en parlerai.

CXXXVIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 23 avril 1796.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre de change que Votre Excellence a eu la bonté de me faire passer, le 13 avril, de 120 écus en cédules; cette somme n'a produit que 187 livres 17 sous, suivant la note qu'on m'a remise; ces droits, par cette même note, étaient de 11 livres 4 sous, à réduire par celle-là.

Voilà, Monseigneur, une perte inévitable, dans les circonstances, de 112 livres et quelques sous, que je regretterais davantage si vous ne connaissiez depuis longtemps ma triste et pénible position, qui, pour mon malheur, ne m'a pas permis de demander une place dans quelque monastère. Vous savez, Monseigneur, que je n'ai, pour subsister, d'autres secours que ceux que Sa Sainteté veut bien me donner par votre médiation et vos soins. Privé de tous biens de ce bas monde, il ne me reste qu'un âge avancé et des infirmités habituelles; aussi refusé-je tout ce qui n'est pas indispensable, et je ne crois pas permis ce qui n'est pas d'absolue nécessité. C'est aussi par cette raison que je ne recours à vous qu'à la dernière extrémité et lorsqu'il ne me reste presque plus rien. Depuis le mois de décembre je vis sur ce que je viens de recevoir; je tremble d'en voir arriver la fin, parce que, je le dis à ma honte, *mendicare erubesco*; et je croirais manquer à mon état si je m'adressais à quelques autres personnes, ou si je mettais quelqu'un dans le cas de pouvoir se plaindre que je lui ai fait perdre quelque chose; il me serait alors, ce semble, moins désavantageux de vivre au pain et à l'eau, quand même je verrais approcher d'une manière visible la fin de mes jours.

Pour prévenir tout cela, Monseigneur, vous m'obligeriez plus

que je ne puis vous le dire, si vous pouviez m'instruire de ce que Sa Sainteté jugerait à propos de m'accorder, pour que je réglasse sur cela la dépense journalière que je pourrais faire.

Vous voyez, Monseigneur, que c'est ce que vous avez eu la bonté de me dire d'obligeant et d'honnête qui m'a décidé seulement à vous écrire avec sincérité : c'est aussi pourquoi ma lettre est si longue; je vous en fais mes excuses.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement et la plus vive reconnaissance,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,
Évêque de Grasse.

CXXXIX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 17 mai 1796.

Monseigneur,

Je croyais avoir marqué à Votre Excellence que, sur la lettre de change de 120 écus romains, que vous avez bien voulu me faire passer de la part de Sa Sainteté, on m'avait compté la somme de 487 livres 17 sous, et qu'on avait retenu 112 livres 3 sous pour le change. La note de la somme retenue pour le change formait une preuve de ce que j'avais reçu, et si, au lieu de 400 et tant de livres, je n'en ai accusé que 100, c'est une erreur, ou plutôt une omission du mot *quatre :* j'en suis fâché à raison de la peine que cela vous a donnée; le banquier qui m'a payé est un très-honnête et très-galant homme.

J'ai eu le plaisir de voir, à son passage à Bologne, Mgr l'évêque de Saint-Omer, qui se loue beaucoup de vos bontés pour lui; ç'a été pour moi une occasion, que j'ai saisie avec empressement, de pouvoir lui faire connaître toutes les obligations que je vous avais : nous ne pouvions l'un et l'autre trop parler de

votre bienfaisance et de vos attentions pour des évêques aussi à plaindre que malheureux. Le ciel vous récompensera de votre zèle: puissions-nous le reconnaître, nous n'y manquerions pas.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,

Évêque de Grasse.

CXL.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Pise, 1er juin 1797.

Monseigneur,

M. Maro, à son arrivée à Pise, m'a dit que vous vouliez bien vous souvenir encore de moi; Mgr l'archevêque de Vienne m'écrit de Florence que vous aviez la bonté de vous occuper plus sérieusement de ce qui me concerne. Permettez que je vous en témoigne ma reconnaissance, et que j'en fasse mes remercîments à Votre Excellence: ils sont sincères; mais, quelle que puisse être ma situation, il ne me paraissait pas convenable ni à propos de recourir à vous dans des temps aussi fâcheux que ceux que vous avez passés. J'ai supporté avec soumission ce que le Seigneur a permis, et j'espère de sa miséricorde que quelque personne charitable me facilitera les moyens de faire un voyage, que je ne puis depuis longtemps entreprendre, à défaut de facultés nécessaires à un voyageur qui désire aller se rendre utile dans sa patrie: je les attends avec résignation et avec patience.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

François,

Évêque de Grasse.

CXLI.

L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE

A S. É. Mgr LE CARDINAL HONORATI, ÉVÊQUE DE SINIGAGLIA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 1.

Cité d'Aoste, 20 novembre 1792.

Monseigneur,

Plusieurs ecclésiastiques de mon diocèse, que le malheur des circonstances oblige de fuir pour se soustraire à la plus atroce des persécutions, viennent de m'informer que leur destination ultérieure était pour la ville épiscopale de Votre Éminence, et me prient de les recommander à vos bontés. Pénétré d'estime pour les généreux confesseurs de la foi, qui n'ont jamais été accessibles à d'autres sentiments qu'à ceux de la religion et de l'honneur, je m'empresse, Monseigneur, de solliciter pour eux la grâce qu'ils implorent, avec d'autant plus de confiance, que je n'ignore point combien Votre Éminence compatit à nos maux. Veuillez bien, Monseigneur, recommander ces bons prêtres aux personnes chargées de votre confiance à Sinigaglia, et agréer l'hommage de leur reconnaissance, qui sera aussi la mienne jusqu'au dernier moment de ma vie.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

H. C.,

Évêque de Grenoble.

CXLII.

L'ÉVÊQUE DE LANGRES

A S. É. Mgr LE NONCE DE SA SAINTETÉ, EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 12.

Vicence, 5 janvier 1796.

Monseigneur,

J'ai une grâce à solliciter des bontés de Votre Excellence. Un jeune ecclésiastique de mon diocèse, qui n'a pu, dans le temps,

par les circonstances survenues, être promu aux ordres sacrés, se propose de passer incessamment en pays étranger : il n'attend pour cela qu'une occasion favorable ; mais il ne pourra y séjourner qu'un court espace de temps. Je désirerais profiter de cet intervalle pour lui faire recevoir les ordres, et même la prêtrise. Mais il lui faudrait pour cela une dispense d'*extra tempora, etiam non observatis interstitiis;* attendu : 1° qu'il ne serait pas libre de se trouver en pays étranger, précisément dans le temps de l'ordination, 2° et que peut-être il ne pourrait y prolonger son séjour au delà de deux mois. Son nom est Jean-Antoine Thirion : il n'est que simple tonsuré, il est âgé de plus de vingt-quatre ans. C'est un excellent sujet à tous égards, et pour la piété et pour les talents. Il avait presque achevé son cours de théologie à l'époque de la destruction des séminaires ; et, pendant tout le cours de la Révolution, il a tenu la conduite la plus ferme et la plus intacte, et il a rendu les plus grands services aux fidèles. Si les circonstances où se trouve l'Église de France sollicitent cette dispense, rare à la vérité, mais qui n'est pas sans exemple, le sujet dont j'ai l'honneur de vous parler est digne de l'obtenir, et il ne peut en résulter qu'un grand bien. Afin d'occasionner moins de retard, j'ose prier Votre Excellence de vouloir bien faire adresser sa réponse à M. Baudot, mon vicaire général à Constance, ainsi que la dispense, si elle croit pouvoir l'accorder.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. G.,

Évêque, duc de Langres.

CXLIII.

L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Friburgi, 2 april 1794.

Bernardus Emmanuel de Lenzburg, Dei et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia episcopus ac comes Lausanensis, S. R. J. princeps, et abbas infulatus monasterii B. M. V. de Altaripa, ordinis Cisterciensis, etc., etc.

Per præsentes notum facimus et attestamur R. sororem Mariam Marcellam Bozonier Racine, professam ordinis a Visitatione Beatissimæ Virginis Mariæ nuncupati, in secundo monasterio, Gratianopolis diœcesis, quæ e Galliis exsulans, post modicam in hac nostra diœcesi moram, in Italiam proficiscitur, esse virtutibus omnibus, tum christianis tum religiosis, commendatissimam, maxime vero constanti catholicæ fidei confessione quam ærumnosis hisce temporibus gloriose exhibuit.

Quapropter petimus et enixe rogamus reverendissimos locorum ordinarios, prælatos ecclesiasticos, magistratus sæculares, per quorum loca iter ipsam habere contigerit, ut ipsam benigne excipiant, protectione foveant, et pro Christi nomine subsidiis etiam charitativis, si opus fuerit, adjuvent, memores se pro ejusdem misericordiæ operibus multiplicent a Deo mercedem recepturos.

In quorum fidem, etc.

Datum Friburgi Helvet., die 2ª aprilis anno 1794.

B. Em.,
Episcopus Lausanensis.

Figuet, *prosecretar.*

CXLIV.

L'ÉVÊQUE DE LAVAUR
A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 3 janvier 1795.

Très-Saint-Père,

Devenu comme étranger à ma propre patrie, repoussé par

elle, j'allai chercher un asile en Espagne, où j'ai passé plus de trois ans dans le monastère de Montferrat. J'avais, dans les premiers temps, la liberté de communiquer avec mon diocèse; cette liberté me fut bientôt ravie, et toute communication me fut fermée. Privé de cette consolation, je ne m'attendais pas que je serais encore forcé de quitter l'Espagne et ma solitude, où j'avais le bonheur de vivre : le malheur des temps m'y a obligé. Je n'avais désormais de ressource que dans les bontés de Votre Sainteté, elle a été constamment le consolateur et le bienfaiteur du clergé de France ; j'ai donc cherché une nouvelle patrie dans ses États, et j'ai eu, en effet, le bonheur de la trouver. Mon premier devoir est d'en témoigner ma juste reconnaissance à Votre Sainteté. Je viens avec joie m'en acquitter aujourd'hui, vous demander votre bénédiction apostolique, et vous offrir l'hommage du très-profond respect avec lequel je suis,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fils,

J. A.,

Évêque de Lavaur.

CXLV.

L'ÉVÊQUE DE LISIEUX

A S. E. Mgr LE CARDINAL DE BERNIS.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Erlang en Franconie, 18 mars 1794.

Monseigneur,

Je reçois à l'instant la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 5 de ce mois; j'y retrouve de nouvelles preuves de votre ancienne amitié pour moi. Le secours que vous avez eu la bonté de m'obtenir de Sa Sainteté ne pouvait m'être annoncé dans une circonstance plus urgente; et si la reconnaissance est en raison des besoins, vous ne pouvez douter de l'étendue de la mienne; je vous ai accoutumé depuis longtemps à ce sentiment.

Vous savez, Monseigneur, que l'espoir n'abandonne jamais les malheureux; je crois fermement que le sang de tant de généreux

martyrs ne tardera pas à désarmer la colère de Dieu : déjà le mécontentement est général ; l'opinion change visiblement ; on est contenu par la terreur, mais elle disparaîtra devant la famine, qui se fait sentir dans plusieurs parties du royaume. Dieu veuille le préserver de la peste, qui en est la suite, car à Besançon et à Nantes il règne des maladies contagieuses qui enlèvent beaucoup de monde.

En vous priant, Monseigneur, de mettre aux pieds du Saint-Père mon respect, ma soumission et ma reconnaissance, je vous prie de lui faire entendre que je ne reçois le secours qu'elle me fait accorder que comme un prêt que je restituerai à la caisse des secours aussitôt que je serai rentré dans la plus petite partie de mes biens, à moins que Sa Sainteté ne m'autorise à le distribuer à des ecclésiastiques du diocèse, qui seront encore longtemps dans l'indigence.

Veuillez, Monseigneur, présenter mon profond respect à Mme Victoire ; je me reprocherais d'avoir ému sa sensibilité, si le succès des démarches que Votre Éminence a faites en son nom ne lui eût procuré une jouissance qu'elle sent mieux que tout autre. Aussitôt que j'aurai reçu la lettre de change que vous avez la bonté de m'annoncer, j'aurai l'honneur de vous en accuser la réception.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J.,

Évêque de Lisieux.

CXLVI.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Monasterii Wesphalorum, 1 februarii 1795.

Sanctissime Pater,

In glorioso simul et ærumnis pleno, quod una cum venerabilibus collegis meis Ecclesiæ gallicanæ præsulibus per divi-

nam gratiam patior, exsilio, scripseram, ineunte anno proxime elapso, ad eminentissimum cardinalem de Bernis, cui apprime notus eram, ut Sanctitati Vestræ manifestaret miserabilem fortunæ meæ statum, atque ægritudinem qua tunc detinebar. Statim Sanctitas Vestra mihi dignata est mittere auxilia per eamdem Eminentiam, quæ memoris in æternum animi mei debuit esse interpres apud Sanctitatem Vestram.

Hæc largitio, per seipsam pretiosa, ast multo pretiosior per augustissimam benefactoris manum effecta, mihi hucusque maximi fuerat adjuvamenti. Verum frequentes hostilium exercituum incursiones et victoriæ me ad tot et tam dispendiosa itinera coegerunt, ut sub finem ejusdem anni ad ultimum prope denarium fuerim adductus, absque ulla spe ulterioris cujusque e Gallia subsidii.

Dulcissima plenus fiducia in Sanctitatis Vestræ benignitatem et munificentiam, iterum scribendum duxeram ad Sanctitatem Vestram supplices litteras, quas Excellentissimus nuntius apostolicus in Belgii provinciis, D. D. Brancadoro, ab Haga Principis Romam dirigendas susceperat : ast interceptæ sunt in recenti Bataviæ invasione.

Sinat, oro, Sanctitas Vestra, illas huc me iterare. Maxima distantia quæ Westphaliam, in qua nunc dego, separat a regionibus Sanctitatis Vestræ ditioni subditis, et in quibus hospitia episcopis exsulibus offerre dignata est, impedit quominus tali munificentia frui possim. Attamen per edictum nuperrime latum, e Monasteriensi diœcesi cogimur omnes discedere ; atque hæc nova fuga, cum infirma præsertim corporis habitudine, in ultimas me conjicit angustias.

Idcirco, Sanctissime Pater, enixe rogo Sanctitatem Vestram, ut aliqua de novo vel mutui vel beneficii titulo velit ad me mittere auxilia. Interim non cessabit ardentia ad cœlum vota dirigere pro felici ac diuturno Sanctitatis Vestræ regno, cum summæ venerationis et grati animi professione,

Sanctissime Pater,

Ad pedes Sanctitatis Vestræ,

Humillimus, devotissimus et obsequentissimus servus,

J.,

Episcopus Lexoviensis.

CXLVII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol 34.

Brunswick, 12 mai 1795.

Monseigneur,

Je ne fais que de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 25 avril; elle m'a été renvoyée de Munster, d'où l'approche des armées, jointe aux ordres de la régence, m'ont encore obligé de fuir.

Mme la comtesse de Chastellux m'a fait passer la nouvelle lettre de change de 100 écus que Sa Sainteté veut bien m'avancer : elle ne m'a point laissé ignorer que c'était à vous que j'en étais redevable, et je l'avais priée, en lui accusant la réception de la traite, de vous en marquer toute ma reconnaissance.

Je vous prie de mettre aux pieds du Saint-Père mon respect et ma soumission : je ne cesse de prier et de faire prier de bonnes âmes pour la conservation de ses jours : je regarde que le salut de l'Église de France en dépend.

Les libéralités multipliées que le Saint-Père répand, tant sur nous que sur nos coopérateurs; la crainte d'être encore à charge par de nouvelles demandes, m'a engagé de prier Mme la comtesse de Chastellux de conférer avec vous, et il serait possible d'engager Sa Sainteté à écrire en ma faveur à M. le duc régnant de Brunswick; il me traite parfaitement, ainsi que ceux de mes confrères qui sont ici; je sais même qu'il aide plusieurs émigrés avec autant de générosité que de délicatesse, mais je répugne à lui faire connaître ma position. Si Sa Sainteté pouvait l'engager à me cautionner pour faire un emprunt, ce serait ce que je préférerais : une partie de ma famille, qui est ici avec moi, et dont les biens ne sont pas vendus, garantirait cet emprunt; elle prendrait l'engagement de le rembourser un an après sa rentrée en France; et je n'userais de cette facilité que pour des besoins indispensables. Je soumets absolument cette idée à votre décision, mais je sais que le duc de Brunswick est pénétré de respect et de vé-

nération pour Sa Sainteté ; il accueille les prêtres dans ses Etats, et nous y jouissons de toute la liberté du culte.

On débite, mais je ne vous le garantis pas, que Mgr l'évêque de Mâcon est revenu dans son palais épiscopal, qu'on lui a rendu son mobilier, et qu'il fait beaucoup de bien dans son diocèse. Il avait eu le malheur de prêter le dernier serment de la liberté et de l'égalité, mais il l'avait rétracté authentiquement ; cette rétractation lui a attiré dans le temps une grande persécution.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de vénération et d'attachement que vous m'avez inspirés,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J.,

Évêque de Lisieux.

CXLVIII.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Brunswick en Saxe, 27 mars 1796.

Très-Saint-Père,

Depuis les derniers bienfaits que j'ai reçus de Votre Sainteté, j'ai fait les tentatives les plus suivies pour me procurer le peu de fonds qui me restaient en France. Les conjonctures sont toujours si fâcheuses que mon espoir à cet égard s'est trouvé entièrement trompé et s'évanouit actuellement de plus en plus. Dans la crainte de me rendre importun à Votre Sainteté, dont la sollicitude s'étend sur tant de respectables victimes, j'attendais des moments plus heureux.

Mais une circonstance particulière, que le cœur paternel de Votre Sainteté est fait pour apprécier, m'engage à y déposer la nouvelle peine où je me trouve : une partie de mes fidèles curés retirés en Angleterre, ayant eu connaissance de ma situation dès le commencement de mon exil, s'étaient portés d'eux-mêmes, avec une affection digne de l'attachement qui nous a

constamment unis, à faire entre eux une souscription qui a formé pour moi un secours doublement précieux. En leur témoignant sur ce point ma juste sensibilité, je m'engageai à leur rendre la somme dès que mes facultés me le permettraient, ou qu'eux-mêmes se trouveraient dans des besoins imprévus.

Je viens d'apprendre, de manière à n'en pouvoir douter, que plusieurs de ces vertueux ecclésiastiques étaient actuellement dans le plus grand embarras, parce que le gouvernement anglais, gêné dans ses moyens, s'était vu contraint de leur retirer les ressources qu'il leur avait accordées jusqu'ici. En conséquence, je me suis hâté avec raison de leur faire passer la valeur de 200 sequins, que j'ai été obligé d'emprunter.

Cette considération, Très-Saint-Père, paraîtra peut-être à Votre Sainteté un titre suffisant pour m'autoriser à solliciter de nouveau ses bontés, dont j'ai déjà éprouvé les effets avec la plus vive reconnaissance.

Je suis, avec le plus profond respect,

De Votre Sainteté,

Très-Saint-Père,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J.,

Évêque de Lisieux.

CXLIX.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Brunswick en basse Saxe, maison de madame veuve Bokelman, 27 mars 1796.

Monseigneur,

La juste confiance que m'inspire l'intérêt que vous avez déjà pris à ma situation m'engage à réclamer encore votre crédit auprès du Saint-Père, et à vous adresser pour Sa Sainteté une lettre où je lui expose le nouvel embarras où je me trouve.

Vous y verrez, Monseigneur, que, pour ne pas me rendre importun au Saint-Père, j'avais accepté d'une partie de mes respectables curés un petit secours, bien touchant à la vérité, mais qu'il coûtait à mon cœur de prendre sur les réserves extrêmement modiques de ces infortunés. Les voyant dans la détresse, il n'était pas juste que je les abandonnasse; et j'ai dû m'exposer pour eux à manquer de tout, puisqu'ils l'avaient fait pour moi.

J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien appuyer ma demande, Mme Victoire qui m'honore de ses bontés, m'ayant fait écrire que vous ne refuseriez pas de vous y prêter. Agréez aussi d'avance la reconnaissance respectueuse avec laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J.,

Évêque de Lisieux.

Les papiers publics nous apprennent à l'instant que les jours de Sa Sainteté ont été précaires, qu'on a été obligé de la saigner; je vous supplie de vouloir bien me tranquilliser à ce sujet: quelle perte pour la religion et pour ses ministres! Je n'ose l'envisager.

CL.

L'ÉVÊQUE DE LOMBEZ

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Pérouse, 4 octobre 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu avec reconnaissance et respect le don que Sa Sainteté a bien voulu m'envoyer, et que vous avez pris la peine de me faire parvenir. J'aurai l'honneur, par le courrier prochain, d'offrir au Très-Saint-Père l'hommage de ma profonde sensibilité. Je lui dois des remercîments et pour les 100 écus que Mgr l'évêque de Pérouse m'a remis de sa part, et pour l'asile qu'il m'a procuré. Je n'ai qu'à me louer tous les jours davantage de l'obli-

geance, des soins, des attentions de l'abbé et des religieux de ce bon et salubre monastère. Je vous en dois aussi de particuliers, Monseigneur, maintenant que je sais que c'est vous qui avez pris la peine de me chercher cette retraite. Je sais aussi par Mgr le gouverneur tout ce que votre bonté a chargé de faire pour ces deux malheureux prêtres arrivés ici en même temps que moi. Croyez, Monseigneur, que mon cœur en est vivement touché.

J'ai l'honneur d'être, avec autant de respect que de reconnaissance,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Alex. Hen.,

Évêque de Lombez.

CLI.

LE MÊME

AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 54.

Pérouse, 18 novembre 1794.

Monseigneur,

Une affaire importante pour ma famille, et peut-être aussi pour moi, m'oblige d'aller à Venise. J'ignore si je suis tenu à la règle qui défend aux prêtres français recueillis dans les États de Sa Sainteté de quitter leur domicile ordinaire sans une permission expresse; mais je sais que je suis un de leurs chefs, et que je leur dois tous les exemples, même celui de la soumission. J'ai trop de respect pour le souverain qui a daigné m'accueillir, trop de déférence pour son ministre qui m'a témoigné de la bonté, pour m'éloigner, même momentanément, de la retraite qu'ils m'ont accordée, sans avoir obtenu leur agrément; j'ai aussi trop de confiance en Votre Éminence pour ne pas lui faire part du véritable motif de mon voyage. De toute ma famille, il ne me reste qu'un jeune homme, mon cousin germain, que j'ai élevé, qui est héritier de mon nom et de ma fortune, si jamais j'en retrouve une. Mme la princesse de Nassau, qui depuis longtemps a de la bonté et de l'amitié pour moi, la même qui, à l'exemple de son illustre époux, a fait de si grands et de si

généreux sacrifices à nos malheureux princes et à leur malheureuse cause, s'occupe de faire faire un mariage riche à mon jeune parent. Elle a besoin de moi pour cette négociation; elle m'appelle auprès d'elle pour la suivre, et c'est chez elle que je dois aller descendre à Venise. Votre Éminence comprendra facilement de quel intérêt, de quel avantage cette affaire peut être pour moi; elle sentira sûrement aussi que ce genre d'affaires surtout ne peut réussir qu'avec le secret, et j'espère qu'elle me permettra de la prier de ne parler qu'à Sa Sainteté de la véritable cause de mon départ de Pérouse : mon absence, je crois, ne sera pas longue; mais je supplie Votre Éminence de vouloir bien m'envoyer un passe-port qui l'autorise et me permette de revenir ensuite retrouver l'asile que Sa Sainteté a bien voulu m'accorder.

J'ai le projet de m'embarquer à Pesaro ou à Rimini, si la mer Adriatique n'est pas trop orageuse dans cette saison : dans le cas contraire, je continuerai ma route par la Marche d'Ancône, Bologne et Ferrare. J'aurai soin de rendre mes devoirs aux ministres de Sa Sainteté partout où j'en trouverai, et particulièrement à MMgrs les cardinaux de Bologne et de Ferrare. En arrivant à Venise, je m'empresserai de me rendre chez Mgr le nonce, qui pourra instruire Votre Éminence de mon arrivée, de mon séjour et de mon départ.

Je n'aurai pas l'indiscrétion de demander à Sa Sainteté des secours extraordinaires pour ce voyage, mes amis y pourvoiront; mais, puisque j'en trouve l'occasion, je supplie Votre Éminence de vouloir bien me faire savoir quand et comment on payera le domestique que l'on a chargé de mon service particulier. Quand j'arrivai à Pérouse, je le refusai et je voulais le renvoyer, parce que je n'étais pas en état de le payer sur les 100 écus que le Saint-Père a l'extrême bonté de me donner, et qui suffirent à peine pour mon entretien dans les premiers temps surtout, où je manquais de presque tous les vêtements de mon état. Mgr le cardinal Maury me manda que je pouvais être sans inquiétude au sujet de ce domestique, que ceux qui me l'avaient donné le payeraient. Mgr l'évêque de Pérouse me dit qu'on lui avait mandé que la chambre apostolique devait passer 60 écus par an pour les gages et la nourriture de cet homme. Depuis ce

temps-là il me pousse tous les mois pour son payement, et je ne peux savoir de qui il doit le recevoir. Pardon, Monseigneur, pardon mille fois de ces ennuyeux détails de misère : je rougis de vous en entretenir si longtemps.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

ALEX. HEN.,

Évêque de Lombez.

J'ai eu l'honneur de prévenir Mgr le gouverneur de ma lettre et de son objet principal : je ne saurais trop le remercier de sa grâce, de son obligeance et de sa bonté pour moi. Je félicite Sa Sainteté si elle est partout et toujours aussi bien servie que par Mgr Arazzo.

CLII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Venise, 28 avril 1795.

Monseigneur,

Je sais depuis bien peu de jours que, d'après la demande de M. l'ambassadeur d'Espagne, Sa Sainteté a bien voulu me laisser espérer qu'elle me continuera ici la pension qu'elle m'accordait à Pérouse. Oserais-je supplier Votre Éminence de mettre aux pieds de Sa Sainteté le nouvel hommage de ma reconnaissance ? Elle me donne par là la facilité de vivre au milieu de mes amis, de recevoir d'eux les consolations dont j'ai besoin, de conserver les correspondances que je suis parvenu à établir en France avec mes gens d'affaires et quelques vertueux habitants de mon diocèse, facilité que je perdrais en m'éloignant ; mais, si les heureux changements qui se remarquent dans toutes les parties de la France se soutiennent, si les espérances qu'ils nous donnent d'une possibilité prochaine de retourner dans nos foyers se réalisent, avant de penser à aller reprendre le poste que la divine Providence m'avait confié, j'ai un autre devoir im-

périeux à remplir, également cher à mon cœur. La nouvelle bonté du Saint-Père me donne la confiance d'espérer et de croire qu'il daignera m'accorder les moyens et la permission d'aller recevoir ses avis et sa bénédiction, d'aller mettre à ses pieds l'hommage de ma soumission entière au chef de l'Église, de mon dévouement, de mon respect profond pour le successeur de saint Pierre. Je n'oublie point, je n'oublierai jamais que c'est par son attachement inviolable au Saint-Siége que le clergé de France a su résister au torrent de l'erreur et de la persécution, que nous ne devons négliger aucun des moyens qui peuvent cimenter cette union si désirable qui a fait notre force et notre consolation dans les combats, qui assurera les succès de notre zèle lorsqu'il nous sera permis de travailler et de réparer les maux que quatre années de crimes et de scandales ont faits à la religion dans cette vaste portion de l'empire de Jésus-Christ. J'attends donc ici la première occasion favorable qui se présentera pour retourner dans ma patrie; mais ce n'est pas par mécontentement que je m'éloigue de l'asile que le Pape m'avait accordé dans ses États: je n'ai que des éloges et des remercîments à donner à l'accueil que j'ai reçu, aux attentions qu'on a eues pour moi. Mgr Caleppi était mal informé lorsqu'il a mandé à M. l'ambassadeur d'Espagne qu'on n'a pas entendu parler de moi à Pérouse depuis mon départ; j'écris presque toutes les semaines à Mgr le gouverneur, qui emploie son autorité et sa fortune à protéger et à soulager les malheureux, qui sait apprécier et honorer l'infortune, dont je n'oublierai jamais la grâce et la bonté, et pour lequel je conserverai toute ma vie l'amitié la plus tendre, la reconnaissance la plus vive. J'ai écrit à Mgr l'évêque, qui m'a répondu avec son obligeance ordinaire. J'ai écrit à l'abbé de Monte-Marcino, qui ne m'a pas fait réponse : son âge et ses infirmités sont sans doute une excuse suffisante.

Je supplie Votre Éminence de recevoir avec bonté le nouvel hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Alex. Hen.,

Évêque de Lombez.

CLIII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Venise, 23 octobre 1795.

Je viens d'apprendre, Monseigneur, que vous avez bien voulu faire remettre au secrétaire de la légation d'Espagne les 100 écus que le Saint-Père a la bonté de m'accorder: je vous prie d'en recevoir tous mes remercîments. M. l'abbé de Poulle, prévôt d'Orange, qui part pour Rome avec M. le chevalier de Bressac, se chargera de me les faire parvenir, mais je n'ai pas voulu différer si longtemps à vous en remercier et à vous en accuser réception.

Il est vraisemblable que d'ici au printemps prochain mes affaires m'obligeront d'aller à Naples, et par conséquent de traverser Rome et les États du Saint-Père : je chercherai les moyens de faire ce voyage le moins chèrement que je pourrai; mais, comme il est possible que l'occasion se présente trop promptement pour me laisser le temps d'écrire à Rome et d'en attendre la réponse, je vous prie de vouloir bien demander d'avance l'agrément du Saint-Père, et de m'envoyer un passe-port. Je ne resterai à Rome que le temps nécessaire pour faire ma cour à Mesdames de France, et surtout pour mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma fidèle et respectueuse soumission. M. le chevalier de Bressac, qui doit avoir l'honneur de vous voir, et qui vous remettra ma lettre, se chargera en même temps de me faire parvenir le passe-port que je désire.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Alex. Hen.,
Évêque de Lombez.

CLIV.

L'ÉVÊQUE DE LUÇON

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Mindrisio, 19 août 1794.

Très-Saint-Père,

Les bontés si particulières dont Votre Sainteté m'a constamment comblé depuis tant d'années, et auxquelles je dois tout ce que je suis, gravées en caractères ineffaçables dans mon cœur et continuellement rendues présentes à mon esprit par l'inexprimable reconnaissance dont je suis pénétré, m'inspirent la confiance, dans l'état d'extrême détresse auquel je me trouve réduit, de me jeter à ses pieds et dans ses bras pour lui exposer mes besoins et solliciter, en fils respectueux et aussi tendre que soumis, les secours du meilleur des pères, dont tous les enfants de l'Église publient à l'envi les sublimes vertus et l'immense charité.

Deux années sont expirées depuis que je suis sorti de France, où, au milieu de tous les dangers, j'ai prolongé mon séjour aussi longtemps que je l'ai pu avec ceux de mes confrères qui composaient avec moi la commission spécialement chargée des intérêts de la religion. Mon zèle n'a eu de bornes que celles que la violence y a mises; il a fallu céder à la cruelle loi, si cruellement exécutée, de la déportation : quinze jours plus tard je n'y aurais plus été à temps, car à peine fus-je parti que l'ordre de m'arrêter fut donné, que tout ce que je possédais fut envahi, confisqué et vendu, et tout ce que possédait ma famille. Je ne pus sauver que le peu d'argent que la prévoyance m'avait fait épargner, et encore, dans mon émigration, en perdis-je une partie : c'est sur le peu qui m'en est resté que j'ai vécu depuis deux ans et fait vivre M. Beluard, chanoine de mon église, l'un de mes vicaires généraux, et M. Raillon, curé de la ville de Montaigu dans mon diocèse, tous les deux également dignes de mon estime et de ma tendresse, tous les deux compagnons de mon exil, et qui n'ont eu que moi pour ressources, mais pour qui je n'en ai plus, puisque j'en manque pour moi-même. Depuis trois

mois M. de Rozan, mon principal grand vicaire, dignitaire dans mon église, mon official, syndic de mon diocèse et mon ami, qui avait trouvé un asile honorable à Verceil, en Piémont, a été forcé de l'abandonner, et il est venu me rejoindre. Ses malheurs ont mis le comble au mien, quoique sa présence m'ait apporté une grande consolation. Je mets aux pieds de Votre Sainteté mes trois commensaux avec moi, et, quand j'ose solliciter de votre bonté paternelle un asile pour moi, je ne peux ni ne dois les oublier. Il me serait doux sans doute de ne pas m'en séparer; mais, s'il le faut, eux et moi nous nous soumettons avec respect et reconnaissance à ce qu'il plaira à Votre Sainteté d'en ordonner. En quelque lieu et de quelque manière qu'elle nous place, ensemble ou séparément, nos cœurs seront toujours unis pour publier ses bienfaits; mais j'ose la supplier avec les dernières instances de ne pas me séparer de M. l'abbé de Rozan, mon ami et ma principale consolation.

Aux pieds de Votre Sainteté je sollicite, avec une nouvelle grâce qui intéresse essentiellement mon bonheur, celle d'emmener avec moi, dans l'asile qu'elle daignera m'accorder, le nommé Bertelin, mon valet de chambre, le seul domestique qui me reste et qui est à mon service depuis dix-huit ans : c'est un sujet dont, sous tous les rapports, je réponds comme de moi-même; il a tout quitté pour me suivre dans mon exil, sa femme et sa petite fortune, car il en avait une. Il est proscrit en France, il ne peut pas y retourner; la justice et la charité me défendent de l'abandonner. Auprès de moi je pourrai pourvoir à sa subsistance; loin de moi elle me serait infiniment à charge, indépendamment de ce qu'il m'en coûterait pour me priver de ses bons et anciens services.

Daignez, Très-Saint-Père, voir avec bonté aux pieds de Votre Sainteté un fils tendre et respectueux qui lui expose ses besoins, qui met en elle toute sa confiance, qui en attend toute sa consolation. Votre Sainteté disposera de moi selon son bon plaisir. J'attends ses ordres, je les recevrai avec respect et reconnaissance, je les exécuterai avec ponctualité : ma vie sera de nouveau consacrée à offrir au ciel les vœux les plus ardents pour sa précieuse conservation.

Je baise humblement les pieds de Votre Sainteté, et je lui de-

mande pour moi et pour mon troupeau sa bénédiction apostolique.

Je suis, avec le plus profond respect,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et très-soumis fils,

MARIE-CHARLES-ISIDORE,

Évêque de Luçon.

CLV.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Mindrisio, 14 octobre 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous voulez bien m'annoncer que Sa Sainteté a daigné accueillir avec bonté mes supplications filiales, et qu'en père miséricordieux elle accorde au plus tendre et au plus respectueux comme au plus soumis de ses enfants un asile dans ses États, et la protection la plus secourable : je vous supplie de mettre à ses pieds l'hommage de ma vive et immortelle reconnaissance. Je vous en dois une bien particulière, Monseigneur, pour le zèle avec lequel vous avez secondé à mon égard les charitables intentions de notre Saint-Père, et pour tout ce que vous y avez mis d'obligeance pour moi. C'est à vos bontés particulières que je dois le choix de l'asile honorable que vous me proposez chez les RR. PP. Bénédictins de Ravennes; ce sera à vos recommandations que je devrai les agréments que j'y trouverai. Je ne me flatte pas de pouvoir jamais vous prouver comme je le voudrais toute ma gratitude; mais c'est un sentiment que je nourrirai constamment dans mon cœur, et dont je rendrai témoin par mes prières continuelles le Dieu pour la gloire duquel je souffre, et dont vous imitez si bien la charité.

Je ne peux, Monseigneur, vous dissimuler tout ce qu'il en coûte à mon cœur pour laisser derrière moi et sans aucun moyen de subsistance deux de mes ecclésiastiques, que depuis deux

ans je nourris de mon propre sang ; je les envoie à Venise à la garde de la Providence : leurs vertus me répondent qu'elle ne les abandonnera pas, et je conserve la confiance que vous avez la bonté de vous souvenir d'eux.

Quant à mon domestique, je respecte comme je le dois les raisons qui s'opposent à ce qu'il me suive : ce sera la première fois depuis vingt ans, et, après les sacrifices qu'il a faits pour partager mon exil, je ne pouvais pas éprouver une douleur plus grande que celle que j'éprouverai en me séparant de lui. Sans crainte je m'étais rendu sa caution, mais je n'ai pas la présomption de croire que je puisse avoir droit à une exception que la sagesse du gouvernement croit devoir interdire. Je vais pour la première fois de ma vie apprendre à me servir moi-même, et, après tous les sacrifices que j'ai faits, celui-ci ne m'arrêtera pas : je sais pour quoi je souffre, et qui doit m'en récompenser. Eh ! comment n'y aurais-je pas une entière confiance, après tout ce que j'en éprouve de consolations ? Ce que Sa Sainteté fait pour moi n'est-il pas un miracle de la Providence ? Je ne dois m'occuper qu'à l'en bénir et à prier pour mon auguste bienfaiteur.

Je partirai donc pour Ravennes avec M. l'abbé de Rozan, mon vicaire général et mon ami, que Sa Sainteté me permet d'avoir pour compagnon. Je n'ai pas encore fixé le jour de mon départ : il est subordonné à quelques arrangements que j'ai à prendre ; je prévois que ce sera pour les premiers jours de novembre. Je compte m'arrêter à Côme, à Milan et à Bologne : ainsi peut-être ne serai-je pas à Ravennes avant le 15 novembre ; j'aurai l'honneur d'écrire à Mgr l'archevêque, ainsi que vous me le prescrivez, pour le premier jour de mon arrivée, dès le moment que j'aurai pu fixer le jour de mon départ. Je vous supplie de me recommander à lui et à S. É. Mgr le cardinal-légat, et à la communauté qui aura la charité de me recevoir : dès que j'y serai arrivé, mon premier soin sera de vous en instruire, et de vous renouveler l'hommage de ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

M. C. Is.,

Évêque de Luçon.

CLVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Ravenne, 21 novembre 1794.

Monseigneur,

C'est la veille seulement du jour qui était fixé pour mon départ de Mindrisio que j'ai reçu la seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. En m'apportant la permission d'emmener avec moi mon valet de chambre, elle a doublé le prix de la faveur que Sa Sainteté avait daigné m'accorder, et j'y ai été d'autant plus sensible que je ne me flattais plus de l'obtenir. C'est à vous, Monseigneur, que j'en suis redevable, et je manque d'expressions pour vous en témoigner toute ma reconnaissance. Je vous devrai la perfection de mon bonheur, et je ne l'oublierai jamais.

Je suis arrivé à Ravenne avec M. l'abbé de Rozan, mon grand vicaire, et avec mon fidèle serviteur, le 19 du courant, plus tard que je ne l'avais espéré, parce que les mauvais temps m'ont retardé de plusieurs jours. J'ai été reçu par le R. P. abbé de Saint-Vital et par toute la communauté avec l'empressement le plus flatteur et le plus honorable; je suis infiniment content de mon établissement, et tout ce que j'aperçois, tout ce que j'éprouve de soins et d'attentions confirme tous les agréments que vous avez eu la bonté de m'annoncer: je n'oublierai rien pour m'en rendre digne, et j'espère que mes hôtes n'auront jamais à se repentir de m'avoir reçu. S. É. Mgr le cardinal-légat, Mgr l'archevêque, m'ont comblé de bontés. Tout ce que je vois, tout ce que j'éprouve, me parle des bontés de Sa Sainteté; tout me retrace sa tendresse, sa charité paternelle: comment payer tant de bontés? Daignez, Monseigneur, suppléer à mon impuissance, et veuillez m'aider à bien persuader à Sa Sainteté que de tous ses enfants je suis le plus reconnaissant, le plus tendre, le plus soumis et le plus respectueux.

Quoique l'on prévienne ici mes besoins et mes désirs, il y a cependant des besoins auxquels la communauté ne doit pas pourvoir, comme ceux de notre entretien, de notre vestiaire,

permettez-moi de vous demander quelles seront à cet égard nos ressources, car nous n'en avons aucune par nous-mêmes. Je ne veux pas être indiscret, mais vous êtes ma providence. Je vous dois toute confiance, et je vous la prouve en ne vous laissant rien ignorer de ma position.

Recevez avec votre bonté ordinaire les nouveaux hommages de mon immortelle reconnaissance, et de l'attachement aussi sincère que respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

M. C. Is.,

Évêque de Luçon.

CLVII.

LETTRE DE D. ALTIERI

A Mgr GAETANO MARINI,

POUR ÊTRE REMISE A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Ravenna, 28 gennaro 1795.

Illustrissimo e reverendissimo Sig. et Padrone coltissimo,

Coll' ultimo ordinario riceveidal comune amico Sig. abate Marini la gentilissima risposta che Vostra Signoria illustrissima e reverendissima si è degnata fargli sopra la pensione dell' ottimo Msre vescovo di Luçon. La prudente riflessione che ella ha avuto di non parlare dell' affare a Nostro Signore merita tutta la mia riconoscenza, giacchè pur troppo, non essendo Sua Santità informata del fatto, poteva riputare indiscreta quella domanda, che, secondo me, non era che ragionevolissima. Il vescovo di Luçon guinse in Ravenna ai 19 di novembre : ai 22 del mese, scrisse a Vostra Signoria illustrissima e reverendissima, e sollecitò la sua pensione. Ai 25 del medesimo, ricevette un compitissimo biglietto da Msre arcivescovo, il quale, nel trasmettergli un *cabaret* di dolci, v' includeva due cedole di 50 scudi, l' una per la provista (erano le sue frasi) della cioccolata. Ai 6 di decembre ricevette la sua gratissima risposta, e rimase molto sodisfatto nel sentire che poteva

ogni anno contare sopra 100 scudi. Ho voluto esattamente ragguagliarla delle diverse epoche di questo picciolo affare, perchè da se stessa rilevi, che le premure del vescovo di Luçon dirette a Vostra Signoria illustrissima per il conseguimento della pensione sono stati anteriori al ricevimento del generoso donativo di questo arcivescovo. Ho voluto poi ragguagliarla del modo, perchè meco compatisca il vescovo di Luçon, se ha sinora attribuito alla personale generosità di M^{gre} Cadronchi i 100 scudi ricevutine, e non alla carità del beneficentissimo nostro sovrano. L' avrò tediata, ma premevami troppo di giustificare il buon vescovo di Luçon dalla taccia d' *indiscreto*, che meritamente per le diverse circostanze del fatto potevasi meritare; e questa era il primo oggetto di questa mia rispettosissima. Ora permetta che torni a perorare la causa di questo illustre prelato. Egli, come ben vede, non ha ricevuto che 100 scudi in cedole, e non in denaro, diversità molto sensibile in una piazza come questa, ove gli è convenuto di cambiarle con la perdita di un dieci. I suoi bisogni al primo arrivo non sono stati indifferenti: ha dovuto provedersi di un ferrajolo, e questo gli è costato più di 36 scudi; ha dovuto pagare le spese del viaggio, e queste non sono state indifferenti : sicchè se cerca altro sussidio, è compatibile. Il monastero gli somministra tutto ciò che le occorre, a riserva di cioccolata e caffé, e questo è un oggetto di spesa non indifferente. Su dunque, gentilissimo mio Monsignore, prenda in considerazione le circostanze di questo dotto vescovo, e faccia per esso ciò che le suggerisce il suo bel cuore. Io mi ricordava di averla anche nel passato ordinario incomodata, ma non ho saputo dispensarmi di replicarle l' incomodo, ed ho dovuto cedere agl' impulsi della compassione che sento per questo prelato. Vostra Signoria illustrissima e reverendissima mi compatisca dell' ardire, mentre ansioso de' suoi rispettabili comandi con la più divota venerazione mi rassegno.

Obbligatissimo devotissimo servo vero,

Carlo Altieri,
Monaco benedettino Cassinese.

CLVIII.

L'ÉVÊQUE LE LUÇON

AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Ravenne, 3 mars 1795.

Monseigneur,

Votre Éminence, dont le cœur charitable et religieux a si bien secondé les intentions paternelles du Souverain Pontife en faveur de la portion du clergé français que la Providence a conduite dans les États de Sa Sainteté, n'apprendra pas sans intérêt les grandes consolations qui à tant d'autres étaient réservées en Espagne. En général, ils ont trouvé de généreux protecteurs dans tous les prélats espagnols : la religion et la reconnaissance conserveront leurs noms ; mais j'ai grand intérêt à publier l'immense charité et les sublimes vertus du saint évêque d'Orense. Tous les ecclésiastiques que la Providence a conduits dans son diocèse, il les a accueillis, secourus, protégés; dans ce moment-ci, son palais, deux de ses maisons de campagne, réunissent deux cent cinquante prêtres, aux besoins desquels il pourvoit, et lorsqu'on admire le miracle de sa charité, il craint de n'en avoir pas fait assez. Votre Éminence jugera de ses sentiments par la réponse qu'il a daigné faire à une lettre que j'eus l'honneur de lui écrire pour le remercier de tout ce qu'il faisait pour mes diocésains, et pour les lui recommander. Presque tout mon clergé fidèle est en Espagne (grâce à Dieu, le nombre en est grand); une partie très-notable est dans la ville ou dans le diocèse d'Orense. C'est par mes continuelles correspondances avec mes coopérateurs que je suis exactement instruit des consolations qu'ils y éprouvent. Les instructions pastorales que j'ai cru devoir leur adresser et toute la suite de ma correspondance, ils en ont fait confidence à Mgr l'évêque d'Orense, qui, ne me connaissant que sur des rapports trop flatteurs, a pris de moi une opinion trop favorable ; mais j'ai reçu les louanges qu'il me donne comme une leçon dont je ferai mon profit.

J'espère qu'il ne paraîtra pas singulier à Votre Éminence que, d'après tout ce que doit mon clergé à Mgr l'évêque d'Orense,

j'aie pu concevoir le désir le plus vif de le convaincre de ma reconnaissance : je ne peux rien par moi-même que de le recommander tous les jours aux pieds des autels par les prières les plus ferventes, et c'est un devoir que je remplis sans interruption. Je désirerais lui procurer la récompense la plus flatteuse pour un évêque, un témoignage particulier de satisfaction de la part de Sa Sainteté, et c'est pour obtenir cette faveur qu'en toute confiance j'ai l'honneur de recourir à Votre Éminence, bien persuadé que les moyens ne lui manqueront pas pour la lui procurer. Si Votre Éminence a la bonté de mettre les faits que j'ai l'honneur de lui exposer sous les yeux de Sa Sainteté, sûrement son cœur paternel ne verra pas sans attendrissement et sans admiration un prélat qui s'efforce d'imiter les grands exemples que le père commun donne au monde chrétien et que l'Église de France consacrera par une immortelle reconnaissance. Il ne croira pas indifférent à sa sollicitude pastorale qui embrasse toutes les églises, de louer dans un évêque ce qu'il recommande à tous, ce qu'il enseigne à tous par une conduite qui fait l'admiration des anges et des hommes.

J'ose donc, Monseigneur, supplier Votre Éminence de proposer à Sa Sainteté de vouloir bien adresser à Mgr l'évêque d'Orense un bref apostolique qui lui soit un témoignage éclatant de la satisfaction et de la bienveillance du chef de l'Église. Ce sera un grand encouragement pour les autres, une puissante recommandation pour tous les prêtres français réfugiés dans toute l'Espagne, et une source de consolations pour eux : ma reconnaissance sera éternelle.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

M. C. Is.,

Évêque de Luçon.

CLIX.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Ravenne, 6 décembre 1795.

Monseigneur,

Le temps, en s'écoulant, ajoute tous les jours une nouvelle force à ma reconnaissance : je voudrais pouvoir tous les jours vous en renouveler l'hommage, et c'est par discrétion que je vous en parle si rarement; mais au moins ne dois-je pas laisser échapper l'occasion que m'offrent les approches d'un temps qui permet d'offrir en un jour tous les vœux qu'on a formés dans une année. Vous en recevrez beaucoup, si tous les cœurs sont aussi reconnaissants qu'ils doivent l'être, parce que le nombre de ceux que vous avez obligés est grand; mais j'ose assurer que vous n'en recevrez ni de plus tendres, ni de plus sincères que ceux que j'ai l'honneur de vous offrir. Je sais que je n'acquitte qu'une dette, mais j'ai au moins le mérite de l'acquitter de bien bon cœur: veuillez la recevoir avec votre bonté ordinaire, et ce sera un nouveau bienfait dont je vous serai redevable.

Voilà, Monseigneur, plus qu'une année révolue depuis que je jouis des bienfaits de Sa Sainteté, et qui tous les jours me rappelleraient ses anciennes bontés pour moi, s'il m'était possible de les oublier. Je vous supplie de me mettre à ses pieds, et de lui présenter l'hommage, que je n'ose lui adresser directement, de mon profond respect, de ma soumission filiale, de mon inexprimable reconnaissance; vous êtes le digne organe de sa paternelle bienfaisance. Sa Sainteté permettra que vous soyez l'interprète des sentiments de celui de ses enfants qui lui doit le plus, mais qui sent le mieux le prix de ses bienfaits. Le ciel voit les vœux qu'à chaque instant de ma vie je lui adresse pour la conservation et le bonheur d'un pontife si précieux à son Église dans ses jours d'affliction; il sait s'ils sont ardents, s'ils sont sincères. Continuez, je vous prie, à me ménager les bontés de cet excellent père; je lui dois mon existence tout entière, que je lui en doive la continuation : je ferai toujours de nouveaux ef-

forts pour m'en rendre digne. Je me flatte que les respectables hôtes auxquels il m'a confié ne se plaignent pas de moi, et jamais je ne pourrai assez me louer d'eux.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus vrais de reconnaissance, d'attachement et de respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

M. C. Is.,

Évêque de Luçon.

Je n'ai pu me dispenser, Monseigneur, de vous adresser le démissoire ci-joint, qui a été envoyé directement à Mgr l'archevêque de Ravenne par Mr l'évêque de Clermont, actuellement à Fribourg en Suisse. Mgr l'archevêque l'a remis au sous-diacre Palasq, lui disant qu'il en ferait usage si Sa Sainteté lui en donnait la permission, mais qu'il fallait qu'il la sollicitât. J'ai l'honneur de vous adresser sa supplique et ma prière pour que vous la fassiez décréter favorablement. Depuis longtemps il aurait eu le démissoire, s'il avait pu correspondre avec son évêque.

CLX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 28.

Vicence, 28 mai 1796.

Monseigneur,

Par le conseil de S. É. Mgr le cardinal légat de Ravenne et de l'agrément de Mgr l'archevêque, je me suis pour un moment éloigné avec M. l'abbé de Rozan, mon grand vicaire, M. l'abbé de Talleyrand, mon pupille et neveu d'adoption; nous sommes venus à Vicence chez M. le baron de Talleyrand, où nous comptons attendre que ce qu'on avait conçu d'alarmes à Ravenne soit dissipé; je crois ce moment proche, et que bientôt je pourrai avec mes compagnons retourner à Saint-Vital, où il me semble que j'ai laissé ma propre famille. J'ai la confiance que Dieu protégera le patrimoine de saint Pierre pour récompenser les vertus de Pie VI. Je me flatte que Sa Sainteté ne désapprouvera

pas la démarche que j'ai faite, et qui m'a été conseillée comme une mesure de prudence: je n'ai point abandonné l'asile si heureux qu'a daigné m'accorder notre Saint-Père; c'est un simple voyage que je fais, et que je prolongerai le moins possible, si le ciel daigne bénir le plus ardent de mes vœux. Peu de jours avant mon départ, Mgr l'archevêque de Ravenne avait eu la bonté de me faire donner 50 écus pour six mois de ma pension, qui allait échoir le 19 de ce mois; il a mis dans le nouveau procédé toutes les grâces qui caractérisent son excellent cœur, et ce secours est venu bien à propos. J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous rendre compte de ma conduite, afin que vous la soumettiez à Sa Sainteté, en me mettant à ses pieds avec l'hommage de ma tendre reconnaissance et de ma constante soumission filiale. Veuillez bien nous regarder comme appartenant toujours à Saint-Vital, et me conserver en particulier vos bontés.

Recevez l'hommage bien sincère de ma vive reconnaissance et de l'attachement, aussi constant qu'il est respectueux, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

M. C. Is.,
Évêque de Luçon.

M. l'abbé de Talleyrand vous prie, et monsieur son père, d'agréer leurs respectueux compliments; nous sommes tous dans la même maison, et l'abbé de Talleyrand y remplit son objet, M. l'abbé de Rozan, mon grand vicaire, lui continuant ici ses leçons de théologie.

CLXI.

L'ÉVÊQUE DE LUÇON

A L'ABBÉ D'AURIBEAU.

Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Venise, 4 juin 1796.

Sans avoir pu en prévenir personne, j'ai quitté mais non abandonné Ravenne. La cause de mon départ et de celui de

M. l'abbé de Rozan, mon grand vicaire, de M. l'abbé de Talleyrand, mon pupille, et de mon fidèle camérier, a été la terreur que l'approche des patriotes et leurs menaces ont répandue dans la Romagne. S. É. Mgr le cardinal-légat me fit conseiller de m'absenter pendant quelque temps, croyant qu'en cas d'événement l'évêque de la Vendée serait plus en péril qu'un autre, et que sa présence pourrait être funeste à ses hôtes. Un pareil conseil, ainsi motivé, me parut un ordre; je crus devoir y déférer tout de suite, et je m'embarquai pour Venise. Je n'ai éprouvé aucune difficulté pour y entrer, ni pour rester dans l'État: rien n'annonce qu'on ait le projet de renvoyer les émigrés qui y sont actuellement; mais il serait même, à cet égard, difficile de répondre de l'avenir. J'ai rendu compte de mon voyage, de sa cause et de ses motifs à Mgr Caleppi, le priant d'en instruire Sa Sainteté. J'espère que ce voyage n'aura pu être désapprouvé, et qu'il ne diminuera pas les bontés du Saint-Père pour moi. J'ignore s'il a reçu une lettre.

J'ai reçu une lettre de Mgr l'archevêque de Bordeaux, qui me dit à votre occasion : « Je vous prie de dire à M. l'abbé d'Auribeau qu'il y a à lui de la vertu et un noble courage à prendre la défense de l'honnête homme opprimé; son ouvrage en aura bien plus de prix : rappelez-lui la lettre que j'écrivis à la fin de juin 1791 au président de l'Assemblée. Le cardinal de Bernis me marqua qu'on la réimprimait à Rome. Elle se trouve dans le Journal de Fontenay, en juillet; elle était très-énergique, et disait tout ce que je devais dire; j'y réclamais contre la contrainte que j'avais subie, etc., etc., etc. »

Mgr l'archevêque de Bordeaux m'ajoute qu'il est toujours l'objet de la plus acharnée et de la plus injuste persécution; qu'il serait plus important que jamais pour lui d'avoir une lettre de consolation du Pape, qui lui servît d'égide contre ses ennemis. Il n'a reçu, depuis qu'il est à Londres, aucune réponse de Mgr Caleppi. Il est d'autant plus sensible à cette privation que ce prélat lui avait fait espérer une lettre du Pape, et il ne sait qu'augurer de son silence. *Cet archevêque a besoin de grands ménagements.* Je crains pour lui, à cause des grands chagrins qu'il éprouve. Parlez-en à l'âme sensible de Mgr Caleppi, qui sans doute lui procurera cette consolation. Il a pourvu de son mieux à l'administration du

diocèse de Saintes et de celui de Condom. Il a continué tous les pouvoirs donnés par les évêques morts à tous ceux qui sont restés unis au Saint-Siége, avec les extensions qui dépendent de lui. Il comptait dans peu choisir expressément trois grands vicaires pour Saintes, et pour le cas où il n'y en aurait pas de libres. Il commence à correspondre diversement avec son grand vicaire de Bordeaux, à Bordeaux. Il s'est conduit fort sagement; Mgr Hardy était ci-devant grand vicaire à Saintes; M. Pichon est un de ceux auxquels il pense. Il y a à Londres quelques ecclésiastiques de Saintes avec lesquels il se concertera.

Je vous prie de communiquer ce qui concerne Saintes et Condom à Mgr l'archevêque de Vienne, et, par lui, à la congrégation.

Je ne suis plus à Vicence, où j'ai trouvé Mgr l'évêque de Langres. Me voilà revenu à Venise. Quand mes hôtes à Vicence ont su les Français à Vérone ils sont partis, et il a bien fallu les suivre. Nous arrivâmes ici avant-hier au soir; nous y serons tant qu'il plaira à Dieu; nous espérons qu'on ne nous renverra pas, mais nous n'en avons pas la certitude. S'il fallait partir encore, nous serions réduits à l'impossible, et tous les débouchés nous sont fermés. Mais je me fie à la Providence, et j'espère qu'elle me ramènera bientôt à Ravenne, et que les vertus de Pie VI et la prudence de ses négociations sauveront ses États.

CLXII.

LE MÊME

A NOTRE TRÈS-SAINT-PÈRE LE PAPE PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 19 novembre 1796.

Très-Saint-Père,

J'ai joui pendant un an et demi de l'asile honorable que Votre Sainteté avait daigné m'accorder dans l'abbaye de Saint-Vital de sa ville de Ravenne, où chaque jour je bénissais le meilleur des pères qui m'avait procuré le sort le plus heureux que j'eusse pu désirer dans le malheur de ma position. Lorsque les Français menacèrent la Romagne, je crus devoir, plus par

égard pour la tranquillité de mes hôtes que pour ma propre sûreté, m'éloigner pour quelque temps. Je partis pour Venise, mais en déclarant que mon absence ne serait que momentanée; que, loin d'abandonner la place que je devais à la bonté paternelle de Sa Sainteté, je partais dans l'intention de venir la reprendre dès que je serais averti que ma présence ne serait plus un sujet d'effroi pour la communauté et pour la ville, où l'on s'imaginait que la vue de l'évêque de la Vendée serait capable d'irriter l'ennemi, s'il arrivait. Le père abbé de Saint-Vital et toute la communauté, qui connaissaient bien le vrai motif de ma démarche, furent sensibles au sacrifice que je leur faisais, et me déclarèrent unanimement et de la manière la plus obligeante que leur maison serait constamment la mienne, que je serais toujours le maître d'y revenir, qu'ils désiraient que ce fût bientôt, et que, dans tous les cas, mon appartement me serait conservé. Je leur laissai mon cœur pour gage; je crus emporter les leurs, car je me flattais d'en être aimé autant que je les chérissais tous bien sincèrement. Les assurances que m'avait données le père abbé lorsque nous nous séparâmes, il me les a renouvelées plusieurs fois depuis notre séparation.

Arrivé à Venise, je rendis compte sur-le-champ de ma démarche et de ses motifs à Mgr Caleppi, afin que Votre Sainteté en fût informée et que je pusse recevoir ses ordres. Ce prélat me fit l'honneur de me répondre que Votre Sainteté ne désapprouvait point que j'eusse pourvu à ma sûreté, et qu'avec sa bonté ordinaire pour moi elle me verrait toujours avec plaisir revenir dans ses États; qu'elle avait fait donner des ordres pour que mon poste me fût conservé.

Peu de temps après les Français parurent à Ravenne, y levèrent une contribution et se retirèrent. Je crus pouvoir alors penser à y retourner; mais le père abbé m'écrivit qu'il n'avait plus la même liberté de consentir à mon retour, qu'il ne me dissimulait pas que sa communauté y répugnait, et qu'il fallait que je prisse les ordres de la secrétairerie d'État. J'eus l'honneur d'en écrire à S. É. Mgr le cardinal de Zelada, qui me fit celui de me répondre qu'il prendrait les ordres de Sa Sainteté : il me fit dire ensuite, de concert avec Mgr Caleppi, par don Altieri, mon ami, que Votre Sainteté avait eu la bonté de

décider que je reprendrais ma place telle que je l'occupais auparavant, mais que, vu les circonstances et les nouveaux dangers qui menaçaient encore le pays, on me conseillait d'attendre ; que je serais averti du moment. J'ai donc attendu et j'attends encore, sentant très-bien toutes les raisons de prudence qu'il y a pour attendre; mais je suis dans un pays où la vie est infiniment chère, où je n'ai et où je ne peux espérer aucune ressource. Depuis six mois que j'y suis, j'y ai vécu avec 50 écus que Mgr l'archevêque de Ravenne m'avait donnés peu de jours avant mon départ, avec pareille somme qu'il vient de m'envoyer tout à l'heure, et avec 50 autres écus que le père abbé de Saint-Vital avait eu la charité de m'envoyer ici peu de jours après mon départ de Ravenne.

Je ne sais si Mgr l'archevêque de Ravenne continuera à me donner 50 écus tous les six mois ; ce que je viens d'éprouver de sa part peut me le faire espérer; je n'ai d'autre titre pour y prétendre que sa charité. Mais, dussé-je les recevoir, il est bien évident qu'ils seraient insuffisants pour fournir à ma nourriture et à mon entretien avec mon inséparable valet de chambre, le compagnon de mes malheurs, qui me sert depuis vingt et un ans, qui a tout sacrifié pour me suivre et dont je suis le débiteur.

Dans ma détresse, à qui puis-je, à qui dois-je m'adresser pour demander mon pain quotidien, si ce n'est à mon bon père, dont la bonté m'a toujours prévenu, et auquel je dois ce que je suis? C'est donc avec une entière confiance qu'en fils aussi tendre que soumis, aussi respectueux que reconnaissant, aux pieds de Votre Sainteté, je lui adresse mon humble prière et lui expose mes besoins. Je sais que Votre Sainteté ne peut pas faire tout le bien pour lequel son cœur compatissant ne cesse de la solliciter; je sais ce que les circonstances de ces temps malheureux lui commandent de sacrifices et à ses États pour la gloire du Saint-Siége, et surtout pour celle de la religion; mais, pour le peu qu'elle daigne faire pour moi, je serai content: 300 écus suffiraient à mes besoins, en attendant que les circonstances me rendent l'espoir de retrouver une place dans l'état ecclésiastique. Je n'ose plus ambitionner de rentrer à Saint-Vital, puisque je sais que je n'y serais reçu qu'avec répugnance, ce qui mettrait ma sensibilité à une épreuve au-dessus de mes forces,

après tout ce que j'y ai éprouvé de soins, d'attentions et d'amitié; mais les ordres de Votre Sainteté seront toujours ma règle suprême. J'ose seulement la supplier de permettre que je me choisisse une retraite dans un coin du monde, et de vouloir bien m'y assurer la plus médiocre subsistance. Mes jours y seront employés à faire les vœux les plus ardents pour sa conservation si précieuse à la religion.

Je baise humblement les pieds de Votre Sainteté, et je lui demande sa bénédiction paternelle.

Je suis avec le plus profond respect,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble, très-obéissant serviteur et très-soumis fils,

MARIE-CHARLES-ISIDORE,

Évêque de Luçon.

CLXIII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 6 janvier 1797.

Monseigneur,

La divine providence, après m'avoir éprouvé pendant huit mois par la privation de l'asile que la bonté paternelle de l'immortel Pie VI m'avait accordé dans l'abbaye de Saint-Vital, à Ravenne, et où je me suis trouvé aussi heureux pendant dix-huit mois que si j'eusse été dans le sein de ma propre famille, après avoir éprouvé ici la plus grande détresse, et lorsque je ne voyais presque plus de ressources pour moi, cette même providence, pour prix de l'entière confiance que j'ai toujours eue en elle, vient de me rendre en Autriche ce que j'ai perdu à Saint-Vital. Mgr le prélat abbé de Lilienfeld, à douze lieues de Vienne, informé par mes parents et amis du malheur de ma situation, m'offre un asile dans sa maison, pour moi, mon grand vicaire et mon valet de chambre, avec tous les avantages dont j'ai joui à Saint-Vital, et m'en fait même espérer de plus considérables. S. M.

l'empereur permet que j'accepte ses offres et que j'aille en jouir; j'en ai reçu les passe-ports les plus honorables, et, en conséquence, dès lundi prochain, 9 janvier, je pars pour Vienne, où je serai, j'espère, le 22, et où je séjournerai quelque temps avant de me rendre à ma destination. La saison est peu favorable pour un aussi grand voyage ; mais, dans l'état d'incertitude et de détresse auquel je me trouve réduit depuis longtemps, je n'ai pas dû hésiter à accepter cet asile sûr, honorable et avantageux. Je serais fort embarrassé pour m'y rendre si des amis ne m'avaient avancé ici l'argent dont je manquais, et que j'espère pouvoir leur rendre sur la *petite lettre de change* que vous avez eu la bonté de m'annoncer de la part de Sa Sainteté, et que je n'ai point encore reçue, que je recevrai peut-être avant mon départ. Dans le cas contraire, j'ai prié M. l'abbé de Talleyrand de retirer mes lettres; je lui laisse pouvoir de recevoir ladite lettre de change, si elle arrive. Si elle n'était pas partie lorsque Monseigneur recevra cette lettre, alors je le prie de vouloir bien adresser directement cette lettre de change à M. l'abbé de Talleyrand, avec qui j'ai fait tous les arrangements nécessaires, et qui, dans tous les cas, aura l'honneur de vous en accuser la réception. Veuillez mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma bien vive reconnaissance pour le nouveau bienfait que j'en reçois ; je me flatte qu'elle ne désapprouvera pas le parti que je prends et que me commande la nécessité. Je vous supplie de l'en instruire, et de l'assurer que, dans tous les lieux comme dans tous les temps, je serai toujours à ses ordres, et son enfant aussi soumis que tendre, respectueux et reconnaissant. Ce sera toujours avec confiance que je lui exposerai mes peines et mes besoins, et que j'en attendrai ma consolation. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien me conserver le même intérêt et les mêmes bontés. Jamais je ne perdrai le souvenir des témoignages que j'en ai reçus. C'est avec la plus vive reconnaissance et l'attachement le plus respectueux que j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

M. C. Is.,

Évêque de Luçon.

Si vous avez des ordres à me donner, je vous prie de me les adresser ou à Vienne, sous le couvert de Mgr l'évêque de Nancy, ou ici, sous le couvert de M. l'abbé de Talleyrand, auprès duquel je laisse M. l'abbé de Rozan, mon grand vicaire, pour continuer son instruction ecclésiastique, et tous les deux avec l'espoir que vous ne les séparerez pas, et que vous voudrez bien les rappeler dans une maison religieuse de l'État ecclésiastique, pour qu'ils puissent plus facilement remplir leur objet, chose plus que difficile dans la maison paternelle.

CLXIV.

L'ÉVÊQUE DE MARIANA, EN CORSE,

AU CARDINAL DE ZELADA.

Rome, 25 avril 1791.

Monseigneur,

D'après les bontés dont Votre Éminence a daigné me combler, je ne serais point parti de Rome sans avoir été vous rendre mes hommages et recevoir vos ordres; mais, faisant réflexion au surcroît d'occupations que les circonstances occasionnent en ce moment à Votre Éminence, je la supplie de me permettre de m'acquitter par écrit d'un devoir que je regarde comme sacré. Je pars, Monseigneur, demain pour me rapprocher de la Corse, où j'espère que Dieu me fera la grâce de pouvoir arriver bientôt. D'après les réponses de Sa Sainteté, notre cause est bien favorable auprès de tous ceux qui voudront encore être catholiques; et, du reste, un évêque qui a respiré l'air de la capitale du monde chrétien, et révéré les cendres des saints martyrs sans nombre qui l'ont arrosée de leur sang, doit être disposé à tout. Je supplie humblement Votre Éminence de m'accorder la continuation de ses bontés, et de daigner se souvenir de moi auprès de Dieu. Je dirai à dom Gorgonio, procureur de la Chartreuse de Pise, que Votre Éminence, que Dieu conservera, comme nous l'espérons, encore longtemps pour le bonheur de l'État ecclésiastique et du monde entier, a toujours les mêmes bontés pour lui et pour tous ceux qu'il a

pris la liberté de lui recommander, et je publierai partout que je me ferai toujours gloire d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

IGN. FR.,

Évêque de Mariana.

LE MÊME AU MÊME.

Pise, 15 mai 1791.

Monseigneur,

Je ne pense pas qu'il suffise à ma reconnaissance d'avoir témoigné à Votre Éminence, avant de partir de Rome, combien j'étais pénétré des bontés dont elle m'avait honoré. Revenu à ce moment d'une espèce d'expédition de laquelle je rends compte à Sa Sainteté par ce même ordinaire, j'ai l'honneur aussi, Monseigneur, de vous en écrire sommairement le résultat, dont j'espère que Dieu tirera sa gloire : j'ai fait tous mes efforts pour que l'on me souffrît au moins dans le pays, après l'élection de l'intrus de la Corse, faite sous mes yeux; mais malheureusement j'avais été trop bien reçu à mon arrivée par le peuple; j'avais rendu un témoignage trop éclatant au monitoire de Sa Sainteté, dont on avait fait disparaître la plupart des exemplaires et proscrit les autres: il a fallu revenir en Italie le neuvième jour après en être parti.

Je suis, Monseigneur, en ce moment dans la Chartreuse de Pise, auprès de celui que Votre Éminence honore de ses bontés, dom Gorgonio, qui me charge de faire agréer ses humbles hommages à Votre Éminence. Caché dans cet asile, j'y implorerai sans cesse la bonté divine pour un peuple qui vient de donner les marques les plus sensibles d'attachement à l'Église romaine. Il a fallu comme m'arracher d'entre ses bras; et, après m'avoir reçu avec transport, il m'a suivi jusqu'en haute mer sans pouvoir presque se résoudre à me quitter.

Votre Éminence, Monseigneur, aura peut-être occasion de lire la relation circonstanciée que j'envoie à Sa Sainteté : elle n'y verra qu'une partie des événements; cependant elle en aura assez

pour lui faire connaître quels moyens il faudra employer encore pour venir au secours d'un peuple qu'on cherche à séduire par les plus indignes artifices. On vient cependant de faire passer dans cette île un grand nombre de copies du monitoire imprimé en Toscane ; mais on ne sait si c'est une réalité ou un songe, de voir des hommes à la tête de ce pauvre peuple, et faits pour l'éclairer, avoir l'audace de lui dire qu'un courrier arrivé de Paris vient d'apporter la nouvelle que Sa Sainteté a enfin approuvé en tout la nouvelle organisation du clergé, et reçu les hommages de tous ces fantômes et de toutes ces idoles élevées dans la maison de Dieu. Il était réservé au siècle prétendu des lumières d'imaginer de pareilles scélératesses. Veillez bien, Monseigneur, car je ne doute plus que les furieux qui veulent détruire l'Église n'aient fait toutes les démarches envers la Corse dans l'espérance de mettre par son moyen le pied dans l'Italie.

Dieu conserve Votre Éminence pour le bonheur de l'Église, de Sa Sainteté, de l'Italie, et par là du monde entier.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

IGN. FR.,

Évêque de Mariana et d'Accia.

CLXV.

LE MÊME AU MÊME.

Roma, 20 maggio 1791.

Nell' atto stesso che l' ossequiosissimo conte di Cardo pensava d' aver l' onore di rassegnare à Sua Eminenza le accluse copie, felicitando se medesimo per il gradimento benignissimo che si degnò jeri di dimostrargli, la più funesta notizia pervenutagli da Toscana ha ben tosto rammaricato l' afflittissimo già di lui cuore.

Ai 6 del corrente arrivò in Bastia il di lei vescovo, che fu condotto alla chiesa in mezzo delle acclamazioni e degli evviva

dell' affollato popolo, al quale fece il zelante pastore una omelia degnissima de' suoi lumi.

Subito fu mandato a chiamare dal scismatico Paoli, primo presidente del dipartimento, in compagnia del secondo presidente, il sacerdote refrattario el predicante avvocato Pier Francesco Mattei, per intimargli di prestare il giuramento civico; ma Monsignore giurò invece di voler morire constantemente fedele alla religione e alla Santa Sede romana.

Frattanto, dubitandosi delle notorie dimostrazioni del religioso popolo suddetto, col maggior segreto, e di notte tempo furono introdotti in città due mila montanari de' più affetti del Paoli, i quali s' impadronirono della fortezza e cittadella; e rivoltati i canoni alla suddetta, fu eletto agl' otto del corrente il scismatico vescovo della Corsica nella persona dell' ambizioso vicario generale Guasco, uomo di settante e più anni, rimanendo così deluse le speranze del perverso e vendicativo Mattei, contro del quale avea già il popolo manifestato tutto il suo sdegno, essendosi portato una volta per bruciare la di lui abitazione.

Fu rimbarcato prontissimamente il vescovo legittimo per Toscana con una borsa di tre mila franchi, che volle dispensar tosto all' ospedale e ai poveri, essendosi ritirato alla Certoza di Pisa, per unir le sue lagrime a quelle di tanti buoni e corraggiosi fedeli.

Immerso per fine nelle riflessioni più dolorose, finisce lo scrivente con baciar divotissimamente le mani a Vostra Eminenza, e si protesta, col più profondo rispetto e venerazione umilissimo, ossequiosissimo e obbligatissimo servitore.

CLXVI.

L'ÉVÊQUE DE MARIANA

AU CARDINAL DE ZELADA.

Florence, 26 juin 1792.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de remercier Votre Éminence et de lui accuser la réception d'un paquet à mon adresse, sous le sceau de ses armes. Ce nouveau gage de la sollicitude paternelle de Sa Sain-

tété nous trace la conduite que nous aurons à tenir pour agir d'une manière uniforme, lorsque la divine providence fera cesser notre exil et nous rendra à nos églises. Il semble, Monseigneur, que sans nous flatter trop, nous pouvons regarder cette heureuse époque comme peu éloignée, et qu'en faisant connaître à mes ouailles nos communs bienfaiteurs pendant nos disgrâces, j'aurai bientôt l'occasion de m'acquitter envers Votre Éminence du devoir de la reconnaissance.

Oui, Monseigneur, vous avez trop bien secondé le père commun dont Votre Éminence était comme l'œil et le bras droit, pour que je ne m'empresse pas de lui attribuer d'avance une partie de la gloire et du succès. Si la bonté de Dieu n'eût favorisé un premier envoi que je fis en Corse du bref et du nouveau monitoire que Sa Sainteté a eu l'attention de faire imprimer ensuite en italien pour notre île, je regretterais presque d'avoir été trop présent à l'esprit de Votre Éminence, lorsqu'on fit les différents paquets, parce qu'il est arrivé que j'ai reçu à mon adresse ce qui était destiné effectivement à un autre; mais, puisqu'il n'est plus temps aujourd'hui de remédier à une erreur involontaire, toutes les issues étant exactement fermées, je n'en parle en ce moment que pour faire connaître à Votre Éminence combien j'aurais été flatté d'avoir en main le nombre des exemplaires d'une édition si authentique, qui m'étaient personnellement destinés.

J'aime à croire, Monseigneur, que Mgr de Nebbio, mon respectable confrère, me met aux pieds de Votre Éminence, comme je l'en ai prié, toutes les fois qu'il a l'honneur de vous faire sa cour. Si, parmi ses immenses occupations, Votre Éminence daigne m'assurer qu'elle me conserve toujours quelque part dans ses bontés, en y ajoutant quelque chose de satisfaisant sur la santé de Mgr Mauri, dont l'élévation est en partie son ouvrage, elle comblera de consolations celui qui est avec les sentiments les plus vifs de respect et de vénération,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

IGN. FR.,

Évêque de Mariana.

CLXVII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Pisa, 19 gennajo 1794.

Illustrissimo e reverendissimo Sig. et Padrone mio coltissimo,

Vengo avvisato dall' eminentissimo M^gre Campanelli, che la Santità di Nostro Signore essendosi degnata di favorirmi d' una somministrazione di 150 scudi, poteva in conseguenza indrizzarmi a Vostra Signoria illustrissima e reverendissima per riceverne dalle vostre mani il pagamento.

Vi prego dunque, illustrissimo e reverendissimo Signore, di aver la bontà di consegnar questi danari al Sig. Giovanni Petrulli, sacerdote della Missione et procuratore della casa di Santo Andrea, a Montecavallo, il quale avea l' onore di ossequiarla nel mio nome col rimetterle la presente, insieme colla ricevuta sottoscritta dal mio nome.

Intanto gradisca Vostra Signoria illustrissima e reverendissima il contrasegno del rispetto con cui mi rassegno,

Illustrissimo e reverendissimo Signore,

Il suo umilissimo ed obbligatissimo servidore,

IGNA. FR.,
Vescovo di Mariana.

CLXVIII.

L'ÉVÊQUE DE MARIANA, EN CORSE,

A Mgr LE PRÉLAT CALEPPI.

De Charitate S. Sedis ergo Gallos, vol. 35.

Rome (Saints Jean et Paul), 2 juin 1795.

Monseigneur,

Agréez l'expression de toute ma reconnaissance pour le nouveau secours que vous avez eu la bonté de solliciter auprès de Sa Sainteté en faveur du marquis de Vertlos, beau-frère du président de la Costa, qui partage avec moi les sentiments que nous inspire le bienfait du meilleur des souverains. Je n'ai pas de peine, Monseigneur, à concevoir qu'il faut toute l'attention et la

sagacité possibles pour faire face à tant de besoins toujours renaissants, avec des moyens aussi bornés d'ailleurs que ceux dont vous avez la disposition. Je désire bien que l'arrivée des députés de notre Corse, pour une négociation avec Sa Sainteté, soit l'annonce de notre prochain retour dans nos diocèses, et que nous n'ayons plus à puiser dans les trésors de notre père commun que des grâces spirituelles.

Je me suis, en attendant cette époque tant désirée, retiré depuis un mois dans cette sainte maison, chef-lieu de la congrégation des Passionnistes; la distance et le concours de la grande solennité qui approche me fait espérer, Monseigneur, que vous m'excuserez si je ne vais pas dès à présent vous témoigner de nouveau les sentiments du vif et respectueux attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
IGN. FR.,
Évêque de Mariana.

P. S. Comme j'envoie presque chaque jour chez M. le président de la Costa pour savoir de ses nouvelles, ainsi que de ma nièce, son épouse, la lettre que Monseigneur aura la bonté de m'écrire samedi prochain, étant remise seulement au palais Petroni, me parviendra avec autant de sécurité que de promptitude.

CLXIX.

LE MÊME

AU CARDINAL BUSCA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Monte Argentino, 2 novembre 1796.

Eminentissimo Signore e Padrone coltissimo,

Benchè non abbia avuto la sorte d' inchinar a Vostra Eminenza i miei umilissimi ossequj ne' vari soggiorni che feci in questa dominante, mi lusingo per altro che la si compiacera di aggradire questo mio dovutole, tanto per il suo merito personale e la dignità eminentissima sua, come per la confidenza intera

della Santità di Nostro Signore, della cui gode, ed il supremo grado di segretario di Stato.

Adunque saprà Vostra Eminenza qualmente il suo servo, nato suddito di Sua Santità, essendo vescovo nella Corsica, e ritornato soltanto da un anno nella mia residenza in Bastia, non ha creduto poter in coscienza prestar il giuramento di fedeltà a' republicani francesi, i quali di bel nuovo vi sono stati richiamati al momento della partenza spontanea degl' Inglesi, provocata però altrettanto per la volubilità nationale de' Corsi, e per i varj disgusti ricevuti da questi insulani, che per unione delle forze maritime degli Spagnuoli alla marina francese.

Non avendo creduto poter in coscienza riconoscere come padroni gl' inimici di Dio e di tutti i sovrani, nominatamente del mio augusto sovrano, Nostro Signore Pio VI, invitato dagl' Inglesi istessi a ritirarmi con essi, ho domandato al comitato istesso de' Corsi in Bastia la licenza di poter andare a' piedi sagri di Sua Santità, ed ottenutala subito a' 14 dello scorso mese di ottobre, m' imbarcai per l'isola d' Elba, donde, dopo un soggiorno forzato, son giunto jeri soltanto in questo ritiro divoto de' Passionisti sul monte Argentaro, vicino a Orbitello.

Starò qui aspettando gli supremi ordini della Santità di Nostro Signore, che si degnerà farmi parvenire, o per fermarvimi, o per andare a Roma, nella loro casa di San Giovan e Paolo, pronto così ad esequire tutti i commandi di Nostro Signore. Mi son riservato abbastanza per campar frugalmente un anno intero senza dar fastidio ed aggravio a nessuno.

In conseguenza, se in mezzo delle immense sue occupazioni, così lo gradirà Vostra Eminenza, dopo avermi messo a' piedi sagri di Sua Santità, m' intimerà il suo supremo oracolo, insieme colla facoltà necessaria, se saran per andar a Roma, che io per altro mi troverò bene da pertutto, purchè sappia che il mio amabile sovrano sta bene, e che Vostra Eminenza gradirà il sentimento con cui sono, col bacciarle la sagra purpura, e pregandole ogni maggior bene e felicità,

Di Vostra Eminenza

L'umilissimo, devotissimo ed obbligatissimo servidore,

IGN. FR.,

Vescovo di Mariana ed Accia.

CLXX.

BILLET DU MÊME

A Mgr CALEPPI.

A' 26 novembre 1796.

Il vescovo di Mariana è venuto per ossequiare umilmente Mgr Caleppi. Egli gradirebbe sapere se Sua Eccellenza ha avuto occasione di dar parte a Sua Santità di quanto ha avuto l'onore di esternarle nel memoriale rimessole due giorni sono : di più, giacchè non occorre di riguardar il vescovo di Mariana che come un vescovo suddito di Sua Maestà Britannica, senza pregiudizio della qualità di cui si glorierà sempre d' esserlo della Santità di Nostro Signore, sicome figlio suo ubbedientissimo come capo della Chiesa, col battere sempre questo punto, il quale non lascia più luogo di riguardarlo come vescovo emigrato. Il medesimo vescovo domanda a Sua Eccellenza se crede che egli possa, senza dispiacere a Sua Santità, fare istanza appresso la coste d' Inghilterra per ottenerne, durante il suo soggiorno a Roma, il medesimo trattamento che avrebbe avuto nell' Inghilterra istessa si vi fosse andato, secondochè vi era invitato, tanto più che questo suo soggiorno in Roma vien approvato dal governo istesso inghilese che era in Corsica.

CLXXI.

ESPOSIZIONE DEI MOTIVI

CHE HANNO INDOTTO IL VESCOVO DI MARIANA ED ACCIA AD ALLONTANARSI DALLA SUA DIOCESI AL MOMENTO DELLA PARTENZA DEGL' INGHILESI DALL' ISOLA DI CORSICA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Roma, 24 novembre 1796.

Il vescovo di Mariana ed Accia, ritornato da un'anno nella sua diocesi ed insieme agl' altri vescovi dell' isola di Corsica, in conseguenza dell' invito formale fatto loro dal governo medesimo, così avendolo prescritto prima la Santità di Nostro Signore

il papa Pio Sesto, aveva, per il corso del medesimo anno, procurato, quanto dipendeva di lui, di corrispondere alle mire si del savio Pontefice, come del governo civile. Dopo varie difficoltà inorte dalle vertenze attuali, gli era riuscito di occupare di bel nuovo il suo episcopio, anzi con molte spese di adattarne la metà all' effetto di supplire al seminario stesso, occupato dalle truppe di Sua Maestà Brittannica.

Bisogna osservare che l' isola di Corsica da due anni è venuta nel potere della medesima Maestà Brittannica, la quale aveva aggiunto ai suoi titoli quello di re di Corsica; da questo momento convenne a' tutti i vescovi di prestar cogl'altri corsi il giuramento di fedeltà alla corona d'Inghilterra, anzi di cooperare con tutti i mezzi possibili allo stabilimento dell' autorità reale, or mai divenuta, all'esempio dell' Inghilterra istessa, la sola potenza civile legittima. Tale era lo stato delle cose nel regno di Corsica da suddetti due anni, a principiare dall' epoca del primo ingresso degl' Inghilesi nella suddetta isola, quando, agli undici di ottobre dell' anno presente mille settecento novanta sei, fu notificato da parte di S. E. il Sig. Gilbert Elliot, vicerè dell' isola, che era venuto un ordine assoluto del re di evacuare tutto il mare Mediterraneo, e conseguentemente l'isola di Corsica, fra pochissimi giorni, a cagione dell' alleanza fatta fra la Repubblica francese ed il regno di Spagna, per potere (così si diceva) riunire le forze di Sua Maestà, affine di meglio difendere le altre possessioni della corona assai più importanti di quelli che occupava nel mare Mediterraneo.

Gl' Inghilesi, nell' atto d'esternare questo ordine assoluto, al quale erano obbligati di obbedire senza dimora veruna, fecero osservare ai Corsi che lasciavano loro tutti i presidi ben muniti non solo di quel che avevano trovato, ma anche di quel che avevanvi messo. Qui non occorre di dire niente di quel che i Corsi stessi potevano o dovevano fare, o pure di quel che gl' Inghilesi credevano di poter aspettare: il fatto si è che, nel giorno istesso della notificazione fatta da parte degl' Inghilesi, anzi di mattina per tempo fu in pochissimo convocata e fatta un' adunanza degli abitanti della città di Bastia, della quale il resultato fu di darsi alla Repubblica francese, e di determinare una solenne deputazione ai Francesi che occupavano la città ed

il porto di Livorno; la quale risoluzione, presa ed intimata al vicerè, fu domandato al medesimo che all' istante istesso tutti i posti fossero guardati dai cittadini unitamente colle truppe Inghilesi; di più, fu domandato all' istesso vicerè che cinque cento in circa prigionieri francesi fossero dal medesimo consegnati ai cittadini di Bastia, per farne un regale ai nuovi padroni che la città era per darsi. In questo, mentre il governo inghilese da se stesso scrisse al vescovo di Mariana ed Accia, come anche a quello di Nebbio, e probabilmente agl' altri vescovi, per invitarli ad imbarcarsi sopra i vascelli di sua Maestà per esser trasportati nell' Inghilterra, nella medesima guisa che gli altri sudditi della corona brittannica : così si esprimeva il segretario di Stato, aggiungendovi che potevamo fare il medesimo invito a tutte le persone del nostro clero, le quali avrebbero fondamento di temere di essere compromesse nello stabilimento di un nuovo governo.

Dopo un sì fatto invito, non restava al vescovo di Mariana ed Accia altro a fare, in virtù del giuramento di fedeltà prestato al re d' Inghilterra, ed insieme a quello che deve alla Santità del Nostro Signore, di cui è nato suddito, che o di arrendervisi, o pure cercare un altro modo più soave di conciliare i doveri della sua coscienza coi riguardi dovuti ai suoi diocesani; tanto più che, in un altra lettera scrittagli dal medesimo segretario di Stato, gli veniva raccomandato di far portar con più segreto possibile la sua robba a bordo dei vascelli inghilesi, per la qual cosa, dopo essersene consigliato coi suoi amici, egli scrisse immediatamente al *comité* dei cittadini di Bastia, per domandar loro la permissione di portarsi di bel nuovo ai piedi di Sua Santità Pio VI, e deporre al suo paterno seno dei dubbi gravi di coscienza a fin di sentire sopra di essi il suo supremo oracolo. Non dispiacque questa dimanda al suddetto *comité ;* anzi il presidente di esso rispose al vescovo istesso, portatosi in persona al luogo dove teneva le sue sessioni, che egli era padrone, già che era venuto il tempo della libertà di andarsene, e quando e dove, e come vorrebbe, rimettendosi alla di lui prudenza per il governo interino della sua diocesi; non domandoli altro che queste due cose : la prima, di non partire prima che fossero partiti i commissari deputati dalla città per portarsi a Livorno;

la seconda di compiacersi di dire a tutti quanti potrebbero domandarli per qual motivo se ne andava, che questo non era venuto da loro stessi, nè di veruna intimazione fattagli di canto loro, ma unicamente perchè esso l'aveva domandato, e che eglino non avevano fatto altro che di acconsentire alla di lui domanda. Il che fatto e convenuto, nel giorno quattordici del medesimo mese, e datone avviso al governo inghilese, il quale l'approvò, il vescovo di Mariana ed Accia sulla sera partì, avendo trovato un'occasione pronta e favorevolissima di imbarcarsi per l'isola d'Elba, dopo aver lasciato un rappresentante, cioè un vicario generale, munito di tutti i poteri ordinari e straordinari, che poteva communicarli, di più datogli il possesso della casa vescovile, e surrogatoli nel caso di bisogno un altro eccellente sacerdote munito dei medesimi poteri; si imbarcò, e come il Dio volle arrivò il giorno dopo felicimente alla spiaggia di Marciana, nella suddetta isola d'Elba; da quale, per via dell'inconstanza dei venti, non ha potuto portarsi in terra ferma che nel primo giorno di novembre, nel quale approdò al porti di San Stefano del monte Argentaro, ed ebbe l'onore di scrivere da detto luogo all'Eminentissimo cardinale Busca, segretario di Stato, per darli parte di quanto era accadutogli. È vero però che, nella medesima lettera, sembrava disposto ad aspettarne la risposta nel ritiro dei Passionisti, colà situato; ma, accorgendosi che un soggiorno alquanto prolongato poteva dar loro troppo di soggezione, e che di più la cattiva stagione andava inoltrandosi, egli si è risoluto dopo quindici giorni a partire da Orbitello, munito di un passaporto da parte del governatore di questa città per potarsi alla volta di Roma. Del resto, prima di finire, egli non sarà fuori di proposito di osservare che la condizione del vescovo di Mariana ed Accia è del tutto diversa di quella degli emigrati francesi, o siano vescovi, o siano ecclesiastici, imperocchè il suddetto vescovo da due anni è suddito di Sua Maestà brittannica, padrone dell' isola di Corsica, la quale da questa epoca non faceva più parte della Francia, senza aggiungervi che egli essendo nato suddito di Sua Santità, tutte le volte che gli occorre di portarsi nello Stato ecclesiastico, non fa altro che rientrare sotto il dominio del suo natural sovrano. Adunque, riguardo al suo soggiorno durante la presente nuova burrasca,

quantunque egli sia disposto a fermarsi ben volontieri in qual si voglia luogo dello Stato ecclesiastico, tuttavia non può far meno di restar per qualche tempo in questa dominante di Roma, non solamente per poter ricevere dalla bocca del Supremo Pontefice, il suo augusto sovrano, lo scoglimento dei dobbi di coscienza già accennati, ma eziandio per poter dar alla medesima Santità di Nostro Signore il ragguaglio, se così lo gradirà, di tutto quel che concerne lo stato della religione in Corsica, o sia presente, o sia passato, a ripigliar le cose del momento degli articoli propositi su questo oggetto da parte del governo anglo-corso.

CLXXII.

L'ÉVÊQUE DE MEAUX

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Fribourg en Suisse, 8 janvier 1795.

Monseigneur,

Instruit de la confiance que le Souverain Pontife daigne vous accorder pour la distribution des secours qu'il veut bien accorder aux évêques français persécutés, et parfaitement assuré du zèle et de l'intérêt avec lesquels vous secondez les vues paternelles de Sa Sainteté, j'ai l'honneur de m'adresser à vous et de vous demander vos bons offices auprès d'elle, en vous priant de vouloir bien mettre sous ses yeux les raisons qui m'obligent à réclamer sa bienfaisance.

Obligé, comme tous les évêques de France, d'abandonner mon siége, j'ai encore été l'objet d'une persécution particulière, tant à cause de l'attachement connu de ma famille pour nos augustes souverains qu'à cause de la place de premier aumônier de la reine dont cette infortunée princesse avait daigné m'honorer; ces circonstances, jointes à mon voisinage de la capitale, m'attirèrent de très-bonne heure des hordes de brigands soudoyés qui dévastèrent toutes mes propriétés, et à la rage desquels je ne suis parvenu à me déroberque par une fuite précipitée, qui ne m'a pas permis de pouvoir recueillir les débris de

ce qu'ils avaient épargné. Sorti de la France depuis près de quatre ans avec un de mes grands vicaires et un seul domestique, dont ma mauvaise santé ne m'a pas permis de faire le sacrifice, je me suis retiré ici, où j'ai subsisté jusqu'à présent au moyen de la plus sévère économie et par le crédit que j'avais trouvé pour une partie de ma dépense. Nos malheurs se prolongeant au delà du terme que la prudence humaine leur avait assigné, je me trouve aujourd'hui dépourvu de toutes mes ressources personnelles, et celles que je trouvais dans la bienfaisance des Suisses sont au moment de finir par les secours qu'ils ont prodigués aux prélats français, et surtout par l'augmentation du prix des denrées. Ma famille, aussi malheureuse que moi, dispersée, chargée d'enfants, épuisée par des émigrations multipliées, ne peut plus subvenir à ses propres besoins ni me procurer aucun secours.

Dans ces circonstances, Monseigneur, il ne me reste d'espérance que dans la bienfaisance du Souverain Pontife, père commun des fidèles, et qui s'est montré le protecteur des évêques français : j'ose espérer qu'il voudra bien avoir égard à la situation pénible où je me trouve, et faire pour moi ce qu'il daigne faire pour plusieurs de mes confrères; je l'espère avec d'autant plus de confiance que, dans les différentes époques où j'ai été dans le cas de lui adresser des demandes pour la diminution de mes bulles, il a bien voulu me les accorder gratis par égard pour la mémoire du cardinal de Polignac, mon grand-oncle, et par considération pour Mgr le cardinal de Bernis, mon parent et mon intercesseur auprès de lui. L'accueil plein de bonté qu'il a fait au duc et à la duchesse de Polignac, mes cousins germains, dans le séjour qu'ils ont fait à Rome, m'est encore un garant de sa bienveillance et de sa protection. J'éprouverais une grande consolation si je pouvais aller profiter de l'asile et des secours qu'il a si généreusement offerts en Italie aux évêques français ; mais le mauvais état de ma santé, dérangée depuis longtemps et devenue plus mauvaise par nos malheurs, la longueur et la difficulté du voyage et le défaut de moyens, ne me permettent pas de céder à mon désir à cet égard. J'ose supplier Sa Sainteté de vouloir bien m'accorder une gratification annuelle qui me donne les moyens de pouvoir subsister ici en

attendant le moment fixé par la Providence pour le rétablissement en France de la religion et de ses ministres. D'après la connaissance que j'ai, Monseigneur, de votre sensibilité et de votre attachement aux défenseurs de la bonne cause, je ne doute pas que vous ne soyez touché de ma position, et que vous ne sollicitiez vivement en ma faveur la bienfaisance du Souverain Pontife. Plein de cette confiance, je vous supplie de recevoir d'avance les assurances de ma sincère reconnaissance, ainsi que celles du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C.,

Évêque de Meaux.

CLXXIII.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Friburgi in Helvetia, anno reparatæ salutis 1795, die vero duodecima mensis martii.

Sanctissime Pater,

Tam magnifice, tamque liberaliter illos excepisti Galliarum episcopos in extremis rerum suarum angustiis, ad Tuam confugere Sanctitatem, tamque paterne illis penuria laborantibus, omni subsidiorum genere succurrere dignatus es, ut merito confidere ausim, te mihi iisdem afflicto calamitatibus propitiam aurem esse commodaturum: quapropter, Paternitati Tuæ velut filius meam aperire mentem, faterique non erubescam, me, ingruente teterrima et impia sceleratorum in Gallia hominum infestatione, variisque tunc conflictatum vexationibus e patria profugum, Friburgi in Helvetia quatuor abhinc annis cum uno ex meis vicario generali, unicoque tantum puero commorantem, non nisi summa hucusque, parvo contentum, vixisse œconomia; eo tamen rerum penuriæ per hoc temporis spatium deveni, ut exhaustis quibuscumque quas mecum exportaverum opibus, nullum aliud mihi præsens et efficax adesse posset præ-

sidium præter Sanctitatem Tuam; quam quidem filiali pioque amore amplecti et contemplari vehementer et cupidissime exoptarem; sed valetudine semper infirma fractus et debilitatus, nec longa viarum incommoda, nec impensas ad hoc necessarias possum sustinere; ideoque cum adire non possim nec pontificam urbem tuam, nec subjectas ditioni tuæ provincias, quas libentissime et peramanter pluribus Galliarum episcopis persecutione oppressis habitandas obtulisti, te supplex deprecor, Sanctissime Pater, ut quæ in meos confratres episcopos tum apud Tuam Sanctitatem, tum in aliis imperii tui locis provida manu diffudisti subsidia, ea mihi Friburgi annuæ titulo pensionis, quam primum impertiaris, satis abunde, ut si minus commode, saltem secure possim exspectare donec (prout scite ais in encycla ad Germaniæ clerum epistola), donec aspiraverit dies consolationis, et tempus pacis ad nos descenderet. Quæ quidem subsidia mihi in adversis rebus eo magis confidenter spero eroganda, quod in prosperis multo majora et nunquam obliviscenda, variis in circumstantiis mihi contuleris beneficia; non mei (fatebor enim), sed eminentissimorum de Polignac et de Bernis cardinalium gratia, quorum alter mihi amantissimus erat avunculus et consobrinus, alter flebilis adhuc et desideratissimus. Vivit pariter meo altissime infixa animo memoria recentissima gratia, qua Romæ miseros, heu! meos parentes cumulasti benignius. Post tot ergo et tanta benevolentiæ tuæ specimina, Sanctissime Pater, nihil aliud a me potest exoptari, præter illam, quam sacris pedibus tuis provolutus humiliter exposco, benedictionem apostolicam,

Sanctitatis Tuæ

Devotissimus et obsequentissimus servus Meldensis episcopus, et primus, eheu! Galliarum reginæ eleemosynarius.

C.,

Episcopus Meldensis.

CLXXIV.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Fribourg en Suisse, 5 mai 1795.

Monseigneur,

Mgr le nonce de Lucerne a eu la bonté de me faire passer la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire, ainsi qu'une lettre de change de 120 écus romains, dont je m'empresse de vous accuser la réception. Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien être auprès de Sa Sainteté l'interprète de ma reconnaissance pour la grâce qu'elle a bien voulu m'accorder et l'assurance qu'elle veut bien me donner qu'elle ne m'abandonnera point si la prolongation de notre exil m'oblige encore de réclamer sa bienveillance paternelle. Je vous prie également, Monseigneur, de recevoir mes sincères remercîments de l'intérêt que vous avez bien voulu mettre à cette affaire, et d'être persuadé que je le réclamerai avec la plus entière confiance lorsque les circonstances m'en fourniront les occasions.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C.,

Évêque de Meaux.

CLXXV.

LE CARDINAL PRIME,

ÉVÊQUE DE METZ,

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Dorsten, 15 novembre 1794.

J'ai reçu avant-hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier, et qui m'a été

renvoyée de Dusseldorff; elle contenait une lettre de change de 759 florins, qui sans doute sont équivalents à 400 écus romains. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage de ma reconnaissance. Quelque modique que soit cette somme, elle satisfera, du moins pour le moment présent, à mes plus pressants besoins. Voulez-vous bien, Monsieur, recevoir mes sincères remercîments, et être persuadé qu'on ne peut rien ajouter aux sentiments avec lesquels je vous honore, Monsieur, plus que personne.

LE CARDINAL DE MONTMORENCY.

CLXXVI.

LE MÊME

A NOTRE TRÈS-SAINT-PÈRE LE PAPE PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Paderborne, 24 février 1795

Beatissime Pater,

Ad pedes Sanctitatis Vestræ prostratus, deprecor ut mihi concedat licentiam ipsi offerendi meam ardentem humilemque gratitudinem ob nova mihi concessa beneficia, et ad me per manus augustæ principissæ Adelaides Franciæ transmissa. Quod me movet magis magisque pergratum facit, est quod Sanctitas Vestra me donis novis adjuvet, et præcise instanti quo innumeræ sacerdotum multitudinis inopiam generosa manu non cessat abundanter sublevare. Liceat mihi pedes Sanctitatis Vestræ deosculari et ab ipsa apostolicam benedictionem efflagitare.

Maxima cum reverentia sum,

Beatissime Pater,

Sanctitatis Vestræ

Humillimus nec non addictissimus, devotissimus et obedientissimus servus filiusque,

CARDINALIS DE MONTMORENCY.

CLXXVII.

LE MÊME

A L'ABBÉ CALEPPI, PRÉLAT ROMAIN, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Paderborn, 27 février 1795.

On ne peut être, monsieur l'abbé, plus reconnaissant que je ne le suis des soins obligeants que vous vous êtes donnés pour me procurer un nouveau secours de la part du Saint-Père. Voulez-vous bien en recevoir mes sincères remercîments? Permettez, je vous prie, que je joigne à cette lettre-ci celle que j'ai l'honneur d'écrire à Sa Sainteté pour lui témoigner toute ma reconnaissance.

Soyez persuadé, je vous supplie, qu'on ne peut rien ajouter à la vérité des sentiments d'attachement avec lesquels je vous honore, monsieur l'abbé, plus que personne.

LE CARDINAL DE MONTMORENCY.

CLXXVIII.

MARIE ADÉLAIDE,

PRINCESSE ROYALE DE FRANCE,

A MGR CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 11 septembre 1795.

La duchesse de Laval, nièce du cardinal de Montmorency, désirerait que la lettre de change, au lieu d'être tirée sur Munster, le fût sur Francfort, parce que l'escompte y est moins désavantageux. Si M. Caleppi peut encore accorder cette demande, il me fera grand plaisir. Je ne puis lui exprimer combien je suis touchée de tout ce qu'il fait pour les personnes à qui je m'intéresse. Je le prie d'en être bien persuadé, ainsi que de tous les sentiments qu'il m'a inspirés depuis que je le connais.

MARIE ADÉLAÏDE.

C'est à Paderborn qu'est le cardinal de Montmorency.

CLXXVIII *bis*.

LA MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 20 novembre 1795.

La duchesse de Laval m'ayant mandé que le cardinal de Montmorency avait reçu la somme entière que le banquier lui avait rapportée en lui disant que c'était une erreur de sa part, j'en fais part à Mgr Caleppi, en le remerciant de sa bonne volonté et le priant d'être bien assuré de toute ma reconnaissance et de tous les sentiments que j'ai pour lui.

Marie Adélaïde.

CLXXIX.

MÉMOIRE DU CARDINAL MONTMORENCY A SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Le cardinal de Montmorency, à qui Sa Sainteté a eu la bonté de faire donner 400 écus romains par les mains de Mgr le cardinal de Bernis, pénétré de ses bienfaits, ose encore les implorer aujourd'hui dans la triste situation où il se trouve. Vieux et infirme, il espère que Sa Sainteté, touchée de ses malheurs, voudra bien lui accorder pour cette année encore le même secours, que son âge et son état lui rendent indispensable. Plein d'une confiance entière dans les sentiments généreux du Saint-Père, il craint d'autant moins de recourir à sa bienfaisance qu'elle ne saurait tirer à conséquence, ni induire d'exemple pour multiplier de pareilles demandes, puisqu'il est vraisemblablement le seul cardinal français réduit par sa cruelle position à implorer ses bontés paternelles et la générosité qui le caractérise.

Mi (Mgre Caleppi) fu data in proprie mani da Mma Adelaida di Francia ai 20 gennaro 1795. — Il cardinale ebbe, ai 23 gennaro 1795, scudi 400 da Sua Santità; egli fù allora a Dorsten in Vestfalia.

CLXXX.

DÉTAILS ABRÉGÉS

DE LA MORT DE Mgr ANNE-FRANÇOIS-VICTOIRE LE TONNELIER DE BRETEUIL, ÉVÊQUE DE MONTAUBAN, DÉCÉDÉ DANS LES CACHOTS DE ROUEN (1795).

Nonciature d'Espagne, vol. 341.

Mgr l'évêque de Montauban est mort dans les cachots de Rouen. La Providence a permis qu'un homme qui le connaissait fût témoin de ses derniers moments et des sentiments avec lesquels il a rendu paisiblement son âme à Dieu. Le prélat a désiré que ce témoin voulût bien en faire part à ses amis et à ses connaissances. Je regarde comme un devoir que m'imposent la religion et l'amitié de vous communiquer ce que ce même homme en a rapporté ici. Je connais cet homme, il est négociant à Rouen. Il montait la garde aux prisons : des commissaires étaient venus pour les visiter, il fut nommé pour les accompagner. Il entra avec eux dans ce cachot dont l'odeur suffocante ôtait la respiration ; il ne put s'empêcher de s'attendrir en voyant l'état affreux dans lequel se trouvaient les malheureuses victimes qui y étaient renfermées; il croyait n'être connu de personne, lorsqu'il entendit une voix mourante qui lui adressait la parole, en lui disant : *Que je suis heureux ! je vois un ami sensible avant de mourir.* Il s'approche et ne reconnaît point le squelette vivant qui lui parle. Que puis-je faire pour votre service? lui dit-il; qui êtes-vous? Alors l'évêque se nomme. Ah! Monseigneur, quoi, c'est vous! Dans quel état vous vois-je réduit? Que n'ai-je su plus tôt votre situation!... Le commissaire visiteur voulut arrêter cette conversation en prodiguant les expressions les plus indignement brutales tant à l'évêque qu'à celui qui lui parlait. Elles n'empêchèrent pas cependant le bon négociant de rester auprès de lui pour le consoler dans l'état affreux où il le voyait. Il était sur de la paille pourrie, couvert de haillons et de vermine; son corps rempli d'ulcères était couvert de vers qui rongeaient d'avance ses chairs encore vivantes, tel que le saint homme Job nous est représenté sur son fumier. Le négociant lui offrit tout ce qu'il avait sur lui, ainsi que ses

services. L'évêque le remercia, et lui dit que, « quoiqu'il fût absolument dépourvu de tout, il n'avait besoin de rien ; que Dieu « lui avait fait la grâce de bien connaître la vanité des choses de ce « monde; qu'il regardait comme un effet de sa bonté dernière de lui « avoir donné la force de souffrir patiemment les humiliations et « les maux dont il était accablé, et qu'il mourrait content si, par « ce moyen, il pouvait réparer les fautes qu'il avait commises « dans son ministère et les scandales qu'il pouvait avoir donnés ; « qu'il ne cessait d'implorer la miséricorde divine, dans la ferme « espérance d'y trouver des motifs puissants pour apaiser sa « justice; qu'il priait pour ses ennemis : ils ne savent, disait-il, « ce qu'ils font. Dieu veuille les convertir, et leur faire la grâce « de mourir dans une religion aussi consolante que celle dans « laquelle je meurs. »

Le bon négociant était attendri ; suffoqué par la mauvaise odeur, il se trouva mal: on le transporta hors du cachot, et l'évêque mourut deux heures après cette visite. Ses compagnons d'infortune, le geôlier lui-même, témoins de cette mort chrétienne, étaient dans l'admiration, et ils convenaient que notre religion pouvait seule fournir de pareils exemples.

Tout ce que dessus est copié d'après une lettre de Rouen, écrite exprès à Montauban.

En foi de quoi, à Tolède, au couvent des RR. PP. Hiéronymites de Sainte-Marie de la Sirla, hors des murs, le 6 avril 1796.

Marie-Pierre-George Timoléon du Pin de Saint-André,
Doyen du chapitre cathédral de Montauban et vicaire général
du même diocèse, *sede vacante*.

CLXXXI.

L'ÉVÊQUE DE MOULINS

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Albano, 30 septembre 1796.

Monseigneur,

J'ai reçu par le dernier courrier une lettre de Mgr l'évêque de Tarbes, qui me mande qu'il a eu l'honneur d'en recevoir une

de vous, par laquelle vous lui annoncez que Sa Sainteté a donné des ordres pour lui faire payer 100 écus. Comme ce secours lui est bien nécessaire dans ce moment, il me charge de vous prier, Monseigneur, de vouloir bien le lui faire parvenir le plus promptement possible. Il me charge aussi de vous supplier d'avoir la bonté de lui faire avoir des secours pour les deux prêtres qu'il a avec lui, ces deux ecclésiastiques ne pouvant point en trouver à Fermo, et Mgr Caleppi lui ayant mandé qu'on en fournirait de Rome à ceux qui en manqueraient. Cette ressource leur devient plus nécessaire que jamais.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous faire agréer l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LA TOUR,
Évêque de Moulins.

CLXXXII.

L'ÉVÊQUE DE NANTES

AU PAPE PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

La Haye, 21 septembre 1794.

Très-Saint-Père,

Votre Sainteté n'a pas ignoré les excès auxquels se sont livrés, dès l'origine de notre révolution, les habitants de mon diocèse, et peut-être a-t-elle appris que, poursuivi par les plus fougueux ennemis de l'autel et du trône, proscrit par les tribunaux, je fus obligé de m'expatrier dès l'année 1791 pour épargner un nouveau forfait. J'ai résidé depuis dans les Pays-Bas ou dans les villes d'Allemagne qui en sont les plus voisines, jusqu'au moment où nos derniers revers m'ont conduit en Hollande. J'ai regardé comme un devoir de m'éloigner le moins qu'il serait possible de mon diocèse, et surtout de la portion de mon clergé que nos malheurs communs ont transportée sur une terre étrangère, et ma plus douce consolation a été jusqu'à présent de voir ceux de mes coopérateurs que la divine

providence avait rassemblés autour de moi, d'entretenir des relations faciles avec ceux dont l'asile était plus éloigné du mien, et de soutenir le courage des uns et des autres. Ce pressant motif m'a empêché et m'empêche encore de me rendre à Rome pour y renouveler de vive voix à Votre Sainteté le serment d'obéissance que je lui ai fait, et lui offrir l'hommage de mon respect, de mon admiration et de cette éternelle reconnaissance que l'Église gallicane lui doit à tant de titres. La tendre sollicitude de Votre Sainteté ne se borne ni à de stériles gémissements ni à de salutaires instructions; son inépuisable bienfaisance pourvoit aux besoins, hélas! si multipliés des évêques, ainsi que des ecclésiastiques qui ont épuisé, dans les angoisses d'un trop long exil, le peu de ressources qu'ils avaient pu soustraire à la rapacité de leurs persécuteurs; et le père spirituel de tous les fidèles est encore le père nourricier du clergé de France.

Je ne dissimulerai pas, Très-Saint-Père, à Votre Sainteté que, malgré la plus stricte économie, près de quatre années de séjour hors de notre patrie, et les fréquents voyages auxquels les événements publics m'ont obligé, ont consommé tout ce que j'avais pu emporter de France, et qu'il ne me restera aucun moyen de subsister, si Votre Sainteté ne daigne étendre jusqu'à moi sa généreuse sollicitude. Je me serais fait un crime de l'implorer aussi longtemps que ses secours ne m'ont pas été nécessaires; mais la durée de nos désastres surpasse maintenant celle des tristes débris de ma fortune; je me rendrais coupable envers Votre Sainteté si je ne lui en faisais l'aveu avec cette confiance qu'on ne lui montra jamais en vain.

Il m'est impossible de ne pas croire que le souverain arbitre du sort des empires mettra un terme à nos malheurs et nous rétablira dans nos églises désolées. J'espère que Votre Sainteté me permettra alors de ne regarder ses bienfaits que comme un prêt puisé dans le trésor des pauvres, de les y rétablir, et par là de la mettre à portée de suivre le penchant naturel de son cœur en faveur de quelque autre infortuné. En attendant ces jours heureux, je ne puis offrir à Votre Sainteté que l'ardeur des vœux sincères que je ne cesse d'adresser au ciel pour qu'il accorde de longues années à celui dont tous les moments sont employés à faire le bien.

Je supplie Votre Sainteté de m'adresser ses ordres par la voie de Mgr le nonce de Bruxelles, qui chaque jour acquiert de nouveaux droits à la vénération des peuples qui lui sont confiés, à l'estime des ennemis même de la religion, et à l'attachement des évêques français. Si de nouveaux malheurs nous obligent à quitter cet asile, il sera le premier instruit de celui que j'aurai choisi : c'est un hommage que je dois à l'amitié dont il m'honore.

Je suis, avec le plus profond respect,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. Eu.,

Évêque de Nantes.

CLXXXIII.

L'ÉVÊQUE DE NEBBIO, EN CORSE,

A S. É. Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Grottaferrata, 27 agosto 1795.

Illustrissimo e reverendissimo Sig. Padrone coltissimo,

Saran in circa due mesi che restai di concerto con Vostra Signoria illustrissima et reverendissima che l'avrei resa intesa, ove non avessi potuto ottenere della mia nazione qualche soccorso pecuniario, come parea che vi fosse luogo a sperare. Ora par certo che, dopo anche de' prudenti tentativi fatti, non ne verrà somministrata cos' alcuna ad allegiamento di nostra indigenza. Quindi, affidato alla sua bontà, di cui mi ha sempre onorato, la prego di ottenermi dal Santo Padre qualche sussidio, potendo Vostra Signoria illustrissima e reverendissima rilevar dall' ultimo viglietto che ch' ebbi l' onor di scriverle, quanto sia stato discreto nelle domande di tal natura. Quando Sua Santità giudichi di aggraziarmi, potrà ella dirigersi al Sig. abbate Penelli mio diocesano, confessore al monistero delle Vergini, che le presentarà mia lettera e ch' è costà incaricato de' miei affari.

Ho l'onore d'essere, con inviolabile e rispettoso attaccamento,

Di Vostra Signoria illustrissima et reverendissima,

Devotissimo ed obbedientissimo servitore,

DOM. M.,

Vescovo di Nebbio.

Roma, di casa di S. Andrea a monte Cavallo, 14 marzo 1795.

Il vescovo di Nebbio ha l'onore di presentare i suoi rispetti a M^gre^ Caleppi, e di pregarla ch' essendo già esausto il sussidio di 100 scudi che Sua Santità si degnò di accordargli nel mese di novembre, abbia la bontà di umiliarle le sue preghiere, onde colla paterna sua carità voglia venire in suo soccorso, acciò possa provvedere a suoi pressanti bisogni.

CLXXXIV.

L'ÉVÊQUE DE NEVERS

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Taurini, die 18 februarii 1795.

Beatissime Pater,

In gravissimis et diuturnioribus temporum angustiis, quibus indesinenter premitur Ecclesia gallicana, naturali quadam propensione ad sacrosanctam Sedem apostolicam confugit devotissimus filius tuus episcopus Nivernensis, tanquam ad totius consolationis fontem; verum speciali ratione allicitur, animadvertens tenerrimam, ardentem et vere paternam Vestræ Sanctitatis sollicitudinem, quæ maxime elucescit tum in sublevandis episcoporum et aliorum sacerdotum Galliæ Sedi Romanæ addictorum curis spiritualibus, cum in præbendis auxiliis temporalibus iis qui omni re per vim defraudati sunt.

Vestra certe confisus munificentia, Beatissime Pater, sed considerata ingenti ministrorum Ecclesiæ multitudine, qui im-

mensæ liberalitatis vestræ fructus percipiunt, diu conatus sum, ne oneri essem, arctiori vitæ regimine ultimum inopiæ gradum effugere. Vicit mali diuturnitas, et me sistit ante pedes Vestræ Sanctitatis, participationem quamdam ipsius liberalitatum, vitæ sustentandæ causa, postulantem; donec Altissimo rerum omnium domino placuerit (quod in eodem Domino confidere licet brevi futurum esse), ut oves Nivernenses ad ovile et earum genuini pastoris curam revertantur.

Annorum simul et infirmitatum pondere gravatus nunc impedior, et illud mihi amarum est, quia ad dominia Sanctitatis Vestræ accedam; nec mihi fas est tunc temporis limina civitatis Taurinensis superare; sed animus devotissimi filii tui ultra terminum vagatur, et lætanter aspicit in Summo Pontifice Pio VI benigne clerum Gallicanum propter fidem calamitatibus afflictum fovente, alterum Gregorium Magnum sacro Vaticani hospitio excipientem quamplurimos Italiæ episcopos, qui sese barbarorum jugo subtraxerant.

Sacrosanctæ Sedi Romanæ summopere addictus simul et augustissimo capiti Ecclesiæ universalis, deosculor Vestræ Sanctitatis pedes, et sum cum alta veneratione,

Beatissime Pater,

Vestræ Sanctitatis

Humilissimus, obsequentissimus et devotissimus filius tuus et servus,

L. J.,

Episcopus Nivernensis.

CLXXXV.

L'ÉVÊQUE DE NEVERS

AU CARDINAL ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Taurini, die 18 februarii 1795.

Eminentia,

Graviter commotus summa liberalitate qua maximus Pontifex clerum Gallicanum miseriæ et persecutionum procellis propter fidem jactatum benigne prosequitur, sed æque perterritus

propter immensos et vere regales sumptus quos adduxit ipsa eadem benevolentia, distuli in dies attentum Suæ Sanctitatis animum ad me provocare, donec omnis generis suppeditamenta, quæ in mea potestate supererant, exhaurirentur. Tunc temporis a constanti calamitatum perseverantia plane superata fuit arctissima mea vivendi ratio; ita ut ad liberalem et generosam Summi Pontificis mentem mihi confugiendum sit.

Non me latet quam speciali et vehementiori zelo Vestra Eminentia sese exhibuerit apud Suam Sanctitatem, ut varia solatiorum et auxiliorum genera acerrimis Ecclesiæ catholicæ defensoribus subministrarentur; et mihi maxime cordi est ad Eminentiæ Vestræ benignitatem recurrere, eam supplex orans, ut Beatissimo Patri meam dignetur epistolam offerre, et propria sua commendatione fulcire.

Multiplex annorum numerus, sed magis infirma corporis valetudo mihi sunt obstaculo, quominus recedam a medicorum curis et a benigno hospitio, quæ in civitate Taurinensi jamdudum experior.

Mihi spes est maxima, ut, commendationis vestræ causa, Beatissimi Patris benevolentia me, licet Taurini commorantem, attingat, et ipsius munificentiæ particeps efficiar.

Atque ea fretus fiducia, grato et memori animo simul et sincera veneratione Vestram Eminentiam prosecutus, sum cum summa reverentia,

Eminentiæ Vestræ
Humilissimus et obsequentissimus servus,
L. J.,
Episcopus Nivernensis.

CLXXXVI.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE NIMES A Mgr L'ARCHEVÊQUE D'ALBY, RÉSIDANT A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Constance, 21 mars 1796.

Je ne veux plus tarder de vous parler d'un objet très-important, nos alarmes renaissantes pour la subsistance des prêtres

respectables de notre colonie et de celles de Suisse; j'eus l'honneur de vous faire part, l'année dernière, du secours inespéré que nous obtînmes de la munificence de l'impératrice de Russie. 200,000 livres sont un beau don, mais, partagé entre plus de 3,000 prêtres dépourvus de toute ressource, ce bienfait, ainsi que ceux que nous tirons du pays même et de tous les princes et prélats d'Allemagne que nous importunons sans cesse de nos demandes, est au-dessous des besoins de première nécessité; il a prolongé leur existence, et ne l'assure pas. Nous veillons cependant à l'économie la plus stricte; vous le croirez aisément lorsque vous saurez que, dans un pays où le pain depuis la guerre est monté de trois à six sols, la nourriture de chaque individu ne coûte pas plus de dix sols par jour à une table commune dont tous les offices sont remplis par les prêtres eux-mêmes, et le reste de l'entretien, y compris le logement qui coûte au moins 100 sols, pour être entassés trois dans une même chambre, ayant pour lit une simple paillasse et une couverture, ne monte pas à plus de 9 livres par mois. La continuité de la guerre diminue les dons ordinaires des princes et prélats d'ordinaire, ainsi que ceux des habitants, et les annule pour plusieurs. Les réponses à nos dernières requêtes sont alarmantes; le don extraordinaire de l'impératrice ne se renouvellera plus. Par le calcul que nous avons fait de toutes les ressources que nous pouvons espérer, en leur donnant toute la latitude possible, et même au delà de la réalité probable, nous avons vu que nousavions un excédant nécessaire de dépense, tant en Suisse qu'ici, de plus de quatre cents têtes, et nous sommes menacés d'en voir refluer peut-être deux cents et plus des départements voisins d'où la persécution nouvelle les force de sortir, avec quelque courage qu'ils y soient rentrés et qu'ils y soient restés depuis un an : déjà deux ont été guillotinés en Franche-Comté, un à Strasbourg, un à Colmar, un à Laon, partout incarcérés quand on les trouve, et menacés de la déportation en Amérique. Nous avons cherché un écoulement à cette surabondance; l'état de Venise nous l'a fourni en partie : près de deux cents y ont filé depuis six mois; mais on nous mande que tout y est plein, et qu'ils n'y trouvent plus de ressources. Que faire donc, et à qui recourir lorsque nous sommes repoussés de partout, malgré nos instantes prières et nos besoins extrêmes?

A qui recourir, sinon à notre père commun, qui ne nous repoussera pas? Nous savons tout ce que son inépuisable charité lui a déjà fait faire pour nos prêtres malheureux, mais nous croirions manquer à notre devoir, à notre juste confiance, si nous lui cachions les besoins extrêmes de ses enfants. Nous avons pensé qu'il daignerait ouvrir encore ses États à près de deux cents prêtres français, auxquels nous ne voyons plus aucun moyen de fournir plus longtemps le nécessaire : nous l'avons d'autant plus espéré que, dans le courant de l'année dernière, il en est sorti un plus grand nombre de ceux à qui Sa Sainteté avait donné asile, que le zèle a fait voler en France au premier moment où ils ont cru pouvoir y être utiles. Cette nouvelle faveur ne serait, pour ainsi dire, qu'un remplacement ou une continuation des premiers secours qu'avait accordés le Saint-Père : ce serait, pour ceux que leurs troupeaux moins fidèles ont été moins empressés à rappeler, un dédommagement et une récompense du zèle avec lequel ont volé vers les leurs ceux qui ont cru pouvoir y travailler utilement.

J'ai donc l'honneur, Monseigneur, tant au nom de Mgr l'archevêque de Paris qu'en celui de tous nos confrères, de vous prier de vouloir bien faire parvenir sous les yeux du Saint-Père notre intéressante et instante requête, par les moyens que vous croirez les plus propres à toucher son cœur paternel, et à nous obtenir la permission de pouvoir assurer un asile dans ses États pour environ deux cents prêtres français des colonies suisses ou allemandes, à la subsistance desquels le calcul le plus exagéré et nos ressources ne nous permettent pas de pourvoir plus longtemps.

CLXXXVII.

L'ÉVÊQUE DE PERGAME

A S. É. Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Albano, 20 février 1797.

Je me suis rendu à Rome, mon cher Seigneur, le lendemain de votre départ, pour prendre congé de vous, et vous renouveler les assurances du tendre attachement que je vous ai voué.

Vous m'avez toujours paru en être bien convaincu, et cette justice que vous me rendez ne sera, je vous le jure, jamais démentie. Je pars, convaincu que j'aurai un peu de part à votre souvenir, et que je vous laisse bien persuadé que ce serait pour moi une bien douce jouissance de pouvoir trouver quelque occasion de vous prouver ma reconnaissance pour toutes les marques de confiance et d'amitié que vous m'avez données. Permettez-moi de vous demander avec instance de m'en donner une nouvelle preuve, en mettant aux pieds du Saint Père tous les sentiments de soumission et de respect dont vous me connaissez pénétré pour Sa Sainteté, et mes regrets de m'éloigner de Rome sans avoir reçu sa bénédiction. Je vous laisse le choix des expressions par la crainte de les affaiblir, car ce que l'on sent le mieux est souvent ce que l'on exprime le moins bien. L'abbé de Saint-Sernain, mon parent et mon ami, vous fera de ma part une demande : si vous la trouvez raisonnable, je vous prie de vous en occuper. Dans le cas contraire, je n'en serai pas moins persuadé de votre bonne volonté; car je vous suppose pour moi le même zèle que j'apporterai dans tout ce qui pourrait vous intéresser. J'aurais bien voulu que vous eussiez pu venir à Albano, ne fût-ce que pour dîner avec nous; je vous avais annoncé et l'on se faisait un plaisir de vous y recevoir. Mesdames me chargent de vous demander la continuation de vos bons offices pour le clergé de France, et nommément pour l'évêque de Glandèves, âgé de quatre-vingt-cinq ans, qu'elles croient être dans la misère. Adieu, mon cher Seigneur. Recevez les nouvelles assurances du tendre et bien sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J.,

Évêque de Pergame.

CLXXXVIII.

L'ÉVÊQUE DE PERPIGNAN

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Ancône, 20 mai 1796.

Votre amitié, Monseigneur, apprendra, j'espère, avec plaisir mon arrivée ici, sans autres accidents de voyage que quelque retard. Après les huit jours de pluie passés à Terni, j'ai eu le plus beau temps du monde; j'ai trouvé partout la campagne superbe et donnant les plus belles espérances. Il ne reste plus qu'à prier le ciel qu'il nous permette d'en jouir en dissipant les vives alarmes où les derniers événements viennent de nous jeter. Pour moi, j'ai toute confiance dans la sagesse du Souverain Pontife notre Saint-Père, et dans la providence particulière dont Dieu jusqu'à présent a paru favoriser ses États. Veuille le ciel exaucer les vœux constants que nous formons pour lui, et conserver longues années une vie aussi précieuse au bonheur et à la paix de l'Église!

D'après ce que nous sommes convenus au moment de mon départ, je me suis informé du marquis Benincasa, administrateur de l'œuvre pie de Loreto, de ce qui avait été réglé pour les MM. Blanc frères. Il m'a dit que l'un, religieux dominicain, était placé à l'hospice de son ordre, et l'autre, prêtre séculier, à celui des Augustins réformés, et que l'œuvre pie payait 50 écus de pension pour chacun; mais qu'il ne voyait point de difficulté de me substituer pour la somme entière, du moment qu'il serait pourvu au placement de l'un et de l'autre, et que Mgr le cardinal secrétaire d'État lui en donnerait l'ordre. J'ose donc, Monseigneur, insister de nouveau sur les soins de votre amitié pour effectuer cet arrangement le plus tôt possible, pendant qu'il y a encore quelques places vacantes dans les environs de Loreto même. Mgr l'archevêque de Bénévent peut vous donner sur ceci des renseignements qui faciliteraient peut-être la chose. Ne serait-il pas possible, par exemple, que le religieux dominicain fût reçu au couvent de Macerata, maison riche et très en état de s'en charger? Il y a aussi quelques places vacantes dans le

diocèse d'Ancône, à ce qu'on m'a dit, où l'on pourrait placer le prêtre séculier sans trop l'éloigner de son frère. Enfin, Monseigneur, vous en saurez plus que moi. Tout ce que j'aurais à demander à votre amitié, ce serait d'y mettre un peu de diligence, et que les choses fussent arrangées de manière à ce que M. Benincasa pût me compter les 50 écus du semestre au moins vers la fin de juin, où ils me deviendront nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ant. Félix,
Évêque de Perpignan.

J'ai été reçu de Mgr le cardinal avec sa bonté ordinaire. Je suis arrivé à temps pour lui épargner la fatigue de donner la confirmation qu'il avait fixée aux deux fêtes de la Pentecôte. Je fais également demain l'ordination pour lui.

P. S. Ne sachant pas ce que les circonstances peuvent ordonner de nous, je désirerais, à tout événement, être muni d'un passe-port. Je vous serais obligé en conséquence, si vous n'y trouvez pas d'inconvénient, de vouloir bien m'en faire expédier un d'une manière indéfinie, ou tout au moins pour Venise. C'est, je crois, un excès de précaution, mais qui ne saurait nuire à rien; je pense donc, Monseigneur, que vous n'y trouverez pas de difficulté, et je vous prierai de me l'adresser de suite.

CLXXXIX.

L'ÉVÊQUE DE PERPIGNAN

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, ...avril 1796.

Très-Saint-Père,

Le gouvernement d'Espagne ne jugeant pas à propos pour le moment que je me réunisse au clergé de mon diocèse, réfugié

dans la province de Catalogne, ainsi que j'en avais fait le projet avec l'approbation de Votre Sainteté, je viens à ses pieds réclamer de nouveau ses bontés à l'effet de retourner à Ancône, et de m'y fixer jusqu'à ce que la Providence daigne me rappeler auprès du troupeau qu'elle m'a confié.

J'ose donc supplier Votre Sainteté de vouloir bien donner à cet égard à Mgr Caleppi les ordres qu'elle jugera convenables pour pourvoir aux secours qui me sont nécessaires.

Votre Sainteté me donnerait en même temps une marque de sa bienveillance extrêmement sensible, si elle voulait bien faire témoigner par de nouvelles lettres à l'éminentissime cardinal-évêque d'Ancône et à Mgr le gouverneur de cette ville l'intérêt personnel dont elle m'honore. C'est plein de confiance en ce même intérêt et en sa bonté, que, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je lui demande sa bénédiction paternelle.

Ant. Félix,
Évêque de Perpignan.

CXC.

LE MÊME

A Mgr SPINUCCI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Ancône, 3 juin 1796.

Monseigneur,

Au milieu de toutes les occupations que votre nouvelle situation vous donne, j'ose espérer que vous ne m'aurez point oublié auprès de Mgr Caleppi. Suivant la dernière lettre que j'en ai reçue, il m'assure qu'il va s'occuper du projet dont j'ai eu l'honneur de vous faire part. Mais personne ne pouvant mieux que vous, Monseigneur, donner les renseignements nécessaires pour le remplacement convenable des deux frères à portée l'un de l'autre, votre amitié sentira facilement combien je dois désirer qu'on s'en entende avec vous et que la chose s'effectue avant que vous vous soyez éloigné. Malgré la nécessité où je suis de solliciter cet arrangement comme le seul propre à ma situation, j'éprouverais une bien grande peine s'il en résultait

que deux frères, dont toute la consolation est d'être réunis, avaient la douleur de se voir séparés. Voici donc, Monseigneur, l'idée qui m'est venue : ce serait que, déplaçant d'abord les deux jeunes prêtres qui sont au beau couvent des Dominicains de Macerata, on y mît ensemble les deux frères, et que les places que Mgr Caleppi m'a promises pour les deux frères fussent données à deux jeunes prêtres. Le diocèse d'Ancône pourrait peut-être offrir à cet égard quelque facilité, car je suis à peu près sûr qu'il y a quelques places vacantes, comme il sera très-facile à Mgr Caleppi d'en être directement informé.

Vous me donneriez donc, Monseigneur, une marque d'amitié bien sensible, si vous aviez la bonté de vous occuper avec suite de cet arrangement, que vous seul pouvez faciliter et aplanir, de manière à concilier et ma convenance et ma délicatesse.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ant. Félix,

Évêque de Perpignan.

CXCI.

LE MÊME A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Ancône, 10 juin 1796.

Mille remercîments, Monseigneur, des soins diligents que vous avez eu la bonté de mettre à l'expédition du passe-port que les circonstances paraissaient me rendre nécessaire. Je vois avec bien de la satisfaction, d'après ce qu'on nous annonce, que je ne serai pas dans le cas d'en faire usage, et que nous pourrons continuer à vivre en paix sous les auspices de notre père commun et Souverain Pontife : dans cette douce confiance, je ne puis m'empêcher d'insister de nouveau, et de vous prier d'accélérer, s'il est possible, l'arrangement que je vous ai proposé comme le seul convenable à ma situation et à la délicatesse

de ma santé; je ne saurais toutefois me dispenser en même temps de vous représenter une chose qui, malgré cette convenance, me causerait une peine sensible, et que votre cœur est fait pour entendre: ce serait s'il en résultait que les deux frères n'eussent pas la consolation de rester réunis; mais il est, ce semble, facile d'obvier à cet inconvénient par un déplacement qui ne sera pas considérable, et sur lequel Mgr Spinucci peut encore vous donner facilité. Le voici : le couvent des Dominicains de Macerata est chargé de deux prêtres et d'un religieux français: ne serait-il donc pas possible que le P. Blanc occupât la place du religieux, et son frère celle d'un des deux prêtres? Telle serait mon idée, Monseigneur; je désire bien vivement qu'elle vous convienne, et que vous puissiez la concerter avec les renseignements que Mgr Spinucci est encore à portée de vous donner: ce serait le moyen de m'ôter tout regret sur les désirs de ma propre convenance, et votre amitié, votre bon cœur, m'assurent déjà que vous le sentirez comme moi.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ant. Félix,
Évêque de Perpignan.

Oserais-je vous dire encore un mot sur la promesse que vous avez bien voulu me faire d'un poste à *Narni* en faveur de M. Arnauld, curé du diocèse de Nîmes, qui avait été envoyé à *Montopoli*?

CXCII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Gorice, 4 janvier 1797.

Si je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire, Monseigneur, depuis mon établissement dans le nouvel asile que la Providence a daigné m'accorder, c'est uniquement par discrétion, sachant

les occupations importantes dont vous êtes chargé, et ne me croyant pas permis de dérober un seul de vos moments à la chose publique. Je n'en ai pas moins applaudi sincèrement, avec tous les gens de bien, aux marques de confiance que vous donnait le Saint-Père en sa double qualité de souverain et de chef de l'Église, et je n'ai cessé de faire des vœux pour que le ciel voulût enfin toucher le cœur de nos ennemis et les rendre dociles à la voix paternelle qui s'exprimait par votre organe. Hélas! impénétrable dans ses desseins, mais toujours adorable, ce même ciel a permis qu'ils restassent inflexibles, et ces mêmes vœux, si nécessaires à la paix de l'Église et de l'Europe désolée, nous avons encore à les former. Puissent-ils enfin être exaucés! Je les renouvelle avec plus d'ardeur que jamais au commencement de cette année. Veuillez bien, Monseigneur, en porter aux pieds du Souverain Pontife l'assurance sincère, avec les témoignages de mon éternel respect; et puisse ce Dieu, qui depuis si longtemps et au milieu de tant de malheurs s'est montré pour lui le Dieu de force et de courage, se montrer encore le Dieu de paix et de toute consolation!

Mes sentiments connus, Monseigneur, ne vous assurent pas moins des souhaits particuliers que je fais pour votre bonheur. Conservez-moi donc votre amitié, et croyez à jamais au sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ANT. FÉLIX,
Évêque de Perpignan.

CXCIII.

L'ÉVÊQUE DU PUY

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Saint-Maurice en Valais, par Milan et Sion, 15 octobre 1792.

Monseigneur,

L'invasion de la Savoie m'a repoussé dans le Valais; des religieux pleins de piété et de charité ont bien voulu me donner

un asile à l'abbaye de Saint-Maurice : il y a dans cette ville plus de cent cinquante prêtres français proscrits aussi pour la foi. Toute l'Europe en est remplie : elle en est peut-être importunée; mais ne doit-elle pas être dédommagée par ce saint et superbe spectacle, et ne doit-elle pas espérer de grandes bénédictions de l'hospitalité accordée à ces dignes confesseurs? Il est sans doute d'un gouvernement sage, dans cette crise pestilentielle, de s'assurer par de justes précautions des personnes qu'il admet : on prétend que tous les prêtres qui passent à Bologne y sont retenus, et n'ont la permission d'aller à Rome qu'autant que, sur le rapport fait à Votre Éminence, elle daigne la leur accorder : c'est en cette considération que ceux dont j'ai l'honneur de joindre ici la note m'ont prié de la solliciter pour eux auprès de Votre Éminence, et de la supplier, si elle voulait bien l'accorder, de la faire passer le plus tôt possible à la légation de Bologne. Leurs titres pour obtenir cette grâce sont leur qualité de sujets de Sa Sainteté, leur empressement de mettre leurs hommages à ses pieds comme souverain chef de l'Église, enfin la presque impossibilité de trouver désormais un asile ailleurs que dans les États du père commun. Ils ont à leur tête un respectable prêtre de Saint-Sulpice, qui rend des autres les témoignages les plus favorables. Je ne les connais pas personnellement, mais leur demande m'a paru mériter d'être accueillie, et j'ai cru pouvoir m'en faire l'organe, surtout d'après la confiance qu'inspirent la bonté de Sa Sainteté et celle de son digne ministre. D'ailleurs je me trouve ici le seul évêque français, et je crois devoir faire de mon mieux pour soutenir, consoler et servir tant d'intéressantes victimes, auxquelles je me trouve heureux et honoré d'être associé.

Mes regards et mes vœux sont toujours tournés vers Rome, et, si notre captivité se prolonge, j'aurai bien de la peine de ne pas céder au désir très-pressant que j'ai d'y revenir. J'avoue que ce sera un grand chagrin pour moi si je perds l'espoir d'offrir en personne à Sa Sainteté l'hommage de tous les sentiments que sa sagesse, ses vertus, ses lumières, sa charité, son zèle, inspirent, et dont je suis profondément pénétré pour elle : j'aurais plus de droits qu'un autre à ce bonheur par ma qualité, unique en France, de suffragant immédiat du Saint-Siége, par

la prérogative presque unique aussi du *pallium*, reconnue et confirmée, mais surtout par la crainte d'être indiscret, à raison du grand nombre de Français qui sont déjà à Rome.

Hélas! Monseigneur, quand finiront les malheurs de l'Église et du royaume de France? Je ne sais si c'est à cause de notre éloignement, mais il nous arrive bien peu de bonnes nouvelles, malgré tout ce qui paraîtrait nous les promettre, ou elles ne tardent guère à être démenties. Nous étions sans doute infiniment coupables; car le ciel ne s'apaise pas, malgré toutes nos prières et nos sacrifices. Quels coups il a permis qui fussent encore portés à l'Église dans les horribles massacres du mois dernier à Paris et dans les provinces! Sa Sainteté a dû en être accablée de douleur: je crains que sa santé n'en ait été altérée. Qu'elle est précieuse à conserver pour toute l'Église, et surtout pour celle de France! Que ce digne pontife a bien acquis le droit de jouir de son rétablissement, et qu'il serait glorieux et consolant pour nous de le voir à notre tête, dans un concile national, mettre le dernier sceau à notre restauration et à celle de la religion! J'imagine que Sa Sainteté tiendra encore quelque temps les foudres de l'Église suspendues dans sa main, quelque indignes que soient de cette longanimité ceux qui en sont menacés.

J'ai mille remercîments à faire à Votre Éminence des brefs qu'elle a bien voulu me faire parvenir par M. l'abbé Pierrachi, et que j'ai reçus avec tant de respect et de satisfaction; je profite avec bien de l'empressement de cette circonstance pour me rappeler à son souvenir et à son amitié, dont je suis très-jaloux, et pour lui offrir, avec les témoignages de ma reconnaissance, ceux de l'attachement et du respect qu'a voués bien sincèrement et pour toujours

A Votre Éminence,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

M. J.,

Évêque du Puy.

Rien ne prouve mieux l'excès de la persécution que d'être forcé de regarder la mesure barbare de la déportation comme un bienfait.

Rien de pareil à la fugue de la Savoie : les troupes allaient plus vite que les prêtres. Cet événement incroyable s'expliquera peut-être quelque jour. Il faut espérer que le portier de l'Italie sera mieux secondé pour la défense du Piémont, s'il est attaqué ; toute l'Italie y est bien intéressée. Genève fait fort bonne contenance, à la faveur du secours des Suisses : il y en a déjà plus de cinq mille dans la ville ; cette conquête ne paraît pas devoir être assez facile pour les brigands français, qui veulent tout au plus avoir des portes de prison à enfoncer. Ils comptent encore dans les avis imaginaires ; ils n'osent pas livrer d'attaque.

On a lieu d'espérer de bonnes nouvelles des armées combinées ; mais on ne les sait pas encore ici : les Russes et les Espagnols se font un peu attendre.

Liste de MM. les prêtres du Comtat qui demandent la permission d'aller à Rome.

M. Étienne Gramier, prêtre de Saint-Sulpice.
M. Joseph Bruyère, curé de Beaume, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
M. Gabriel Tardieu, curé de Grillon, idem.
M. Antoine Moralis, curé de Ponte, idem.
M. Jean-François Jurin, vicaire de Montségur, idem.
M. Henri-Augustin Pradal, vicaire de Richeroche.
M. Placide-Bruno Valayer, vicaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

CXCIV.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Saint-Maurice en Valais, 27 août 1794.

Monseigneur,

Ce n'est pas sans avoir lutté avec ma discrétion, ma délicatesse et mes besoins que je prends la liberté de me présenter à vous pour être admis, sous vos auspices, à participer aux secours que Sa Sainteté veut bien accorder aux évêques français. Pénétré de reconnaissance et d'admiration pour les prodiges de sa charité envers nos vénérables prêtres, je me reprochais

d'ajouter, par la demande même la plus modérée, à une charge déjà si immense. D'ailleurs, quoique je m'honore, comme je le dois, de mon indigence, je me sentais cependant plus de courage pour en supporter les rigueurs que pour chercher à les adoucir.

Mais, d'après ce qui m'est revenu, Monseigneur, par tous mes confrères, des dispositions compatissantes et heureuses du plus tendre des pères, des miracles que la Providence paraît faire pour seconder la libéralité inépuisable qu'elle lui inspire, je n'hésite plus de recourir aux honorables bienfaits de Sa Sainteté, auxquels sa main sacrée ajoute un si grand prix. C'est sans doute pour leur donner un attrait de plus et nous encourager à les réclamer, qu'elle nous a designé, pour les obtenir, la médiation d'un prélat digne par sa sensibilité, son mérite et son urbanité, de frayer l'accès au trône de la bienfaisance et de la vertu. Je me détermine avec d'autant moins de peine à l'implorer que nous paraissons avoir quelque lieu d'espérer de n'être pas longtemps à charge à Sa Sainteté, et de voir enfin le terme de nos maux.

Forcé de sortir de notre infortunée patrie, il y a plus de trois ans, les moyens de subsistance que j'étais parvenu à soustraire au brigandage, quoique médiocres, auraient pu, d'après mon économie, suffire encore quelque temps à mes besoins; mais, entouré de prêtres malheureux, dont plusieurs de mon diocèse, je me fis un devoir bien doux de venir à leur secours sans autre calcul que celui de leur situation et de l'intérêt que j'y prenais : je néglige surtout celui de la durée de notre exil, que je ne comprenais pas. Je ne sais si en la prévoyant j'aurais été plus sage que sensible, mais je sais bien que je suis loin d'avoir aucun regret à ce mécompte. Quoi qu'il en soit, de plus de 80,000 fr. de rente que j'avais avant la révolution, je n'ai plus rien.

Évêque, évêque français, le seul de cette Église qui soit suffragant immédiat du Saint-Siége, honoré par Sa Sainteté du pallium, comme prérogative de mon évêché, que d'hommages j'aurais, à tous ces titres, à mettre aux pieds de notre incomparable Pontife ! Eh ! qui les lui offrirait avec plus d'empressement et de sincérité que moi ? Quel bonheur si je pouvais admirer d'aussi près ses éminentes vertus, ses vastes lumières, son grand

caractère, sa sagesse profonde, sa rare bonté, sa conduite parfaite dans des temps aussi étrangement difficiles et malheureux; si je pouvais lui dire, en joignant ma voix à celle de toute l'Église, que sa précieuse conservation, qui fait notre consolation, notre soutien et notre espoir dans l'excès de nos malheurs, est sans cesse l'objet de nos prières ainsi que de nos vœux ; qu'aussi longtemps qu'ils seront exaucés, nous osons tout nous promettre de la divine miséricorde, et qu'ils ne seront comblés que lorsque Sa Sainteté, après avoir mis le dernier sceau au rétablissement de l'Église de France, jouira pleinement du fruit et de la gloire de ses travaux et de ses vertus.

Qu'il m'en coûte, Monseigneur, d'opposer à des considérations qui me feraient désirer si vivement de retourner en Italie, où j'allai pour le conclave de 1769, celles qui paraissent devoir me retenir ici! J'ai près de soixante ans et quelques infirmités ; les fatigues et les dépenses d'un si long voyage m'effrayent. Je renoncerais avec peine à l'asile précieux que j'ai trouvé ici à l'abbaye de Saint-Maurice : j'y suis très-bien, non pas gratuitement, je ne le voudrais pas, mais à peu de frais, aussi voisin de la France et de mon diocèse qu'il est possible. D'ailleurs je suis le seul évêque français dans le Valais, avec MM. de Vienne et de Grenoble, qui ne se proposent pas d'y rester, et il est à propos, à plus d'un égard, qu'il y ait au moins un évêque de la nation partout où il y a un grand nombre de prêtres déportés.

J'ai dû tout vous dire, Monseigneur, avec franchise et simplicité, pour éclairer votre rapport à Sa Sainteté et sa décision à mon sujet : je l'attendrai avec toute la soumission et la confiance que je dois à sa providence paternelle. Si elle juge à propos de m'en faire éprouver le secours, vous voudrez bien m'apprendre si ce sera dans ses États, à Saint-Maurice, ou partout ailleurs, si les circonstances me forçaient à un changement.

Puisque Sa Sainteté ordonne que nous énoncions la somme qui pourrait nous être nécessaire, je crois, d'après le bon marché des denrées dans ce pays-ci, ainsi que d'après les utiles leçons d'économie et de frugalité données par la révolution, que 300 ou 400 écus romains pourraient suffire à ma dépense et à celle d'un domestique qui m'est indispensable.

Si Sa Sainteté agréait que je pusse jouir ici de ses bienfaits, et

qu'elle daignât étendre cette faveur à l'ecclésiastique qu'elle nous permet de mener dans ses États quand elle a la bonté de nous y recevoir, je vous supplierais, Monseigneur, de vouloir bien l'intéresser pour un de mes grands vicaires, d'un mérite distingué, qui est auprès de moi : 100 écus romains ajoutés à ce que Sa Sainteté jugerait à propos de m'accorder pour moi seraient un soulagement réel pour lui, et mettraient le comble à ma vive et respectueuse reconnaissance.

J'ai bien du regret d'ajouter à l'importunité des soins que je vais vous donner celle d'une aussi longue lettre : je vous prie d'en agréer mes excuses, et de la pardonner à la confiance qu'inspire votre réputation, ainsi qu'à la nécessité de mettre sous les yeux les détails que cette lettre renferme.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MARIE-JOSEPH,
Évêque du Puy.

CXCV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Saint-Maurice, 8 octobre 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec celle de change de 24 louis de France, qui était jointe à la dernière : je m'empresse d'en faire à Votre Grandeur mes sincères et respectueux remercîments.

J'aurais bien du regret s'il y avait eu la moindre indiscrétion dans la demande que j'ai pris la liberté de lui adresser : je l'ai réglée et modérée d'après des informations que j'ai dû croire exactes des dispositions de Sa Sainteté et des exemples de pareilles grâces : je me suis fait un devoir d'y mettre la plus grande réserve, pour abuser le moins possible de son extrême générosité.

Je suis pénétré et parfaitement satisfait de l'accueil qu'elle a

bien voulu lui faire : c'est à Votre Grandeur que j'en ai toute l'obligation; j'en ai la plus vive reconnaissance; je la supplie d'en agréer l'hommage inviolable; je le dois particulièrement à tout ce qu'elle veut bien ajouter à ce service de flatteur et d'obligeant pour moi.

Je ne me dissimule pas, Monseigneur, tout ce que je dois sans doute, auprès de vous, au suffrage de l'aimable et digne abbé de Bonneval; mais notre ancienne amitié ne doit-elle pas affaiblir ses droits à votre confiance? Je vois avec grand plaisir que vous voulez bien payer de quelque retour l'estime et l'attachement qu'il a voués à Votre Grandeur; il le mérite également par ses talents et ses vertus, par ses qualités aussi essentielles qu'intéressantes.

Vos bontés, Monseigneur, m'enhardissent à vous demander une nouvelle grâce : deux religieuses augustines de mon diocèse, MM[mes] Saunier de Saint-Étienne et Thermes de Saint-Just, sont arrivées à Bologne dans l'espoir de pouvoir être reçues dans quelqu'un des couvents de Macerata, qui paraissent, ainsi que M[gr] l'évêque de cette ville, disposés à les y recueillir; mais j'apprends que ce ne peut être qu'avec l'agrément de Votre Grandeur, qui a dû lui être demandé. Si elle ne l'a pas encore accordé, je prends la liberté de joindre mes instances à celles qu'elle a déjà reçues, et, si mes désirs sont remplis, je lui en rends mille actions de grâce. Les religieuses de France ont en général, et celles-ci en particulier, de grands titres à la protection et aux bienfaits de Sa Sainteté.

J'ai l'honneur d'être, avec autant de dévouement que de respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

M. J.,
Évêque du Puy.

CXCVI.

L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE

A S. É. Mgr HIPPOLYTE VALENTI, ARCHEVÊQUE DE CORINTHE, NONCE APOSTOLIQUE EN ESPAGNE.

Nonciature d'Espagne, vol. 338.

Pampelune, 27 avril 1792.

Monseigneur,

J'ai reçu avec une vive reconnaissance la réponse que vous avez bien voulu me faire, et les deux brefs qui étaient joints à la lettre de Votre Excellence. Dans l'un, le Souverain Pontife satisfait à la majeure partie des demandes que je formais dans ma supplique à Sa Sainteté; dans le second, il ajouterait, s'il était possible, à la vénération, à l'attachement et au tendre respect que lui ont voués les évêques et le clergé catholique de France par les expressions si touchantes de son cœur paternel. Je n'ai pu le lire sans verser des larmes, et en faisant les mêmes vœux que le père commun pour la cessation des maux de l'Église dans notre malheureuse patrie, et le rétablissement de l'autorité royale, si horriblement méconnue par une philosophie aussi audacieuse qu'impie.

Je me suis adressé aux évêques catholiques actuellement à Paris pour donner mon adhésion à ce bref et le faire distribuer dans mon diocèse, où j'espère qu'il ramènera quelques intrus. Ma ville épiscopale est assez tranquille, et il y existe une église catholique très-nombreuse, digne des premiers siècles par sa ferveur, sa piété et sa courageuse fermeté au milieu de la persécution la plus affreuse. Les campagnes sont presque partout privées de pasteurs catholiques, et les fidèles sont dans la désolation; car, grâce à Dieu, le très-grand nombre repousse avec horreur le schisme et les intrus.

Les derniers décrets qui interdisent tout costume ecclésiastique et régulier ont jeté la consternation dans le clergé fidèle, et surtout dans les communautés de religieuses. La persécution en a déjà chassé plusieurs de leurs saints asiles. Le diocèse de Pampelune, à raison de sa situation près des frontières, voit arriver chaque jour des ecclésiastiques et même des religieuses.

Mgr l'évêque, dont la piété, la vertu et la généreuse charité pour les confesseurs de la foi ne peuvent mériter trop d'éloges, s'épuise pour procurer à tous les secours nécessaires. Il serait bien à désirer qu'il ne supportât pas seul un poids pour lequel ses revenus sont bien plus insuffisants que son cœur. Il écrit à S. É. Mgr le cardinal de Tolède, pour voir s'il ne serait pas possible d'établir un concert et une harmonie dans l'épiscopat et le clergé d'Espagne afin de subvenir aux nécessités actuelles du clergé français, si horriblement persécuté. J'ose espérer que Votre Excellence pardonnera ces détails à la confiance qu'elle m'a inspirée par la lettre obligeante dont elle m'a honoré. Je la supplie d'être persuadée qu'on ne peut rien ajouter au respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

JEAN-CHARLES DE COUCY,

Évêque de la Rochelle.

CXCVII.

LE MÊME

A MGR LE NONCE APOSTOLIQUE EN ESPAGNE.

Nonciature d'Espagne, vol. 338.

Pampelune, 3 septembre 1792.

Monseigneur,

M. l'abbé de Saint-Félix m'a fait passer de votre part 600 piècettes pour faire acquitter le même nombre de messes par les prêtres français réfugiés dans la partie d'Espagne que j'habite, d'après une répartition dont vous me laissez le maître. Permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance et ma sensibilité de ce bienfait. J'ai rempli les intentions de Votre Grandeur en partageant cette somme entre plusieurs prêtres de mon diocèse réfugiés à Estelle et à Pampelune, et quelques autres que j'ai crus avoir un pressant besoin de ce secours.

D'après les monstrueux projets des factieux qui règnent en France, le nombre de leurs malheureuses victimes va augmenter

beaucoup, et nous ne pouvons que former le désir de les voir soustraites à la rage qui les poursuit. Le décret qui chasse tous les prêtres fidèles à l'Église et au roi est rendu, et toutefois ce n'est qu'au travers de mille dangers qu'ils peuvent s'échapper. Nous tremblons plus que jamais pour les jours du roi et de son auguste famille, emprisonnés de la manière la plus horrible à Paris. Les nouvelles sont presque toutes interceptées, et nous ne savons rien des armées étrangères qui doivent être en France depuis quinze jours.

Je sais, Monseigneur, que Sa Sainteté a donné, à la date du 13 juin dernier, un bref particulier en explication de celui des pouvoirs qu'il a accordés aux évêques de France par celui du 19 mars de cette année. J'ose prier Votre Grandeur de m'en faire passer un exemplaire, s'il lui est parvenu.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

JEAN-CHARLES,

Évêque de la Rochelle.

CXCVIII.

LE MÊME AU MÊME.

Nonciature d'Espagne, vol. 338.

Pampelune, 5 octobre 1792.

Monseigneur,

Je ne peux trop vous rendre d'actions de grâces des 600 pièceltes que Votre Excellence a bien voulu me faire remettre par M. l'abbé de Saint-Félix, pour faire acquitter des messes par les malheureux prêtres français qui sont venus chercher un asile en Espagne, après avoir été chassés avec la rage la plus féroce et dépouillés de la manière la plus inhumaine avant de sortir de ce malheureux royaume : j'en connais actuellement plus de cent de mon diocèse et autant de celui de Luçon, qui touche au mien, qui sont arrivés sans habits, sans linge et sans aucune ressource. Jamais il n'a été plus nécessaire d'intéresser

la charité de S. É. Mgr le cardinal de Tolède, et en général de tout le vénérable clergé d'Espagne. Cette œuvre est bien digne de Votre Excellence, qui représente le père commun de toute la chétienté dans le royaume catholique. J'aurais sacrifié avec le plus grand plaisir mes ressources personnelles pour venir au secours de mes frères dans le sacerdoce, persécutés pour une si belle cause; mais actuellement je suis moi-même dépourvu de tout. Le peu de fonds qui me restait a été saisi à Bayonne par les officiers municipaux, chez mon correspondant, qui a couru de grands dangers. Dieu soit loué! il me fait la grâce d'être beaucoup plus sensible aux peines et aux cruelles privations de mes vénérables coopérateurs qu'aux miennes, et je serai heureux si, par le succès des soins et de la sollicitude de Votre Excellence, je puis parvenir à leur procurer quelque soulagement. C'est dans cette confiance que j'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Jean-Charles,

Évêque de la Rochelle.

CXCIX.

L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE

A S. É. Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE EN ESPAGNE.

Nonciature d'Espagne, vol. 338.

Pampelune, 22 octobre 1792.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la requête que m'a fait passer une partie du clergé du diocèse de Saintes réfugiée à Bilbao, afin que vous puissiez juger si elle est de nature à être envoyée à Rome pour solliciter auprès de Sa Sainteté la nomination d'un commissaire apostolique pour la conduite spirituelle de ce diocèse, privé de son légitime pasteur par le glorieux martyre de Mgr de la Rochefoucault, victime de son zèle et de son amour pour la religion, dans le massacre de Paris des

premiers jours du mois dernier. M. l'abbé Faillet, archidiacre de la cathédrale de Saintes, vicaire général de feu Mgr de la Rochefoucault, avait toute sa confiance, et l'a justifiée par une conduite pleine de courage, de zèle et de fermeté, au milieu de la cruelle persécution qui déchire la France. Par une lettre particulière, les mêmes ecclésiastiques qui ont signé la requête me supplient de le désigner à Sa Sainteté pour remplir cette commission, et je joins d'autant plus volontiers mon suffrage à celui de ces confesseurs de la foi, que, mon diocèse touchant à celui de Saintes, j'ai été, depuis trois ans, témoin des travaux et du zèle apostolique de M. L. Faillet, docteur de Sorbonne, réunissant la science ecclésiastique à des talents distingués : il a signé le premier la requête sans savoir le vœu particulier du clergé de Saintes, et je sais par lui-même qu'il n'envisage qu'avec effroi le fardeau qui lui serait imposé dans ces temps si désastreux pour l'Église.

Quant à moi, Monseigneur, si je connaissais quelqu'un que je crusse plus digne d'un emploi aussi important dans le diocèse de Saintes, mon amitié et mon estime pour M. L. Faillet ne me feraient pas illusion. Mais, en considérant l'intérêt sacré de la religion, je crois que Sa Sainteté ne peut faire un meilleur choix, et c'est un hommage que je rends à la vérité en vous exprimant ce sentiment.

J'ai eu l'honneur de recommander à Votre Excellence, le 5 de ce mois, nos vénérables réfugiés : leur nombre augmente tous les jours, et j'écris aujourd'hui à Son Éminence Mgr le cardinal de Tolède pour solliciter de nouveau ses bontés, et des moyens efficaces de soulager et d'adoucir les peines du cruel exil de tant de dignes ministres de la religion.

J'ai l'honneur d'être, avec autant de reconnaissance que de respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

JEAN-CHARLES,

Évêque de la Rochelle.

CC.

LE MÊME AU MÊME.

Nonciature d'Espagne, vol. 338.

Pampelune, 2 novembre 1792.

Monseigneur,

A peine avais-je eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence la requête et le vœu de la partie du clergé du diocèse de Saintes réfugiée à Bilbao, que j'ai reçu une nouvelle lettre qui peut retarder l'effet de la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire. On m'apprend l'arrivée à Bilbao de M. le doyen de la cathédrale de Saintes, et de plusieurs de MM. les chanoines de cette église, qui, d'après leurs statuts, se croient en droit de nommer des administrateurs pour le gouvernement spirituel du diocèse de Saintes pendant la vacance du siége, et on me prie de ne donner aucune suite à la requête. J'ai répondu, le 31, que j'avais l'honneur de vous supplier de suspendre la demande en cour de Rome, à moins qu'elle ne vous fût présentée directement par les membres du chapitre et le clergé réunis, dans la supposition où il y aurait des doutes sur la validité des pouvoirs donnés par une portion du chapitre hors de son territoire et dans un pays étranger. J'ajoutais encore que j'ignorais si le droit a prévu un cas de cette nature, et que, tout devant être clair et précis lorsqu'il s'agit de la source de la juridiction, je supposais que MM. les chanoines de Saintes, réunis à Bilbao, voyaient leur droit bien établi, puisqu'ils pensaient à en faire usage. J'attends une réponse ultérieure à mes observations, et j'aurai l'honneur de la communiquer à Votre Excellence, qui d'ailleurs jugera bien mieux que moi si elles sont fondées.

J'ai écrit en dernier lieu à S. É. Mgr le cardinal de Tolède pour solliciter son appui, son intérêt et sa tendre charité pour le clergé français, de concert avec Votre Excellence, et enfin par le dernier courrier à M. le duc d'Avré, relativement à ma position personnelle. Je lui mande qu'on nous annonce l'ordre prochain de quitter Pampelune, et que je me trouve, ainsi que mes associés, dans le plus grand embarras, ne connaissant pas d'asile où nous puissions nous rendre, avec certitude de pouvoir

y subsister avec ceux dont il m'est impossible de me séparer, et étant dépourvu de tous moyens pour entreprendre même le voyage. J'ajoutais que les offres généreuses de son Éminence et les vôtres, Monseigneur, étaient ma seule ressource, après avoir épuisé celles que la charité des fidèles de mon diocèse m'avait confiées, il y a dix-huit mois, à l'époque de mon départ, et privé de plus de 2,000 écus que nous avions à Bayonne, qui ont été confisqués par les factieux. Je lui exprimais le désir de me jeter dans les bras de Son Éminence et dans les vôtres pour solliciter une retraite où, réuni avec ceux qui m'ont suivi, nous puissions subsister de vos bienfaits, et je le priais de vous présenter ma demande.

Nous sommes huit et deux domestiques :

M. de l'abbé Boissieux, doyen et vicaire général de Nantes; — M. l'abbé de Hercé, vicaire général de Nantes, frère du respectable évêque de Dôle, prisonnier pour la foi depuis plus de six mois; — MM. de la Richardière et Gautier, qui ont eu l'honneur de vous voir à Madrid; — M. l'abbé d'Ayroles, chanoine et promoteur de mon diocèse; — M. l'abbé Jubeau, chanoine et official de mon diocèse; — M. l'abbé Remard, chanoine, et mon secrétaire.

Un évêque de France, dans ma position, qui a l'honneur d'être allié à la maison de Bourbon, et par là même au roi et la reine d'Espagne, pourrait peut-être implorer la protection, l'intérêt et les bienfaits de ces augustes souverains; mais je mettrai ma gloire à recevoir ceux de l'Église, pour les intérêts de laquelle j'ai tout sacrifié, par les mains du vénérable primat des églises d'Espagne, et par celles du digne prélat qui représente dans ces royaumes le père commun de toute la chrétienté.

Je serais heureux dans mes malheurs, Monseigneur, de me rapprocher de Votre Excellence, et de me retirer ou à Madrid, ou à Tolède, ou à l'Escurial, ou à Saint-Ildefonse. Je vous demande vos conseils et ceux de Son Éminence, en vous priant de me croire, avec autant de reconnaissance que de respect et d'attachement, Monseigneur, de Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

JEAN-CHARLES,

Évêque de la Rochelle.

CCI.

L'ÉVÊQUE DE ROSY

A S. EXC. Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 12.

Soleure, 19 février 1795.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de recommander à Votre Excellence deux révérends pères capucins d'un vrai mérite, et du diocèse de Besançon, afin qu'elle daigne légaliser les certificats que Mgr l'évêque d'Agen et moi leur avons donnés, et que je renferme sous ce pli.

Le premier, Monseigneur, s'appelle père Jules de Faucogney, prédicateur d'avent et de carême, qui a fait dans le diocèse de Besançon plusieurs stations, même dans l'église métropolitaine, et qui est reçu à Boulogne. Le second, nommé père Mansuète, de Besançon, est aussi prédicateur, et approuvé pour les confessions dans le diocèse dudit Besançon; il est reçu à Ancône, comme Votre Excellence le verra dans le certificat du père gardien des capucins de Soleure, ci-joint.

Je ne puis, Monseigneur, vous recommander de meilleurs sujets; ils sont vraiment dignes de votre protection. Je saisis avec empressement cette occasion de renouveler à Votre Excellence le dévouement et le respect infinis avec lesquels je suis,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. J.,

Évêque de Rosy, suffragant de Besançon.

CCII.

L'ÉVÊQUE DE SAGONA, EN CORSE,

AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Livorno, 3 aprile 1794.

Eminenza reverendissima,

Eccomi, Eminenza, a sostenere in questa mia acciaccata e ca-

dente età un secondo ed impensato esilio. Il governo di Capraja, per ordine della repubblica serenissima di Genova, viene d'intimare a me ed al mio vicario Marinetti di Bastia, come anche a' tutti gli altri preti e frati corsi, lo sfratto da questa infelice isoletta. Io l' aveva scelta per mio soggiorno, sì perchè le mie attuali indisposizioni, accompagnate dalla decrepitezza, non mi permettevano di espormi a lunghi viaggi di mare senza grave danno della mia salute; sì ancora per non essere astretto a sopportare delle spese che, al presente, sono al dissopra delle mie ristrettissime facoltà; sì finalmente per la difficoltà che provo di trovar degli avanzi, attesa la riconosciuta mia insufficenza di poterli soddisfare. Il Signore Iddio vuole da me prove maggiori, così egli mi assista, come io sono rassegnato a' suoi divini voleri. Questa, Eminenza, si è la mia situazione: ben mi avvedo che il suo grancuore la giudica degna di compassione e soccorso. Veda adunque, Eminenza, di sollecitarme i mezzi perchè non arrivi (Dio faccia il suo santo volere) che ella resti prima oppressa che sollevata. Ne spero i più amorosi e favorevoli rincontri, e con profondo ossequiosissimo rispetto mi arrogo l' onore di rassegnarmi

Di Vostra Eminenza

Umilissimo, divotissimo ed obbligatissimo servitore,

Matteo Guasco,
Vescovo di Sagona.

CCIII.

L'ÉVÊQUE DE SENEZ

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Au Puget de Rostang en Savoie, par Nice, 13 avril 1792.

Monseigneur,

J'ai reçu avec respect et reconnaissance les deux brefs que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'adresser de la part de Sa Sainteté. Je m'y suis vu nommé avec une véritable surprise: c'est une distinction dont je dois être plus humilié que flatté, me reconnaissant pour le dernier de mes collègues qui ont si géné-

reusement combattu, et qui m'ont ouvert la carrière: *Ego sum minimus apostolorum*. Je n'aurais jamais pu imaginer qu'une réponse particulière, que je désirais, il est vrai, pût devenir un éloge public. Encore une fois, Monseigneur, c'est une charge beaucoup trop forte, et une distinction trop marquée, à laquelle je crains bien de ne pouvoir pas répondre.

La lettre dont vous m'avez honoré n'est pas un témoignage moins précieux de vos bontés; je la consulterai souvent pour y puiser les motifs de consolation et d'encouragement dans ces malheureux temps. Daignent la sollicitude immense de notre père commun et sa bénédiction apostolique, que je reçois avec actions de grâces, donner la paix à l'Église de France!

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Baptiste M. Scipion,

Évêque de Senez.

CCIV.

LE MÊME

A MMGrs LES CARDINAUX DE ZELADA ET DE BERNIS.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Turin, 8 octobre 1792.

Messeigneurs,

Dans la position cruelle où se trouvent les prêtres français fidèles à leur religion et au Saint-Siége, il ne leur reste plus d'autre ressource que d'aller se jeter aux pieds du père commun. Il semble aussi que la Providence ne l'a fait prince temporel que pour recevoir dans ses États cette troupe de confesseurs de Jésus-Christ, chassés de leur patrie et des pays voisins. J'ai l'honneur de recommander particulièrement à Vos Éminences les prêtres ci-dessous nommés de mon diocèse.

Je suis avec respect,

Messeigneurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Baptiste M. Scipion,

Évêque de Senez.

Charles-Alexandre de Richery, vicaire général de Senez. — Balthasar Michel, chanoine et vicaire général de Senez. — Joseph Laurenzi, curé de Castellane, vicaire général de Senez. — Joseph Espagnet, prêtre, secrétaire de l'évêché de Senez. — Charles-Antoine Espagnet cadet, prêtre, aumônier de Mgr l'évêque de Senez. — Jean-Baptiste Henri, curé de Senez. — Gibert, curé de Tartonne. — Gibert neveu, vicaire de Tartonne. — Bernard, vicaire de Castellane. — Paul, vicaire de Castellane. — Mistras, vicaire de Castellane. — Gravier, aumônier des religieuses de Castellane. — Gravier neveu, prêtre. — Morel, prêtre. — Casevins frères, prêtres-vicaires. — Cattier frères, prêtres-vicaires. — Boeuf, prêtre-vicaire. — Guieux, curé d'Allos. — Gaymarch frères, prêtres-vicaires et chanoines de Riez. — Castinel, diacre. — Collomp, acolyte. — Pierre d'Auribeau, chanoine et vicaire général de Digne, tous de mon diocèse. — Barbarosa, prêtre-vicaire. — Roux, prêtre-vicaire. — Giraud, prêtre.

CCV.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Turin, 12 octobre 1792.

Monseigneur,

M. l'abbé Pin, ex-jésuite, est à sa seconde persécution ; je ne doute pas ainsi qu'il ne vous inspire un double intérêt. Je supplie Votre Éminence de vouloir bien le lui accorder, ainsi qu'à M. son frère, très-digne prêtre, et à ses compagnons de voyage, au nombre desquels M. Miolis, mon grand vicaire.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Baptiste M. Scipion,

Évêque de Senez.

CCVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Turin, 26 novembre 1792.

Je regarde comme fait à moi-même, Monseigneur, l'accueil gracieux et distingué que vous avez bien voulu faire à MM. les

abbés de Richery et d'Auribeau, mes amis, dont le premier est aussi mon grand vicaire. Ils n'ont eu rien de plus pressé que de me l'apprendre; toute leur peine est de ne pouvoir vous exprimer tout ce qu'ils ressentent. Je m'empresse aussi d'être leur interprète et leur garant. Puissent-ils, par leur bonne conduite, continuer à fixer votre attention et vos bontés. Les bons témoignages que je reçois en faveur de mon clergé font ma plus grande consolation; le vôtre y mettra le comble, Monseigneur. Que nous sommes encore heureux, dans nos malheurs, d'avoir trouvé dans Pie VI un père aussi tendre et aussi compatissant, et les mêmes sentiments dans ses dignes coopérateurs! Recevez pour ma part, Monseigneur, tout ce que nous vous devons de reconnaissance et les assurances du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bapt. M. S.,
Évêque de Senez.

CCVII.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

Turin, 6 février 1793.

Monseigneur,

Les bontés dont m'a honoré jusqu'à présent Votre Éminence me font un devoir de la prévenir et de lui demander son conseil et son agrément pour aller à Rome. Je compte mener avec moi M. Laurenzy, curé de Castellane dans mon diocèse; M. l'abbé Samy, vicaire général à Sisteron, et un domestique à mon service depuis quinze ans. Comme ce pays-ci peut devenir d'un jour à l'autre le théâtre de la guerre, et que mes moyens pour subsister diminuent toujours davantage, il ne me reste plus d'autre ressource que d'aller profiter des offres généreuses qu'a bien voulu me faire Mgr le cardinal Borromée.

Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous conserve la paix dans vos États contre la nation barbare et régicide. Le bras sur

lequel s'appuie le Saint-Père est plus fort que celui des hommes : *Auxilium a Sancto.*

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Baptiste M. S.,

Évêque de Senez.

CCVIII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 84.

Bologne, 14 juin 1793.

Je voudrais bien qu'on m'eût trompé, Monseigneur : j'étais parti de Turin pour me rendre à l'invitation de Mgr le cardinal de Borromée, qui m'avait offert le vivre et le couvert chez lui, quand j'ai appris sa mort à mon arrivée ici. Je pleure cette Éminence comme une grande perte pour le sacré collége et pour l'Église, et comme m'honorant particulièrement de ses bontés. Si je n'écoutais que ma détresse, je retournerais sur mes pas; les moyens de me soutenir à Rome me manquent absolument, à moins que le Saint-Père ne veuille bien me placer dans quelque communauté qui pût me faire les avances de ma pension. Je ne crains pas, Monseigneur, de vous confier ma peine et mon embarras, connaissant tout votre zèle pour le clergé de France, et les effets consolants qu'il en a ressentis dans son malheur : c'est dans ce doux espoir que je continue ma route, — *Auxilium a Sancto*, — et que je me réserve de vous exprimer de vive voix le sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bapt.,

Évêque de Senez.

CCIX.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Rome, à Saint-Sylvestre, 1er juillet 1793.

Monseigneur,

Je supplie Votre Éminence de croire à mon court exposé : Le Souverain Pontife ayant eu l'extrême bonté de me parler de ma famille, j'ai mis à ses pieds l'hommage de M. l'abbé de Bonneval mon frère aîné, nommé avant moi à l'évêché de Senez, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, actuellement à Pise, et son désir et le mien qu'il lui fût accordé une permission du gouvernement de venir passer à Rome six semaines, deux mois au plus, à ses propres frais. Sa Sainteté a accueilli ma demande de manière à me faire tout espérer; mais je ne dois pas cacher à Votre Éminence ce qui s'est passé ce matin entre le Saint-Père et moi, en l'assurant que je lui aurai toute l'obligation du succès, et qu'elle n'aura jamais de reproches à me faire sur une grâce qui nous sera toujours présente, à mon frère et à moi, par la reconnaissance et le profond respect avec lesquels nous ne cesserons d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Baptiste M. S.,

Évêque de Senez.

P. S. — 2 luglio fu scritto a Mgre nunzio di Firenze ed a Mgre governatore di Viterbo perchè accordino passaporto all' Ab. di Bonneval.

CCX.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Rome, 11 avril 1794.

J'ai reçu, Monseigneur, une seconde lettre de M. l'abbé Gras,

de Carthagène, qui me prie instamment de vous recommander en ces termes la personne en question :

« Mme Anne Couret, âgée de trente-huit ans, originaire de Toulon, religieuse dans cette ville, de l'ordre de Saint-Bernard, après avoir été chassée de son couvent, et avoir eu une conduite irréprochable, est restée à Toulon, dans sa famille, pendant l'espace de dix-huit mois; elle n'a jamais reconnu l'évêque intrus, et a professé constamment la religion catholique apostolique romaine. Lors de ce désastreux événement à Toulon, elle s'est mise sous la protection des Espagnols, et est arrivée avec moi à Carthagène, où nous sommes depuis deux mois. Je n'ai cessé de m'occuper de la faire placer dans un couvent; mais, sur cinq religieuses arrivées dans cette ville, le gouvernement s'est chargé de quatre, et a cru pouvoir laisser la cinquième au Saint-Père : c'est celle que j'ai l'honneur de vous présenter; elle se trouve isolée, sans appui, sans parents et sans connaissances. Son plus grand désir serait d'être à Rome dans un couvent de son ordre, où elle espère trouver quelqu'une de ses compagnes. Je vous prie de regarder ma prière comme si elle vous était faite par Mgr de Toulon. Cette religieuse est presque sans moyens; elle aurait donc besoin d'être secourue au plus vite, et d'avoir bientôt sa destination dans telle ou telle maison qu'il plaira à Sa Sainteté de lui assigner.

« A Carthagène, 1er mars 1794. L'abbé Gras. »

Voilà ma commission faite, Monseigneur; je remets cette sainte fille entre les mains de la Providence, et par conséquent dans les vôtres. Elle est débarquée à Livourne du vaisseau *Saint-Ildephonse*, parti de Carthagène; c'est là qu'elle attendra vos ordres. Son adresse est à Mme Couret, religieuse bernardine, chez Mme l'abbesse de Saint-Sauveur de Marseille, paroisse Sainte-Catherine, à Livourne.

Quoique vous soyez toujours disposé à obliger et à faire le bien, on ne peut pas mieux vous prendre qu'en sortant de retraite et tout sanctifié par les entretiens du P. Fénelle.

Vous connaissez, Monseigneur, tout mon sincère et respectueux attachement.

J. Baptiste,
Évêque de Senez.

CCXI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 11 juillet 1794.

Je supplie Monseigneur, à mains jointes, de dire le petit mot à l'oreille à Mgr le cardinal archevêque de Ferrare par le courrier de demain, si cela n'est pas encore fait. Mes amis sont toujours dans la peine et dans un saint tremblement, résolus d'obéir s'il n'y a pas moyen d'obtenir grâce. M. le lieutenant criminel de Ferrare, qui fait son devoir, les talonne vigoureusement. Il n'y a plus que deux familles : l'une est chargée de six enfants, les plus intéressantes créatures qu'on puisse voir. Que Monseigneur considère que c'est le bon marché qui leur fait préférer ce pays-là; la saison est aussi bien mauvaise et bien chaude pour voyager. Je laisse à Monseigneur de trouver dans son bon cœur une tournure d'obliger mes amis : il peut remarquer que je suis aussi vif et aussi importun pour les autres qu'insouciant pour moi; je lui en demande pardon, et lui promets le plus grand secret, quoique je sois bien jaloux et bien empressé de publier ses bontés.

L'Évêque de Senez.

Extrait de sa lettre du 25 *juin* 1794.

Ce sont, à Ferrare, les familles Despagnet, du diocèse d'Aix ; Descragnolles, du diocèse de Fréjus; de Sartons, du diocèse de Grasse; de Duranti-Colongnes, du diocèse d'Aix; le chevalier de Bompar, chef d'escadre, ancien militaire, et Marcy, magistrat de la ville de Grasse.

Il en est peut-être parti la moitié depuis le dernier ordre donné; je demande grâce pour ce qui reste.

CCXII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 9.

Rome, 13 décembre 1794.

Enfin, Monseigneur, grâce à vous et à votre puissante protection, j'espère quelque chose pour mon pauvre parent. Si ce bon prince-abbé le voyait, il en serait touché, et je ne doute pas que ses bonnes dispositions n'eussent aussitôt leur effet. Le zèle de M. le nonce de Lucerne me pénètre aussi de sensibilité.

Veuillez bien, Monseigneur, continuer à des malheureux, à M. l'abbé d'Arbaud et à moi, vos soins généreux, et recevoir ma respectueuse et bien tendre reconnaissance.

L'ÉVÊQUE DE SENEZ.

Nous n'avons pas un jeudi, Monseigneur, chez son Altesse Royale; je crains qu'il ne soit malade.

CCXIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 11 août 1795.

Je supplie Monseigneur de lire les deux premières pages de cette lettre ci-jointe avec le plus grand intérêt; la troisième ne signifie rien, et je ne la laisse que pour la signature. J'ajouterai que la maison d'Arbaud est une des premières et des plus riches de la Provence. Le président d'Arbaud, chef de la famille, a été guillotiné à Lyon. Ses trois enfants servent dans l'armée de Condé, sans autres secours que leur solde. Un oncle, frère de l'abbé, cordon rouge et officier général, est mort dans les prisons d'Aix; celui-ci, archidiacre d'Aix, tenait son abbaye du cardinal de Fleury. Monseigneur peut donc juger de son âge. Ce respectable et malheureux vieillard, n'ayant jamais connu que le plus parfait bien-être, demande aujourd'hui un morceau de pain :

.... Quis talia fando
Temperet a lacrymis?...

Ce ne sera pas Monseigneur, dont je connais toute la sensibilité, et à qui je m'adresse en toute confiance. Je sais que les malheureux tombent de partout sur les bras du Saint-Père, mais je sais aussi qu'il est père commun, et que ce serait lui faire outrage de douter de son immense charité. Si Monseigneur jugeait à propos de lui mettre sous les yeux cette demande particulière, j'ai tout lieu d'espérer qu'il en serait touché, et qu'il donnerait carte blanche à son digne ministre Mgr Caleppi : je serais alors au comble de mes vœux pour mon infortuné parent et ami.

Je certifie aussi connaître l'abbé Peytavin pour un très-digne ecclésiastique, ami de tous les temps de la maison d'Arbaud.

L'Évêque de Senez.

CCXIV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 9 décembre 1795.

J'espérais, Monseigneur, que vous vous seriez un peu occupé de M. l'abbé de Barre, vicaire général de Saint-Claude, depuis que j'ai eu l'honneur de vous en parler, et que vous ne l'auriez pas oublié dans votre travail ministériel sur les prêtres français. Ses titres, qui vous ont été présentés par Mgr l'archevêque de Vienne, sont, je crois, suffisants pour avoir quelque part aux bienfaits de Sa Sainteté. Il n'y a pas eu recours par une délicatesse bien louable, tant qu'il a pu aller sur ses petits fonds. Il est bien tard aujourd'hui pour venir du bout de la Suisse en Italie; cependant, si vous vouliez lui assigner tout de suite un poste convenable, il s'y rendrait peut-être, pressé par la misère. Je viens de recevoir une lettre de lui, qui fait fendre les pierres.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bapt. M. S.,

Évêque de Senez.

Je ne viens qu'en second et comme ami. Veuillez bien faire connaître vos intentions à Mgr l'archevêque de Vienne, beaucoup plus en relation avec M. l'abbé de Barre; mais ma reconnaissance sera égale à la sienne.

CCXV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 18 mars 1797.

L'abbé de Villeneuve-Bargemont, mon ami, m'a fait savoir, Monseigneur, qu'il avait eu l'honneur de vous écrire et de vous demander la permission de venir à Rome passer un mois pour satisfaire sa dévotion autant que sa curiosité. Je puis vous certifier son orthodoxie en tout genre, et j'unis ma prière à la sienne, voulant partager aussi sa reconnaissance. Il n'a jamais rien demandé au gouvernement, et ne lui demande rien, sinon de l'épier dans toutes ses démarches. Quelles seraient donc les raisons de fermer plus longtemps les portes de Rome à un prêtre français catholique, portant un nom recommandé, et garanti par un évêque connu qui se trouve sur les lieux, tandis qu'elles sont ouvertes à tout étranger de tout pays et de toute religion? Il est temps, comme le dit l'éloquent Marchetti, de redresser l'opinion, c'est-à-dire d'accorder toute faveur aux honnêtes gens, surtout au clergé fidèle, et d'adopter cette devise contre les méchants : *perfecto odio oderam illos*. Je viens de lire cet estimable auteur; pardon, Monseigneur, de renchérir sur lui.

J'ai l'honneur d'être, avec un bien sincère et respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Baptiste M. S.,
Évêque de Senez.

CCXVI.

LE MÊME

AU CARDINAL DORIA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 3 juin 1797.

L'évêque de Senez a l'honneur de représenter très-humblement à S. É. Mgr le cardinal prince Doria, secrétaire d'État, qu'il est logé et nourri, avec son secrétaire et son domestique, *all' ospizio dei Convertendi;* sa pension est payée dans cette maison par Mgr Marini, sur l'hoirie du cardinal Borromée; il ne saurait trop se louer des bontés et des attentions continues de ce prélat.

Un vestiaire de 100 écus pour lui et son domestique lui a été fourni jusqu'à présent par Mgr Caleppi. Sa dernière demande du mois d'avril à ce prélat est restée sans réponse.

L'évêque de Senez fait observer trois choses :

1° Avant que la fuite de son diocèse et de la France fût devenue pour lui un devoir, il en avait été banni par sentence de tribunal, en septembre 1791 ;

2° Il n'a point demandé à venir à Rome : il y a été appelé de Turin par le cardinal Borromée, en juin 1793, avec l'agrément de Sa Sainteté;

3° Depuis quatre ans qu'il est à Rome, il n'en a pas simplement découché, et il y a été fidèle au Pape dans tous ses dangers, comme il est résolu de l'être toujours : sa conduite, on peut la scruter.

L'évêque de Senez ajoute qu'il n'a ni feu ni lieu en France, tous les biens de sa famille émigrée ayant été vendus; il ne balancera cependant pas d'y rentrer au premier moment favorable, *salva fide:* son opposition à l'acte de soumission pure et simple et sans restriction est invincible.

L'exposant, affligé de la fièvre depuis deux mois et obligé de changer d'air, n'en a pas les moyens; il aura toujours celui, dans quelque position qu'il se trouve, de prier pour les précieux jours du chef de l'Église.

CCXVII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 23 novembre 1796.

Monseigneur,

La pâleur de la fièvre et le costume très-ecclésiastique vous indiqueront assez le mérite et les besoins : je ne vous en dirai donc pas davantage pour toucher votre cœur sensible ; cependant j'aurai l'honneur de vous certifier, comme ancien vicaire général d'Aix, que M. Antoine-Augustin Darbes, curé de Simiane dans le même diocèse, a toujours mérité de l'Église comme excellent prêtre et zélé missionnaire. Il a été pendant trois ans dans les États de Sa Sainteté sans être à charge au gouvernement, et vivant toujours de son travail. S'il est aujourd'hui à Rome, c'est que la nécessité n'a point de loi, et que la charité du Saint-Père n'a point de bornes. Je le recommande à votre seconde paternité, Monseigneur. Vous connaissez mon sincère et respectueux attachement.

J. Bapt. M. Scipion,
Évêque de Senez.

CCXVIII.

LE MÊME

A S. S. PIE VII.

Empoli, en Toscane, 1er janvier 1801.

Très-Saint-Père,

C'est beaucoup, et peut-être trop, d'oser écrire une seconde fois à Votre Sainteté et d'interrompre ses grandes occupations : mon respect le plus profond pour elle m'empêchera donc de l'entretenir longuement de mes malheurs. Qu'elle me permette seulement de lui présenter, d'une part, la mention trop honorable et trop peu méritée que Pie VI, son glorieux prédécesseur, a faite de l'évêque de Senez dans son bref du 19 mars 1792, et,

de l'autre, ma triste position, depuis deux ans, dans un pauvre presbytère de campagne, où je n'aurai plus, dans trois mois, de quoi payer ma modique pension : *Et in locis desertis fixerunt casas*. Ma seule crainte est de trop émouvoir, par cet exposé fidèle, le cœur sensible de Pie VII ; mais à qui confier ma peine? Saint Pierre ne refuse personne, encore moins ses frères. Et quand notre divin maître lui demanda, pour la troisième fois, s'il l'aimait, ne lui fut-il pas dit : *Pasce oves meas?* Un évêque qui souffre pour la cause de Jésus-Christ trouve dans ces seules paroles sa recommandation la plus puissante auprès du pasteur des pasteurs, comme il y apprend aussi sa soumission la plus entière et la plus filiale pour lui.

Très-Saint-Père, âgé de cinquante-trois ans, et évêque depuis treize, j'en ai passé dix dans la misère et dans l'exil : *Dies mei parvi et mali.* J'ignore ceux qui me restent à vivre; mais, s'ils sont prolongés, et nos malheurs aussi, ah! Très-Saint-Père, accordez-moi la grâce de mettre mon sort, comme ma foi, entre vos mains : *In manibus tuis sortes meæ*. Si ma reconnaissance pour l'Église romaine pouvait être un nouveau titre à ses bienfaits, je n'ai point oublié et je n'oublierai jamais qu'elle a été ma mère nourrice pendant cinq ans, et j'aime à croire qu'elle le serait encore sans l'horrible tempête du 10 février 1798, qui dispersa le chef et les membres, et qui aurait fait périr le vaisseau de l'Église, s'il pouvait périr : *Ferebatur super aquas*. Oh! qui pourrait aujourd'hui ne pas voir que cette Église est l'ouvrage de Dieu et non des hommes? *Fundamenti ejus in montibus sanctis*. L'exaltation libre, paisible et unanime de Votre Sainteté sur la chaire de saint Pierre, au milieu des fureurs et des révoltes, est le miracle de nos jours.

Puisse le ciel exaucer en ce jour les vœux et les prières de toute la catholicité pour Sa Sainteté ! Puisse Sa Sainteté faire descendre sur ce nouveau siècle toutes les grâces du ciel, dont elle est le souverain dispensateur!

Prosterné aux pieds du vicaire et du représentant de Jésus-Christ, le plus humble et le plus dévoué de ses serviteurs et fils lui demande sa bénédiction apostolique.

JEAN-BAPTISTE-MARIE SCIPION,
Évêque de Senez.

CCXIX.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL CONSALVI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

Empoli, 24 mai 1801.

Éminentissime Seigneur,

Je suis au moment de mon départ pour Rome, où le Très-Saint-Père veut bien m'accorder un asile à la maison de Saint-Louis des Français. Je sais que Votre Éminence en est informée; je ne voudrais cependant pas me présenter à elle *ex abrupto*, mais je veux et je dois me faire précéder par une lettre de respect qui puisse d'avance me concilier ses bontés : j'espère les trouver dans S. É. Consalvi, comme dans le prélat Consalvi; les honneurs en elle n'auront pas changé les mœurs. Je lui aurais fait depuis longtemps mon compliment sur son élévation, si j'avais osé en approcher et interrompre les grandes occupations du cardinal-ministre : c'est cette double dignité qui m'a imposé silence, et qui, j'ose le dire, m'a fait violence.

Je suis, avec un profond respect,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bapt. M. Scipion,

Évêque de Senez.

CCXX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 23.

Rome, 11 janvier 1802.

Éminentissime Seigneur,

Je n'informerais pas Votre Éminence de la désobéissance de M. l'abbé Montaigne, qui refuse de sortir de la maison des *Cruciferi* de la Madeleine, si elle ne me faisait tort et ne faisait tort aussi à l'abbé Espagnet, prêtre de Senez et mon secrétaire, à qui Mgre di Cataneo a bien voulu assigner ce poste pour le rapprocher de moi, et qui le désire ardemment. Je suis si persuadé

et si fortement convaincu de la soumission rigoureuse due aux ordres du souverain, et que nous, clergé de France, devons particulièrement en donner l'exemple, que si le Pape me faisait dire ce matin de quitter la maison de Saint-Louis, je n'y serais plus ce soir. Dieu m'est témoin que je n'en veux point à M. l'abbé Montaigne, que je n'ai pas demandé son déplacement, que je compatis même à sa peine; mais je suis indigné que l'honneur des prêtres français soit compromis et entaché par la désobéissance d'un seul : j'espère aussi que rien ne tiendra, ni brigues, ni sollicitations puissantes, contre la justice que je demande à Votre Éminence, dont je suis, avec un profond respect,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Baptiste M. J.,
Ancien évêque de Senez.

J'apprends dans ce moment que la santé de Votre Éminence est dérangée: je vous supplie de m'en faire donner des nouvelles de vive voix par mon domestique, que j'envoie pour s'en informer.

CCXXI.

L'ANCIEN ÉVÊQUE DE SENEZ AU MÊME.

Rome, 7 juin 1802.

Éminentissime Seigneur,

Je m'empresse d'accuser à Votre Éminence la réception de son précieux paquet et de l'en remercier : la sainte relique comblera de joie la pieuse et dévote personne qui l'a demandée, et qui ne cessera de prier pour Sa Sainteté.

J'espère que Votre Éminence aura fait agréer au Très-Saint-Père mes très-humbles excuses pour ne pas accepter, *dans ce moment*, une place d'évêque assistant au trône pontifical. J'ai crainte que quelque esprit singulier, comme il s'en trouve toujours, ne regarde cette grâce comme le prix ou la récompense de la démission de mon siége épiscopal, tandis que Dieu m'est témoin que je n'ai voulu qu'obéir purement et simplement à son vicaire en terre.

Je suis, avec un profond respect et un attachement inviolable,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bapt. M. S.,

Ancien évêque de Senez.

CCXXII.

LE MÊME

A M^gre DI CATTANEO, A ROMA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 28.

Rome, 27 janvier 1803.

M. Arnaud, prêtre de la ville de Gap, a reçu une lettre d'un de ses amis d'Avignon, que j'ai lue, et qui l'assure que M. Roux, supérieur du séminaire, lui enverra incessamment l'attestation demandée. Mille événements peuvent retarder l'arrivée d'un courrier. En attendant, le pauvre prêtre ne dit pas la messe, et ne peut pas vivre de l'autel. J'ose certifier à M^gre di Cattaneo que toutes les apparences sont en faveur de M. Arnaud, qu'il passe sa vie dans les églises et à la bibliothèque de la Minerve, et qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à lui accorder un *prorogamus* pour célébrer.

Je profite de l'invitation que m'a faite Monseigneur de lui écrire librement pour lui représenter ce qui me paraît juste, et lui renouveler les assurances de mon respectueux attachement.

L'Ancien évêque de Senez.

CCXXIII.

LE MÊME

AU CARDINAL CONSALVI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

Viterbe, 4 octobre 1803.

Éminentissime Seigneur,

J'ai une sainte occasion de me rappeler à l'honneur du souvenir de Votre Éminence, occasion dont je profite avec le plus grand em-

pressement. J'ai dit ce matin la messe dans la chambre de Sainte-Rose, et j'ai eu le bonheur de baiser la main de cette illustre vierge : ces bonnes religieuses, vraiment bonnes, m'ont demandé *bis :* je n'ai rien voulu leur promettre à cet égard sans une nouvelle permission du Pape, supposé qu'elle soit nécessaire. Ma dévotion me porterait à célébrer une seconde fois dans cet auguste sanctuaire; mais ma soumission, encore plus grande pour Sa Sainteté, ne me permettrait pas d'outre-passer ses pouvoirs.

M. le marquis Consalvi veut bien se charger de ma lettre à Votre Éminence, et lui présenter l'hommage du profond respect avec lequel je suis

Son très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bapt. M. S.,
Ancien évêque de Senez.

CCXXIV.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 17 avril 1804.

Éminentissime Seigneur,

A qui tombera la supériorité de la maison de Saint-Louis? Je désirerais bien que ce fût à Votre Éminence ou au cardinal Desping; il serait le troisième cardinal espagnol dans cette place. Les établissements français ont été cédés au Pape par le traité de Tolentino; il doit donc les administrer par lui-même ou par un tiers, pour les conserver dans leur intégrité.

Quoi qu'il en soit, je compte toujours sur les bontés et la protection particulière de Votre Éminence, dont je suis, avec un profond respect,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bapt. M. S.,
Ancien évêque de Senez.

CCXXV.

LE MÊME AU MÊME.

Viterbe, 13 octobre 1805.

Éminentissime Seigneur,

Rentré jeudi dernier dans les États de Sa Sainteté, je m'empresse de me remettre sous son auguste protection, et de lui offrir l'hommage de ma constante fidélité, ainsi que de mon plus profond respect. Je n'ai pas moins d'empressement de me rappeler à l'honneur du souvenir de son cardinal-ministre, dont j'espère mériter toujours les bontés.

Je suis arrivé à sec : *bene di salute*, *male di saccoccia*. Votre Éminence m'obligera si elle veut bien, comme l'année dernière, me faire toucher à Viterbe l'acquit du billet ci-joint, et recommander que je sois payé en écus du Pape ou d'Espagne. J'aurai encore plus de plaisir et de véritable satisfaction d'apprendre les nouvelles de sa santé, pour laquelle je ne cesse de faire des vœux. Je la supplie aussi d'agréer les assurances d'attachement et de respect les plus invariables, et qui ne se démentiront jamais, avec lesquels je suis

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bapt. M. Scipion,
Ancien évêque de Senez.

J'ai reçu de M. Sylvestre Vizzari 90 écus pour les mois d'août, de septembre et d'octobre de cette année, conformément à l'ordre de S. É. le cardinal-prodataire.

CCXXVI.

L'ÉVÊQUE DE SISTERON

A S. E. Mgr LE NONCE, A LUCERNE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Fribourg, 15 janvier 1794.

Monseigneur,

Un prêtre français demeurant à Lausanne est appelé en Italie, et je viens solliciter auprès de Votre Excellence le passe-port

dont il a besoin pour ce voyage. M. Jacques Peyzavet, curé dans le diocèse de Lyon, obligé de sortir du royaume pour se soustraire à des persécutions dirigées contre les pasteurs fidèles à leur devoir, s'était retiré dans la Savoie. Lors de l'invasion de ce pays au mois de septembre 1792, il passa en Piémont, où la Providence lui fit trouver, à Ivrée, une dame française émigrée qui le chargea de l'éducation de son fils, et pourvut à sa subsistance. Il est venu depuis à Lausanne avec son élève, mais les circonstances ne permettent plus à la mère de faire la dépense de l'entretien d'un précepteur. Dénué de tous moyens, il a cherché à se ménager un asile en Italie, et un de ses amis établi à Bologne lui a procuré la promesse d'une place dans un des couvents de cette ville. Je mets sous les yeux de Votre Excellence la lettre du prieur des Servites, par laquelle il assure à M. Peyzavet une place actuellement vacante dans son couvent. Si elle daigne lui accorder le passe-port qui est nécessaire pour être reçu dans les États du Saint-Père et se rendre à Bologne, elle tirera de la détresse un ecclésiastique malheureux et qui, à tous égards, est digne de ses bontés. Je joins également ici les permissions et certificats qu'il a obtenus en Piémont, soit de S. Exc. Mgr l'archevêque de Turin, soit du prélat dans le diocèse duquel il a résidé. Je serai en particulier très-reconnaissant de ce que Votre Excellence voudra bien faire pour lui.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement,

Monseigneur,
De Votre Excellence
Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS,
Évêque de Sisteron.

CCXXVII.

LE MÊME

A M. LE MARQUIS DE GUERRIMIA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34,

Fribourg en Suisse, 10 octobre 1794.

Un jeune homme de Lyon se propose, Monsieur, de se pré-

senter devant vous ainsi que devant S. E. Mgr le nonce, s'il était arrivé à Lucerne, pour réclamer vos bontés et les siennes. Le sieur François-Marie Guillermet est neveu d'un des premiers confesseurs de la foi dans la ville de Lyon, M. Guillermet, curé, qu'un long et douloureux martyre et son invincible constance pendant plusieurs heures de tourments recherchés et de souffrances, ont fait distinguer. Obligé de sortir de la ville, après que le jeune monsieur fut livré à des scélérats aux yeux desquels les mérites de l'oncle étaient un titre de plus de punition pour le neveu, il s'était réfugié à Fribourg, où un décret sévère ne lui permet plus de rester. Ce jeune homme a eu ici la meilleure conduite; il est plein de piété et de bonne volonté : il n'a ni asile ni ressource. Il aura l'honneur de vous exposer sa situation et ses vues : je me borne à vous assurer qu'il le fera avec sincérité.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,

Évêque de Sisteron.

CCXXVII *bis*.

LE MÊME

A MGR LE NONCE APOSTOLIQUE, A LUCERNE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 9.

Fribourg, 24 octobre 1794.

Monseigneur,

Permettez-moi de vous demander vos bontés pour M. François-Marie Guillermet, du diocèse de Saint-Claude, jeune homme de grande espérance pour l'état ecclésiastique, auquel il paraît appelé. Son oncle, curé de Baneins, a été le premier prêtre martyr au diocèse de Lyon : en le perdant, mon recommandé a acquis un protecteur dans le ciel, mais s'est trouvé dépourvu de presque toutes ressources sur la terre. M. Courbon, grand vicaire de Lyon, résidant aujourd'hui à Bologne, lui en procurerait pour achever ses études, s'il lui était permis de passer dans les États de Sa Sainteté. Je réclame donc votre charité

pour lui, en vous suppliant pour moi-même d'agréer le profond respect qui me rend

De Votre Excellence,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CH. FR.,

Archiviste de Vienne.

CCXXVIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Fribourg en Suisse, 13 décembre 1794.

Monseigneur,

M. Guillermet m'a remis le paquet dont Votre Excellence l'avait chargé pour moi, dans lequel, à la lettre qu'elle me faisait l'honneur de m'écrire, était jointe celle de Mgr Caleppi et la lettre de change que ce prélat m'avait annoncée. Il est doux sans doute au cœur bienfaisant et religieux de Votre Excellence d'être le canal des bienfaits du Saint-Père : il est très-agréable pour moi de les recevoir de ses mains. J'ai accusé à Mgr Caleppi la réception de la lettre.

Votre Excellence donne une nouvelle preuve de la part qu'elle prend au sort de nos dignes ecclésiastiques, en s'occupant, comme elle daigne le faire, de M. l'abbé d'Arbaud de Jouques, et de son fidèle soutien M. l'abbé Peytavin. Ses bontés ne peuvent pas être mieux placées, et ce respectable vieillard mérite à tous égards qu'elle veuille bien les lui continuer. Né d'une des plus riches et des plus considérables familles du parlement de Provence, après avoir vu périr dans les prisons ou sur l'échafaud un frère, des neveux, tous les siens, à l'exception d'un petit-neveu, chevalier de Malte, que les circonstances viennent de contraindre à abandonner son oncle pour se retirer dans cette île, il s'est trouvé lui-même, à plus de quatre-vingts ans, manquer du nécessaire. Les secours que les soins de Votre Excellence vont lui procurer seront d'autant plus précieux qu'ils le mettront à même de rester à Fribourg, où, à raison de son

âge et de ses infirmités, il est mieux que partout ailleurs, et lui épargneront les inconvénients d'un déplacement et d'un voyage dans cette saison rigoureuse. Mgr l'évêque de Senez vient de me le recommander particulièrement comme son parent et son ami, dont il savait d'ailleurs que la situation m'était connue et me touchait vivement. Je me joins à lui pour supplier Votre Excellence de lui continuer sa protection, ainsi qu'au compagnon inséparable et nécessaire que l'amitié lui a donné et que la Providence lui conserve. Si elle veut m'adresser les fonds qu'elle leur destine, je me chargerai bien volontiers de les leur remettre, et, s'ils sont en papier, de leur procurer la facilité de les réaliser. Elle peut être assurée que l'intérêt qu'elle prend à eux ajoutera infiniment à celui que j'éprouvais déjà.

Le passe-port de M. Guillermet lui laisse quelques inquiétudes, parce qu'il n'est pas pour Rome spécialement, mais en général pour les États du Saint-Père. Il craint de trouver des difficultés dans sa route, et surtout lorsqu'il se présentera à Rome, attendu qu'il n'aura aucun moyen de justifier qu'il y est appelé. Votre Excellence jugera peut-être, d'après ces observations, devoir lui en expédier un nouveau, nommément pour Rome, ainsi qu'elle en a usé à l'égard d'autres personnes : dans ce cas, elle voudrait bien me l'adresser, et je lui renverrais le premier.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments respectueux,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,

Évêque de Sisteron.

CCXXIX.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Fribourg, 16 avril 1795.

Monseigneur,

Je ne puis mieux vous prouver que j'ai parfaitement senti le prix de vos bontés qu'en continuant d'en user avec une entière

confiance. Vous paraissez avoir pris pour règle de partager le secours annuel de 1,500 livres, que Sa Sainteté veut bien m'accorder, en trois payements de 500 livres chacun. Le premier m'a conduit du mois de juillet dernier au mois de novembre; le second, que j'ai reçu vers l'expiration de ce terme, m'a fait gagner à peu près le moment actuel; j'attends ce qu'il plaira à Sa Sainteté d'ordonner pour la suite.

En vous recommandant mes intérêts, je trouve une satisfaction bien douce à vous renouveler les témoignages de ma reconnaissance, ainsi que ceux du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,

Évêque de Sisteron.

Je profiterai de cette occasion pour vous faire, Monseigneur, une observation dont vous apprécierez l'importance et déterminerez l'usage. Lorsqu'un évêché de France est vacant et qu'il y a impossibilité de s'adresser au métropolitain, et lorsque cette impossibilité existe relativement aux prélats mêmes, les grands vicaires de ces diocèses recourent au Souverain Pontife pour en obtenir les pouvoirs que les circonstances leur rendent nécessaires. Quelques-uns pourront prendre prétexte soit de la vacance du siége, soit d'une impossibilité quelquefois prétendue ou exagérée, pour former de semblables demandes, et le titre de grand vicaire pourrait imposer. Tous cependant ne sont pas dans la même classe : quelques-uns n'en avaient que le titre et n'en remplissaient pas les fonctions, ne connaissaient par conséquent point les diocèses, ou n'auraient pu y être employés activement que sous la surveillance immédiate de l'évêque et avec les limitations de pouvoirs que sa prudence avait jugées convenables. Si des facultés non-seulement ordinaires, mais extraordinaires, étaient accordées trop aisément à ces sortes de pasteurs, il pourrait arriver, contre l'intention du Saint-Père, que le gouvernement d'un diocèse se trouverait remis en des mains peu propres à s'en acquitter dans des moments si difficiles, auxquelles l'évêque peut-être aurait refusé de les confier,

tandis qu'il y aurait pourvu d'ailleurs. Beaucoup et peut-être trop d'ecclésiastiques sont rentrés dans ces derniers instants : quelques-uns, par zèle, sans doute, mais sans consulter leurs forces, ont pu être jaloux d'y porter la plénitude des pouvoirs.

CCXXX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Fribourg en Suisse, 8 mai 1795.

Monseigneur,

La lettre que vous avez écrite à Mgr l'évêque de Gap à mon sujet m'a été communiquée par ce prélat, qui m'a en même temps remis la lettre de change que vous y aviez jointe en exécution des intentions de Sa Sainteté. Je ne vous peindrai pas, Monseigneur, ma surprise de me voir ainsi prévenu par la bienfaisante sollicitude du Saint-Père ; je ne dois m'occuper ici que de ma reconnaissance, et je vous prie d'en mettre à ses pieds le respectueux hommage.

Son cœur paternel nous est connu : il a été notre soutien et notre guide dans les combats que nous avons eus à livrer pour la défense de la foi, pour le maintien de l'épiscopat, et singulièrement pour l'honneur et la dignité de la chaire apostolique, que l'hérésie ne manque jamais d'attaquer lorsqu'elle veut ébranler les fondements de l'Église ; il a été notre force au milieu des dangers de la persécution, et notre consolation dans les peines de notre exil ; il nous présentait encore un refuge dans le moment de l'honorable mais inévitable indigence que la prolongation de nos maux faisait prévoir à plusieurs d'entre nous. Telle était mon intime confiance, et le bienfait que j'en reçois aujourd'hui me prouve combien elle était fondée.

Je ne crois pas pouvoir y répondre d'une manière plus digne du grand pontife auquel je le dois, que par l'engagement de lui exposer avec une sincérité filiale les besoins que la rigueur des temps pourrait faire naître. Je n'en avais pas encore jusqu'à présent éprouvé le dernier terme, car les privations, quelque multipliées, quelque rigoureuses qu'elles puissent être, sont, dans

les circonstances actuelles, un devoir plus encore qu'une nécessité, et il n'est aucun de nous qui ne se reprochât de chercher à les diminuer ou à les adoucir. L'amitié officieuse et active a prévu le moment où ils allaient se faire sentir; mais, en prévenant mes démarches, elle n'a pas devancé les sentiments qu'ils auraient inspirés. C'est donc au père commun de tout le clergé de France, c'est à lui seul que j'aurais recours, si ses premières libéralités ne suffisaient pas pour me faire atteindre l'époque du rétablissement de l'ordre dans le royaume. J'aurais alors, Monseigneur, l'honneur de vous prier de mettre mes nouveaux besoins sous ses yeux, et je n'emploierais pas d'autres sollicitations que le simple exposé que vous voudriez bien en faire.

En me bornant aux moyens de subsistance les plus indispensablement nécessaires, je me croirai encore obligé d'indiquer de préférence ou de recevoir avec plus d'empressement ceux qui seraient le moins onéreux au trésor de Sa Sainteté, et prendraient le moins sur les secours que son immense charité étend avec profusion sur tous les Français : un asile dans quelque communauté religieuse de ses États, la nourriture frugale qu'on pourrait y trouver, l'entretien le plus modeste, suffiraient pour la situation à laquelle il a plu à la Providence de nous réduire, et par cela même y conviendraient le mieux : plus nous sommes assurés de ses généreuses dispositions, plus nous devons restreindre et chercher à mettre nous-mêmes par notre réserve des bornes à sa munificence.

Puisque vous avez été l'organe de ses bontés, veuillez, Monseigneur, être auprès de Sa Sainteté l'interprète de ma vive et profonde reconnaissance; qu'elle daigne en recevoir l'expression avec l'affection dont elle honore le fidèle clergé français, et ne pas douter que la confiance avec laquelle je me jetterai entre ses bras égalera le respect avec lequel je me jette à ses pieds pour y attendre sa bénédiction paternelle.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FR.,

Évêque de Sisteron.

CCXXXI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Mellingen en Suisse, 22 mai 1796.

Monseigneur,

Je n'ai pas répondu sur-le-champ à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 16 avril; j'ai attendu la rescription qu'elle m'annonçait, et que je viens de recevoir par la nonciature de Lucerne. Puisse la lettre que je vous adresse aujourd'hui parvenir à Rome, malgré les déplorables événements qui en fermeront peut-être longtemps les passages, et porter aux pieds du Saint-Père, je ne dis plus le témoignage de ma reconnaissance, mais celui du profond et respectueux intérêt qui attache à sa personne tous les évêques de France. Puissent son zèle, sa charité et tant d'éminentes vertus, couvrir ce qu'eût eu de coupable aux yeux de Dieu l'insensibilité, la parcimonie, la tiédeur religieuse de tant d'autres! Puisse-t-il ne pas gémir un jour, lui, pour son peuple, pour plusieurs États ecclésiastiques, de n'avoir donné pour eux que des avis et des exemples infructueux; de n'avoir pas toujours vu ses intentions bienfaisantes secondées comme il le désirait, et comme elles auraient dû l'être; de n'avoir pas toujours trouvé des coopérateurs animés comme vous, Monseigneur, du même saint esprit que lui!

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr.,
Évêque de Sisteron.

CCXXXII.

L'ÉVÊQUE DE SOISSONS

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Osnabruck, 20 décembre 1794.

Très-Saint-Père,

Le cœur paternel de Votre Sainteté a daigné s'attendrir sur ma détresse : je vais vivre de ses bienfaits. C'est mon unique ressource pour soutenir sur le bord de la tombe une vieillesse avancée, que la douleur que je ressens des malheurs de l'Église et des plaies qui déchirent ma patrie auraient dû abréger depuis longtemps.

Je sais, Très-Saint-Père, quelle charge immense c'est, pour la charité même inépuisable de Votre Sainteté, que la multitude des Français qui sollicitent des secours ; aussi c'est avec une peine sensible que je me suis vu forcé d'augmenter le nombre de ceux qui se présentent à la porte du père commun des fidèles.

J'avais été généreusement accueilli dans les Pays-Bas ; l'invasion des Français m'a obligé de m'en éloigner. Poussé ainsi d'asile en asile par les fléaux continués d'une guerre barbare, me voici porté bien avant dans les contrées de l'Allemagne, où je me suis trouvé sans amis, sans moyens, sans autre compagnie que mes infirmités. Ma confiance en Dieu n'en a pas été affaiblie ; et, au moment où le besoin devenait extrême, il s'est servi de Votre Sainteté pour faire pleuvoir la manne dans le désert. La mort de Mgr le cardinal de Bernis ajoute encore à mon malheur ; il eût mis lui-même aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de ma reconnaissance, et, en lui peignant mes sentiments, il eût suppléé à la faiblesse de mes expressions. Vos bienfaits m'imposent la loi de ne parler qu'avec discrétion à Votre Sainteté de la gloire immortelle de son pontificat et de ma profonde admiration pour ses vertus.

Je me borne à me jeter à ses genoux, et à la supplier de combler ses faveurs à mon égard par le don de sa bénédiction paternelle ; en versant la consolation sur mes derniers jours, elle ranimera mon courage pour me préparer à rendre bientôt au

...CCXXXII.

...E DE SOISSONS

...TETE PIE VI.

...s erga Gallos, vol. 34.

Osnabruck, 20 décembre 179...

...nteté a daigné s'attendrir s...
...enfaits. C'est mon unique re...
...la tombe une vieillesse avan...
...des malheurs de l'Église e...
...uraient dû abréger depuis...

...rge immense c'est, pour...
...inteté, que la multitude...
...ussi c'est avec une peine...
...ter le nombre de ceux...
...un des fidèles.
...es Pays-Bas ; l'intra...
...r. Poussé ainsi d'a...
...uerre barbare, me...
...emagne, où je me...
... compagnie que...
...as été affaiblie;
...s'est servi de...
...le désert. La...
...on malheur;
...ommage de...
...il était sup...
...mposent...
...a gloire...
... pour...

prince des pasteurs le compte...
copat.

Je suis, avec le plus profon...
De Votr...
Le très-hum...

CCX...

LE ...

A Mgr ...

De Charitate S. Se...

Monseigneur,

La nouvelle invasion des Fr...
bombardement de la ville d'E...
mois, m'ayant obligé d'abando...
foncer davantage dans l'Allem...
assez agréable. L'on vient d...
m'avez fait l'honneur de m'é...
bre, avec cette lettre de cha...
supplier, Monseigneur, de ...
mage de ma reconnaissanc...
de vous adresser. Inutile à...
l'avoue, sans en ressentir...
sur moi une partie des li...
mieux consacrées à soute...
talents et leurs travaux à...
mériter tout ce que vous...
bligeant; mais je ne me...
le plus en ma faveur le c...
Pontife a été le tableau, c...
dinal de Bernis, du dénûm...
ressource, de mon grand...
mes nombreuses infirmit...
vrai *que j'eusse été assez h...*
les regards et attirer l'esti...

à lui-même ce prix honorable de mon zèle. C'est la haute sagesse de sa conduite et l'exemple de son inébranlable fermeté qui ont dirigé et animé notre courage. Les instructions qu'il a été de mon devoir de donner aux fidèles de mon diocèse ont été puisées en grande partie dans ces torrents de lumières que le Saint-Père n'a cessé de verser sur toute la catholicité, et, dans ces derniers temps, sur notre malheureuse patrie.

L'intérêt que vous me montrez, Monseigneur, m'a touché bien vivement : souffrez que je me livre à l'espérance que vous daignerez me le conserver. Cette pensée consolante m'est nécessaire pour adoucir l'amertume de ma situation : mes vœux s'élèveront chaque jour vers le ciel pour votre parfait bonheur, et rien n'égalera ma reconnaissance que l'attachement inviolable et respectueux avec lequel j'aurai toujours l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

H. J. C.,

Évêque de Soissons.

Ayant beaucoup perdu de lettres adressées dans votre ville, me permettriez-vous, Monseigneur, de vous supplier d'ordonner à votre secrétaire de me marquer uniquement que vous venez de recevoir celle que j'ai l'honneur de vous écrire?

CCXXXIV.

L'ÉVÊQUE DE SAINT-OMER

A S. É. Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 85.

Barcelonne, 28 juillet 1796.

Si vous voulez, Monseigneur, mettre le comble aux bontés que vous avez eues pour moi, et que je n'oublierai de ma vie, c'est de vouloir bien me donner quelquefois de vos nouvelles. Je n'ai point laissé ignorer au roi la manière touchante dont vous vous conduisez avec les Français, et les bons procédés que

vous avez pour eux. Par la manière dont il m'a répondu, je puis vous assurer qu'il est impossible d'y être plus sensible. Je ne perds pas, Monseigneur, l'espoir de vous revoir, si nos malheurs peuvent finir : un de mes plus grands bonheurs sera de vous marquer tous les sentiments dont mon cœur est pénétré pour vous, ainsi que l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'ÉVÊQUE DE SAINT-OMER.

CCXXXV.

L'ÉVÊQUE DE TARBES

A SA SAINTETE PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Lugo, 14 février 1795.

Très-Saint-Père,

Lorsque Votre Sainteté m'eut fait donner avis qu'elle avait désigné le couvent des Franciscains de Lugo, diocèse d'Imola, pour me servir d'asile, et que c'était là que je trouverais les secours que je sollicitais de sa sainte et immense bienfaisance, je m'empressai de lui témoigner toute ma juste reconnaissance. Aujourd'hui que je jouis de ses bienfaits, je crois devoir à sa tendre sollicitude pour les évêques français de lui dire que je suis parfaitement bien sous tous les rapports, et que je bénis la Providence et Sa Sainteté d'avoir ainsi pourvu à mes besoins. L'édifiante et respectable communauté où je suis a pour moi les égards et les attentions que le malheur, la religion et le désir de plaire à Votre Sainteté peuvent inspirer. Tous les habitants de Lugo, animés des mêmes sentiments, m'ont aussi donné des marques d'intérêt et des preuves de leur respect pour l'épiscopat.

Mais, Très-Saint-Père, ce que je ne dois pas laisser ignorer à Votre Sainteté, et ce qui répand bien des charmes et des consolations dans la triste et malheureuse situation où il a plu à Dieu de me placer, ce sont les bontés particulières dont m'a honoré

S. É. Mgr le cardinal de Chiaramonti. Il m'a reçu avec cet intérêt tendre et touchant qu'il m'eût témoigné si j'avais été son frère. Votre Sainteté connaît toutes ses vertus, les qualités de son esprit et la douceur de son âme, et de là elle peut juger combien je me trouve heureux d'être à portée de voir souvent un aussi bon et si saint évêque; aussi je compte profiter de la permission qu'il m'en a donnée, car la société de tels hommes adoucit les peines et les chagrins, et, ce qui est plus encore, elle fortifie l'âme et la sanctifie.

Pardon, Très-Saint-Père, de tous ces détails; mais, comme tous les bienfaits dont je jouis sont votre ouvrage, c'était un besoin pour mon cœur de vous en faire hommage, et cet hommage ne déplaira point à Votre Sainteté, parce que le bonheur des grandes âmes est de jouir du bien qu'elles font, et de trouver des cœurs reconnaissants : le mien, Très-Saint-Père, le sera jusqu'au dernier soupir pour tout ce que Votre Sainteté a fait pour moi.

Je la supplie de me conserver sa bonté paternelle et de me donner sa sainte bénédiction : c'est à ses pieds que je la demande, et que je lui offre tous les sentiments de respect, de soumission et de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Très-Saint-Père,
De Votre Sainteté
Le très-humble, très-soumis et très-obéissant fils,

FRANÇ.,
Évêque de Tarbes.

CCXXXVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Bologne, 6 décembre 1794.

Très-Saint-Père,

Je mets aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de ma vive et respectueuse reconnaissance, et je la remercie de l'asile et des secours que sa bonté paternelle veut bien m'accorder.

Il m'est bien doux, Très-Saint-Père, en vous offrant une faible expression de mes sentiments particuliers, de les trouver d'accord avec ceux qui animent mes respectables confrères les évêques de France. Et comment, en effet, pourrions-nous ne pas reconnaître et toujours bénir la main protectrice de cette Providence tutélaire qui, au milieu de tant de désastres et de calamités, semble veiller spécialement sur nous ?

Oui, Très-Saint-Père, nous pourrions encore être heureux, si nous n'avions à pleurer sans cesse sur les maux de notre patrie et sur les progrès de l'erreur qui ravage nos églises. Votre Sainteté a tout fait pour nous jusqu'ici; éclairés par ses lumières, guidés par sa sagesse, soutenus par son courage depuis le commencement de nos malheurs, elle nous comble aujourd'hui de ses bienfaits; et c'est par cette conduite, si digne du père commun des fidèles, qu'elle répond aux ennemis de l'Église, console ses enfants et ramène au centre de l'unité ceux qui s'en sont séparés.

Puisse Votre Sainteté, après avoir gouverné la barque de Pierre avec une main si ferme au milieu des orages et des tempêtes, la conduire heureusement au port, et jouir longtemps de la joie, de la reconnaissance et du bonheur de l'Église gallicane, qui lui devra son salut et sa gloire ! Ce vœu, que je forme tous les jours, sera sans cesse celui de mon cœur dans la paisible retraite qu'elle vient de me fixer.

Je supplie Votre Sainteté de m'accorder sa bénédiction, et de recevoir l'hommage pur et sincère de tous les sentiments de reconnaissance, de soumission et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant fils,

FRANÇ.,
Évêque de Tarbes.

CCXXXVII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Ancône, 22 août 1796.

Très-Saint-Père,

Je comprends toute l'étendue des peines de Votre Sainteté, et je les partage de toute la profondeur de mon cœur. Mais, Très-Saint-Père, le courage que le Dieu fort vous a donné, la foi vive dont il vous a doué, et la résignation parfaite qui en est la suite, sont autant de sources inépuisables de consolation, qui, comme je le désire vivement, conserveront votre âme en paix au milieu des orages qui l'entourent.

A côté des désastres qui affligent l'Église et l'Europe, mes malheurs particuliers ne sont rien, je le sais; mais ne m'est-il pas permis de chercher à les adoucir? Et pour cela, Très-Saint-Père, je réclame auprès de Votre Sainteté les mêmes adoucissements, les mêmes consolations et les mêmes secours qu'elle m'a accordés depuis deux ans, et que des circonstances malheureuses ont suspendus depuis deux mois. Votre Sainteté m'avait placé, avec M. l'abbé de Loyrolle, mon grand vicaire, chez les Franciscains de Lugo. Forcé de quitter cet asile, et dans l'impossibilité d'y retourner, je supplie Votre Sainteté de nous accorder une nouvelle retraite, ou des secours suffisants pour y suppléer; car en vous seul, Très-Saint-Père, reposent et ma confiance et l'espérance d'obtenir les moyens de subsister, dont nous sommes entièrement dépourvus : ma reconnaissance, qui n'a cessé un instant de rappeler à mon cœur les bienfaits de Votre Sainteté, ne finira qu'avec moi.

J'ai aussi, Très-Saint-Père, à vous présenter l'humble mais juste demande de M. l'abbé Garagnon, prêtre de Marseille, qui était placé chez les Pères des écoles pies à Lugo. Forcé, comme moi, de renoncer à cet asile, il réclame un nouveau placement; et si la même communauté, ou au moins la même ville pouvait nous réunir, ce serait une obligation de plus que j'aurais à Votre Sainteté.

J'ai l'honneur, Très-Saint-Père, de mettre aux pieds de Votre Sainteté l'hommage des sentiments de reconnaissance, de soumission et de respect avec lesquels je suis,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇ.,

Évêque de Tarbes.

CCXXXVIII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Ancône, 22 août 1796.

J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous adresser une lettre pour Sa Sainteté, que je vous prie d'avoir la bonté de lui remettre; j'en joins ici une copie, afin que vous en connaissiez le contenu. J'écris aussi, par ce même courrier, à S. É. Mgr le cardinal Busca, secrétaire d'État.

Ces deux lettres, Monseigneur, ainsi que celle que j'ai l'honneur de vous écrire, ont pour objet de solliciter de Sa Sainteté les mêmes secours, les mêmes bontés qu'elle m'a accordés depuis près de deux ans, ainsi qu'à M. l'abbé de Layrolle, mon grand vicaire, et de lui demander un asile semblable à celui que sa charité paternelle nous avait procuré chez les Franciscains de Lugo.

Les désastres arrivés dans cette terre infortunée, et sa réunion au triste sort de la légation de Ferrare, ne me permettent pas d'y retourner et d'y conserver l'asile que la Providence nous y avait ménagé; mais j'ai la confiance que cette même Providence nous en réserve un autre, et que Sa Sainteté lui servira d'interprète et secondera ses vues bienfaisantes, en me désignant très-promptement une autre communauté où nous puissions trouver les moyens de subsistance, dont nous sommes entièrement dépourvus. Je connais votre obligeance, Monseigneur, et je la réclame avec instance pour vous prier de nous procurer le plus

promptement possible cet asile et ces secours que je sollicite. Je désire, et vous sentirez vous-même, Monseigneur, que, dans les circonstances actuelles où se trouve l'Italie, ce désir est raisonnable; je désire, dis-je, d'être placé dans un lieu éloigné des grand'routes, pour ne pas être forcé de déloger et de fuir les ennemis qui pourraient parcourir le pays. Ces déplacements forcés sont toujours ruineux et très-embarrassants, surtout pour ceux qui, comme moi, n'ont rien.

Je vous demande aussi de me placer dans un pays où l'air soit bon et sain; mon grand vicaire et moi sommes affligés habituellement d'une mauvaise santé, et pendant le temps de notre séjour à Lugo nous avons été presque toujours malades, et nous avons eu souvent la fièvre tierce; de manière que les 100 écus que Sa Sainteté a eu la bonté de m'envoyer pendant que j'étais dans cette ville ont été presque absorbés pour payer les médecins, les remèdes et les autres dépenses relatives à cet état de maladie, ce qui a rendu notre position bien triste. J'espère donc que vous voudrez bien avoir égard à cette considération de ma demande, dont la bonté de votre cœur nous fera sentir toute la justice.

Je vous dois, Monseigneur, une petite relation de ce qui m'est arrivé depuis l'invasion des Français en Italie, et ce sera l'histoire des bienfaits de la Providence à mon égard.

Lorsque j'appris que les Français étaient à Imola et à Castel Bolognese, à très-peu de distance de Lugo, je crus prudent de m'éloigner pour quelque temps, et, voyant que leur invasion s'étendait, je pris le parti de m'embarquer à Rimini pour l'État vénitien. Je débarquai à Capo d'Istria. Il y avait des ordres de la république de ne recevoir aucun émigré; cependant je demandai et j'obtins quelques jours de repos, à raison de ma mauvaise santé. Mgr l'évêque de Capo d'Istria, le plus pauvre des évêques de l'Église de Jésus-Christ, mais un des plus saints, des plus vertueux et des plus charitables, voulut me loger chez lui. Mes deux compagnons de voyage, M. l'abbé de Layrolle, mon grand vicaire, et M. l'abbé Garagnon, furent placés chez les Dominicains de cette ville : nous avons ainsi passé un mois à Capo d'Istria, où les soins, les attentions, la charité active du respectable évêque de cette ville, ne nous ont laissé rien à dési-

rer. Si vous pouvez, Monseigneur, obtenir de Sa Sainteté de faire écrire à ce saint évêque pour le remercier des soins charitables et nobles qu'il a pris de moi, ce serait un moyen de m'acquitter en partie de ce que je lui dois, et je vous en aurais une grande obligation.

De Capo d'Istria nous sommes allés à Trieste, où la loi du pays n'admet pas non plus les émigrés; mais la foi et la charité des catholiques de cette ville engagent le gouvernement à les tolérer. Cet état précaire et incertain, dans un pays qui court des dangers, à cause des progrès des Français dans la Lombardie, m'a déterminé, après quinze jours de séjour chez M. le doyen Camnich, qui m'a accueilli avec le plus aimable empressement, à retourner dans les États du Saint-Père, pour y réclamer les mêmes bontés dont il m'avait favorisé à Lugo. Après une traversée assez pénible, et pendant laquelle j'ai beaucoup souffert, nous avons débarqué à Ancône, où j'ai retrouvé un ancien ami que j'avais connu à Rome, il y a plus de vingt ans: c'est M. le commandeur Liverotto Ferretti, frère du pauvre prélat Ferretti, qui était aussi mon ancien ami. Ce digne et respectable seigneur a voulu absolument que je passasse quelques jours chez lui pour me reposer du voyage, ainsi que mes deux compagnons. C'est chez lui que je suis établi dans ce moment, et j'y suis bien souffrant de la goutte et d'un rhume, qui m'empêchent de vous écrire de ma main. C'est pour moi une consolation bien douce d'être chez ce digne ami, et les soins de l'amitié, pleins de délicatesse, que j'en reçois, me pénètrent d'une reconnaissance qui ne s'effacera jamais de mon cœur; mais, quelque douceur que j'éprouve d'être chez lui, je ne peux cependant abuser de sa complaisance, qui, selon les circonstances, pourrait peut-être aussi le compromettre. J'irai donc dans quelques jours à Lorette, et j'espère que, pendant le petit séjour que je ferai ici ou à Lorette, la réponse que j'attends de vous arrivera. Je vous prie avec instance, Monseigneur, de me l'adresser le plus promptement possible, et de me fixer sans délai la destination que je vous demande: vous sentez assurément que, sans asile, sans lieu où reposer ma tête, sans argent et sans autre ressource, nous avons besoin d'être placés promptement.

Je dois aussi, Monseigneur, vous faire la même demande

pour M. l'abbé Garagnon, prêtre de Marseille, qui était, comme moi, placé à Lugo, qui s'est uni à mon sort, et qui est digne à tous égards des bontés du Saint-Père et des vôtres. Il a l'honneur de vous écrire aujourd'hui, et j'unis mes sollicitations à ses prières avec d'autant plus de confiance qu'elles sont fondées sur la justice et la nécessité. S'il pouvait être placé dans la même communauté ou dans la même ville que moi, j'en serais charmé, et je vous en serais personnellement obligé.

Je vous prie, Monseigneur, de communiquer à Mgr le cardinal Busca la copie de ma lettre à Sa Sainteté, ainsi que les détails qui me concernent. J'ai l'honneur de le prévenir que vous voudrez bien lui en faire part.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de la reconnaissance et du respectueux attachement que je vous ai voués,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Franç.,
Évêque de Tarbes.

P. S. Oserai-je vous prier de me marquer où sont Mesdames de France, et, si vous êtes à portée de les voir, de mettre à leurs pieds l'hommage de mon respect? Je vous prie aussi de faire mes plus tendres compliments à Mgr l'évêque de Moulins, et de lui donner de mes nouvelles.

CCXXXIX.

L'ÉVÊQUE DE TOULON

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Gênes, 19 octobre 1793.

Monsieur,

M. Tavernier et cinq prêtres de mon diocèse sont arrivés ici aujourd'hui, et m'ont remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je me rappelle avec plaisir avoir eu l'avantage de vous voir avec M. le cardinal de Bernis, et je reçois avec reconnaissance les marques de souvenir et de bonté que vous

voulez bien me donner. Je ne mérite rien de tout ce que vous me dites de flatteur et d'honnête. Si je vais dans mon diocèse avec quelque confiance, ce n'est que d'après celle où je suis que, Dieu m'y conduisant, sa grâce ne m'abandonnera pas. Il a voulu prouver que, me faisant entrer le premier dans la carrière, il sait se servir des instruments les plus faibles. Fasse la Providence que je réponde à une aussi grande vocation!

Je n'ignore point, Monsieur, et aucun évêque ne peut ignorer en France, vos soins infinis et vos bontés pour tous nos prêtres français, nos vénérables confesseurs de la foi, qui ont cherché un asile dans les États du Souverain Pontife. L'Église de France s'en souviendra toujours avec la plus vive reconnaissance, et je vous prie d'en recevoir aujourd'hui le tribut particulier de ma part pour ceux de mon diocèse. Je saisirai toujours avec empressement les occasions de vous en témoigner ma sensibilité.

Je vous conjure, Monsieur, de vouloir bien agréer les assurances de l'attachement et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ELLÉON,
Évêque de Toulon.

J'attends depuis un mois l'occasion de m'embarquer avec sûreté pour Toulon, et je suis menacé de n'en pas trouver avant dix ou douze jours encore.

CCXL.

L'ÉVÊQUE D'UZÈS

A S. É. MGR LE CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bruxelles, 12 septembre 1793.

Monseigneur,

Si je ne savais pas que, au milieu des affaires nombreuses et importantes qui occupent l'esprit de Votre Éminence, votre âme reste toujours ouverte aux sentiments de la secourable et

consolante humanité, je n'aurais pas osé interrompre vos occupations pour appeler un instant votre attention sur des souffrances particulières. Vous le savez, Monseigneur, et votre suffrage est déjà un encouragement, rien n'est au-dessus de l'énergique résignation de nos coopérateurs; mais quelquefois les forces physiques succombent où celles de l'âme triomphent. C'est ce qui arrive à deux de mes grands vicaires, vivant, sous la protection hospitalière de Sa Sainteté, à Viterbe. Ils sont malades et croient avoir besoin d'aller chercher à Rome des secours nécessaires. Je supplie donc Votre Éminence de vouloir bien leur accorder la permission de se rendre dans cette capitale du monde chrétien : leur âge, leur caractère, leurs vertus, leurs épreuves, j'ose le dire, ma caution, les mettent au-dessus de tout ce qui pourrait donner de l'inquiétude de la part de personnes moins connues. La grâce que Votre Éminence voudra bien, je l'espère, leur accorder, me paraîtra personnelle, et je m'empresse de vous assurer de toute ma reconnaissance.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

H.,

Évêque d'Uzès.

P. S. Ceux pour lesquels je sollicite les bontés de Votre Éminence se nomment de Chervin et Vachier.

CCXLI.

L'ÉVÊQUE DE VAISON

A S. É. Mgr LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

Turin, 9 octobre 1792

Monseigneur,

Cette lettre sera remise à Votre Éminence par M. Roux, vicaire général d'Avignon et supérieur du séminaire de Saint-Charles. Je ne pourrais lui exprimer assez fortement les obligations que ce respectable ecclésiastique a rendues à l'Église, tant

avant que depuis la révolution. Son courage l'a fait rester dans son séminaire à Avignon, et il ne l'a quitté, dans ces derniers temps, que lorsque les baïonnettes l'en ont chassé.

Si quelqu'un mérite les bontés de Sa Sainteté et la protection de Votre Éminence, c'est certainement M. Roux, et j'espère qu'il recevra la récompense de toutes ses vertus.

J'oserai recommander aussi à Votre Éminence les prêtres de Vaheas qui voyagent avec M. Roux. Ces messieurs ont beaucoup contribué à soutenir le bon esprit qui règne encore dans cette ville.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Eti.,

Évêque de Vaiso.

CCXLII.

LE MÊME AU MÊME.

Mendrisio, 16 décembre 1792.

Monseigneur,

Je prie Votre Éminence de me permettre de lui présenter mes vœux à l'occasion des saintes fêtes qui approchent : leur sincérité ne peut être douteuse, quand même ils ne seraient inspirés que par la reconnaissance que je conserve des bontés de Votre Éminence. Je me suis retiré dans un village dépendant de la Suisse où je vis à bon marché, et chez un peuple bien catholique et bien attaché à la religion. J'ai fait mon possible pour ne pas perdre toute communication avec mon diocèse, mais j'ai bien peu de consolations à cet égard.

Je prie Votre Éminence de me continuer ses bontés et d'être persuadé du respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Eti.,

Évêque de Vaison.

CCXLIII.

LE MÊME AU MÊME.

Mendrisio, 8 juillet 1793.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Éminence de toutes mes démarches, et, par son moyen, je les ai mises aux pieds de Sa Sainteté. J'ai eu la satisfaction de les voir approuvées du Saint-Père, et Votre Éminence m'a donné des preuves de sa protection. Je lui ai exposé, au mois de juin de l'année passée, la cruelle situation où je me trouvais, venant de mon diocèse que je n'avais quitté que depuis deux mois, et, par sa lettre du 28 juillet 1792, j'ai reçu l'avis que Sa Sainteté, touchée de ma position, m'accordait un secours de 1,500 livres. L'espérance de rentrer dans mon diocèse et de travailler avec zèle au rétablissement de la religion, m'a engagé à m'éloigner le moins possible, et Votre Éminence a bien voulu louer mes intentions. J'ai reçu le secours de 1,500 livres à Turin, où je m'étais retiré pour éviter les patriotes de Chambéry. S. É. Mgr le cardinal Costa, archevêque de Turin, voulut bien se servir de moi pour distribuer les abondantes aumônes qu'il donna aux malheureux prêtres français que la persécution jetait dans le Piémont. Lorsque j'eus rempli cette fonction honorable, je vis que le séjour de Turin était trop dispendieux, et je me retirai dans la Suisse italienne, d'où j'écrivais, au mois de décembre, à Votre Éminence. Je suis dans un village avec un seul domestique qui me sert gratis, et l'économie extrême avec laquelle je vis, réunie au peu d'argent que j'avais encore lorsque je reçus à Turin le secours de Sa Sainteté, m'a soutenu jusqu'à présent; mais je me vois à la fin de mes ressources. Il m'est impossible de me procurer la moindre chose du Comtat; mes parents, à cause de moi, ont éprouvé les vexations les plus atroces et sont réduits aux plus dures extrémités. Je ne désespère cependant pas, et, me confiant dans la bonté de mon souverain et la protection de Votre Éminence, je viens la prier d'exposer elle-même à Sa Sainteté ma situation. J'ai recours à celui qui mérite et soutient si bien le titre de père commun; tous les évêques et les prêtres persécutés ont trouvé auprès de

lui asile, secours et consolation, et j'irais moi-même les lui demander, si la crainte de m'éloigner de mon diocèse, dans lequel je veux rentrer dès que la Providence le permettra, et le défaut absolu d'argent ne m'empêchaient de faire ce voyage. Les nouvelles que je reçois du Comtat me font voir que le pays en général n'a jamais perdu les sentiments qu'il doit à son légitime et chéri souverain. On me mande que l'on espère me revoir bientôt, et que les fidèles soupirent après cette consolation. Je ne ferai cependant rien à cet égard sans consulter Votre Éminence, et ma marche sera réglée par elle. Voilà ma situation, c'est à elle que j'ai recours ; je n'ai pas de quoi vivre deux mois. Je n'ai pas pu me dispenser d'aider, sur le secours que j'ai reçu du Saint-Père, de pauvres prêtres français qui ont passé par ici dans la plus affreuse misère, et je me suis confié en la Providence. Je demande à Votre Éminence de vouloir bien présenter à Sa Sainteté ma position, d'appuyer ma demande de sa protection, et de me procurer le moyen d'attendre le moment où je pourrai rentrer dans mon diocèse. Ma reconnaissance égalera le respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

ETI.,

Évêque de Vaison.

CCXLIV.

LE MÊME AU MÊME.

Mendrisio, 17 août 1793.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre dont Votre Éminence m'a honoré le 27 de juillet; ma reconnaissance est inexprimable. Les bontés de Sa Sainteté et la manière dont elle me les témoigne, sont bien au-dessus de tous les remercîments que je puis faire. Je supplie Votre Éminence de vouloir bien mettre aux pieds de Sa Sainteté les sentiments de ma gratitude et l'assurance du dévouement le plus entier à sa volonté.

Mgr le nonce apostolique à Lucerne a eu la bonté de me faire passer la lettre de Votre Éminence, et de m'écrire que je pouvais m'adresser à lui. La divine providence prend trop de soin de moi pour que je ne sois pas obligé de m'y livrer entièrement. J'ai répondu à Mgr le nonce que j'avais encore quelques petites ressources, et que je ne me servirais de l'argent que Sa Sainteté veut bien me donner que lorsque je serais absolument sans moyens. L'usage que Sa Sainteté fait de ses biens me commande de ménager sa libéralité.

Je reconnais que c'est à Votre Éminence que je dois la marque distinguée de bonté que je reçois de Sa Sainteté; la manière dont elle a bien voulu exprimer ma situation l'a rendue intéressante, et je vois par la lettre dont elle m'a honoré qu'elle est sensible à mes peines. Que le Seigneur la récompense de sa charité et la comble de ses grâces! Je ne puis que prier pour elle, et, après Sa Sainteté, elle est bien la personne pour qui je prie avec le plus de zèle. Je la prie de me conserver sa bonté, et d'être persuadée que ma reconnaissance égale le respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

ETI.,

Évêque de Vaison.

CCXLV.

LE MÊME AU MÊME.

Mendrisio, 21 septembre 1793.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre trop flatteuse de Votre Éminence le 31 août dernier. Les marques de satisfaction et de bonté que Sa Sainteté me donne sont pour moi un grand encouragement à m'en rendre toujours plus digne, et si Votre Éminence veut bien mettre aux pieds de Sa Sainteté mes actions de grâce, je la prie d'y ajouter aussi les assurances les plus fortes de mon dévouement entier à son service.

La manière dont Votre Éminence a bien voulu me faire part des intentions de Sa Sainteté est trop précieuse pour moi pour

qu'elle ne me permette pas de lui en exprimer la plus vive reconnaissance.

J'ai témoigné à Votre Éminence, dans ma dernière lettre, le désir d'employer utilement le temps où je ne puis encore rentrer dans mon diocèse, dont je crois cependant devoir me rapprocher, afin de m'y rendre dès que Sa Sainteté le jugera possible. Je sais que ma présence y serait fort nécessaire. Si je ne puis être employé à Nice, je suis assuré de l'être à Gênes. M. le comte d'Entraigues, qui s'occupe avec tant de zèle à servir la cause de la religion et des souverains, m'a dit que ma présence à Gênes serait avantageuse, et qu'il désirait pouvoir correspondre avec moi pour le service général. Je lui ai répondu que je partirais sur-le-champ pour Gênes, si j'avais à cet égard l'agrément de Sa Sainteté et de Votre Éminence, à qui je dois tout. J'ai encore assez d'argent pour arriver à Gênes, et si Sa Sainteté veut bien m'accorder dans cette ville les secours qu'elle m'a promis ici, je ne ferai pas plus de dépense, je rendrai tous les services qui dépendront de moi, et je serai plus à portée de mon diocèse, dont le voyage par mer est fort court.

Je désire que ma bonne volonté ait l'approbation de Votre Éminence. Je n'ai encore demandé aucun argent à Mgr le nonce apostolique à Lucerne, et, si Votre Éminence approuve mon établissement à Gênes, je la prie de me mander si je dois toujours avoir recours, dans mes besoins, à Mgr le nonce, ou si je m'adresserai à quelqu'un chargé, à Gênes, de me remettre les secours qui me seront nécessaires. Sur la réponse de Votre Éminence, je partirai et ne négligerai rien pour m'occuper de l'intérêt du Saint-Siége, que j'aurai toujours en vue. Pénétré de reconnaissance, je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

ETI.,

Évêque de Vaison.

CCXLVI.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Mendrisio, 19 août 1794.

Très-Saint-Père,

J'ai déjà reçu de Votre Sainteté trop de témoignages d'une protection particulière, pour ne pas espérer qu'elle me permette de mettre à ses pieds le tableau de ma situation et lui demander de ne pas m'abandonner. J'ai le bonheur de m'adresser à mon chef, mon souverain, et j'ose dire mon père, puisque c'est à Votre Sainteté que je dois tout ce que je suis; nommé par elle évêque de Vaison, dans ses États, elle m'a fait la faveur particulière de m'examiner elle-même, de me faire assistant de son trône pontifical: tant de grâces me donnent la confiance de lui exposer mes besoins.

Je n'ai quitté les États de Votre Sainteté et mon diocèse que dans le mois d'avril 1792, et lorsqu'il ne m'a plus été possible de remplir mes fonctions. Je me suis rendu à Chambéry, et, lors de l'invasion de Savoie, dans ce village de la Suisse italienne, pour pouvoir subsister plus longtemps avec le peu d'argent que j'avais pu sortir de France. L'année passée, mes ressources commençant à manquer, j'eus recours à Votre Sainteté, dont la charité sans bornes vint sur-le-champ à mon secours, et ordonna à son nonce apostolique, à Lucerne, de me compter les sommes dont j'avais besoin. Cette confiance, si honorable pour moi, exigeait bien de ma part la plus grande réserve, et j'écrivis à Mgr le cardinal secrétaire d'État que je n'userais des bontés de Votre Sainteté que lorsque j'aurais épuisé toutes mes ressources; en effet, au mois de novembre je demandai à Mgr le nonce 750 livres. Au mois de janvier de cette année, Votre Sainteté ordonna que pareille somme me fût remise, sans que je l'eusse demandée; la sévère économie que je me suis prescrite me permet de vivre avec 3,000 livres de Milan, qui font environ 400 écus romains.

L'absence de Mgr le nonce de Lucerne m'a privé de la possibilité de recevoir, aux mois de mai et d'août, les 750 livres qui me

seraient nécessaires, et je me trouve dans le plus pressant besoin. Tout le clergé de France éprouve et publie que ce n'est pas en vain que les malheureux s'adressent à Votre Sainteté ; je l'ai moi-même éprouvé, et mon heureux titre d'évêque dans le Comtat Venaissin redouble ma confiance : elle ne laissera pas dans le besoin le seul évêque de la province ecclésiastique d'Avignon qui soit encore en exil.

Si Votre Sainteté ne veut plus me continuer ici les secours qu'elle me donnait, et que sa volonté change ma demeure, toujours fils soumis et reconnaissant, je me ferai un honneur de faire connaître ses bienfaits et un devoir de m'en rendre toujours plus digne; mais je ne puis m'empêcher de lui exposer que je suis sorti de mon diocèse avec un seul domestique âgé de plus de cinquante ans, et qui me sert depuis trente. Quand j'ai été à Chambéry, sa femme, échappée aux assassins, est venue le joindre. Ils ont absolument tout perdu quand ma maison fut pillée; la femme, en enlevant des papiers qui seront un jour, à ce que j'espère, utiles aux intérêts de Votre Sainteté, a éprouvé les plus mauvais traitements, et n'a dû la vie qu'à son courage. L'un et l'autre sont nés à Avignon, et, comme sujets de Votre Sainteté, ils se jettent à ses pieds pour qu'elle leur accorde la faveur de me suivre. Je suis nécessaire à leur existence, sujette à bien des infirmités, et, sans prétendre demander pour eux aucuns secours, je ne désire que de pouvoir continuer, par des économies qui ne me sont pas pénibles, de remplir à leur égard ce que la religion et la justice exigent de moi. Je me suis privé, pour leur être utile, de la consolation d'avoir un prêtre avec moi, et les services qu'ils me rendent depuis quatre ans sans intérêts sont une dette pour moi que le cœur compatissant de Votre Sainteté ne rejettera pas. Sa tendresse pour les malheureux est connue, elle écoutera avec bonté la demande de ces fidèles sujets. Si j'étais séparé d'eux, la misère serait leur partage, et leur attachement pour moi, la cause de leur malheur.

Voilà, Saint-Père, le tableau fidèle de ma situation : j'éprouve une consolation filiale en l'exposant à Votre Sainteté, et j'ai la plus ferme confiance d'obtenir d'elle l'objet de mes demandes, qui est la continuation de ses bienfaits.

Si, pour remplir les ordres de Votre Sainteté, j'étais obligé de

faire un voyage, je la supplie d'observer que, n'ayant profité de ses secours que lorsque je n'ai plus eu de moyens personnels, l'absence de Mgr le nonce de Lucerne m'a privé du moyen d'en recevoir, et je ne rougis pas de lui avouer que je vis des avances modiques que m'a faites un ami qui ne pourrait me fournir les moyens de faire un voyage. La décision de Votre Sainteté va fixer mon sort, et j'ai déjà si souvent éprouvé ses bontés que, prosterné à ses pieds avec respect, je les baise avec confiance, et je lui demande avec instance de m'accorder sa bénédiction apostolique pour moi et pour la partie fidèle de mon troupeau. Je suis, avec le plus profond respect,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-obéissant fils et fidèle sujet,

Étienne,

Évêque de Vaison, dans le Comtat Venaissin.

CCXLVII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Mendrisio, 7 octobre 1794.

Monseigneur,

Je viens d'apprendre qu'une lettre où je mets aux pieds de Sa Sainteté le tableau de ma position lui a été remise. Je sais combien vous influerez dans la décision qui me regarde, et je demande vos bontés. Je suis absolument sans moyens. J'ai reçu, il y a bientôt un an, environ 200 écus romains de la charité de Sa Sainteté. Ces secours, dont j'espérais la continuation, m'ont été supprimés, et je vis depuis plusieurs mois de ce que j'ai pu vendre et de ce que mes deux domestiques, le mari et la femme, avaient sauvé de France. J'ai supplié Sa Sainteté, comme évêque de ses États, né son sujet, et mes domestiques ayant aussi cet avantage, de me permettre de les conduire dans la ville où sera ma destination. Je ne demande absolument rien pour eux, que

la permission de louer une chambre dans la ville où je serai reçu. Après vingt-six ans de service et m'avoir donné leur argent, il ne m'est pas possible de les abandonner dans la misère. Vous serez certainement touché de cette position. Sa Sainteté a accueilli avec charité ses sujets du Comtat; mes deux domestiques ne seront pas les seuls malheureux; ils ont fait leurs preuves de fidélité à leur religion et à leur souverain.

Je me flatte que vous voudrez bien, en m'aidant dans cette circonstance, me donner des preuves de l'intérêt dont vous m'avez assuré. Si j'obtiens ma demande, et que Sa Sainteté me destine une place dans ses États, je demanderai d'avoir avec moi M. Bonnefoy, qui est aux capucins de Bagnorea. C'est un très-bon prêtre de mon diocèse, dont la société me serait agréable, mais que je sacrifierai à l'économie, si je puis avoir avec moi mon domestique, qui ne coûterait rien à Sa Sainteté. J'ai exposé au Saint-Père l'impossibilité où je suis d'entreprendre le voyage si elle ne vient à mon secours; et je suis réduit à cette extrémité parce que je n'ai su qu'il n'était plus possible de me donner les secours qui m'avaient été promis que lorsque je n'avais plus rien. Si vous voulez, Monseigneur, représenter à Sa Sainteté que je suis le seul évêque de ses États dans la misère, que je ne demande que ce qu'il a bien voulu accorder à ses sujets du Comtat, je me flatte de réussir et d'obtenir une grâce qui me mettra dans le cas de me rendre dans les Etats de mon souverain. Ma situation est bien douloureuse, Monseigneur; vous pouvez l'adoucir. Je vous conjure de vous employer pour moi, et d'être persuadé que ma reconnaissance égalera les sentiments respectueux avec lesquels je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ETIENNE,
Évêque de Vaison.

P. S. Je vous prie, Monseigneur, d'observer que ma santé est fort altérée, et que, si Sa Sainteté m'appelle dans ses États, il serait bien utile pour moi d'habiter un pays où l'air fût sain. Je me recommande à votre charité et aux assurances d'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner.

CCXLVIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Fermo, 19 novembre 1794.

Monseigneur,

Je viens d'arriver à Fermo, où j'ai été reçu avec la plus parfaite charité, et où j'espère que je serai fort bien, comme vous avez eu la bonté de me le promettre.

Des arrangements particuliers ont un peu retardé mon voyage; je voulais arriver plus tôt; mais enfin me voilà rendu et bien heureux d'être dans les États de mon souverain. Mon établissement n'est pas encore bien fixe, parce que des circonstances l'ont contrarié jusqu'à présent, et j'écris à ce sujet à Mgr l'archevêque de Fermo. Vous m'avez assuré que vous voudriez bien toujours concourir à ce qui me serait utile et me procurer la continuation des bontés de Sa Sainteté; cette espérance me donne la plus grande consolation, et vous assure de ma reconnaissance et des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Etienne,
Évêque de Vaison.

CCXLIX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Fermo, 29 janvier 1796.

Monseigneur,

Vous m'avez paru prendre trop d'intérêt à ce qui me regarde pour que je doive faire quelque démarche sans vous en faire part et vous prier de l'appuyer. J'écris par ce courrier à S. É. Mgr le cardinal secrétaire d'État pour lui demander la permission d'aller passer le mois de mars à Rome. La révolution m'a privé de mes biens, mais n'a pas pu faire que je ne sois pas sujet du Pape et évêque dans ses États. Je suis donc les formes anciennes pour

obtenir cette permission, et je regarde comme un bonheur de plus de pouvoir vous prier de vous intéresser en ma faveur. J'ai le plus grand désir de baiser les pieds de Sa Sainteté; en outre, bien des ordres à lui demander pour mon diocèse, qui, grâce à Dieu, est dans une situation qui n'est pas ordinaire. J'en ai des nouvelles consolantes, au moins tous les quinze jours. Si j'obtiens cette grâce, mon projet est d'écrire au R. P. général des Augustins pour le prier de me recevoir pour un mois, sans cependant lui être à charge. J'irai avec mon valet de chambre, qui est sujet du Pape, que j'ai depuis vingt-neuf ans, et qui a déjà été deux fois à Rome avec moi. Je conviens que, dans nos malheurs, je ne puis avoir de plus grande consolation que de baiser les pieds de notre immortel souverain et d'assister à son trône pendant les fonctions de la semaine sainte. Ce voyage me procurera l'avantage de vous remercier de vos bontés, et j'en aurais demandé plus tôt la permission si ma santé avait été meilleure; mais à présent je suis bien, et je suis en état de supporter les fatigues qui sont inséparables de l'état d'émigré quand on est en route sans beaucoup de commodité. Je n'ai voulu intéresser autre que vous auprès de Son Éminence pour ne pas la fatiguer; je me flatte de réussir, et vous assure d'avance de ma reconnaissance et des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Etienne,

Évêque de Vaison.

CCL.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Fermo, 8 mai 1797.

Très-Saint-Père,

Devant bientôt quitter les États de Votre Sainteté, je viens mettre à ses pieds l'hommage de ma reconnaissance pour les

bienfaits que j'ai reçus d'elle, et en même temps lui renouveler l'assurance de mon entière soumission au Saint-Siége apostolique et à sa personne sacrée. Dans quelque circonstance que je me trouve, ses décisions seront toujours la règle de ma conduite et des instructions que je donnerai à mon peuple. Je pourrai être persécuté, mais je serai toujours, avec la grâce de Dieu, uni au Saint-Siége. Mon intention n'est pas de retourner encore en France, mais de me rapprocher pour correspondre plus facilement avec mon diocèse.

Je supplie Votre Sainteté de vouloir bien me faire expédier quelque témoignage de sa protection, qui sera pour moi le meilleur passe-port dans tous les pays que je puis être obligé de parcourir; la preuve de mon union avec le Saint-Siége et des bontés de Sa Sainteté me sera bien précieuse. Je ne cesserai de faire des vœux pour la prospérité de Votre Sainteté, et d'être avec le plus profond respect, en demandant sa bénédiction apostolique,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-obéissant et fidèle sujet,

Étienne,

Évêque de Vaison.

CCLI.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Florence, 12 juin 1797.

Monseigneur,

Je suis arrivé, grâce à Dieu, fort heureusement au terme de mon voyage, et je me fais un devoir de vous en donner avis et de vous accuser la réception de la cédule de 50 écus, dont Sa Sainteté a bien voulu me faire présent. En quittant Mgr l'archevêque de Fermo, ce prélat m'assura que, si vous lui demandiez son avis sur mon affaire avec mes religieux, il vous dirait que leur manque de parole est manifeste et indécent, et que vous êtes dans le cas de leur faire payer les 200 écus en monnaie de cuivre qu'ils se sont obligés par délibération à mon

compte tous les ans, ma sortie des États du Saint-Père ne les regardant en rien, dès que vous y consentez de la part de Sa Sainteté. Cet intérêt me serait bien nécessaire, mais celui auquel je mets le plus de prix, c'est d'obtenir, comme vous me l'avez fait espérer, un témoignage authentique de ma bonne conduite de la part du Saint-Père. Cette pièce, que je me flatte de mériter, me sera toujours utile et nécessaire à mon retour dans mon diocèse. La santé du Saint-Père, grâce à Dieu, est rétablie, et vous m'avez promis de mettre à ses pieds ma demande à cet égard : c'est une grâce que je sollicite et solliciterai avec instance, et j'espère que vous voudrez bien vous en occuper, vous assurant d'avance de ma reconnaissance et des sentiments respectueux avec lesquels je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Étienne,
Évêque de Vaison.

CCLII.

BILLET DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 7 juillet 1792.

L'évêque de Vence s'empresse de faire savoir à Mgr Caleppi que la commission honorable dont il a été chargé par le Saint-Père a eu tout le succès qu'on pouvait désirer. La personne en question a accepté avec la plus vive reconnaissance l'offre de Sa Sainteté ; elle y trouve, en bon catholique, cette première grâce que Pélage n'admettait pas, qui est la source de toutes les autres et en prépare l'accroissement.

L'évêque de Vence a demandé une audience au Saint-Père pour lui rendre compte de sa commission, et lui témoigner sa gratitude pour cette marque de confiance. L'évêque de P. ne tardera pas non plus de se jeter aux pieds de Sa Sainteté pour lui exprimer sa sensibilité et sa reconnaissance.

L'évêque de Vence renouvelle à Mgr Caleppi son tendre hommage.

CCLIII.

BILLET DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 14 juillet 1792.

L'évêque de Vence présente son tendre hommage à Mgr Caleppi : il a appris avec un vrai intérêt le rétablissement de sa santé, et il serait allé le voir s'il avait été sûr d'être reçu.

Y aurait-il de l'indiscrétion à le prier de lui prêter une voiture du feu cardinal Garampi, s'il en est quelqu'une dans ses écuries ? C'est pour un voyage de quinze jours à Naples : il faudrait que la voiture ne fût qu'à deux roues et deux places dans le fond. L'évêque de Vence en aurait bien soin, et y ferait faire les petites réparations, si elle en avait besoin. Il demande là-dessus un mot de réponse franche, telles que Mgr Caleppi les donne et recevra toujours de l'évêque de Vence, qui l'assure de son sincère et respectueux attachement.

CCLIV.

NOTE DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 20 septembre 1792.

M. l'abbé Gayte, prêtre avignonnais, âgé de soixante-quatre ans, associé au gouvernement du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné pendant trente-deux ans, vicaire général, *sede vacante*, depuis la persécution, et obligé de se retirer à Avignon un an, y a été fait aussi vicaire général; il en est ensuite parti d'après le décret de déportation. C'est un excellent sujet pour les lumières, l'érudition, l'expérience et la piété ; il se trouve sans secours à Fossano en Piémont. L'évêque de Vence a pris sur son strict nécessaire pour lui envoyer de quoi faire le voyage de Rome, où il est très-essentiel qu'il vienne pour la connaissance des prêtres du diocèse de Saint-Paul, qui arriveront dans l'État ecclésiastique et en grand nombre, parce qu'il y a eu peu

de jureurs : d'ailleurs ce diocèse se trouve sans évêque ; l'archevêque d'Arles, qui en avait pris le gouvernement, a été martyrisé ; les autres évêques sont dispersés, et il est nécessaire d'entendre M. Gayte pour prendre toutes les mesures sages, afin de pourvoir au gouvernement spirituel des bons catholiques de ce diocèse, qui ont été abandonnés.

CCLV.

BILLET DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 17 octobre 1792.

L'évêque de Vence, un peu moins vif et tout aussi tendre que Mgr Caleppi, lui offre l'hommage de son vif et tendre attachement, lui envoie la note qu'il a bien voulu lui demander sur le prêtre retenu à Viterbe, et le prévient qu'un grand nombre de prêtres arrivés à Turin prennent la route d'Allemagne, ce qui diminuera leur affluence dans l'État ecclésiastique.

Au reste, l'évêque de Vence a reçu avec une vraie sensibilité le médaillon du Saint-Père, que Mgr Caleppi lui a donné par un mouvement de son cœur ; mais, plus l'évêque de Vence sent le prix de ce don, plus Mgr Caleppi voudra sans doute ménager la délicatesse de l'évêque de Vence, en lui adressant l'ouvrier qui a fait la monture de la bague. Cet article n'a été que pure commission dont Mgr Caleppi a daigné se venger par un excès d'attention ; et jusqu'au moment où l'évêque de Vence aura acquitté à l'artiste le prix de la monture de ladite bague, il ne pourra pleinement goûter tout ce que ce don renferme de précieux et de délicat dans la manière de l'offrir.

Il espère donc cette nouvelle marque de bonté de la part de Mgr Caleppi, dont le zèle égale la sensibilité de son cœur ; il le prie aussi d'agréer les excuses de l'évêque de Vence, qui partage bien vivement les immenses sollicitudes qui prennent à Mgr Caleppi tous ses moments.

L'évêque de Vence prie Mgr Caleppi de demander le passe-port

de M. Archier, grand vicaire de Vence conjointement avec ce dernier, et pour cela il suffira, je pense, qu'il déclare à S. É. Mgr le cardinal Zelada qu'il destine une place dans Rome à M. Archier. L'évêque de Vence ira ce matin voir, pour cet objet, S. É. Mgr le cardinal Zelada.

CCLVI.

BILLET DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, à la maison de la Mission, près Monte-Cavallo, 15 novembre 1792.

L'évêque de Vence renouvelle à Mgr Caleppi l'hommage de son tendre et respectueux attachement, ainsi que ses excuses pour sa continuelle importunité.

Il lui envoie la lettre de deux respectables prêtres rendus à Civita-Vecchia, qui ont eu permission de se rendre à Rome, mais qui, s'étant mis en marche avec une demoiselle âgée de quarante-cinq ans, de mon diocèse, n'ont pas voulu la laisser seule à Civita-Vecchia, n'ayant pas pour elle la permission de la mener à Rome.

L'évêque de Vence certifie que cette demoiselle était très-édifiante, qu'elle n'a quitté Vence que pour pouvoir exercer sa religion avec liberté, qu'elle a renoncé, à cet effet, à toute l'aisance de sa famille et s'est déterminée à servir, dans l'état de cuisinière, auprès de ces prêtres par un principe de foi et pour fuir la persécution. De sorte que l'évêque de Vence espère de la prudence éclairée de Mgr Caleppi qu'il fera écrire au gouverneur de Civita-Vecchia de laisser passer la demoiselle Claire Suchet avec les deux prêtres qui l'ont admise dans leur compagnie, ces prêtres, âgés l'un et l'autre de soixante-dix ans environ, et tous deux grands directeurs.

CCLVII.

LETTRE DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 9 mai 1793.

Monseigneur,

Les volumes de la collection des conciles sont à vos ordres et à ceux du libraire. Celui-ci a promis de les faire retirer lundi matin, sans quoi je les lui aurais envoyés. Il ne me reste qu'à vous remercier de me les avoir prêtés et d'avoir pu y puiser des connaissances qui produiront quelque bonne œuvre à laquelle vous aurez participé. Mille excuses, Monseigneur, sur l'usage peut-être trop long que j'ai pu en faire; daignez les agréer, ainsi que l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

CCLVIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Rome, 26 novembre 1793.

Je reçois, Monseigneur, avec sensibilité le présent que vous avez daigné m'envoyer : j'hésitais de le recevoir, car ma cuisine ne s'en enrichira point, et il m'est impossible d'acquitter en mêmes espèces le tribut de ma reconnaissance.

Au reste, ce don de votre souvenir me touche d'autant plus qu'on m'avait fait naître des craintes sur l'affaiblissement de votre opinion et de vos sentiments à mon égard. Je regardais cette perte comme une continuation des épreuves que le Seigneur nous prodigue, et je tâchais de la réparer en multipliant mes prières pour ceux qui m'ont obligé, quelque variation que je puisse essuyer de leur part.

Peut-être traiterez-vous ce détail de radotage, mais il vous est au moins une preuve du prix que je mets à votre amitié, et de la peine que j'ai ressentie en apprenant qu'elle avait pu s'affaiblir. L'attention délicate que vous venez de me témoigner est bien propre à dissiper les soupçons qu'on avait voulu m'inspirer. Daignez donc, Monseigneur, agréer de nouveau l'hommage du bien sincère et respectueux attachement avec lequel je ne cesserai d'être,

Monseigneur,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
C. F. J.,
Évêque de Vence.

CCLIX.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Rome, 16 mars 1794.

Éminence,

Voilà le mémoire que Votre Éminence a bien voulu me permettre de lui présenter pour obtenir un passe-port en faveur de M. Savornin, vicaire général et official de mon diocèse, de ce pieux et respectable prêtre qui a souffert le dépouillement de ses biens, et a servi mon diocèse jusqu'au moment du décret de déportation. Amené par les circonstances à Rome, il lui serait dur de ne pouvoir passer quelques jours avec moi, et de ne pas voir un peu en détail la ville sainte et les principales solennités du temps présent. Je conjure donc Votre Éminence d'appuyer auprès de la congrégation d'État la demande que je fais de laisser séjourner quelques semaines dans la capitale ce digne prêtre. Je ferai volontiers la dépense de ce séjour, pour lui donner une marque de mon estime et de mon attachement.

Il me semble que Votre Éminence pourrait lui faire accorder la grâce de passer à Rome le reste du carême jusqu'à Pâques, pour y voir les cérémonies de la semaine sainte; elle me donnerait en cela une preuve continuée de sa protection et de sa

tendre amitié : ces égards obligeants seraient à ce digne ecclésiastique le témoignage de l'intérêt que je lui porte, me l'attacheraient toujours plus, et le disposeraient à me servir avec un nouveau zèle au retour dans mon église, s'il a jamais lieu. Votre Éminence connaît le prix et le fruit de ces sortes d'attentions, et je l'en laisse juge; si elle persiste à ne me faire accorder que les deux semaines indiquées, pour n'être pas taxé d'indiscrétion, je regarderai cette réserve dans la grâce comme une preuve que Votre Éminence, dont le cœur m'est connu, n'a pas cru pouvoir faire mieux, et je n'en serai pas moins reconnaissant de cette marque de bonté, ainsi que de toutes les autres dont elle ne cesse de me combler.

Je suis, avec un tendre respect,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. S. J.,
Évêque de Vence.

P. S. Je laisse l'article en blanc dans le Mémoire.

MÉMOIRE.

M. l'abbé Savornin, chanoine de l'église cathédrale de Vence, vicaire général et official du diocèse, breveté du roi pour une pension, prêtre d'autant plus respectable qu'il est modeste et pieux, s'est constamment refusé à la prestation d'aucun serment. Sa modération l'avait soutenu dans le diocèse qu'il a servi avec zèle jusqu'à l'époque de la déportation.

Obligé de quitter son église et son pays, il s'est d'abord réfugié en Piémont, où, aidé des petites ressources qu'il s'était ménagées, il a passé dix-huit mois; ses moyens épuisés, il a eu recours à la charité universelle du père commun des fidèles, qui, l'ayant admis dans ses États, a bien voulu lui assigner une place dans le diocèse de Frascati, où il doit être logé et nourri. L'ordre que ce digne prêtre a reçu porte qu'il se rendra incontinent à Frascati. Arrivé hier au soir, 15 du courant, dans cette capitale, il est venu voir ce matin l'évêque de Vence. Il doit lui rendre,

comme à son évêque diocésain, le compte de mille détails intéressants concernant les prêtres de son diocèse, qui, émigrés et répaudus en partie dans les États du Piémont, ne laissaient pas que d'être sous sa vigilance et son inspection générale.

M. Savornin, amené à Rome par la circonstance de son placement, a le désir naturel à tout voyageur, et encore plus à un bon chrétien, de visiter cette ville célèbre, d'en voir les beautés de tout genre, et surtout de participer aux solennités des jours saints.

Mgr l'évêque de Vence, qui souhaite de conférer plusieurs fois, sur l'état de son diocèse, avec un de ses dignes coopérateurs, et de lui donner surtout une marque d'estime bien méritée, supplie LL. ÉÉ. MMgrs les cardinaux de la congrégation d'État de permettre à M. Savornin de passer dans la capitale, depuis...... .... jusqu'à........................ après lequel temps ce vertueux prêtre se rendra à sa destination ; et l'un et l'autre ne cesseront de faire des vœux pour le succès des sages et importantes délibérations qui occupent les moments précieux de Leurs Éminences.

CCLX.

BILLET DE L'ÉVÊQUE DE VENCE

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 85.

Roma, a mezzo giorno de' 7 maggio.

Il vescovo di Venza, avendo premura di vedere Mgre Caleppi prima di partire per Loretto, ec., è venuto in persona cercarlo, el non l'ha trovato, al suo gran dispiacere. Vorrebbe prendere li suoi ordini, domandare la continuazione de' suoi affetti, di sua rimembranza. In tanto ha la speranza di ritrovarlo una altra volta, perchè partirebbe con una oppressione di cuore se non lo abbracciasse prima d'andar fuori. Mille e mille benedizzioni alla sua providenza pelli poveri preti francesi, degli quali il vescovo di Venza sente in comune la gratitudine. Si ricommanda alle preghiere di Mgre illustrissimo e reverendisssimo Caleppi.

CCLXI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 33.

Ancône, 20 juin 1794.

Mon cœur m'a fait un vrai reproche, Monseigneur, de ne vous avoir point demandé de vos nouvelles depuis mon départ de Rome. J'espérais me donner cette consolation en arrivant à Rimini; je vois que mon séjour dans les divers lieux de ma route se prolonge, et je ne veux pas tarder plus longtemps de vous renouveler par écrit les marques de mon souvenir, et l'hommage de ma gratitude pour vos anciennes bontés.

L'abbé Viviani a bien voulu se charger de vous présenter en mon nom un exemplaire de mon petit mémoire sur le serment de la liberté : j'espère qu'il vous l'aura déjà offert. Je sais que ces sortes d'imprimés vous reviennent d'une autre part, mais vous trouverez du moins dans cette légère offrande une preuve de mon souvenir et un augure de la continuation de vos bontés.

Dans toute ma route j'ai vu que nos prêtres français sont traités à merveille, et qu'ils ne cessent de rendre des actions de grâce et d'offrir des vœux pour le Saint-Père, dont ils éprouvent la tendre sollicitude et les bienfaits.

J'ai osé me faire aussi l'interprète de leurs sentiments auprès des évêques et des supérieurs des communautés. Je recueille moi-même les fruits de l'hospitalité épiscopale, car, dans les divers lieux de ma route, j'ai séjourné chez plusieurs de mes confrères, et ils m'ont témoigné à l'envi les marques du plus vif intérêt. Nous voyons arriver dans la province d'un jour à l'autre de nouveaux prêtres émigrés, et la charité des fidèles seconde bien les désirs du Saint-Père. Malgré cette surcharge inattendue on les reçoit avec empressement, et les laïques même donnent des secours à nos émigrés. Il y a ici des familles respectables qui les accueillent, et s'occupent de leurs besoins. J'en ai été vraiment attendri. M. le comte *Ferretti* et le comte Nappi se distinguent surtout par leur charité envers les prêtres français résidant à Ancône. Ces deux seigneurs ont acquis des droits bien étendus à la reconnaissance de notre clergé.

Je ne dirai rien de Mgr le cardinal de Ranuzzi : son zèle, sa sollicitude et son bon cœur sont assez connus. Il me comble personnellement de bontés, ainsi que le gouverneur. Vous concevez qu'il est alors facile d'oublier le terme de son voyage; aussi j'ai renvoyé d'un jour à l'autre mon départ pour Venise. Cependant la saison m'oblige à reprendre ma route, afin de voir cette ville singulière avant les grandes chaleurs, et de pouvoir retourner en août dans les États du Saint-Père.

Je me propose de quitter Ancône mardi prochain, et, si vous jugiez devoir me répondre bientôt, vous pourriez m'adresser votre lettre à Rimini, *poste restante*. J'y serai vraisemblablement à la fin de la semaine prochaine : mais, hélas! je n'aurai pas la consolation d'y trouver le respectable frère de feu Mgr le cardinal Garampi. On m'assure ici qu'il vient de mourir des suites d'une attaque d'apoplexie.

Je ne suis pas moins sensible à l'attention que vous avez eue de me donner une lettre pour me procurer la connaissance de la famille d'un prélat dont les talents et les vertus honoreront à jamais l'Église.

J'aime à me flatter que votre santé n'est point altérée par la multiplicité de vos occupations : chaque jour elles s'accroissent, mais vous savez vous y rendre supérieur; c'est un bienfait du ciel pour nous. Adieu, Monseigneur; daignez vous souvenir toujours un peu de moi, et agréez, avec cet intérêt que vous n'avez cessé de me marquer, l'assurance continuée du bien sincère et respectueux attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,
Évêque de Vence.

P. S. Oserais-je vous prier d'offrir l'hommage de mon respect à Mme la princesse Gabrieli, si elle daigne se souvenir d'un de ses serviteurs?

CCLXII.

L'ÉVÊQUE DE VENCE

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 9 août 1794.

Vous oubliez donc vos amis, mon cher Monseigneur? Mais ils ne vous oublient pas. Qu'est devenue la lettre que je vous écrivis d'Ancône? Ne vous serait-elle pas parvenue ? J'en serais bien fâché, parce qu'elle contenait les marques de mon souvenir et des sentiments que vous m'avez inspirés.

Vous aurez su que je n'ai pu faire usage de votre lettre pour M. le comte Garampi : en passant à Rimini, j'eus l'attention de me présenter à la maison de son fils : je ne l'y trouvai point; mais, lors de l'avant-souper chez l'évêque, j'eus occasion de le voir et de lui témoigner la part que je prends à la perte qu'il vient de faire.

J'ai été si bien traité dans toutes les villes de ma route que je l'ai prolongée autant que je l'ai pu. Je ne suis arrivé que depuis peu de jours à Venise ; j'ai peine à m'y accoutumer, et, quoique je n'eusse pas le projet de m'y fixer bien longtemps, l'incertitude des événements politiques peut m'y faire séjourner plus que je ne désirerais. Il faut s'abandonner à la Providence, et se déterminer par les circonstances du moment.

En attendant je m'occupe des petites affaires qui m'y ont arrêté, et lorsqu'elles seront finies je rappellerai le proverbe : *Selon le temps, le voile.*

Donnez-moi, je vous prie, de vos nouvelles. Votre santé ne peut que s'altérer par la multiplicité et la continuité de vos occupations. J'ai trouvé dans les villes de l'État ecclésiastique tous nos prêtres fort contents ; j'ai partagé leur reconnaissance auprès des évêques diocésains, et je l'ai, non excitée, mais nourrie pour vous.

On m'accuse d'avoir quitté Rome par la peur : c'est une insigne calomnie. J'aurais envie de m'en plaindre si cette peur était un péché mortel ; mais, grâce à Dieu, on pourrait l'avoir et être complétement juste. Il est vrai que, depuis mon départ de Rome,

les nouvelles politiques n'étaient pas avantageuses à notre cause. J'ai des craintes sur l'invasion de l'Italie; je ne chercherai pas à les justifier, mais je demanderai qu'on me les pardonne. Cependant je nourris toujours l'espérance de mon retour à Rome, où j'ai des protecteurs et des amis que je n'oublierai jamais.

Le cardinal Campanelli a bien voulu quelquefois mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage de ma tendre et profonde vénération, et m'assurer la continuation de sa clémence paternelle. Vous voudrez bien, dans quelques moments libres d'une audience, me rendre le même service, et être l'interprète d'un cœur filial, sensible et pénétré d'attendrissement, de dévouement, de gratitude et de respect.

S'il vous reste quelques exemplaires de mon *Exhortation aux carmélites*, ne pourriez-vous pas, Monseigneur, m'en faire passer un petit paquet par la voie de la nonciature? L'auditeur m'a fait, au nom du nonce, toutes les offres possibles pour pareils envois. Vous aurez dû recevoir, en mon nom, un exemplaire de mon ouvrage sur le serment, etc. Il y a quelques fautes dans le français, mais l'italien en est exempt; je perds la vue d'un jour à l'autre, et par conséquent le moyen de continuer mon travail, ce qui m'afflige beaucoup. Vous saurez, mieux que je ne pourrais vous le décrire, les grandes nouvelles qu'on débite ici sur le massacre de Robespierre, Saint-Just; et on nous dit aussi que Cobourg s'est retiré, que les Prussiens sont battus, que les troupes françaises s'accroissent sur les frontières de l'Italie. Que ne dit-on pas? et que faut-il croire? Qu'il y a un Dieu qui nous punit, mais qui nous aime, et ne nous tentera pas au-dessus de nos forces. Je finis par cette réflexion, en vous assurant de nouveau du tendre et inviolable attachement avec lequel je suis,

Mon cher Seigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. Tendres et respectueux compliments à MM^grs^ Caraffa Consalvi.

CCLXIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 6 décembre 1794.

A mon retour de Vérone, Monseigneur, j'ai trouvé ici le paquet de vingt-quatre exemplaires de ma *Lettre aux carmélites*, que vous avez eu la bonté de me faire passer, d'après ma prière. Je ne veux pas tarder plus longtemps à vous en offrir mes remercîments, et j'ai la confiance que vous les agréerez avec le nouveau témoignage des sentiments que je vous ai voués.

La continuation de nos malheurs me fait présumer que vos fatigues s'accroissent toujours plus. Votre sollicitude ne connaît point de mesure : j'ai su tout l'intérêt que vous avez témoigné à M. Archier lors du changement de sa place; je vous remercie pour lui et pour moi de celle que vous lui avez donnée à Sainte-Pudentienne, où il doit être bien, d'après ce que j'en avais su autrefois. Je vous demande de lui continuer vos bontés, ainsi qu'aux autres prêtres de mon diocèse qui se trouvent à présent dans l'État ecclésiastique. Il en est un (mon parent) que je me hasarde aussi de vous recommander : c'est M. l'abbé de la Salle, qui avait de mes lettres de grand vicaire et de chanoine de la métropole d'Aix. Ce digne prélat, établi depuis près de deux ans à Bologne, s'y est entretenu à ses frais jusqu'au mois de juillet. Il a demandé à cette époque d'être placé. La délicatesse de sa conduite devait favoriser sa demande; mais il n'a pu obtenir qu'un traitement de 10 livres par mois, et il est obligé de donner une partie des rétributions de ses messes. Cela ne peut suffire à sa nourriture. Il espère qu'on le placera lorsqu'il y aura possibilité. Un mot de votre part à M. le chanoine Lantri, chargé par M[gr] le cardinal archevêque du détail concernant les prêtres français, pourrait accélérer le placement de ce digne ecclésiastique. Je vous conjure de vouloir bien le recommander, si cela ne doit vous compromettre en aucune manière. Je sais assez combien le sort de tous les prêtres infortunés vous touche pour être assuré que vous faites tout ce qui vous est possible, et je ne veux nullement être indiscret.

Je me nourris toujours de l'espoir de vous embrasser encore; mais les circonstances ne sont guère propres à me faire entreprendre de sitôt mon voyage pour Rome, où j'espère avoir encore des amis qui me seront toujours chers. Dieu paraît encore fort irrité, et le retour à la paix fort éloigné. Daignez mettre aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma profonde vénération et de mon dévouement le plus entier. Jamais je n'oublierai ses bontés : ma voix et ma plume ne négligeront aucune occasion de les publier. Ma santé est moins bonne qu'à Rome, ma vue fort affaiblie, et mes moyens ne pourvoient plus qu'à mon nécessaire. Patience! Dieu veille sur tout. Conservez-moi un peu de votre amitié; ne doutez jamais de la mienne, ainsi que des sentiments respectueux avec lesquels je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,
Évêque de Vence.

P. S. Oserai-je vous prier de me rappeler au souvenir de MMgrs Caraffa, Colombrano et Consalvi?

CCLXIV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 2 janvier 1795.

Je sais, Monseigneur, que vous êtes accablé de lettres; cependant je ne puis me dispenser de vous donner le petit ennui passager de lire celle que je vous écris aujourd'hui. La circonstance du temps est trop belle pour ne pas me servir de passe-port et d'excuse. Je veux vous répéter ce que, vous n'en doutez pas, j'ai tant de plaisir à vous redire : ce sont mes vœux pour tout ce qui vous intéresse, et le désir que j'ai de vous voir délivré des fatigues que vous donnent les Français. J'en serais doublement consolé et pour vous et pour nous : pour vous, puisque votre santé n'en serait plus endommagée; pour nous, parce que ce serait une preuve que nous serions rendus à des fonctions utiles

à l'Église. Jusqu'à présent nous sommes comme Daniel, des hommes de désir, et voilà tout; mais il faut vouloir ce que Dieu veut, et selon qu'il le veut.

Je reçois à l'instant, Monseigneur, votre lettre du 27 décembre. Vous êtes bien aimable d'avoir accueilli ma recommandation pour M. l'abbé de la Salle; je vous en ai une vraie obligation, et vous prie d'en agréer mes remercîments, ainsi que l'assurance continuée de mon invariable et respectueux attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. J'espère, mon respectable Seigneur, que vous voudrez bien être toujours un des interprètes de mes sentiments de vénération, de fidélité, de dévouement et de tendresse filiale auprès du Saint-Père, dont le souvenir et les bontés sont toujours présentes à mon esprit, à mon cœur et à l'autel.

Pourriez-vous me faire savoir si S. É. Mgr le cardinal Vincenti est de retour de sa nonciature d'Espagne, et s'il est rendu à Rome? Je ferai vraisemblablement imprimer ici un petit mémoire, qui servira de suite à mon instruction *Sur le serment*. Dès que les exemplaires en paraîtront, j'aurai soin de vous en faire passer un.

CCLXV.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA, MINISTRE D'ÉTAT, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 11 avril 1795.

Monseigneur,

Je m'empresse d'offrir à Votre Éminence les plus tendres et les plus respectueux remercîments, en lui accusant la réception de la lettre du Saint-Père, qu'elle a daigné me faire passer.

Je supplie Votre Éminence de mettre aux pieds de Sa Sainteté le nouvel hommage de mon dévouement filial, de ma tendre vé-

nération et de ma vive sensibilité pour la marque si privilégiée qu'elle vient de me donner de ses bontés paternelles, dans des jours surtout où elle devait être excédée de fatigues.

Cette lettre, si pleine de sentiments, m'a fait verser de nouvelles larmes, bien préférables à une vaine joie, et le baume qu'elle a répandu dans mon âme y a mêlé la plus douce consolation à une douleur que je serais fâché de perdre.

Je me nourris de plus en plus de l'espérance de baiser de nouveau les pieds sacrés de Sa Sainteté, et de renouveler de vive voix à Votre Éminence l'expression bien vraie de mon attachement, de ma gratitude, et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

CCLXVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 26 septembre 1795.

Monseigneur,

Il m'est enfin permis d'espérer que mon désir constant de retourner aux pieds du Saint-Père et de le revoir avant de me rapprocher des frontières de France va prochainement s'accomplir; j'y trouverai aussi une satisfaction bien grande en renouvelant de vive voix à Votre Éminence le tribut de mon dévouement et de ma vénération.

Quoique Votre Éminence, en m'accordant, l'année dernière, mon passe-port, ait daigné m'y donner la permission de retourner dans l'État ecclésiastique et à Rome, je crois de mon devoir de l'instruire de mon projet et de la supplier d'y donner son agrément : cette grâce sera un nouveau gage de ses bontés pour moi, et je me flatte qu'elle voudra bien les continuer, les augmenter même, en remplacement de celles dont je suis privé

par la perte du feu cardinal Campanelli, que je ne cesserai point de pleurer. Je désire fort que MM. les missionnaires de Saint-André, à Monte-Cavallo, puissent me recevoir dans leur maison, ainsi qu'ils me l'avaient promis lors de mon départ de Rome; mais, si des circonstances que j'ignore les en empêchaient, j'espérerais des bontés de Votre Éminence qu'elle daignât me procurer un asile dans quelque autre communauté où il y aurait une bibliothèque. La prière, l'étude et la retraite conviennent exclusivement à un évêque, surtout infortuné, et j'ose me promettre cette consolation d'autant plus douce que je la devrai à la sollicitude de Votre Éminence.

Je partirai de Venise après la réception de la réponse dont Votre Éminence voudra bien m'honorer. Je séjournerai quelques jours à Pesaro, Ancône, Lorette, et je serai vraisemblablement rendu à Rome dans les premiers jours de novembre.

Je suis, avec un tendre respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. J'ose supplier Votre Éminence de mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage anticipé de la joie que j'aurai de baiser ses pieds sacrés, de la constance de mon amour filial et de ma profonde vénération.

Je prends la liberté de joindre ici une lettre qu'on m'a remise pour M. l'abbé Barquet: Votre Éminence voudra bien m'excuser.

CCLXVII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 23 octobre 1795.

Monseigneur,

Pénétré des bontés de Votre Éminence, je viens lui offrir

mes remercîments pour tout ce qu'elle a daigné faire afin de favoriser l'accomplissement de mon désir, et l'instruire en même temps de la réponse que j'ai reçue de M. Fenailla. Comme j'avais réclamé les bontés spéciales de Votre Éminence pour l'intéresser à m'avoir un logement convenable et à mes frais dans une maison religieuse, au cas que le supérieur de la mission à Monte-Cavallo ne pût me recevoir dans la sienne, j'écrivis par le même courrier à ce supérieur pour savoir à quoi m'en tenir. Il m'expose, dans sa réponse, les raisons qui l'empêchent de satisfaire aux invitations et aux promesses qu'il m'avait faites de vive voix lors de mon départ de Rome, de m'offrir le même logement que j'avais occupé, ou tout autre. Ses excuses de refus, décorées de beaucoup d'obligeance, me paraissent fondées; mais, lorsque Votre Éminence lui a fait demander ses arrangements à cet égard, au lieu de répondre à Votre Éminence qu'il s'en était directement entendu avec moi, il aurait dû, ce me semble, l'instruire tout simplement de la négative qu'il m'a annoncée.

Le seul désir d'être dans une maison religieuse, d'y vivre retiré et occupé, m'avait porté à rappeler à M. Fenailla les espérances qu'il m'avait laissées en partant de Rome. Toujours animé des mêmes sentiments, je viens supplier Votre Éminence de me continuer sa protection pour obtenir, s'il est possible, dans une maison respectable un asile pareil à celui que j'ai perdu.

Mon goût pour la retraite s'accorde d'ailleurs avec la médiocrité de mes moyens, qui, quoique suffisants à la décence stricte de mon état, ne me permettraient pas de former un établissement particulier, surtout dans une capitale, et de fournir à toutes les dépenses qui en sont la suite.

Je suis confus d'entretenir Votre Éminence sur de pareils détails; sa charité et sa bonté naturelle les excuseront. Comme je serais bien fâché que Votre Éminence en fût trop importunée, j'ose la prier d'en parler seulement à Mgr Caleppi, à qui je vais en écrire pour qu'il daigne me donner ses soins à cet égard.

Un reste d'affaires me retient ici jusqu'au milieu de novembre, et je ne pourrai me dispenser de m'arrêter quelques jours en route, surtout à Ancône, chez S. É. Mgr le cardinal Ra-

nazzi, qui, dans mon précédent séjour, m'avait témoigné les plus tendres bontés. Ce ne sera donc qu'en décembre que j'aurai la consolation de revoir Votre Éminence, et de lui renouveler de vive voix le tendre et profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J. Pisani,
Évêque de Vence.

P. S. Je supplie Votre Éminence de mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage de ma sensibilité pour ses nouvelles bontés et de ma profonde vénération filiale.

CCLXVIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 18 novembre 1795.

Monseigneur,

Quelque peu de succès qu'aient eu les démarches de Mgr Caleppi pour me procurer le logement que je sollicitais dans une communauté religieuse, je ne suis pas moins sensible aux marques d'intérêt de Votre Éminence en cette occasion, ainsi qu'au zèle de Mgr Caleppi. Si je perds l'espérance pour le moment, je n'y renonce pas pour l'avenir; et puisqu'à l'incertitude de trouver un gîte convenable à mon goût, à mes moyens, se joignent les rigueurs du temps qui ont devancé la saison de l'hiver, je renvoie au printemps prochain un voyage qui occupait mon esprit et mon cœur.

Je réclame la continuation des bontés de Votre Éminence pour tout le temps de ma vie infortunée, et je la prie de vouloir bien remettre au Saint-Père la lettre ci-jointe, que je prends la liberté de lui écrire, d'après la permission que m'en a donnée Sa Sainteté. J'offre de nouveau mes regrets, mes désirs à Votre

Éminence, et je la supplie d'agréer en même temps l'hommage du tendre respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH PISANI,
Évêque de Vence.

CCLXIX.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 23 octobre 1795.

Avant de m'entretenir avec vous, mon cher Seigneur, de la consolation que j'aurais de vous revoir, j'ai voulu être assuré de l'agrément du Saint-Père sur mon retour à Rome. A présent que Sa Sainteté a daigné accueillir avec bonté mon désir et mon projet, je viens vous dire que, mes affaires à peu près terminées ici, je compte en partir vers le milieu du mois prochain pour me rendre dans votre capitale, où j'ai laissé des amis et des protecteurs qui me seront toujours chers. Ma première pensée avait été de rentrer dans la maison de Saint-André, où j'avais laissé quelques petits meubles, et où M. Fenailla m'avait dit que je serais toujours reçu avec intérêt. Je lui ai écrit en conséquence ; mais sa réponse, en partie obligeante, finit par un refus motivé sur des circonstances que j'ignorais. Me voilà donc sur le pavé. La médiocrité de mes moyens ne me permet pas de faire un établissement privé. La prière, l'étude et la retraite ne peuvent être bien facilitées que dans une maison religieuse où il y a une bibliothèque. Ne pourriez-vous pas, mon cher Seigneur, contribuer à l'accomplissement de mes désirs en me procurant un pareil asile? Il me serait bien agréable que cette maison ne fût pas éloignée de vous ni du cardinal Valenti-Gonzaga, qui m'honore de ses bontés particulières et qui a une riche biblio-

thèque. Je serais par là aussi à portée de Mgr de Pietro, avec qui j'aurai occasion de converser si utilement.

Je ne vous dis pas, mon aimable Seigneur, que je n'ai aucunement la prétention d'être à charge à cette maison que vous pourriez me trouver ; mes moyens assurés vous sont connus : quoique modiques, ils me suffisent pour satisfaire aux besoins de ma position. Il est vrai qu'une grande ville comme Rome exigeait un peu de dépense de la part d'un évêque ; mais notre situation est connue, et on sait y compatir. D'ailleurs j'ai le plus grand désir de retourner aux pieds du Saint-Père, de les baiser, et de revoir en bonne santé sa personne sacrée : cette consolation obtenue, si mes moyens ne me permettent pas de prolonger mon séjour dans Rome, je verrai, après la Pâque, de choisir quelque petite ville dans l'État ecclésiastique, comme Ancône, Pesaro, où je pourrai me soutenir avec décence et quelque agrément, et de temps à autre, si notre trop fatale révolution se maintenait, je me procurerais la douceur de vous aller revoir.

Excusez, mon cher Seigneur, de trop longs détails sur mes projets : vous êtes susceptible de ces confidences, surtout de ma part, puisque vous m'avez donné des preuves bien vraies de votre attachement. Soyez assuré que j'y ai été et y serai toujours sensible, et que rien n'égale la tendre et respectueuse amitié avec laquelle je suis,

Mon cher Seigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,
Évêque de Vence.

P. S. Il y a, près de la place des Saints-Apôtres, un hospice des Camaldules ; j'en connais beaucoup le procureur général, que j'ai vu à Venise. S'il y avait quelque appartement décent, peut-être obtiendriez-vous qu'on me le cédât au moins jusqu'après Pâque.

CCLXX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 26 décembre 1795.

Non, Monseigneur, je n'ai jamais douté ni ne douterai jamais de votre désir de m'obliger : vous m'en avez donné trop de preuves jusqu'à ce jour, et vous en ajoutez une par votre dernière lettre. Toutes mes démarches pour me procurer à Rome un logement, hors celle que j'ai faite auprès du cardinal Zelada et de M. Fenailla, ont été postérieures à la demande que j'eus l'honneur de vous adresser, et tendaient toutes à favoriser vos sollicitations. Le plus ou le moins de succes n'influe en rien ni sur la bonne volonté de l'obligeant, ni sur la gratitude de l'obligé. Recevez donc mes remercîments sur la nouvelle proposition que vous me faites.

Des circonstances diverses et inattendues m'ayant fait retarder mon voyage pour Rome, je n'aurai besoin d'un logement que dans la belle saison, et alors la maison *della Madonna del Popolo* ne conviendrait pas à ma faible santé. J'y ai vu plusieurs personnes attaquées de la fièvre, et je ne veux pas doublement regretter le bon air de Monte-Cavallo. J'espère que, dans le temps de l'exécution de mon voyage, vous pourrez me rapprocher de vous ; et, si les communautés persistent à refuser l'hospitalité à un évêque qui ne veut leur être à charge en aucune manière, je trouverai sans doute dans votre voisinage quelque petit appartement dans une maison séculière, et cela me suffira pour le séjour que mes petites facultés ne me permettront pas de beaucoup prolonger. Mon seul désir est de baiser encore une fois les pieds du Saint-Père, dont les bontés seront gravées dans mon cœur jusqu'à mon dernier soupir, et de revoir les prélats et mes amis qui m'ont honoré de leur bienveillance. Cette satisfaction remplie, je me retirerai dans quelque petite ville où mes moyens suffiront à mes besoins.

J'espère, dans tous les temps, avoir en vous un appui, un ami : il me sera toujours bien doux de vous le dire et de vous renou-

veler mes vœux, ainsi que l'assurance du sincère, inaltérable et respectueux attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.

Évêque de Vence.

CCLXXI.

LE MÊME

AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 6 août 1796.

Monseigneur,

Votre Éminence est bien sûre que je n'ai cessé de ressentir vivement, dans les circonstances présentes, les angoisses du père commun des fidèles et du digne ministre qui partage sa sollicitude. Puissent les vœux, les prières que j'adressais au ciel pour eux avoir influé sur l'espèce d'adoucissement que le Seigneur vient de ménager aux grandes épreuves du Saint-Père et de Votre Éminence ! En le considérant sous les yeux de la religion, on ne peut que féliciter l'Église universelle du calme que lui procurent les sacrifices temporels de l'Église romaine.

Je réclame les bontés de Votre Éminence pour la prier de remettre au Saint-Père la lettre ci-jointe, où sont les témoignages de ma sensibilité à ses peines, à ses consolations, et d'accueillir elle-même l'hommage de la part que je prends à ses tribulations personnelles, et de l'admiration que m'inspirent son courage héroïque et sa constante vigilance pour le bonheur des États confiés à son administration.

Je suis avec un tendre respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. Votre Éminence me donnerait une grande marque de

bonté si elle daignait m'envoyer, par la voie de la nonciature, un exemplaire de la relation imprimée, dit-on, des miracles opérés par la sainte Vierge à Ancône, Rome, etc.

CCLXXII.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI, PRÉLAT DOMESTIQUE DE N. S. P. LE PAPE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 20 août 1796.

Mille actions de grâces, mon cher Seigneur, du précieux cadeau que vous m'avez envoyé. J'ignorais que S. É. Mgr le cardinal de Zelada se fût retirée du ministère, et j'ai suivi l'usage en lui adressant la lettre que j'ai pris la liberté d'écrire au Saint-Père. Je me félicite qu'elle lui ait été présentée par vous, Monseigneur; elle en sera accueillie avec plus de bonté. Au surplus, mon cher Seigneur, daignez m'apprendre si c'est à vous que je devrai adresser celles que je pourrais être à même d'écrire encore au Saint-Père : j'y trouverais l'avantage de me rappeler à votre souvenir, qui me sera toujours cher. La discrétion seule pour la multitude de vos occupations est la raison de mon silence; soyez sûr, mon bon Seigneur, que je vous plains souvent de la surcharge que vous donnent mes compagnons d'infortune, que je partage la peine de votre sollicitude, et que je voudrais bien avoir encore la satisfaction de vous voir quelquefois, et d'être le témoin oculaire des bienfaits de votre charité et de votre zèle pour l'honneur de l'Église. Vous ne doutez pas, mon cher Seigneur, que je n'aie ressenti vivement les alarmes, les douleurs et l'oppression que le Saint-Père et tous ceux qui l'aident dans son gouvernement ont éprouvées et éprouvent encore; on ne peut y trouver quelque soulagement qu'en les voyant dans Dieu, dont les desseins de justice semblent vouloir s'étendre sur tout le globe et sur les membres de son Église. Il est vrai que les prodiges nouveaux opérés par sa miséricorde laissent espérer quelque retour de ses pensées de paix sur nous. Quand reviendra-t-elle, cette paix, la véritable paix? Puissé-

je alors m'en réjouir aux pieds du Saint-Père, et dans le sein des respectables amis que j'ai à Rome, et avec vous, dont je suis jaloux de conserver les sentiments d'amitié dont vous daignez m'assurer, et que je mérite par l'hommage constant de la mienne et de ma gratitude à vos marques anciennes de bonté.

Lorsqu'il paraîtra un recueil des prodiges arrivés dans Rome, voudriez-vous bien me le faire passer, comme une suite à celui que je viens de recevoir? J'en ferai un usage utile à la gloire de Dieu, à celle de la Sainte Vierge et à la conversion des âmes.

On nous flatte de quelque arrangement prochain pour l'état de la religion catholique en France : c'est l'objet de mes désirs, comme il l'est de ceux du Saint-Père, et j'ai l'espérance que Dieu lui accordera la consolation de voir de ses propres yeux la cessation de tous les désordres et le rétablissement de la paix dans l'Église et dans les empires.

Daignez, mon cher Seigneur, mettre de nouveau aux pieds du Saint-Père le tribut de mon dévouement, de mon respect et de mon admiration pour ses hautes vertus, et recevoir vous-même l'assurance du tendre, inviolable et respectueux attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

CCLXXIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 24 décembre 1796.

C'est un besoin pour moi, mon cher Seigneur, de vous assurer de temps en temps que je conserverai toujours le souvenir de vos marques d'amitié et d'intérêt. La circonstance des fêtes et du renouvellement d'année est une occasion favorable, et je la saisis, malgré la crainte où je suis de troubler les occupations importantes que le Saint-Père vous a données pour le service de l'Église et de l'État. Pardonnez, mon cher Seigneur, mon

indiscrétion, et recevez avec votre bonté ordinaire le tribut de mes sentiments et de mes vœux. Que le ciel bénisse vos travaux dans les négociations critiques dont vous êtes chargé, et que le Saint-Père recueille un peu en ce monde une partie du fruit de ses mérites en voyant refleurir dans ses États et dans tous ceux de l'Europe l'ordre, la paix et notre sainte religion! Daignez, mon cher Seigneur, à une des audiences, mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage de mes vœux pour sa personne sacrée, de mon tendre dévouement, de mon respect et de mes regrets sur mon éloignement forcé de ses États; je conserve néaumoins l'espérance de baiser un jour encore ses pieds sacrés, et de vous dire personnellement, mon cher Seigneur, combien je suis, avec un sincère et respectueux attachement,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,
Évêque de Vence.

CCLXXIV.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL GIUSEPPE DORIA, MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 6 mai 1797.

Monseigneur,

Les anciennes bontés de Votre Éminence me sont un augure favorable de l'accueil qu'elle daignera faire à mon compliment de félicitation sur la place de confiance que ses talents et ses vertus lui ont déférée; elle voudra bien aussi agréer l'hommage de mes vœux et de mes prières pour la prospérité de son administration, si délicate et si intéressante pour la gloire de l'Église. Mon vœu constant a été de rentrer dans l'État ecclésiastique lorsque je le pourrai. Le Saint-Père avait daigné m'en accorder la permission, et j'en ai les passe-ports. Cependant, comme je n'ai pu en profiter, à raison des circonstances, j'ose supplier Votre Éminence de mettre aux pieds du Saint-Père l'exécution de mon projet avec le tribut de mon dévouement

filial et de mon profond respect; Votre Éminence voudra bien y joindre sa recommandation pour m'obtenir la confirmation de l'agrément du Saint-Père, et elle aura sans doute la bonté de m'en instruire à Pesaro, où je vais me rendre. Je pars ce soir par mer; j'aime mieux m'exposer à l'agitation des flots qu'à celle des mouvements populaires dont on est ici fortement menacé. Je conserve, au reste, l'espérance de revoir un jour Votre Éminence, de lui renouveler de vive voix l'hommage ancien de ma gratitude, de mon dévouement, et du respect avec lequel je suis,

Monseigneur,
De Votre Éminence
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
C. F. J.,
Évêque de Vence.

CCLXXV.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Venise, 6 mai 1797.

Vous êtes bien sûr, mon cher et respectable Seigneur, que j'ai profondément senti et partagé toutes les peines, les angoisses, les tribulations nouvelles qui ont éprouvé le courage héroïque du Saint-Père et des dignes ministres de sa confiance. Il est peu de jours que je n'aie offert le saint sacrifice pour obtenir des grâces toutes particulières à ce grand Pontife; et, au milieu des secousses terribles qui ébranlent l'Italie, nous avons la consolation de voir que le Saint-Siége a été respecté, que le patrimoine de saint Pierre est conservé, et que les ennemis de l'Église ont été déjoués par le Seigneur dans le triomphe qu'ils comptaient remporter sur elle. Enfin on nous assure la paix avec l'Empereur, et à ce moment même on suscite une sorte de guerre bien insidieuse à la république vénitienne. Il se prépare ici une terrible commotion : cette circonstance et la tranquillité rendue à l'État ecclésiastique me déterminent à suivre le vœu constant

de mon cœur, de rentrer, le plus tôt que je pourrai, dans les États du Saint-Père. Muni de mes passe-ports anciens, certain de l'agrément du Saint-Père, dont les secrétaires d'État, et vous, mon cher Seigneur, avez eu la bonté de m'assurer, je pars demain ou ce soir par mer pour me rendre à Pesaro avec un ecclésiastique, selon que me le permet mon passe-port. Ni lui ni moi ne serons à charge au pays, puisque vous savez que, grâces à la protection du Saint-Père, j'ai un petit revenu suffisant et assuré. Je me propose de passer l'été à Pesaro, et dans le mois d'octobre je verrai ce que Dieu voudra de moi. Mon désir bien ancien et bien vif serait d'aller baiser encore une fois les pieds sacrés du vénérable chef de l'Église, dont les bontés seront gravées dans mon cœur jusqu'à mon dernier soupir. Je sens que mes petites facultés ne me permettraient pas de faire un long séjour à Rome; mais, après avoir satisfait au désir de mon cœur et de ma piété, je retournerai dans l'humble asile que le Seigneur m'aura ménagé.

Je vous prie, mon cher Seigneur, de mettre aux pieds du Saint-Père mes vœux et mes derniers projets, et de vouloir bien me répondre à Pesaro, pour m'assurer de nouveau de l'agrément du Saint-Père, et me confirmer dans l'espérance que je nourris de revoir encore une fois sa personne sacrée.

Vous êtes aussi bien convaincu, mon cher Seigneur, que ce sera pour moi une véritable consolation de vous embrasser et de vous renouveler mes sentiments de gratitude et d'attachement que je vous ai voués depuis notre première connaissance, et avec lesquels je suis respectueusement,

Mon cher Seigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

CCLXXVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Pesaro, 25 mai 1797.

J'ai reçu, mon cher et respectable Seigneur, votre lettre du 17,

qui m'atteste la continuation de vos anciennes bontés; j'ose dire que je les mérite un peu par mon tendre dévouement et l'amitié que vous m'avez inspirée, et que vous avez daigné agréer. Des circonstances impérieuses m'avaient éloigné pour un temps des États du Saint-Père, mais mon cœur m'y appelait sans cesse, et dès que le flot m'eut encore soulevé, j'aimai mieux diriger ma route vers ces bords que vers la Toscane, où des amis m'invitaient. Je pense que l'État ecclésiastique est l'arche sainte: des évêques chassés de leur siége ne doivent pas chercher d'autre asile. Les bontés particulières de Pie VI étaient pour moi un attrait de plus, et me sentir sous son sceptre est une nouvelle vie: aussi je reprends mes forces, qui s'étaient bien affaiblies par l'excès des tribulations. Fasse le ciel que la tranquillité s'établisse irrévocablement dans ce pays visiblement protégé par la main de Dieu, quoiqu'il ait éprouvé une violente secousse! Qu'est-elle en comparaison de celle qui agite maintenant un certain pays?... J'y avais souvent entendu bien des sarcasmes contre la conduite politique de Rome et la révolution qui s'est faite à...: les pillages, saccages et oppressions qui l'ont précédée ne peuvent être comparés aux traitements, quoique durs, que vous avez essuyés. Je voudrais bien, mon cher Seigneur, satisfaire à votre demande concernant ces causes de la révolution vénitienne; mais je ne vous apprendrais rien de plus que ce qui est présenté dans les feuilles *del Nuovo Postiglione*, nos 17 et 20. J'ai quitté Venise le 6 mai; tout se préparait alors, mais sourdement. Un observateur voyait les symptômes de l'agonie du lion; les faces des bons aristocrates étaient fort allongées et silencieuses; certaines maisons où j'avais été reçu autrefois avec cordialité ne m'étaient plus accessibles; je voyais que l'esprit en était changé, et je m'étais réduit à une société peu nombreuse de gens bien pensants, qui s'attendaient d'un jour à l'autre à la catastrophe. Des menaces assez prononcées contre les Français, sans distinction, et qui étaient un ressort du parti révolutionnaire, ont décidé mon départ; de sorte que je n'ai pu être témoin oculaire des événements dont vous voudriez être instruit dans les plus grands détails. Tout ce que j'ai su et vu, c'est qu'un grand nombre d'excellences vénitiennes voulaient une révolution; que, dans le conseil, elles ont toujours déjoué

22.

les mesures du gouvernement existant; que celui-ci n'a pu faire que des demi-efforts vraiment nuisibles à ses vues, et qu'il a fallu succomber, parce que dans Venise on comptait déjà plus de 30,000 patriotes. Il est toujours plus démontré que Dieu se joue des empires, qu'il punit tôt ou tard ceux qui les gouvernent mal, et que l'Église seule subsistera jusqu'à la fin des siècles.

L'état d'infirmité du Saint-Père m'afflige beaucoup, et me fait redoubler mes prières pour la conservation de sa personne sacrée. J'ai été tenté d'adresser une lettre à Sa Sainteté pour lui attester ma sensibilité à ses nouvelles épreuves; quoiqu'elle m'en ait donné la permission, j'ai craint d'être importun, et je me contente d'offrir au Seigneur des soupirs, des supplications, pour le rétablissement d'une santé si précieuse à l'Église, si chère aux personnes qui, comme moi, sont dévouées à Pie VI par la reconnaissance la plus vive et l'amour le plus filial: ces deux sentiments ne finiront qu'avec ma vie. Il est naturel que je désire la voir prolongée, et cependant je voudrais qu'elle le fût moins que celle de mon bienfaiteur, de notre père. Daignez, mon cher Seigneur, être auprès de lui l'interprète de ces sentiments profondément gravés dans mon cœur.

Je suis résolu, comme je vous l'ai dit, à fixer mon séjour à Pesaro ou dans une autre petite ville de l'État ecclésiastique, à raison de la médiocrité de mes moyens, quoique suffisants; mais cependant je désire fort avoir encore la consolation de baiser les pieds sacrés du Saint-Père, et d'embrasser mes amis, qui ont conservé mon souvenir. Je me promets cet avantage dans la saison de l'automne, si rien ne s'y oppose, et ce sera avec une bien douce satisfaction que je vous embrasserai, mon cher Seigneur, que je vous dirai de vive voix combien je suis, avec le plus tendre et le plus respectueux attachement,

Mon cher Seigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

CCLXXVII.

LE MÊME.

A Mgr CALEPPI, PRÉLAT DOMESTIQUE ET CLERC DE LA CHAMBRE DE N. S. P. LE PAPE PIE VI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Pesaro, 8 juin 1797.

J'étais alarmé sur votre santé, mon cher et respectable Seigneur, lorsque j'en ai appris presque aussitôt le rétablissement: les actions de grâces ont donc succédé promptement aux supplications, et je dois à l'amitié de vous en offrir le témoignage, ainsi que de vous conjurer de me donner l'assurance de votre parfaite guérison. Vos jours sont doublement précieux aux Français. Si vous vous êtes longtemps occupé des débris de notre Église, vous avez aussi consacré vos travaux à la conciliation de la paix avec notre nation, malheureusement encore bien remuante. Si la part que je prends à vos fatigues pouvait les diminuer, j'en serais bien consolé; mais, hélas! sans les croire infructueuses, je crains qu'elles ne soient encore prolongées. Le ciel paraît toujours irrité contre l'Europe et l'Italie. Ménagez-vous, mon cher Seigneur, et pour vous et pour nous; un peu de relâche au travail redonne plus d'activité pour s'y livrer. D'ailleurs je ne veux pas voir diminuer l'espérance de vous embrasser et de vous redire de vive voix que je suis et serai jusqu'à mon dernier soupir, avec le plus tendre, le plus inviolable et le plus respectueux attachement,

Mon cher Seigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. On nous donne toujours des craintes sur les suites de la maladie du Saint-Père, et j'en suis bien affecté. D'ailleurs le pays que j'habite me plaît; c'est le séjour convenable à un étranger dont les facultés, comme les miennes, sont modiques quoique suffisantes.

CCLXXVIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Pesaro, 8 octobre 1797.

Je viens, Monseigneur, implorer vos bons offices auprès du Saint-Père pour obtenir de Sa Sainteté qu'un de mes prêtres, rentré en France le 14 septembre, et chassé tout de suite en raison des nouveaux décrets de rigueur, puisse reprendre le poste de charité qu'il occupait dans l'État ecclésiastique. C'est le sieur Blanc, prêtre de mon diocèse, ci-devant placé chez les PP. capucins à Colle-Pépé. Sa discrétion à ne recevoir des secours que dans le cas forcé d'un exil lui avait fait prendre le plus tôt possible le parti de rentrer dans le diocèse; mais la tempête nouvelle, qu'il ne devait pas prévoir, l'a jeté de nouveau sur ces bords, et il se jette aux pieds du Saint-Père pour obtenir la grâce d'avoir une nouvelle part à ses anciens bienfaits. Je ne doute pas, Monseigneur, que vous ne daigniez vous intéresser au sort de ce malheureux avec cette humanité et cet empressement qui ont caractérisé jusqu'à ce jour votre sollicitude envers les prêtres français. Je sais même que vous avez déjà réussi pour quelques-uns dans des demandes de cette nouvelle espèce : c'est un augure de plus pour le succès de la mienne. Un évêque est l'appui de ses prêtres; cette considération seule me servirait d'excuse, si je n'avais d'ailleurs des preuves de vos bontés. Oserai-je vous prier, Monseigneur, de mettre aux pieds du Saint-Père le tribut de mon respect, de mon dévouement et des vœux que j'ai formés plus particulièrement dans sa crise dernière pour la conservation de sa personne sacrée, si précieuse à l'Église et à nous spécialement? Privé, par l'empire des circonstances et la pénurie de mes moyens, de vous revoir de sitôt, je saisis cette occasion de vous renouveler par écrit l'assurance du tendre, de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

CCLXXIX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Pesaro, 30 novembre 1797.

Vous allez voir, mon cher et respectable Seigneur, que les refus ne me ralentissent point, parce que je ne les dois qu'à l'impuissance où vous vous trouvez de temps en temps d'obliger. Je viens donc vous demander une nouvelle grâce, dans la persuasion que vous aurez toute facilité de me l'accorder, puisque, loin de vous être à charge, elle vous donnera le moyen de procurer un poste à quelque autre personne.

Voici ce dont il s'agit; l'affaiblissement de ma vue et d'autres petites infirmités me font une nécessité d'avoir un prêtre auprès de moi. Malgré la médiocrité de mes moyens, je prends le parti d'en appeler un, et j'ai jeté les yeux sur mon ancien secrétaire, chanoine de mon église, le sieur Méro, logé à l'hospice des Cent-Prêtres. J'ai tout lieu de croire qu'il se rendra à mes désirs. Une seule peine m'arrête; c'est de le priver d'une place sûre pour lui en offrir une *incertaine*. Je dis *incertaine*, non que, par défaut de support, je prévoie le cas de me séparer de lui, mais parce qu'il est possible que mes moyens viennent à manquer. Je regarde très-sûre ma pension d'Espagne; cependant il est dans les choses possibles qu'elle soit supprimée, et, si le cas arrivait, je serais vraiment affligé de ne pouvoir plus entretenir M. Méro, et de le voir privé par mon fait d'un secours que la bonté du Pape lui avait assuré. J'oserais donc, mon cher Seigneur, vous prier de solliciter auprès du Saint-Père la faveur, pour M. Méro, qu'au cas où je serais obligé de ne plus le tenir auprès de moi, il soit rétabli dans la place qu'il occupe maintenant, ou toute autre qu'il plairait à Sa Sainteté de lui assigner.

Je n'ai aucune raison fondée qui me fasse craindre de perdre en ce moment ou plus tard ma pension, puisqu'elle est le fruit d'une créance légitime; mais il faut se préparer à tous les événements, et les rendre moins funestes aux autres, s'ils doivent l'être pour nous. J'aurai eu du moins, pendant deux ou trois

années, la consolation d'être assisté d'un prêtre, et j'en ai un vrai besoin.

Daignez, mon cher Seigneur, être mon intercesseur auprès du Saint-Père pour la grâce que je lui demande, en lui offrant le tribut constant de mon profond respect, de mes prières continuelles et de mon entier dévouement. Vous aurez ainsi contribué à soulager mes peines, acquis un nouveau droit à ma gratitude, et au bien sincère et respectueux attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Mon cher Seigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. Vous m'obligerez, au cas que la grâce me soit accordée, de me l'apprendre au plus tôt et d'en faire donner avis à M. Méro.

CCLXXX.

LE MÊME

A Mgr CONSALVI, A ROME.

Venise, 17 juillet 1800.

Monseigneur,

Assuré des marques de bonté que vous m'avez témoignées depuis que j'ai l'honneur d'être connu de vous, je me persuade que vous agréerez les expressions de la joie que j'éprouve de l'arrivée triomphante du Saint-Père dans la capitale de ses États, et que vous voudrez bien les mettre aux pieds de Sa Sainteté.

Je ne cesse, depuis votre départ de Venise, d'offrir mes vœux et mes prières au ciel pour la conservation de notre digne chef de l'Église, pour son heureux voyage et le parfait accomplissement de ses vues grandes et paternelles.

Notre séparation est devenue l'époque d'une nouvelle révolution en Italie ; mais j'espère que cette secousse, bien inattendue, ne nuira point à l'État ecclésiastique : on m'assure même que le premier consul de la République française vient de faire au Pape des ouvertures pour le rétablissement de l'exercice paisible

de la religion catholique en France. Puisse ce rapprochement devenir le lien de la paix universelle dans la partie politique comme dans la partie religieuse.

Vous savez, Monseigneur, combien je me suis réjoui de la place de confiance que le Saint-Père vous a donnée : le choix ne pouvait être meilleur, à mon avis, et croyez que ce n'est point une flatterie de ma part, mais bien l'expression de la conviction intime que j'en ai.

Au reste, Monseigneur, je vous prie de mettre sous les yeux du Saint-Père le désir persévérant que j'ai de retourner dans ses États dans le mois d'août ou de septembre prochain, et même, si Sa Sainteté l'agrée, à Rome. Elle a daigné accueillir avec une tendresse paternelle la demande que je me permis de lui en faire de vive voix. J'eus l'honneur aussi de vous en parler, et vous me laissâtes espérer qu'une fois *rentré dans votre royaume,* vous m'enverriez un passe-port illimité pour le temps, comme je l'avais de feu Pie VI, mon bienfaiteur, que j'invoque maintenant dans le ciel, où je le crois placé pour ses hautes vertus. Je désirerais, vu la diminution prodigieuse de ma rente viagère en Espagne, que le Saint-Père, d'après l'espérance qu'il m'en a donnée lui-même, voulût bien me placer dans quelque communauté religieuse, par exemple dans le Collége germanique, où je serais rapproché de S. É. le cardinal Valenti, qui m'honore, j'ose dire, de ses bontés particulières, et je payerais ma pension alimentaire. Ce secours conviendrait à la pénurie de mes moyens, et me suffirait pour subsister décemment selon mon état. Je suis bien sûr, Monseigneur, qu'en vous présentant cette demande, vous vous déclarerez mon intercesseur, dans la persuasion intime où je suis que vous avez quelque amitié pour moi. Je n'en dis donc pas davantage sur cet objet; mais j'ai une nouvelle grâce à vous demander : c'est de me permettre de joindre ici une lettre que j'écris à Mgr Casoni, nonce en Espagne, et que vous aurez la bonté de lui adresser sous le pli de votre paquet; sans ce moyen je serais bien embarrassé de ma petite correspondance avec ce nonce, qui, au reste, se borne à trois ou quatre lettres de part ou d'autre dans l'année. Le Saint-Père fut dans tous les temps le refuge des évêques persécutés, et il m'est bien doux de me jeter de nouveau dans son sein.

Je sens que la multiplicité de vos occupations pourra peut-être retarder la réponse que je me promets de vous, Monseigneur; mais, si vous ne pouvez la faire de sitôt, chargez-en l'aimable Giuseppe Evangelisti, de qui j'écris aussi quelques mots dans la petite lettre que je joins ici.

Agréez, Monseigneur, l'hommage bien senti de mes vœux pour votre vrai bonheur, et du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

CCLXXXI.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 22.

Venise, 30 août 1800.

On m'assure, Monseigneur, votre retour à Rome, et je ne veux pas tarder plus longtemps de m'informer directement de vos nouvelles, de celles de votre voyage, qui a dû être un peu pénible, et de tout ce qui vous arrive d'heureux sous ce nouveau pontificat. On m'a parlé d'une place de confiance à laquelle le Saint-Père vous a nommé : je ne connais point quels en sont les rapports, mais je trouverai toujours dans votre amitié et mon attachement, que vous voulez bien agréer, les occasions de me rappeler à votre souvenir, et de mettre à contribution (discrètement, s'entend) votre obligeance.

Je suis désolé de n'avoir pas pris congé de Venise au moment où toute la cour romaine l'a quittée. J'avais bien le désir de rentrer dans l'État ecclésiastique, et même d'aller passer quelque temps à Rome; mais, ne devant pas supposer la vraisemblance des événements rapides qui ont étonné de nouveau l'Italie, je croyais pouvoir terminer à mon aise quelques affaires avant d'entreprendre mon voyage. Aujourd'hui la voie de mer et la route de terre sont bien embarrassées pour un évêque français; il faut

attendre le développement du plan de la pacification générale qu'on nous annonce dans toutes les feuilles publiques. Il est aussi question, dit-on, du rétablissement du vrai culte catholique en France. Que doit-on croire? Pouvez-vous, mon cher Seigneur, m'en dire quelque chose? Je ne vous le demande, au reste, qu'en respectant le sanctuaire des confidences, et je suis bien plus volontiers discret que curieux.

Mais, comme vous vous intéressez vivement au sort de l'Église de France, que votre zèle, plein de charité, s'est exercé si longtemps sur ses membres souffrants, j'ai la persuasion que vous vous occupez encore de nos affaires, et qu'aucun détail ne vous est indifférent.

Daignez, mon cher Seigneur, vous souvenir toujours un peu de moi, me conserver toujours un peu de cette amitié dont vous m'avez donné tant de marques, et me croire, avec un attachement bien vrai et bien respectueux,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,
Évêque de Vence.

P. S. Je suis dans la joie de mon cœur au sujet de la décoration de la pourpre accordée à Mgr Consalvi. Votre tour ne peut tarder à venir. Puissé-je être prophète pour vous, mon cher Seigneur, comme je l'ai été pour M. Consalvi!

Pourriez-vous me dire si Mgr Spina n'a pas quitté Rome?

CCLXXXII.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL CONSALVI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

Venise, 1er novembre 1800.

Monseigneur,

Toujours confiant dans les bontés de Votre Éminence, dont elle ne cesse de me donner des preuves, je prends la liberté de joindre ici une petite lettre pour Mgr le nonce d'Espagne, en réponse à celle qu'il m'a écrite le 15 septembre dernier, que Votre

Éminence avait daigné m'annoncer et que je croyais égarée. Ce bon nonce m'apprend que j'ai perdu 67 1/2 pour 100 sur les billets qu'on m'a donnés en payement de ma rente viagère, et qu'il espère, au moyen des nouvelles instances qu'il fera, à la recommandation du Saint-Père et de Votre Éminence, être plus écouté l'année prochaine et obtenir que je sois payé en effectif de ma rente prochaine. Dieu le fasse! En attendant cet acte de justice, je vais me réduire, pour lutter au moins contre la misère. Si les circonstances étaient moins critiques, j'aurais profité des bontés de Votre Éminence, en me rendant à Rome, où, placé dans une communauté, j'aurais pu joindre, comme l'on dit, les deux bouts. Je ne cesse d'adresser au ciel mes prières, mes vœux pour le Saint-Père, pour son digne ministre et pour l'Église, afin que le Seigneur détourne le nouvel orage qui menace la capitale du monde chrétien.

Votre Éminence me voudra-t-elle bien permettre de lui demander confidentiellement quelle conduite j'ai à tenir à l'égard de deux brefs du Saint-Père, que S. É. le cardinal Maury m'adresse en ces termes :

« Le Pape m'ordonne, mon cher Seigneur, de vous envoyer « une copie du bref qu'il vient d'adresser aux évêques de France. « Sa Sainteté a déjà fait partir Mgr Spina avec le P. Casella, « ex-général des Servites, pour Verceil, où cette importante né- « gociation va s'ouvrir. Je me rends à Rome pour m'y occuper, « avec tout le zèle dont je suis capable, des intérêts de l'Église « gallicane durant ces conférences. Je vous supplie de faire par- « venir des copies de ce bref à tous les évêques français avec « lesquels vous êtes à portée de correspondre.

« J'ai envoyé dernièrement à Mgr l'archevêque de Paris une « lettre officielle de Mgr de Pietro, par laquelle Sa Sainteté « *autorise* pendant deux ans tous les évêques de France *à or-* « *donner*, *partout* où ils se trouvent, leurs diocésains sans aucun « titre clérical, et *extra tempora*, dans l'intervalle de trois jours « de fêtes ou de dimanches dans leurs chapelles privées, sans être « obligés de prendre le *licet* des ordinaires des lieux, etc.; « vous pouvez vous servir de toutes ces facultés, *dont je suis le* « *garant*. »

Votre Éminence sait que ces brefs nous sont ordinairement

adressés par la congrégation établie pour les affaires ecclésiastiques des églises de France et autres en état de persécution, que la copie est souscrite par le secrétaire ou d'une manière légale. Je n'oserais me servir des facultés accordées par le dernier bref : Votre Éminence pourrait-elle me faire envoyer l'un et l'autre de ces brefs d'une manière authentique? Votre Éminence daignera excuser ma demande et mon importunité, et recevoir toujours, avec sa bonté ordinaire, l'hommage du tendre respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. Tribut de ma vénération, de mes vœux et prières et de mon respect filial au Saint-Père. Mon cœur partage ses tribulations et redouble de gémissements aux pieds du trône de Dieu.

CCLXXXIII.

LE MÊME AU MÊME.

Venise, 13 juin 1801.

Monseigneur,

Votre Éminence voudra bien que je réclame ses anciennes bontés et la continuation de celles dont m'honorait son prédécesseur dans la place de secrétaire d'État sous le bon plaisir et la protection du Saint-Père. Je me trouve dans le cas de faire passer une lettre à Madrid à S. É. Mgr le cardinal Casoni; cette lettre est pour moi de la plus grande importance, puisqu'elle m'est indispensable pour obtenir le payement d'une rente viagère qui est tout mon avoir, et dont je dois la conservation ou la moindre diminution aux bontés du Pape et de ses ministres.

J'ose espérer de l'obligeance de Votre Éminence qu'elle excusera la liberté que je prends de lui adresser cette lettre, et de la lui recommander pour qu'elle arrive sûrement à sa destination. C'est engager Votre Éminence à coopérer à une bonne œuvre, et c'est m'assurer par là son agrément. Je saisis, Monseigneur,

cette circonstance avec empressement pour me rappeler au souvenir de Votre Éminence, lui offrir l'hommage continué de mon ancien dévouement, et du respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. Votre Éminence voudra bien me permettre d'offrir ici le tribut de mon respect à S. É. le cardinal Antonio, votre frère. Elle daignera aussi me faire au moins donner avis par son secrétaire de l'arrivée du présent paquet. Je ne cesse d'adresser au ciel des prières pour la conservation du Saint-Père, et pour que Dieu le soutienne dans les grandes épreuves qui l'agitent, lui et l'Église, dont il est le si digne chef.

CCLXXXIV.

LE MÊME

A S. É. Mgr LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

Venise, 31 octobre 1801.

Monseigneur,

Les bontés de Votre Éminence me sauvent du reproche d'importunité, et, sans vouloir l'occuper d'une correspondance qui ne pourrait que fatiguer Votre Éminence surchargée d'affaires, je me promets de lui écrire encore pour lui confirmer que je me dispose à exécuter mon voyage, malgré mes infirmités et l'embarras du renversement de mon petit ménage. Votre Éminence aura excusé la liberté que j'ai prise d'accepter ses offres pour me procurer un logement décent, et surtout où il y ait *une cheminée;* car un Provençal craint le froid partout, et à mon âge on ne peut renoncer à l'ancienne habitude d'avoir une cheminée dans sa chambre.

Mais l'objet de ma lettre n'est pourtant pas ce seul article; je crois devoir à l'ami des renseignements que Votre Éminence appréciera dans sa sagesse. Une personne très-respectable, bien pensante et attachée à l'Église, m'écrit de l'Allemagne, le 15 octo-

bre, que le bref de Sa Saintété, du 15 août, n'a point été encore notifié aux évêques français résidant dans cette contrée, et qu'on est fort étonné que, d'après les dispositions personnelles connues, il y eût parmi eux *quelques* démettants, mais que la très-grande majorité se joindra aux quatorze refusants d'Angleterre; que les uns et les autres ont cependant et très-certainement le même désir de conserver l'unité, etc.; qu'ils ne tiennent point au sacrifice de leur personne, mais qu'ils ne peuvent s'accorder sur l'utilité prétendue du moyen proposé par le Souverain Pontife (les démissions générales). Si les dispositions du concordat avaient pu être communiquées aux évêques, parties très-intéressées, il y aurait eu unanimité dans les délibérations, etc. Votre Éminence fera l'usage qu'elle jugera bon de ces communications, sans qu'elle m'en écrive rien, parce que le parti que j'ai pris et que j'ai cru le plus convenable m'interdit toute discussion, qui d'ailleurs serait très-inutile en l'état des choses; je ne dois avoir d'autre occupation que de prier le Seigneur, le Dieu de la paix et non de la dissension, d'éclairer le Saint-Père, de le soutenir dans ses épreuves, et de couronner ses bonnes intentions et son œuvre. J'ai cru devoir envoyer une copie de mon acte de démission à la personne qui m'a écrit. Puisse-t-il, non pas servir de modèle, mais être suivi pour la substance.

Ne partant point de Venise avant le 20 novembre, j'aurai tout le temps d'y recevoir la réponse du Saint-Père à mon acte de démission, que je ne cesse de renouveler, y trouvant le repos de mon esprit et de mon cœur.

Votre Éminence me témoigne si franchement, si efficacement et si persévéramment son amitié que la mienne pour elle s'en accroîtrait, s'il était possible d'y ajouter. Mais ce sentiment est déjà très-ancien dans mon cœur, et, puisque Votre Éminence en agrée le tribut, je ne cesserai de le lui offrir, ainsi que celui du tendre respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. Votre Éminence aura sans doute lu dans les papiers de France un décret du gouvernement qui établit près de lui un département confié à un conseiller d'État (le sieur Portalis), chargé de toutes les affaires regardant *les* cultes : 1° de présenter *les lois*, *les règlements* concernant la matière *des* cultes; 2° de proposer à la nomination du premier consul les sujets propres à occuper les places des ministres *des divers* cultes, etc. Si ce décret existe, qu'il soit rendu depuis la date du concordat, l'arrivée du légat à Paris, je ne puis que plaindre ceux qui accepteront des places. Quelle servitude pour l'Église ! quelle humiliation pour ses prêtres, confondus avec le derviche, le rabbin, le prédicant, etc.! et puis, pas un mot de la religion : toujours le mot *culte*. Le culte *public* est une très-petite partie de notre sainte religion. La prédication de la foi, de la morale évangélique ; l'administration des sacrements, en voilà la substance. Il vaudrait mieux pour nous une simple tolérance de fait qu'une prétendue protection publique, qui croira avoir le droit de s'ingérer dans le gouvernement de l'Église, lequel n'appartient qu'au corps épiscopal. Ce décret est rapporté dans les *Notizie del Monde*, n° 86, p. 688. Pardon à Votre Éminence de cette effusion, qui est pour elle seule.

CCLXXXV.

LE MÊME AU MÊME.

Venise, 14 novembre 1801.

Monseigneur,

Je reçois dans le moment la dernière lettre de Votre Éminence, sans date, que je suppose être du 7; et, comptant sur l'amitié de Votre Éminence, je lui réponds à la hâte sans façon pour lui apprendre que mon empressement à me porter aux pieds sacrés du Saint-Père, de notre bon père, m'a fait mettre tout mon ménage sans dessus dessous pour accélérer le plus tôt possible mon départ, et ce soir, 14, je me mets dans le *procaccio* de Florence, où je compte arriver vendredi 20; je passerai deux ou trois jours dans cette ville, et de là je me rendrai à Rome, où je serai sans doute pour la Saint-André.

Mille et mille actions de grâce à Votre Éminence; mille et mille hommages de dévouement et de vénération au Saint-Père, dont je demande la bénédiction pour mon voyage, que j'ai dédié à la sainte Vierge dans ma messe de ce matin.

Je suis avec un tendre respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ C. F. J.,

Évêque de Vence.

CCLXXXVI.

LE MÊME AU MÊME.

Florence, 24 novembre 1801.

Monseigneur,

Je dois à l'amitié de Votre Éminence et à l'intérêt bien vif qu'elle me témoigne les nouvelles de mon itinéraire. Me voici arrivé depuis le vendredi au soir, 20, à Florence; la route a été fort pénible, à raison des grandes crues du Pô et du mauvais état des chemins. Je me proposais de partir hier pour Rome; mais les pluies sont continuelles, et si abondantes qu'il y aurait du danger à reprendre ma route. Peut-être le temps changera, et, dès qu'il y aura eu deux ou trois jours de sec, je partirai. En tout état, je prévois que je le pourrai mardi prochain 1er décembre. On m'assure qu'il faut six journées; je ne serai, en ce cas, rendu à Rome que le 6.

Mgr Grégorio me comble d'attentions et de politesses. Votre Éminence voudra bien en recevoir mes actions de grâce, car c'est à elle que je dois en grande partie tous ces égards. J'ai vu ici de nos évêques : ils considèrent les choses d'une manière différente de la mienne; mais ils ont pour le fond le même désir du bien. Puisse-t-il s'opérer par les moyens qu'a pris le Saint-Père! Je ne cesse de le demander au bon Dieu, et j'ai la confiance qu'il rendra ses miséricordes à une nation dont les deux tiers au moins les sollicitent.

Je prie aussi pour Votre Éminence, qui doit être surchargée

d'affaires et exposée à bien des contradictions. Votre Éminence a de la facilité, des lumières, de la tenue, du courage : puisse-t-elle avoir autant de santé ! C'est un de mes vœux, au nombre de bien d'autres, que j'offre au ciel, et j'y joins, auprès de Votre Éminence, le tribut de mon tendre attachement et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Évêque de Vence.

P. S. Les MM. de la Mission m'ont donné ici l'hospitalité de la meilleure grâce, et je suis comblé de leurs attentions ; j'espère en remercier aussi Mgr Tenailla, qui tient toujours par le cœur à sa congrégation, et qui daignera se souvenir d'un de ses serviteurs.

CCLXXXVII.

LE MÊME AU MÊME.

Florence, 30 novembre 1801.

Monseigneur,

Je reçois, cette après-dînée, par un des gens de Mgr Grégorio, les trois lettres que Votre Éminence a daigné m'écrire, la dernière sous la date du 27 novembre, y joint le bref du Saint-Père, sous la date du 4 novembre, par lequel Sa Sainteté m'apprend qu'elle a accepté la démission que j'avais faite en ses mains, le 17 octobre passé, de mon évêché de Vence. Fasse le ciel que les intentions paternelles du Saint-Père aient l'heureux effet que s'en promettent les vrais fidèles ! Je n'ai plus qu'à me joindre à eux et unir mes prières aux leurs pour le succès des grandes opérations qui occupent le Saint-Siége : nous sommes tous dans l'attente de leur développement.

Je suis tout décidé à me mettre en route demain, 1er décembre : le marché est conclu avec mon voiturier ; mais, si les pluies abondantes qui règnent depuis plusieurs jours continuent encore,

il est vraisemblable que mon départ sera retardé. Je suis tout prêt cependant et aux ordres de mon sage conducteur. J'irai descendre à Saint-André de Monte-Cavallo, ainsi que Votre Éminence a eu la bonté de m'y inviter. Mon voyage sera au moins de six journées, et peut-être de sept, à raison des mauvais chemins et de la brièveté du jour. La consolation que je me promets de me retrouver aux pieds du Saint-Père et de revoir Votre Éminence, qui ne cesse de me donner les marques les plus expressives d'un véritable attachement, auquel je réponds de tout mon cœur, me fera supporter les fatigues inévitables d'un voyage entrepris dans une mauvaise saison. Je ne perdrai pas de vue aussi que le Saint-Père m'a donné sa bénédiction apostolique, et elle sera mon casque, mon bouclier contre tous les dangers.

Votre Éminence daignera agréer par avance l'hommage du tendre attachement que j'espère lui renouveler bientôt de vive voix, et le tribut du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Ancien évêque de Vence.

CCLXXXVIII.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 7 janvier 1802.

Monseigneur,

Votre Éminence daignera excuser plus facilement une lettre qu'une audience : sachant combien Votre Éminence est surchargée d'affaires, je réprime donc le désir de la voir en personne, et je me permets de lui écrire pour la prier de mettre dans ses dépêches pour l'Espagne la lettre ci-jointe, adressée à S. E. le cardinal Casoni.

J'envoie à ce cardinal mon certificat de vie pour qu'il me fasse payer ma rente viagère échue le 1er de ce mois. Votre Éminence me donnerait une nouvelle preuve de sa protection si elle daignait lui écrire deux mots en ma faveur, afin qu'il

fasse les plus vives instances pour que l'on me paye en *monnaie comptante*, du moins une grande partie de ma rente, de manière qu'elle fournisse à mes dépenses de nécessité.

Le ton d'amitié que Votre Éminence n'a pas cessé de prendre avec moi m'enhardit à m'adresser toujours à elle avec la plus grande ouverture de cœur, et à lui demander tout ce que je puis me promettre de ses bontés.

Votre Éminence se rappellera que je la priai de s'employer auprès des exécuteurs testamentaires du feu cardinal Zelada pour me procurer, à un prix discret, une *cappa magna* dont j'ai besoin ; le feu cardinal en avait plusieurs : la mort du cardinal Rinuccini a multiplié les dépouilles. Un ordre de Votre Éminence aux nouveaux agents de ces deux hérédités me facilitera ma petite acquisition.

Votre Éminence aura su que j'ai eu le bonheur de voir le Saint-Père dans la soirée même que Votre Éminence m'avait indiquée. Je ne puis qu'être touché des marques paternelles de Sa Sainteté : mes vœux et mes prières pour elle se renouvellent sans cesse. Puisse le Seigneur les exaucer ! Le développement de nos affaires tarde bien à se manifester : quel augure en tirer pour le succès ? C'est une interrogation que je me fais à moi seul, et j'y réponds par un acte d'abandon total aux vues de la divine providence. Je suis maintenant *inter mortuos liber*. Je forme, pour plusieurs de mes confrères, le désir qu'ils se mettent dans ma position, et, à mon avis, ils procureraient un grand bien à l'Église. Le retard fait multiplier les écrits : ils ne sont pas tous d'un style modéré et propre à concilier les esprits. Pourquoi ne pas se réunir au centre d'unité dont on a reconnu si fort l'utilité, la nécessité, et dont on s'écarte lorsque l'on se croit personnellement lésé ? Et voilà l'homme. Pour moi, je dis de Pie VII ce qu'Augustin avait dit de Melchiade : *O virum optimum, o filium christianæ pacis et patrem christianæ plebis !*

Je suis avec un tendre respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L'ancien évêque de Vence.

CCLXXXIX.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 8 mai 1802.

Monseigneur,

Votre Éminence m'a rassuré tant de fois sur ma crainte de l'importuner que, ne pouvant avoir l'honneur de me présenter chez elle comme j'en aurais eu le désir, attendu qu'un violent catarrhe me retient dans mon lit depuis dix jours, j'ose lui écrire ces deux mots pour lui demander s'il n'y aurait point dans son bureau une brochure qu'on m'annonce de Paris pour avoir été remise au secrétaire de S. É. le cardinal Caprara, et qui s'était chargé de me la faire passer dans les dépêches dudit cardinal adressées à Votre Éminence. Pardon à Votre Éminence de la liberté que je prends aussi de lui demander un exemplaire des bulles du Saint-Père concernant nos affaires, si elles sont imprimées et données au public, ce que j'ignore. Je sais pourtant dans ma retraite les nouvelles fatigues dont Votre Éminence a été surchargée ces jours-ci. M. Cacault fut, l'autre jour, me découvrir dans ma solitude, et m'y fit prier par son nouveau chapelain d'assister au grand repas donné au général Murat. J'ai eu une trop bonne excuse de m'en dispenser, et j'aurai l'honneur de l'en remercier dès que je pourrai sortir.

Je supplie Votre Éminence de mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage constant de mon respect et de mon dévouement filial. Je m'applaudis toujours plus d'avoir déféré à ses invitations paternelles, et de n'entrer pour rien dans les amertumes que le refus de certains de mes confrères lui ont causées. Dieu veuille que la paix s'établisse solidement dans l'Église de France. Une lettre de mes amis reçue par le dernier courrier, et qui m'a été lue, porte que la nomination aux soixante évêchés est faite, et qu'on y a placé vingt des évêques intrus. Votre Éminence est mieux instruite que je ne puis l'être, et je finis maintenant par lui renouveler le tribut constant de mon tendre attachement, et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L'anc. évêque de Vence.

CCXC.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 19 mai 1802.

Monseigneur,

Je renvoie à Votre Éminence les deux pièces dont elle a daigné me procurer la lecture. Le discours de l'archevêque de Tours est bien en dessous de sa réputation. Deux lignes de la lettre de l'évêque d'Alais valent mieux que tout ce discours.

J'ose supplier Votre Éminence de s'occuper du sort des évêques démissionnaires. Ils méritent certainement une meilleure place que celle où il semble qu'on a voulu les mettre. La classe des amnistiés est la plus défavorable de toutes; je pense que les ministres de la religion, et les évêques surtout qui ont soutenu le premier choc et le plus violent, ne peuvent être classés, sans la violation de tout principe de justice, dans la liste des *émigrés*. Ils ont dû être regardés comme *déportés* pour cause de religion; et alors, étant rappelés comme ils le sont aujourd'hui, ils seraient traités avec moins de rigueur, parce que les déportés sont maintenus dans la jouissance de leurs créances sur le trésor public, tandis que les amnistiés sont privés de leurs biens-fonds vendus et de leurs créances sur l'État. Pour moi, si je subissais cette dernière privation, je n'aurais plus rien à revendiquer d'une fortune honnête que j'avais de mes pères. Quant aux fonds de terre déjà vendus par le gouvernement, je consens à les abandonner; mais, pour mes créances sur l'État, positivement je n'y renoncerai pas, et il me serait impossible de rentrer en France pour y végéter dans la misère. Elle est moins pénible chez l'étranger. Mais le Saint-Père n'a qu'à nous protéger d'une manière bien prononcée, et je suis sûr que le gouvernement déférera au désir de Sa Sainteté.

Je hasarde encore une demande à Votre Éminence, dont les bontés m'encouragent à la lui présenter. Y aurait-il de l'indiscrétion à prier Votre Éminence de suggérer au Saint-Père d'accueillir une proposition que je lui ferai demain au soir en lui présentant mon grand vicaire, curé de ma cathédrale, qui va retourner à Vence? Je me propose de supplier Sa Sainteté de me donner une relique et un chapelet pour ce grand vicaire, qui a

entretenu avec mon diocèse une correspondance utile et dangereuse pendant dix années. De plus, une autre relique et un chapelet plus distingué pour le sieur François Blacas, prêtre, mon préposé à Vence, qui, depuis sept années, y a exercé personnellement sous moi l'administration de mon diocèse, avec le plus grand zèle, la plus ferme constance, exposé nuit et jour aux périls de tout genre; qui y a maintenu la foi avec tant de succès que dans ma ville il n'y avait que cinquante schismatiques et un seul prêtre de ce mauvais parti. Je ne puis reconnaître, attendu mon impuissance, des services si héroïques : mais, en lui envoyant ce présent du Saint-Père, j'acquitterai ma dette, et ce prêtre aura quelque témoignage d'approbation de sa conduite si honorable et si utile pour l'Église.

Quant à moi, le moment n'est pas venu de solliciter une pareille grâce personnelle, et je n'oserai en former encore le vœu auprès du Saint-Père.

Votre Éminence pèsera toutes ces réflexions, et je m'abandonne à ce qu'elle en décidera. Demain je dois dîner chez le ministre français. Ce sera pour moi un nouveau monde. Dieu m'y fournira les paroles de sagesse et de prudence si nécessaires dans les circonstances. Je ne cesse d'adresser au ciel des prières pour le Saint-Père et pour Votre Éminence; ils en ont un besoin pressant. C'est le cœur qui me les dicte, et une suite du tendre attachement que j'ai voué à Votre Éminence, ainsi que du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L'anc. évêque de Vence.

P. S. Mon catarrhe me fatigue encore.

CCXCI.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 25 mai 1802.

Monseigneur,

Je sais que Votre Éminence est accablée d'affaires, harrassée

de fatigues : aussi me gardé-je bien de l'importuner par mes visites, quoique j'eusse eu grand besoin d'un quart d'heure d'audience. J'espère que la bonté de Votre Éminence me le ménagera en daignant m'admettre dans sa voiture jeudi matin, lorsqu'elle se rendra à Saint-Jean de Latran. J'ai été bien sensible aux marques de souvenir de Votre Éminence, qui s'est rappelé la promesse du Saint-Père qui daigne m'accorder un rang parmi les évêques assistants au trône pontifical : j'apprécie beaucoup cette grâce et l'honneur qui y est joint ; je désirerais seulement que Votre Éminence rendît cette faveur commune à mon confrère l'ancien évêque de Senez, qui en est plus digne que moi. Au reste, j'ai vu hier M. Artaud, secrétaire de la légation française : il m'a assuré que Votre Éminence ne lui a point encore adressé la note officielle sur la demande de quelques-uns des évêques démissionnaires que j'eus l'honneur de présenter de Votre Éminence dans ma lettre précédente. Il serait utile que cette note, appuyée de la protection du Saint-Père, fût incessamment remise au ministre de la république française, afin qu'il pût profiter du prochain courrier. J'ai pensé de mettre sous les yeux la même demande en forme de mémoire, afin de rendre plus facile la note ministérielle que je prie Votre Éminence d'adresser audit ministre. Pardon à Votre Éminence. Elle doit excuser mes instances : le temps presse, et rien de si pressant que les personnes qui n'ont qu'une affaire. Mais, sur le tout, mon grand désir est que Votre Éminence ménage sa santé pour la rendre plus longtemps utile, et à elle-même, et à l'État, et à l'Église.

Je suis, avec un tendre respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Ancien évêque de Vence.

CCXCII.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, 19 août 1802.

Monseigneur,

Je touche au moment de mon départ, et, en offrant à Votre Éminence mes regrets de m'éloigner d'elle, de ne pouvoir plus cultiver ses bontés autant que je le voudrais, je la prie de croire que leur souvenir restera imprimé dans mon cœur jusqu'à mon dernier soupir. Je me propose de me présenter dans la matinée chez Votre Éminence pour lui demander ses ordres et la continuation de ses sentiments pour moi. J'espère que Votre Éminence voudra bien m'accorder un passe-port distingué, avec une ordonnance aux magistrats des lieux pour me donner l'escorte que le besoin des circonstances exigera plus ou moins nombreuse. J'ai promis, d'après la permission de Votre Éminence, 12 écus romains, fin de subside, à M. l'abbé Vidal, de la part du gouvernement. Je partirai samedi de grand matin, et je me propose, après avoir pris congé de Votre Éminence, d'aller tout de suite aujourd'hui baiser les pieds du Saint-Père et demander sa bénédiction.

Je ne puis renoncer à l'espérance de revoir encore à Rome Votre Éminence, qui voudra bien agréer, en attendant, le tribut de mon tendre et inviolable attachement, ainsi que du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Ancien évêque de Vence.

P. S. Votre Éminence est priée de donner ses ordres pour que les diverses reliques qu'elle m'a promis de solliciter me soient remises dans la matinée de vendredi au plus tard, afin que j'aie la facilité de les placer dans mes malles.

CCXCIII.

LE MÊME AU MÊME.

Rome, sept heures du soir, 20 août 1802.

Monseigneur,

Mon cœur ne serait pas satisfait, si je ne renouvelais encore à Votre Éminence toute ma sensibilité aux marques de bontés singulières dont elle n'a cessé de m'honorer pendant mon séjour à Rome. Je puis l'assurer que ce m'est une vraie peine de ne pouvoir plus les cultiver que de loin, et j'en ai ressenti quelquefois ici d'être privé de vous voir autant que j'aurais dû l'espérer : mais les occupations excessives de Votre Éminence y ont mis un obstacle trop bien fondé. Que Votre Éminence daigne agréer du moins et mes regrets et le tribut consolant du sincère et vif attachement qu'elle a bien voulu me permettre de lui offrir, et celui de mes vœux pour son vrai bonheur, ainsi que du respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Ancien évêque de Vence.

P. S. Je reçois dans le moment le nouveau présent du beau chapelet que Sa Sainteté a daigné me faire passer par la voie de Votre Éminence. Quelles actions de grâces ne dois-je pas au Saint-Père pour tous ces gages de sa bonté paternelle ? La Providence me fournit encore le temps de lui présenter en personne l'hommage de ma gratitude et celui de ma tendre vénération. N'ayant eu que deux minutes d'audience hier matin de Sa Sainteté, mon voiturier a renvoyé à lundi notre voyage. J'aurai donc, je l'espère, la consolation de revoir Votre Émineuce quelques minutes (car on ne peut vous demander davantage), et de lui exprimer en peu de mots ce que je sentirai pour elle toute ma vie. De là il me sera permis sans doute d'aller chez le Saint-Père. Tous ses dons me confusionnent, et, en vérité, je crains d'avoir été indiscret ; je sollicite donc grâce et pardon.

CCXCIV.

LE MÊME AU MÊME.

Nice, 15 septembre 1802.

Monseigneur,

A cinq heures du soir, le consul du Pape vient de me remettre la lettre de Votre Éminence, avec celle y jointe du cardinal Casoni. J'ai écrit ce matin à Votre Éminence une lettre qui lui arrivera par la voie de Gênes, et où j'ai pris la liberté de demander des nouvelles de Votre Éminence, de lui donner des miennes, et de lui attester toujours plus mes sentiments d'attachement, de gratitude et de respect.

Votre Éminence a pris lecture de la lettre du cardinal Casoni, et elle y aura vu la nouvelle infortune qui m'éprouve. Elle m'en annonce d'autres; mais je suis exercé depuis longtemps aux revers : un de plus ne m'abattra pas. Je prie Votre Éminence de mettre aux pieds du Saint-Père le tribut de mon amour filial, et de recevoir elle-même les assurances du tendre respect avec lequel je suis,

Monseigneur,
De Votre Éminence
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
C. F. J.,
Ancien évêque de Vence.

CCXCV.

LE MÊME AU MÊME.

Aix, 10 décembre 1802.

Monseigneur,

Je serais vraiment désolé que Votre Éminence n'eût point reçu ma lettre du 15 septembre, où, en la remerciant de son attention à me faire passer la lettre du cardinal Casoni, je lui offrais l'hommage constant de ma gratitude pour toutes ses bontés durant mon séjour à Rome. Oui, Monseigneur, Votre Éminence peut être bien persuadée qu'elles ne s'effaceront jamais de mon cœur, et que j'en conserverai le souvenir jusqu'à la mort.

Je suis jaloux que Votre Éminence en soit convaincue et daigne se souvenir toujours d'une personne qui a su apprécier toute la délicatesse des sentiments de Votre Éminence et des procédés qu'ils lui ont inspirés pour moi. Presque enseveli dans le fond d'une province assez éloignée de Rome, je m'y suis dévoué à une vie de retraite et de prière. Mes affaires et ma santé me fixent dans ma patrie, et je suis résolu d'y consacrer mes faibles travaux comme simple ministre de la religion. Un ministère plus élevé présente tant de difficultés et de périls que je bénis le bon Dieu de l'état d'obscurité où il m'a placé, et où je sens tant d'attraits. C'est une des principales raisons qui m'ont fait retarder mon voyage à Paris, et, quoique mes affaires temporelles y exigeassent ma présence, je consens à ne pas recouvrer quelques avantages de plus, si je puis conserver quelque chose, en sacrifiant une partie, et en ne me déplaçant point.

Au reste, Monseigneur, la conviction où je suis que Votre Éminence daigne s'intéresser encore à moi m'autorise à lui apprendre que j'ai recouvré déjà dans mon pays environ 500 écus romains de revenu, dont je ne jouirai toutefois que lorsque mon état civil sera décidé. Le gouvernement n'a encore rien déclaré sur ce point. Suis-je déporté, suis-je émigré amnistié? deux objets que je lui avais fait présenter par Votre Éminence lorsque j'étais à Rome, que j'ai mis de nouveau sous ses yeux, et auxquels il n'a point donné de réponse. Quant au traitement des évêques démissionnaires, il n'en est pas plus question, et si le Saint-Père, qui ne perd pas de vue ses enfants spirituels, ne fait pas renouveler ses instances sur cet article auprès du gouvernement français, il y a toute apparence que le plus grand nombre des nôtres n'aura pas même de quoi se faire enterrer.

Lorsque Votre Éminence écrira au cardinal Casoni, je la prie de lui dire toujours un petit mot de moi, et de m'honorer de sa protection. La perte que j'ai faite de l'annuité dernière de ma rente viagère, et à laquelle je ne m'attendais pas, m'a mis à l'étroit. Dans ma dernière lettre, j'indiquais à Votre Éminence la voie sûre pour me faire parvenir les siennes, au cas qu'elle trouvât bon de m'en adresser quelqu'une ; il suffirait de mettre sur la lettre : *A M. de la Gaude, ancien évêque de Vence, à Aix ;* et sur l'enveloppe : *Ai cittadini Giovane Carlo Lovat, nego-*

ciante, e Compagnie. Genova. Je la donne à Votre Éminence au besoin; car je sens bien qu'elle est si occupée qu'elle ne peut m'écrire que dans les occasions de nécessité devenues plus que rares : aussi je demande seulement la permission de lui écrire parfois, mettant bien du prix à ce que Votre Éminence ne doute jamais de ma sensibilité profonde à ses bontés passées, et de ma reconnaissance qui durera jusqu'à mon dernier soupir.

Une grâce que je sollicite maintenant de Votre Éminence, c'est de mettre aux pieds du Saint-Père le tribut non moins empressé de ma gratitude pour ses bontés personnelles, de mes vœux pour le succès de sa sollicitude pastorale, et de ma profonde vénération filiale.

Agréez, Monseigneur, les assurances du tendre respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Ancien évêque de Vence.

P. S. Votre Éminence daignera m'excuser de ce que je ne mets point d'enveloppe : c'est pour ne pas surcharger le paquet que j'envoie à M. Artaud, que je prie de vous remettre la présente, et par qui Votre Éminence pourra me faire aussi passer sa réponse, si elle m'en honore.

CCXCVI:

LE MÊME AU MÊME.

Aix, 19 mars 1803.

Monseigneur,

Les instances du Saint-Père auprès du premier consul pour le traitement des évêques démissionnaires viennent enfin d'avoir le succès qu'elles méritent : comme j'ai l'avantage d'être compris dans la liste de ceux que le gouvernement a désignés pour recevoir ledit traitement, que le conseiller d'État m'en a fait passer l'avis, je ne veux pas perdre un moment d'offrir au Saint-Père,

par la médiation de Votre Éminence, mes actions de grâce sur sa tendre sollicitude pour tant d'évêques que l'infortune n'avait cessé de poursuivre, et qui, au moyen de ce secours, pourront terminer le reste de leur course dans un état de tranquillité. L'exercice prolongé des privations nous fait apprécier toute l'importance de ce traitement qui autrefois nous aurait paru bien modique, et, en y joignant les débris de mon ancienne fortune patrimoniale, j'aurai une existence décente; je n'oublierai jamais que je dois presque tous ces avantages à la protection et aux bontés des deux Pie qui ont occupé ou occupent avec tant d'éclat la chaire de saint Pierre. Je sais aussi tout ce que je dois aux bontés particulières de Votre Éminence, et je mettrai toujours un grand prix à les cultiver. J'ose donc me promettre que Votre Éminence daignera me les continuer comme son bon cœur ne cesse point de m'en assurer. Votre Éminence aura remarqué, dans l'arrêté des consuls à l'égard de notre traitement, que, pour en jouir, il faut que nous résidions en France. Il est vrai que la modicité de mes moyens, des infirmités chroniques, et la résolution ferme, que les circonstances n'ont pas peu favorisée, de vivre désormais dans la retraite, loin de toute fonction publique, m'auraient seules retenu dans ma patrie, depuis qu'échappé à bien des dangers, j'y ai retrouvé un asile assez tranquille. J'y ferai constamment des vœux pour la vraie paix et la gloire de l'Église : puissent-ils être bientôt exaucés ! Mais Dieu veut être conjuré, prié très-longtemps. Votre Éminence le sait aussi bien que moi; je me garderai donc de la fatiguer de mes craintes, et je me borne à lui renouveler le tribut de mon cœur, du plus tendre et inviolable attachement, ainsi que du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Ancien évêque de Vence.

P. S. Si Votre Éminence me fait l'honneur de m'écrire, elle peut me faire passer sa lettre par M. Artaud, secrétaire de la légation française, ou par M. Jean Charles Lovat, négociant à Gênes.

CCXCVII.

RÉPONSE DU CARDINAL CONSALVI

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE VENCE.

Roma, 15 aprile 1803.

È stato di particolar consolazione al Santo Padre l'aver inteso per mezzo della lettera favoritami da Vostra Signoria illustrissima e reverendissima, che gli officj da lui fatti pei vescovi dimittenti sieno ridondati anche a di lei vantaggio, per esser ella pure nella lista di quelli ai quali il governo ha destinato l'assegnamento. La virtù di tanti illustri prelati meritava ben giustamente la più viva sollecitudine di Sua Santità per alleggerir loro gli infortunj che le vicende del tempo resero inevitabili. Il Santo Padre, che se ne è rallegrato in conseguenza della molta ben meritata stima ch' egli ha di tanti degnissimi vescovi, avendo inoltre un parziale affetto di benevolenza verso di lei, dice di aver colto buon frutto delle sue premure, quando ella è nel numero di quelli che ne sperimenteranno l'effetto. Gode che tal provvedimento la ponga in stato di passare il resto de' di lei giorni nel seno della tranquillità, et non cessa di commendare i virtuosi sentimenti di rassegnazione da cui Vostra Signoria illustrissima è animata sì esemplarmente.

Quanto a me, non è che un eccesso della molta di lei bontà l'esprimersi in termini tanto obliganti, quanto son quelli di cui mi onora. Io tradirei l'intimo mio sentimento, se non nudrissi per Vostra Signoria illustrissima la più perfetta stima, e il più vivo desiderio di servirla, e poterle esser utile. Ne attenderò sempre con ansietà gl'incontri; e intanto, nell'asseveranza di questi miei sincerissimi sensi, passo a baciarle le mani, ecc.

CCXCVIII.

L'ÉVÊQUE DE VENCE

AU CARDINAL CONSALVI.

Paris, 28 août 1803.

Monseigneur,

Arrivé à Paris depuis peu de jours, j'ose espérer que Votre Éminence voudra bien que je me rappelle à son souvenir, car, bien que plus éloigné de corps de Votre Éminence, je ne le serai jamais par l'esprit et le cœur.

Mon étonnement de me retrouver dans Paris n'a point encore cessé. Mes anciennes connaissances ont presque toutes disparu; les lieux même sont méconnaissables : destruction d'une part, construction de l'autre. Cette ville, pour le matériel, s'est agrandie et embellie; mais, pour le moral, elle est à un grand point de dépravation. Il faut espérer que la liberté de pratiquer la religion ramènera aux vrais principes de la saine morale. Déjà les églises sont plus fréquentées, et on ne peut rien ajouter au zèle des prêtres qui les desservent. Ce qui doit occuper les évêques, c'est de multiplier les bons ministres, et, pour cet objet, il faudrait de bons colléges et des séminaires. Votre Éminence est assurément instruite par le légat de toutes nos espérances à cet égard. J'ai eu l'honneur de le voir ces jours passés; je ne puis que faire des vœux pour le succès de ses vues; les obstacles ne viennent certainement pas de son côté. Pour moi, je me félicite tous les jours d'être dans la retraite; un ministère moins éclatant peut être également utile, et je tâcherai d'y servir l'Église de mon mieux. Je vois souvent le conseiller d'État Portalis, mon ancienne connaissance; il est mieux disposé qu'on ne pense. Sa besogne est entravée par tant de considérations qu'il faut patienter avec lui, et ne point désespérer d'un meilleur ordre de choses dans l'Église. Je m'aperçois que j'entretiens Votre Eminence de ce qu'elle sait et connaît bien mieux que moi; je la supplie de m'excuser, et de ne voir dans ma lettre que mon empressement à savoir de ses nouvelles directement, à lui renouveler mes sentiments de gratitude pour ses bontés, et à la prier de mettre aux pieds du Saint-Père le tribut constant de ma profonde vénération et de

mon attachement au Saint-Siége et à sa personne sacrée. Il y a encore ici beaucoup de bons catholiques.

Votre Éminence m'excusera de lui adresser une lettre simple, à raison de ce que je l'insère dans une que j'écris à Gênes. Si Votre Éminence me faisait l'honneur de me répondre, elle pourrait m'envoyer un petit billet par la voie de la légation. Au surplus, je mets bien du prix à ce que Votre Éminence soit intimement persuadée de la constance de mon vif attachement et du respect, qui en est inséparable, avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Ancien évêque de Vence.

P. S. Vos bontés me sont assez connues pour m'enhardir à prier Votre Éminence de faire faire mes compliments empressés à l'ancien évêque de Pergame, à l'évêque de Senez, et aux prélats qui daignent se souvenir de moi. Si M. Cacault était encore à Rome, ainsi que M. Artaud, je désirerais leur être rappelé.

CCXCIX.

LE MÊME AU MÊME.

Paris, 30 novembre 1803.

Monseigneur,

J'ai reçu la réponse du 8 octobre dont Votre Éminence a daigné m'honorer; elle m'est un nouveau gage de ses bontés, et j'ose dire de son amitié. J'en suis toujours plus pénétré, et le souvenir ne s'en effacera jamais de mon cœur. La confiance qu'elles m'inspirent m'enhardit à présenter à Votre Éminence un de mes parents, qu'une pieuse curiosité attire à Rome.

C'est M. d'Hinnisdal, personne distinguée par sa naissance et ses vertus; il est neveu de la respectable Mme de Saucour, la carmélite, qui est certainement très-connue de Votre Éminence. Elle est la fondatrice d'une réunion de ces sœurs dans le célèbre couvent des Carmes, dont l'église, rendue au culte, fut abreuvée du sang de tant de prêtres français, martyrisés le 2 septembre 1792.

M. d'Hinnisdal, après avoir parcouru l'Italie, va rejoindre à

Rome un de ses oncles, qui aura aussi l'honneur d'être présenté à Votre Éminence, l'excellent M. Dudwille, la Rochefoucault dans son nom, ci-devant duc et grand d'Espagne. M. d'Hinnisdal est devenu mon parent en épousant Mlle de Villeneuve Sourretes, ma petite-nièce, qui a des talents aimables, et aux grâces de la jeunesse unit la piété la plus rare et la plus solide. J'ose donc, sous ces rapports, recommander aux bontés de Votre Éminence ce jeune voyageur, et la prier de lui procurer une audience privilégiée du Saint-Père, dont il sentira tout le prix; et comme M[me] d'Hinnisdal est aussi ma fille spirituelle, étant la première personne que j'ai baptisée en 1778, je supplie Votre Éminence d'engager le Saint-Père à donner un chapelet au mari *pour son épouse*, sans préjudice de celui dont Sa Sainteté pourra le gratifier personnellement.

Votre Éminence aura déjà su les instances vives qu'on m'a faites ici pour rentrer dans l'exercice de mes anciennes fonctions. J'y avais une grande répugnance, mais on a su la vaincre par l'autorité spirituelle. Attaché de cœur à l'Église et au Saint-Siége, dès que le légat m'a eu fait sentir que mes services leur seraient utiles; que les refuser, ce serait aggraver ma conscience; sachant d'ailleurs qu'un esprit de parti cherche à infirmer la grande opération du chef de l'Église, nécessitée par les circonstances les plus impérieuses et qui me sont toujours plus démontrées, j'ai consenti à faire le sacrifice de tout moi-même, car je m'étais voué pleinement à une vie privée et aux fonctions paisibles du saint ministère. Dieu saura m'alléger par sa grâce le fardeau bien pesant que l'on va sans doute m'imposer bientôt. Cependant je ne perds pas toute espérance qu'on me laisse dans ma retraite; mais, si l'on m'en tire, Votre Éminence en sera vraisemblablement instruite avant la réception de cette lettre.

Je prie Votre Éminence de mettre aux pieds du Saint-Père le tribut de mon dévouement entier et de ma vénération filiale.

Je suis, avec un tendre respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. J.,

Ancien évêque de Vence.

P. S. J'ai fait à M. Portalis les compliments de Votre Éminence. Ce conseiller d'État a foncièrement de bonnes intentions; sa maison est chrétienne. Il a une femme et une sœur très-pieuses. Il fait élever son second fils dans les meilleurs principes. Les maux sont grands, et les remèdes lents : *In spem contra spem credamus.*

CCC.

L'ARCHEVÊQUE DE VIENNE

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 85.

Saint-Maurice en Valais, 19 octobre 1793.

Monseigneur,

Vers la fin de l'année dernière, Votre Éminence m'engageait à chercher les écrits de Mgr l'évêque de Viviers en faveur du schisme, et à les faire passer à Rome dans le cas où je parviendrais à me les procurer, parce que Sa Sainteté, qui ne les connaissait encore que par relation, souhaite les avoir sous les yeux. Peut-être les a-t-elle reçus depuis lors; mais, dans l'incertitude où je suis à cet égard, je compte pour une obligation de mander à Votre Éminence que j'ai enfin trouvé l'ouvrage publié par ce prélat, sous le titre d'*Examen des principes de la constitution civile du clergé.* C'est un in-8° de 276 pages d'impression, non compris un préambule qui en a xxxv. Les brefs du 10 mars et du 11 avril 1791 y sont combattus, ainsi que l'*Exposition des principes*, etc., et le but principal de l'auteur, qui se rapproche beaucoup des philosophes déistes, est d'établir que l'Église n'eut jamais le pouvoir de faire des lois ; en conséquence il se rend l'apologiste des attentats irreligieux de l'Assemblée nationale, qu'il juge même s'être arrêtée trop tôt sur différents points. L'exemplaire que j'ai entre les mains, Monseigneur, m'a été communiqué par Mgr l'évêque du Puy, dont je partage actuellement l'asile, et qui satisferait avec empressement le désir de Sa Sainteté manifesté par Votre Éminence.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, d'exposer à Votre Éminence la triste situation d'un grand nombre de nos ecclé-

siastiques bannis de France pour leur attachement à l'unité de l'Église, et qui, admis d'abord dans la Suisse, sont à présent contraints d'en sortir, parce qu'une partie des habitants s'est plaint du renchérissement des denrées. Ils ne savent où se réfugier désormais. Nous ignorons si Sa Sainteté consentirait à en recevoir encore dans ses États. Ou ne jugerait-elle point à propos, sur les représentations de Votre Éminence, d'exercer d'une autre manière son immense charité, en excitant celle des autres souverains, soit d'Italie, soit d'Allemagne, qui, par des circonstances aujourd'hui changées, s'étaient déterminés à montrer plus de réserve. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, parmi ceux même de nos exilés qu'on ne renvoie point, il y en a une foule qui se voient à peu près dans une semblable détresse. Ce sont ceux qui avaient jusqu'ici payé des pensions, et dont les faibles ressources vont être ou sont déjà épuisées.

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

CH. FR.,

Archevêque de Vienne.

CCCI.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Saint-Maurice en Valais, 30 juillet 1894.

Monseigneur,

Je suis bien informé qu'ayant une part très-spéciale à la confiance du Souverain Pontife relativement à nos malheureuses églises, vous y répondez d'une manière digne de ses intentions paternelles, et avec un zèle non moins affectueux qu'actif et constant. On m'a peint l'intérêt sincère que vous prenez à la situation de notre clergé français, et en particulier de ses évêques. Celui de Sisteron, dont la retraite est peu éloignée de la mienne, ne m'a point laissé ignorer ce qu'il doit à vos bons

offices, Monseigneur, ni ce qu'ont droit d'en attendre ses confrères. C'est donc avec une juste confiance que j'y recours aujourd'hui.

Mes ressources temporelles ont dû être bientôt épuisées, m'étant vu dépouillé des revenus attachés à mon siége, et même obligé de me soustraire par la fuite aux violences, quelques mois après ma prise de possession. Par les suites de la révolution, ma famille n'a pas tardé d'être réduite à ne pouvoir m'offrir la moindre assistance. La divine providence m'a ménagé des bienfaits : quelques personnes me font encore à présent des offres obligeantes; mais, dans la grande incertitude où je suis pour l'avenir, il ne serait pas convenable que je fisse des emprunts; et, pour d'autres secours, ils seront plus honorables à mon caractère, comme plus précieux à mon cœur, si je les tiens de Sa Sainteté. Du reste, en serai-je gratifié dans ses États, ici ou dans quelque autre province éloignée? Je vous supplie, Monseigneur, de me mettre aux pieds de Sa Sainteté, afin qu'elle détermine et règle tout dans sa haute sagesse. J'aurais souhaité lui porter moi-même le tribut de mes respectueux hommages; et la quatrième année révolue depuis le serment de mon sacre me paraissait joindre à cette inclination si naturelle et si légitime un devoir dont l'accomplissement n'était pas suspendu par les mêmes raisons qu'autrefois; car, dans ces circonstances infiniment pénibles, il ne me sert presque à rien d'être assez voisin de mon diocèse : et cette position, que j'avais dû choisir, ne me fournit presque plus de moyens pour y correspondre. Si ces difficultés venaient à cesser, ou qu'elles fussent notablement diminuées, il n'y aurait pas à balancer pour moi; et je regarderais comme une obligation impérieuse de renoncer d'abord aux avantages de l'asile que Sa Sainteté m'aurait ouvert. Mais encore une fois elle voudra bien décider si je dois ou non penser à en jouir, même dans l'état présent des choses.

Vous êtes trop complaisant, Monseigneur, pour trouver mauvais que je vous demande actuellement quelques instructions plus détaillées. Si le Saint-Père daignait autoriser mon admission dans un séminaire ou telle autre maison régulière de ses États, ne serais-je pas libre, comme on me l'assure, d'y revenir accompagné d'un ecclésiastique de confiance? Cet ecclésiastique y trouve-

rait-il ce qui serait nécessaire à son entretien ? De plus, nous serait-il permis d'amener pour nous deux un seul domestique, et duquel, quoiqu'il fût né Français, nous pourrions répondre comme de nous-mêmes ? Je n'ai pas besoin d'exposer ce qu'il en coûterait pour éloigner, en des conjonctures pareilles, un homme éprouvé depuis longtemps et affectionné.

Sans vouloir interrompre davantage vos occupations également intéressantes et multipliées, je vous prie d'agréer tous les sentiments d'estime et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHARLES FR.,

Archevêque de Vienne.

CCCII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 85.

Saint-Maurice en Valais, 19 octobre 1794.

Monseigneur,

Je vous ai une singulière obligation pour le zèle avec lequel vous vous êtes occupé de mes intérêts, et les soins actifs dont le succès me procure un asile à Rome ; il me devient d'autant plus précieux que je me verrai à portée de vous réitérer quelquefois les témoignages de ma juste sensibilité. Daignez, Monseigneur, les agréer dès aujourd'hui, et, puisque je vous dois sans doute en grande partie l'accueil si paternel de Sa Sainteté, et des bontés que j'étais loin de mériter par moi-même, je vous supplierai aussi de me mettre à ses pieds, en attendant que je puisse solliciter la grâce d'y porter l'hommage respectueux de toute ma reconnaissance. Le grand vicaire qu'il m'est accordé d'amener avec moi en est également pénétré. Nous sommes empressés l'un et l'autre d'aller jouir de notre privilége : et d'ailleurs la saison déjà avancée ne nous permettrait guère de différer le passage des Alpes. Aussi comptons-nous partir immédiatement après la Toussaint, et nous pourrons recevoir à Ancône les derniers ordres dont vous me parlez, Monseigneur, s'il vous plaisait

de me les y adresser. Je sais bien mauvais gré à ces domestiques français dont la turbulence et la dangereuse conduite m'ont empêché d'obtenir la faveur entière, et nécessitent une séparation d'avec un homme paisible, modeste et vraiment religieux. Dans la manière dont vous vous exprimez là-dessus, Monseigneur, j'ai reconnu que vous n'étiez pas indifférent à mes regrets, et ce sentiment ajoute encore à ma gratitude. Soyez-en persuadé, je vous prie, ainsi que du respect qui me rend pour toujours et sans réserve,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ch. Fr.

Archevêque de Vienne.

CCCIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Bologne, 22 novembre 1794.

Monseigneur,

En arrivant à Bologne, j'ai communiqué à Mgr le cardinal-légat votre lettre du 20 septembre, où vous me faisiez l'honneur de me marquer : « Je fais écrire au gouverneur de la frontière, afin que vous n'y rencontriez aucun obstacle. » Cependant S. É. n'a pas cru devoir m'autoriser à passer outre, n'ayant point eu connaissance qu'on ait rien expédié de Rome à mon sujet ; et il m'a dit qu'il ne manquerait pas d'y écrire par ce courrier. Je vous prie donc, Monseigneur, de favoriser mon empressement pour jouir des avantages que je devrai à votre zèle obligeant, et pour aller recevoir d'abord les instructions plus particulières que vous m'aurez, comme je m'en flatte, adressées à Ancône. Outre que la saison est déjà avancée, il me tarde d'aller me prosterner aux pieds de Sa Sainteté, et vous témoigner à vous-même les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ch. Fr.,

Archevêque de Vienne.

P. S. Je suis venu ici, Monseigneur, avec M. l'abbé de Mazart, mon grand vicaire.

CCCIV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Ancône, 12 décembre 1794.

Monseigneur,

Agréez mes nouveaux remercîments: j'ai trouvé ici les deux lettres que vous avez eu la complaisance de m'y adresser. J'en pars demain en voiture, m'empressant d'arriver à Rome. Oserais-je, Monseigneur, vous demander une nouvelle grâce? Ce serait d'obtenir de Mgr le trésorier et de faire mettre à la *Porte du Peuple* un billet de *lascia passare*, qui m'empêcherait de perdre beaucoup de temps à la douane. Je vois approcher avec une satisfaction infinie le moment où j'aurai l'honneur de vous témoigner de vive voix tous les sentiments respectueux qui me rendent sans réserve,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ch. Fr.,
Archevêque de Vienne.

CCCV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Florence, 30 mai 1797.

Monseigneur,

Comme il n'est à présent ni facile ni sûr de correspondre à des distances un peu considérables, je ne veux pas m'éloigner davantage sans vous réitérer mes justes remercîments pour ce que je dois à vos soins et à vos obligeantes attentions. En remplissant ce devoir, je vous prierai aussi, Monseigneur, de mettre aux pieds du Saint-Père les nouveaux témoignages de ma très-

respectueuse et très-vive reconnaissance. J'apprendrais avec bien de la satisfaction que sa santé est devenue meilleure; mais les circonstances actuelles ne sauraient guère y contribuer. Elles me font abandonner la route de Gênes; et je compte, sous deux jours, prendre directement celle de Turin. Il est plus nécessaire que jamais de s'abandonner aveuglément aux conduites de la miséricordieuse et sage Providence.

Je suis bien respectueusement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CH. FR.,
Archevêque de Vienne.

Mon grand vicaire vous supplie, Monseigneur, d'agréer tous ses hommages.

II

CORRESPONDANCE

DES

ECCLÉSIASTIQUES ET DES SÉCULIERS

FRANÇAIS ÉMIGRÉS.

CCCVI.

L'ABBÉ MAC BRADY

A S. É. Mgr LE CARDINAL ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

Rome, ...1791.

Monseigneur,

L'abbé Mac Brady, naturalisé en France, où il vient de sacrifier une place qui lui produisait 1,500 livres par an (et il aurait sacrifié tous les biens de l'univers, s'il en avait été le maître, plutôt que de prêter le serment exigé par l'Assemblée nationale), supplie très-humblement Votre Éminence de daigner avoir égard à sa triste position actuelle.

Il a l'honneur de lui faire observer que sa famille noble, et très-ancienne en Irlande, n'a jamais cessé d'être inviolablement attachée à la religion catholique, apostolique et romaine, et d'y fournir des religieux, des prêtres et des évêques en grand nombre, constamment occupés de sa propagation et conservation en

ce pays. Du nombre des derniers étaient les évêques d'Ardagh et de Dromore, le premier mort en Irlande en 1787, le dernier en Italie en 1780. Le suppliant, parent de ces prélats et de plusieurs autres évêques de la même famille, passa en France en 1762, où, ses études finies, travaillant à la vigne du Seigneur aussi efficacement que sa santé, toujours chancelante, le lui permettait, il eut le bonheur de faire entrer au sein de l'Église une pauvre et nombreuse famille juive, pour laquelle il a travaillé péniblement pendant quatre à cinq ans, tant à Nantes, où il l'a fait baptiser, qu'à Paris, où il a fait plusieurs voyages à ses frais pour tâcher de lui procurer quelques moyens de subsister, et pour l'affermir en même temps de plus en plus dans la foi catholique.

Dieu a béni ses peines et ses travaux du salut de sept de leurs enfants, qui sont morts dans l'état de grâce et d'innocence depuis qu'ils ont été régénérés. C'est une grande consolation pour le sieur Mac Brady.

Le suppliant occupait une place de vicaire dans la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours, où il remplissait ses devoirs de son mieux, quand, par des suites trop connues de la révolution, il a été obligé de fuir et de se réfugier à Rome, pour y trouver, aux pieds du Souverain Pontife, les secours qu'il daigne accorder aux compagnons de ses infortunes ; et étant naturalisé en France, il croit avoir les mêmes titres à espérer, de participer aux bienfaits de Sa Sainteté, que ses collègues français, et même un titre de plus, parce qu'il est doublement persécuté pour la foi catholique (pour laquelle ses ancêtres ont sacrifié des priviléges et des biens considérables) : 1° Il est exilé depuis trente ans de sa patrie, d'où il n'a plus aucun secours à espérer, au lieu qu'ils sont venus immédiatement de leur pays et de chez leurs parents, d'où ils sont à même de tirer quelque secours. 2° Il a été obligé de s'éloigner de la France par la même raison, après y avoir sacrifié tout ce qu'il possédait. 3° Enfin il pense que toutes les peines et fatigues extraordinaires qu'il a éprouvées, ainsi que les dépenses considérables, et bien au-dessus de ses facultés, qu'il fut obligé de faire pour subvenir aux besoins des infortunés néophytes déjà mentionnés, méritent quelque considération.

Nonobstant toutes ces raisons et titres, en considération desquels le suppliant croit avoir de plus à espérer de participer aux

munificences du Saint-Père, il ne désire pas d'être mieux partagé que ses confrères. Il ne cherche point à faire valoir sa naissance ni à en tirer aucune vanité ; mais il ose espérer que Votre Éminence voudra bien avoir égard à son âge et à ses infirmités (il a cinquante-neuf ans, avec une santé très-délicate), ainsi qu'au temps qu'il est à Rome : voilà le septième mois depuis qu'il est arrivé.

S. É. le cardinal de Bernis a eu la bonté de faire le suppliant donner son nom à son auditeur au commencement de janvier dernier, et de lui faire espérer en même temps qu'il serait placé à son tour. Il y a cependant plusieurs de ses confrères arrivés en cette capitale longtemps après lui, qui sont déjà placés à son préjudice. Il n'envie pas leur bonheur, mais il voudrait y participer. Il ne désire que le simple nécessaire à la vie. Il vient d'essuyer une longue maladie, dont il n'est pas encore bien rétabli. Il doit déjà pour trois mois de pension, à 6 écus par mois : et, n'ayant pas ses messes libres, il n'a pas d'autres ressources, ni pour payer ses dettes, ni pour vivre, que 4 écus par mois que S. É. le cardinal Corsini a eu la bonté de lui accorder dernièrement. Ce bienfait ne suffisant que pour son entretien, il lui manque encore le logement et la nourriture. Il a eu l'honneur de s'adresser dernièrement à Mgr Caleppi pour le prier d'avoir la bonté de le placer à son tour, savoir, avant ceux qui sont arrivés après lui. Il lui a répondu qu'il ne le pouvait pas sans y être autorisé de la part de Votre Éminence.

Le sieur Mac Brady prend la respectueuse liberté de supplier très-humblement Votre Grandeur de daigner avoir la bonté de lui donner un billet à cet effet pour ledit Mgr Caleppi : sa reconnaissance en sera éternelle, et il ne cessera d'offrir les plus ardents vœux au ciel pour la conservation des jours précieux de Votre Éminence.

P. S. Le suppliant est dans le cas de produire des attestations, des certificats et d'autres pièces propres à justifier tous les faits qu'il vient d'avancer. Il est venu à Rome muni des lettres de recommandation de la part de plusieurs personnes de distinction, notamment de MMgrs les archevêques de Paris et de Vienne, dont il a l'honneur d'être connu depuis plusieurs années.

CCCVII.

BILLET DE L'ABBÉ DE RICHERY

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 6.

Rome, à Santa-Maria-Nuova, 12 juin 1792.

L'abbé de Richery, vicaire général de Senez, a l'honneur d'exposer avec confiance à Mgr Caleppi sa peine et son embarras à l'arrivée prochaine de Mgr l'évêque de Senez à Rome. Ce prélat, réfugié à Turin depuis près d'un an, avait sollicité avec instance l'agrément de se rendre dans cette capitale pour avoir le bonheur de se jeter aux pieds de Sa Sainteté, et reconnaître, par mille actions de grâces, l'honorable mention qu'elle avait daigné faire de lui dans son bref du 19 mars 1792, mention touchante et glorieuse, qui lui avait fait bénir les chaînes de sa prison et oublier ses longues souffrances, son dépouillement et son exil. Mgr Caleppi eut la bonté de se donner des soins pour lui obtenir cette permission, qui lui fut accordée; et Son Éminence Mgr le cardinal Borromée, que le sacré collége vient de perdre, lui ayant offert un logement dans son palais, Mgr l'évêque de Senez l'accepte avec reconnaissance. Il doit être parti de Turin le 7 du courant, avant de recevoir la lettre de M. l'abbé de Richery, qui s'est empressé de lui faire savoir cette mort, qui eût pu changer ses projets. Il ne l'apprendra qu'en route, peut-être bien près de Rome, et il sera très-inquiet de n'y plus trouver l'asile et l'hospitalité qui lui avaient été si généreusement offerts. Ses ressources pécuniaires sont bien courtes, elles suffiront peut-être à peine aux frais de son voyage ; mais l'intérêt que Mgr Caleppi a la bonté de prendre aux ecclésiastiques français est un sûr garant de celui qu'il prendra à Mgr l'évêque de Senez, et des soins qu'il voudra bien se donner pour lui procurer les avantages et les secours que la mort de Mgr le cardinal Borromée vient de lui faire perdre. Ce sera un nouveau service qu'il rendra à la religion dans la personne d'un de ses premiers pasteurs; il en acquerra de nouveaux droits à sa vive reconnaissance et à celle de l'abbé de Richery, qui le supplie d'en agréer l'hommage ainsi que celui de son profond respect.

CCCVIII.

L'ABBÉ DE VERDIER

A S. É. Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE, EN ESPAGNE.

Nonciature d'Espagne, vol. 338.

Bilbao, 22 septembre 1792.

Monseigneur,

Votre Excellence voudra bien écouter la prière de plus de cinq cents prêtres français réunis dans cette ville, où la persécution la plus affreuse les a forcés de se retirer. Privés de toute instruction de la part de leurs dignes évêques, que la tyrannie a dispersés, ils voudraient être soutenus dans la belle cause qu'ils défendent par celle qu'adresse à toute l'Église le premier et le chef de ses pontifes. On vient nous apprendre, Monseigneur, que le Pape achève de foudroyer le schisme qui déchire notre patrie dans une bulle qui ne peut nous parvenir par la voie de France. Nous avons pensé que Votre Excellence voudrait bien nous en donner un exemplaire, et nous aider, par ce moyen, à supporter avec courage les rigueurs de notre exil.

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé DE VERDIER,
Prêtre français.

CCCIX.

L'ABBÉ VIEY

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 6.

Rome, 27 septembre 1792.

Monseigneur,

Il y a bientôt quatre mois que je suis à Rome, et je n'ai pas encore importuné le gouvernement pour en obtenir des secours, je me suis contenté d'écrire dans ma patrie les bontés qu'on avait ici pour les prêtres français, afin que tout le monde fût bien

convaincu que le Souverain Pontife ne nous regardait pas comme des rebelles, ainsi que les intrus s'efforcent depuis si longtemps de le faire croire au peuple.

Deux raisons principales m'ont engagé à me tenir à l'écart : la première, parce que j'ai cru que beaucoup de prêtres étaient poursuivis par le besoin encore plus que moi, et qu'il fallait leur laisser le passage libre; la seconde, c'est parce que j'espérais d'un jour à l'autre pouvoir partir. Actuellement que tous les prêtres indigents sont secourus, et que les portes de notre patrie et même des pays limitrophes paraissent être fermées pour un temps bien trop long relativement au reste de mes finances, je m'adresse à vous, Monseigneur, et je m'y adresse directement, parce que le bruit public ne m'a rien laissé ignorer de votre zèle pour les malheureux prêtres français.

Si vous désirez savoir en détail qui je suis, pour ne pas exposer à l'aventure les bienfaits de Sa Sainteté, je vais, Monseigneur, vous le dire naïvement. J'étais membre d'une communautés de prêtres séculiers destinés aux missions du diocèse de Besançon. Lorsqu'il fut question du serment, je me hâtai d'éclairer ceux qui n'étaient pas encore bien instruits de la matière et qui paraissaient tout disposés à faire le saut ; pour cela je mis au jour un petit ouvrage intitulé : *Lettre à M. Grégoire, curé d'Embermesnil* (actuellement évêque intrus de Blois et digne émule de Grégoire d'Alexandrie). On a eu la bonté de me dire souvent que ce petit ouvrage avait fait du bien ; cet essai m'enhardit à en faire un autre plus considérable, que j'intitule : *Adresse à Mirabeau l'aîné*. Peu après je donnai la réfutation de la Lettre pastorale de notre intrus du département du Doubs; suivit enfin la réfutation du Mandement de l'intrus du Jura.

Ces petits ouvrages, qui se succédaient coup sur coup, indisposèrent beaucoup contre moi et nos intrus et nos départementaires; mais ce qui mit le comble à mes crimes constitutionnels fut que j'engageai une centaine de villages dans nos montagnes à faire une alliance entre eux pour en imposer aux clubistes qui commençaient déjà à y exercer leurs atrocités : dès lors je fus un criminel de lèse-nation, qu'il fallait conduire à Orléans; on me signala, on me poursuivit. Après avoir erré de village en village, de forêt en forêt, il fallut enfin déguer-

pir quelques jours après Pâques pour rassurer tous mes amis qui tremblaient sur mon sort. Voilà, Monseigneur, comment j'ai été forcé de venir chercher un asile dans cette terre hospitalière: je n'en ai encore parlé à personne, pas même à mes compatriotes, si ce n'est quelques mots lâchés au hasard, parce que je n'attends ma récompense que de Dieu seul; pour vous, Monseigneur, j'ai cru qu'il était utile et même nécessaire de tout vous dire.

Vous voudrez bien m'excuser si je ne suis pas allé en personne implorer vos bontés : dans le doute si vous pouviez me soulager, j'ai imaginé qu'il ne fallait pas vous donner le spectacle désagréable d'un malheureux à qui vous ne pourriez pas rendre service.

Je suis, avec un respect profond,

Monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Viey,

Prêtre missionnaire du diocèse de Besançon.

P.S. — M. l'abbé Droz, qui a bien voulu se charger de la présente, a bien voulu aussi se charger de la réponse dont vous m'honorerez.

CCCX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 6.

De Saint-Onuphre, à Rome, 31 octobre 1792.

Monseigneur,

J'ai différé longtemps de vous remercier de vos bontés, mais assurément ce n'est pas faute de reconnaissance; la crainte d'être un importun, voilà uniquement ce qui a été la cause de mon délai, et qui me fait substituer une lettre à une visite en personne.

Le détail de mon heureuse position vous ennuierait peut-être, Monseigneur; il me suffira de vous dire que chaque instant du

jour me rappelle les peines que vous avez bien voulu prendre pour moi. Il me semble surtout, lorsque j'entre dans la bibliothèque, que c'est vous qui m'en ouvrez la porte. Pour reconnaître tant de bienfaits, hélas ! je n'ai d'autre moyen que de leur donner un jour toute la publicité qui me sera possible; mais mon cœur, en attendant, saura les sentir. Beaucoup d'autres partagent avec moi le fruit de vos bontés; Rome et tout l'État ecclésiastique en sont remplis ; car on ne doute pas que l'ordre émané du Souverain Pontife en faveur des réfugiés de Nice ne soit dû à vos sollicitations; je sais que Mesdames de France en sont convaincues. Cependant je crois sans présomption que, dans cette grande foule, aucun ne peut se vanter d'une reconnaissance plus sincère que celle avec laquelle je suis et serai toute ma vie,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VIEY,

Prêtre missionnaire du diocèse de Besançon.

CCCXI.

LES RELIGIEUSES URSULINES DE FRANCE

A Mgr L'ÉVÊQUE DE VENCE, EN PROVENCE, ACTUELLEMENT A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Saint-Reme, 10 octobre 1792.

VIVE JÉSUS !

Monseigneur,

Votre Grandeur n'ignore pas, dans ce moment sans doute, la prise de Nice et la position des pauvres Français émigrés qui ont été obligés de fuir; il nous suffira donc de vous faire savoir qu'ayant été chassées de Grasse, nous nous réfugiâmes à Nice chez nos sœurs de la Visitation : la persécution nous a poursuivies jusque dans cet asile; il nous l'a fallu quitter, et nous nous sommes réfugiées cette fois-ci à Saint-Reme, ville de la république de Gênes, où il y a un monastère de nos Sœurs; mais, comme cette république se pique d'une parfaite neutralité, elle

craint le même sort qui est arrivé au roi de Sardaigne ; elle ne permet aux Français expatriés de ne séjourner que quelques jours dans les villes de sa domination : cette loi a empêché notre réception dans ce monastère ; dans les circonstances affreuses où nous nous trouvons, il ne nous reste plus d'autre ressource que de recourir à Votre Grandeur, pour qu'elle nous tende une main secourable : nous espérons obtenir cette faveur avec d'autant plus de fondement que vous avez été notre pasteur avant que nos vœux de religion nous eussent rangées sous la houlette de Mgr l'évêque de Grasse. D'après ces considérations, Monseigneur, nous osons vous prier d'obtenir du Saint-Père la permission pour être reçues dans quelques monastères de ses États, sans quoi nous nous trouvons dans l'affreuse alternative ou de retourner dans nos familles, dans lesquelles nous serons sans doute les victimes de la persécution, ou de vivre errantes, sans secours et sans ressources, exposées à toutes les horreurs de l'infortune. Cette perspective nous accable, et si le bonheur de souffrir pour Dieu ne nous soutenait pas dans nos malheurs, nous aurions déjà succombé sous le poids de nos souffrances. Votre Grandeur, qui a passé par les épreuves de la persécution, sent mieux que nous tout l'affreux de la situation, et elle ne peut qu'y être sensible. Nous espérons aussi qu'elle fera pour nous toutes les instances possibles auprès du Saint-Père pour obtenir l'effet de notre demande ; et il suffit qu'elle soit confiée entre vos mains, pour que nous nous félicitions d'avance du succès.

Dans l'espoir d'aller bientôt vous témoigner de vive voix toute l'étendue de notre reconnaissance, nous avons l'honneur d'être très-respectueusement,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Les très-humbles et très-obéissantes servantes et filles,

Sœur MARIE AIMÉE BÉRANGER. — Sœur THÉRÈSE APOLLONIE BÉRENGER. — Sœur MARIE URSULE MÉLANIE ISNARD.

Nous allons partir pour Gênes ; Votre Grandeur aura la bonté de nous adresser sa réponse à nos sœurs de cette ville.

CCCXII.

L'ABBÉ TURE

A M. MARCHANT CAPISCOL, DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-AGRICOL D'AVIGNON, ACTUELLEMENT AU COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE DES PRÊTRES, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Gênes, 12 octobre 1792.

Monsieur et cher ami,

La situation de notre ville d'Avignon, et particulièrement celle des prêtres, devenant toujours plus triste et plus dangereuse, j'ai enfin pris le parti de m'en éloigner pour vous venir joindre. Ainsi que vous le savez, je suis resté deux ans consécutifs à Villeneuve, après lequel terme je me rendis à Avignon, parce que nous avions le bonheur d'y être gouvernés par une municipalité honnête; mais son honnêteté, qui faisait l'avantage de chacun, fut bientôt la cause de sa chute : elle fut remplacée par des hommes sortis de l'enfer, et aussitôt la ville fut toute bouleversée, les prêtres poursuivis et chassés de leurs habitations. Pour lors, comme les autres, je quittai cette malheureuse ville pour la seconde fois; je me retirai à Masan, où je suis resté jusqu'au moment où l'on a décrété le dernier serment, serment pour lequel on ne donnait que vingt-quatre heures, à défaut de quoi nous étions assujettis à la peine d'exportation dans l'île de Guyane. Avant mon départ, j'ai appris par ma domestique qu'on saisissait les meubles de tous les fuyards, et que plusieurs, même parmi ceux qui ont été arrêtés dans leur fuite, ont été pendus. Conséquemment, je suis parti de Masan, à pied, presque sans argent, et plus chargé de mes hardes, que je portais toute la nuit derrière mes épaules, que de patas (1). Je fis ainsi sept lieues à pied, en traversant les vignes et les terres pour éviter la fureur des Carpentrassiens, qui, le même jour, faisaient dans leur ville une exécution de quatorze aristocrates. Je n'ai vu aucun de mes parents en partant; je ne sais même en quel

(1) Petite monnaie de cuivre, équivalant à peu près à un liard, et en usage autrefois dans le Comtat Venaissin.

lieu ils sont allés, tellement ils sont dispersés. Quelques jours avant l'arrivée du décret qui ordonne le serment, les Nîmois avec les Avignonnais allèrent à Villeneuve, le sabre à la main, en expulsant tous les émigrants, qui fuirent tous éplorés sur les diverses montagnes de ce pays : un de mes neveux, qui tomba entre leurs mains, était prêt à succomber sous leurs coups de sabre, si la municipalité de cette ville n'était accourue à son secours. Les uns et les autres de ces tristes émigrés ont passé plusieurs nuits sur les mêmes montagnes, attendant tout secours, pour le transport de leurs effets, des paysans de Villeneuve. Je pense que vous voudrez bien vous employer chaudement pour me procurer quelque soulagement à mes peines dès mon arrivée à Rome : voyez pour cela S. É. le cardinal ministre ; représentez-lui ma triste situation : je suis sans malle, sans effets ; je me flatte que, quand il entendra tout le récit de mes peines, et la triste situation dans laquelle les patriotes avignonnais ont réduit mon frère et toute sa famille pour avoir défendu la cause du Saint-Père, et n'avoir jamais voulu accepter aucune place dans les différentes élections des municipalités, dans la crainte d'être obligé de prêter un serment contraire aux vues de Sa Sainteté, il se laissera toucher de compassion et prendra sous sa protection une famille si honnête et si intacte dans cette occasion. Mgr Casoni, qui est ici, et qui doit partir pour Rome, fera caution de tout ce que je vous avance. La maison de mon frère est actuellement à bas ; tout son commerce de fruits, ses marchandises, sont au pillage, sa personne persécutée, et celle de toute sa famille de même. Voilà, mon cher, quelle est la position du plus sincère de vos amis. Je suis parti avec 16 louis d'or : nous sommes restés quinze jours en mer, et nous nous trouvons à Gênes depuis six jours : notre argent s'écoule, et, si vous ne vous industriez pour moi, avant mon arrivée à Rome je me trouve sans ressource. Estravigne, qui a fait le voyage avec nous, m'a assuré avoir écrit à Lamadieu, et l'avoir averti de ma proximité de Rome : je suis persuadé que vous en êtes instruit ; mais je crois qu'il vaut mieux s'ouvrir à un ami de cœur tel que vous, et vous exposer naïvement ce qu'il en est.

J'ai un ami avec moi, qui écrit par le même courrier à Mgr Laugier, secrétaire du cardinal Valenti ; il est à peu près

dans la même situation ; nous sommes partis ensemble de Masan, où j'avais la connaissance de Messieurs ses parents : si vous croyez utile de vous unir à lui pour nous procurer quelque place, agissez en conséquence, nous vous en aurons grande obligation l'un et l'autre. Il me tarde beaucoup de me rendre à Rome pour vous embrasser cordialement, et vous remercier de vive voix des peines que, je n'en doute point, vous allez vous donner pour moi.

Je suis muni de mes lettres de prêtrise, d'une attestation favorable de Mgr Casoni, notre vice-légat, et de M. Jean Pisoni, consul romain en cette ville de Gênes.

Quand je vous raconterai tout ce que nous avons souffert sur mer et tous ces dangers que nous avons courus à l'occasion de la prise de Nice par nos Français, vous ne pourrez certainement retenir vos larmes.

J'ai l'honneur d'être avec affection,

Mon cher ami,

Votre très-humble et très-fidèle ami,

TURE.

CCCXIII.

LE CLERGÉ DE SAINTES, EN FRANCE,

A S. É. Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE EN ESPAGNE.

Nonciature d'Espagne, vol. 338.

Bilbao, 14 octobre 1792.

Monseigneur,

Ne pouvant plus nous permettre aucun doute sur la perte cruelle que nous venons de faire par le martyre de notre évêque, nous osons recourir à vous dans la douleur qui nous accable. Et quel autre refuge pourrions-nous chercher, instruits des sentiments que vous aviez pour notre illustre prélat, de votre bienveillance pour son diocèse et de votre zèle pour la religion ? Les circonstances trop funestes où nous sommes nous feraient donc désirer que le Souverain Pontife nous donnât, comme à d'autres diocèses frappés du même malheur, un commissaire apostolique pour gouverner le nôtre, jusqu'à ce que la Provi-

dence nous ait donné un premier pasteur, ou que le chapitre de Saintes ait recouvré l'exercice de ses droits. S'il plaisait à Votre Grandeur de proposer au Saint-Siége la personne qu'elle jugerait la plus capable, votre choix serait le nôtre. Daignez, Monseigneur, vous rendre notre médiateur; ce sera pour nous une consolation qui adoucira les rigueurs de notre sort, en nous assurant un protecteur aussi digne de notre confiance. Puissions-nous vous convaincre de toute notre reconnaissance comme du respect avec lequel nous sommes,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Les chanoines, curés, vicaires et prêtres de la ville et diocèse de Saintes :

Taillet, vicaire général. — Jean Marchul, chanoine de Saintes. — Dudon, chanoine de Saintes. — Collet, prêtre de la Mission (maison de Saintes). — Ferret, curé de Saint-Martin de Pons. — Blanchon, curé de Saint-Vincent de Réaux. — Pelletzeau, curé de Coyvert, près Saint-Jean d'Angely. — Augier, curé de Vauzac. — Hubrousse Beauregard, prêtre-curé de Champagnolle. — Delon, prieur-curé de Saint-Pierre de Royan. — Durand, prieur-curé de Rouffiac. — Rochon, prieur-curé de Fablanceau. — Terrien, curé de Saint-Germain de Lusignac. — Baudry, vicaire de Clams. — Coutelin, professeur de rhétorique. — Boucherie de Lamothe, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Chancelade. — Beau, prieur-curé du Chay. — Girard, prêtre du diocèse de Saintes. — Favraud, prieur de Saint-Savin de Taillebourg. — Sabouroud, sous-principal du collége de Saintes. — Baudry, prêtre du diocèse de Saintes. — Bonnerot, curé de Saint-Maur, ville de Saintes. — Reveillaud, ancien curé de Grave. — Berrand, curé d'Arthenac. — Bousaunnegeslies, curé de Vaux et Saint-Pallais. — Segous, curé de Saint-George de Didonne. — Monjou, curé de Moulon. — Monjou, curé

de Boisbreteau. — Mayeur, curé de Meursac. — Texier, curé d'Échebreu. — Moquay, curé de Cosme-Royal. — Berry, desservant de Saint-Sever. — Poirier, curé d'Yviers. — Étourneaux, curé de Saint-Martin de Poulignac. — De Saint-Legier, chanoine. — Ventiyol, prêtre. — Desvergnes, prieur-curé de Saint-Pierre de Bois. — De Saint-Pierre, du diocèse de Saintes, vicaire général de celui de Valence. — Arnauld, prieur-curé de Pessire. — Pict, vicaire de Montandré. — Sçavy, prieur-curé de Liolattesse. — Boisson, vicaire d'Orignolle. — Mieryyhac, prieur-curé de Charaux et de Saint-Vivien. — Hospitel Lhomandie, curé de Clams. — Guillemeteau, vicaire de Gémozac. — Guillemeteau, vicaire de Rioux. — Pichard, chanoine régulier de Sablumeaux. — Petit, chanoine régulier de Sablumeaux. — Bigot, chanoine régulier de l'abbaye d'Aubrac. — Kepler, curé de Chenac. — De Manes, curé de Bonneuil. — Lhomandie, curé de Brisambourg. — Chasteauneuf, curé de Saint-Quentin. — Duret, curé de Coudeou. — Nadaud, vicaire de Saint-Martin de Rous. — Rollet, prêtre-secrétaire du diocèse de Saintes.

(Voir *supra*, document nº CXCIX.)

CCCXIV.

LES RELIGIEUSES CARMÉLITES RÉFUGIÉES

A MESDAMES LES PRINCESSES DE FRANCE, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Civita-Vecchia, 25 octobre 1792.

Très-illustres Princesses,

Huit religieuses carmélites, nouvellement arrivées dans cette ville, implorent le secours de votre protection pour obtenir la grâce d'être réunies toutes ensemble dans la même communauté, lorsqu'elles auront le bonheur d'arriver à Rome. Nous n'ignorons pas l'intérêt particulier que Sa Sainteté prend aux

religieuses persécutées, nous en éprouvons déjà les heureux effets, et nous ne sommes nullement en peine pour notre existence lorsque nous arriverons à Rome; mais la crainte d'être dispersées dans différentes maisons religieuses nous affecte vivement. Depuis longtemps unies par les liens les plus étroits, il serait doux et consolant pour nous de ne point nous séparer; nous ne formons toutes qu'un cœur et qu'une âme. D'ailleurs ce n'est pas seulement la conformité des goûts et des caractères qui nous fait désirer d'être ainsi réunies, mais encore le besoin que nous avons les unes des autres pour nous encourager à la vertu dans des circonstances aussi critiques. Les bontés de notre auguste mère, Madame Louise de France, votre digne sœur, dont nous avons été constamment favorisées d'une manière toute particulière, nous a fait espérer que nous trouverions une protection puissante auprès des plus grandes princesses de l'Europe, dont la grandeur, bien loin d'être affaiblie par l'adversité, se trouve doublement relevée par un courage et une piété qui remplit de force et de consolation tout bon catholique. Nous ne cesserons, très-illustres Princesses, d'adresser nos vœux au ciel pour vos Altesses Royales et pour toute votre auguste famille.

Nous avons l'honneur d'être, avec un très-profond respect,

De vos Altesses Royales,

Très-illustres Princesses,

Les très-humbles et très-obéissantes servantes,

Sœur Saint-Jean-Baptiste. — Sœur Françoise de Saint-Louis de Gonzaga. — Sœur Marianne de la Trinité. — Sœur Marie de Jésus. — Sœur Marie de la Providence. — Sœur Marie-Lucrèce de Saint-Esprit. — Sœur Marguerite de Saint-Antoine. — Sœur Marie-Thérèse, religieuse carmélite.

CCCXV.

LE CLERGÉ DE SAINTES, EN FRANCE,

A Mgr LE NONCE D'ESPAGNE.

REVERENDISSIMO D. HIPPOLITO VALENTI, ARCHIEPISCOPO CORINTH. NUNTIO APOSTOLICO MATRITENSI.

Nonciature d'Espagne, vol. 838.

Bilbao, die 3 novembris 1792.

Excellentissime Domine,

Plures ex canonicis capituli ecclesiæ cathedralis Sancti Petri Santonensis (inter quos decanus), quos persecutio expulit e regno Franciæ, et quos benigne in sinu suo recipit civitas de Bilbao, in qua commorantur, supplicant humiliter Tuam Excellentiam, ut dignetur mittere Romam, via brevissima et tutissima, chartam quam prædicti decanus et canonici scribunt ad eminentissimum cardinalem de Bernis. Quæ quidem charta continet res maximi momenti, et super quas plurimi refert habere responsionem. Rogant Excellentiam Tuam, ut dignetur excusare eorum licentiam; sed cum agatur de rebus quæ ad religionem maxime spectant, sperant de tua indulgentia eorum veniam, te illis concessurum gratiam quam a Tua Excellencia suppliciter expostulant.

Sumus cum maxima reverentia

Tuæ Excellentiæ,

Excellentissime Domine,

Humillimi et obedientissimi servi,

Decanus et canonici Santonenses, Bilbao degentes,

Delaage, decanus. — Taillet, archidiaconus, canonicus. — Troisier, magister scholasticus et theologus canonicus. — Guérin de la Madelaine, canonicus. — Dudon, canonicus. — Luchet de Rochecoral, canonicus. — De Saint-Legier, canonicus. — Marchal, canonicus.

(Voir *supra*, document n° CXCIX).

CCCXVI.

L'ABBÉ MADIER

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 6.

Rome, 2 décembre 1792.

Monseigneur,

Vous m'avez honoré de tant de marques de bonté, que j'ose espérer que vous voudrez bien, à ma prière, prendre quelque intérêt au sort de M. Ferraud, ecclésiastique respectable qui a tout sacrifié pour conserver la foi; il était curé à Rach, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Malgré toutes les persécutions qu'on lui a suscitées, il a toujours été occupé à soutenir ses ouailles en se cachant tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, et il ne s'est retiré que lorsqu'il y a eu impossibilité absolue de rester en France. Son zèle, sa piété, lui ont mérité l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

Je sens, Monseigneur, combien vous devez être accablé de demandes et dans l'impossibilité de procurer asile à tant de véritables confesseurs de la foi; quoique rien n'égale votre tendre charité, il me paraît qu'au moins en ce moment vous pourriez disposer en faveur de M. Ferraud d'une place qui vaquera demain à Sainte-Françoise de Campo Vaccino par le départ de l'ecclésiastique français qui était dans cette communauté. Je suis très-perduadé que les religieux de cette maison, infiniment estimables, seraient contents de M. Ferraud et de son caractère.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Madier,
Confesseur de Madame Victoire de France.

CCCXVII.

LE PÈRE RUFIN, THÉATIN,

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Rome, 12 décembre 1792.

Monseigneur,

L'opération dont Votre Excellence m'a chargé a été terminée en un instant, et de la manière, ce me semble, la plus satisfaisante. J'ai vu hier Madame la supérieure des Salésiennes : dès la première parole, elle m'a arrêté en me déclarant que l'affaire de l'éducation publique était aussi décidée de son côté et de celui de sa communauté que de la part du Pape ; qu'elle et ses filles se feraient un scrupule d'y opposer ni de souffrir qu'on y opposât la moindre réflexion, et que, si je voulais l'obliger, elle me priait de ne pas dire un mot à cet égard, tant elle avait à cœur que rien ne pût troubler l'exécution des desseins du Pape.

De là j'ai conclu que ma mission était finie, d'autant mieux que je suis convenu de trois points devant Votre Excellence : 1° rien de plus utile à la religion et à l'État que l'éducation publique gratuite ; 2° on ne peut mieux la confier qu'à des communautés religieuses ; 3° toutes communautés religieuses peuvent absolument vaquer à cet exercice, s'il y a des sujets qui en soient capables. Reste donc à s'assurer, ai-je conclu, s'il y a chez les Salésiennes des sujets doués de ce talent. La supérieure, par son mérite connu, est plus en état que personne de décider ce point ; et elle le décide de la manière la plus affirmative en se dévouant, comme elle le fait avec ses filles, à l'exécution des désirs du Souverain Pontife ; donc on doit être persuadé qu'il y a dans cette communauté les talents nécessaires pour l'éducation. Voilà donc la question résolue.

Quant à l'ordre des exercices d'une communauté, c'est une bagatelle, puisqu'on peut aisément transférer en un autre temps certaines pratiques de piété pour faire place aux exercices de l'éducation : sauf même à user, sur certains points incompatibles, de la dispense du Pape. Je pense encore que personne ne réussira mieux à composer cet arrangement d'exercices que la

supérieure elle-même, qui sait, par expérience, ce qui convient le mieux à ses filles.

Quant à l'esprit particulier de l'institut des Salésiennes, qui est une chose bien différente du simple arrangement des exercices journaliers, et que je fais consister dans une union continuelle avec Dieu (autant que j'en puis juger d'après la connaissance que j'ai des constitutions que leur a données saint François de Sales), je le crois contraire à l'éducation publique, qui exige une vie active. Mais y a-t-il moyen néanmoins de concilier ces deux choses? C'est ce que j'aurais dû examiner d'après ce que vous m'aviez fait l'honneur de me dire, et c'est une chose qui devient superflue et dont je suis dispensé par le parti décidé de la supérieure, laquelle a plus d'intérêt que personne en cette affaire, et sait bien mieux que moi les convenances ou disconvenances qui peuvent s'y rencontrer.

Agréez l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

RUFFIN,

Théatin.

CCCXVIII.

BILLET DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 6.

Rome, Santa-André della Valle, 23 décembre 1792.

MM. les abbés Archier et Méro, le premier grand vicaire du diocèse de Vence, le second chanoine de la cathédrale de cette ville, sont arrivés de Nice à Rome, après la fuite forcée par la prise subite de cette dernière ville. Ils ont chacun une place dans des communautés religieuses; mais, n'ayant eu le temps que de s'échapper, ils sont sans hardes et dépouillés de tout. Ils auraient besoin chacun d'une soutane et d'un habit noir avec la veste et la culotte. Persécutés pour la cause de l'Église de Jésus-Christ, ils ont tous les droits possibles à la charité des vrais fidèles, et

ils se recommandent aux bontés ainsi qu'à la tendre sollicitude de S. É. Mgr le cardinal Campanelli, pour obtenir de l'œuvre du Mont-de-Piété, nouvellement établie en faveur des prêtres français, les habillements dont ils ne peuvent décemment se passer.

RUFFIN,
Théatin français.

CCCXIX.

MÉMOIRE POUR L'ABBÉ DE LA BRUNIÈRE,

PRÊTRE FRANÇAIS, DOCTEUR DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS, VICAIRE GÉNÉRAL D'UZÈS, EN LANGUEDOC, ACTUELLEMENT PLACÉ CHEZ LES RR. PP. AUGUSTINS DE VITERBE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Viterbe, 29 décembre 1792.

Échappé comme par miracle, après six mois de captivité, à la plus furieuse persécution, je prends la liberté d'exposer au prélat respectable et sensible que le Souverain Pontife a choisi pour être le canal de ses grâces envers les prêtres français, des besoins trop réels, que je puis appeler les restes des chaînes que j'ai eu l'honneur de porter.

Appelé par Mgr de Béthisy, évêque d'Uzès, pour être l'un de ses vicaires généraux, j'étais encore sans revenus ecclésiastiques, je servais encore l'Église à mes dépens, lorsque l'orage qui désole l'Église de France et disperse les pierres de son sanctuaire grondait de toutes parts. Je suis prêtre; à ce titre, je me crus obligé de lutter contre la tempête, et de défendre le poste qui m'était confié : je restai donc huit mois après l'établissement du schisme, au milieu d'un troupeau nombreux et fidèle.

Continuant à remplir mes fonctions, je donnai, le 15 février dernier, une dispense de banc de mariage, qui devint le prétexte de la persécution qui m'attendait. Je suis arrêté et enfermé dans une prison malsaine : on me fait subir, en trois séances, seize heures d'interrogatoire public, après lesquelles je suis décrété de prise de corps. On osa bien étendre ce décret sur la personne de Mgr l'évêque d'Uzès. Il était à Paris, et voulait d'abord

voler à mon secours. Sa présence, en exposant évidemment ses jours, n'eût pas garanti les miens. Il céda à mes instances, à celles des prélats, ses confrères, et sortit du royaume.

Je devais être traduit devant le tribunal criminel de Nîmes. A mon arrivée dans cette ville, toujours fumante et sans cesse altérée de sang, je me vis entouré d'une populace immense qui demandait ma tête. Trahi, calomnié, insulté par les gardes mêmes qui devaient me protéger, je n'eus pendant une heure entière d'autre défenseur que Dieu seul. Ma confiance en lui ne fut point trompée : je ne reçus qu'un seul coup, trop faible pour me me blesser.

Dès le lendemain, je subis en deux séances un interrogatoire de huit heures. J'y prouvai, comme dans le premier, que, fidèle à ma religion, je n'avais point violé les lois nouvelles. Mais la vérité était une arme trop faible contre les ennemis que j'avais à combattre. Les faux pasteurs regardaient ma condamnation comme un triomphe : il était digne d'eux.

L'injustice cependant épuisa tous ses raffinements pour prolonger ma captivité et en augmenter les dangers. Contre toutes les lois, mon jugement fut différé jusqu'au 16 de mai; il dépendait de la déclaration de douze jurés. Pour donner une idée des gens entre les mains desquels mon sort fut remis, il me suffira de dire que leur chef, confident de l'évêque intrus, s'était, dans les premiers jours de la révolution, publiquement offert pour être l'assassin de son roi.

Je crus alors devoir à ma cause, quelque danger qu'il pût en résulter pour ma personne, de publier une consultation dressée sous les yeux de Mgr l'évêque de Clermont, par les jurisconsultes les plus célèbres de Paris. J'y joignis un mémoire composé par moi-même; ma sûreté ne me permit pas alors de soumettre au jugement du Saint-Siége ces deux écrits, qui pouvaient être arrêtés à la frontière. Je serai peut-être assez heureux pour recevoir quelques exemplaires que j'ai laissés en France.

Le concours fut immense le jour de mon jugement. La séance dura quatorze heures. Je plaidai moi-même ma cause. J'aurais peut-être bien de la peine à rendre de vive voix tout ce que j'ai vu et entendu dans cette journée : comment pourrais-je l'écrire?

Je fus déclaré convaincu d'avoir continué les fonctions de vicaire général d'Uzès; d'avoir donné des dispenses, des pouvoirs pour la confession, et condamné à deux années de gêne.

Le jugement ne fut point exécuté. Les prélats résidant à Paris désiraient que je me pourvusse en cassation : je présentai donc une requête dont il me fallut attendre le succès dans les prisons de Nîmes. De ce moment j'eus plus constamment que jamais le fer et la prison en perspective. J'ai vu plusieurs fois les assassins armés entrer dans mon appartement. Une main invisible retint toujours leurs bras.

Après deux mois d'angoisses, j'appris enfin que le jugement rendu contre moi était cassé. Trois semaines s'écoulèrent encore jusqu'à ma libération, pendant lesquelles chaque jour, chaque nuit surtout me présentait de nouveaux périls.

Toutes les précautions humainement possibles avaient été prises pour assurer ma sortie, mais mes ennemis avaient aussi tout prévu. Rien n'égale les dangers que j'ai courus dans ce dernier moment. Je restai trois heures entières entre la vie et la mort, les tigres qui me gardaient n'écoutant point la voix de leurs supérieurs. La main toute-puissante qui m'avait protégé jusqu'alors sut encore me soustraire à leur rage : je n'étais pas digne de répandre mon sang pour une si belle cause.

Cependant ces longues et rudes épreuves ont influé sur mon tempérament. Elles m'ont laissé un échauffement habituel et considérable, suivi de douleurs très-vives.

Après avoir recouvré ma liberté, je commençais à m'occuper de ma santé, lorsque je fus contraint de passer en Savoie, où l'invasion des Français ne me laissa que peu de jours. Obligé de fuir précipitamment, j'ai souvent souffert de douleurs très-vives pendant une route aussi longue qu'incommode.

Arrivé à Viterbe, j'espérais que le repos me rétablirait; mais chaque jour me rend un traitement plus nécessaire. En différant plus longtemps, je laisserais le mal faire de nouveaux progrès, et m'exposerais à rendre ma guérison peut-être impossible. J'aurais donc un vrai besoin de voir incessamment un médecin français ou qui entende notre langue, de le consulter, et de suivre sous ses yeux le régime qu'il m'indiquerait.

Cette ressource, je ne puis la trouver qu'à Rome. Mais, étant

dans ce moment sans argent et dépourvu de tout, il m'est impossible de vivre dans cette captivité sans y trouver les secours que la sollicitude paternelle du Souverain Pontife me procure à Viterbe.

J'ose donc supplier très-instamment le gouvernement de me permettre de me rendre à Rome et de m'y accorder un asile, un placement à l'aide duquel je puisse rétablir ma santé. La crainte de paraître importun m'a jusqu'ici fermé la bouche; la nécessité la plus réelle a pu seule me détourner à rompre le silence. J'ose espérer que le prélat généreux et sensible auquel j'ai l'honneur de m'adresser trouvera la source de mes besoins, ainsi que la cause de mon incommodité dignes de quelque intérêt.

La faveur que je sollicite me sera d'autant plus précieuse qu'elle me mettra à même d'aller sur les tombeaux des saints Apôtres apprendre à souffrir encore, si la Providence l'ordonne, et surtout prier pour la conservation d'un Pontife si nécessaire au triomphe de la religion et au bonheur de ses peuples.

L'abbé DE LA BRUNIÈRE,
Vicaire général d'Uzès.

CCCXX.

LES PRÊTRES FRANÇAIS RÉFUGIÉS DANS LES ÉTATS DU PAPE

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE BERNIS.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 39.

Monte-Giorgio, diocèse de Fermo, près Macerata, 1er janvier 1793.

Monseigneur,

Si nous avions été moins malheureux, nous sentirions moins le prix des bienfaits dont Sa Sainteté vient de nous combler ; mais, comme nos maux ont été portés au dernier période, nous pouvons justement apprécier des bontés si rares et si dignes d'un Pontife que le ciel nous a donné dans sa plus grande miséricorde ; nous sentons véritablement tout ce que nous lui devons, mais les expressions nous manquent pour le dire. Si, au moment où nos malheurs ne paraissaient pas devoir finir, nous avons trouvé un père si tendre qui a bien voulu s'occuper de

notre sort avec tant de sollicitude, il est bien juste, Monseigneur, qu'il soit instruit de toute l'étendue de notre reconnaissance; n'osant point nous-mêmes prendre la liberté de la porter à ses pieds, nous nous adressons à Votre Éminence pour la supplier de vouloir bien être l'interprète de nos sentiments, et nous sommes pleins de confiance qu'elle voudra bien ne pas se refuser à la prière que nous lui faisons. Cette confiance est fondée sur l'attachement que vous aviez pour notre très-digne évêque, d'heureuse mémoire: vous l'aimiez, Monseigneur, il nous l'a répété souvent avec complaisance, et cet attachement que vous aviez pour lui nous est un garant assuré que Votre Éminence accueillera avec bonté la partie de son clergé qui lui est restée fidèle. J'ai l'honneur d'en être député auprès de Votre Éminence, pour la conservation de laquelle nous faisons des vœux bien sincères. Nous en faisons également tous les jours de bien ardents et bien étendus pour la conservation de Sa Sainteté : si le ciel daigne les exaucer, nous aurons le bonheur de la posséder jusqu'à l'époque la plus reculée, et bientôt elle verra humiliés ses ennemis, qui sont véritablement ceux de l'Église et du trône.

Je suis, avec un très-profond respect,

De Votre Éminence

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Blaquière,

Prêtre (pour tous les prêtres réfugiés dans les États de Sa Sainteté).

CCCXXI.

L'ABBÉ DE LA ROCHE D'ELPY

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 30

Rome, ... janvier 1793.

Saint-Père,

L'abbé de la Roche d'Elpy, pénétré de confiance dans les bontés bienfaisantes de Sa Sainteté et dans la recommandation auprès d'elle en sa faveur de S. M. le roi de Sardaigne, qui l'ho-

nore d'une protection particulière, vient mettre aux pieds de Sa Sainteté ses malheurs et tout son espoir. Le suppliant a travaillé pendant douze ans en qualité de grand vicaire du diocèse de Grenoble; il allait être placé, ainsi que la cour de France en avait pris les engagements avec S. M. Sarde, lorsqu'il fut déchu de ses espérances et même dépouillé de ce qu'il avait déjà. Il est également sans ressources du côté de sa famille, qui subit le même sort, tous ayant abandonné leurs emplois militaires en France pour se rendre sous les drapeaux des princes, au poste de la fidélité et de l'honneur. Le suppliant, encouragé par S. M. Sarde et par les vœux de S. A. R. Madame la princesse de Piémont, ainsi qu'ils sont exprimés dans une lettre à S. É. Mgr le cardinal Gerdil, vient implorer l'auguste bienveillance de Sa Sainteté. Mgr le duc de Clermont-Tonnerre, son parent, est navré de regret de ne pouvoir oser réunir ses supplications à celles de l'abbé de la Roche d'Elpy; il voulait mettre aux pieds de Sa Sainteté son humble hommage et ses sollicitations pour son parent; mais il craint que sa lettre décachetée ne le rende suspect et ne lui fasse payer de sa vie une démarche qui serait si chère à son cœur.

CCCXXII.

LETTRE DE LA PRINCESSE DE CONTI

A S. É. Mgr LE NONCE, A LUCERNE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Fribourg, 28 février 1794.

Monsieur,

Je suis forcée d'importuner de nouveau Votre Éminence au sujet de la bonne œuvre que j'ai pris la liberté de lui recommander. Les quatre religieuses qui en étaient l'objet ne sont plus dans le cas de profiter, Monsieur, de votre protection auprès de Sa Sainteté, vu que la Providence leur a ouvert tout d'un coup un asile dans une ville d'Allemagne, d'où l'on a mandé ici qu'on se chargerait de quinze religieuses émigrées qui se trouveraient le plus dans le besoin. Celles pour qui je me suis intéressée auprès de vous n'ayant presque plus de moyens de subsister, et étant à la veille

d'être forcées de quitter cette ville (où elles n'étaient tolérées que pour un temps limité), sans savoir que devenir, en attendant votre réponse, ont cru devoir saisir cette occasion, et se sont fait inscrire avec celles qui partent pour l'Allemagne. Cependant, Monsieur, votre commisération pour tant d'infortunées victimes de leur fidélité à la religion et aux devoirs de leur état, et votre obligeance à mon égard, auront encore l'occasion de s'exercer, vu que je viens d'apprendre qu'il doit arriver incessamment ici d'autres religieuses qui n'ont pas plus de ressources que les premières, et pour lesquelles j'ose former la même demande, encouragée par la manière obligeante avec laquelle Votre Éminence a bien voulu s'exprimer dans sa réponse à la lettre que je lui ai adressée à ce sujet. J'en ignore les noms ainsi que ceux des couvents dont elles sortent, mais j'aurai soin de vous en instruire, Monsieur, aussitôt qu'elles seront arrivées, si, comme je l'espère, vous consentez à venir à leur secours. C'est avec bien de la satisfaction que je saisis cette nouvelle occasion pour assurer Votre Éminence qu'on ne peut rien ajouter aux sentiments distingués que je lui ai voués.

FORTUNÉE D'EST.

CCCXXIII.

L'ABBÉ GOURDET

A S. É. Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 4.

Fribourg, 5 mars 1793.

Tableau des grâces que je prie Mgr le Nonce apostolique en Suisse de solliciter auprès du Saint-Siége.

I. La permission d'indulgenter chapelets, croix et crucifix, statues de Jésus-Christ et de sa sainte Mère; soit qu'elles doivent être exposées à la vénération publique dans les églises ou autres lieux, soit qu'on doive les conserver en son particulier. On déterminera combien de temps durera la permission et la quantité des indulgences; mais je prie qu'on laisse à ma dispo-

sition les jours où l'on gagnera les indulgences et les exercices qu'on devra pratiquer. Je demande cela à cause de l'état de persécution où se trouve l'Église gallicane, et la difficulté qu'éprouveront pendant bien des années les fidèles, vu le petit nombre de prêtres catholiques, de faire ce qu'ils désireraient.

II. La permission d'accorder une indulgence plénière et totale à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, aux fêtes qui ont le rit d'annuel majeur dans notre diocèse, ainsi qu'à l'Assomption et à la Présentation de la sainte Vierge au temple, quoique d'un rit inférieur. On marquera combien durera la permission des indulgences. Je supplie instamment qu'on ne les attache point à des confessions et des communions, mais qu'on laisse à ma disposition les exercices, et cela pour la même raison que dessus.

III. La permission d'accorder, tant que je vivrai, à tous ceux qui se sont adressés, et qui par la suite s'adresseront à moi, une indulgence plénière et totale à la mort, en prescrivant les exercices que je jugerai convenables; lesquelles indulgences dans tous les articles je pourrai aussi gagner en faisant les exercices que je prescrirai aux autres, pour les indulgences du premier article, et en me faisant prescrire les exercices par mon directeur pour les indulgences des deux et trois articles. Autant que je pourrai je me servirai, pour appliquer les indulgences plénières de la formule instituée par Benoît XIV; mais lorsque je ne le pourrai, comme lorsque les personnes seront éloignées, mon intention et la pratique des exercices suffira.

IV. Je prie qu'on ne borne pas au temps de persécution les permissions que je sollicite : longtemps après, les fidèles auront encore besoin de consolation et de récompense. Quoique les fidèles souffrants soient mon principal objet, je comprends dans mon intention tous ceux qui sont dans l'église, ou qui y viendront, soit qu'ils soient de France ou d'ailleurs. Si les premiers méritent récompense, bien d'autres demandront miséricorde, et le bon pasteur éprouve encore plus de joie sur la conversion d'un pécheur que sur la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes.

Jac. René Gourdet,

Prêtre français du diocèse de Blois.

Bernard Emmanuel de Lenzbourg, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque et comte de Lausanne, prince du Saint-Empire, abbé mitré de l'abbaye d'Haute-Live, ordre de Cîteau, etc., etc.

Nous ne pouvons qu'approuver beaucoup le zèle de R. Jac. René Gourdet, prêtre français du diocèse de Blois, signé d'autre part : en conséquence, nous nous faisons un devoir de le recommander, afin qu'il obtienne l'effet de ses demandes.

B. E. M.,
Évêque de Lausanne.

Jos. Gottofrey, *secrétaire.*

Fribourg en Suisse, 5 mars 1793.

CCCXXIV.

L'ABBÉ D'AURIBEAU

A S. É. Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 6.

Rome, 18 avril 1793.

Monseigneur,

Il résulte de toutes les démarches que j'ai faites d'après vos conseils, que la lettre des évêques français et Mgr l'évêque de Lausanne au Très-Saint-Père, vers la fin de 1792, doit être à la secrétairerie d'État. Un seul mot de votre part, demain vendredi, lorsque vous irez chez le Pape, fera plus que toutes mes demandes. Je me hâte de vous en donner avis, afin que vous puissiez vérifier le fait en passant chez Mgr le cardinal-ministre. Si la lettre ne se retrouve pas, comme nous en savons le contenu, renfermé dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous remettre de la part de M. de Sisteron, ne suffirait-il pas que le Saint-Père ou Mgr le secrétaire d'État se rappelât l'avoir reçue? — Et si c'était votre avis :

1° Ne jugeriez-vous pas à propos d'écrire samedi soir, seul jour de courrier pour Milan, à Mgr le nonce de Lucerne que, depuis la lettre que vous lui avez écrite ministériellement, vous

avez reçu de nouvelles instances faites au Saint-Père de la part des évêques de Sisteron, Poitiers, Meaux, Châlon-sur-Saône, Gap, Riez et Lausanne; et que vous croyez convenable qu'il leur fasse parvenir directement les sentiments de satisfaction du Pape, etc.?

2° A cette lettre que vous aviez le projet de faire, Monseigneur, il serait digne de votre zèle attentif de faire joindre une réponse de Sa Sainteté à Mgr l'évêque de Sisteron, rédacteur d'un excellent mémoire des évêques de Fribourg contre le serment d'égalité et de liberté adressé au Pape, et qui a produit les plus grands effets et les rétractations les plus solennelles et les plus nombreuses.

Vous savez mieux que moi que, si cette lettre n'était pas sous le pli du nonce, elle devrait être affranchie : sans quoi elle ne passerait pas.

De mon côté, j'aurai l'honneur d'écrire à Mgr l'évêque de Sisteron, et je ne lui laisserai point ignorer l'intérêt que vous voulez bien prendre au succès de leurs démarches auprès du Saint-Père.

J'espère que vous aurez la bonté de ne pas perdre de vue mon petit mémoire, que le Pape a daigné me permettre de vous remettre, avec son *Fiat sicut petitur*. Mon évêque et mon chapitre, fidèles à la foi catholique et romaine, seront sensibles à cette faveur, et rien n'égalera leur reconnaissance et la mienne, que le respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé d'Auribeau.
Vicaire général de Digne.

C'est pour ne pas vous importuner à votre audience samedi que j'ai recours à ma plume, en attendant l'honneur de me rendre chez vous, lundi à dix heures, avec M. l'abbé de Richery, comme vous avez bien voulu me l'indiquer.

CCCXXV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 14.

Rome, ...décembre 1793.

Monseigneur,

Je profite de vos offres obligeantes en vous apportant un paquet pour la secrétairerie d'État. Il renferme des exemplaires de ma traduction pour madame la princesse Louise, fille de Mgr le prince de Condé et pour les évêques qui me servent si utilement par leur zèle et leurs lumières. Je ne leur laisse point ignorer la continuation de vos bontés. L'hommage de ce faible essai était d'autant plus dû à madame la princesse Louise, qu'il renferme le sublime discours de son auguste père; et je compte sur votre complaisance pour le faire recommander au bureau d'État.

Je prends la liberté, Monseigneur, de joindre au paquet quelques annonces que vous avez bien voulu me promettre d'envoyer aux principaux évêques de votre département. Quant au jugement favorable qui peut contribuer à son débit, il ne m'appartient pas de le prononcer, et votre âme sensible m'est un sûr garant de l'empressement et de l'intérêt avec lesquels vous daignerez recommander cet hommage pour les bons Français et la mémoire de mon roi-martyr.

Comme je suis pressé de payer les ouvriers, Monseigneur, et que la dépense des deux éditions excède 300 écus romains, je vous supplie de me procurer quelques messes.

J'enverrai dans chaque chef-lieu de votre correspondance un certain nombre d'exemplaires, en écrivant à un des prêtres de ma connaissance dans chaque principale ville de les faire acquitter, en donnant les différents exemplaires de la traduction. C'est un moyen facile qu'un prélat m'a suggéré pour obtenir le débit d'un ouvrage qui ne se vend point à Rome, que je n'ai entrepris que par les motifs les plus purs et à l'invitation des personnes dont les conseils sont des ordres pour moi. Veuillez bien, Monseigneur, contribuer à soulager ma peine; je suis dans un embarras bien sensible à la délicatesse, et je respecte la vôtre pour ne point entrer dans d'autres détails. Permettez que je vous re-

nouvelle ici ma reconnaissance pour la manière obligeante dont votre excellent cœur contribua au papier de son exemplaire. Croyez, Monseigneur, qu'une marque aussi touchante de votre bonté n'a point échappé à la gratitude du traducteur qui a l'honneur d'être respectueusement, sans oser entrer dans votre musée, parce que ce n'est pas son jour,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé d'Auribeau.

P. S. Permettez-moi de vous dire (*tibi soli* et en toute confiance), Monseigneur, que j'ai eu l'honneur d'envoyer à S. A. R. M. le comte d'York deux exemplaires, un de chaque édition, très-bien reliés, avec ses armes et celles de France, comme parent de la couronne. Je sais toute l'estime qu'il a pour vous, Monseigneur, et vous avez assez d'ascendant sur Son Altesse Royale pour en obtenir des messes qu'elle a tant de facilités d'avoir à la fabrique de Saint-Pierre. Il n'est point de prêtres français dans l'état ecclésiastique qui ne dise la sainte messe de grand cœur pour avoir l'éloge de son infortuné monarque. Veuillez bien m'honorer d'un petit mot d'avis quand vous aurez eu la bonté de m'obtenir quelques moyens.

Piazza Paoli,
In casa di Anna Salomoni.

CCCXXVI.

LE MÊME

A NOTRE TRÈS-SAINT-PÈRE LE PAPE PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 39.

Rome, 20 mai 1794.

Très-Saint-Père,

L'accueil de Votre Sainteté à la traduction de l'*Oraison funèbre de son fils aîné Louis XVI* m'inspire la confiance de lui offrir encore celle d'un *Discours aux Romains* sur les prodiges par lesquels le Seigneur a manifesté sa toute-puissance pour la défense et la gloire de son Église.

Pendant les rapides instants que Votre Sainteté accorde à son

repos, au milieu des habitants heureux qui doivent à son génie créateur et à sa munificence la fécondité du sol qui les nourrit et la salubrité de l'air qu'ils respirent, daignerait-elle jeter un regard de complaisance sur ce faible témoignage de ma soumission à ses ordres, pour la collection des *Actes des Martyrs de l'Église de France* dont vous êtes à tant de titres, Très-Saint-Père, le chef, le défenseur, le modèle et le soutien?

Mgr Caleppi, qui m'honore de ses bontés particulières, me fait espérer que Votre Béatitude voudra bien agréer cet hommage de ma vénération, de ma reconnaissance. C'est sous les auspices d'un prélat qui mérite toute notre gratitude, que j'ose prendre la liberté de présenter ce nouvel ouvrage à Pie VI, dont j'implore la bénédiction apostolique, anéanti profondément aux pieds du digne successeur du prince des Apôtres.

L'abbé d'Auribeau,
Archidiacre et vicaire général de Digne,
capitale de la haute Provence.

CCCXXVII.

LES RELIGIEUSES FRANÇAISES DE LA VISITATION RÉFUGIÉES A VIENNE, EN AUTRICHE, A M. LE COMTE X......., A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Vienne, 2 mai 1793.

Monseigneur,

Si j'avais pris la liberté de vous écrire aussi souvent que je l'aurais désiré, je n'aurais pu qu'être importuné, vu vos grandes occupations: je me suis dédommagée de mon mieux de cette privation, en m'informant de vos nouvelles, et surtout en priant le Seigneur de bénir toutes vos entreprises, et de vous rendre aussi heureux que vous méritez de l'être. J'apprends avec la plus vive reconnaissance que vous n'avez point perdu de vue nos pauvres Sœurs, et que vous leur avez enfin procuré un monastère et des avantages qui assurent leur existence, et celui de secourir nos malheureuses Sœurs de France. Je ne puis vous rendre la joie et la consolation que vous avez répandues dans

mon âme, dont vous vous peindrez aisément la triste situation au récit des abominations dont s'est souillé ma coupable et malheureuse patrie. Lorsque j'ai reçu la lettre du P. Galpin, j'ignorais absolument ce qu'étaient devenues nos Sœurs de Rome; je n'avais de tranquillité qu'en pensant que vous étiez dans cette ville, et je conservais la ferme espérance que tôt ou tard votre cœur bienfaisant vous suggérerait les moyens de les secourir : vous me l'avez promis, Monseigneur; mais vous avez fait beaucoup plus que je ne l'espérais. Daigne le Seigneur exaucer nos prières, et vous rendre au centuple tout ce que vous avez fait pour ses épouses! Depuis votre départ, j'ai eu souvent l'honneur de voir S. É. Mgr de Caprara, par lequel j'ai su de vos nouvelles. Il vous dira avec quel empressement je m'en informais, et les bénédictions que Dieu a répandues sur notre communauté : feu l'impératrice Louise nous a procuré la protection de feu l'empereur Léopold. Cette auguste princesse passait presque tous les jours trois ou quatre heures dans notre couvent avec une bonté, une affabilité incroyable, sans porter le moindre trouble ni dérangement dans notre chère solitude. Ces bontés pour notre maison s'étendaient sur tout notre institut : elle nous obtint la permission de recevoir, autant que nous pourrions loger et entretenir sans faire des dettes, de nos pauvres et persécutées Sœurs de France. Nous n'en possédons que neuf; les autres, au nombre de quatorze, ayant différé de se rendre chez nous, dans l'espérance que leur monastère serait rétabli, étaient au moment de nous rejoindre au commencement de cette année, lorsque l'affreux régicide qui a mis le comble aux crimes dont la nation s'est souillée a inspiré tant d'horreur pour tout ce qui porte le nom de Français que je n'ai pu obtenir ni même demander pour elles les passe-ports nécessaires pour leur voyage. Les voilà donc frustrées de leur attente, dans la plus grave désolation de ne pouvoir rentrer dans leur état, dont on les a privées avec tant de violence. Je vous avoue que je ne puis penser à leur situation sans m'attendrir; les lettres qu'elles m'écrivent ne font qu'augmenter mes peines par le récit touchant qu'elles me font des leurs, et de l'ardent désir qu'elles ont de rentrer dans le monastère. J'espère cependant que le Seigneur exaucera nos prières et nous donnera la paix.

A cette époque, il nous sera peut-être permis d'en recueillir quelques-unes; celles que nous possédons nous le font désirer: vertus, talents, se trouvent unis en elles. Notre communauté, qui leur est tendrement attachée, y a beaucoup gagné, et nos classes surtout se trouvent par ce moyen pourvues d'excellentes maîtresses. Cinq sont du monastère de Strasbourg, deux de celui de Nancy, et deux de Salins : les cinq premières parlent très-bien allemand. Vous me pardonnerez ces détails : accoutumée autrefois à vous ouvrir mon cœur avec confiance, à recevoir et à suivre vos sages conseils et avis, ce m'est une consolation de vous écrire tout ce qui m'intéresse. Un autre objet qui me fait bénir mille fois la divine Providence est la fondation d'un de nos monastères à Mantoue, qui vient de se faire d'une manière qui tient véritablement du prodige. S. M. Léopold, il y a deux ans et demi, ordonna aux députés de la ville de Mantoue, qui lui avaient représenté le peu de moyens qu'il y avait dans leur pays pour l'éducation des filles, de venir s'informer auprès de moi de quelle manière on pourrait faire venir des religieuses de notre institut, me chargeant d'en faire le choix, etc. : il fut bientôt fait, et nos Sœurs de notre monastère de Lyon, de Bellecour, acceptèrent la fondation, à condition que toute leur communauté passerait à Mantoue : feu l'empereur donna, il y aura deux ans au mois de juin, un décret par lequel il leur assigna un monastère et des revenus sur la caisse de religion pour trente et une religieuses. L'espoir de leur conservation les a fait différer de sortir de France, et la mort de l'empereur survenue leur a fait appréhender que la fondation n'aura pas lieu. C'est apparemment alors qu'elles ont sollicité nos Sœurs de Rome de donner asile à plusieurs de leur communauté; mais notre jeune et vertueux monarque a bien voulu confirmer le décret de son auguste père, il y a dix mois. Depuis lors, nos pauvres Sœurs ont rencontré mille obstacles à leur sortie de France, qui n'a eu lieu qu'au mois de février de cette année, et cela sans passe-ports, par petites bandes de cinq ou six ; elles ont eu le bonheur de passer les frontières près de Genève, sans être reconnues ni visitées : vingt sont déjà arrivées à Mantoue, j'en ai des nouvelles ; j'espère que les dernières ne tarderont pas d'y arriver. Voilà donc une communauté

sauvée du naufrage; mais combien encore qui gémissent, privées de tout secours spirituel dans cette malheureuse France!

Je prends la liberté, Monsieur le Comte, de vous joindre ici une lettre pour Sa Sainteté, si vous trouvez à propos de la lui présenter: vous aurez bien encore la bonté de lui recommander tout notre institut. Je ne puis exprimer la consolation que nous éprouvons de savoir enfin nos chères Sœurs de Rome si bién établies : puissent-elles se rendre utiles par l'éducation de la jeunesse, et perpétuer notre institut jusqu'aux derniers temps! partout ailleurs son existence ne me paraît pas aussi assurée. Pour nous, cependant, nous sommes plus tranquilles que jamais : notre pieux souverain nous protége et nous veut du bien : nous voyons deux fois la semaine S. A. R. les archiduchesses, ses augustes sœurs, qui sont très-aimables ; elles nous témoignent beaucoup de bontés, et s'amusent avec notre nombreuse jeunesse.

Je n'entreprends point, Monsieur le Comte, de vous exprimer les sentiments de ma reconnaissance; je ne le ferais pas assez bien au gré de mes désirs ; je me borne à vous assurer qu'elle est à son comble, ainsi que le respectueux dévouement avec lequel je suis

Votre très-humble indigne fille et servante
en Notre-Seigneur,
Sœur Isabelle de Sales de Fasières,
D. L. V. S. M. D. S. B.

Recevez les respectueux hommages de toute notre communauté.

CCCXXVIII.

L'ABBÉ GALPIN

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Rome, 21 mai 1793.

Monseigneur,

La supérieure de la Visitation de Vienne m'a écrit qu'elle avait eu l'honneur de vous faire passer ses très-humbles remercîments

pour la part que vous aviez dans ce qui s'est fait de bon ici en faveur de ses chères sœurs, et vous priait en même temps d'apprécier auprès de Sa Sainteté les faibles expressions de sa vive reconnaissance pour les bontés sans nombre qu'elle daigne montrer pour tout l'ordre de la Visitation, et en particulier pour les sœurs à Rome, dont elle devient l'insigne bienfaiteur et le père le plus tendre. Si Monseigneur veut bien me charger de ses ordres pour Vienne, je me ferai toujours un devoir de les exécuter exactement. La visite que l'archiduc de Milan a faite aux trente et une religieuses visitandines sorties du premier monastère de Lyon, arrivées à Mantoue, a eu pour elles les fruits les plus heureux. Être françaises ne plaisait que médiocrement. La bonté témoignée par l'archiduc a déterminé les premières maisons à montrer de l'impatience de ce que l'éducandat n'était pas encore en état de recevoir leurs enfants. Le monastère doit être vaste, puisqu'on a trois jardins. Que ne puissent-elles en envoyer un ici à leurs sœurs!

Je ne sais si Monseigneur a su que le commissaire de la Convention nationale avait fait afficher dans tout le territoire de Lyon la pièce la plus curieuse en matière d'impiété de toutes celles qui existent : on y prêche l'athéisme, le spinosisme, le matérialisme, et surtout combien est chimérique l'idée d'une vie future. Avec une pareille doctrine on fait bien du chemin en peu de temps.

M. Donnadieu est venu hier chez moi, et par mégarde aura laissé tomber la lettre que j'ai l'honneur d'envoyer à Monseigneur, l'assurant en même temps du très-profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Son très-humble et très-obéissant serviteur,

GALPIN.

P. S. — M. Donnadieu est venu reprendre les lettres.

CCCXXIX.

LES RELIGIEUSES FRANÇAISES RÉFUGIÉES A VIENNE EN AUTRICHE

MGr LE COMTE CALEPPI, PRÉLAT AU SERVICE DE SA SAINTETÉ, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

De notre monastère de Vienne, 20 juin 1795.

VIVE JÉSUS!

Monseigneur,

J'ai la confiance de m'adresser directement à vous pour vous recommander don Coudre, religieux bénédictin de Cluny, qui désire ardemment de se fixer au Mont-Cassin, afin que vous ayez la bonté de lui faire expédier un passe-port pour s'y rendre. C'est le frère d'une de nos chères Sœurs émigrées. Son oncle, qui était prieur d'une abbaye près de Narbonne, était ami de ma famille, et je désirerais fort de l'obliger. Il se trouve actuellement à Venise, où il attendra une réponse favorable de votre part. La mort du bon père Galpin nous a fait perdre toute occasion de recevoir de vos nouvelles et de vous en faire passer des nôtres. Je compte bien m'en dédommager, et vous renouveler de temps en temps les sentiments d'estime, de vénération et de reconnaissance que je vous dois à tant de titres, et que je vous conserverai à jamais. Accordez, je vous en supplie, Monseigneur, la continuation de vos bontés à nos chères sœurs de Rome. Comblées de celles de Sa Sainteté, tout notre institut partage bien sensiblement leur reconnaissance; aussi nos vœux et nos prières pour sa précieuse conservation sont journalières; daignez nous mettre à ses pieds et nous obtenir sa bénédiction. Notre communauté a recueilli onze de nos sœurs émigrées de France, qui nous sont aussi précieuses pour leurs vertus qu'utiles pour leurs talents. Aussi notre pensionnat est-il florissant: nous avons soixante-dix pensionnaires. Une abbesse très-respectable est aussi retirée chez nous, ainsi qu'une fille de l'institut de la Providence. Nous en aurions un plus grand nombre, s'il nous était permis. M. Berbus, prêtre-directeur du séminaire de Besançon, me charge de vous offrir ses respects. Vous aurez sûre-

ment appris la douloureuse maladie et la mort de la vertueuse princesse de Kaunitz, qui nous a donné jusqu'à son dernier soupir des preuves de son amitié. Sa fille va se marier au jeune comte de Metternich. La princesse Charles nous témoigne toujours le plus tendre intérêt; sa santé donne souvent des inquiétudes. Daignez me donner des nouvelles de la vôtre, et me croire, avec les sentiments de la plus vive reconnaissance et du profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissante indigne fille et servante en Notre-Seigneur,

Sœur ISABELLE DE SALES DE FASIÈRES,
De la V. Sainte-Marie D. S. B.

P. S. Je désirerais savoir si un petit paquet que j'avais adressé il y a huit mois au P. Galpin vous est parvenu.

CCCXXX.

BILLET DE L'ABBÉ DE RUALLEM

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 6.

Rome, 3 juillet 1793.

L'abbé de Ruallem a l'honneur d'offrir mille respectueux compliments à Mgr Caleppi, et de lui recommander instamment M. Gandolphe, docteur de la maison et société de Sorbonne, curé de Sèvres et député aux états généraux de France en 1789, qui désire obtenir un passe-port pour venir passer quelque temps à Rome. Il joint à son billet la lettre qu'il a reçue de ce curé, et qui fera connaître à Mgr Caleppi les motifs louables et édifiants qui le déterminent à désirer de pouvoir faire ce voyage. C'est un excellent ecclésiastique, un très-bon curé, qui a montré un attachement inaltérable à la religion et à la monarchie française. Il est le curé de Mesdames de France pour leur château de Bellevue. Ces princesses ont chargé l'abbé de Ruallem de dire à Mgr Caleppi qu'il leur ferait plaisir en procurant à leur curé le

passe-port qu'il désire pour venir à Rome. L'abbé de Ruallem le prie de vouloir bien lui renvoyer la lettre de ce curé lorsqu'il l'aura lue. J'ai l'honneur de lui renouveler l'hommage de son respectueux et inviolable attachement.

CCCXXXI.

MÉMOIRE DE L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE MARTI,

CURÉ DE SAINT-AVIT DU MOIRON, DIOCÈSE DE SARLAT, EN PÉRIGORD.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Rome, 14 septembre 1793.

Sur la fin de 1747, j'entrai chez les jésuites; j'en sortis en 1762, après voir enseigné la grammaire, les humanités et la rhétorique, à Poitiers, à Limoges; la philosophie, à Périgueux.

En 1763, du consentement et par le conseil de mon évêque, Mgr de Montesquiou de Poylebon, je passai en Espagne, où l'on me proposait l'éducation de deux jeunes seigneurs. Je revins dans ma patrie en 1767, et mon évêque m'y donna l'emploi de vicaire régent d'une paroisse de huit cents communiants, dont le curé était exilé à Wontron. En 1772, il me nomma à la cure de Saint-Avit, près de Sainte-Foy-la-Grande sur Dordogne. Cette paroisse comptait treize mille individus, dont les deux tiers au moins protestants. Dieu voulut se servir de moi pour en ramener environ deux cents. Le bénéfice valait 3,000 livres.

Je fus le premier remplacé dans le diocèse, après avoir été persécuté à outrance, et m'être vu deux fois au moment de perdre la vie... L'intrus, religieux de Saint-François, se présenta le 17 avril 1791, escorté de huit cents gardes nationaux, et, environné d'une foule immense de religionnaires, venus de deux et trois lieues à la ronde. Il faut avoir vu cette cérémonie pour se former une idée des scandales en tout genre qui furent donnés en ce jour.

Je m'éloignai le moins possible de mon troupeau pour être plus à portée de le soutenir; et lorsque, en vertu du décret d'exportation, je partis, le 20 septembre 1792, j'avais la consolation de ne voir que cinq de mes catholiques suivre et écouter

l'intrus. On sait que les papiers publics ont fait l'éloge et parlé avec admiration de la prudente fermeté, du courage héroïque des fidèles du pays de Sainte-Foy, regardé comme la Genève de la Guienne. On n'a pas craint de les comparer aux chrétiens des premiers siècles de l'Église. Dès le commencement de la révolution surtout, les pasteurs s'appliquèrent à leur inculquer les vrais principes.

Le district m'a retenu une partie de ce qui était promis aux curés remplacés, et près de 400 fr. de ce qui devait, aux termes de la nouvelle loi, me revenir sur les fruits décimaux de 1790. Pour que mes paroissiens ne fussent pas grevés, j'avais fait à mes dépens, sans y être tenu, pour 10,000 fr. de réparations nécessaires à l'église et au presbytère. Lorsque je le représentai au département, il me fut répondu que lorsque ces objets seraient vendus on m'en donnerait quelque chose.

Je débarquai en Espagne le 10 octobre 1792. Par des circonstances qu'on ne pouvait prévoir, et pour ne pas m'exposer sans nécessité aux plus grands dangers, le passage me devint infiniment coûteux... M. le marquis de Valmediano, grand d'Espagne et mon élève, m'écrivit de Madrid que je pouvais me retirer en toute confiance dans la maison de Villafranca; elle n'est qu'à sept lieues de la frontière de France, et le roi ordonnait d'interner à vingt. Je me retirai donc à Vittoria. J'avais connu particulièrement, pendant mon premier séjour en Espagne, M. le marquis de Monte-Hermoso, lieutenant général des armées. Il voulut bien m'accueillir, et j'ai subsisté dans sa maison jusqu'au jour de mon départ pour l'Italie, avec Mlle d'Utré. Ce voyage, je l'ai fait comme Espagnol, d'après le passe-port du gouvernement, auquel, avec tout le clergé français réfugié en Espagne, j'avais prêté le serment prescrit par la cédule de Sa Majesté Catholique.

Mes meubles et le peu de patrimoine qui me restait aurait encore été une ressource pour moi; mais j'ai quelque raison de croire qu'on s'est emparé des premiers; je ne puis jouir du second. Depuis la fin de février je n'ai aucune nouvelle. La personne à qui j'ai confié mes intérêts n'a pu m'adresser que des assignats, et personne ne donne leur valeur, chez l'étranger surtout.

Tel est l'exposé succinct, simple et fidèle de ma situation passée et présente... Depuis longtemps je désirais voir l'Italie, Rome surtout et ses monuments. Je supplie S. É. Mgr le cardinal et S. Exc. M. l'ambassadeur d'Espagne de vouloir m'y continuer leur protection, et m'y procurer, s'il est possible, une médiocre subsistance, l'absolu nécessaire et une paisible retraite, jusqu'à ce que les affaires de France soient arrangées, ou que je puisse repasser en Espagne le printemps prochain.

JEAN-BAPT. MARTI,
Curé de Saint-Avit du Moiron.

P. S. Je joins au mémoire les lettres de ma sortie des Jésuites, du 12 juillet 1762, avant la signification et l'exécution de l'arrêt du parlement de Bordeaux et la fin du cours de philosophie que j'enseignais à Périgueux.

CCCXXXII.

L'ABBÉ AMIEL

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 4.

Ferme, chez les RR. PP. Dominicains, 22 septembre 1793.

Monseigneur,

D'après la reddition de Toulon aux Anglais et aux Espagnols, le vertueux évêque de cette ville a été invité par l'amiral de la flotte espagnole à se rendre au plus tôt dans son diocèse pour y rétablir le culte catholique. J'ai l'honneur de connaître d'une manière particulière cet illustre confesseur de la foi, et il me fait la grâce de m'inviter à aller au plus tôt m'unir à lui pour travailler à la réparation des ruines du sanctuaire. Je n'ai rien de plus à cœur que de seconder des vues aussi pures et aussi glorieuses pour moi. En conséquence, j'ose supplier Votre Éminence de me faire expédier un passe-port qu'on me dit être absolument nécessaire pour sortir des États du Souverain Pontife.

Pour prendre la voie la plus courte et la moins dispendieuse

je suis décidé à me rendre au plus prochain port de mer, c'est-à-dire à Civita-Vecchia. Me voilà dans le cas de passer presque sous les murs de Rome. L'heureuse expérience que nous avons faite de la sensibilité et de la charité de Votre Éminence me persuade que vous me ferez la grâce de me permettre de visiter, en passant, les lieux saints pour ranimer ma foi et fortifier, sur les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul, le peu de zèle que le Seigneur m'a inspiré pour le salut des âmes. L'illustre Pontife qui remplit de tant de vertus le siége apostolique ne dédaignera pas d'ajouter cette grâce à ses innombrables bienfaits, et il voudra bien nous permettre d'emporter dans nos cœurs, avec la plus vive reconnaissance, l'image vivante de son auguste personne. En attendant cette double faveur, j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Jean Amiel,
Prêtre français.

CCCXXXIII.

L'ABBÉ AUDIBERT

A M. L'ABBÉ PERRAULT, PRÊTRE FRANÇAIS, A ORVIETE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 1.

Macerata, 24 septembre 1793.

Monsieur,

Par la voie de M. Imbert, prêtre bénéficier de Toulon, Mgr l'évêque de Toulon me charge de vous faire savoir qu'il a reçu l'invitation de l'amiral espagnol en station à Toulon, d'aller rétablir le culte catholique dans son diocèse; qu'il est parti en conséquence le 18 septembre de Turin, pour se rendre à Gênes; il attend là son clergé, il vous prie de vous y rendre comme les autres.

Nous partons d'ici, nous quatre, de Macerata, demain 25 du courant; nous comptons aller quelques jours à Rome; de là nous irons nous embarquer à Civitä-Vecchia pour Gênes. Étant

arrivés à Gênes, si Mgr notre évêque est parti, il nous faudra aller chez le ministre d'Espagne pour prendre un passe-port pour Toulon : voilà ce que vous ferez aussi, Monsieur, si, à votre arrivée à Gênes, vous ne trouverez plus l'évêque.

Nous espérons avoir l'honneur de nous joindre à vous, au moins à Gênes, pour de là nous rendre tous ensemble à Toulon, où vous, en particulier, serez d'une grande utilité pour dessiller les yeux à ce pauvre peuple aveuglé.

Je vous écris d'ici, de Macerata ; mais, comme le même jour que l'on reçoit les lettres on ne peut pas écrire par le même courrier, je mettrai cette lettre à la poste de Foligno.

On assure qu'Antibes en Provence a été pris; on dit la même chose de Dunkerque.

M. Gras a été malade, et il est encore dans sa convalescence, puisque M. de Toulon l'a laissé à Turin; mais il espère pouvoir se mettre en route pour Gênes au premier jour. Sa maladie a été cause sans doute que vous n'avez pas peut-être reçu de lettre de lui pour vous inviter de la part de Monseigneur à vous rendre à Toulon ; mais Mgr l'évêque l'a fait faire par votre serviteur, et il n'en faut pas tant pour décider votre zèle à voler au secours de votre prochain.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

AUDIBERT,
Prêtre.

CCCXXXIV.

L'ABBÉ MICHEL

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

A Javel, près Fribourg en Suisse, 27 octobre 1793.

N'ayant pu suivre, l'an passé, mes bons frères, je me retirai à Bollène, chez M. le comte de la Bastie : on me fit sortir de cette ville comme espion du Pape, je fus à Valréal, même avanie ; enfin, après avoir passé dans les montagnes du Dauphiné

quelques mois, je fus reconnu, quoique sous un habit laïque, par un intrus, anciennement mon bon frère de séminaire. Avec le secours de quelques assignats que la charité des fidèles me distribua, je vins à Genève, où je tombai malade; j'arrivai enfin à Fribourg, lieu de ma destination. J'eus l'honneur d'écrire, à Lucerne, à Mgr le nonce; le respectable prélat compatit à ma situation et m'envoya une petite somme pour m'empêcher de mourir de faim, en attendant que j'eusse trouvé une place; elle se présenta : je la saisis avec empressement, quoique je n'eusse chez ce paysan qu'un logement incommode et une nourriture grossière, j'étais contens : je crus ne devoir ni importuner mon souverain ni ses ministres; un temps de persécution ne doit pas être un temps d'aisance. Je voyais la cour de Rome étendre ses soins et verser ses bienfaits sur des étrangers et des compatriotes : bien loin de murmurer, j'applaudis à l'immense charité et aux vertus de mon souverain; ayant de quoi me nourrir et me vêtir, je croyais ne devoir rien demander.

Tout à coup le sénat de Fribourg a rendu un décret rigoureux contre les étrangers : arrivé hier à une certaine époque, je suis compris dans ce décret. Me voilà rejeté dans une position cruelle, obligé de sortir de terres de la république fribourgeoise. Sans argent et ne sachant où aller; car tous les pays environnants la Suisse nous sont fermés; je me suis adressé de nouveau à Mgr le nonce; je lui ai témoigné mon désir de me réunir à mes compatriotes dans les terres de domination de mon souverain. Son Excellence m'a témoigné la plus grande sensibilité, mais il a les mains liées : il ne peut m'expédier de passe-port qu'après les ordres formels de S. É. Mgr le cardinal de Zelada, ministre de Sa Sainteté. J'ai éprouvé, Monseigneur, vos bontés à Rome, il y a un peu plus de deux ans; n'ayant pas accepté une place que vous eûtes la bonté de m'offrir aux Cent-Prêtres, vous me comptâtes une certain somme pour mon voyage de France, où je voulais me rendre pour tâcher de faire quelque bien. Rendu chez moi, je me transporté à Villeneuve pour m'acquitter de mon devoir auprès de mon archevêque, et lui présenter vos compliments, comme vous m'en aviez chargé. De là je fus à Arles, où j'ai joué un rôle dans les projets formés pour faire triompher la bonne cause. Mon zèle à poursuivre, dans

différentes brochures et dans le journal de cette ville, les papatriotes marseillais, à soutenir la bonne cause et à mêler l'apologie de l'administration italienne et les éloges du Saint-Père aux atrocités qu'on commettait à Avignon, et dont je rendais compte dans certains articles, m'ont obstrué dans le temps le chemin d'Italie par la Provence; j'évitai par là la fureur marseillaise : je ne perdis à Arles que mes effets. J'avais l'honneur de vous envoyer à Rome ce journal, comme la brochure qui contenait la relation de la fête funèbre célébrée à Arles pour les victimes de la Glacière : tout cela était mon ouvrage. Comme j'étais l'auteur de certains articles insérés dans le *Courrier de Villeneuve*, j'ose espérer, Monseigneur comme protecteur né des Avignonnais, et comme ayant déjà ressenti les effets de votre protection, que vous daignerez m'obtenir mon passe-port pour l'Italie, et une place, quelle qu'elle soit : une retraite, une nourriture ordinaire et des livres me suffisent. Mgr l'archevêque, à qui j'ai l'honneur d'écrire, aura l'attention de vous faire passer une attestation, et celle du curé de la paroisse sous laquelle je suis, légalisée par Mgr de Lausanne, qui a bien voulu insérer une apostille honorable.

Depuis le 15 de ce mois, Monseigneur, je suis ici prisonnier. Mon existence étant illégale dans ce canton, je ne chercherai pas à attendrir le cœur de votre grandeur par le tableau de mes besoins : peut-on concevoir une position plus désespérante que celle d'un homme sans argent, et qui ne trouve nulle part ni feu ni lieu. Si, contre mon attente, Monseigneur, ma juste représentation n'est pas appointée, je me borne à demander de passer dans les missions étrangères : en Chine, en Japon, où l'on voudra. Car, enfin d'après les lois de la saine physique, il faut qu'un corps soit quelque part.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

JACQUES MICHEL,

Chanoine de la métropole d'Avignon.

CCCXXXV.

L'ABBÉ TOURNEFORT

A SA SAINTETÉ PIE VI.

Rome, 23 décembre 1793.

Très-Saint-Père,

Jeudi dernier, vingtième du courant, j'eus l'honneur de présenter à Sa Sainteté le premier cahier des *Admirations du curé de Villes sur la basilique de Saint-Pierre*(1). J'ai l'honneur, aujourd'hui, en renouvelant à Sa Sainteté l'hommage de mon très-profond respect et de ma fidélité inviolable, de lui présenter la continuation ou second cahier du même ouvrage, dont les prémices vous sont dues comme au premier souverain pasteur, et pour plusieurs autres titres que je tairai pour n'être pas trop long; veuillez bien, Très-Saint-Père, honorer d'un coup d'œil mon offrande. Une telle faveur, de la part de Votre Sainteté, ne contribuera pas peu à adoucir l'amertume de ma triste et pénible situation, et à me consoler des malheurs qui ne m'ont poursuivi qu'à cause de mon inviolable attachement à la foi et à mon souverain légitime. Aux approches des solennités, Très-Saint-Père, je supplie tous les saints et saintes qui honorent ce temple de leur présence, et tous les bienheureux du ciel, de veiller à la conservation de vos jours précieux. Ce sont les vœux ardents que je renouvelle aujourd'hui, et que je fais tous les jours pour la conservation d'un souverain qui est l'ornement de l'Église, la consolation du clergé affligé, l'espoir des pauvres et l'amour de tous les peuples qui ont le bonheur de vivre heureux à l'ombre de ses paisibles lois. Me prosternant très-humblement à vos pieds pour recevoir votre sainte bénédiction, j'ai l'honneur d'être, en baisant la pantoufle sacrée avec les sentiments d'un respect qui tient de la vénération,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble, très-obéissant serviteur et très-fidèle sujet,

Léonard Tournefort,

Curé de Villey.

(1) Ce petit poëme fut ensuite imprimé à Rome, chez Antoine Fulgoni, en 1794, en in-8° de 64 pages.

CCCXXXVI.

L'ABBÉ BALLET

A S. É. LE CARDINAL ANTONELLI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 30.

Florence, 8 février 1794.

Éminence,

Je vous exposais, dans ma dernière lettre, que nous pourrions subsister dans Florence encore quelque temps, malgré nos faibles moyens. Nous avons chaque jour deux pauls pour la rétribution de notre messe; ils nous suffisent presque pour notre nourriture; mais, Éminence, ces ressources vont nous manquer : le 6 de février, le grand-duc de Toscane a fait publier une loi qui ordonne à tous les Français, sans exception, qui n'étaient pas dans ses États avant le 15 janvier de l'année 1792, d'en sortir dans l'espace d'un mois. Nous allons tenter tous les moyens pour pouvoir rester; mais, si nous ne réussissons pas, comme il y a apparence, qu'allons-nous devenir? Nous venons donc encore, Éminence, vous supplier d'avoir pitié de nous, implorer votre protection pour être reçu dans les États du Saint-Père et y trouver des ressources pour vivre. Nous épargnerions les frais d'un voyage long et pénible, si nous pouvions être placés à Bologne, qui se trouve à notre portée. Nous espérons que Votre Éminence sera touchée de notre triste situation, et, dans cette douce espérance, j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

BALLET,
Chanoine.

CCCXXXVII.

LE PÈRE PRUNEAU, DE L'ORATOIRE,

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 9.

Augustæ Vindel., 11 febr. 1794.

Sanctissime Pater,

Obedientissimus filius Franciscus Marcellus Pruneau, Parisinus, Gallicæ congregationis Oratorii, Domini Jesu presbyter, in angustiis ad paternam Sanctitatis Vestræ bonitatem supplex recurrit.

Decem et amplius ab annis in collegio publico sacerdotum Oratorii episcopalis urbis Suessionum, præfectus studiorum munus obibat prædictus ille Pruneau, cum, propter denegationem impii istius juramenti a cœtu nationali Gallico exacti circa civilem, ut vocant, cleri Constitutionem, non modo suo muneri nuntium remittere mense februario coactus fuit, sed etiam mense aprili proxime sequenti e patria aufugere, mortis instantis vitandæ causâ, utpote qui tum voce tum scriptis, et pessimæ supradictæ Constitutioni et in regem detestandæ rebellioni palam erat adversatus. Ex illo tempore vitam egit exul in Belgio catholico, fere semper apud patres oratorii, Sonegienses, donec Gallis nuper irruentibus, illi necessum fuerit capessere fugam Germaniamque petere. Qua in regione, siquidem profugis seu migrantibus Gallis, tam presbyteris quam laicis negatur, ut alicubi sedem figere queant, suntque provinciæ, per quas transitus ipse sit interdictus, errabundus et fere mendicans ire cogitur ex urbe in urbem. Qua conditione nulla tristior excogitari potest, præsertim cum sæva supervenerit tempestas.

Quibus consideratis, Sanctissime Pater, supradictus supplex optimis et authenticis de doctrina et moribus testimoniis munitus, provolutus ad pedes, enixe rogat atque precatur, ut Sanctitati Vestræ placeat simul cum apostolica benedictione concedere litteras, per quas illi supplici liceat sanctæ Romanæ Ecclesiæ ditionem ingredi, aut aliam Italiæ provinciam, et domum quamdam oratorii Sancti Philippi sacerdotum adire, in qua sacrifi-

cando aliaque pia aut utilia exercitia obeundo, unde stricte sustentetur, habere possit.

Sanctissime Pater,

Vestræ Sanctitatis,

Humillimus et obsequentissimus in Christo filius,

J. M. Pruneau,

Oratorii Domini Jesu presbyter.

CCCXXXVIII.

LE COMTE DE PROVENCE

A S. É. LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Turin, 19 février 1794.

Mon cousin, cette lettre vous sera remise par M. l'abbé de la Mousse, vicaire général du diocèse de Clermont, qui a désiré que je vous le recommande particulièrement: c'est ce que je fais avec plaisir, sa conduite et ses sentiments ayant toujours mérité tous mes éloges. Je profite aussi avec un vrai plaisir de cette occasion pour vous parler de l'estime et de tous les autres sentiments dont je suis rempli pour vous.

Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde; et je suis,

Mon cousin,

Votre affectionné cousin,

Louis-Stanislas-Xavier.

CCCXXXIX.

L'ABBÉ NEYRON

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 13.

Bologna, 8 marzo 1794.

Illustrissimo e reverendissimo Signore,

Essendo stato da Vostra Signoria illustrissima e reveren-

dissima collocato da' Padri Dottrinarj di Bevagna, atteso poi che codesta aria non confaceva alla mia salute, si ricorderà ella che nello scorso mese di ottobre fu da me pregata, acciò mi concedesse la sua licenza per venire in Bologna, presso un mio parente, locchè mi fu accordato soltanto per la stagione dell' inverno che va a finire; siccome ho provato che l' aria di Bologna conferisce alla mia salute, non avrei più animo di tornare in Bevagna.

La bontà di Vostra Signoria illustrissima e reverendissima m' inardisce a supplicarla di disporre del posto assegnatomi presso i Padri Dottrinarj di Bevagna in favore di un prete molto meritevole, chiamato il Sign. Carlo Marron, già curato nella diocesi di Carpentrasso, provedato da' necessari requisiti, il quale, a motivo delle circostanze presenti, non ha verun o altro mezzo di sussistere.

Mi lusingo che Vostra Signoria illustrissima e reverendissima si degnerà farmi il bramato favore per quale le resterò molto tenuto, e passando a chiedere la santa benedizione, mi rassegno con ogni riverenza,

Di Vostra Signoria illustrissima e reverendissima,

Umillissimo ed obbligatissimo servo,

ANTONINO NEYRON.

CCCXL.

LE MÊME

A M. CELESTINI.

Bologne, 26 avril 1794.

Monsieur,

Plein de confiance en vos lumières et en votre zèle, et me persuadant aussi que vous vous rappellerez que j'ai eu l'honneur de vous voir à Carpentras, et que vous avez encore quelque souvenir de ma conduite dans l'assemblée du clergé du Comtat Venaissin, qui fut tenue pendant que vous vous y trouviez, je prends la liberté de m'adresser à vous, et de vous envoyer un mémoire qui a pour objet de me faire obtenir de la clémence

et de la bonté de Notre Saint-Père le Pape quelque secours pécuniaire dont j'ai le plus grand besoin.

Les motifs et les raisons qui militent en ma faveur sont énoncés dans ledit mémoire, que je joins ici: je vous supplie de les rédiger en telle forme que vous jugerez plus convenable, et de faire à cet égard ce que vous croirez propre à me faire obtenir la grâce que j'implore.

Depuis six mois je suis à Bologne, auprès de M. de Sibour, mon parent et mon ami, que vous connaissez bien : mais, comme il a quatre enfants; que, de plus, il a la bonté de fournir à plusieurs de ses parents, lesquels, ayant été constants dans les bons principes, sont émigrés comme lui, et que ses biens, dans le Comtat Venaissin, sont envahis par les factieux, il ne lui serait plus possible de me continuer les secours qu'il me fournit depuis six mois.

Il me semble que je devrais d'autant plus facilement obtenir la grâce que je demande, que je laisse à Bevagna une place vacante qui peut être donnée à quelque autre prêtre émigré dont la santé meilleure et le tempérament pourront se trouver mieux que les miens de ce pays-là. Mais ce qui me donne encore plus d'espérance, c'est que vous daignerez m'accorder vos bons offices avec le zèle et l'ardeur dont vous êtes toujours animé pour vos clients.

Je vous prie d'être persuadé de ma vive reconnaissance et des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ANTONIN-FRANÇOIS NEYRON,
Prêtre.

CCCXLI.

ANTONIN-FRANÇOIS NEYRON,

PRÊTRE DU LIEU DE MALEMORT,

AU COMTAT VENAISSIN, VICAIRE DE LA PAROISSE DE VILLES, DIOCÈSE DE CARPENTRAS, SUJET DU SAINT-SIÉGE,

Expose humblement qu'il est un des prêtres fidèles qui se trouvent avoir besoin de quelque secours.

Depuis plusieurs années il remplissait, à la satisfaction de ses supérieurs et avec l'applaudissement du public, les fonctions de vicaire dans ladite paroisse de Villes, lorsque la terrible révolution française commença à s'introduire dans le Comtat Venaissin; et comme il redoubla alors son zèle d'une manière éclatante, soit dans l'assemblée du clergé qui se tint à Carpentras, comme il en constate par les procès-verbaux de ladite assemblée, où il est fait mention de ses sentiments, soit dans ledit lieu de Villes pour y maintenir les habitants dans la fidélité à la sainte religion catholique, et au Saint-Siége, et aux bons principes, les malveillants lui firent supprimer ses émoluments dès le mois de janvier 1791.

Le suppliant continua cependant d'exercer ses fonctions jusque au mois de juin 1792, époque à laquelle il fut obligé de s'éloigner de ladite paroisse de Villes pour se soustraire aux persécutions, et principalement pour éviter les suites d'une dénonciation faite à certains *commissaires civils* envoyés de Paris à Avignon, et d'une procédure criminelle qui fut instruite contre lui parce qu'il avait fait aux habitants de ladite paroisse des instructions privées et publiques pour les conserver dans la fidélité à la sainte religion catholique, apostolique et romaine, au Saint-Siége et à leur pasteur légitime, parce qu'il tâchait de prémunir lesdits paroissiens contre les séductions de tout pasteur intrus, enfin parce qu'il faisait tous ses efforts pour leur faire connaître le schisme dont ils étaient menacés et pour les en préserver, et parce qu'il avait eu le courage de publier en chaire, dans l'église paroissiale dudit lieu de Villes, un bref de N. S. P. le Pape Pie VI relativement à ces objets.

Ladite procédure criminelle, qui, s'instruisant contre ledit suppliant, était d'autant plus sérieuse et d'autant plus redoutable qu'on y avait mentionné et inséré des plaintes antérieures portées contre lui aux susdits commissaires civils sur ce que, après le décret de l'assemblée nationale de France, rendu pour obtenir et extorquer des communautés du Comtat Venaissin, le vœu de se soustraire à la domination du Saint-Siége et de se réunir à l'empire français, ledit Antonin, suppliant, avait eu le courage de s'opposer aux efforts des factieux, et par sa présence, par la fermeté de son exemple et par ses discours, avait déterminé l'assemblée générale des habitants dudit lieu de Villes à voter et à

déclarer qu'ils voulaient se conserver sous la domination du Saint-Siége.

Depuis lors le suppliant, dont la vie n'était plus en sûreté, fut dans la nécessité de quitter sa maison et son pays, et de se tenir caché pour éviter les poursuites et les persécutions des méchants; mais ensuite, lors de la publication du décret de l'Assemblée nationale, qui enjoignait à tous les prêtres de prêter le serment dit *civique* ou de sortir du royaume, ledit Antonin, toujours plus fidèle à la sainte religion catholique, au Saint-Siége et aux bons principes qu'il avait si souvent manifestés, prit le parti de sortir du Comtat Venaissin et de venir chercher un asile en Italie dans les États de N. S. P. le Pape, son souverain. Après un voyage très-pénible et très-dangereux, il eut le bonheur d'arriver à Viterbe le 29 octobre 1792, et, par les bontés de S. É. le cardinal Gallo, il fut placé à Bevagna dans la maison des Pères Doctrinaires, où il est demeuré jusqu'à la fin d'octobre dernier; il a tâché d'y mériter et il se flatte d'y avoir obtenu l'estime de ses supérieurs; il aurait volontiers continué d'y rester si sa santé le lui eût permis; mais, vu la faiblesse de son tempérament, et les fatigues, les peines et les tribulations qu'il a essuyées ayant grandement altéré cette santé, le suppliant ayant de plus éprouvé que l'air de Bevagna lui était absolument contraire, et qu'il avait le plus grand besoin d'user d'un régime particulier, ce qu'il ne pouvait faire dans une communauté, il s'est vu obligé, d'après le conseil des médecins, de quitter Bevagna, et de chercher un air qui lui fût plus favorable. En conséquence, après en avoir obtenu la permission de Mgr l'évêque de Spolète, il s'est rendu depuis la fin d'octobre dernier à Bologne, auprès d'un de ses parents et amis, qui a bien voulu le recevoir et l'aider jusqu'à présent pour sa subsistance. Mais, comme ce parent, qui est aussi un émigré du Comtat Venaissin, se trouve chargé d'enfants, et qu'il a d'autres parents émigrés auxquels il a aussi fourni des secours, et que ses biens et sa fortune, situés dans le Comtat Venaissin, sont envahis par les factieux, il lui serait impossible de continuer d'aider le suppliant, qui est au moment de manquer du nécessaire, tandis que des raisons de santé l'obligent de laisser à Bevagna une place vacante, et qui pourra être accordée à quelque autre prêtre émigré.

Par tous ces motifs ci-dessus exposés, qui sont connus de Mgr Beni, évêque de Carpentras et administrateur de l'église de Pesaro, et à M. Tournefort, curé de la paroisse dudit Villes, qui se trouve à Rome, lesquels, au besoin, en certifieraient la vérité, ledit Antonin suppliant recourt à la bonté et grâce de N. S. P. le Pape Pie VI, et, humblement prosterné à ses pieds, supplie Sa Sainteté de lui accorder, pour chaque mois, un secours pécuniaire sur le legs fait à l'église de Carpentras par Mgr Vignoli, de bonne mémoire, ancien évêque de Carpentras, ainsi qu'il en a été accordé à d'autres ecclésiastiques du même diocèse, ou sur tels autres fonds que Sa Sainteté daignera assigner.

CCCXLII.

M. DE SIBOUR, FRANÇAIS ÉMIGRÉ,

A M. CÉLESTINI, A ROME.

Bologne, 26 avril 1794.

Monsieur,

Quoique la bonne conduite et le mérite de M. l'abbé Nayron, mon cousin et mon bon ami, vous soient connus, et quoique je sois persuadé d'avance de votre empressement à lui rendre tous les services qui pourront dépendre de vous, je me joins volontiers à lui pour vous prier de lui accorder vos bons offices afin de lui faire obtenir la grâce qu'il demande; il s'agit d'un excellent prêtre qu'il importe d'autant plus de conserver qu'il pourra être très-utile pour la religion et pour l'État lorsque la paix sera rétablie, et que nous pourrons enfin rentrer dans le Comtat Venaissin, et y vivre dans la religion catholique et sous la domination du Saint-Siége.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Sibour.

CCCXLIII.

L'ABBÉ NEYRON,

A Mgr CALEPPI.

Bologne, 14 mars 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre dont il a plu à Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime de m'honorer, en date du 2 du courant.

Toujours soumis aux règlements de Sa Sainteté, j'ai été bien loin de vouloir m'en écarter lorsque je me suis déterminé à vous faire présenter un mémoire par M. Celestini; je croyais, au contraire, que les circonstances particulières où je me trouve me mettaient hors de l'application de ce règlement.

Je n'abandonnai point mon poste de Bevagna par inconstance, mais par des motifs pressants de santé, connus de Mgr l'évêque de Spolète, et je ne suis venu à Bologne qu'avec l'agrément et la permission par écrit de ce respectable prélat. Il me semble donc que, par cette considération particulière, je suis, sans aucune faute de ma part, dans la classe des prêtres sujets du Saint-Siége qui se trouvent dans le besoin.

J'ai toujours senti et partagé, Monseigneur, tout l'embarras que doit éprouver Votre Seigneurie pour pourvoir au placement des prêtres émigrés : aussi ai-je cru qu'il vous serait plus facile de me faire participer aux secours pécuniaires que Sa Sainteté daigne accorder aux prêtres, ses sujets du diocèse de Carpentras. Je réunis, Monseigneur, cette qualité, et une conduite qui n'a cessé de montrer à la religion, à Notre Très-Saint-Père le Pape et au gouvernement un attachement dont j'ai donné des preuves éclatantes dans ma patrie, attachement qui ne s'est jamais démenti, et qui excite ma confiance dans les bontés de Sa Sainteté et dans les vôtres; je suis, plus que tout autre, dans le cas de les réclamer.

Si Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime daigne prendre en considération ces observations respectueuses et y avoir égard, elle aura la satisfaction douce et intime de venir au secours d'un prêtre infirme, qui est dans le besoin; elle pourra

compter cette bonne œuvre à la suite de tant d'autres qu'elle fait chaque jour, et sur ma vive reconnaissance.

Je suis, Monseigneur, avec le plus profond respect,

De Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Antonin Neyron,

Prêtre-vicaire de Villes, diocèse de Carpentras.

CCCXLIV.

LE MÊME AU MÊME.

Bologne, 30 mai 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre dont Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime m'a honoré, en date du 21 du présent mois de mai, par laquelle elle a la bonté de m'offrir un poste dans le diocèse de Cività-Castellana.

J'accepterais volontiers et avec une vive reconnaissance ce poste, si ma santé faible, qui a été grandement altérée par les tribulations que j'ai essuyées, et qui est encore en mauvais état, pouvait s'accommoder au régime ordinaire des communautés: mais, comme les médecins m'ont expressément prescrit un genre de vie particulier, sans lequel il serait impossible d'espérer mon rétablissement, et que ce fut seulement pour cette raison que je me vis dans la nécessité de demander, et que j'obtins dans le mois d'octobre dernier, de Mgr l'évêque de Spolète, la permission de quitter la place que j'avais à Bevagna, je prends la liberté de renouveler à Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime les supplications que je lui ai déjà faites pour qu'elle daigne m'accorder une subvention pécuniaire, dont j'ai le plus grand besoin dans ma situation. J'ose espérer de ses bontés et de sa bienfaisance qu'elle aura égard aux circonstances particulières où je me trouve, et qui méritent compassion.

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Antonin Neyron,

Prêtre.

CCCXLV.

NOI D. ANDREA,

DELL' ORD. DI S. BENEDETTO, PER LA GRAZIA DI DIO
DEL TIT. DI S. PRUDENZIANA DELLA S. R. C. PRETE CARD. GIOVANNETTI,
ARCIVESCOVO DI BOLOGNA E PRINCIPE DEL S. R. I.,

A chiunque facciamo fede che li signori Gio. Luigi Andrea de Sibour, e Gio. Paolo e Filippo Saverio di Raouls, canonici della cattedrale di Carpentrasso, abitanti presentemente in questa città, non hanno mai richiesto alcun sussidio, e sono sempre vissuti e vivono a proprie spese ed aggravio.

Dato dal pal. arcivescovile di Bologna, 12 maggio 1794.

D. A. CARD. GIOVANETTI,
Arcivescovo.

CCCXLVI.

LE MÊME

A M[gr] CALEPPI, A ROME.

Bologna, 7 giugno 1794.

Illustrissimo e reverendissimo Signore,

Ricercato non posso negare una testimonianza ai due canonici della cattedrale di Carpentrasso, Sibour, ch' era ancora vicario generale di quel M[gre] vescovo, e Raouls, che qui passarono con ampli certificati del loro superiore.

L' oggetto pertanto di essa è di far noto a Vostra Signoria illustrissima che li due nominati non hanno qui ricevuto sussidio alcuno, nè in collocamento, nè a parte, in maniera che del più minimo aggravio non sono stati a quest' azienda francese sino dal primo momento del loro arrivo in questa città, accaduto pel primo alla metà del passato marzo, e per l' altro li 7 febbrajo passato. Lo stesso posso testificare del sacerdote Neyron, della stessa diocesi, che, ai primi novembre prossimo passato, qui venne con attesta di M[gr] di Carpentrasso, che indicava il bisogno di cambiar l' aria, partito dalla diocesi di Spoleto. Mi è

grata quest' occasione per ricordarvi a Vostra Signoria illustrissima, como con pienezza di rispettosa considerazione ho l' onore di essere

Di Vostra Signoria illustrissima

Servitor vero

D. A. card. Giovannetti.

CCCXLVII.

L'ABBÉ DESPLANQUES

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Liburnii, die 30 aprilis 1794.

Illustrissime et reverendissime Domine,

Ego sacerdos Gallus diœcesis Constantiensis in Normannia inferiore, in seminario Montis Citorii Romæ per biennium educatus, ab eminentissimo Columna ordines ecclesiasticos suscepi. Ejectus ab iis qui thronum, aras et patriam subversi sunt, annum et plures menses in Helvetia vitam degi; deinde Hispaniam adire cupiens, litteris dimissorialibus et testimoniis vicarii generalis meæ diœcesis, illustrissimi episcopi Lausanensis, cujus in diœcesi commoratus sum, et nunciaturæ Lucernensis munitus, CL leucas pedibus, et sarsina humeris imposita, peragravi. Hanc civitatem ingressus, fausto omine susceptum iter reputaveram, audiens classem Hispanicam mox vela esse daturam: vana spes! Consul Hispanus mihi dixit ingressum Hispaniæ denegatum esse omnibus Gallis specialem licentiam et diploma regium non habentibus. Anxiæ maximæ inde me undique premunt; nam sexagenarius, et tam longo et laborioso itinere exhaustus, vires omnino deficiunt, et ultra progredi non patiuntur. Præter ea quo iturus? Omnes principes denegant habitationem, transitum vix concedunt sacerdotibus Gallis; qui tamen persecutionem patiuntur, eo solo nomine, quod suo officio deesse noluerunt, et Dei cultum, principumque et proborum causam, derelinquere recusarunt. Heu infelices nimium Galli sacerdotes! homines terram habitare nos prohibent, in mare nos projicere vetat Deus, cœlum ascen-

dere nequimus. Quid ergo agendum, penitus ignoro. Ad patrem communem omnium christianorum, specialiusque sacerdotum, me verto : viscera Suæ Sanctitatis non commoveri non possunt in tantis calamitatibus, aliquem angulum suæ ditionis non negabit Summus Pontifex, ut aliquantulum a tantis laboribus respirare possimus. Itaque, caritate tua innixus, ad te recurro, optime et illustrissime Domine, teque enixe et humillime deprecor, ut potestatem mihi concedas terras ingrediendi ditioni Sedis Apostolicæ subjectas, et, mea durante vita, perpetua erunt pro tua incolumitate vota, illustrissime et reverendissime

Tuæ Celsitudinis,

Humillimus et devotissimus servus,

FRANCISCUS DESPLANQUES,

Presbyter Gallus.

Litteras tuas ut dirigere velis obsecro ad RR. Patrem Chrysostomem, capucinum Gallum hujus conventus.

CCCXLVIII.

LE P. TOURETTE, RÉCOLLET,

AU PÈRE COMMISSAIRE DE SON ORDRE, A BOLOGNE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Livourne, 3 mai 1794.

Révérendissime Père,

Après être resté onze mois à Imola, où Votre Révérence m'avait placé, je fus rappelé par mon évêque légitime pour me rendre à Toulon, et aider à y rétablir le culte catholique. Mais à peine y fûmes-nous restés quinze jours, que, cette place étant abandonnée par les puissances coalisées, nous fûmes obligés d'échapper bien vite. Je me sauvai de Toulon avec un neveu estropié, âgé de quatorze ans, et la Providence nous conduisit à Carthagène, en Espagne. Deux mois après, mon beau-frère, ayant appris mon séjour, m'écrivit qu'il s'était sauvé avec le reste de sa famille à Livourne, et me pria de lui conduire son fils. J'écrivis au révérendissime père général afin de lui demander une obédience pour venir en Italie et pénétrer jusqu'à Rome. Il eut la bonté de me l'accorder, d'après le témoignage que donna au bas de ma

lettre le révérend père gardien de Carthagène, qui avait vérifié les certificats de mon évêque, lesquels prouvent ma fidélité à la religion et à mon roi. Arrivé ici, on m'a dit que mon obédience ne suffisait pas pour aller à Rome, et qu'il fallait une permission expresse du ministre de Sa Sainteté.

Me rappelant les bontés que Votre Révérence eut pour nous tous, religieux français, lors de notre arrivée à Bologne, j'ose aujourd'hui prendre la liberté de la prier de m'accorder sa protection, et me procurer la permission d'aller passer un mois à Rome avec mon compagnon frère Joseph-Mathieu, religieux de très-bonnes mœurs, qui était membre de la communauté du couvent d'Hyères, où j'étais gardien.

Je suis natif de Carpentras, dans le Comtat Venaissin, par conséquent sujet du Saint-Père, ce qui peut faciliter le succès de ma prière. Si Votre Révérence, à qui rien n'est impossible, trouve quelque difficulté, je la prie d'écrire au Père gardien de Livourne de nous garder tous les deux dans ce couvent jusqu'à ce qu'il plaise à Votre Révérence de nous assigner une communauté. Nous nous livrons tous les deux entre les mains de notre supérieur général, qui disposera de nous à son gré.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Révérendissime Père commissaire,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Ladislas Tourette,

Récolet de la province de Saint-Bernardin, en France.

CCCXLIX.

L'ABBÉ LARDIER

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Porto-Ferrajo, 26 mai 1794.

Monseigneur,

Il faut que les personnes par le canal desquelles j'ai eu l'honneur d'être connu de Votre Grandeur aient été bien indulgentes sur mon compte, et je serais heureux si je pouvais remplir en quelque sorte l'idée avantageuse qu'elles vous ont

donnée de moi ; mais je n'ai jamais pu leur offrir que ma bonne volonté et le désir sincère de me rendre utile à la cause de la religion, dans les circonstances présentes. Aussi y a-t-il loin de tout ce que vous daignez me dire d'honnête et de flatteur dans la lettre dont vous m'avez honoré, d'avec ce que je mérite, et je n'y trouve qu'un motif plus puissant de redoubler tous mes efforts pour me rendre à l'avenir plus digne et de votre estime et de vos bontés.

Pour ce qui concerne la commission de laquelle Votre Grandeur me charge relativement aux prêtres français émigrés qui se trouvent ici ou dans les autres parties de la Toscane, ou dans les autres États de l'Italie, ne consultant que ce que la vérité exige de moi pour remplir les vues de Votre Grandeur, j'aurai l'honneur de lui dire que nous sommes ici cinq prêtres non assermentés, savoir : M. Lalain, qui était un de mes secondaires dans la paroisse Saint-Louis, et qui, rappelé de Louvain, où il s'était réfugié, par Mgr notre évêque lorsque les puissances coalisées se furent rendues maîtresses de Toulon, a bien voulu venir se consacrer au service de notre colonie française; M. Julien, prêtre secondaire de la paroisse Saint-Marcel dans le diocèse de Marseille, qui, après avoir été dans l'état ecclésiastique, se trouvait depuis quelques mois à Livourne, et que j'appelai auprès de moi dès que je fus rendu ici, d'après la connaissance de son zèle et de ses talents; M. Allègre, prieur commandataire de Saint-Just dans le Dauphiné, que je trouvai ici lorsque j'y arrivai, que je n'avais point l'honneur de connaître auparavant, mais qui, d'après les lettres qu'il avait de Mgr l'évêque de Die, ainsi que d'après l'attestation de quelques personnes de sa connaissance réfugiées ici, est évidemment reconnu pour avoir toujours persisté dans les bons principes; aussi M. l'archiprêtre jugea-t-il à propos de lui confier les pouvoirs pour le saint ministère, qu'il a rempli avec beaucoup de charité, de zèle et d'exactitude, surtout auprès de nombreux malades détenus dans l'hôpital; M. Fournier, chanoine de la collégiale de Cuers, paroisse de notre diocèse, qui, après avoir rétracté, dans l'intervalle des quarante jours prescrits par notre Saint-Père le Pape, le serment qu'il avait prêté dans le commencement, a constamment persévéré dans sa soumission aux dé-

cisions de l'Église, et nous a été ici d'un très-grand sécours, surtout pour l'instruction des enfants qui se disposaient à leur première communion; le cinquième prêtre non assermenté est votre serviteur.

Il y a encore ici onze autres prêtres, dont l'un s'appelle M. Julien, du diocèse d'Aix, qui, ayant perdu tous ses papiers en s'émigrant de Toulon, avait eu recours à M. l'archiprêtre de Pourlieux, du même diocèse d'Aix, pour qu'il pût certifier et ses bons principes et sa conduite irréprochable. La réponse de M. l'archiprêtre de Pourlieux n'étant pas encore parvenue, je ne saurais en conséquence, Monseigneur, vous rien dire de positif sur son compte. Les onze autres prêtres sont réellement assermentés; tous par conséquent sont sous la suspense dont les a frappés le Souverain Pontife; néanmoins l'opinion à porter sur chacun d'eux est bien différente. Vous exigez, Monseigneur, que je donne à Votre Grandeur ma façon de voir sur chacun d'eux: la voici telle que ma conscience me la dicte, et telle que je la dois à l'ordre que Votre Grandeur m'intime.

Trois de ces prêtres, savoir : M. Denans, secondaire de la paroisse la Seine; M. Gay, secondaire de la paroisse Dollivulles, ma patrie; M. Choilan, secondaire de la paroisse la Garde, par la seule commission du curé de cette paroisse, sans aucune délégation de l'évêque légitime, avaient commencé à Toulon même d'exécuter la suspense par eux encourue, et en conséquence, s'étant tous les trois réfugiés à Toulon lorsque cette ville ouvrit son port aux escadres anglo-espagnoles, ils se désistèrent, à peu de distance l'un de l'autre, de célébrer la sainte messe, et s'interdirent l'entrée dans les églises schismatiques. Les huit autres, qui sont MM. Rastaing, curé de Solliés-les-Toucas, Thollon, curé d'Hyères et ensuite vicaire épiscopal de l'évêque intrus; Thollon le cadet, secondaire de ma paroisse; Imbert, curé intrus de la paroisse de Lolliés-la-Ville, et ci-devant secondaire d'Hyères; Vidal, prêtre bénéficier de la cathédrale de Toulon; Arnaux, secondaire de la Vallette; Beaussier, aumônier de galère; Giraud, prêtre habitué de la cathédrale de Toulon, ont constamment persisté dans leur schisme et dans leur rebellion aux décisions de l'Église. Échappés sur des vaisseaux anglais et déposés à Porto-Ferrajo, ils y sont arrivés avec leur

mêmes idées. Là, arrêtés pour la célébration de la messe par M. l'archiprêtre de cette ville, lequel leur intima qu'il ne leur permettrait de monter à l'autel que lorsqu'ils seraient absous de leur suspense et relevés de leur irrégularité, quelques-uns d'eux se déterminèrent à écrire en cour de Rome pour solliciter leur absolution. D'autres, savoir : M. Thollon aîné, vicaire épiscopal de l'évêque intrus du Var, M. Thollon cadet, son frère, se montrèrent fauteurs obstinés du serment qu'ils s'efforcèrent de préconiser, même dans cette ville-ci, et les autres se montrèrent fort indifférents pour l'état dans lequel ils se trouvèrent. Dans cet état de choses, on fit une levée parmi les Français réfugiés ici pour en déporter une partie, et surtout la partie la plus suspectée du côté d'Oneille, dans les États du roi de Sardaigne. Notre gouverneur jugea à propos de profiter de cette occasion pour débarrasser Porto-Ferrajo de ceux des prêtres assermentés qui n'avaient encore fait aucune démarche pour sortir de leur état criminel. L'ordre qui leur en fut intimé de sa part réveilla les plus insensibles ; la crainte de se voir déportés ailleurs et de risquer d'y être privés des secours que la générosité anglaise leur accordait ici les engagea à promettre de faire tout ce que l'on exigerait d'eux. Tous, en effet, ils écrivirent à Mgr notre évêque de Toulon pour rétracter leur serment et abjurer les erreurs auxquelles ils s'étaient engagés par le serment sacrilége. En réponse à leur lettre, Mgr notre évêque me fit passer une formule de rétractation calquée sur la bulle de notre Saint-Père le Pape, du 13 avril 1791, et des points de doctrine opposés aux erreurs contenues dans la Constitution dite civile du clergé, pour que tous souscrivissent à l'une et l'autre pièce, et que par là il y eût une uniformité de sentiments dans leur conduite. Tous s'y soumirent, et il n'y eut que les deux MM. Thollon frères qui s'y refusèrent, prétendant toujours que leur serment n'avait rien de criminel; mais M. le gouverneur étant sur le point, d'après leur refus, de leur ordonner d'aller fixer leur domicile partout ailleurs qu'à Porto-Ferrajo, ils vinrent enfin m'apporter leur rétractation et leur adhésion à ces points de doctrine pour les faire passer à Mgr notre évêque. Mais la vérité m'oblige de vous dire, Monseigneur, que M. Thollon cadet me dit à cette occasion que son frère et lui ne cédaient qu'à la

persécution qu'on voulait leur faire essuyer, et qu'ils n'en persistaient pas moins dans leur sentiment.

D'après cet exposé, Monseigneur, je crois devoir vous dire qu'ayant suivi avec assez d'attention la conduite de ces différents prêtres, je pense, 1° que les deux frères Thollon sont assurément encore aujourd'hui dans de très-mauvais principes, et qu'il serait extrêmement dangereux de les admettre dans les États du Souverain Pontife; 2° qu'il n'y aurait pas moins de danger d'y recevoir, soit M. Vidal, bénéficier de la cathédrale de Toulon, ou parce que, dans son temps, il avait refusé de signer la délibération que prit son chapitre de demander à l'Assemblée nationale que la religion catholique fût déclarée la religion dominante de la France, ou parce qu'il a toujours paru et paraît encore aujourd'hui fort attaché à la philosophie du siècle; soit M. Imbert, curé intrus de Solliés-la-Ville; soit M. Arnaux, secondaire de la Valette. Quant à ces deux derniers, sans vouloir trop approfondir leurs sentiments, ils annoncent une si petite dose de piété, et ils ont en outre un de ces caractères si taciturnes et si concentrés, qu'il est plus prudent de les éloigner que de s'exposer à être leur dupe; 3° pour ce qui regarde tous les autres, je ne croirai entrevoir aucun inconvénient à ce qu'ils fussent admis dans les États de Sa Sainteté. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que même pour ce qui les concerne, la rétractation d'eux tous ne s'étant manifestée que lorsqu'un nouvel ordre de choses leur a fait tout craindre s'ils s'obstinaient dans leurs erreurs, ou plus encore pour ceux qui n'ont fait de démarche qu'à Porto-Ferrajo, lorsque des circonstances impérieuses les y ont, pour ainsi dire, forcés, on ne saurait avoir en eux une entière confiance qu'après des épreuves assez longues qui pussent rassurer sur la sincérité de leur conversion : d'autant mieux que ce qui la rend encore plus suspecte, cette conversion si désirable, c'est la fausse idée dans laquelle sont tous ces messieurs que l'Église doit user envers eux de la plus prompte indulgence, sans qu'ils veuillent réfléchir sur les peines que méritent et leur obstination criminelle dans le schisme, et les sacriléges sans nombre qu'ils ont commis et fait commettre pendant trois ans consécutifs.

Au reste, Monseigneur, en vous entretenant des prêtres asser-

mentés qui se trouvent ici, je ne vous ai parlé jusqu'à présent que de ceux qui sont de notre diocèse ou qui y étaient employés; je dois donc avoir l'honneur de vous dire qu'il y en a deux autres, dont l'un, M. Mestre, est du diocèse de Cavaillon, et qui, soit d'après les circonstances extrêmement critiques dans lesquelles il prêta son serment, soit d'après la rétractation qu'il en fit dans la paroisse où il était secondaire, bien que cette rétractation l'exposât encore alors à des persécutions cruelles et même au danger de perdre la vie, a été, depuis environ deux mois, et absous de la suspense et relevé de l'irrégularité d'après la permission accordée par M. Roux en qualité d'administrateur nommé par le Saint-Père à l'évêché de Cavaillon. Ce M. Mestre paraît sincèrement revenu de ses écarts. Il n'en est pas de même de l'autre prêtre, qui est M. Bonnet, curé légitime de Saint-Zacharie, paroisse du diocèse de Marseille, qu'il abandonna pour devenir curé intrus de la paroisse du Beausset, même diocèse, et ensuite curé intrus d'Aubagne, autre paroisse de Marseille aussi. Je pense qu'il n'est rien moins que converti, et on peut, sans aucune crainte, le classer dans le même rang que les MM. Thollon.

Nous avons trois autres prêtres émigrés de Toulon, et qui, à présent, sont à Livourne, savoir : M. Branzon, qui pendant quelque temps a été secondaire intrus dans la paroisse de Cuers; M. Roux, ci-devant mon secondaire, et ensuite curé intrus dans ma paroisse; et M. Rambert, secondaire dans l'église cathédrale de Toulon. Ces deux derniers, en qualité de parents de l'évêque intrus du Var, ont joué le plus grand rôle dans les affaires de la religion à Toulon et dans son diocèse. Comme l'un d'eux a été mon intrus, je me serais fait un devoir, dans toute autre occasion, de me taire sur leur compte; mais, puisque Votre Grandeur m'impose l'obligation de parler, je ne puis m'empêcher de lui dire qu'ils sont trois sujets des plus dangereux et des plus coupables que notre diocèse ait fournis.

Tels sont, Monseigneur, les renseignements que, d'après vos ordres, j'ai cru être obligé de donner à Votre Grandeur, après avoir consulté ma conscience. Qu'il m'aurait été plus agréable de n'avoir à dire sur le compte de tous ces messieurs que des choses qui pussent fournir matière à leur éloge!

Au reste, je me suis borné à ceux que je connais pour être venus en dernier lieu de Toulon, lors de l'évacuation de cette ville. Si Votre Grandeur désirait des renseignements sur les autres qui depuis quelque temps séjournent dans la Toscane, je serais d'autant plus enchanté de correspondre à ses désirs que d'avance j'ai l'honneur de lui annoncer que, dans la presque totalité, je n'aurais que des choses très-flatteuses à dire sur leur compte.

Votre Grandeur me permettra-t-elle, Monseigneur, de profiter de cette occasion si flatteuse pour moi pour demander sa protection à l'effet d'obtenir de notre Saint-Père le Pape deux grâces relatives au bien spirituel de notre plus que chère colonie française? La première serait que MM. Lalaïn, Julien et Allègre, qui sont employés ici aux fonctions du saint ministère, eussent la faculté d'absoudre de tous les cas et censures expressément réservés au Saint-Siége, à l'exception néanmoins de la suspense encourue par les prêtres assermentés en vertu de la bulle du 13 avril 1791, pour l'absolution de laquelle ces prêtres seront obligés de s'adresser à leurs évêques, auxquels Sa Sainteté a donné toutes les facultés nécessaires.

Pour l'obtention de la seconde grâce, je dois avoir l'honneur de vous dire que je viens d'engager les Français de l'un et de l'autre sexe réfugiés ici à se réunir, pour que, depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir, il y ait toujours au moins quatre personnes en adoration devant le très-saint sacrement, à l'effet de solliciter la miséricorde divine pour le rétablissement de la religion catholique, apostolique et romaine dans notre malheureuse France, pour la cessation de tous les maux dont elle est le jouet et la victime depuis plusieurs années, etc., etc.: pour que l'on se portât à cet acte de religion avec encore plus d'empressement, et que l'on fût excité à adresser des prières encore plus ferventes, ne serait-il pas possible d'obtenir de Sa Sainteté un certain nombre d'années ou tout au moins de jours d'indulgence pour tous ceux et toutes celles qui, le jour qui leur sera désigné, passeront en adoration une heure devant le très-saint sacrement, et en même temps une indulgence plénière pour tous ceux et celles qui, une fois le mois, le jour désigné pour leur adoration, auront le bonheur de communier? Je pense que cette

faveur, accordée par le Saint-Siége, contribuerait beaucoup à assurer la fréquentation des sacrements, et, par cette fréquentation, à nourrir et augmenter la piété et la dévotion si nécessaires, principalement dans ces temps malheureux. Cette même indulgence plni ère ne pourrait-elle pas être aussi accordée aux prêtres qui, une fois le mois, le jour qui leur sera aussi désigné pour faire leur heure d'adoration, célébreront à la même fin le saint sacrifice de la messe, sans percevoir aucune aumône?

Si ces deux demandes, Monseigneur, vous paraissent indiscrètes, je supplie Votre Grandeur de me pardonner cette indiscrétion, qui n'a d'autre principe que mon désir de procurer à cette colonie infortunée, à laquelle les liens de la religion m'unissent si étroitement, tous les moyens possibles de salut et de sanctification. Si, au contraire, vous pouvez les faire réussir par votre protection, veuillez bien y faire ajouter que, dans le cas où la colonie serait transférée ailleurs par des ordres supérieurs, cette même indulgence pourra être gagnée si la colonie continue dans son nouvel asile le même établissement religieux.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LARDIER,

Curé de Saint-Louis.

CCCL.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Porto-Ferrajo, 17 septembre 1794.

Monseigneur,

Je me contentai, dans son temps, de communiquer à M. l'archiprêtre de cette ville votre lettre du 25 juillet, par laquelle vous me faisiez l'honneur de m'annoncer que la pénitencerie avait déclaré obreptices et subreptices les rescrits que nos prêtres jureurs et intrus avaient surpris à sa religion. J'avais jugé à propos de ne donner connaissance de cette décision à nulle

autre personne, pas même aux prêtres catholiques qui, comme moi, se sont dévoués au service spirituel de la colonie française. Ces rescrits étant nuls, et par conséquent tous ces messieurs étant encore sous leur suspense et sous leur irrégularité, j'avais moi-même trop de peine pour éviter toute communication *in divinis* avec eux, sans vouloir mettre dans le même embarras et mes zélés collaborateurs, et les chers fidèles confiés à nos soins. J'aimais mieux laisser prudemment et les uns et les autres dans la bonne foi résultant de la soumission que l'on doit à l'autorité légitime, lors même qu'on lui en a imposé, en attendant que, comme j'avais eu l'honneur de vous le demander dans mes deux dernières lettres, la connaissance de la nullité de ces rescrits donnés par qui de droit, ou à M. le vicaire capitulaire de Massa, ou à M. l'archiprêtre de cette ville de Porto-Ferrajo, en suspendît l'exécution, en dévoilant la fraude qui les avait extorqués.

Mais il est arrivé, dans l'intervalle, que M. Jullien, un des prêtres catholiques qui travaillent ici avec moi, et qui, comme les autres, ignorait entièrement les démarches que j'avais faites auprès de Votre Excellence relativement à tous ces rescrits, écrivit tout ce qui s'était fait et la manière dont tout avait été fait, à un de ses amis, M. Allignan, chanoine du chapitre des Accoules de la ville de Marseille, résidant à présent à Rome. Ce chanoine a cru devoir montrer cette lettre de M. Jullien à M. le théologien de la Pénitencerie, et, par sa réponse du 29 août dernier, de laquelle j'ai l'honneur de vous faire passer ci-inclus une copie, il a transmis la décision portée par ce théologien, décision parfaitement calquée sur les mêmes principes qui ont déterminé celle qui, d'après votre pénultième lettre, a déjà été portée par la Pénitencerie elle-même.

Ledit M. Jullien n'a pas cru devoir tenir secrète cette décision de M. le théologien de la Pénitencerie : son zèle lui a persuadé, au contraire, qu'il devait en donner connaissance et aux bons catholiques et aux prêtres assermentés eux-mêmes, afin que ces derniers, découvrant l'abîme qu'ils s'étaient creusé par leur fraude, pussent revenir sur leurs pas, et discontinuer leurs sacriléges profanations du plus auguste des mystères. Malheureusement les effets n'ont point répondu à ses pieuses espérances : nos malheureux prêtres jureurs s'en sont défendus en

disant qu'ils n'étaient point surpris de l'arrivée de cette lettre; que, depuis plusieurs courriers, ils étaient instruits par M. le chanoine Malpezzi, leur protecteur, que des prêtres résidant à Porto-Ferrajo agissaient à Rome pour faire révoquer les rescrits expédiés en leur faveur, mais que ce chanoine les assurait qu'ils pouvaient être très-tranquilles; qu'à la vérité la Pénitencerie n'expédierait plus de pareils rescrits, mais que, pour les leurs, ce qui était fait était bien fait.

Serait-il possible, Monseigneur, que M. le chanoine Malpezzi eût écrit tout le contraire de ce que Votre Excellence, dans sa lettre du 25 juillet, m'a assuré avoir été décidé par la Pénitencerie? Serait-il possible, d'un autre côté, que des prêtres fussent assez coupables pour faire dire à ce M. le chanoine l'opposé de ce qu'il leur avait écrit. Dans l'une et dans l'autre supposition l'esprit se perd, et un abîme impénétrable s'ouvre.

Je vous en supplie donc, Monseigneur, vous en voyez vous-même l'absolue nécessité! que Votre Excellence daigne accélérer la connaissance qui doit être donnée aux supérieurs locaux de la décision portée par la Pénitencerie, afin que ces supérieurs en procurent l'exécution. Je vous en supplie d'autant plus instamment que, sur cet objet, à tous égards si intéressants pour la religion et pour le maintien des règles canoniques, je ne suis, auprès de Votre Excellence, que l'organe de mon évêque, qui est on ne peut plus profondément affligé de savoir ces prêtres continuer de monter à l'autel, et y offrir sacrilégement un sacrifice de la célébration duquel et leurs fautes passées et leurs dispositions présentes les repoussent également.

Ce digne et respectable prélat me charge en même temps dans sa dernière lettre, que j'ai reçue par le courrier de mardi, de ne point vous laisser ignorer, Monseigneur, que les prêtres se flattent de parvenir, par l'entremise de leur même protecteur, à retenir des dates pour les cures vacantes du diocèse de Toulon. Ces dates sont-elles déjà retenues? C'est ce que j'ignore; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que quelques-uns de ces prêtres ont consulté ici des gens de loi pour savoir d'eux les formalités à remplir à cet effet. Seraient-ce donc là, me dit là-dessus Mgr mon évêque, seraient-ce donc là ces coopérateurs avec l'aide desquels je devrais travailler à réparer les ravages

affreux que le schisme dont ils ont été eux-mêmes les auteurs et les propagateurs a faits à la vigne du Seigneur?

Un autre objet, Monseigneur, que je ne dois pas, avec moins de confiance, déposer dans le sein de Votre Excellence, d'après la tâche que vous m'avez imposée de vous instruire de tout ce qui concernerait nos prêtres jureurs et intrus, est ce qui vient de se passer à Bastia vis-à-vis de MM. Roux et Rambert. Dans la dernière lettre dont vous m'avez honoré le 16 août, vous me faites la grâce de me dire : «J'espère que vous avez reçu ma der- « nière lettre, dans laquelle je vous apprenais que la Pénitence- « rie avait déclaré subreptice et obreptice le rescrit obtenu par « les prêtres de Toulon qui demandaient d'être absous de leurs « censures, et vous comprendrez, par la réponse qui vient d'être « faite à M. Rambert, qu'on a envoyé pour être absous à Mgr l'évê- « que de Toulon, que votre lettre a eu tout le succès que vous « aviez lieu d'en attendre. » Eh bien, Monseigneur, le lendemain même de la date de votre lettre, c'est-à-dire le 17 août, MM. Rambert et Roux sont remontés à l'autel à Bastia, après avoir été absous en vertu d'un bref, je ne sais trop lequel, qu'ils ont présenté à M. le grand vicaire de Mgr l'évêque de Mariana. Nous l'avons su ici par une lettre que M. Rambert a écrite lui-même vers la fin du mois dernier à un de ses confrères de schisme et d'instruction, et dans laquelle il lui dit : « Depuis douze jours « nous disons la messe après avoir été absous des censures « qu'on dit que nous avons encourues, et les soi-disant catho- « liques commencent à nous regarder un peu de meilleur œil. »

Je crois, Monseigneur, que toute réflexion serait ici superflue, et sur l'injure faite à Mgr l'évêque de Toulon, résultant de l'absolution donnée sans sa participation à deux prêtres qui lui avaient été spécialement renvoyés pour ne tenir cette absolution que de lui, et sur le peu de confiance que mérite le prétendu aveu de leurs erreurs d'après le langage que ces prêtres se permettent de tenir.

Je suis, avec le plus profond respect,

De Votre Excellence,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LARDIER,

Curé de Saint-Louis.

CCCLI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 24.

Porto-Ferrajo, 25 janvier 1795.

Monseigneur,

La divine Providence a mis elle-même un obstacle au voyage de Mme Catalan et de M. l'abbé Julien : sa volonté n'est donc pas que ce voyage s'accomplisse encore. Quand je reçus la dernière lettre dont vous m'avez honoré, il se trouvait précisément dans notre port une polacre génoise qui allait à Civitâ-Vecchia. M. Julien et Mme Catalan s'empressèrent de convenir avec le capitaine pour le prix de leur passage. Le bâtiment fit voile mardi dernier, sur les sept heures du matin ; mais, le vent contraire les empêchant d'entrer dans le canal de Piombino, ils furent obligés de rebrousser chemin, et retournèrent ici à deux heures de l'après-dîner pour attendre que le vent leur devînt favorable.

Mais, le mercredi au soir, M. l'abbé Julien se trouva dans un état fort critique, qu'il regarda comme l'effet simple d'un coup d'air, mais que les médecins ont caractérisé d'attaque de goutte remontée. Heureusement on appliqua sans délai les remèdes nécessaires, d'après lesquels j'espère que cela n'aura aucune suite fâcheuse. La douleur de la nuque correspondant au-devant de la tête se soutient néanmoins, de sorte qu'il a fallu renoncer de partir avec cette polacre, à laquelle on a été obligé de payer la moitié du prix convenu.

Cet accident imprévu ne nécessite pas moins que le voyage soit renvoyé après la Pâque, attendu que, dans le cas où la maladie de M. Julien ne serait que passagère, ce que nous ne pouvons assurer encore, il aura besoin au moins de quinze jours pour faire quelques petits remèdes, et alors, en accompagnant Mme Catalan, et faisant quelque séjour à Rome, il serait absent une partie du carême, ce que le besoin spirituel de la colonie ne peut permettre, ne pouvant moi-même suffire seul à la besogne de ce temps-là.

M. Julien a écrit lui-même, par la voie de cette polacre, à

M. l'abbé Teissin pour lui dire de ne plus attendre à Rome, et de partir au reçu de sa lettre. Dans le cas où cette lettre ne lui serait pas encore parvenue, je vous prie, Monseigneur, de l'engager à ne pas différer davantage son départ. Sa présence me serait absolument nécessaire ici, si la maladie de M. Julien durait quelque temps, surtout si, comme je le pense, il peut nous donner pour les dimanches du carême quelques sermons. M. l'abbé Julien et moi nous nous proposons de remplir cette station, et pour la station à Bastia j'ai engagé le père Christophe, grand augustin d'Aix, qui se trouve à Livourne, d'aller la remplir, sur l'offre que fait M. Lalain de procurer un logement et d'admettre gratuitement à sa table le prêtre catholique qui voudra bien rendre service à la colonie française qui s'y trouve réfugiée, ce que ledit père Christophe a accepté.

Rien n'égale, Monseigneur, le zèle dudit M. Lalain, duquel je ne me suis privé ici qu'avec le plus grand regret, et uniquement d'après le besoin que la colonie de Bastia avait d'un prêtre catholique; mais rien n'égale aussi les persécutions qu'il trouve à essuyer de la part de deux prêtres jureurs et intrus de notre diocèse de Toulon, qui s'y trouvent. Je n'ai pu lire sans attendrissement la dernière lettre qu'il m'a écrite ces jours-ci, et dans laquelle il me détaille tout ce qu'il a à souffrir. Aussi désiré-je ardemment que le pieux projet que vous m'annoncez dans votre dernière lettre reçoive son exécution: outre le grand bien que l'on procurerait à cette colonie, ce serait une grande consolation pour le respectable M. Lalain d'avoir un confrère qui partageât ses travaux et ses peines.

Vous me demandez, Monseigneur, ce qu'il en coûterait au juste pour fournir à ce second prêtre le strict nécessaire : je pense que le même secours que les Anglais donnent aux Français qui y sont sous leur protection suffirait à ce prêtre; car la ration la plus forte est de 24 sous par jour pour chaque individu; par conséquent, ce prêtre jouissant de l'aumône de sa messe, que l'on m'assure être, à Bastia, de 10 à 12 sous, il faudrait que les personnes charitables qui voudraient fournir à cette bonne œuvre contribuassent journellement pour 12 à 14 sous : ce serait alors, à mon avis, fournir le strict nécessaire à ce prêtre.

Si on voulait, au contraire, lui fournir un entretien un peu plus décent, et qui le mît à même de pouvoir, dans les occasions, tendre une main charitable à de pauvres misérables dénués de toute ressource, comme le sont tant de malheureux Français *qui ont eu la fâcheuse inspiration de se sauver en Espagne, où on ne leur a pas donné le moindre soulagement, et d'où ils viennent en foule aborder dans nos contrées, dans l'espérance d'y trouver des cœurs plus compatissants*, alors, dans le traitement que l'on ferait à ce prêtre, il faudrait n'avoir aucun égard à l'aumône journalière de sa messe : ce prêtre serait traité comme, à compter du 1er de ce mois, nous le sommes nous-mêmes ici, et comme M. Lalain l'est à Bastia.

Au reste, Monseigneur, M. le vicaire capitulaire de Massa n'a encore rien prononcé sur les jureurs et intrus qui sont ici. Ces messieurs ont répandu le bruit que le susdit M. le vicaire capitulaire a renvoyé le tout au jugement de la pénitencerie elle-même, et ils annoncent hautement qu'ils sont assurés d'y avoir une heureuse réussite. Je ne puis apprécier la valeur de cette jactance, parce que je ne connais point leurs ressorts; mais, quoi qu'on puisse décider, je n'aurai rien à me reprocher touchant les profanations dont ces messieurs se rendent coupables, et qu'ils continueront tant que leurs dispositions ne seront pas meilleures que celles que je découvre en eux. J'aurai satisfait pour le présent à un devoir étroit de ma conscience, et auquel j'ai d'autant moins dû me refuser que c'est uniquement d'après l'ordre exprès de mon évêque que j'ai agi, et il ne me restera que de vous supplier humblement d'agréer les sentiments de ma bien vive reconnaissance pour toutes les peines que cette affaire vous a occasionnées.

Je suis très-respectueusement de Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LARDIER,
Curé de Saint-Louis.

CCCLII.

M. DE TOURREAU

A S. É. Mgr LE CARDINAL ZELADA, MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Lausanne, 18 juin 1794.

Monseigneur,

Pénétré des bontés et de la justice de Votre Éminence, M. François-Paul Benezet de Tourreau, l'aîné, ose prendre la liberté de lui présenter l'exposé succinct des malheurs qui l'ont accablé, ainsi que toute sa famille, depuis l'époque malheureuse où la révolution de France a pénétré dans le Comtat Venaissin, sa patrie; d'après cet exposé, Votre Éminence pourra juger qu'il est peu d'exemples d'infortunes plus multipliées et plus dignes de la clémence et de la bienfaisance de N. S. P. le Pape, l'auguste souverain de l'exposant, qu'il n'a jamais cessé de respecter et de servir avec zèle, fidélité et soumission.

A l'époque du 19 avril 1791, le susdit exposant fut enlevé dans ses foyers par une horde de brigands sortis d'Avignon pour dévaster le Comtat. La divine providence a bien voulu permettre qu'il s'échappât de leurs mains. Son premier soin fut d'aller chercher sa famille; mais il trouva son château réduit en cendres, ses possessions dévastées, sa femme en fuite avec ses enfants en bas âge, qu'elle conduisait par la main à travers champs, et, pour comble de malheur, sa respectable mère frappée de quatre coups de fusil, livrée aux flammes sous les ruines de son appartement, dont elle n'avait pu sortir à cause de ses infirmités, et auquel les scélérats avaient mis le feu. Après avoir couru mille dangers, il est parvenu à Courthézon, ville de France très-proche de son habitation détruite. C'est dans cette ville qu'il eut le bonheur de retrouver sa femme, ses enfants, et cette mère infortunée encore palpitante, que ses amis étaient parvenus à retirer de dessous ces débris fumants et ensanglantés. Sans calculer les dangers que sa famille et lui pouvaient courir par la proximité des scélérats qui cherchaient avec acharnement les victimes qui venaient de leur échapper, ils ont prodigué leurs soins à cette respectable mère que la divine providence a daigné

leur conserver encore quelques semaines. Après lui avoir fermé les yeux, ayant perdu toute sa fortune, meubles, immeubles, en un mot tout ce qu'il possédait, M. de Tourreau s'occupa des moyens de mettre en sûreté les jours de sa famille malheureuse, et, quand il y eut pourvu, il se rendit auprès des princes, où l'honneur et le devoir l'appelaient. Retirée en Savoie, sa famille a trouvé longtemps des secours dans la générosité de ses parents qui, restés en France, avaient pu se soustraire à la barbarie de la persécution. Mais, depuis un an, tous ces moyens et toutes ces ressources lui ont manqué à la fois. Entouré de cinq enfants en bas âge, M. et Mme de Tourreau n'ont pas voulu recourir à la bienfaisance de leur auguste souverain tant qu'ils ont pu se procurer quelques secours pour subsister: ils auraient craint de faire tort aux personnes dont les besoins pressants étaient un titre auprès de la bienfaisance de leur souverain, et la délicatesse leur avait fait un devoir du silence. Maintenant que toutes les ressources sont épuisées, que tout moyen de faire subsister leur famille leur manque, M. de Tourreau ose avec confiance élever sa voix vers Votre Éminence pour lui représenter très-humblement sa triste et malheureuse position; il ose solliciter des secours que ses malheurs sans exemple, sa résignation, sa soumission, sa fidélité, sa délicatesse, semblent devoir lui mériter. Il offre, s'il est nécessaire, toutes ses possessions du Comtat en nantissement des avances qu'il désirerait obtenir, et, plein de confiance dans la bonté de Votre Éminence et la bienfaisance de son auguste souverain, il ose espérer l'obtention de cette grâce pour sauver ses jours et ceux de sa femme et de ses enfants.

L'exposant supplie Votre Éminence d'agréer ses hommages respectueux, ainsi que les vœux que lui et toute sa famille ne cessent de former pour sa prospérité.

CCCLIII.

LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES AUGUSTINS DE FRANCE

A N. T. S. P. LE PAPE PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Fribourg, 1er juillet 1794.

Très-Saint-Père,

Qu'il est digne de mes regrets, ce jour de l'année 1782, jour de bénédiction auquel, heureusement admis au pied du trône le plus éminent de l'univers, j'eus la consolation de voir, d'admirer, de vénérer l'évêque, le grand pontife de nos âmes, le vicaire de Jésus-Christ! Ah ! m'écriai-je alors, comme l'ardent Siméon à la vue du Messie, je mourrai content. *Oui,* dit à l'instant le pieux Pontife, ou plutôt la piété même par votre bouche apostolique : *Oui, mais ne mourez pas si tôt.*

L'oracle de votre incomparable bonté, Très-Saint-Père, l'oracle est accompli : par la grâce de mon Dieu, je vis encore; mais, consacré dans le cloître dès l'âge de quinze ans, bien plus qu'octogénaire en ce moment, sans autre patrimoine que le poids des infirmités et des besoins, traîné de région en région, la vie plus que jamais n'est pour moi qu'un trop long pèlerinage. La divine providenee a ménagé, il est vrai, quelques ressources à nos prélats français en faveur des exilés ; mais, les secours répartis sur un si grand nombre d'infortunés, quel vide immense à remplir encore! quelle médiocrité d'assistance pour le plus faible et le plus indigne de tous ! Logé par charité dans le couvent des Grands-Augustins de la ville de Fribourg, en Suisse, j'éprouve trop souvent que la pauvreté de ces édifiants cénobites ne leur permet pas d'étendre plus loin l'activité de leur bienfaisance.

Dieu soit loué! Invariablement fondé, uniquement appuyé sur la tendre sollicitude du pilote céleste qui conduit la barque de Pierre, et qui ne veut laisser périr aucun des siens, j'ose aujourd'hui réclamer, avec une confiance sans égale et de toute l'ardeur de mon âme, votre paternelle bénédiction; je n'attends que cette insigne faveur pour m'acheminer vers les voûtes sacrées du Vatican. Étranger partout ailleurs, c'est dans l'au-

guste berceau de notre bonne mère la sainte Église que je désire rendre le dernier soupir : la charité des fidèles fournira aux frais du voyage.

Daignez, Très-Saint-Père, agréer le vœu que forme, prosterné aux pieds

De Votre Sainteté,

Le plus respectueux de vos enfants, le plus fidèle, le plus soumis de vos serviteurs,

F. Esprit Mignot,
Ancien supérieur général de la congrégation des Augustins réformés en France.

Je supplie Votre Sainteté de permettre que, prosterné à vos pieds, je vous recommande très-humblement le très-révérend père Esprit Mignot,

B. Em.,
Évêque de Lausanne.

Les évêques français résidant à Fribourg se réunissent pour solliciter en faveur d'un digne et respectueux religieux les bontés de Sa Sainteté,

M. L., évêque de Poitiers. — F. H., évêque, etc., de Gap. — J. B., évêque de Châlon-sur-Saône. — F., évêque de Riez. — Fr., évêque de Sisteron. — C., évêque de Meaux.

CCCLIV.

L'ABBÉ MACHON

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 11.

Arona sur le lac Majeur, 8 juillet 1794.

Monseigneur,

Nous avons appris que vous êtes chargé par Sa Sainteté du placement des prêtres français dans l'État ecclésiastique : ce choix éclairé, qui annonce dans celui qui en est l'objet toutes les qualités, et surtout le sentiment de bienfaisance et de commisération, nous donne lieu de nous adresser à vous avec con-

fiance ; il nous fait espérer que vous ne serez pas insensible à notre pénible position, et que nous partagerons avec nos confrères les bienfaits que Sa Sainteté a répandus sur eux avec tant de générosité. Nous n'y avons recours qu'après avoir lutté péniblement contre notre mauvaise fortune, et avoir, à force d'économie, prolongé pendant deux ans notre cruelle existence. Nous sommes quatre, tous de Lyon, circonstance fatale pour nous, et qui annonce la cessation absolue de secours, surtout depuis la destruction de notre malheureuse patrie : deux sont curés du diocèse, presque septuagénaires ; le troisième, vicaire de l'un d'eux, et le quatrième, prêtre tonsuré, s'est occupé pendant vingt-cinq ans des travaux pénibles de l'institution, qui ont altéré sa santé. Depuis notre expulsion de France, nous avons vécu à nos frais à Verceil, dans le Piémont, et nous y serions encore sans l'ordre général donné à tous les Français de quitter les États de Sa Majesté Sarde, ordre dont nous respectons la rigueur, sans en connaître le motif. Nous ne sommes partis de Verceil qu'avec les certificats les plus amples du gouvernement de la province et de S. É. Mgr le cardinal Martiniana, qui même a eu la bonté d'écrire pour nous à S. É. Mgr Zelada, qu'il croyait chargé du placement des ecclésiastiques français. Nous comptions nous transporter dans la Suisse ; et combien peu aurions-nous pu y prolonger notre existence, puisque nos ressources sont si modiques ! Cet asile même nous a été refusé ; il n'est plus possible à aucun Français de s'y établir. Le séjour des autres États nous est également interdit ; le Français est repoussé partout avec horreur ; les innocents portent la peine due aux coupables. Nous nous sommes donc arrêtés à Arona, sur le lac Majeur : quoique encore dans les États de Sa Majesté Sarde, nous vivons inconnus dans un village où l'on nous a laissés jusqu'à présent ; mais notre état n'est que précaire, et l'on peut, d'un jour à l'autre, nous forcer de partir sans que nous sachions où nous réfugier, et sans moyens pour fournir à nos besoins. Dans cet état de détresse, à qui pouvons-nous avoir recours, sinon au père commun des fidèles, qui a déjà enlevé tant de nos compatriotes aux horreurs de la faim, et à vous, Monseigneur, dont le cœur compatissant ne nous repoussera pas? Quoique arrivés des derniers, nous espérons que, bien loin que

ce soit pour nous un motif d'exclusion, vous prendrez en considération que nous n'avons eu recours à vos bontés que lorsque nos ressources, presque épuisées, ne nous ont offert que le plus cruel avenir. Daignez donc, Monseigneur, nous faire accorder cette hospitalité gratuite, ainsi que Sa Sainteté l'a fait si libéralement à l'égard de tant d'autres, et dont nos sentiments et notre conduite, nous osons le dire, ne nous rendent pas indignes. Nous nous trouverions bien heureux si vous daigniez nous fixer à Bologne ou dans les environs : c'est là qu'est M. Courbon, un de nos vicaires généraux dont nous sommes connus, et qui a dû nous recommander à Votre Grandeur. D'ailleurs nous arriverions plus tôt au lieu de notre destination, motif bien grave pour des malheureux obligés de voyager à pied et chargés du poids de leurs années. Daignez, Monseigneur, nous honorer d'une prompte réponse, qui puisse nous servir de passe-port et nous ouvrir la voie des États ecclésiastiques : avec quelle impatience elle sera attendue! et si elle nous est favorable, comme nous osons l'espérer de vos bontés, avec quels transports de la plus vive reconnaissance elle sera reçue! Nous vous devrons l'existence : est-il des cœurs insensibles à un pareil bienfait?

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Machon, curé.— Champ, vicaire de Sainte-Colombe. — Rapon de la Flachasse. — Bruel, curé de Saint-Cyr.

CCCLV.

L'ABBÉ ARNAUD

A N. T. S. P. LE PAPE PIE VI.

Ce 14 juillet 1794.

Très-Saint-Père,

La pénible situation où nous nous trouvons peut seule excuser la liberté que nous prenons d'écrire à Votre Sainteté. Nous sommes

deux frères, prêtres du diocèse du Puy, en France, exilés depuis près de deux ans de notre infortunée patrie, pour cause de refus du serment impie que les rebelles exigeaient de nous; et nous nous glorifions d'être les neveux du P. Nolhac, curé de Saint-Symphorien à Avignon, ce vénérable octogénaire qui, en 1791, a versé son sang pour soutenir la cause de la religion et défendre les droits du Saint-Siége apostolique, soit en retenant par ses exhortations les Comtadins dans le respect et l'obéissance dus à leur légitime souverain, soit en s'opposant, par tous les moyens permis, aux factieux qui demandaient la réunion du Comtat à la France.

Le peu de fonds que nous avions pour sortir de France, Très-Saint-Père, a été absorbé par la dépense des quatre premiers mois de notre exil. A cette époque, un honnête paysan nous fit la charité de nous accorder un asile chez lui, et, par une libéralité peu commune, il a fourni à tous nos besoins jusqu'à ce moment; mais, sa petite fortune ne lui permettant pas de nous continuer ses largesses, il nous a priés, en nous témoignant tout ses regrets, de chercher ailleurs des secours; nous l'avons fait aussitôt : notre respectable prélat, Mgr de Galard, qui est actuellement dans l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, s'est intéressé en notre faveur; mais ses démarches et les nôtres ont été également infructueuses.

Dans cette cruelle perplexité, Très-Saint-Père, nous recourons au père des pauvres; nous nous jetons aux pieds de Votre Sainteté; nous la conjurons d'avoir pitié de notre situation : ce sont deux prêtres exilés et indigents qui réclament vos bontés paternelles, et qui, pour exprimer les sentiments qui les animent, ne peuvent qu'assurer qu'ils ont l'honneur et le bonheur d'être,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Les très-humbles et très-soumis sujets et serviteurs,

Cl. Jos. Arnauld, vicaire de Sénéjols, diocèse du Puy. — P. B. Arnaud, vicaire de Saint-Jean de Jérusalem du Puy.

CCCLVI.

L'ARCHIDIACRE D'AIX

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 39.

Fribourg, 23 juillet 1794.

Très-Saint-Père,

C'est avec la confiance d'un enfant fidèle, et pénétré de la sollitude paternelle de Votre Sainteté, que j'ose m'adresser directement à elle-même, pour lui demander une grâce que ma situation, mes malheurs, mon extrême vieillesse, recommanderont vivement à Votre Sainteté. Agé de plus de quatre-vingts ans, nommé, depuis cinquante-quatre ans, à l'abbaye de Combelongues par le cardinal de Fleury, archidiacre depuis longtemps de l'église d'Aix en Provence, doyen des abbés de France, j'ai eu le bonheur de couronner ma longue carrière, entièrement dévouée à l'Église de Jésus-Christ, par la persécution la plus cruelle, soufferte pour son saint nom. Mais, hélas ! Très-Saint-Père, chassé à la fin de mes jours de la maison de mes pères, du sein de ma famille, privé des biens que les pauvres ont toujours partagés avec moi, mais que les infirmités de la vieillesse me rendaient nécessaires, je n'avais point encore senti tout le poids du malheur. Un dernier, plus sensible pour mon cœur, vient de m'accabler : ma famille tout entière, distinguée par sa naissance, autrefois révérée par ses vertus, puissante par ses grands biens et par ses emplois et dignités tant civiles que militaires, heureuse par son union et le caractère de tous ses membres, vient de verser son sang sous la hache des bourreaux; généreuse et trop heureuse victime de son inaltérable fidélité à notre sainte religion et à notre auguste roi. Trois frères, mes neveux, chevaliers de Malte, seuls restés d'une famille nombreuse, combattent depuis trois ans, sous les drapeaux de l'honneur, pour cette cause immortelle; et pendant qu'ils prodiguent leur sang pour le rétablissement des saints autels et du trône, leur père, président à Mortier au parlement de Provence, et leur oncle, mon frère, lieutenant général et cordon rouge, viennent d'arroser de leur sang l'échafaud de leur auguste maî-

tre. La source des secours est à présent tarie pour mes neveux et pour moi. Le Dieu des armées veillera sur leurs jours, et nourrira ses soldats. Mais, Très-Saint-Père, je reste accablé sous ces coups, succombant sous le poids des malheurs, des années, des infirmités et des besoins. Un seul ami, aussi âgé que moi, M. l'abbé Peytavin, grand vicaire de Mgr l'évêque d'Apt, aussi pauvre, aussi malheureux, me reste, et, liés tous deux par une amitié inaltérable de soixante ans, jamais séparés l'un de l'autre, nous nous jetons, Très-Saint-Père, aux pieds de Votre Sainteté pour la prier de porter un œil de pitié et de consolation sur la triste situation de deux vieillards comblés par le Dieu tout-puissant des grâces précieuses de la persécution, mais privés de tous les secours nécessaires à la vie, et surtout à la vieillesse. C'est fondés sur le cœur paternel de Votre Sainteté, et appuyés sur tant de motifs, que nous nous adressons directement à elle-même. Un seul regard, un seul mot de Votre Sainteté portera la consolation dans nos âmes et la paix sur la fin de nos jours. Si Votre Sainteté daignait nous recommander elle-même à quelques-unes des maisons religieuses et de riches abbayes qui sont dans la Suisse ou dans les environs de Constance, nous trouverions un asile cher pour nous, un repos précieux, et nous y mangerions avec joie le pain que nous devrions à votre auguste et paternelle sollicitude. A un âge aussi avancé, notre admission dans une de ces abbayes ne saurait être bien onéreuse ni bien longue, et, si Dieu nous fait la grâce de revoir nos foyers, elle en serait richement dédommagée par les dons de notre reconnaissance.

Mgr l'évêque de Senez, ce glorieux précurseur des confesseurs de la foi dans ce malheureux siècle, mon ancien confrère, notre parent et cousin, peut rendre à Votre Sainteté témoignage de mon zèle, de mon caractère et de ma situation.

Combien j'eusse désiré, Très-Saint-Père, pouvoir aller moi-même implorer de vive voix vos bontés! Le poids des années et la nullité de tous moyens, en arrêtant mes pas et m'interdisant tout long voyage, m'ont privé de la douce consolation de voir de mes yeux ce saint pontife qui, dans ce temps d'orages affreux, marche sur les flots soulevés, avec la foi de saint Pierre, et conduit, entouré d'écueils, avec tant de sagesse et de gran-

deur le vaisseau impérisable mais toujours agité de l'Église de Jésus-Christ. Puisque ce bien m'est refusé, Très-Saint-Père, je vous supplie très-instamment de considérer mon humble requ te et la pressante nécessité de mes demandes. Si Votre Sainteté, dans sa bonté et dans sa sagesse, juge à propos de les accueillir, je n'aurai plus rien à désirer, si elle daigne y ajouter sa sainte bénédiction apostolique, et nous permettre de baiser très-humblement et avec le plus profond respect ses augustes pieds.

François-Casimir d'Arbaud-Jacques,
Archidiacre de l'église d'Aix en Provence, abbé mitré de Combelongues.

Peytavin,
Chanoine vicaire général de l'église d'Apt.

CCCLVII.

L SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, A PARIS,

A S. E. Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 14.

Rome, 1er août 1794.

Monseigneur,

Denis Boiret, directeur et procureur du séminaire des Missions étrangères de Paris, a l'honneur d'exposer à Votre Excellence que M. *Edme Lamothe*, curé de Rigny, diocèse de Sens, frère jumeau et parfaitement ressemblant de Mgr Charles Lamothe, évêque de Castries et coadjuteur du vicaire apostolique du Tonkin occidental, que S. É. Mgr le cardinal Antonelli honore d'une estime singulière, a rejeté avec horreur, en 1791, le serment décrété par l'Assemblée nationale de France, malgré l'exemple de son archevêque, du supérieur du séminaire diocésain (qui enseignait qu'on était obligé de faire ce serment) et de la plus grande partie des prêtres du même diocèse qui se sont laissé séduire. De plus, il a détourné de ce serment son vicaire et ceux des curés ses voisins qui ont voulu l'écouter. Obligé, en 1792, de quitter la France, il s'est retiré à Cugy,

près de Payerne en Suisse, où il espère subsister des revenus de son patrimoine et de celui de son frère, évêque missionnaire, qui lui en a fait généreusement l'abandon dès qu'il a appris la perte qu'il avait faite de son bénéfice, pour suivre sa conscience. Mais la Convention nationale s'est emparée de l'un et de l'autre, et la communication avec le reste de sa famille, dont il aurait pu recevoir des secours, lui est devenue tout à fait impossible ; de sorte qu'il se trouve sans ressources, d'autant plus que les charités des fidèles du pays où il est sont épuisées en faveur des autres prêtres français qui ont manqué de tout dès les commencements. C'est pourquoi il demande instamment une place dans l'État ecclésiastique, où il puisse trouver sa subsistance ; il demande la même grâce pour M. Larcher, curé de Neuilly, diocèse de Troyes, son ami, avec qui il demeure, et qui se trouve dans le même cas que lui.

Le suppliant, intimement lié avec le susdit M. Edme Lamothe, non-seulement par égard pour M. son frère, évêque, mais encore à cause de ses vertus et de ses excellentes qualités personnelles, qui lui sont parfaitement connues, et ne pouvant par lui-même subvenir à ses besoins, a recours à Votre Excellence pour la conjurer de procurer à ce digne prêtre une place à Rome ou dans l'État ecclésiastique, avec les passe-ports nécessaires pour s'y rendre, et demande humblement la même grâce, s'il est possible, pour M. Larcher, son compagnon d'exil, pour lequel S. É. Mgr le cardinal Antonelli s'intéresse.

CCCLVIII.

LE VICAIRE GÉNÉRAL D'ALERIA, EN CORSE,

AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 9.

Firenze, 4 agosto 1794.

Eminenza,

Non mi è più possibile di supplire ai miei urgenti bisogni, e di far onore a qualche debito che ho fatto nella mia emigrazione, e però raccorro all' Eminenza Vostra, affinchè si degn

interessarsi alla mia trista situazione. La natural condescendenza della Santa Sede a pro de' suoi divoti, e le ragioni seguenti, mi fanno sperar l'esito felice alla mia dimanda.

Dal 1784 fino al 1789, sono stato impiegato nel seminario di Aleria in qualità di superiore e di professore nelle instituzioni canoniche. Attesa la miseria di quel seminario, ricusei lo stipendio di 18 lire al mese, e fui contento di avervi l'allogio e la tavola. Per quel tempo ho pur esercitato *gratis* l'incarico di vicario generale ed uffiziale, e nel 1787 ottenni un canonicato nella cattedrale d'Aleria, del reddito di 500 lire, di cui ho goduto soli due anni.

Nel 1789 fui eletto diputato del clero agli Stati generali di Francia, non ostanti gli sforzi di Msre vescovo di Sagona, il quale mi contendeva la preferenza, e dopo di me ottenne la pluralità dei voti. La mia condotta, dal primo instante che fui ammesso nell' Assemblea fino al suo termine, giustifica l'idea che il clero di Corsica avea sulla mia persona. In ogni occasione mi mostrai zelante per la buona causa; in ogni protesta si ritrova sottoscritto il mio nome, e fui il primo diputato del clero ad esser denunziato in piena assemblea, per aver io scritto ai rispettivi prelati e capitoli di Corsica, onde restassero fermi, e vegliassero sugli attentati che io prevedeva vicini alla religione romana. Una di queste mie lettere fu mandata in Parigi, dal capitolo cattedrale d'Ajaccio, ed il troppo noto conte di Mirabeau fu il mio denunziatore alla tribuna dell' Assemblea nazionale. Il tutto si può conoscere dal processo verbale di quella Assemblea, e dalle gazzette dette *le Moniteur*, *l'Ami du Roi*, etc., al giorno 7 novembre 1790.

Alla fine di detta esecranda Assemblea, fui uno di quelli diputati del clero che restanoro in Parigi per aver corrispondenza colla Santa Sede, intrattener fra il clero una qualche intelligenza ed unione, travagliar d'accordo alla difesa della religione, ed inviare nelle rispettive diocesi gli scritti che venivano da Roma, e quelli che si facevano a Parigi.

Dal mese di settembre 1791 sino all'altro settembre del 1792, fui assiduo alle diverse adunanze che si facevano da Msre cardinale de la Rochefoucauld, da Msre arcivescovo d'Arles, e da Msre vescovo di Dijon, e sempre inviai a mie spese nelle cinque

diocesi di Corsica i diversi scritti che sortivano alla luce relativi alla religione, e solo ricevei *gratis* settante e due della istruzione del nostro Santo Padre, in data de 26 settembre 1791, e tradotta in francese nello stesso anno.

Dopo il martirio che i tiranni di Parigi fecero provare a molti ecclesiastici nel settembre del 92, scappai da quella Babilonia, dove io lasciai quanto aveva, fuorchè qualche denaro e qualche mobile che potei nascondere sotto il vestito. Dopo un penible e dispendioso viaggio arrivai a Genova, dove il Sig. conte Buttafuoco, incaritato dai principi di Francia per gli affari di Corsica, mi scrisse restare fino a nuovo avviso.

Colà trovai o vennero a trovarmi quattro de' miei parenti, che sono Alfonso, Carlo, Filippo e Giambatista, tutti Peretti; ed essendo essi senza denaro, fui costretto farli partecipi di quel poco ch' io aveva, mentre non conveniva ch' io lasciassi penar quei parenti che, a mia instanza, si erano allontanati dalla patria per giovare alla buona causa.

La dimora che ho fatto in Genova ed in Toscana, dal 15 ottobre del 92 fino al presente, mi ha costretto impegnare ai Monti di pietà di Genova e di Livorno un oriuolo, catena, anello, pomo di canna d' India, tutti di oro, e due paja fibie di argento; e mi ha necessitato farmi imprestare dal Sig. dottor Guidotti di Livorno la somma di lire 400, che, unite all' importare di 300 lire, valore dei pegni che sono al Monte di pietà, formano il totale di lire 700.

Nel passato febbrajo, vedendo io che gli affari degli emigrati corsi non prendevano un buon aspetto, scrissi a M^{gre} cardinale Maury, affinchè mi procurasse un passaporto per Roma; ma egli, con sua lettera del 1° marzo ultimo, mi scrisse che, malgrado tutta la di lui buona volontà in mio favore, non giudicava incaricarsi della mia dimanda, attesa la ricusa di altre simili che gli erano state fatte, e mi consigliò presentarmi a M^{gre} nunzio in Firenze per ottener quel passaporto. Nel passato maggio eseguì quanto mi era stato suggerito; ma il prefato M^{gre} nunzio per allora non giudicò aderire alla mia dimanda, e mi disse di aspettar fino a che si conoscesse qual esito prenderebbero gli affari di Corsica, dopo che era sotto il dominio inglese.

La Corsica ha mutato sovrano, ma il destino degli emigrati, e particolarmente il mio, è sempre l'istesso. Si ricevono in Bastia gli emigrati tolonesi, e si niega l'ingresso in quell'isola agli emigrati corsi, e s' imprigionano per fino quelli che colà son ritornati col passaporto del ministro inglese residente in Toscana. I nostri parenti ci avvisano a non rientrare, mentre per noi non vi è sicurezza nè protezione. Gli stessi Giacobini che comandavano sotto la Repubblica francese commandano pure sotto il governo presente. Paoli n'è il capo, il quale è mio nemico, perchè io ho alzata la voce contro l'eresie e lo scisma che ha piantato in Corsica, e contro lo spoglio che ha fatto al clero ed alle chiese di Corsica, onde non posso di lusingarmi di ritornare in patria durante la vita di quel tiranno.

Privo, come lo sono, di soccorso di casa mia, perchè questa non ne ha; essendo privo del mio stesso patrimonio, come per vendetta di Paoli, sono stato privo della pensione di quattro anni, dovutami in qualità di canonico, e ritrovandomi nel debito e nel bisogno, io raccorro alla benignità dell' Eminenza Vostra, acciò mi faccia ottenere la somma suddetta di 700 lire, che serviranno per pagar il mio debito, e per riscattare i mobili che ho al Monte di pietà, che sono cadenti, e che io venderei per sostenermi nel seguito.

Con l'estrema ripugnanza, et sol quando non posso più far altrimenti, mi avanzo a chieder questo soccorso, che altri meno meritevoli hanno ottenuto dalla Santa Sede. Mgre vescovo di Sagona, che possiede più di 100,000 lire da esso comprate dopo di esser vescovo, e che ha goduto a casa sua fino al trascorso aprile la sua pensione, una parte di cui è servita ad un suo nipote per comprar un fondo del seminario di Bastia dell' importare di 20,000 franchi, Mgre di Sagona, dico, ha ottenuto il soccorso da Roma. Lo stesso vi ha conseguito il Sig. abbate Casamarte, vice generale d'Ajaccio, se bene sia stato membro del dipartimento di Corsica, ed io dovrò disperarne? La differenza ed il caso mio, comparati con quello di questi, sono pur troppo rimarcabili e diversi; e la tardanza mia non dovrebbe che accrescermi un titolo di più per conseguir la grazia che dimando. In ogni modo sarò sempre pieno di ris-

petto per la Santa Sede, come con tutto l' ossequio ho l' onore di essere

Di Vostra Eminenza

Devotissimo, umilissimo et ubidientissimo servitore,

L' ABBATE PERETTI DELLA ROCCA,
Vicario generale di Aleria.

CCCLIX.

M. DE TOURREAU

A MGR CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 39.

Lausanne, 5 août 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu, par la voie de S. Exc. M. le marquis de Guerrieri, la lettre dont Votre Excellence m'a honoré, ainsi que la lettre de change de 23 3/4 louis d'or neufs de France, qui y était renfermée.

Daignez, Monseigneur, recevoir mes très-humbles et très-empressés remercîments pour la manière dont vous avez bien voulu m'être favorable auprès de Sa Sainteté en lui faisant connaître les besoins urgents d'une famille nombreuse de ses fidèles sujets. Daignez aussi, Monseigneur, mettre aux pieds du trône les expressions de la plus vive reconnaissance de toute une famille qui reçoit ce bienfait de la sollicitude paternelle de son auguste souverain, laquelle fait les vœux les plus ardents pour sa conservation.

Oui, Monseigneur, un sujet fidèle s'adressera toujours avec confiance aux soins paternels d'un aussi bon souverain.

Combien je suis flatté, Monseigneur, de l'intérêt que vous avez la bonté de me témoigner! Permettez-moi d'en profiter en m'adressant directement à Votre Excellence lorsqu'il s'agira d'obtenir que Sa Sainteté daigne me renouveler ce bienfait; car je puis faire observer que ma famille, composée de sept individus, se trouve à l'extrémité de toutes les espèces de choses, par

les pertes multipliées et renouvelées qu'elle a éprouvées en diverses circonstances et en divers pays.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LE CH. PAUL DE TOURREAU l'aîné,

Capitaine de dragons au régiment de Schomberg.

CCCLX.

LA DUCHESSE DE GADAGNE

A M. L'ABBÉ LARNADIEU, CHANOINE DE SAINT-PIERRE D'AVIGNON, A SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

A Nimègue, chez M. l'avocat Haverkamp, 10 août 1794.

J'apprends dans le moment, mon cher abbé, par le plus grand hasard, que vous êtes à Rome. J'ai été ravie d'avoir de vos nouvelles, et de vous savoir sain et sauf et à l'abri de la misère; pour moi, elle me talonne de si près que je ne sais plus ce que nous allons devenir, et je viens vous consulter sur les moyens qu'il y aurait à prendre pour que nous ne mourions pas tout à fait de faim. 20 louis sont toute notre fortune, et vous voyez que nous ne pouvons pas aller bien loin avec cette somme, mon mari, une femme de chambre qui n'a jamais voulu nous quitter, et moi. Nous n'avons plus aucune ressource: diamants, vaisselle, voitures, bijoux, nous avons tout vendu pour exister, depuis cinq ans et plus que nous avons quitté Avignon, d'où je n'ai jamais pu tirer un écu. Nous avons rendu service à bien des personnes, espérant que nous serions chez nous avant la fin de tous nos moyens; il leur est aussi impossible de nous rendre dans ce moment qu'à nous de trouver des ressources. Nous venons d'être obligés de quitter la ville de Liége, où nous vivions presque pour rien dans le moment, et le reste payable en France. Les Carmagnols nous ont fait décam-

per bien vite, et cette ville est si fort détruite que, quand même elle rentrerait sous la domination de son prince, on n'y trouverait plus aucune ressource. Si Rome avait été moins éloignée, ou que j'eusse eu de l'argent, j'y serais allé; mais la chose était impossible. Connaissant votre affection pour nous, je suis persuadée que, s'il y avait à Rome quelque moyen de nous faire subsister, vous le découvririez. On m'a dit que M. Pecci, qui était notre procureur, et à qui nous devons beaucoup d'argent pour les peines qu'il s'est données pour nous, avait du crédit sur le Pape : croyez-vous que si nous le priions de présenter pour nous une supplique à Sa Sainteté, il pût obtenir quelque chose? Je sais bien que le Saint-Père ne peut pas donner à tous ses sujets, mais l'entremise de M. Pecci pourrait peut-être beaucoup pour nous. Voyez-le, je vous prie, de ma part; consultez-le là-dessus; assurez-le combien nous serons reconnaissants, et que le premier usage que nous ferons de ce que nous pourrons avoir sera de nous acquitter vis-à-vis de lui, et de ne garder pour nous que l'absolu nécessaire; que notre reconnaissance ne se bornera pas au moment, mais que, si nous sommes assez heureux pour rentrer chez nous, nous n'oublierons jamais le service qu'il nous aura rendu. Si vous connaissiez le cardinal Maury, vous pourriez aussi lui parler pour nous, afin qu'il appuyât notre demande, car je ne crois pas qu'il veuille nous prêter lui-même, quoiqu'il m'ait témoigné beaucoup d'amitié toutes les fois que je l'ai vu. Si vous trouviez quelque honnête usurier qui voulût nous prêter à un gros intérêt, fût-ce à 25 ou 40 pour 100, nous en serions encore ravis. Ne négligez rien, mon cher abbé; si vous croyez réussir pour l'affaire, écrivez-moi, et nous vous enverrons notre procuration pour la conclure. Si M. Pecci est d'avis de présenter une supplique, priez-le de la faire dresser, et de la présenter lui-même. Le Saint-Père pourrait prendre des informations sur notre conduite auprès de son nonce à Bruxelles, Mgr de Brancadoro, qui pourra rendre témoignage de nous : nous l'attendons ici tous les jours; il est dans ce moment-ci à la Haye. Enfin, mon cher abbé, je me recommande à vous, bien sûre que vous remuerez ciel et terre pour nous obliger. Vous connaissez notre fortune, et vous pouvez répondre de notre honnêteté. Ne parlez pas de nous au dataire; on nous a dit qu'il

avait fait tout ce qu'il avait pu pour nuire à mon mari auprès du Pape. Dites-moi où est M. Pazevy, notre avocat général; je suis persuadée qu'il nous rendrait service, s'il le pouvait : je voudrais lui écrire. Adieu, mon cher abbé. Parlez-moi bien de vous, de ce que vous êtes devenu depuis plus de cinq ans que je ne vous ai vu. Gaspard est à Malte; Charles, à la Jamaïque; Lavalette, sa femme, ses enfants et Vollonsie sont à Lausanne. Nous resterons ici jusqu'à ce que les patriotes nous forcent d'aller plus loin. Si cela était, nous irions à Munster pour nous mettre à l'abri, mais nous attendrons le dernier moment. Vous pouvez m'adresser votre lettre ici chez M. l'avocat Haverkamp, qui me la ferait parvenir où je serais, si j'étais obligée de partir. Adieu; portez-vous bien. Le chagrin m'a si fort changée que vous ne me reconnaîtriez plus. Je n'ai aucune nouvelle de ma belle-mère. Mon mari vous dit un million de choses; sa gaieté a bien diminué: la certitude de ne pas mourir de faim la lui rendrait bien vite; que ce soit à vous, mon cher abbé, que je doive ce plaisir, et croyez que jamais je ne l'oublierais. Adieu, encore une fois; ne m'oubliez pas, donnez-moi de vos nouvelles, que vous réussissiez ou non. Je vous souhaite paix et bonheur, et vous salue en Notre-Seigneur, monsieur l'abbé,

La duchesse de Gadagne.

CCCLXI.

LE DUC DE GADAGNE

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Londres, 19 avril 1795.

Éminence,

Je viens d'écrire une lettre au Très-Saint-Père pour implorer sa bienfaisance dans l'affreuse position où je me trouve. Je ne suis point entré dans des détails, ni je n'ose vous peindre tous mes malheurs : je craindrais trop d'affliger des âmes sensibles; il suffit de vous dire qu'ayant eu une très-grande fortune, nous sommes réduits, mon épouse et moi, au travail de nos

mains. Il s'offre un moyen pour moi d'aller à Avignon ; je crois qu'aimé comme je l'ai toujours été du peuple de ce pays-là, je pourrais être utile aux intérêts de Sa Sainteté. Mes moyens pour rentrer sont très-simples. J'ai passé l'été de 1792 à Nice, où les émigrés n'ont pas pris les armes contre la France. Je suis rentré le 5 novembre de la même année à Marseille. Je prouvais à la municipalité que j'étais sorti du royaume de France au commencement de 1790 avec un passe-port de Mgr le vice-légat d'Avignon, longtemps avant qu'ils l'eussent réuni. La municipalité jugea que je ne pouvais être compris dans le décret des émigrés ; le jugement fut écrit sur ses registres. Deux jours après je fus dénoncé au club des Jacobins : l'on vint pour m'arrêter, et ce ne fut que par un miracle que je m'échappai en Espagne. Je me trouve donc compris dans le décret qui dit que toute personne émigrée par la tyrannie des Jacobins peut rentrer dans tous ses biens. Si le Très-Saint-Père croit que je puis lui être utile à Avignon, comme Mgr Erskine, avec qui j'en ai parlé, le pense, je supplie Votre Éminence de vouloir bien solliciter auprès du Très-Saint-Père des secours qui me mettent à même de faire ce voyage, et de laisser quelque chose à mon épouse que je laisserais à Londres. Si, au contraire, Sa Sainteté n'approuvait pas ma rentrée, je vous supplie de m'accorder votre protection pour qu'elle ait la bonté de me donner des secours pour m'aider à vivre : je crois les mériter pour ma fidélité à mon souverain, que j'ai manifestée dans toutes les occasions d'une manière non équivoque, et notamment en sauvant M. Passeri, fiscal à Avignon, des mains du peuple qui voulait le massacrer. C'est cette action qui m'a forcé de quitter Avignon au mois de mars 1790, et qui m'a privé de tous mes revenus depuis ce moment. Ma reconnaissance égalera les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le duc de Gadagne.

CCCLXII.

LE MÊME

A SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Londres, 19 avril 1795.

Très-Saint-Père,

J'ai pris la liberté de vous faire présenter, le mois de septembre dernier, un mémorial sur la position affreuse où je me trouvais, sans aucun moyen de subsistance; Mgr Brancadoro m'écrit aujourd'hui que, ce mémorial n'étant pas signé de moi, vous craignez qu'on n'ait pris mon nom pour surprendre votre bienfaisance. Je crois, Très-Saint-Père, que, si quelqu'un mérite que vous veniez à son secours, c'est moi : ma fidélité et mon attachement à votre personne, mon zèle à sauver M. Passeri, votre fiscal à Avignon, que le peuple voulait massacrer, m'ont attiré la haine de vos ennemis, et ont fait devancer pour moi l'émigration et la perte de ma fortune. J'ose donc vous renouveler ma demande. Soyez persuadé de ma reconnaissance, et des vœux que je forme pour la prospérité de Votre Sainteté.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Très-Saint-Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

Le duc de Gadagne.

CCCLXIII.

L'ADMINISTRATEUR
DU DIOCÈSE DE SAINT-PAUL TROIS-CHATEAUX

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 38.

Pisis, 10 novembris 1794.

Beatissime Pater,

Omni cum fiducia, quæ benignitati vestræ justum impenditur

tributum, sanctam vestram apostolicam benedictionem, ad Sanctitatis Vestræ pedes humillime prostratus, eosque quam reverenter deosculans, enixe semper flagitat servus vester, subditus et filius; præsertim autem pro litterarum præsentium allocutione, quæ, ni fallor, maximi est momenti ad Dei gloriam et animarum salutem.

Sanctitatem Vestram invisens, Beatissime Pater, prolixius exhibuissem, quæ scripto nonnisi compendiose exhibenda sunt. Suppleat eminens prudentia, acutaque sagacitas; suppleat cœleste adjutorium, quod ardenter deprecor.

Galliarum regni horrendas calamitates, Deo afflante, mihi prænuntiaverat vestra, Beatissime Pater, in Christo filia, soror a Sancta Agnete, e christianarum scholarum sororibus. A pueritia, divinis colloquiis assuefacta, super tantam non obstupescebat gratiam, illam omnibus reputans communem; de illa apud neminem agens, nisi apud directorem suum, et Deum loqui et quæ Deus loqueretur sub silentio servans. Decem porro circiter anni sunt, a quibus orbis futuram renovationem illi Dominus patefecit de modo quo hujusmodi renovationem adducturus erat, sic effatus : *Quand il le faut, je renverse des royaumes;* quæ voces tam vivide et intime prolatæ sunt, ut summam reverentiam summumque timorem incusserint.

En, Beatissime Pater, Galliarum regnum penitus eversum, certe ut saltem spiritualiter renovetur. Istius vitæ tempore Deus est *misericorditer sæviens*, ut ait D. Augustinus. De aliis regnis quid fiet ?... Nec spem injiciant, quæ de internarum rerum in Galliis statu referuntur. Etiamsi ineatur pax, infinito numero media Deo suppetunt, ut sua adimpleat infallibiliter eventura consilia. Si mihi indigno et misero peccatori Deum pariter loqui non dedignatum esse credere audeam, Roma spolianda est; quod mihi, post Dei loquelam Romæ in templo *del Gesù* habitam, certius fecerunt relata hæc venerabilis servi Dei benedicti Joseph ad suum confessarium verba : *Je vous vois fuyant dans les rues de Rome, le saint sacrement à la main.*

Quæ divinam advocaverunt in Gallos iram, cæteras in gentes advocare facillime possunt. Unde Sanctitatem Vestram, Beatissime Pater, humillime obsecravi pro pontificia Sanctitatis Vestræ admonitione ad universum Ecclesiæ catholicæ clerum, et

nunc humillime iterum obsecro. Ad quid admonitio hujusmodi? Apprime intuetur Sanctitas Vestra, ut in sacerdotibus neglectam penitus illorum dignitati et muneribus perfectionem debitam et doctrinam, in monachis et monialibus votorum, quæ aperte nimis pessumdantur, observantiam sincera et permansura suppeditet emendatio. Exinde plebs ipsa christiana ad vitiorum fugam, ad virtutum praxim incitabitur. Imprimis amor proprius, ambitionis, cupiditatis, impudicitiæ, omnium malorum detestabilis fons, ex imo pectore eruatur. De illo præcipue vestram, Beatissime Pater, in Christo filiam supra memoratam præmonuit Deus; illius dominatione funditus eversa, sui solius amorem ubique stabiliendum statuit. Oh! quantum Sanctitati Vestræ, Beatissime Pater, inerit consolationis et lætitiæ, si ineffabilia melioris frugis bona orbi universo illi credito conferat, mala simul avertens temporalia, quæ tot animarum non recte sentientium aut degentium salutem summo exponunt discrimini.

Huic pontificiæ admonitioni congruentissime addenda mihi videntur, Beatissime Pater, exercitia spiritualia, quibus, quæ Sanctitas Vestra admonitione dixerit, diffusius agantur, ut omnium mentes edoceantur, corda moveantur, renoventur mores.

Ad pedes Sanctitatis Vestræ, Beatissime Pater, rursus procumbo, Sanctitatemque Vestram, quibus possum ardentissimis votis, necnon per viscera misericordiæ Dei nostri, supplex et humilis obsecro. Universæ paci et quieti, multo minus quidem animarum æterno bono sese denegare nesciat Sanctitas Vestra, persuasum habeo. Clementiæ divinæ minister, Christi benignissimi in terris vicarius, divina amoveat fulmina. Justitia est solummodo emendans, justitia est puniens. Prioris jura exercens, posterioris declinat vindictam.

Omnia Sanctitatis Vestræ, Beatissime Pater, semper judicio subdens, pro multimoda erga servum suum benignitate gratus, illam quæ penes me est reverentiam omnino summæ dignitati offerens,

Sanctitatis Vestræ,

Beatissime Pater,

Humillimus et obsequentissimus servus, subditus et filius,

Tavernier de Courtines,

Sanctæ Sedis auctoritate et gratia, diocesis Tricastinensis administrator.

CCCLXIV.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 86.

Pise, 26 février 1795.

Monseigneur,

Mercredi dernier, 21 de ce mois, m'est parvenue l'honorée réponse du Saint-Père à ma supplique. Cette réponse est assurément très-favorable, et je désirerais en témoigner toute ma reconnaissance à Sa Sainteté, à LL. ÉÉ. Mgrs le cardinal de Zelada et les cardinaux de la congrégation des affaires spirituelles de France, en particulier à Mgr le cardinal de Campanelli; mais je crains de les importuner en prenant la liberté de leur écrire. J'aurais souhaité surtout assurer Sa Sainteté et Leurs Éminences que j'emploierai toute la prudence qui dépendra de moi dans l'exécution de la grâce accordée sur ma quatrième demande relative à la translation des foires, me concertant sur ce point avec les magistrats et autres personnes exerçant l'autorité temporelle; j'aurais déjà senti combien il était important d'agir à cet égard avec beaucoup de circonspection.

Également je ne prendrai plus la liberté d'écrire à Mgr de Pietro sur la supplique adressée à LL. ÉÉ. Mgrs les cardinaux de la sacrée Congrégation des rites. Il m'avait témoigné plus d'une fois tant de bonne volonté que j'ai lieu de croire Leurs Éminences trop occupées d'autres objets plus essentiels. Je ferai cependant, Monseigneur, ce que Votre Grandeur jugera à propos de me dire sur cette supplique et sur la réponse du Saint-Père. La saison n'est pas trop favorable à la navigation, et j'attends un avis de Livourne relativement à mon projet de départ.

J'ai lu, Monseigneur, dans une feuille du *Journal ecclésiastique* de Rome, n° 1, du 10 de ce mois, une invitation à tous ceux qui auraient des notices sur la persécution suscitée en France, de les faire passer à M. l'abbé d'Auribeau, vicaire général de Digne. Je ne suis pas absolument certain que M. d'Auribeau soit à Rome, et, s'il n'y est pas, j'ignore parfaitement le lieu de son séjour; d'ailleurs il pourrait bien ignorer lui-même

qu'il y eût pour lui quelque lettre à la poste de Toscane, d'où peut-être il n'en attend point. J'ose donc, Monseigneur, renfermer sous ce pli un précis raisonné que je prie Votre Grandeur de lui faire parvenir, persuadé que vous savez ou que vous saurez aisément où se trouve M. d'Auribeau. J'abuse de vos bontés, Monseigneur, mais votre zèle m'assure déjà de votre indulgence.

Accordez-moi, Monseigneur, la grâce de me regarder comme ayant l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus vive gratitude,

Monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Tavernier de Courtines,

Administrateur apostolique du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

P. S. Quant à la nouvelle prorogation des Facultés extraordinaires, j'en ai reçu une copie manuscrite; je la crois exacte et fidèle. Votre Grandeur, Monseigneur, jugera s'il est utile qu'elle prenne la peine et qu'elle ait la bonté de m'en faire parvenir un exemplaire imprimé.

CCCLXV.

L'ABBÉ GOULLARD

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Lucerne, 15 novembre 1794.

Monseigneur,

La disette de nouvelles intéressantes a arrêté pendant un temps trop long pour moi ma correspondance; je saisis avec empressement, pour la renouer, cette époque où Mgr le Nonce se trouve à Lucerne. Son Excellence est arrivée dans cette ville le 12 de ce mois; toutes les cloches et une salve de coups de canon annoncèrent ce moment heureux. Les Jacobins avaient beau en frémir, le respect et la joie étaient peints sur tous les visages d'une foule nombreuse et empressée autour du représentant du Souverain Pontife. Tout prévient en sa faveur; tous applaudissent au choix

de Sa Sainteté, que l'esprit de sagesse dirige toujours. Les prêtres français se félicitent de posséder celui qui tient la place de leur père commun. Cette considération les consolera de la perte de M. le marquis de Guerrieri, internonce, qui est sur son départ. Il a fait tout ce qui dépendait de lui pour le soulagement de mes confrères; nous lui devons une reconnaissance éternelle, et nous le suivrons constamment de nos vœux, comme ceux qui sont en Italie, et moi en particulier, devons nous intéresser vivement à votre sort.

Pour nouvelles de France, je peux vous dire, comme chose certaine, que le modérantisme y règne à la satisfaction du plus grand nombre; que le jacobinisme est hué partout et proscrit; que l'opinion du peuple a éprouvé un changement étonnant; qu'un très-grand nombre de paroisses sont revenues de leurs égarements; qu'il y a de fréquentes et nombreuses assemblées nocturnes de catholiques, malgré les cris au fanatisme; qu'on demande ouvertement le rappel des prêtres catholiques.

Lyon n'est pas, à la vérité, encore parfaitement tranquille; il y a eu une proclamation qui assure 300 francs à quiconque dénoncera un prêtre exerçant son ministère ou prêchant contre le gouvernement républicain. Cela suppose cependant qu'on les tolère, pourvu qu'ils n'exercent point leurs fonctions.

Le département du Jura est entièrement converti; les habitants y montrent leur attachement à la vraie religion; ils observent les dimanches, et ne veulent plus de décades. Les braves catholiques s'assemblent deux fois par jour dans leurs églises, y font en commun des prières, chantent des cantiques, et s'instruisent mutuellement sur leur catéchisme.

On ne croit guère à la paix; si on en parle, ce sont plutôt les Français qui en ont un pressant besoin, et qui font retentir partout les mots de paix. Je ne vous donnerai point de nouvelles politiques, vous êtes mieux instruit que moi; je me bornerai à vous assurer des sentiments, du respectueux et entier dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GOULLARD,
Curé de Roanne.

CCCLXVI.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 39.

Lucerne, 1795.

Monseigneur,

J'apprends avec une véritable joie, mais sans étonnement, que Sa Sainteté vient de vous donner une nouvelle marque de sa confiance, en vous choisissant pour son légat au congrès des princes d'Italie, qui doit, selon qu'on m'a dit, se tenir à Milan. Vos talents et les heureuses qualités de votre caractère assurent le succès de votre mission. J'applaudis à la sagesse qui dirige toujours le Souverain Pontife dans le choix de ses agents, et au mérite qui vous attire ses faveurs; vous ne serez jamais autant récompensé que je le désire. Je n'ai jamais oublié toutes les bontés que vous aviez pour les prêtres français; j'ai souvent été le témoin heureux de votre tendresse et de votre sollicitude envers eux : vous remplissez avec le plus grand zèle les intentions bienfaisantes de Sa Sainteté pour ces malheureux : ce tableau ne s'effacera jamais de ma mémoire. En m'éloignant de vous, j'ai renoncé à de grandes consolations. La Providence a permis cependant que je trouvasse à Lucerne Mgr de Vinci, qui m'a comblé de ses bontés. Sa nomination à la dignité de majordome nous a procuré pour internonce M. le marquis de Guerrieri. Héritier de cet esprit qui l'animait pour les émigrés, ce sera pour Son Excellence une grande satisfaction quand elle saura comment il se fait un devoir bien cher à son cœur de marcher sur ses traces, comment il est sans cesse occupé de nous; il s'oublie lui-même pour adoucir nos maux. Les services qu'il a rendus aux prêtres sont presque sans nombre : on ne se retire jamais d'auprès de lui sans consolation; son zèle embrasse tous les émigrés, il est à tous; c'est un autre Caleppi. C'est ainsi que le cœur paternel de Sa Sainteté se communique à sous ses ministres, et vient nous consoler dans le plus grand éloignement; nous le trouvons partout où nous avons le bonheur de trouver ceux qu'il honore de sa confiance.

Oserai-je vous prier, Monseigneur, de présenter mon profond

respect et mes vœux à Sa Sainteté? Cette espérance que vous voudrez bien me mettre à ses pieds adoucira ma séparation.

Je suis avec respect et avec une éternelle reconnaissance,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GOULLARD,

Curé de Roanne.

La Providence m'a placé auprès de M. l'ambassadeur d'Espagne, qui me donne les plus grandes marques de confiance: il s'intéresse vivement au sort des prêtres; sa religion est grande; son esprit et son cœur sont excellents.

On m'assure en ce moment qu'on ne craint plus pour l'Italie : quelle nouvelle pour moi, si elle se confirme! Le Nord retentit des victoires nombreuses de l'empereur. L'esprit du peuple en France est entièrement changé, mais il est toujours enchaîné.

CCCLXVII.

L'ABBÉ BLANDIN

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Dillingen, ...1795.

Monseigneur,

Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de Votre Grandeur, j'espère cependant, sur la réputation qu'elle a de s'employer avec un zèle infini pour le bien des prêtres français, qu'elle voudra bien aussi s'intéresser au mien. Mgr l'archevêque d'Alby et les autres députés aux États généraux de 1789 pourront vous certifier que, par ma conduite et mes ouvrages, je me suis toujours montré un zélé défenseur de la religion, de la monarchie, et notamment des droits du Saint-Siége apostolique. Mgr le cardinal de Bernis a même daigné m'honorer de plusieurs lettres qui pourront également le certifier. Depuis près de trois ans que j'ai quitté la France, après y avoir été mille fois sur le point d'être massacré, j'ai couru de provinces en provinces, toujours poursuivi par les Français, toujours vivant à mes pro-

pres dépens, et toujours me faisant un devoir de partager avec mes confrères les fonds que j'avais eu le bonheur de sauver de France. Mais aujourd'hui ces fonds se trouvent presque entièrement épuisés; ma santé d'ailleurs se trouve entièrement dérangée par les voyages, et surtout par l'air froid et humide d'Allemagne, qui ne peut absolument s'accorder avec mon tempérament : les personnes de l'art ont décidé qu'elle n'a chance de se rétablir que sous la température douce et chaude de l'Italie. D'ailleurs je vais être incessamment obligé de quitter l'asile momentané que j'avais trouvé, sans espérance d'en obtenir dans les environs, parce qu'ils sont remplis de prêtres français. Je vous conjure donc, Monseigneur, et je vous en conjure avec toute l'instance dont je suis capable, de m'obtenir un passe-port pour pénétrer jusqu'à Rome, ou du moins à Bologne : j'y ai quelques connaissances qui, comme je l'espère, voudront bien s'intéresser à moi; et, s'il ne m'est pas permis d'obtenir quelqu'une des places rendues vacantes par le retour de plusieurs prêtres en France, je pourrai du moins, avec les secours que j'ai tout lieu d'attendre de l'Amérique, travailler au rétablissement de ma santé et avoir un asile tranquille. Si je ne craignais, Monseigneur, d'abuser de votre complaisance, je vous demanderais aussi un passe-port semblable pour un de mes bons amis, mon fidèle compagnon de voyage, aussi ancien député aux États généraux, nommé M. de la Place, curé de Landvoisin, et dont les sentiments et la conduite sont au-dessus de tout soupçon. Il serait cependant nécessaire que ces deux passe-ports fussent séparés, parce que le sieur de la Place pourra bien s'arrêter en chemin, s'il trouve une place, comme il a lieu de l'espérer. J'ai la plus vive confiance, Monseigneur, que vous voudrez bien m'accorder la grâce que je prends la liberté de vous demander avec toute l'instance possible.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

BLANDIN,

Curé de Saint-Pierre d'Orléans et ancien député aux États généraux, maintenant à Dillingen, près Augsbourg en Souabe.

CCCLXVIII.

L'ABBÉ DUPONT

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 12.

Foligno, 10 mars 1795.

Monseigneur,

De grandes raisons me font aujourd'hui vous faire la demande que, par discrétion, je ne vous ai point encore faite, de me permettre le voyage de Rome.

La première raison est le mauvais état de ma santé; vingt ans du ministère pastoral le plus laborieux; les travaux pénibles de la première assemblée de France, où, pour mon malheur, je fus député par mon clergé; la vue des injustices, vexations et horreurs dont j'ai été depuis le témoin et la victime, tout cela a jeté ma santé, déjà délicate, dans l'état le plus déplorable. J'ai donc pour objet de consulter à Rome s'il est des remèdes, des adoucissements aux maux que je souffre, et des préservatifs contre les accidents dont je suis prochainement menacé.

Un autre objet, Monseigneur, qui me touche encore davantage, est celui de ma conscience : j'y voudrais faire une petite retraite. Quelle consolation pour moi de me voir sur le tombeau des Apôtres, dans le sein de l'Église; d'être une fois témoin de l'auguste majesté des cérémonies, du culte que l'Église rend à son Époux; de participer à ce trésor de grâces qu'elle y ouvre à ses enfants!

Je vous ajouterai encore, Monseigneur, le désir extrême que j'ai depuis longtemps de voir un jour ce Pontife vénérable, immortel dans les fastes de l'Église, à qui nous devons tant, dont les siècles à venir ne prononceront jamais le nom sans admiration, ni le clergé de France sans attendrissement.

Je vous demande donc, Monseigneur, la permission de faire ce voyage pour quelques jours. Je vous la demande aussi pour un frère unique, curé comme moi, que la Providence a bien voulu m'associer dans mon exil, et de la société et des secours duquel je me passerais difficilement.

J'espère que vous voudrez bien m'accorder cette grâce, et celle

d'agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LOUIS-MARIE DUPONT,

Curé.

CCCLXIX.

L'ABBÉ DE ROZAN

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Ravenne, 13 mars 1795.

Monseigneur,

Vous êtes l'ange tutélaire des Français : vos bontés, votre charité pour eux, m'étaient connues avant même que j'eusse le bonheur d'habiter les États de Sa Sainteté. C'est à ces titres que j'ose prendre la liberté de m'adresser à vous, Monseigneur, pour solliciter une grâce.

Forcé de quitter la France en 1792, un des motifs qui me détermina à porter mes pas vers l'Italie, malgré la distance des lieux, fut l'espérance de pouvoir aller à Lorette, aux pieds de la mère commune des chrétiens, lui renouveler l'hommage de mon respect filial, et implorer sa protection. Consacré à elle dès ma plus tendre jeunesse, sauvé par elle de plus d'un danger, je soupirais après le moment où il me serait permis de m'acquitter d'un devoir si cher. Des circonstances auxquelles j'ai dû céder m'ont retenu en Piémont pendant deux ans. Enfin j'ai eu le bonheur d'obtenir la liberté de me rendre à Ravenne, et ma première pensée a été un sentiment de joie en réfléchissant que je m'approchais de Lorette.

Daignez, Monseigneur, solliciter pour moi auprès de Sa Sainteté la permission d'aller dans ce saint lieu faire une retraite de huit jours, et de satisfaire au vœu que j'en ai fait. De toutes les grâces qui peuvent m'être accordées, c'est la plus précieuse à mes yeux. Dans l'espérance de retourner bientôt en France, je

désire pouvoir remplir ce devoir avant mon départ. Quels regrets ne me suivraient pas dans ma patrie si cette grâce m'était refusée! J'ose vous assurer, Monseigneur, que l'esprit de curiosité est entièrement étranger aux motifs qui m'animent : si vous pouviez lire au fond de mon cœur, le vôtre serait touché de l'ardeur du désir qui me presse, et du besoin que j'ai, dans les moments difficiles où nous allons nous trouver en France, d'aller me remplir de l'esprit de mon état dans le sanctuaire de la Reine du clergé et de la protectrice de tous les vrais Français.

Daignez pardonner, Monseigneur, mon importunité : de tous les Français qui ont éprouvé vos bontés, vous n'en aurez pas obligé de plus pénétré que moi de reconnaissance; elle égale les sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé Jean-Claude de Rozan,
Vicaire général et official du diocèse de Luçon.

CCCLXX.

L'ABBÉ DE PINA

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 17 mars 1795.

Monseigneur,

J'ai reçu une lettre de Mgr l'évêque de Saint-Flour, qui me marque qu'il a sollicité vos bontés en faveur de M. l'abbé de Faradeau, son grand vicaire, qui a essuyé les plus grands malheurs, tant lors de la fuite précipitée de Toulon qu'en Espagne, où le conduisit le premier bâtiment dans lequel il se jeta au hasard. Renvoyé de ce pays, il se trouve actuellement à Livourne, dans une misère déplorable. Sa conduite a été pure; ses principes, ceux d'un bon prêtre et d'un bon sujet du roi. Sa naissance est distinguée : il est cousin germain de M. l'évêque de Noyon, étant fils d'une Grimaldi, tante de

Mgr de Noyon. Voilà tous ses titres; mais je lui en connais un meilleur dans votre charité, dans le zèle avec lequel vous cherchez à adoucir les revers qui accablent les prêtres français. Une place dans quelque ville de province ou dans quelque communauté de campagne le mettrait à l'abri du besoin et du désespoir.

Si une retraite que je fais actuellement dans la maison ne m'empêchait de vous faire ma cour, j'aurais été vous rappeler la sollicitation de Mgr de Saint-Flour : ce sera mon premier soin dès que je pourrai sortir.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Pina,

Vicaire général et doyen du Puy.

CCCLXXI.

L'ABBÉ DE RAZEBOURG

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Weydæ, 8 april. 1795.

Sanctissime Pater,

Ad pedes Sanctitatis Vestræ prostratus humiliter adest infelix Galliæ sacerdos. Ex stirpe nobili ortum, canonicum ac priorem a rege miserrimo designatum, generalem insuper vicarium reverendissimi domini episcopi Lombariensis, jam ea satis erant, ut me attingat crudelis persecutio. Quid præterea? Unum alterumve juramentum a Conventu præscriptum, non solum audacter repudiavi, sed etiam alios tum clericos, tum laicos, ab insidioso libertatis et æqualitatis juramento et scriptis et monitis avertere fui conatus; denique tandem, præsule nostro e sua sede avulso, munia vicarii generalis nunquam intermisi. Quapropter ab octo et decem mensibus, post longam durissimamque captivitatem, opprobrii et miseriis satiatus, ac nudus, a militibus inhumanis fui ductus, atque ex patria mea ejectus. Talia autem meum non frangunt animum; econtra gloriæ Domini, proximi salutis zelo magis ac

magis incensus, in istis nunc melioribus circumstantiis reditus in Galliam suscepi propositum, Deo gratias immortales : heu! in Francorum regno nondum omnia ad perniciem sunt profligata atque perdita. Liceat igitur, Sanctissime Pater, liceat mihi, quæso suppliciter, rogare benedictionem vestram apostolicam, simulque indulgentiam plenariam cunctorum meæ præteritæ, præsertim sacerdotalis vitæ delictorum; atque insuper a Vestra Sanctitate expetere amplissimas omnes facultates et licentias, quæ ipsimet mihi utiles fieri queunt, et quas aliis, prudenter quidem, impertire possim. O me felicem! si Sanctitas Vestra meum laudet propositum, istaque mea petita benigne excipiat, non solum modo in favorem diœcesis cui sum addictus, sed etiam illarum, per quas transibo, aut in quibus commorabor; cum profecto recursus ad Sanctam Sedem fortasse si non tam difficilis, saltem periculosus adhuc fuerit.

Sanctitatem Vestram summa veneratione maximisque obsequiis semper prosequetur,

Sanctissime Pater,

Sanctitatis Vestræ

Humillimus, obedientissimusque servus, et subditissimus filius,

JOAN. ANT. ROBERT DE RAZEBOURG,

S. T. Doctor, canonicus Castrofovensis, Sthreecensis prior et dominus, nec non vicarius generalis diœcesis Lombariensis.

WAYDÆ,

In Palatinato superiore.

CCCLXXII.

L'ABBÉ DE POUCHEVILLE

A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 13.

Perusiæ, 18 april. 1795.

Beatissime Pater,

Franciscus Josephus Bernardus Le Tellier de Poucheville, clericus in ordinibus minoribus constitutus, e civitate Paupolitana, in Atrebatensi comitatu, oriundus, diœcesis Boloniensis,

annos natus circiter octo et viginti, ad Sanctitatis Vestræ pedes humillime provolutus et supplex audet exponere, natum se stirpe longam ob avorum et atavorum seriem et magni momenti munera quæ obivit, commendata quidem, sed hæreditarias ob virtutes firmumque in religionem ac regem studium, multo magis insigni, hisce præsertim procellosis revolutionis Galliarum temporibus.

Duobus ab annis Italiam petiit orator loca sancta visitaturus. Penitus tunc temporis eum latebant erga nequitiæ Gallicanæ victimas inexhausta Pii VI beneficia, cujus immortale nomen, in Gallorum præsertim quotquot boni sunt et erunt, alta mente repositum, in Ecclesiæ fastis et sanioris politices annalibus, inter pontifices maximos principesque de humanitate benemeritos, ad ultima usque sæcula, legere erit.

Ab eminentissimo cardinali Mattei orator benigne acceptus, primum in archiepiscopali palatio per aliquot menses commoratus est, ut quo liberius studiorum prosequeretur curriculum, seque ad subdiaconatus ordinem, data licentia, præpararet, in Ferrariense collegium Jesu migravit, in quo degit, donec et de lugenda patris morte, et de familiæ in vinculis detentæ calamitatibus et ærumnis, accepto nuntio, oppressum, corporis exhaustæ vires sanitasque debilitata ad salubriorem aera captandum, coegerunt.

Perusiæ nunc remanet orator in domo clericorum regularium Sancti Pauli vulgo Barnabitarum; ad Sanctitatis Vestræ pedes a se compositam heroicorum epitomen actorum patris sui familiæque totius deferre non valens, opusculum istud ad dominum Caleppi dirigit una cum commendatitiis litteris et testimoniis, quæ tum a principibus Galliæ, tum ab episcopo Boloniensi, ab Eminentissimo cardinali Maury ac provinciæ suæ nobilibus, etc., etc., accepit.

Litteras tantum commendatitias serenissimi ducis Parmæ ad Sanctitatem Vestram directas, litterarumque Boloniensis episcopi ad eminentissimum cardinalem Mattei scriptarum exemplar præ oculis Beatitudinis Vestræ venerabundus audet orator ponere.

Per eminentissimum cardinalem a Zelada certior factus est se propter gravissimas prudentiæ sapientiæque rationes a Sancti-

tate Vestra infaustis hisce circumstantiis adhibitas Romam petere non posse.

Sanctitatis Vestræ pedes osculari, virtutes omnes in Pio VI elucentes e proximo mirari, religionemque suam qua semper erga SS. Petrum et Paulum apostolos affectus est, explere, cum fas ipsi non sit lugendam imminentis sibi indigentiæ imaginem ob oculos Beatitudinis Vestræ delineat et exponit.

Non mediocre oratori solatium affert Pii VI charitas tam absentes quam præsentes complectens : paterna tanti pontificis viscera ad solam miseriæ manifestationem, generoso commoventur affectu : pauperi et orphano Beatitudo Vestra potens est adjutor : misero et inopi subsidium quo indigent, semper impendit et subministrat.

In domo dictorum Sancti Pauli clericorum regularium ex beneficentia Sanctitatis Vestræ per Perusinum præsulem, victum orator accipit; at missarum carens eleemosyna, nullamque a familia sua jam, heu! forte penitus deleta opem valens accipere, necessariis destituitur pecuniis ad vestitum, libros, aliaque hujusce generis levia sibi comparanda.

Inopiæ pannos et egestatis confessori fidei indumentum esse honoris et gloriæ, novit orator et fatetur; verumtamen sperat et confidit Sanctitatem Vestram, quæ Dei exemplo providi non patitur justum jacere derelictum, et ad cujus misericordiæ viscera confugit, jussuram ut supplici modica pensio decernatur (donec Gallicis perturbationibus finem Deus imponat) qua possit ad moderatum status sui decorem necessaria sibi comparare. Cujus subsidii obtinendi certa spes affulget et inest oratori, non tam propter suum familiæque suæ constantem animum in fide et throno ardenter tuendis, quam propter indefectibilem Pii VI charitatem quæ omnes tanti pontificis virtutes ornat et perficit.

Beatitudidis Vestræ pedes humillime osculando, apostolicam audet benedictionem deprecari

Sanctitatis Vestræ

Humillimus, devotissimus et obsequentissimus filius,

Franciscus Josephus Bernardus Le Tellier de Poucheville.

CCCLXXIII.

L'ABBÉ LALAIN

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Bastia, 20 avril 1795.

Monseigneur,

Je viens de recevoir le rescrit que Votre Grandeur a bien voulu solliciter pour moi auprès de la sacrée Congrégation des éminentissimes cardinaux, établie pour les affaires spirituelles de France. Je m'empresse de vous en témoigner toute ma reconnaissance : recevez-en l'hommage, et soyez d'autant plus persuadé de sa sincerité et de son étendue, que l'objet pour lequel vous avez bien voulu vous intéresser est cher à mon cœur, par là même qu'il contribuera, je l'espère, au salut de nos pauvres Français que les malheureuses circonstances avaient égarés. Ces pouvoirs sont venus fort à propos; car, outre la colonie des réfugiés français qui sont de résidence ici, et qui diminue à la vérité tous les jours, soit à cause des nouvelles favorables de France, qui déterminent beaucoup de ces malheureux à retourner dans leur patrie, soit aussi à cause des craintes que l'escadre française répand dans ces lieux, et qui engage les moins courageux à fuir un pays qu'ils croient être sur le point d'être assiégé; outre, dis-je cette colonie, je me suis chargé du soin de deux cent quarante prisonniers de guerre français, déposés dans le couvent des capucins de cette ville. Il y a parmi ces malheureux environ soixante-dix malades, dont plusieurs ont d'eux-mêmes demandé à se confesser ; il y en a même parmi ceux qui sont en santé qui demandent la même grâce, et tous ou presque tous ont demandé le bonheur d'assister à la sainte messe les dimanches et fêtes. Je me suis rendu avec empressement à leurs demandes, et je puis certifier à Votre Grandeur que j'en suis content au delà de ce que je pouvais espérer. J'ai commencé hier à leur dire la sainte messe, après leur avoir fait une courte instruction, dans laquelle je disais en finissant que, s'il y avait quelqu'un parmi eux qui eût malheureusement perdu la foi, et qui ne crût plus aux saints mystères de notre religion, il pouvait librement sortir : tous

sont restés, et ont assisté au saint sacrifice de la messe avec édification. Je me propose de leur faire des instructions, mais j'attends qu'ils me le demandent, et j'espère qu'ils le feront dans peu.

J'annoncerai avec satisfaction à Votre Grandeur que M. le vice-roi de la Corse, quoique non catholique, a paru donner avec plaisir son agrément à cette bonne œuvre; il a même ordonné aux ouvriers attachés au service de l'Angleterre de faire un autel portatif, que je fais dresser dans la prison tous les dimanches et fêtes. Mais il n'y a point d'apparence qu'il veuille contribuer à aucune autre dépense : il a refusé un surplis, une étole, un rituel, et autres objets nécessaires pour l'administration des sacrements ; il craint peut-être de déplaire à sa nation en paraissant favoriser, aux frais de cette nation même, un culte auquel ils ne croient pas.

J'annoncerai encore à Sa Grandeur que nos deux prêtres schismatiques français de Toulon même, dont j'ai eu l'honneur de lui parler dans ma précédente, ont été du nombre des poltrons; ils ne sont plus ici : ils auraient peut-être trouvé les moyens d'égarer nos prisonniers, comme ils ont fait à nombre de nos réfugiés.

Je vous réitère mes remercîments, et vous prie d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LALAIN,
Prêtre.

CCCLXXIV.

LE GRAND ARCHIDIACRE DU MANS
A SA SAINTETÉ PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Munster, 26 avril 1795.

Très-Saint-Père,

Mgr l'évêque du Mans eut l'honneur de représenter humblement à Votre Sainteté, dans le courant du mois de janvier, l'état

de misère et de dénûment dans lequel il se trouvait : ses effets et le peu d'argent qui lui restaient ayant été livrés au pillage des Français lors de leur entrée dans la Hollande. Depuis ce temps il a eu une maladie très-grave dont il est encore convalescent, et sa faiblesse est encore trop grande pour qu'il puisse lui-même supplier Sa Sainteté de jeter un regard de compassion sur lui. Il craint que sa première lettre n'ait été égarée; c'est pourquoi il me charge de déposer aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de son respect et l'exposition de ses pressants besoins, dont Mgr le nonce de Bruxelles peut certifier la malheureuse réalité.

Je me jette moi-même aux pieds de Sa Sainteté pour lui demander sa sainte bénédiction, et la supplier humblement de ne pas dédaigner l'assurance de la très-respectueuse vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

De Sa Sainteté

Le très-humble, très-soumis et très-obéissant serviteur,

De Sagey,

Chanoine, grand archidiacre, vicaire général du Mans.

CCCLXXV.

L'ABBÉ COURBON

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE ZELADA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 12.

Bologne, 6 mai 1795.

Monseigneur,

J'ose supplier Votre Éminence d'avoir la bonté de me faire parvenir le bref par lequel le Saint-Père renouvelle aux évêques de France les facultés particulières qui leur sont nécessaires dans les temps malheureux. Je l'enverrai aux administrateurs actuels du diocèse de Lyon qui sont dans l'intérieur, le demandent et en ont un pressant besoin; j'en instruirai également Mgr l'archevêque de Lyon, qui est maintenant à Lubeck en basse Saxe, afin que ce prélat leur renouvelle sa délégation.

Si le Souverain Pontife avait jugé à propos d'accompagner le bref de quelques décisions ou instructions relatives aux circons-

tances difficiles et dangereuses dans lesquelles se trouvent les ministres de la religion catholique en France, j'ose encore espérer, Monseigneur, que Votre Éminence daignerait m'en faire part.

Toutes les lettres que nous recevons de Lyon nous donnent des détails très-consolants sur les progrès de la foi dans ce grand diocèse : il y est rentré un grand nombre de prêtres; ils ont été reçus avec enthousiasme; ils travaillent avec succès, et nous écrivent qu'ils ne suffisent pas, tant la moisson devient abondante; d'autres s'acheminent pour aller partager leurs travaux. Ils emportent tous un cœur pénétré de respect pour les grands exemples qu'ils ont eus sous leurs yeux pendant leur séjour en Italie, et de reconnaissance des bontés paternelles de l'immortel Pie VI, des vôtres et de celles des évêques et des communautés qui leur ont donné asile.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Courbon,

Vicaire général et official de Mgr l'archevêque de Lyon.

CCCLXXVI.

LE MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Bologne, 16 décembre 1795.

Monseigneur,

L'approche de l'auguste solennité de la naissance du Sauveur me fournit le moyen de pouvoir vous renouveler l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance. Les prêtres lyonnais réfugiés en Italie et moi sommes tous profondément pénétrés de vos bontés à notre égard; nous en conserverons un souvenir ineffaçable, et nous nous estimons heureux lorsque nous pouvons exprimer tout ce que vos bienfaits nous inspirent à votre égard.

Je n'ai rien laissé ignorer à Mgr de Marbeuf, archevêque de Lyon, de tout ce que vous avez fait pour ses diocésains; il en est vivement attendri, et me recommande de vous en présenter ses actions de grâces, en attendant qu'il puisse vous les offrir lui-même.

Dans tous les temps le chef de l'Église s'est distingué par sa compassion envers les évêques et les prêtres malheureux : l'immortel Pie VI a surpassé en générosité et en tendresse ses prédécesseurs. C'est pour nous un trait particulier de providence que le Seigneur nous l'ait accordé dans les jours mauvais où nous vivons, et qu'il nous ait inspiré le dessein de venir nous réfugier dans son sein paternel. Il suffit, Monseigneur, à votre éloge que le grand Pontife vous ait choisi pour le représenter dans l'exercice de sa charité. Votre zèle à notre égard ne se lasse ni de notre importunité, ni de la durée de notre misère. Nous voudrions la voir finir, et pour abréger vos peines et vos travaux, et pour nous ouvrir le retour dans notre patrie, où nous raconterons à nos infortunés compatriotes et les grands exemples que nous avons admirés, et les consolations que nous avons reçues.

Je voudrais, Monseigneur, avoir des nouvelles intéressantes à vous donner; voici celles que je reçois aujourd'hui :

1° Le commissaire jacobin et antiprêtre Fréron est rappelé de Marseille, et remplacé par un M. Portalis et un autre dont on dit du bien. Les prêtres récemment incarcérés en Provence vont être élargis ou le sont peut-être déjà, et les bons administrateurs que Fréron avait destitués seront rétablis.

2° Deux lettres de Lyon, des 24 et 29 novembre, racontent qu'on n'a encore exercé dans le diocèse aucune vexation contre les prêtres catholiques. On affiche de temps en temps des proclamations contre eux : le peuple ne voit pas les affiches de bon œil; on n'ose pas les faire exécuter. Les prêtres lyonnais catholiques évitent les recherches en agissant avec prudence; ils se cachent le plus qu'ils le peuvent. Comme ils n'ont pas voulu faire la soumission, ils n'ont pas d'église ouverte, et se contentent d'exécuter le culte secrètement, ne se fiant pas au modérantisme. Cette précaution leur a réussi, et a fait que maintenant on les connaît moins et on les recherche moins. Les prê-

tres constitutionnels viennent d'obtenir une église dans la ville de Lyon; la jeunesse lyonnaise, qui ne les aime pas, les a menacés de les mettre à la raison, s'ils s'avisaient d'inquiéter les prêtres catholiques et les fidèles.

3° Dans le diocèse de Mâcon on exécute les décrets contre les prêtres; mais les gendarmes qui sont chargés de les arrêter les font avertir d'avance, et de cette manière aucun d'eux n'est trouvé dans son domicile lorsqu'ils s'y transportent.

4° Dans le diocèse de Clermont il y a une grande division parmi les prêtres : les uns ont refusé la première soumission; d'autres l'ont faite et ont refusé la seconde; d'autres les ont faites toutes les deux, ce qui produit entre eux une grande mésintelligence et un scandale pour les fidèles.

5° A Paris les prêtres constitutionnels prévalent peu à peu contre les prêtres catholiques, et s'emparent des églises qu'on avait données à ceux-ci.

6° En général le vœu du peuple est prononcé en faveur de la religion catholique et du retour des prêtres fidèles; mais il est si abattu par la misère et la terreur qu'il n'ose rien demander avec énergie. Les membres du directoire actuel et les ministres et leurs agents sont en général portés par le jacobinisme et sont nos ennemis.

7° L'infâme Barrère lève la tête dans Paris ; on travaille à rétablir les clubs dans cette capitale; le pain y est à 25 sous la livre. Tous les jours on y voit des personnes que la misère porte au désespoir et qui se donnent la mort. Les campagnes sont encore passablement cultivées; cependant la récolte a été généralement médiocre, et les cultivateurs refusent d'apporter des provisions dans les villes, soit parce qu'ils craignent d'en manquer, soit parce qu'ils ne veulent plus recevoir d'assignats.

8° Quelqu'un qui a traversé cinq à six provinces de la France m'écrit qu'on s'aperçoit partout de la dépopulation des jeunes garçons. Il sera impossible de faire d'autre levée pour recruter les troupes patriotes. Les désertions dans leurs armées sont incroyables; on ne voit sur les routes que soldats déserteurs. Les généraux et la Convention ont employé caresses et menaces : rien ne réussit. Elle a fait des lois sévères contre la désertion, on ne les exécute pas. Selon une lettre d'Allemagne, la frayeur a

tellement saisi les soldats patriotes qu'au seul nom des Autrichiens ils tremblent, et quoique à une grande distance d'eux, quand ils savent qu'ils approchent, ils prennent la fuite.

9° Il paraît sûr que le 18 novembre Charette, attaqué par les sans-culottes, les a complétement battus. Ce général n'a plus d'ennemi entre lui et Stofflet; ils peuvent se correspondre et s'unir quand ils le voudront.

10° Je ne dis rien des cruautés des Français sur la rivière de Gênes et contre les Génois, ni des demandes de l'ambassadeur sans-culotte à cette république, ni de la disgrâce de Pichegru et de Jourdan, ni de la suite des succès de Clairfait; je ne ferais que répéter là-dessus ce que vous voyez dans les papiers publics.

11° On me mande de Saint-Maurice en Valais que M. le marquis de Besignan, qui a demeuré à Rome et puis à Ancône, voulant entrer en France pour y travailler à la cause du roi, pour passer la frontière a confié ses papiers, des brochures, des plans, des copies de *l'intention du roi*, et autres écrits à une femme qui a été fouillée. Ces papiers ont été saisis, et les principaux envoyés à Paris. Voilà une imprudence qui va peut-être compromettre plusieurs personnes, et faire plus scrupuleusement garder les frontières de ce côté-là.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COURBON,

Vicaire général de Mgr l'archevêque de Lyon.

CCCLXXVII.

ABBAS REPAIRE

SANCTISSIMO PATRI PIO VI SUMMO PONTIFICI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Legione in Hispania, 1 junii 1795.

Sanctissime Pater,

Ex quo de sancito a Gallicana Conventione circa cultuum libertatem decreto pervenit ad Hispanias rumor, plerique e Gallicis sacerdotibus, qui in eodem degunt regno, magna in anxietate

versantur. Hærent enim incerti, utrum teneantur reverti statim ad suos greges, an eis sit expectandum adhuc, donec revocatum sit exilii decretum, et sublata mortis pœna, ab iis omnibus subeunda qui ante id tempus in hoc regnum penetrare attentarent. Referunt interea multos e nostris, qui in diversas se receperant regiones, spretis illis minacibus et sanguinariis edictis, ad suas reversos sedes, perhumaniter et summo cum gaudio a populis exceptos, in toto passim regno sacri ministerii munia obire quotidie liberrimeque exercere.

Aliud præterea, et quod permultis videtur haud parvi momenti, dubium suboritur. Contendunt etenim, illicitum omnino tirannis et legitimæ auctoritatis usurpatoribus (ut sunt Conventionales) præstare obsequium. Aiunt scilicet : *Obsequium illud adversatur et repugnat juramento fidelitatis, quod regi defuncto et ipsius hæredibus legitimis præstitimus.* In iis rerum angustiis, Sanctissime Pater, quid faciendum et cui parti adhærendum sit, haud ita facile est discernere. Periculosum id videtur, nobis imprimis quotquot sumus diœcesis Santonensis : sine duce, sine consilio, orbatis illustrissimo et amantissimo antistite, qui Parisiis tribus fere abhinc annis gladiis impiorum occubuit, et ignaris locorum in quibus nunc exsulat metropolitanus, dominus archiepiscopus Burdigalensis. Canonici omnes, qui in sancta fide constantes episcopo suo adhæserunt, tunc temporis in varias ejecti terras, vicarios generales, qui, sede vacante, diœcesim regerent, præponere nequiverunt.

Provoluti ergo ad pedes Sanctitatis Vestræ, enixe petimus, et humiliter obsecramus, ut dignetur, qua possimus firmo et indubitato incedere passu, viam demonstrare, nec non certas præscribere regulas, quarum ope, tuta et salva conscientia, operam dare, tum ad revocandos ad fidem errantes, tum eos qui mobilitate animi et infirmitate magis quam malitia lapsi sunt, Deo et sanctæ matri Ecclesiæ reconciliandos.

Modo non improbat Sanctitas Vestra, est nobis in animo, prima data occasione, quantumcumque sit periculum (si tamen aliquod nunc est), proficisci in patriam, ad greges nostros properare, parati ad perferendos quoscumque labores, et si pro ovium nostrarum salute sit necessarium, ad mortem etiam subeundam.

Petimus suppliciter, ut dignetur Sanctitas Vestra suam apostolicam benedictionem nobis omnibus impertiri. — Unus pro omnibus,

Sanctitatis Vestræ humillimus et obsequentissimus servus et filius

Du Repaire,
Parochus ecclesiæ Sancte Joannis.

Du Tatre,
Diœcesis Santonensis.

CCCLXXVIII.

L'ABBÉ DE BARRE

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

A Porcal, bailliage de Rue, canton de Fribourg en Suisse, par Mondon, le 20 juillet 1795.

Monseigneur,

Mgr l'archevêque de Vienne, qui a sollicité vos bontés en ma faveur, m'a marqué que, touché de ma position, vous aviez bien voulu lui promettre un asile et une retraite pour moi dans les États de Sa Sainteté. Que ne puis-je faire passer dans la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, toute l'énergie de ma vive reconnaissance ! Vous en offrir l'hommage est un devoir cher à mon cœur, qui sera comblé si vous daignez lui faire un bon accueil et l'agréer. Le parti que je prends de passer en Italie est sans doute, violent : il m'est impossible même de vous rendre combien mon attachement pour Mgr l'évêque de Saint-Claude sera souffrant lors de notre séparation : je sentirai vraiment à cette époque tout le poids de nos malheurs, et ce dernier sacrifice coûtera le plus cher à ma sensibilité, mais il me serait encore plus dur de lui être à charge. Il m'a nourri et logé gratuitement tant qu'il a été payé d'une pension de mille écus que feu M. le duc de Rohan-Chabot, son parent, lui avait laissée par son testament, et qu'il partageait encore avec une partie de sa famille. Aujourd'hui que le bien du duc est entre les mains de la nation, et que, pour comble d'infortune, M. de Fernand-Nuguès, ambassadeur d'Espagne et son héritier, qui voulait bien, malgré cela,

en faire les avances, est mort, Mgr l'évêque de Saint-Claude n'en touche plus rien, et il se trouve ainsi hors d'état de venir plus longtems à mon secours, ayant à peine de quoi subsister lui-même. Il ne me reste donc plus rien, Monseigneur, que la pureté de ma foi, l'intégrité de ma conscience et l'honneur : je suis par conséquent, j'ose l'espérer, dans l'ordre de la Providence; c'est elle qui m'a conduit jusqu'à vous, et j'ai bien des grâces à lui en rendre. La part que vous avez bien voulu prendre à la rigueur de ma situation m'inspire la confiance de réclamer par moi-même vos bons offices auprès de Sa Sainteté, aux pieds de laquelle je mets ma vénération profonde, mon respect sans bornes, ma tendresse (daignez me passer cette expression, qui rend parfaitement ce que j'éprouve, surtout pour elle), ma tendresse filiale, et la détresse où je me trouve, pour en obtenir une place, où, logé et nourri *gratis* (car je n'ai rien), je puisse avoir, pour le petit entretien, l'honoraire de mes messes libres. Oserais-je encore, Monseigneur, vous manifester un autre désir, que je soumets néanmoins d'avance et sans réserve quelconque à votre volonté : être placé à Rome même, si le départ de quelques prêtres français y laissait une retraite vacante? Ce serait le comble de mes vœux; tout semblerait m'en faire un besoin : mon attachement et mon zèle pour cette église, la mère et la maîtresse de toutes les autres; mon amour et ma piété inviolables pour la chaire sublime de saint Pierre et pour le digne et grand Pontife qui l'occupe actuellement, et que Dieu a ménagé à son Église pour sa consolation dans ces temps de calamités et de désastres; la facilité de vous y faire ma cour et de cultiver de plus près vos bontés; le rapprochement de quelques personnes qui s'intéressent à mon sort, et qui en adouciraient la rigueur; ma dévotion enfin pour cette terre arrosée et imbibée du sang de tant de martyrs et semée de corps saints. Cependant, Monseigneur, votre volonté, je ne saurais trop le répéter, sera la règle de la mienne; je serais désespéré de la contrarier en rien : j'ose vous présenter mes motifs sans la moindre prétention, et mettre avec une confiance aveugle mes intérêts entre vos mains. Mgr l'archevêque de Vienne vous a parlé de la faiblesse de ma complexion; j'ajouterai ici seulement que je ne puis pas être d'une grande dépense à ceux que

vous chargerez de ma petite et frêle personne. Je vous supplie d'être bien persuadé que ce n'est pas un ingrat que vous obligerez : vous n'en douteriez pas si ma sensibilité vous était connue. J'attendrai vos ordres avec un passe-port pour les États de Sa Sainteté, lequel passe-port je vous prie aussi de vouloir bien m'accorder, au hameau d'où j'ai l'honneur de vous écrire, où les malheurs du temps ont jeté Mgr l'évêque de Saint-Claude, et moi avec lui, et où nous campons sous un toit rustique et en bois au milieu des sapins. La Val-Sainte, et qui n'en est distante que de sept lieues, où une colonie des Pères de la Trappe s'est établie depuis notre cruelle révolution et se soutient avec édification, n'est pas plus solitaire; la seule considération qui fait supporter patiemment cette habitation, c'est qu'une grande partie de nos prêtres déportés sont dans les environs chez les bons paysans suisses, qui les ont accueillis avec charité. Monseigneur est en conséquence plus à portée de donner des consolations et des instructions tant à ceux qui restent encore en Suisse qu'à ceux à qui l'esprit de Dieu inspire le désir et le courage de se dévouer au salut des catholiques de France, et qui rentrent dans le diocèse pour y travailler : nous recevons tous les jours de ce pays-là des nouvelles très-satisfaisantes. Dieu y opère des merveilles, et les particularités que nous en apprenons ne peuvent que nous donner les plus grandes espérances pour un parfait retour aux vrais principes. Il est quelques paroisses où nos missionnaires ont célébré la messe et les autres offices divins publiquement, à la grande satisfaction des peuples; nous avons à présent dans le diocèse de Saint-Claude près de soixante ouvriers évangéliques, et un conseil établi, qui correspond directement et exactement avec Monseigneur. L'œuvre de Dieu ne s'opère pas avec moins de fruit dans les autres diocèses, et il semble que de toute part la religion reprend ses droits en France; mais les villes ne promettent pas à raison des consolations que donnent les campagnes; ce qui fait craindre que notre exil ne soit encore long.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE BARRE,
Vicaire général de Saint-Claude.

CCCLXXIX.

L'ABBÉ DE NICOLET

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Imola, 7 octobre 1795.

Monseigneur,

Des raisons d'économie, et le désir de faire durer plus longtemps les faibles ressources qui restaient à Mgr l'évêque de Lavaur après quatre ans de séjour en Espagne, nous ont décidés l'un et l'autre à une séparation qui a infiniment coûté à mon cœur. En conséquence, j'ai accepté une place que S. É. Mgr le cardinal de Chiaramonti m'a donnée dans le monastère de Saint-Julien d'Imola. Ce qui augmente l'amertume du sacrifice que j'ai fait en me séparant de mon évêque, c'est de voir que ses ressources vont finir au premier jour. Je juge, Monseigneur, de l'embarras où il va se trouver incessamment par les deux dernières lettres dans lesquelles il me témoigne la douleur qu'il a de voir qu'à raison de la difficulté des communications avec la France, ses parents sont dans l'impossibilité de lui faire passer des secours.

Une habitude non interrompue de vingt-quatre ans m'a mis à même, Monseigneur, de connaître assez Mgr l'évêque de Lavaur pour être persuadé qu'il ne fera jamais aucune démarche afin d'obtenir des secours, quelle que puisse être sa détresse. Aussi ai-je cru devoir vous faire connaître sa situation, même sans lui faire part de mon projet, bien persuadé, Monseigneur, que Votre Excellence s'occupera des moyens de lui faire passer des secours. Vous entrerez, j'en suis sûr, dans les vues de notre Saint-Père le Pape, en procurant à cette illustre victime de l'horrible révolution française au moins le numéraire que Sa Sainteté accorde aux évêques de France qui sont logés et nourris dans les monastères de ses États.

Vous pouvez croire, Monseigneur, que l'extrême délicatesse de Mgr l'évêque de Lavaur l'a décidé à ne rien demander en arrivant à Bologne. La répugnance extrême qu'il a à vivre dans un monastère n'a d'autre fondement que son grand âge et la

crainte de se voir forcé d'abandonner deux malheureux mais fidèles domestiques, qui ont tout sacrifié pour adoucir par un service purement gratuit les malheurs de leur maître.

Je viens d'apprendre que notre Saint-Père le Pape a bien voulu continuer à Mgr l'évêque de Lombez, placé d'abord à Pérouse et retiré ensuite à Venise, les 100 écus romains qu'il donne en espèces. C'est là, Monseigneur, ce qui m'enhardit à vous demander au moins la même grâce pour mon évêque. Je crois pouvoir vous assurer que jamais besoin plus réel ne s'est trouvé réuni avec une plus grande répugnance à demander. La dépense que ce dernier fait à Bologne est si restreinte que je crois que ce secours, quoique bien faible en lui-même, suffira pour lui donner à vivre pendant quatre ou cinq mois, lui et le prêtre qu'il a gardé auprès de lui, et ses deux domestiques.

J'ai l'honneur de vous répéter, Monseigneur, que Mgr l'évêque de Lavaur n'a nulle connaissance de la démarche que je fais aujourd'hui. J'aime à me persuader que vous me saurez bon gré de vous avoir fait part du véritable état des choses. Rien ne prouve plus que je dis vrai que les faibles secours que Mgr l'évêque a déjà reçus de certaines personnes, qui lui ont fait même de plus grandes offres de services.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. de Nicolet,
Chanoine de Lavaur.

CCCLXXX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Imola, 24 octobre 1795.

Monseigneur,

Les réflexions que vous faites dans la lettre dont vous m'avez honoré en date du 14 courant, sont on ne peut pas plus justes: mais malheureusement elles ne changent rien dans le caractère de Mgr l'évêque de Lavaur. Il serait à souhaiter que ce que je

pourrais lui dire à cet égard diminue l'aversion qu'il a eue toute sa vie à demander, plus encore pour lui que pour les autres, ce qui ne l'a pas empêché d'être comblé de biens, lui et tout ce qui l'entourait. Au demeurant, Monseigneur, rien ne prouve plus la confiance de Mgr l'évêque de Lavaur dans les bontés de notre Saint-Père le Pape que les dangers auxquels il s'est exposé pour venir dans ses États, où il espérait trouver des secours, ainsi qu'on le lui avait marqué dans une lettre venue d'Italie. Si Mgr l'évêque de Lavaur a dit en arrivant à Bologne qu'il ne demanderait rien au gouvernement, ce n'est que lorsqu'on lui a parlé d'entrer dans un couvent : réponse qu'il n'a faite qu'à raison de son grand âge, par la crainte de ne pouvoir s'accoutumer à la vie des religieux, et par la dure nécessité dans laquelle il se serait vu de renvoyer ses domestiques qui ont tout sacrifié pour lui. D'ailleurs le parti que Mgr l'évêque de Lavaur a pris de traverser la mer, notre séparation, qui ne pouvait que coûter infiniment à l'un et à l'autre, joints à la vie misérable qu'il mène à Bologne, tout prouve trop évidemment la vérité de ses besoins.

Je comptais, Monseigneur, que, jouissant de la confiance du Saint-Père qui vous a chargé des émigrés, vous pourriez venir au secours de Mgr l'évêque de Lavaur; ou que, ne pouvant rien faire de vous-même, vous voudriez du moins prendre la peine de faire part à Sa Sainteté de la triste situation d'un de ses enfants, qui est, comme tant d'autres évêques, assurément digne de la tendresse du meilleur de tous les pères.

J'ose vous assurer, Monseigneur, que, si ma position le permettait, je serais déjà allé me prosterner aux pieds de Sa Sainteté pour lui exposer les besoins d'un évêque à qui je dois tout, par reconnaissance : après avoir reçu votre lettre, j'étais presque décidé à prendre la liberté de lui adresser une supplique; mais j'ai cru devoir attendre de vous, Monseigneur, une réponse ultérieure avant de prendre un parti.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Nicolet,

Chanoine de Lavaur.

CCCLXXXI.

LE P. HAREL, FRANCISCAIN,

A S. É. Mgr LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Rome, ...octobre 1795.

Monseigneur,

Le P. Élie Harel, religieux du troisième ordre de Saint-François, gardien du couvent de Paris et membre de l'Académie des Arcades, a eu l'honneur d'écrire à Votre Éminence, dans le courant du mois de juillet dernier, qu'il désirait aller à Rome pour présenter à Sa Sainteté un ouvrage qu'il lui a dédié, et dans lequel il a démontré aux schismatiques constitutionnels l'autorité du Saint-Siége : le P. Élie est déjà connu par plusieurs autres ouvrages qui ont été présentés à Sa Sainteté par S. É. Mgr le cardinal Doria Panfili, alors nonce à Paris.

Le P. Élie a eu l'honneur de recevoir une réponse de Mgr Caleppi, qui lui représentait qu'il était dangereux de se mettre en route, et que dans des circonstances plus favorables on aurait égard à sa demande. Le P. Élie n'a point regardé cette réponse comme un refus : il a cru, sans manquer à l'obéissance, pouvoir se mettre en route après les chaleurs pour passer quelques jours à Rome, satisfaire sa dévotion et sa curiosité : il a eu l'honneur de se présenter à Mgr Caleppi, qui lui a dit qu'il n'était pas en règle. Le suppliant a été on ne peut plus mortifié et humilié de se trouver, sans le vouloir, réfractaire à des lois qu'il ne connaissait pas ; il demande pardon de sa faute, et est tout prêt de la réparer selon que le jugera Votre Éminence. Cependant il espère qu'elle aura égard aux pénibles fatigues du long voyage que le suppliant a fait à pied, et qu'elle daignera lui accorder la grâce de rester quelques jours à Rome dans un couvent de son ordre ; en attendant cette grâce, le suppliant a l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Élie Harel,

Actuellement au couvent de Saint-Cosme et Damien.

CCCLXXXII.

LE MÊME

A NOTRE TRÈS-SAINT-PÈRE LE PAPE PIE VI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Rome, 16 décembre 1795.

Très-Saint-Père,

Le P. Élie Harel, prêtre religieux du troisième ordre de Saint-François de la congrégation de France, ancien professeur de théologie à Paris et gardien du grand couvent de Notre-Dame de Nazareth dans ladite ville, prend la liberté de représenter très-humblement à Sa Sainteté que depuis vingt ans il s'est constamment occupé par ses prédications et ses écrits à détruire et à réfuter les systèmes impies qui déchirent le sein de sa patrie et menacent d'embraser l'Europe; qu'il a déjà eu l'honneur de faire parvenir à Sa Sainteté plusieurs volumes de ses différents ouvrages, par l'entremise de S. É. M[gr] le cardinal Doria Panfili, alors nonce à Paris; dans le cours de la révolution, le même religieux a redoublé contre les novateurs son zèle et ses écrits, parmi lesquels il en a fait un qui a pour titre : *L'autorité universelle et souveraine du Pape dans l'Église, démontrée aux hérétiques et aux schismatiques constitutionnels;* ouvrage dédié à Sa Sainteté Pie VI, un vol. in-8°, dont il a apporté un exemplaire avec lui pour avoir l'honneur de le présenter lui-même à Sa Sainteté.

Le P. Élie s'est adressé à M[gr] Caleppi pour obtenir cette grâce : ce prélat a désiré voir l'ouvrage, il l'a lu avec intérêt, et, d'après son analyse, il l'a jugé très-utile dans les circonstances actuelles, et digne d'une nouvelle impression. Il a également fait espérer au suppliant l'honneur d'être admis à l'audience de Sa Sainteté dans la suite; mais comme ledit religieux, venu de l'Angleterre où il s'est d'abord réfugié pour éviter la mort dont il était menacé en France, est déjà depuis deux mois à Rome sans avoir pu pénétrer et sans savoir quand il sera assez heureux pour arriver jusqu'au trône du père commun des fidèles, l'appui et le consolateur des prêtres français, et comme ce long séjour inattendu pourrait lui faire perdre l'occasion de se placer chez un

seigneur qui désire lui confier l'éducation de ses enfants dont il l'a prié de se charger dans son passage à Vérone, le P. Élie ose s'adresser immédiatement à Sa Sainteté pour la supplier de lui désigner le jour où il aura la consolation de lui baiser respectueusement les pieds, recevoir sa bénédiction, et lui offrir le fruit de ses travaux, qui lui est spécialement consacré.

En attendant cette grâce, le suppliant continue à faire des vœux au Tout-Puissant pour la conservation de Sa Sainteté, dont les jours sont si précieux à toute l'Église, et ne cessera d'être, avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission, le plus fidèle et le plus zélé serviteur de

Sa Sainteté,

Fr. Élie Harel,

Actuellement au couvent de Saint-Paul, à la Regola.

CCCLXXXIII.

LE BARON DE TALLEYRAND-PÉRIGORD

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 39.

Vicence, 19 novembre 1795.

Mon fils vient de me mander, Monseigneur, les preuves d'intérêt que vous voulez bien lui donner. J'y suis trop sensible pour différer un seul jour de vous en faire mes remercîments. Grâce à votre obligeance, Monseigneur, il pourra désormais employer avec agrément et utilité le temps de notre maudite révolution. Dieu veuille qu'il ne la prolonge pas, et que je puisse par la suite vous prouver ma reconnaissance et le très-parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le baron de Talleyrand.

Mme de Talleyrand me charge de la rappeler à votre souvenir, et de vous assurer qu'elle partage ma reconnaissance.

CCCLXXXIV.

L'ABBÉ DE TALLEYRAND

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Ravenne, 16 décembre 1795.

Monseigneur,

Je profite avec joie de l'occasion que me fournissent les souhaits que je forme pour votre bonheur dans l'année où nous allons entrer, afin de vous remercier de nouveau de l'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner, vous prier de me le continuer, et vous renouveler l'assurance des sentiments d'attachement et de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Talleyrand-Périgord.

CCCLXXXIV *bis*.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Vicence, 2 octobre 1795.

Monseigneur,

Venant d'apprendre, par la lettre de Mme Adélaïde de France, que c'est à vos soins et à votre obligeant intérêt que je dois la réussite de mon affaire à Ravenne, je m'empresse de vous en témoigner ma reconnaissance. Vous ne devez pas douter de l'ardent désir que j'ai de me rendre à ma destination : aussi, Monseigneur, si ce n'était pas abuser de votre obligeance, je vous prierais de me procurer les passe-ports nécessaires pour m'y rendre au plus tôt. Mes parents, je vous assure, partagent bien mes sentiments et ma reconnaissance; je profite avec empressement et plaisir de l'occasion que me présentent vos bontés pour

vous assurer, Monseigneur, des sentiments d'estime et de reconnaissance avec lesquels je suis,

De Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé DE TALLEYRAND-PÉRIGORD.

CCCLXXXV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 19.

Venise, 6 août 1796.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire; fâché de ne pas pouvoir aller à Rome pour vous prouver de ma bouche ma reconnaissance, je ne cesserai de vous la témoigner par ma lettre en recevant avec reconnaissance le nouvel asile que le Saint-Père voulut bien m'accorder. Je m'y rendrai du moment où vous aurez bien voulu me le déterminer. C'est certainement à votre intérêt que je dois cette grâce nouvelle et si particulière : je vous prie d'en agréer mes remercîments, et de ne point douter de mes sentiments d'attachement et de reconnaissance.

Mes parents me chargent de vous présenter leurs hommages et leurs remercîments, et daignez agréer ceux avec lesquels je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé DE TALLEYRAND-PÉRIGORD.

CCCLXXXVI.

LA COMTESSE DE NEULY

AU CARDINAL DE ZELADA.

Berlin, 5 décembre 1795.

Monseigneur,

La bienfaisance a toujours inspiré la confiance. Cette vérité justifie, Monseigneur, la liberté que je prends de recourir encore

aux bontés de Votre Éminence pour soulager mon cœur, oppressé de la triste situation d'une dame plus recommandable encore par ses vertus que par sa naissance. Il s'agit de Mme la comtesse de Choiseul, sœur du feu duc de ce nom, et abbesse du chapitre de Saint-Louis de Metz. J'ai eu l'honneur de connaître particulièrement cette dame pendant plusieurs années que j'ai passées avec elle dans la même ville, et je lui ai voué un respect et un attachement bien vrai. Mais, hélas! que ne peut-il lui être aussi utile qu'il est sincère! Après avoir admiré dans Mme de Choiseul une vertu toujours active et le plus grand zèle pour la cause des infortunés, tant qu'elle a été en état de les secourir, j'apprends qu'elle est au moment de périr de misère, ayant dépensé, depuis quatre ans que l'abbaye de Saint-Louis a été supprimée, tout ce qui lui restait de ses épargnes, et venant de perdre son unique soutien dans la personne de M. le duc de Choiseul son neveu, qui vient d'échouer, dit-on, sur les côtes de la France. Il est aisé de prévoir quel sera son supplice; ce sera peut-être aussi le coup de grâce pour cette respectable abbesse. Mais on ne meurt pas de douleur, et les femmes ont la vie dure... Que deviendront alors les derniers jours de Mme la comtesse de Choiseul, sans appui, sans ressources, accablée de toutes les infirmités de l'âge et du malheur, et n'ayant que la religion et sa résignation pour soutiens?... J'ai fait pour elle auprès de notre bon roi tout ce que la plus tendre compassion a pu m'inspirer. Mais, hélas! le nombre des malheureux émigrés devient si grand que c'est une charge pénible pour l'État; et ce généreux prince a tant fait pour eux qu'il se regarde quitte envers ceux qui l'implorent aujourd'hui. Mme de Choiseul n'a donc obtenu qu'un logement gratis à Bareuth, où elle s'est réfugiée depuis que l'Électeur de Mayence, qui lui donnait un appartement à Aschaffenbourg, s'est retiré lui-même dans sa ville d'Erfurt. Enfin je finirai, Monseigneur, de vous peindre la triste situation de Mme de Choiseul en vous suppliant de lire la lettre ci-jointe d'un curé de Metz qui est avec elle. Ce digne prêtre veut lui faire le sacrifice de 1,000 écus que sa famille a déposés entre mes mains, et que je lui enverrai certainement si la divine Providence, dont les voies sont si admirables, ne vient pas au secours de Mme de Choiseul d'une autre manière. Mais me tromperai-je en mettant toutes mes espérances

dans les bontés du Saint-Père le Pape? Qui mieux que vous, Monseigneur, est à même de mettre à ses pieds la très-humble requête d'une pauvre hérétique, qui a trop de foi en sa charité pour ne pas oser (tout indigne qu'elle est) la réclamer en faveur de sa respectable amie? Quels seraient ma joie et mon bonheur si vous daigniez, Monseigneur, vous rendre propice à mes vœux! Oui, ils reflueront en bénédictions sur Votre Éminence, afin que, dans toutes les vicissitudes de la vie, elle soit préservée des coups du malheur, et qu'elle jouisse sans interruption de la récompense due à une bienveillance universelle.

J'ai l'honneur d'être, avec une reconnaissance respectueuse,

Monseigneur,

De Votre Éminence

La très-humble et très-obéissante servante,

B^{se} DOUAIRIÈRE DE BERGH, née C^{se} DE NEULY.

P. S. Mon fils, pour lequel Votre Éminence a bien voulu s'intéresser l'année dernière auprès de l'Électeur de Bavière, est encore toujours capitaine; mais le retard de son avancement ne diminue pas ma reconnaissance, qui sera éternelle.

CCCLXXXVII.

L'ABBÉ DE LA BORIE

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 19.

Gênes, 16 février 1796.

Monseigneur,

Les bontés dont Votre Éminence a toujours honoré les malheureux me font aujourd'hui prendre la liberté d'exposer à ses pieds ma triste situation après trois ans et demi d'exil que j'ai toujours passés sans aucun secours étranger; j'ai imprudemment cru que je pouvais revenir dans ma patrie; je me suis embarqué pour Marseille, où je n'ai pu arriver à cause d'une grande tempête qui nous jeta sur les côtes de Toulon, où notre capitaine se vit forcé d'aller. Je crus pouvoir y descendre avec sûreté; mais,

à peine y étais-je entré, les terroristes décidèrent que je devais être fusillé, et je l'aurais été infailliblement sans le secours d'un capitaine de Raguse, qui fut touché de mon sort ; il me sauva pendant la nuit dans son vaisseau, et me porta à Gênes, dépourvu entièrement de tout : là j'ai vécu depuis quatre mois par le secours de quelques personnes charitables touchées de mon triste état. Étant presque le seul prêtre du diocèse de Cahors en Italie, privé même d'évêque légitime à qui je puisse m'adresser, il ne me reste plus que de me jeter aux pieds de Votre Éminence, pour la supplier de vouloir bien m'accorder une place dans les États de Sa Sainteté pour pouvoir subsister, ne voyant point d'autre moyen de le faire. Les bontés de Votre Éminence et son bon cœur pour l'humanité affligée me font espérer cette grâce, que je n'aurais jamais osé demander si je ne priais, Monseigneur, Votre Éminence de croire que ce n'est que la dernière extrémité qui m'a porté à cet acte d'importunité. Je baise très-respectueusement les mains de Votre Éminence, et suis,

Monseigneur,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
BERNARD PERGOT DE LA BORIE,
Prêtre français.

CCCLXXXVIII.

L'ABBÉ LAFITTE

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 19.

Florence, 7 mars 1796.

Monseigneur,

La nécessité où je me trouve réduit m'oblige à recourir à Votre Grandeur pour implorer de Sa Sainteté le secours accordé si libéralement aux malheureux prêtres français. Il y a trois ans que je me trouve dans les États de la Toscane à vivre à mes frais et dépens ; je me trouve aujourd'hui à la fin de tous mes fonds. En vain j'ai tenté d'entrer dans ma malheureuse patrie lorsqu'il paraissait que le nuage était moins obscurci ; il a été

difficile d'en effectuer le projet, surtout lorsqu'il s'agit de traverser une partie de la France pour me rendre dans une province qui est la Gascogne. C'est ce qui en a rendu ce pas encore plus périlleux. J'ose me flatter, Monseigneur, que Sa Grandeur compatira à mon sort, et me fera jouir, comme tant d'autres, des bénéfices de Sa Sainteté. Jusqu'ici je me suis fait un scrupule de ne point participer aux secours offerts par Sa Sainteté pour ne point en priver ceux qui peut-être en avaient plus de besoin que moi; mais la trop longue durée de mes disgraces m'a épuisé, et m'a forcé de recourir aux mêmes moyens. Sa Grandeur doit avoir mon nom entre ses mains depuis l'époque où nous fûmes menacés d'être renvoyés des États de la Toscane, ce qui nous obligea d'avoir recours à Mgr le nonce alors résidant à Florence, pour pouvoir trouver un asile dans les États de Sa Sainteté. Je supplie donc Sa Grandeur de me faire la charité de me fixer un poste où je puisse me rendre pour y trouver de quoi subvenir aux besoins de ma subsistance, et dont le climat soit bon et favorable à ma santé, qui a souffert beaucoup par l'intempérie de l'air de Florence. Je redouble encore mes instances auprès de Sa Grandeur pour obtenir la grâce que je réclame, et que je ne doute point du zèle avec lequel elle adhérera aux vœux de celui qui est et qui sera toute sa vie, avec les sentiments les plus respectueux,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LOUIS LAFFITE,

Prêtre français.

CCCLXXXIX.

L'ABBÉ VIEL

A S. E. Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 19.

Florence, 27 mars 1796.

Monseigneur,

En partant pour la France, je ne comptais pas être si tôt dans le cas d'avoir recours aux bontés paternelles du Souverain Pon-

tife. Je me flattais que, l'Assemblée paraissant avoir adopté des principes de modération, je pourrais me livrer en liberté aux travaux de mon ministère, et en recevoir quelque récompense par la douce consolation d'avoir, selon mes faibles talents, contribué au bien. Mais je m'étais cruellement trompé dans mes conjectures : au lieu de tolérance, je n'ai éprouvé que contradictions. Proscrit, poursuivi partout, je n'ai trouvé mon salut que dans la fuite. Arrivé sur la fin de septembre, j'ai été obligé de partir au commencement de janvier, heureux d'avoir pu échapper à la dent meurtrière des tigres.

J'espérais, Monseigneur, que les faibles moyens qui me restent, joints à l'honoraire des messes, pourraient me faire subsister ici, sans être à charge à personne; mais l'expérience que j'ai faite me prouve combien ils sont insuffisants. En conséquence, je viens vous prier, Monseigneur, de vouloir bien me donner un poste dans l'État ecclésiastique. Je suis resté deux ans et demi à Viterbe. La conduite que j'ai tenue me donne la confiance qu'on m'y verrait retourner sans peine; et moi-même, si cela ne contrariait pas vos arrangements, j'irais de nouveau avec plaisir habiter un pays au climat duquel je suis naturalisé, et où j'ai reçu une infinité de bons traitements. C'est ici, Monseigneur, la première grâce que j'ai l'honneur de demander à Votre Excellence. Si ce n'est la dernière, je puis au moins répondre de n'être pas importun, et j'espère que tous mes rapports avec elle se borneront à lui témoigner ma reconnaissance et à l'assurer du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

VIEL,
Prêtre.

CCCXC.

L'ABBÉ VOGEL

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 16.

Nateliæ, 6 april 1796.

Excellentissime et reverendissime Domine,

Supplices hasce preces Excellentiæ Vestræ reverendissimæ humillime porrigo Josephus Antonius Vogel, diœcesis Basileensis presbyter et parochus exsul.

Biennium est et sex fere menses, ex quo in Italiam Statumque hunc Pontificium veni, annuente Sanctissimo Domino nostro, ut claro Colutio Vicenorum, antiqua monumenta in lucem edenti, adjumento essem. Ab eo tempore, quin familiæ cuiquam religiosæ oneri essem, in ædibus Colutianis commoratus, versandis nocturna diurnaque manu veteribus chartis aliisque, id genus laboribus quam potui operam præstiti; quo factum est, ut oculorum aciem plurimum hebetatam esse sentiam, aliaque non modica valetudinis incommoda accesserint, et si eamdem vitam vivere pergam, majora accessura timeantur. Quare cum spes modo sit, fore ut restituta pace rebusque Francicis utcumque compositis in patriam revocemur, ad pristina officia perfungenda, ut et saluti meæ consulerem, et quiete aliqua potirer, ac otium nanciscerer quod iis studiis darem, quæ conditioni meæ futuræ accommodatiora sunt, ab Excellentia Vestra reverendissima supplicibus precibus contendendum existimavi, ut nimirum reliquum tempus, quo hisce in partibus morari necessum erit, in religiosa quadam familia, et siquidem ita Excellentiæ Vestræ reverendissimæ placuerit, in conventu Carmelitanorum qui Matelicæ est, peragere possim. Matelicæ enim commoror, quo a D. Colutio missus fui ad describendas archivii istius chartas, ibique manere optarem, adsentiente reverendissimo D. vicario capitulari Campanelli, ac senatu amplissimo, a quibus non obscura favoris erga me ipsorum indicia habui. Id unum deest, ut Excellentia Vestra reverendissima dignetur Carmelitanis præcipere ut me recipiant, utpote qui minori cum suo incommodo, opulentiores

enim sunt, alimenta mihi præbebunt. Summis igitur precibus Excellentiam Vestram obtestor, ut pro notissima sua benignitate, paternoque plane amore, quo calamitatis meæ socios nunquam non amplexa est, mihi quoque optatissimam opem ferre dignetur, deprecaturo quoad vixero Deum optimum maximum, ut quoniam ipse non possum dignas gratias referre, ipse Excellentiam Vestram reverendissimam diu Ecclesiæ suæ et vicario sospitem servet.

Excellentiæ Vestræ reverendissimæ

Devotissimus, atque ad obsequia paratissimus servus,

J. A. VOGEL,
Presbyter indig.

CCCXCI.

LES SOLITAIRES DES FONTENELLES

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 16.

Ferrare, 13 avril 1796.

Excellence,

Nous faisons partie d'une société dont le petit livre que nous joignons ici en forme de mémoire fera connaître à Votre Excellence le but, l'origine et les progrès. Les membres de cet institut se trouvant trop nombreux pour tenir tous dans cinq maisons que la charité chrétienne leur a fait trouver en Souabe, leur supérieur s'est vu forcé de mettre quelques-uns de ses enfants au gré de la Providence, et de les envoyer chercher quelque autre part un asile. Nous avons parcouru une partie de la Souabe, nous avons traversé tout le Tirol, le duché de Mantoue, celui de Parme : partout des âmes généreuses et compatissantes sont venues à notre secours; mais partout les circonstances malheureuses qui désolent l'Europe nous ont empêché de trouver une retraite. Enfin nous sommes arrivés sur les terres du Souverain Pontife. Nous nous sommes présentés successivement à Leurs Éminences le cardinal archevêque et le cardinal légat : ils ont répondu l'un et l'autre que la grâce que nous demandions ne dépendait pas d'eux, qu'il fallait la solliciter à Rome même, et que c'était à Votre Excellence qu'il fallait s'adresser pour cet objet; le

Père commun des fidèles vous ayant établi le père et le protecteur des Français. Nous venons à cet effet, Monseigneur, nous jeter aux pieds de Votre Excellence. Nous ne demandons rien que la permission de respirer sur les terres de Sa Sainteté, nous promettons de n'être à charge à qui que ce soit; nous promettons même de chercher à nous rendre utiles, et de contribuer par l'instruction et les manufactures au bien spirituel et temporel du prochain. Nous sommes quinze, un prêtre, quatre autres frères dont l'un n'est entré dans la société que depuis peu, et dix sœurs. Je joins ici une liste de nos noms, telle que S. É. Matthei a bien voulu se charger de l'envoyer à Rome; j'y joins aussi la copie authentique de deux témoignages que nous avons reçus dans notre voyage, et qui prouvent l'authenticité de différents autres témoignages qu'ils citent.

Nous sommes, avec la plus profonde vénération,

Monseigneur,

De Votre Excellence

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

LES SOLITAIRES DE FONTENELLE (Besançon).

F. CHARLES BRETENIÈRE,

Prêtre solitaire très-indigne.

CCCXCII.

LE MARQUIS DE LAINCEL

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 19.

Florence, 2 juillet 1796.

Monseigneur,

J'eus autrefois recours à vous pour solliciter des secours de la bienfaisance du Très-Saint-Père; je fus comblé de vos bontés, et de l'intérêt que vous daignâtes me témoigner. Moins malheureux aujourd'hui par les secours que mes parents m'ont fait parvenir de France, et par ceux que leur position actuelle et leur tendresse me promettent pour l'avenir, je ne viens point vous importuner de nouveau, mais j'ai recours à vous avec la confiance que vous m'avez inspirée, et que je vous dois à si juste

titre pour représenter à Votre Excellence qu'ignorant les ordres actuels de mon souverain pour l'admission de ses sujets à Rome, si l'entrée de cette capitale du monde chrétien n'est pas libre, je vous aurais, Monseigneur, une vive obligation de mettre aux pieds du Très-Saint-Père la demande d'y passer, et d'y séjourner environ un mois avec ma femme, et une très-ancienne femme de chambre dont je réponds à tous égards. J'ai dans M. de Bernis un de mes plus proches parents, avec qui je désire vivement passer quelque temps avant de me rendre à Malte, où des parents et des amis chauds nous offrent un asile, et les avantages que les événements actuels me rendent précieux, puisque je ne puis désormais habiter Bologne. J'ose espérer, Monseigneur, que vos bontés et vos soins m'obtiendront de Sa Sainteté cette grâce. Veuillez mettre à ses pieds mon dévouement personnel et ma fidélité, celui de mon père au Saint-Siége, dont il a donné des preuves, un séjour de quatre ans à Bologne, où j'ose vous adresser que S. É. Mgr le cardinal Archetti m'honorait de son estime et de ses bontés particulières. Permettez, Monseigneur, qu'à ces titres je joigne une copie de deux certificats qui attestent ma conduite passée, et doivent être garants de l'avenir. Des affaires de famille m'ont obligé de venir à Florence en quittant Bologne. J'ignore combien elles m'y retiendront encore : veuillez en conséquence, Monseigneur, donner un terme un peu long au passe-port que je sollicite. Si je puis l'obtenir par vos soins et votre appui, j'éprouverai une bien vive satisfaction de vous offrir moi-même l'hommage de ma reconnaissance et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le marquis DE LAINCEL.

Certificat de S. É. Mgr le cardinal-archevêque de Bologne.

Partendo da questa città di Bologna, li Sig. conjugi Carlo Francesco, marchese di Laincel, et marchesa Anna Teresa d'Arquier, con sua famiglia, sudditi pontificii che hanno dimorato per anni quattro in questa medesima città, attestiamo che li

medesimi hanno condotta una vita degna non solo della loro nobile nascita, ma eziandio e molto più della cattolica religione che professano ed hanno sempre professata in ogni incontro : perciò li crediamo meritevoli di ogni riguardo e di ogni assistenza da tutti quei che sono addetti alla romana apostolica Chiesa, alli quali perciò caldamente li raccommandiamo in fede.

Dato dal nostro palazzo arcivescovile di Bologna, li 16 maggio 1796.

D. A. card. Archetti,
Arcivescovo.

Certificat de M. le comte Marulli, ministre de S. A. R. le sérénissime archiduc, grand-duc de Toscane près les trois légations du Saint-Siége.

A chiunque vedrà il presente, certifico come il Sig. marchese Carlo Francesco Vittore de Laincel, e la Sig. Anna Teresa d'Arquier sua consorte, nativi di Avinione, e da me pienamente cogniti, hanno dimorato in questa città di Bologna per il corso di circa anni quattro, e che in tale frattempo hanno coll' ottima loro condotta dato saggio della nobile loro condizione, meritandosi la più favorevole riputazione, ed essendo stati perciò riconosciuti ed ammessi nelle case e famiglie nobili di questa città.

E per essere ciò la verità, ho stimato accompagnarlo col presente certificato.

Dato da Bologna, li 16 maggio 1796.

Giacomo Marulli.

CCCXCIII.

L'ABBE BELLON

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 19.

Loreto, 25 juillet 1796.

Monseigneur,

Après avoir demeuré trois ans et demi à Ferrara, j'ai été obligé

d'en sortir, non par crainte de ce qui pouvait arriver, mais par le décret porté par le commissaire français, qui ne donnait que vingt-quatre heures à tous les émigrés. Mon voyage a été bien pénible et bien dispendieux. En traversant l'État vénitien, à peine me donnait-on le temps d'y passer; quelquefois même on me faisait retourner d'où j'étais venu. Arrivé enfin à Sinigaglia, la Providence m'a conduit à Lorette. C'est de ce lieu de bénédiction que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Grandeur, pour la prier très-instamment de me procurer, si la chose est possible, une des deux places qui sont ici vacantes, à Sant'Antonio et aux Conventuels, ou du moins d'y demeurer tranquille. Dans ce dernier cas, j'aurai soin de me procurer des rétributions pour les messes. Mon âge, mes infirmités habituelles, me forcent à solliciter, du moins pour quelque temps, un lieu de repos. Je suis compatriote de M. Donadieu, que je connais dès mon enfance, et avec qui j'ai eu la consolation de faire mission. S. É. le cardinal de Ferrara a répondu aujourd'hui, avec un ton de bonté qui m'a attendri jusqu'aux larmes, à la lettre que j'avais eu l'honneur de lui écrire. Sans me le dire expressément, il me donne assez à entendre qu'au moment où les affaires seront accommodées il m'accordera la grâce de retourner chez lui. C'est là, Monseigneur, le grand objet de mes vœux, le soutien de mon espérance, et c'est aussi ce qui m'engagerait à ne pas m'éloigner d'un lieu qui, par tant de titres, me sera toujours cher. C'est avec la plus vive confiance que j'abandonne mon sort et ma destinée entre les mains de votre religion et de votre charité pour le clergé français.

J'ai l'honneur d'être, avec le dévouement le plus respectueux,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BELLON,
Prêtre français.

CCCXCIV.

A SA SAINTETÉ PIE VI,

HEUREUSEMENT RÉGNANT POUR LE PLUS GRAND BIEN
ET DE LA RELIGION ET DE LA SOCIÉTÉ,
SON TRÈS-OBÉISSANT SERVITEUR ET SUJET

FIDÈLE-TOUSSAINT ROUAULT,

PRÊTRE DE LA VILLE DE SAINT-BRIEUC,
CHAPELAIN DE SAINT-LOUIS, HABITANT DE ROME DEPUIS L'AN 1783.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 23.

Rome, 1er août 1796.

Très-Saint-Père,

Joachim Rouault, au quinzième siècle, chassa les Anglais de la France; Fidèle-Toussaint Rouault, au dix-huitième, en chassera l'irréligion, si Votre Sainteté veut bien le laisser faire, sans lui en donner la commission, qui, étant pour lui trop honorable, lui serait onéreuse. Voici le plan dont il promet à Votre Sainteté de ne s'écarter en rien : Il écrira toujours directement à la Convention. Il commencera par la prier de choisir, entre ses philosophes et ses théologiens, les plus doctes pour disputer contre lui. Dans la dispute il évitera tout terme offensant et ne rappellera aucun fait odieux. Il ne parlera ni de monarchie ni de république, jusqu'à ce que Votre Sainteté ait prononcé sur cela. Il ne traitera ni de paix ni de guerre, ni de tort ni de restitution. En un mot, il gardera un profond silence sur le temporel. Seulement, si l'occasion se présente, il prouvera que la religion catholique est le meilleur fondement d'une société quelconque. Il se bornera à démontrer que les Français n'ont eu aucune raison, soit générale, soit particulière, de se séparer de l'Église catholique romaine; que la religion catholique est la seule vraie; qu'on en prouve et défend invinciblement tous les dogmes; que dans toute autre religion on ne peut ni prouver ni défendre; enfin qu'un pyrrhonisme absolu sur la religion ne peut être le partage d'une nation entière. Ainsi, ou en descendant, ou en remontant de conséquence en conséquence, il forcera les Français à rentrer dans le sein de l'Église, aidé, comme

il le demande et l'espère, de la grâce de Dieu et de votre bénédiction apostolique.

CCCXCIV *bis*.

LE MÊME

A Mgr CONSALVI, EN SON HOTEL.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 23.

Rome, 12 septembre 1796.

Monseigneur,

Deux ou trois jours avant votre départ pour Florence, vous me dites en passant, étant sur le point de sortir, que le Saint-Père approuvait mon projet; que je pouvais écrire à la Convention; mais qu'il me fallait montrer mes écrits avant de les envoyer, ce que j'ai d'abord trouvé juste. Ainsi je vous prie de me faire savoir par votre secrétaire M. de Rossi à qui je dois les montrer.

Quelque bonne intention que j'aie, il est nécessaire que je sache que mon travail ne sera pas inutile.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

ROUAULT.

CCCXCV.

L'ABBÉ DE LA MAGDELAINE, VICAIRE GÉNÉRAL DE LYON,

A S. É. Mgr LE CARDINAL CHIARAMONTI, ÉVÊQUE D'IMOLA (PIE VII).

Ancône, 2 août 1796.

Monseigneur,

S'il était des expressions capables de rendre la reconnaissance la plus vive et la plus étendue, je les emploierais pour témoigner à Votre Éminence toute celle qu'ont fait naître en moi ses bontés soutenues à l'égard de nos trois dames religieuses

ursulines, qui m'ont annoncé qu'elles prenaient congé de Votre Éminence, en lui demandant sa bénédiction.

Ce ne sera point sans un tendre et vif attendrissement, Monseigneur, que Mgr l'archevêque de Lyon apprendra tout ce que votre charité pastorale a fait pour elles, dans un temps malheureux où chaque jour voit les sollicitudes pour votre propre troupeau se multiplier à l'infini ; mais cette charité est sans bornes, et je croirais l'outrager si j'en demandais en ce moment la continuation à Votre Éminence en faveur de Mme des Brosses de la Barge et Mmes Gabet, toutes nos compatriotes : Mme de la Barge va se trouver seule Française dans sa communauté ; je craindrais que cette solitude ne lui retraçât trop vivement les malheurs qu'éprouva sa famille en France, si je n'étais assuré que Votre Éminence voudra bien lui en adoucir l'amertume, en lui procurant tous les secours et les consolations que sa confiance pourrait désirer pour se communiquer librement. Je n'en dirai pas davantage, Monseigneur ; vous les avez adoptées pour vos enfants, et elles sont d'autant plus chères à Votre Éminence que, par une conduite au-dessus de tout éloge, elles ont, avec toutes leurs compagnes, édifié toute la chrétienté, et sont devenues la consolation, la gloire et l'ornement de l'Église de France.

Je voudrais adresser à Mme la supérieure et à la communauté des dames dominicaines les sentiments de reconnaissance dont mon cœur est pénétré ; mais j'avoue mon impuissance à rendre en italien ce que mon cœur sent si bien, et que je ne puis que trop faiblement exprimer même en langue française. Oserais-je me flatter que Votre Éminence daignera leur faire connaître mes regrets à cet égard, et agréer elle-même l'hommage de ma reconnaissance et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Deschamps de la Madeleine,

Ancien vicaire général de Lyon.

CCCXCVI.

LES PRÊTRES FRANÇAIS DE RAVENNE

AU PAPE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 39.

Ravenne, 5 décembre 1796.

Très-Saint-Père,

C'est dans votre cœur paternel que nous venons déposer nos sentiments et nos désirs.

Les mystères d'amour et d'abaissement que nous allons célébrer, un temps funeste aux âmes et aux corps, une foule d'idées et d'objets différents, font sentir à nos âmes et la joie et la douleur.

Les maux que nous avons éprouvés sont grands, les bienfaits que nous ressentons en absorbent l'amertume. C'est en particulier la charité des premiers ministres de l'Église qui s'est montrée dans tout son éclat. Son Éminence le cardinal Mattei a été pour nous un premier libérateur. Mgr l'archevêque de Ravenne nous montre tous les jours que son amour est sans mesure. Son attention, son affabilité, toutes les vertus qu'il possède, en font un homme admirable : nous admirons encore plus le choix des pasteurs si puissants en bonnes œuvres. Votre Sainteté les a élus ; elle est la source de tant de mérites. La chaire de Pierre reçoit de vos qualités personnelles un éclat qui étonne, qui éblouit même les ennemis de votre dignité.

Que ne devons-nous pas à un si grand Pontife ? Les facultés de notre âme suffisent à peine à le comprendre ; notre langue ne saurait l'exprimer. Il nous reste de protester la plus entière obéissance, la plus tendre, la plus respectueuse affection à un père compatissant et généreux.

Nous formerons les vœux les plus ardents pour la conservation des jours d'un chef rempli de sagesse, d'un pontife de charité, le soutien de cette religion sainte, dont des mains sacriléges voudraient renverser les autels. Puisse-t-il voir bientôt luire des jours de paix et de justice dans ces contrées où règnent le désordre et l'impiété ? Puissions-nous revoir nos ouailles, après avoir vu celui par lequel Dieu nous a affermis dans les épreuves,

secourus dans les besoins, et ouvert les trésors de son Église.

Nous sommes, avec le plus profond respect,

De Votre Sainteté

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

MARGUILLAN, — RICHARD minor, — BLANCARD, — REYNAUD, — ROUGIER, — J. A. RICHARD, — PROUL, — A. JULLIEN, — J. B. JULLIEN, — IMBERT, — VIAL, — C. F. LEGRAND, — MITIER, — CHEILAN, — SARCOMBES, — COLOMB, — DE BALESTIER, CROS, — CASSAN,

Prêtres français résidant à Ravenne.

CCCXCVII.

LE SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES A PARIS

AU CARDINAL GERDIL,

PRÉFET DE LA SAINTE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 16.

Rome, ...1797.

Monseigneur,

Denis Boiret, procureur des Missions étrangères, a l'honneur d'exposer à Votre Éminence qu'étant chargé de la correspondance des évêques, vicaires apostoliques et missionnaires français dans les Indes orientales, il se trouve chargé de beaucoup d'écritures auxquelles il ne peut absolument travailler par lui-même à raison d'un tremblement qu'il éprouve dans les mains. Son confrère ne peut y suffire seul, d'autant plus qu'il a souvent mal aux yeux. M. Edme Lamothe, curé de Rigni-le-Ferron, diocèse de Sens, frère jumeau de M. Charles Lamothe, évêque de Castories et coadjuteur du vicaire apostolique du Tonquin occidental, serait bien utile et même nécessaire au suppliant pour l'aider dans ces sortes d'écritures : il mérite à juste titre toute sa confiance et celle des Missions, dont il a beaucoup de connaissance. S. É. Mgr le cardinal Antonelli a obtenu pour lui la permission de venir demeurer dans l'État ecclésiastique, et l'a placé,

il y a plus de deux ans, à Palestrine, parce qu'il n'y avait point alors de place vacante à Rome. Mais, pour qu'il pût rendre service aux Missions, il serait nécessaire qu'il fût placé en cette ville dans quelque communauté ecclésiastique religieuse : la place qui lui conviendrait le mieux serait à la Trinité du Mont, d'où un des prêtres français qui y étaient placés est sorti depuis peu pour retourner en France.

Le suppliant, ne pouvant se flatter d'obtenir cette grâce par lui-même, a recours à Votre Éminence, et la supplie de vouloir bien employer son crédit pour procurer cette place, ou, si cela n'était pas possible, une autre place convenable au susdit M. Edme Lamothe. Ce sera une nouvelle preuve qu'elle donnera de son zèle pour les Missions, et un nouveau motif de reconnaissance de la part du suppliant et de tous ses confrères des Missions orientales, qui ne cesseront de prier pour sa conservation.

CCCXCVIII.

L'ABBÉ COLLET

A Mgr CALEPPI, PLÉNIPOTENTIAIRE DE SA SAINTETÉ A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Terni, 5 mars 1797.

Monseigneur,

Il y a quatre ans que vous eûtes la bonté de faire présenter de ma part une pièce de vers à LL. AA. Mesdames de France. Oserai-je aujourd'hui vous prier d'une même grâce? Je viens de terminer un poëme en douze chants, sur *Josué ou la Conquête de la terre promise:* mon dessein serait d'en faire hommage à Sa Sainteté. Mais je désirerais auparavant qu'il passât par une main capable d'en juger. A qui puis-je mieux m'adresser, Monseigneur, qu'à un homme de votre mérite? Si donc vous l'ordonnez, Monseigneur, j'aurai l'honneur de vous le faire parvenir ou de vous le porter moi-même. Je sais que les circonstances jointes à la multiplicité de vos occupations ne vous permettent guère de vaquer à pareils objets; mais un coup d'œil de votre part serait bientôt donné, et ce serait pour moi une grande sa-

tisfaction si le Saint-Père daignait agréer par votre moyen cette marque de mon profond dévouement. Je vous en aurais toute l'obligation, et rien n'égalerait les sentiments de reconnaissance et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. Collet,

Prêtre du diocèse de Lyon.

CCCXCIX.

L'ABBÉ AUSTRIC

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Rieti, 28 mars 1797.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre réponse, qui a mis le comble à vos bontés et à ma consolation. Ayant à présent à partir pour la France le 1er avril pour profiter de la compagnie de deux prêtres émigrés placés à Pérouse, et avec lesquels jaurai plus de facilité pour rentrer, je ne sais comment vous exprimer, Monseigneur, les sentiments de ma vive reconnaissance, sinon qu'en offrant toute ma pauvre personne à la volonté absolue et sans réserve à vous, Monseigneur, et en votre nom au Père commun des fidèles et au nôtre à tant de titres. Quelque pressé que je sois de revoir mes malheureux foyers, je ne quitterai jamais ce séminaire sans l'agrément et la permission expresse de votre part. C'est pourquoi, n'ayant pas le temps d'attendre la poste, je prends la liberté que m'impose mon devoir de vous écrire par un exprès, vous suppliant, Monseigneur, de mettre le comble à vos bontés en m'envoyant par le retour dudit exprès vos ordres ou votre agrément pour mon départ; j'oserais encore vous demander, Monseigneur, une attestation de mon séjour dans les États du Saint-Père depuis le 26 janvier 1792 et un passe-port pour la Toscane.

Daigne le Seigneur, seul digne rémunérateur d'une charité

si inouïe, accorder avec la même profusion tous les biens que nous ne cesserons de demander pour le grand Pontife à qui nous devons le reste de nos jours, et à vous, en particulier, Monseigneur, dont le grand cœur et la magnanimité des sentiments seront toujours présents à mon souvenir.

Je suis, avec le plus profond respect et la reconnaissance la plus illimitée,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

JEAN-BAPTISTE AUSTRIC,
Directeur dudit séminaire.

CD.

L'ABBÉ BUFFIN

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 18.

Carpineto, 6 aprile 1797.

Monsignor,

Ho pensato di provedermi d'un passaporto per la Francia, perciò ho fatto il memoriale che acchiudo alla presente. Ma, prima di adoperarlo, ho giudicato opportuno di farne consapevole il savio e charitativo governo da che siamo tutti stati tanto favoriti, per non dar con questa corrispondenza ombra di sospetto; come ancora di somettere il predetto memoriale al giudicio della Santa Sede, riguardo alla fedeltà ed obedienza che offerisco alla Repubblica che so esigerle da quei che rientrano. E però Vossignoria illustrissima viene esser supplicata di onorar e favorirmi sù di questo oggetto di una risposta, per, secondo il tenore di cui, potere o correggerlo, o con sicurezza adoprarlo. Degni scusare il mio questo ardire, et gradire il profondissimo rispetto con quale sono,

Monsignor,

Di Vossignoria illustrissima

Il umilissimo ed ossequentissimo servo,

STEFANO BUFFIN,
Sacerdote francese.

CD *bis*.

LE MÊME

AU REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE RÉSIDANT A ROME.

Supplie très-humblement Étienne Buffin, prêtre de Saint-Georges de Renan, district de Châtillon-les-Dombes, département de l'Ain, exilé,

Et remontre qu'il est âgé de soixante ans, qu'il n'a jamais reçu d'aucune autorité civile ou ecclésiastique aucun reproche d'aucune sorte ; que l'unique motif qu'a eu le gouvernement nouveau de France de le bannir par son décret du 26 août 1792, a été son refus du serment civique ; encore ce refus fut-il accompagné du serment qu'il fit, qu'il ne se comportait ainsi qu'à cause de sa religion, à laquelle il est plus attaché qu'à la vie ; comme aussi de l'offre qu'il fit en même temps de l'obéissance la plus exacte qu'il lui serait possible sur ce qui ne touche en rien ni le dogme, ni la morale, ni la discipline de l'Église. (Ces faits sont constatés par le procès-verbal dressé en conséquence et rédigé sur les registres de la municipalité dudit lieu, le 25 janvier 1791.) Toujours dans les mêmes sentiments et mêmes dispositions, il tient à la République le langage qu'on tint autrefois à Zénon Isaurien : Nous vous obéirons, ô Empereur, en ce qui concerne les choses de ce monde; mais, pour ce qui regarde la religion, nous ne connaissons que nos pasteurs. Je vous obéirai, ô République française ! en ce qui, à ma connaissance, n'aura rien d'opposé à la religion que je professe; mais, sur ce qui la regarde, je ne reconnais que l'Église catholique apostolique et romaine. Elle m'enseigne que toute autorité émane de Dieu : en quelques mains que se trouve cette autorité, elle défend d'aller contre, de prendre aucune part aux factions, tumultes ou soulèvements; elle ordonne de lui obéir, excepté quand il s'agit du crime, circonstance où elle défend de prêter aucune obéissance, même en apparence, y allât-il de la vie. Telle a toujours et partout été la maxime et la conduite des chrétiens dignes de ce nom; toujours et partout s'est vérifié le dire d'Athénagore : *Nullus malus christianus, nisi qui hanc religionem simulaverit.* Daignez donc, ô patrie toujours chère !

daignez calmer votre courroux contre l'innocence et mettre fin à un exil qui dure depuis le mois de septembre 1792, et cela pour n'avoir pas voulu plier sous l'esclavage du crime, esclavage d'autant plus affreux à ses regards que, par la soumission à ce serment, si l'on pouvait lui donner ce nom, on s'engage à faire de la vie une chaîne de sacriléges et un torrent de délits, et que, pour y donner les mains, il fallait en détourner la vue ou fermer les yeux. Et vous, citoyen commissaire, ministre qui la représentez, daignez avoir égard à de si justes remontrances de la part du suppliant, qui recourt à vous pour qu'il vous plaise accorder à lui et à son compagnon de voyage, Joseph Poizac, prêtre de Saint-Paul de Varax, même district, les passe-ports avec lesquels il convient qu'ils se présentent aux confins de France, afin de n'être pas encore inculpés et molestés, et ferez un acte de justice, et la justice est la base de la gloire des nations.

Fait à Carpinette, diocèse d'Anagny, le 5 avril 1797.

Étienne Buffin.

CDI.

L'ABBÉ COLLET

A SA SAINTETÉ NOTRE SAINT-PÈRE PIE VI.

Rome, 12 novembre 1797.

Très-Saint-Père,

La bonté avec laquelle Votre Sainteté a daigné agréer la dédicace de mon poëme sur *Josué* me fait espérer qu'Elle voudra bien avoir égard à ma situation. Réduit pendant quelque temps à vivre de mes fonds, et désirant retourner travailler au salut des âmes de ma patrie, je me trouve, faute de moyens, dans l'impuissance d'exécuter mon voyage. Y aurait-il de l'indiscrétion de ma part, Très-Saint-Père, à vous prier de vouloir suppléer pour quelque chose à ce qui me manque? Votre âme pleine d'humanité et votre charité sans bornes voudront bien me le pardonner en faveur du motif qui m'y fait recourir. Mes vœux seraient à leur comble, si avant que de partir il m'était accordé

de pouvoir me prosterner à vos pieds et vous témoigner plus spécialement le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Béatitude,

Très-Saint-Père,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LOUIS COLLET,
Prêtre du diocèse de Lyon.

EXTRAIT DU POËME DE JOSUÉ, *chant II*, *page* 286.

L'auteur, après avoir introduit son héros aux Limbes, où Moïse lui raconte ce qui doit arriver à son peuple, passe à l'établissement du règne de Jésus-Christ sur la terre, et suppose que saint Michel poursuit ainsi :

Une ville, toujours à nulle autre seconde,
Rome qui par le fer s'assujettit le monde
Et le domine encor par la religion,
Rome est le centre heureux de la perfection.
Là des prêtres assis sur la chaire de Pierre,
Comme autant de soleils, répandent la lumière.
La terre s'applaudit de recevoir leurs lois,
Et l'enfer abattu tremble au son de leur voix.
Rochers mystérieux dont le ciel est la cime,
Là viendront se briser tous les flots de l'abîme,
Arche sainte, vaisseau par les vents agité
Et toujours triomphant de leur malignité.
Entre mille soutiens de ce vaste édifice,
Où s'offre à l'Éternel un digne sacrifice,
Un pape, de son temps la gloire et le bonheur,
Longtemps en portera le poids avec honneur ;
Vrai pasteur des troupeaux, il en sera le père
Et servira d'exemple au reste de la terre.
Le monde admirera la grandeur de sa foi ;
L'impie en le voyant sera glacé d'effroi.
Ce que n'a pu jadis Rome avec sa puissance,
Seul il l'opérera par son intelligence ;
Par son ordre la mer resserrant ses canaux,
Une terre nouvelle accourt du fond des eaux.

Du temple renversé les pierres recueillies
Par lui bénignement se verront accueillies.
Un ministre chargé de ce soin généreux
Saura s'en acquitter et faire des heureux :
La vertu près de lui trouve une honnête aisance,
Et le génie encore reçoit sa récompense.
Vainement contre lui s'arme un tas d'assassins ;
Il pourrait d'un seul coup confondre leurs desseins;
Mais *Pie*, à les frapper ne pouvant se résoudre,
Pour mieux les convertir, suspend sur eux la foudre.
. . . .
Virgile, dans ses vers fit l'éloge d'Auguste,
Pourquoi ? parce qu'il fut grand, bienfaisant et juste.
Le prince que je loue, outre ces attributs,
Unit à la bonté les plus hautes vertus[1].

CDII.

L'ABBÉ GAY

A S. É. Mgr LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 22.

Montalboddo, 26 novembre 1797.

Éminence,

Les circonstances fâcheuses viennent de rejeter encore du territoire français les prêtres déportés que leur zèle pour leurs ouailles avait engagés au retour. Je viens donc, Éminence, vous

[1] Le manuscrit autographe de l'auteur se trouve conservé aux archives du Vatican, et a pour titre : *Josué, ou la Conquête de la terre promise*, poëme en douze chants. Ce poëme, qui ne manque pas de charme et contient près de huit mille vers, n'a jamais vu le jour; les circonstances politiques de ce temps n'y étaient guère favorables. Mgr Caleppi honora l'auteur de la lettre suivante à cet égard :

Rome, 8 avril 1797.

Monsieur,

« J'ai reçu votre dernière lettre avec les pièces qui se trouvent à la suite de votre poëme : il est superbe, et ceux à qui je l'ai donné à lire avant de le présenter au Saint-Père m'en ont assuré de la manière la plus expresse. Ainsi je vous en fais bien mon compliment, et Sa Sainteté en accepte volontiers la dédicace. Recevez, je vous prie, les nouvelles assurances des sentiments d'attachement et d'estime avec lesquels je suis, etc.

représenter l'état triste d'un frère curé en France, dont l'âge de soixante ans environ, les infirmités et les fatigues d'un voyage de mer réclament les secours de cette charité dont il a, pendant quatre ans, éprouvé les bienfaits et dont il espère la continuité. Il est actuellement à Florence, où il existe une loi de ne souffrir aucun prêtre français. Que deviendra-t-il? où ira-t-il? Il est accompagné de deux de ses amis, dont l'un à peu près du même âge, et l'autre d'environ cinquante années, tous les deux curés et placés auparavant par le gouvernement à Mont-Alboddo, diocèse de Sinigaglia. Ils sont persuadés que le gouvernement vraiment paternel de Sa Sainteté accueillera encore des malheureux que la religion a semblé appeler en France, mais à qui les circonstances ont fait la loi la plus rigoureuse d'en sortir sous peu de jours et sous des peines très-graves.

S. É. Mgr le cardinal Honorati aurait voulu les placer de nouveau dans leur poste : l'ordre exprès de ne faire aucun colloquement sans y être autorisé par Votre Éminence suspend l'exercice de cette bonté dont il aurait voulu leur donner un prompt témoignage : il m'invite à adresser cette supplique à votre cœur. J'espère le trouver favorable à la religion et à l'humanité souffrante.

Je suis avec respect,

De Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

André Gay,

Prêtre français.

CDIII.

LE COMTE DE ROSSIGNAC

A SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 30.

Rome, 8 janvier 1798.

Le comte de Rossignac, *premier chrétien du Limousin*, capitaine de cavalerie au service du roi de France, et issu d'une des plus illustres familles de la province du Limousin, qui compte

même dans ses alliances la nièce du pape Innocent VI, qui était de cette province, se voit dans la position de recourir aux bienfaits que Sa Sainteté a si souvent et si généreusement accordés au soulagement de tant d'émigrés dont elle a reconnu les droits à son estime comme à sa bienfaisance. Il arrive d'Espagne, et il se trouve réduit (par les circonstances cruelles dans lesquelles il s'est trouvé) à une douloureuse situation. Il lui reste un long voyage à faire pour se rendre auprès de ses parents et de ses protecteurs.

Le comte de Rossignac ne voudrait pas fatiguer Sa Sainteté par les motifs puissants qui pourraient appuyer sa demande; mais il ne peut s'empêcher de rappeler qu'il était proche parent de feu M. l'abbé de Rastignac, très-connu par des ouvrages très-estimés en matière ecclésiastique, qu'il a composés depuis la révolution, et dont Sa Sainteté a bien voulu agréer la dédicace. Il a eu le malheur de perdre ce parent si précieux par ses vertus, et si illustre par ses connaissances et par ses ouvrages. Cet ecclésiastique a été à Paris un des martyrs de la foi le 2 septembre 1792. La famille de Rossignac reçut saint Martial lorsqu'il vint prêcher la foi dans les Gaules. Les annales du Limousin rappellent ce fait mémorable, et ajoutent que c'était la seule maison chrétienne de son pays. Le comte de Rossignac se flatte de n'avoir point dégénéré de la foi et de la piété que ses ancêtres lui ont transmises. Il espère que Sa Sainteté lui donnera les moyens dont il a besoin pour continuer son voyage en Allemagne, et vivre et mourir, s'il le faut, pour la défense de sa religion et de son honneur.

Dans la ferme confiance d'obtenir l'effet de sa demande, il ne cessera de faire les vœux les plus ardents pour la conservation des jours de Sa Sainteté, et il lui demande avec le plus grand recueillement sa paternelle et apostolique bénédiction.

CDIV.

LES PRÊTRES FRANÇAIS DE PÉROUSE

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT A ROME.

Perugia, 22 novembre 1800.

Monseigneur,

Les prêtres français réfugiés à Pérouse ont l'honneur de représenter à Votre Éminence qu'ils ont cru pouvoir se réjouir à la première nouvelle du décret consulaire portant radiation, comme en masse, de la fatale liste des émigrés et déportés : ils se flattaient déjà d'avoir enfin obtenu une entière liberté de porter à leurs compatriotes les secours de la religion en conformité du devoir de leur état : mais leur joie a cessé au moment où ils ont eu connaissance de la condition apposée à leur rentrée, laquelle condition est de *promettre fidélité à la constitution*. Tous les susdits prêtres ont une répugnance extrême à faire une semblable promesse ; et voici bien sommairement quelques-unes des raisons de cette répugnance :

1° Tous les serments et promesses si variés, prescrits depuis dix ans par le gouvernement français, n'ont été que des détours et des astuces imaginés pour dérouter, surprendre, diviser et multiplier les prévarications ;

2° Cette constitution garde un silence profond et affecté sur la religion, sans laquelle pourtant il ne peut exister ni ordre public ni société ;

3° Cette même constitution laisse subsister une multitude de lois, tant impies qu'injustes, publiées par les précédents législateurs : ces lois ont tous les jours leur exécution, et il n'est pas permis de réclamer contre.

4° Sans parler des impiétés, cette constitution contient elle-même et consacre des injustices révoltantes.

D'après ces considérations générales, les susdits prêtres français, retenus d'un côté par la crainte de manquer à ce qu'ils doivent à leurs frères, et de l'autre par la crainte de trahir leur conscience par la promesse dont il s'agit, n'osent prendre aucune détermination.

Dans cette perplexité, Monseigneur, les susdits prêtres ont

recours à Votre Éminence, et ils osent la prier de leur procurer, de la part de la sacrée congrégation établie pour les affaires ecclésiastiques de France, une décision sur la question suivante:

Estne licitum pure et simpliciter emittere promissionem fidelitatis constitutioni in Gallia vigenti anno currente 1800.

Cette décision servira à régler leur conduite, soit pour accélérer leur départ, soit pour les résoudre à attendre un meilleur temps; et cependant ces prêtres ne cesseront d'offrir leurs vœux au Seigneur pour la conservation et prospérité de Votre Éminence.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Les prêtres français réfugiés à Pérouse :

Jos. Garcin, vicaire-général de Riez. — Jacques-Micheli, chan. d'Avignon. — Denis Brulon, curé de Saint-Félix. — Pierre Garcin, prêtre. — Henri-Charles Bel, de Saint-Martin, prêtre. — J. B. Lattil, prêtre. — J. B. N. Guerou, prêtre. — Jacques-Michel, d'Embrun. — Jean Aubès, curé de Visos. — François Lacroix, curé de Saint-Honorat. — Pierre-Car.-Bern.-Étienne Coustou, curé de Lieuran. — Bonaventure Chirol, de Vienne. — Jouesne, prêtre.

RÉPONSE DE S. É. Mgr LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Conoscendo il Santo Padre di quanto peso fosse la questione sul potersi o no prestare lecitamente dai cattolici della Francia la promessa di fedeltà alla nuova costituzione colà pubblicata, volle dar campo ai vescovi e a tanti altri degni ecclesiastici francesi di produrre in iscritto i loro sentimenti, e commise l' esame di questo scabroso affare ad una particolare congregazione. Non ha questa mancato di applicarvisi indefessamente, e la tardanza

in deciderlo proviene dalla natura stessa della cosa, e dalla mole pressochè immensa delle carte che lo riguardano. Tostocchè sia terminato il lavoro, affretterassi il Santo Padre di darvi l' ultima mano, pronunziando in seguito l' apostolica sua decisione, e rendendola nota nelle debite forme, acciò serva di norma sicura a tutt' i fedeli della Francia.

CDV.

Mgr DE GREGORIO

A MGR CATANEO, VOTANTE DELLA SEGNATURA, A ROMA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 23.

Firenze, 6 febbrajo 1802.

Monsignore mio pregiatissimo e padrone,

Ella ha tutto il diritto alla riconoscenza mia e di Mgre de Vence, senza che si dia ulteriore pensiere per combinare quanto si desiderava a favore del povero abbate de Pontevès, perchè Domine Dio ha disposto che non avesse più bisogno di noi, con averlo a se richiamato con una penosa malatia, che ha sofferta con vera esemplarità cristiana, e che ha terminata con la morte incontrata con la tranquillità de' giusti. Io non so se il buon vescovo de Vence saprà questa per lui dolorosa perdita di un parente che molto amava, e non vorrei essere il primo a scriverlene, nel timore di non sapergli dare in buona maniera un si tristo annunzio. Quindi prego lei, che sa far tutto bene, di scoprire s' egli è già inteso della morte del buon Pontevès, che sia in gloria, e, nel caso che non la sappia, supplica per me a questo atto de carità cristiana, partecipandogliela come crederà meglio, e facendolene le mie sincere condoglianze.

Le do ottime notizie della sua signora sorella; la ringrazio della bontà che ha per me, e mi raccomando alla continuazione della medesima, assicurandola che io nulla più ambisco che le occasioni di comprovarle coi fatti la somma stima ed il sincero attaccamento con cui mi fo pregio di rassegnarmi

Di Lei, venerabilissimo Monsig. mio,

Devotissimo ed obbligatissimo servitore vero ed amico,

EMANUELE DE GREGORIO.

CDVI.

L'ABBÉ REY

AU CARDINAL CONSALVI.

Perugia, 1 ottobre 1802.

Eminenza reverendissima,

Da alcuni emigrati sacerdoti francesi si avanzò una lettera nel novembre dello scorso anno all' Eminenza Vostra reverendissima, nella quale si dimandava consiglio sulla comune determinazione di ritornare in seno alla patria, ai congiunti, agli amici. L'Eminenza Vestra si degnò graziosamente rispondere esser d'uopo di pazientare anche di più. Ora però sembra a me, e ad altri miei amici e socii nelle stesse calamità, che sia giunta non solo l'opportunità di ritornare, ma di più, che la cura di quelle anime, che l'eterno pastore ha affidata a ciascun di noi, ci obblighi precisamente ad un tal passo. Oltredichè i respettivi parenti e figli in Gesù Cristo con replicate e caldissime istanze ci richiamano, e ci assicurano della nostra tranquillità sull'esempio di altri sacerdoti che sono ritornati alle proprie parocchie, e che ora pacificamente esercitano le pastorali funzioni. Non ostante però tutto ciò, noi, temendo di compromettere nuovamente o la coscienza, o la vita (per salvare le quali abbiamo affrontato i più grandi pericoli), non ci siamo determinati a ritornare senza prima sentire l'oracolo dell' Eminenza Vostra reverendissima, che ci assicuri potersi effettuare il divisato ritorno senza il temuto pericolo; ed in supposizione che l'Eminenza Vostra ci determini, e ci comandi il ritorno, le rappresentiamo che i disastri e le critiche combinazioni del longo viaggio ci renderanno gravosa, e bene spesso impossibile la recita del divino uffizio : supplico perciò umilmente l'Eminenza Vostra reverendissima a voler commutare la recita del detto divino uffizio colla recita del piccolo uffizio della B. Vergine per il tempo di questo viaggio, a me e ad altri sei o sette de' miei compagni. Se l'Eminenza Vostra reverendissima si degnerà abbassarmi una tal risposta ad una tal grazia, potrò chiamarmi intieramente fortunato,

siccome egualmente lo sono potendomi dire con pienezza di sommissione e rispetto

Dell' Eminenza Vostra reverendissima

Affectuosissimo, devotissimo, obligatissimo servitore,

Alessio Rey,

Paroco francese.

CDVII.

LES ÉVÊQUES FRANÇAIS RÉFUGIÉS EN SUISSE

A Mgr CALEPPI, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Solenre en Suisse, 18 février 1793.

Les prêtres français, Monseigneur, que Sa Sainteté a daigné recevoir dans ses États se sont empressés de nous instruire des bontés dont vous les honorez, et des peines que vous avez prises et que vous ne cessez de prendre pour les placer et pourvoir à leur subsistance : nous partageons bien sincèrement la juste reconnaissance de ces prêtres fidèles ; nous regardons comme fait à nous-mêmes tout ce qu'on fait pour nos dignes coopérateurs persécutés avec nous, souffrants pour la même cause, et nous sentons vivement le prix de la protection que vous leur accordez. Vous avez acquis des droits éternels à la gratitude de l'Église de France, et son clergé se rappellera toujours avec attendrissement votre bienveillance et vos vertus.

Veuillez, Monseigneur, nous mettre aux pieds de Sa Sainteté et lui offrir l'hommage de notre profond respect, de notre entière soumission, de notre piété filiale et de notre immortelle reconnaissance. A Sa Sainteté et sous ses ordres, nous ne cesserons de combattre avec zèle pour la cause qu'il défend avec autant de courage que de gloire ; nous savons que c'est faire des vœux pour la religion que d'en faire pour lui.

On assure que la flotte française qui menaçait les États de Sa Sainteté a été battue par la tempête et dispersée ; qu'un grand nombre de ses vaisseaux a péri. Si cet événement est vrai, nous devons y reconnaître le doigt de Dieu, et ce doit être pour

nous un nouveau motif d'espérer que la Providence n'abandonnera pas notre malheureuse patrie, et que nous jouirons encore du bonheur d'y voir notre sainte religion y reprendre son premier éclat.

Nous avons l'honneur d'être, avec les sentiments les plus sincères d'estime, de vénération et de reconnaissance, Monseigneur, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, les évêques réunis à Soleure, en Suisse.

C. J. de Franchet de Ram, évêque de Rosy. — J. de la Ferronnays, évêque de Lizieux. — M. C. Is. de Mercy, évêque de Luçon. — J. L. Dusson Bonnac, évêque d'Agen.

CDVIII.

ADRESSE DES PRÊTRES FRANÇAIS ÉMIGRÉS ET RÉFUGIÉS A ANCONE

A LEURS CONFRÈRES RÉFUGIÉS EN ITALIE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Ancône, 26 octobre 1793.

Messieurs et chers confrères,

Une lettre de Fribourg, du 26 septembre, nous trace le tableau le plus déchirant de la misère des prêtres français dispersés dans la Suisse. La longueur inattendue de leur exil a épuisé toutes leurs ressources. Le siége de Lyon, la cruelle inquisition des lettres, la tyrannique interception de toute communication, les privent, depuis plusieurs mois, de tout secours, et même de l'espérance prochaine d'en recevoir (1). Comment vivent-ils donc? Les uns s'adonnent aux métiers les plus pénibles et les plus rebutants; les autres, épars dans les campagnes, partagent avec le paysan ses aliments grossiers, arrosés de leurs sueurs. Heureux encore! heureux ceux qui peuvent se les procurer! Un pain dur et noir, et tout au plus quelques légumes, voilà leur nourriture:

(1) La reddition de Lyon, la seconde invasion de la Savoie, reculent cette espérance, et prolongeront leurs malheurs.

une eau roussâtre, exprimée des bourgeons du sapin, voilà leur boisson. Ce pain même, ce pain est si rare, si cher dans ces contrées, que, pour en diminuer la consommation, les religieux de la Trappe transplantés à la Val-Sainte, ces hommes, qui semblent avoir oublié qu'ils avaient un corps, ne se nourrissent plus que de lait caillé. Cependant, malgré cette disette extrême, la ferme confiance de ces bons pères dans la Providence vient d'admettre six de nos confrères infortunés à faire leur noviciat à cette rude école. Vous ne serez plus étonnés mais attendris de ces détails, en apprenant qu'une surface au plus de quinze lieues, le canton de Fribourg, contient et nourrit seul près de quatre mille ecclésiastiques français.

O mon Dieu! qu'avons-nous donc fait de plus, nous autres, si bien accueillis en Italie, qu'avons-nous donc fait, pour être, dans ces temps de ta colère, les enfants de ta prédilection! Comment avons-nous mérité plus que nos infortunés confrères un asile plus heureux dans une terre plus hospitalière? Quels étaient nos droits exclusifs à la bonté paternelle du souverain Pontife, de l'immortel Pie VI? Étions-nous plus dignes des bienfaits de tant de cardinaux compatissants, de tant de seigneurs généreux, de tant de religieux vraiment charitables? Eh! à quoi n'a-t-il pas tenu, l'année dernière, à cette même époque, que la plupart d'entre nous ne se réfugiassent en Suisse! Notre sort serait donc aussi dur, et peut-être plus misérable : avec quelles actions de grâce ne bénirions-nous pas la main qui viendrait à notre secours!

Vous l'avouerez, chers confrères, la Providence nous a tous dispersés à son gré sur la surface du globe; c'est elle qui a dirigé notre marche, c'est elle qui a fixé notre séjour. A notre sortie de France, nous nous sommes tous abandonnés à sa conduite. Sans doute elle avait ses intentions en nous distribuant à tous un sort si différent? ne serait-ce point lui manquer de reconnaissance! Ne serait-ce point contrarier ses vues, si celui qu'elle a plus abondamment pourvu ne venait au secours de son frère moins favorablement traité? L'irréligion a prétendu nous reporter aux temps des Apôtres : entre les premiers fidèles tout était commun; pourquoi, après avoir imité l'inébranlable fermeté de nos pères dans la foi, n'imiterions-nous pas aussi leur fraternelle

charité? Les Églises les plus aisées s'empressaient de faire passer leurs aumônes aux Églises les plus indigentes. Prouvons que ces heureux temps, si glorieux pour le christianisme, peuvent encore reparaître. Voyez comme l'impiété et le crime se coalisent hardiment contre la religion et la vertu! Et la religion et la vertu ne feraient pas une sainte ligue, du moins pour se soutenir et se conserver? Oui, dans la détresse où se trouvent nos frères de Suisse, nous le sentons, nous le professons, nous le prouverons tous, il n'est pas nécessaire d'être Français, d'être chrétiens, d'être prêtres, il suffit d'être hommes pour s'empresser de les consoler et de les soulager. Ce sont vos sentiments, chers et respectables confrères, que nous venons d'exprimer. Nous les lisons dans vos cœurs comme dans les nôtres; nous croyons donc devoir vous communiquer la résolution qu'ils nous ont inspirée, et dont vous nous eussiez donné l'exemple si vous eussiez été les premiers instruits de la situation déplorable de nos frères.

1° De l'agrément de S. É. Mgr le cardinal Ranuzzi, évêque d'Ancône, vrai père des prêtres français de son diocèse, et sous l'inspection de M. le chanoine Serafini, leur digne et zélé administrateur, il sera ouvert une souscription en faveur de nos malheureux frères de la Suisse.

2° Les prêtres français d'Ancône invitent à cette œuvre de charité et de justice tous leurs confrères dispersés dans la Marche et les autres provinces adjacentes, par cette circulaire qui porte leurs noms et celui de leurs diocèses, afin de faciliter les envois qui pourront être faits indifféremment à chacun d'eux. Nos frères de Boulogne et de Ferrare, plus voisins de la Suisse, sauront trouver les moyens d'y faire passer leurs secours.

3° MM. les souscripteurs qui voudraient plus particulièrement appliquer leurs offrandes pourront désigner les personnes, et leurs intentions seront exactement remplies.

4° Le distributeur de cette collecte, en Suisse, sera M. Julliard, Lyonnais, trésorier-curé, archiprêtre du diocèse d'Auxerre, qui suivra les ordres et les indications de NN. SS. les évêques de France qui se trouvent sur ces lieux.

Nous avons l'honneur d'être, avec les sentiments respectueux

et tendres de la charité, et d'une sainte union en Jésus-Christ, aux yeux duquel le denier de la veuve trouva son prix,

Messieurs et chers confrères,

Vos très-humbles et très-dévoués serviteurs,

Les prêtres français d'Ancône,

Boyer, curé du diocèse de Nîmes. — Maliver, bénédictin du diocèse de Vence. — Raybaud, ancien bénédictin du diocèse de Vence. — Moissonnier, prêtre du diocèse de Mâcon. — Dubouis, curé du diocèse de Bourges. — Durantin, curé du diocèse de Clermont. — Gervais, curé du diocèse de Nîmes. — Paris, prêtre du diocèse de Saint-Diez. — Chevrier, curé du diocèse d'Auxerre. — R.-P. Joseph Renaud, de l'ordre de Saint-Augustin. — Janvie, curé du diocèse de Clermont. — Verne, curé du diocèse de Lyon. — Marié, prêtre du diocèse d'Auxerre. — Magnin, curé du diocèse de Mâcon. — Tixier, chanoine du diocèse d'Auxerre.

N. B. **Avant l'impression, avait souscrit une bienfaitrice généreuse qui garde l'anonyme.**

CDIX.

LETTRE D'UN PRÊTRE FRANÇAIS RÉFUGIÉ DANS LES ÉTATS DU PAPE,

ÉCRITE A SON AMI RETIRÉ EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 46.

HOMMAGE A L'HOSPITALITÉ CHRÉTIENNE.

Rome, ...1794.

Monsieur et très-cher confrère,

Vous m'avez dit des choses si touchantes sur la généreuse hospitalité exercée en faveur des prêtres français dans les cantons suisses; vous m'avez fait un tableau si intéressant des ressources consolantes qu'ils ont rencontrées chez cette nation

bienfaisante qui les a accueillis avec tant de bonté lors de leur affligeante dispersion, que mille fois j'ai béni la divine providence, toujours attentive aux besoins de ses enfants, et qui dans nos terribles épreuves nous a visiblement conduits et protégés partout où le vent de la persécution nous a forcés de chercher un asile.

Pressé par la plus juste reconnaissance, je voudrais à mon tour vous présenter un faible essai de l'histoire des biens signalés que nous avons reçus, et dont on continue de nous combler dans l'État ecclésiastique. Ce détail vous attendrira et vous fera verser des larmes.

Dès le commencement de la persécution, vous le savez, plusieurs de nos confrères, obligés de céder plutôt à la violente tempête, vinrent chercher dans le centre de la catholicité, auprès du digne successeur de saint Pierre, le calme et la sûreté que leur refusait leur malheureuse patrie. L'univers chrétien a célébré la tendresse paternelle avec laquelle l'immortel Pie VI leur ouvrit son cœur. Pasteur souverain, il les couvrit des ailes de sa protection charitable; prince bienfaisant, il les combla de ses faveurs; père tendre, il les adopta pour ses enfants.

On reçut les premiers venus dans des maisons rentées. Le nombre des malheureux augmentant, on vit la charité s'accroître. Les religieux, brûlant de ce beau feu, reçurent parmi eux un ou plusieurs de ces disciples de la foi: ils partagèrent avec eux leur pain, et la sainte hospitalité en fit pour eux autant de frères. Le souverain témoigna sa satisfaction; chacun applaudit à ces premiers transports de zèle, dignes déjà de la récompense promise à celui qui reçoit le prophète au nom du prophète et le juste au nom du juste.

Rome donnait ainsi l'exemple éclatant de la charité la plus empressée à recevoir dans son enceinte les premiers de nos frères persécutés. Mais nos maux devinrent plus grands par la désastreuse invasion de la Savoie et du comté de Nice. Qu'il est amer, le souvenir de ces jours de désolation où nos compagnons d'infortune, errant à travers mille périls, épuisés de fatigue, rebutés de partout, ne sachant où aller reposer leur tête, n'eurent dans leur douleur que la ressource de courir se jeter dans les bras du Père commun des fidèles? Allons, se dirent-ils,

il existe pour nous sur la terre un instrument des célestes miséricordes : Pie VI occupe le trône d'où découle le miel de la consolation ; son cœur n'est fermé pour aucun souffrant ; il nous recevra ; il nous soulagera. Ils dirent, et leurs pas se dirigèrent vers cette terre de salut. Leur espérance ne fut pas vaine. Sa Sainteté prévint, surpassa même leurs désirs. Au premier bruit de cet événement terrible, le Saint-Père, touché jusqu'aux larmes du malheur de ses enfants, sentit son cœur se dilater comme pour les recevoir tous dans ses entrailles paternelles. Il eût voulu, avec le Père des miséricordes dont il est le Vicaire, faire entendre à tous ces affligés sa consolante voix, en leur disant : «Venez, je vous soulagerai.» Plus de trois mille prêtres lui demandèrent asile : la capitale ne put suffire ; tout l'État ecclésiastique sera ouvert à cette infortunée légion ; les villes frontières eurent l'ordre de les recevoir, de leur prêter secours et leur ménager des retraites. Partout la charité leur tend les bras ; partout l'on bénit en eux le Tout-Puissant qui soutient le faible : on voudrait leur faire oublier, s'il était possible, qu'ils sont sur une terre étrangère. Toujours pénétré de notre infortune, le Saint-Père semble ne s'occuper que des moyens de l'adoucir. Au milieu des affligeantes secousses qui agitent la barque qu'il conduit avec cette sagesse qui fixe l'attention et force l'admiration de l'univers, ses yeux s'arrêtent avec une bonté distinguée sur ces enfants fidèles qui échappent au naufrage et viennent se réunir vers le centre et sous le drapeau de la sainte unité. Jamais son cœur ne lui permit de se décharger entièrement de ce soin tendre, lors même qu'il voulut partager cette glorieuse sollicitude avec S. É. le cardinal Zelada, secrétaire d'État, qu'un mérite éclatant, que des talents supérieurs et des vertus rares rendent digne de la confiance du prince. Charitable et puissant appui dont le ciel se servit pour écarter les dangers qui nous menaçaient, de quels succès Dieu ne couronna-t-il pas sa prudence dans ce moment critique où nos alarmes devinrent si graves ? Nous lui devons la paix et la sûreté dont nous jouissons dans l'État ecclésiastique.

Un nouveau bienfait du Souverain Pontife envers nous, c'est d'avoir intéressé à notre sort un digne prélat, Mgr Caleppi, vrai ami de la foi, dont le cœur sensible aux malheurs de ses frères ne mit jamais de bornes à son ardeur pour les soulager. Que ne

puis-je dire tout ce qu'il a fait et désiré de faire pour ces infortunés auxquels il accorde des soins si dignes de reconnaissance! Non content de leur sacrifier son temps, son repos, nous pourrions dire sa santé, il a voulu recevoir dans son palais et à sa table un vicaire de paroisse dont il se rend le père par sa bonté, et qui cueille auprès de ce bienfaiteur les fruits d'une charité au-dessus de tout éloge.

Sous de pareils auspices, à quels secours et à quelles consolations ne devions-nous pas nous attendre dans nos divers asiles pour adoucir les rigueurs de notre exil? Que ne m'est-il donné de détailler les mesures sagement prises pour pourvoir à nos besoins! Je parlerais des ordres donnés aux villes principales de nous accueillir et nous placer; je rappellerais ces lettres dictées par la tendresse pour exciter la charité du clergé, pour le féliciter de ses largesses, pour l'inviter à nous continuer ses libéralités. Rien n'a échappé à la sollicitude du Saint-Père, et tout a heureusement secondé ses désirs. Il n'a pas fallu des ordres: ses douces invitations ont suffi. Notre état parlait avec force: les cœurs se montrèrent partout sensibles à nos maux; la charité multiplia partout ses prodiges. Les personnages distingués dans le clergé (cardinaux et évêques) se sont distingués par l'exemple de la générosité la plus attendrissante. Partout nous avons trouvé en eux de vrais pères; jamais une plus noble hospitalité. Animés des grands sentiments que la religion inspire à ceux surtout qui en sont les colonnes, ils ont pourvu à nos logements, rassasié notre faim et couvert d'habits nos corps avec tout ce que la compassion évangélique peut inspirer de zèle et de ménagement. Les suffrages réunis publieront un jour avec plus d'éclat ce que nous devons à leur munificence, et des monuments respectables consacreront l'expression de notre immortelle reconnaissance. La loi de l'exemple est une loi forte: par une émulation à jamais mémorable, les membres du clergé, encouragés par de si glorieux modèles, se sont comme disputé à qui aurait plus d'égards et de charité envers les pauvres déportés. Les religieuses ont voulu avoir part à cette belle œuvre: elles ont contribué de leur argent à soulager les confesseurs de la foi, et, ce qui devant Dieu est pour elles bien honorable, elles ont ouvert leurs portes avec un cœur vraiment chrétien à plusieurs

de ces chastes colombes qui, fidèles à leur céleste époux, ont triomphé dans ce combat avec tant de gloire, et ne trouvaient plus où reposer leur pied dans la terre inondée de tant de désordres. Elles ont trouvé ici des arches salutaires, et goûtent les douceurs d'une tendre fraternité dans ces asiles de vertu où la vraie piété rapproche les cœurs et les unit par des liens si saints.

Ne passons pas sous silence le zèle des fidèles à nous aider dans nos malheurs. Le burin de la plus vive gratitude a gravé dans nos cœurs le souvenir de leur empressement à partager avec nous leur pain et leurs ressources: mais il est juste surtout que nos neveux apprennent les efforts de la charité publique au moment où, les besoins multipliés épuisant, pour ainsi dire, les moyens, on ouvrit cette souscription, monument sacré, preuve touchante de ce que peut sur les âmes sensibles le cri de l'indigence soutenu par les soupirs de la foi. Le tableau des besoins fut présenté par les mains d'une sagesse compatissante, sous les auspices d'un des personnages les plus illustres de la capitale, S. Exc. le connétable Colonna, brillant du double éclat de la noblesse et de la vertu. Ce protecteur respectable fournit aux infortunés qu'il soulage la double ressource des secours et de la consolation. A côté de son nom auguste, la postérité lira ce que valut aux malheureux, dans ses mains industrieuses, la caisse de bienfaisance dans laquelle la charité fit couler par tant de ruisseaux ses précieuses influences.

Je m'arrête, Monsieur et cher confrère. Ma faible main ne saurait suffire à achever le tableau que je vous ai promis. Le peu que vous venez de lire a déjà pénétré votre âme des sentiments d'admiration et de respect envers ce grand pontife, pasteur selon le cœur de Dieu, que le Seigneur, dans sa miséricorde, a donné à son Église dans ces temps difficiles. Je m'unis à vous, unissons-nous tous pour solliciter sa conservation et les bénédictions les plus chères à son cœur paternel, le retour au bercail de tant de brebis malheureusement égarées. Puisse la réunion de tous les esprits et de tous les cœurs être la consolation de sa sollicitude et la couronne de son zèle.

Pardonnez, Monsieur et cher confrère, la longueur de ma lettre. Je devais cet hommage à la bonté d'un si tendre Père, aux inclinations de mon cœur et à votre édification.

Je finis en vous priant de recevoir les assurances des sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et très-cher confrère,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé d'Auribeau,

Archidiacre et vicaire général de Digne.

CDX.

VENERABILIBUS ET PRÆSTANTIBUS VIRIS AC DOMINIS

N. DE FLUE,

DIŒCESIS CONSTANTIENSIS PRESBYTERO ET PRIMISSARIO IN LOCO KERUS SUBSYLVANIÆ SUPERIORIS

ET N. MOUSHAUT,

DIŒCESIS BISUNTINÆ PRESBYTERO AC IN SEMINARIO S. SPIRITUS PARISIENSI PHILOSOPHIÆ PROFESSORI, SALUTEM.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 45.

Friburgi, 7 martii 1794.

Cum de sublevandis presbyterorum Gallorum, religionis causa patria cedentium, et in Helvetia exsulantium miseriis, tota mentis intentione et affectione meditaremur, mirifice lætati sumus eos nobis per vos a divina providentia offerri, qui ad opus ejusmodi suscipiendum perficiendumque prompti maxime et idonei sitis. Nimirum Deo sic volente, et ad eas angustias nos redigente, non alia jam suppetere videbatur via, qua diuturnis graviusque in dies prementibus tot prælatorum Christi confessorum necessitatibus subventaretur, quam ut ad pietatem publicam recurreremus; atque ex voluntaria familiarum singularum aut personarum, *unusquisque prout destinaret in corde suo liberalitate*, quæ vitæ ipsorum quo modocumque sustentandæ sufficerent, sollicitaremus. Hanc autem quærendorum subsidiorum rationem eo securius tentari posse ducebamus, quod vel in primioribus Ecclesiæ temporibus usu venerit, ipsique Apostoli fidelibus Hierosolymitanis tribulationem pro fide patientibus spoliationeque bonorum, ac inde secuta *inopia* laborantibus, per eleemosynas, etiam e lon-

ginquo petitas subveniri curaverit. Quod quidem ministerium tantæ apud eos dignitatis tantique momenti fuisse, ex sacra Scriptura discimus, ut illud suscipere nedum dedignarentur, immo haberent in honore. D. Paulus, non solum de *collectis quæ fiebant in sanctos ordinaverit* (I Cor. xvi, 1), sed ubi de illis Jerusalem perferendis ageretur, ad hoc etiam munus adimplendum sese obtulerit, et quanti rem faceret significaverit, dicens: *Si dignum fuerit, ut et ego eam.* (Ibid. v, 4.) Itaque cogitantibus nobis de promovenda simili collecta in variis generosissimorum Helvetiorum pagis, non sine supremi rerum omnium Rectoris ordinatione factum est, venerabiles viri, ut vos ad rei executionem, sponte vestra jam avinctos, jamque aliqua ex parte manum opere admoventes, occuparemus. Unde, sicut Apostolus olim erga Titum, nihil aliud præstandum habuimus, quam ut rogaremus vos, *ut quemadmodum cœpistis, ita et perficiatis in aliis etiam hanc gratiam.* (II Cor. viii, 6.) Inde iterum quandoquidem ipse Spiritus Sanctus hæc eadem verba, *Si dignum fuerit, ibimus in ore vestro*, posuerit, intimosque summo hujus charitatis sensus animo afflaverit, non parum spei est similes vestris sermonibus et laboribus fructus conciliaturum eum fore, ille cui soli, non nobis, confidimus, ille magistratuum locorum, excellentissimorumque ac magnificorum senatorum mentes inclinabit, ut necessarias ad opus inchoandum facultates vobis libenter impertiant, ac simul populorum religionem et misericordiam concitabit, ut ærumnosæ, eoque magis honorabili prædictorum presbyterorum penuriæ, uberioribus largitionibus opitulentur. Quem finem ut facilius ac plenius assequamur, iis quorum interest aut interesse poterit testamur vos consilio et exhortatione nostra onus illud suscepisse, titulisque omnibus dignos esse, quorum diligentia et curis, hominum nobis carissimorum sortem et quasi vitam committeremus, atque provinciam demandaremus, vices hoc in negotio supplendi nostras. Quapropter rogamus in nomine Christi qui, ut ea de re agens notat D. Paulus : *Propter nos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia divites essemus*, enixeque deprecamur omnes et singulos, tum præsides et senatores cum subditos, tum publicos cum privatos, tum ecclesiasticos cum seculares viros, ut fiduciam omnimodam et pro circumstantiis, opem et adjumentum, vobis conferant, atque collectas apud ip-

sos a vobis proponendas et faciendas, benigno favore et liberali pietate prosequentur. »

Interea, venerabiles viri, Deo agimus gratias, *qui dedit eamdem sollicitudinem in cordibus vestris*, *monemusque ut memores sitis, quoniam ministerium hujus officii, non solum supplet ea quæ desunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino.*

Datum Friburgi Helvetiorum, sub signis sigillisque nostris, die 7 martii anni 1794.

M. L., episcopus Pictaviensis. — L., episcopus Regiensis. — CLAUDIUS L. A., episcopus Meldensis. — J. L., episcopus comes Vapincensis. — J., episcopus Sistaricensis.

Quas ad nos miserunt commendatitias litteras Friburgi Helvetiorum egentes episcopi, has libentissime et toto animo comprobamus, iisdemque laudibus prosequimur præstantes viros et DD. de Flue et Moushaut, quippe qui egregiam jamdudum religioni navarint operam, quique iis ornati sunt dotibus, quæ ad exsequendum charitatis opus, ipsumque ad summum perfectionis apicem producendum aptæ sint et idoneæ.

P. L., archiepiscopus et primas Ebredunensis. — J. L., episcopus Æginensis. — G. M., episcopus Valentinensis. — C. J., episcopus Rhosensis.

CDXI.

A SA SAINTETÉ PIE VI,

CHEF DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE,

AU SUJET D'UNE COLLECTE PAR M. L'ABBÉ MONCEAU, PRÊTRE ÉMIGRÉ.

Soleure, 14 avril 1794.

Très-Saint-Père,

Si celui dont Votre Sainteté tient la place, si l'apôtre saint Pierre, dont vous êtes le successeur, existait encore quelque part sur la terre comme il y existait autrefois, dussé-je parcourir l'univers entier, j'irais le trouver, lui exposer les circonstances

où je me trouve, les sentiments dont je suis affecté, et le supplier de diriger mes pas. Le ciel en ordonne autrement; je me soumets avec résignation. Mais, en m'enlevant cette douce consolation, que je me procurerais quoi qu'il m'en dût coûter, il a daigné y suppléer en vous plaçant sur le premier siége de l'Église, et en vous pénétrant d'une charité tendre et vraiment paternelle, qui embrasse sans distinction tous les enfants dont il vous a confié le soin. Je suis un de ces enfants resté fidèle malgré tous les dangers auxquels j'ai été exposé. Le Seigneur m'a soutenu au milieu des fers que j'ai eu le bonheur de porter pour sa gloire: j'ai été attaqué, mais je n'ai pas été vaincu. On m'a fait descendre dans la fosse aux lions; mais ces animaux féroces ne m'ont point dévoré. Le Seigneur était ma force et mon appui; j'ai toujours mis en lui toute ma confiance, et jamais je n'ai été confondu.

Comme Votre Sainteté est dépositaire de toute l'autorité du Très-Haut dans tous les objets qui concernent la religion sainte dont il a plu au ciel de vous établir chef; comme d'ailleurs le trône où vous êtes assis est environné des lumières les plus pures, destinées à éclairer tous les hommes, quelque partie de l'univers qu'ils habitent, qu'enfin vous êtes le père commun de tous les fidèles; permettez, je vous en conjure au nom de notre Père céleste, permettez au plus dévoué de tous vos fils, qui n'a jamais rien eu à se reprocher du côté de l'obéissance qu'il doit à Votre Sainteté, de vous consulter sur les objets les plus importants qui puissent le concerner, et sur des opérations relatives au soulagement de ses malheureux confrères, persécutés et exilés comme lui, et par conséquent vos fidèles enfants aussi.

Pour mettre Votre Sainteté plus à même de juger sur ce qui me regarde, j'aurai l'honneur de lui mettre sous les yeux la manière heureuse dont j'ai été affecté depuis que j'ai eu le bonheur de me connaître, les sentiments que le Seigneur a eu la bonté de m'inspirer depuis cette époque.

Dès l'instant où je sus apprécier le trésor inestimable de la religion, sentir combien on était heureux d'être chrétien, d'être catholique, je brûlai du désir de faire des prosélytes, et de vrais prosélytes à cette religion sainte : je désirais me rendre utile à l'Église, et le plus utile qu'il me serait possible : j'embrassai tou-

jours avec la plus vive satisfaction tous les partis qui me semblèrent tendre à ce but ; mais dans tout ceci une chose essentielle me manquait: mon âme n'était jamais pleinement satisfaite; j'aurais voulu clairement connaître la volonté de mon Dieu, et pouvoir me dire à moi-même : C'est cela qu'il te commande, et non pas autre chose; mais je n'ai jamais pu jouir de cette douce satisfaction intérieure. Mon principal désir était de travailler au salut des âmes, et je n'avais pour cet objet aucune mission spéciale. Comme j'ai toujours singulièrement souhaité d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa sainte Mère et ses Apôtres dans les actions même les plus communes de la vie, et que j'ai toujours demandé ceci au ciel comme une grâce particulière, j'étais comme décidé à ne me faire ordonner prêtre qu'à trente ans, et à ne commencer à travailler à la vigne du Seigneur qu'à cette époque à laquelle lui-même avait commencé la mission dont il était chargé par Dieu son père; et tous les jours je m'adressais au Dieu des lumières avec toute la ferveur dont j'étais capable, pour le supplier de m'accorder à cet âge la grâce de connaître, à ne m'y pas tromper, sa volonté sainte, et de la suivre irrévocablement jusqu'au dernier soupir de ma vie. Telles étaient mes dispositions, lorsque le fléau de la vengeance divine commença à frapper à grands coups sur mon infortunée patrie, et que le feu de la persécution s'y alluma de toutes parts : j'étais pour lors au séminaire du Saint-Esprit, à Paris, où, après avoir fait successivement philosophie et théologie, j'étais devenu maître des conférences et professeur en philosophie. Dans ces circonstances désastreuses, j'appris que grand nombre de catholiques manquaient des secours de la religion dans les provinces de Lorraine et de Franche-Comté. Je n'étais pas encore prêtre, n'avais pas même encore l'âge requis pour l'être. M. l'abbé Robert, vicaire général de Lombez, me proposa de demander à Votre Sainteté une dispense d'âge, par l'entremise de M. l'abbé Salamon, alors votre internonce à Paris. Après l'avis de mes supérieurs du séminaire du Saint-Esprit, j'y consentis. La dispense fut demandée à Votre Sainteté au mois de janvier ou février 1792, et elle eut la bonté de me l'envoyer le 21 mars de la même année. J'eus donc le bonheur d'être ordonné prêtre à Paris par Mgr de Bonald, évêque de Clermont.

Immédiatement après mon ordination, je partis pour voler au secours des catholiques auxquels je pouvais être utile, et principalement dans la Franche-Comté, lieu de ma naissance, et dans les provinces circonvoisines; en un mot, où j'en trouverais qui auraient besoin de moi. Je travaillai assez heureusement, déguisé et caché jour et nuit, jusqu'au 31 décembre 1792, époque à laquelle je fus trahi, vendu, chargé de chaînes, jeté dans les cachots, traîné par les gendarmes de prison à autre, de tribunaux en tribunaux, enfin conduit, les mains liées, jusqu'aux frontières du territoire français. J'arrive en Suisse : j'étais bien séparé du corps des catholiques dont j'avais eu soin; mais toujours ils étaient présents à mon esprit. Les larmes qu'ils versèrent lors de mon départ me rappellent sans cesse auprès d'eux : je ne puis et ne pourrai jamais les oublier; nuit et jour je pense à eux. Mille fois je pensai rentrer en cachette pour aller me réunir à eux et mourir au milieu d'eux, s'il le fallait; mais une réflexion m'a retenu jusqu'ici, sans cependant me tranquilliser entièrement : c'est que peut-être le Seigneur daignait-il me conserver pour un temps plus heureux. Cette raison n'a jamais satisfait pleinement le désir que j'avais de rentrer en France pour être utile aux pauvres catholiques. Apprenais-je que quelques-uns de mes confrères avaient été guillotinés, j'enviais leur bonheur, je condamnais ma lâcheté : si l'on parlait des travaux infatigables de quelques autres au milieu des périls les plus imminents et des bénédictions dont le ciel daignait les favoriser, je désirais ardemment pouvoir imiter ces braves héros du christianisme : mais je n'osais cependant m'exposer à un danger évident de périr, même pour la foi, parce que je n'étais pas assuré de la volonté du Seigneur à cet égard. Tourmenté par ce désir d'être utile, une occasion favorable se présenta pour le calmer un peu : je la saisis avec empressement.

Voyant que les restes de fortune que mes confrères avaient sauvés du naufrage allaient bientôt s'épuiser, je tâchai de trouver un moyen qui me mît à même de leur être utile, et de les prémunir, s'il était possible, contre les horreurs de l'indigence, dans laquelle ils ne pouvaient manquer de tomber. Au mois de septembre dernier, je lisais les épîtres de Saint-Paul aux Corinthiens; l'exemple des collectes qu'il fit faire chez les Galates, en

Macédoine et à Corinthe, me frappa. Cette collecte était destinée à procurer des secours aux fidèles persécutés et dépouillés de leurs biens à Jérusalem. Je crus pouvoir profiter de cet exemple en faveur de mes confrères, et je dressai un plan d'après celui de Saint-Paul autant qu'il me fut possible, et je devais le présenter à Mgrs les évêques français. Dans ces circonstances, je fis le pèlerinage à Notre-Dame des Ermites pour lui recommander la bonne œuvre que j'allais entreprendre. Peu de jours après, je fis connaissance de M. l'abbé de Flue, digne descendant du bienheureux Nicolas de la Roche, son parent. Nous partîmes tous les deux pour Constance. J'eus l'honneur de présenter l'extrait du plan que j'avais dressé à Mgr l'archevêque de Paris, à Mgrs les évêques de Langres, de Nîmes et de Saint-Malo. Ils l'adoptèrent unanimement, et y applaudirent beaucoup. Ensuite, comme les avantages à retirer de ce plan devaient refluer particulièrement sur les ecclésiastiques catholiques exilés qui se trouvent à ce moment, tant dans la Suisse que dans le Valais, au nombre de plus de trois mille, la plupart réduits à la plus affreuse misère, et parmi lesquels se trouvent de respectables vieillards, forts de leur foi, mais qui n'ont ni de quoi reposer leur tête fatiguée par les travaux et les années, ni de quoi contenter leur faible appétit, pouvant bien dire avec vérité : *Fodere non valeo, mendicare erubesco*, Mgrs les évêques résidant à Constance consultèrent Mgrs leurs collègues qui sont en Suisse. Pendant ce temps, et pour ne perdre aucun instant, nous nous présentâmes, M. l'abbé de Flue et moi, chez Mgr le prince-évêque de Constance, pour le prier de nous accorder des lettres de recommandation, qu'il nous accorda en effet. Nous commençâmes, en conséquence, une collecte dans les parties de la Suisse soumises à sa juridiction. Le ciel bénit nos travaux, et en moins de trois semaines nous recueillîmes plus de 1,000 livres de notre monnaie de France. Votre Sainteté me permettra de lui faire observer que nous fîmes cette collecte dans un pays très-peu riche, très-mal disposé à notre égard, et très-peu étendu, qui d'ailleurs par des collectes particulières, précédentes à la nôtre, avait déjà contribué à notre soulagement. Je me rendis incontinent à Soleure pour déposer, entre les mains de Mgrs les évêques qui s'y trouvaient, ce premier fruit de notre entreprise. Ceux-ci m'envoyè-

rent à Fribourg et à Lausanne pour y consulter Mgrs leurs collègues sur l'exécution du plan d'une collecte générale dans tous les pays catholiques ou non catholiques, en faveur des membres indigents du clergé français exilé. Mgrs les évêques d'Agen et de Rhosy, suffragant de Besançon, à Soleure; Mgrs les évêques de Poitiers, de Riez, de Meaux, de Gap, de Châlon-sur-Saône, de Sisteron, à Fribourg; Mgr l'évêque de Lausanne, comme administrateur des diocèses de Besançon et de Bellay, ainsi que Mgrs l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Valence, à Lausanne; Mgrs l'archevêque de Vienne et l'évêque du Puy, dans le Valais, tous furent du même avis que Mgrs les évêques qui sont à Constance. Dans ce moment tous travaillent de concert à l'exécution d'un plan qui, dans l'ordre actuel de la Providence, semble le premier et le dernier de tous les moyens pour nous procurer des ressources : le premier, parce que c'est celui qu'employa saint Paul pour la même fin dans l'origine de l'Église; le dernier, il ne nous en reste aucun autre, ni la voie de l'emprunt, ni les secours à attendre de notre ingrate patrie, ni aucun autre moyen imaginable. Déjà Mgrs les évêques résidant à Constance ont présenté des mémoires pour demander l'autorisation de cette collecte dans l'Autriche antérieure; déjà Mgrs leurs collègues de Soleure, Fribourg et Lausanne ont accompagné les lettres de Mgr le prince-évêque de Constance d'une lettre de recommandation particulière, dont j'ai l'honneur d'adresser copie à Votre Sainteté, ainsi que du plan proposé. Toutes ces lettres ne regardent que la Suisse; d'autres ont été expédiées en même temps pour l'Allemagne, mais on n'en a encore fait aucun usage. Ah! si Votre Sainteté daignait les accompagner d'un bref particulier, quelle force et quel effet admirable ne produirait-il pas? Successeur de Pierre, vous parleriez comme lui, avec la même autorité, les mêmes paroles. Je ne crains pas de le dire, les protestants eux-mêmes, quoique malheureusement soustraits à votre autorité par leurs maximes antichrétiennes, se laisseraient émouvoir à la lecture de ce bref : 1° s'il était calqué sur les textes de l'Écriture sainte, où il est question de l'amour du prochain et des œuvres de charité. Nous nous en sommes servis, M. l'abbé de Flue et moi, avec beaucoup de succès dans l'exécution et l'essai que nous avons fait du plan proposé.

2° Si on y faisait mention de la conduite généreuse des premiers chrétiens dans des circonstances à peu près pareilles. (Act. des Apôtres, ch. IV et XI; I Ép. de saint Paul aux Corinth., ch. XVI; II, ch. VIII et IX.)

3° Et ceci me paraît essentiel, de rappeler dans ce bref l'exemple de saint Paul, les dispositions qu'il fit pour une collecte du même genre à Corinthe, chez les Galates et en Macédoine; les espérances qu'il concevait de cette collecte, les avantages spirituels et temporels qu'il en attendait.

4° Il ne serait pas moins convenable d'y rapporter en deux mots la manière généreuse dont se comportent, à l'égard de mes confrères, les Anglais et les catholiques des villes et des campagnes dans les environs de Soleure et Fribourg.

5° Il faudrait aussi y faire mention des comités ou commissions ecclésiastiques qui seront établis pour la distribution des secours provenant de cette collecte : comités qui seraient présidés par MMgrs les évêques français, et dont les membres seront de simples prêtres, distingués par une charité prévenante et industrieuse.

Enfin il conviendrait que le nombre des indigents, qui augmente tous les jours, et se montera bientôt à près de six mille dans la Suisse et dans le Valais, lorsque les fonds de ceux qui vivent à leurs dépens seront épuisés, y fût à peu près fixé.

Les prêtres choisis pour faire cette collecte devraient être des hommes respectables par leur âge, les places qu'ils occupaient en France et leurs qualités personnelles, savoir la langue des pays où ils seraient envoyés, et seraient munis de ce bref partout uniforme, qui leur servirait de lettres d'autorisation ou au moins de recommandation.

Si Votre Sainteté ne juge pas à propos de donner un nouveau bref pour autoriser cette collecte comme chef de l'Église, nous sommes décidés, M. l'abbé de Flue et moi, de nous servir de celui qu'elle eut la bonté de donner au mois de novembre 1792 en notre faveur, et qu'elle adressa au clergé d'Allemagne.

Comme la Suisse est ou se croit surchargée de prêtres catholiques français, et qu'à différentes époques elle en a obligé un certain nombre à quitter son territoire, et que tous les jours le même cas arrive; qu'enfin il est impossible, même par les col-

lectes les plus abondantes et les plus générales, de subvenir aux besoins les plus urgents d'une quantité prodigieuse de mes malheureux confrères, sur les représentations que j'ai eu l'honneur de faire à MM^grs^ les évêques français, ils ont pensé qu'il serait bon de demander à Sa Majesté Impériale et Royale, ainsi qu'au roi de Pologne, non-seulement l'autorisation de cette collecte dans leurs États, mais encore des places en Hongrie, en Bohême ou ailleurs, afin d'y transplanter deux ou trois mille ecclésiastiques, et de les mettre à même de gagner leur vie par leurs travaux; en conséquence, ils doivent présenter deux mémoires à cet effet, l'un à la cour de Vienne, l'autre à celle de Pologne. Il y a d'autres mémoires parfaitement semblables que des prêtres chargés de faire la collecte présenteront avec leurs lettres de recommandation aux autres souverains d'Allemagne et de tous les pays où ils iront. J'espère que la divine providence daignera accorder à toutes les démarches des succès avantageux, qui le seraient bien plus encore si Votre Sainteté daignait les appuyer de tout son crédit et de toute son autorité.

Pour l'y engager autant qu'il est en moi, il me suffit et elle me permettra de lui faire un tableau court et très-vrai de l'indigence extrême où se trouvent en ce moment plus de trois mille de ses fidèles enfants et ministres jetés çà et là dans les différents cantons suisses. Je les ai parcourus presque tous, j'ai vu toutes les colonies des prêtres français, et ce spectacle me navre encore de douleur par son souvenir. Ici, ce sont des prêtres qui ont été reçus gratuitement chez de pauvres habitants de la campagne, et qui n'ont pour toute nourriture depuis deux ans qu'un peu de pain, quelques légumes et du laitage, et manquent des habillements les plus nécessaires, de bas, de souliers, de chemises: là, c'en sont d'autres qui se trouvent dans les villes, obligés d'aller dîner dans une maison, souper dans une autre, et changer ainsi tous les jours, sans avoir même de quoi payer un chétif logement pour se retirer pendant la nuit: ailleurs, ce sont des vieillards, des infirmes qui ne peuvent se procurer le plus petit soulagement dans leur affreuse détresse.

Telle est, Très-Saint-Père, la position cruelle mais glorieuse de vos fidèles enfants, dont les malheurs augmentent à mesure que les espérances de revoir notre infortunée patrie s'éloignent.

Ces idées m'accablent et me déconcertent. Oh! Seigneur, sauvez-nous, car sans vous nous périssons... Cependant ma confiance se ranime: je vois que la divine providence veut nous éprouver jusqu'à la fin, mais je suis assuré qu'elle ne nous abandonnera pas; il s'agit seulement de seconder ses vues bienfaisantes. Elle nourrit et entretient les oiseaux du ciel : nous devons être infiniment plus précieux à ses yeux. Un autre genre de peines non moins difficile à supporter pour mes chers confrères, c'est qu'ils n'ont aucune occupation et aucuns moyens pour s'en procurer, et qu'ils sont éloignés les uns des autres. Si quelque part dans l'univers il était possible de les réunir en un certain nombre dans de vastes édifices en forme de communautés de prêtres séculiers, et leur faire passer une partie de leur temps à des travaux manuels, ils n'éprouveraient pas du moins l'ennui et les dangers de l'oisiveté, et pourraient attendre avec plus de patience l'heureuse époque à laquelle le Seigneur daignera nous rappeler sur les ruines de notre trop malheureuse France, pour y mêler nos larmes avec celles du reste des fidèles que la rage de l'enfer aura épargnés, si toutefois ce beau jour luit jamais sur nous.

Telles sont, Très-Saint-Père, les réflexions que prend la liberté de vous adresser le plus dévoué de tous vos fils : il respecte votre autorité, il aime votre tendresse paternelle, il s'honore de la confiance que lui inspire votre bienfaisance : c'est pourquoi il se croit permis de faire cette démarche auprès de Votre Sainteté. Elle jugera : mais, quel que soit son jugement, j'espère qu'elle ne condamnera pas la bonne volonté que j'ai de me rendre utile à mes confrères persécutés et souffrants, quels qu'ils soient et quelque part qu'ils se trouvent. Je lui demande pardon de la prolixité et de la confusion qui règne peut-être dans l'exposé de mes idées. Je suis empêché de les mettre plus en ordre par le départ précipité d'un de nos confrères, qui veut bien se charger de ce mémoire. C'est M. l'abbé Bourgin, mon compagnon d'études et professeur de théologie au même séminaire du Saint-Esprit. Il est chargé par Mgr l'évêque d'Agen de conduire à Rome une pauvre religieuse de la Visitation, à qui Votre Sainteté a bien voulu accorder une place dans un monastère de son ordre par la protection de Mesdames de France; et

Mgr Caleppi a placé M. l'abbé Bourgin à Monticelli. Je l'ai prié instamment de faire remettre cette lettre en main propre à Votre Sainteté, s'il était possible. Si elle jugeait à propos de m'honorer d'une mission particulière, relative aux malheureux catholiques que j'ai été forcé d'abandonner à la fureur des loups ravissants qui désolent mon infortunée patrie, je la prierais instamment de l'étendre à tous les catholiques de ce royaume délabré, quelque part de l'univers que je puisse les rencontrer. Je finirai par supplier Votre Sainteté d'observer qu'avant mon exil forcé, MMgrs les archevêques de Paris et de Besançon, MMgrs les évêques de Verdun, Toul, Saint-Diez et Langres, m'avaient accordé la juridiction de leurs diocèses. J'en ai fait usage autant que je l'ai pu; mais je me suis trouvé quelquefois singulièrement embarrassé par les autres diocèses, sur lesquels je n'avais et ne pouvais avoir aucune juridiction à cause de l'éloignement des premiers pasteurs.

Pour la collecte proposée, Votre Sainteté s'empressera sans doute de faire ce que son éminente charité lui inspirera : elle connaît maintenant au juste la situation critique de mes confrères exilés en Suisse.

J'ai l'honneur de lui adresser en même temps une lettre de Mgr l'évêque de Castres, relative à une association de prêtres français en Espagne. Votre Sainteté la connaît peut-être déjà; on la répand avec profusion, parce qu'elle le mérite. Le clergé français désirerait que Votre Sainteté y attachât des indulgences comme à celle qui s'est formée sous ses yeux à Rome.

Cette lettre ne lui parviendra pas écrite de ma main, parce que j'ai prié mon ami, qui s'en est chargé, de la transcrire plus lisiblement à son arrivée à Rome. Il ne me reste maintenant, Très-Saint Père, qu'à me jeter aux pieds de Votre Sainteté, pour lui demander sa bénédiction. Elle ne la refusera pas sans doute à un fils qui sent tout le besoin qu'il en a.

J'ai l'honneur d'être, dans les sentiments de la plus profonde vénération,

Très-Saint-Père,

De Votre Sainteté

Le très-humble, très-obéissant et très-dévoué serviteur et fils,

MONCEAU,

Prêtre catholique exilé, originaire de Besançon.

Copie d'un plan de collecte en faveur des prêtres catholiques français exilés, principalement en Suisse, à l'exemple de celles que fit faire saint Paul en faveur des chrétiens à Jérusalem, persécutés et injustement dépouillés de leurs biens.

Ce plan consiste à établir différents comités d'ecclésiastiques qui, sous la surveillance de MMgrs les évêques français, seraient chargés de recevoir et de distribuer les secours dont ils deviendraient les dépositaires, et qui proviendraient soit des dons spontanés, soit des fruits de la collecte.

Les motifs de cet établissement sont la disette où se trouvent réduits dès à présent un grand nombre d'exilés, et la presque impossibilité d'y pourvoir autrement.

On propose donc d'établir dans différentes villes des bureaux de charité, composés d'ecclésiastiques choisis, et même de quelques-uns des magistrats des lieux où se verseraient les secours.

Ensuite on enverrait dans les différentes contrées, catholiques ou non catholiques, dans lesquelles il y a peu ou point d'émigrés, des prêtres recommandables par leur vertu, qui, munis de lettres de recommandations des nonces du Saint-Siége, de MMgrs les évêques, ainsi que d'un bref du Souverain Pontife, feraient une quête dont ils verseraient le produit dans les caisses établies à cet effet. Ces prêtres iraient deux à deux, et devraient savoir la langue du pays. Les lettres dont ils seraient porteurs s'adresseraient aux évêques des lieux et aux magistrats.

L'auteur du plan y aperçoit deux avantages : l'un temporel et l'autre spirituel.

Le premier, en ce que la présence des prêtres collecteurs fera une grande impression et ne manquera pas de procurer des secours abondants. Il cite pour exemple M. de la Marche, curé de Franche-Comté, qui, par l'effet seul de ses lettres, a recueilli plus de 8,000 francs.

La collecte se faisant chez le pauvre comme chez le riche, l'auteur compte beaucoup sur les petits secours réunis des gens moins fortunés : il observe que cette classe d'hommes s'est montrée partout la plus charitable.

Il espère encore que, dans leurs courses, les prêtres collecteurs

pourraient découvrir quelques moyens de placer des ecclésiastiques.

Le second avantage relatif à la religion serait l'instruction des peuples et même de bien des pasteurs de la campagne, sur la véritable cause de notre exil.

Il est certain que les peuples étrangers, et même quelques prêtres, ne sont pas suffisamment instruits sur cet important objet.

Enfin l'auteur du plan s'autorise de l'exemple de saint Paul (I Cor. xvi, 4), qui a manifesté le désir d'être employé lui-même à une si belle œuvre. Il pense aussi qu'à l'exemple de l'Angleterre, partout le magistrat s'empressera de favoriser ce projet, et prétend que, ces dons étant volontaires, ils ne doivent pas être regardés comme une charge publique; mais que, quand même c'en serait une, le chrétien vraiment charitable la supportera volontiers.

CDXII.

MÉMOIRE DES ÉVÊQUES DE FRANCE RÉFUGIÉS EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Fribourg, 18 juillet 1794.

Loin de pouvoir fournir à tous les besoins du moment, et plus loin encore de calmer les inquiétudes sur l'avenir, nous en avons vu, dans le courant de l'hiver, entassés dans des chambres étroites, et obligés de s'y tenir renfermés parce qu'ils manquaient de vêtements nécessaires pour les garantir de la rigueur du froid. Nous en avons découvert qui, depuis plusieurs jours, ne mangeaient que du pain, ne buvaient que de l'eau, et à qui nous avons craint quelquefois de ne pouvoir donner pour soulagement que nos larmes. Cet état de souffrance augmente par degrés, et la misère ne peut que devenir plus générale et plus profonde.

Mais, si les ressources des pays qu'ils habitent sont insuffisantes, ils en trouveront de nouvelles et de plus abondantes

sans doute dans la piété des nations catholiques et la générosité de leurs gouvernements. Ces respectables victimes du double devoir qui les attachait à leur Dieu et à leur roi ne réclameront point en vain la bienfaisance publique. Les souverains croiront agir pour leur propre intérêt en leur tendant une main secourable, et les peuples jaloux de prouver leur amour pour la religion s'empresseront de contribuer par de saintes largesses à lui conserver les martyrs.

Les quêtes seraient donc le premier moyen qui se présenterait : lorsque nous demandons aux souverains d'Italie la permission de le tenter dans l'étendue de leurs États, nous suivons l'exemple que nos modèles dans la foi nous ont donné. Les chrétiens de Jérusalem, exposés à la fureur des ennemis de ce nom sacré, dépouillés de leurs biens, dispersés dans les régions voisines, furent soutenus par des collectes faites dans les églises les plus éloignées; les Apôtres s'empressaient de concourir par leurs exhortations et par leurs soins. Les chrétiens ne sont-ils donc plus des frères? Les confesseurs de l'Église gallicane n'ont-ils pas les mêmes titres que ceux que saint Paul appelait les Saints de Jérusalem? Ne pouvons-nous pas, comme lui, dire à tous les fidèles : *Que le superflu de vos richesses fournisse aux besoins qu'ils éprouvent, afin que l'abondance de leurs mérites supplée à ce qui peut manquer aux vôtres, et que, par cette heureuse réciprocité de bienfaisance, aucun ne soit privé du nécessaire dans l'ordre temporel, et que tous deviennent riches des biens spirituels?* (I Cor. xvi, 1.)

Mais, quelque espoir que nous puissions fonder sur la libéralité des peuples, le fruit de ces aumônes s'élèvera difficilement à la proportion des besoins, et jamais il n'en atteindra la durée. On soulagerait d'une manière plus avantageuse l'indigence des prêtres français si on leur ouvrait l'entrée de certains pays, entrée que jusqu'à présent on a cru devoir refuser à tous, ou ne l'accorder qu'à un très-petit nombre. L'hospitalité est une de ces vertus recommandées avec plus de soin en différents endroits des saintes Écritures : elle se montre avec un charme particulier dans l'intéressant tableau des mœurs patriarcales; elle est l'exercice le plus touchant de la charité chrétienne. Quels sont ceux que Jésus-Christ appellera un jour les bénis de son père, et qu'il invitera

à partager avec lui la possession de son royaume? Ceux à qui il pourra dire j'ai éprouvé la faim, et vous m'avez nourri; j'ai ressenti la soif, et vous m'avez désaltéré; je cherchais où me réfugier, et vous m'avez recueilli. (Matth., xxv, 35.) Saint Paul fait de la pratique de l'hospitalité l'objet d'un des préceptes qu'il donne aux Romains : *Rendez-vous communes les nécessités que souffrent les saints; exercez soigneusement l'hospitalité.* Il disait aux Hébreux : *Que la charité fraternelle demeure au milieu de vous, et n'oubliez pas que l'hospitalité valut quelquefois à nos pères la faveur de recevoir des anges mêmes cachés sous l'apparence de simples voyageurs.* (Rom. xii, 13.)

Dans toutes les parties de l'Italie, comme dans les États du Souverain Pontife, des abbayes nombreuses, de riches communautés offriraient à cet égard d'immenses ressources; il n'en est aucune qui ne puisse aisément donner asile à quelques ecclésiastiques, et pourvoir à leur modique subsistance. Toutes s'y prêteront d'elles-mêmes, et, pour qu'elles montrent leur bonne volonté, il ne faudra que lui laisser un libre cours.

Les prêtres français ne demandent pas que les secours soient gratuits. Des places où ils se rendraient utiles, des moyens de gagner eux-mêmes leur subsistance, seraient les bienfaits dont ils s'honoreraient le plus. Ils iront au-devant de tout ce qu'on exigera d'eux. Si l'on daigne leur confier quelques fonctions ecclésiastiques, ils les rempliront avec zèle; ils ne se refuseront à aucune des occupations auxquelles on croira convenable de les appliquer. Leur plus douce satisfaction sera de pouvoir dire aux gouvernements et aux peuples dont ils auront reconnu les bontés par leurs services : *Vous le savez, nous n'avons point été au milieu de vous des hôtes incommodes : le pain que nous avons mangé, nous ne l'avons pas reçu gratuitement; nous l'avons gagné par nos fatigues et nos sueurs, travaillant le jour et la nuit afin de n'être à charge à personne.* (Thess. iii, 8.) — *Ces mains, nos mains seules ont fourni aux plus indispensables besoins, et nous n'avons rien désiré de plus pour nous, pour nos frères.* (Act. Apost. xx, 34.)

En sollicitant des grâces de ce genre, les évêques français sentent bien qu'ils se rendent garants de ceux qui les obtiendront. Ils mettront au discernement des personnes l'attention la

plus scrupuleuse, ils ne présenteront que celles en qui se trouveront réunies toutes les qualités propres à les faire admettre ou même désirer; et ils ne seront embarrassés que du choix parmi des ecclésiastiques qui tous portent avec eux la bonne odeur du sacerdoce. Que ne peut-on faire entendre le témoignage de plusieurs des États qui les ont accueillis? et pourquoi les souverains qui se félicitent de les avoir protégés ne peuvent-ils pas élever leurs voix reconnaissantes? Ils diraient les effets sensibles qu'ont produits sur l'esprit des peuples les exemples, les discours, la présence seule de ces ministres persécutés et fidèles ; comment le goût des innovateurs s'est éteint au spectacle des excès qu'il entraîne; comment le sentiment de l'ordre et du devoir a prévalu sur l'attrait d'une inquiétude contagieuse qui avait reçu de loin son premier mouvement, mais qui trouvait dans le secret des cœurs de quoi s'alimenter; et si leurs sujets ont vu tomber le voile dont on chercha à couvrir leurs yeux, s'ils sont aujourd'hui plus fortement attachés à l'Église dans le sein de laquelle ils ont eu le bonheur de naître, au gouvernement sous lequel ils ont l'avantage de vivre, les souverains et les sujets diraient à qui ils doivent cet inappréciable bienfait.

D'après ces considérations, les évêques français espèrent obtenir des différentes puissances d'Italie, en faveur des prêtres réfugiés en Suisse et en Valais, la permission de faire des quêtes dans leurs États respectifs ; celle d'y entrer et d'y demeurer, soit dans les communautés religieuses qui voudront bien les recevoir, soit ailleurs et partout où ils trouveront asile; celle enfin d'occuper les places qui seraient vacantes, et de remplir les différents genres de service auxquels on croira pouvoir les employer.

Quelle que soit la détermination de ces puissances, les évêques et les ecclésiastiques français ne cesseront d'adresser au ciel les plus ardentes prières pour leur prospérité et la continuation du repos de leurs peuples.

M. S., évêque de Poitiers. — G., évêque de Riez. — Ch. Fr., archevêque de Vienne, à Saint-Maurice en Valais, 26 juillet 1794. — C., évêque de Meaux. — M. J., évêque du Puy. — H. C., évêque de Grenoble, à Martigais en Valais, 27 juillet 1794. —

J., évêque de Chalon-sur-Saône. — P., archevêque primat d'Embrun à Lausanne, en Suisse, 5 août 1794. — F. H., évêque, comte de Gap. — Fr., évêque de Sisteron. — B. E. M., évêque de Lausanne et administrateur des siéges vacants des diocèses de Besançon et de Belley. — Jean-Louis, évêque d'Agen à Soleure, 7 août 1794. — Prince Ferd. de Rohan, archevêque du Cameracensis. — Claude Ignace, évêque de Rosy. — Al. Hen., évêque de Lombez à Venise, 28 mai 1795. — C. G. F., episcopus vinciensis, Venetiis, die 12 maii 1795. — An. El., archevêque de Paris à Constance, 29 août 1794. — Ch.-Ant. Gab., ancien évêque de Comenges. — C. G. Fr., évêque, duc de Langres. — P. M. M., évêque de Nîmes. — G., évêque de Saint-Malô. — M. C. J. S., évêque de Luçon, Mendrisio, 1er septembre 1794. — Stephanus, episcopus Vasionensis. — L. M., évêque d'Apt, Tolentino, 15 juin 1795. — Fr., archiepiscopus Albiensis, Romæ, die 26 junii 1795. — J. B. M. S., episcopus Senecensis. — J., évêque de Pergame, premier aumônier de Mme Adélaïde.

CDXIII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE NIMES

A Mgr L'ARCHEVÊQUE D'ALBY.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

(Voir *supra*, document n° CLXXXVI).

Constance, 16 janvier 1795.

Malgré la modicité de mes ressources, je continuerai à rester ici, où la réunion d'un certain nombre d'évêques est nécessaire à la direction, à la consolation et à la subsistance de quatre cents prêtres qui y sont réfugiés. Nos démarches, nos sollicitations pour eux, près des prélats et du clergé chargé d'Allemagne,

leur sont absolument nécessaires. Depuis plus de deux mois ils ne vivent que sur le fonds d'un emprunt de 15,000 livres, que l'abbaye d'Einsidlew en Suisse nous a accordé aux cinq évêques qui sommes ici, sous notre responsabilité éventuelle et notre solidarité, ainsi que sous la caution plus réelle du cardinal de Rohan et de son chapitre de Strasbourg, sur les biens qu'ils ont en Allemagne. Sans ce secours presque inattendu, nos pauvres prêtres mourraient de faim, sous les yeux de vingt abbayes millionnaires de Souabe, dont les plus riches croient faire beaucoup en nourrissant trois à quatre prêtres, ou donnant une vingtaine de louis. Nous tremblons pour l'avenir, si le Saint-Père n'a la bonté d'exciter leur zèle en leur adressant à chacune un bref particulier, et non plus un bref général comme il y a deux ans. Ce bref particulier serait remis par son nonce, qui exigerait une réponse particulière, et quelques détails sur les aumônes que chacune aura faites ou comptera faire. Nos prêtres travaillent presque tous de tout métier pour être moins à charge: moyennant cela, mille louis par an nous ont suffi à peu près pour les soutenir. Les évêques d'Allemagne, Ausbourg, Vurtzbourg, Saltzbourg, Brême, Aichstet, etc., etc., nous avaient procuré ces secours d'après nos sollicitations. Mais l'invasion du Brabant et d'une partie de l'Allemagne a fait refluer sur eux tant d'autres prêtres et Français réfugiés dans ces pays, et de ceux même de ces pays nouvellement envahis, qu'à peine peuvent-ils y suffire. Ils nous ont répondu cette année que, malgré toute leur bonne volonté, nous ne pouvions rien attendre d'eux. Nous voilà donc depuis trois mois vivant sur notre emprunt, notre dernière ressource pour nos malheureux prêtres; à peine nous conduira-t-elle à Pâques si les riches abbayes de Souabe ne se laissent enfin toucher par nos prières réitérées; nous ne pouvons guère espérer ce miracle que d'un nouveau bref du Très-Saint-Père, mais dirigé à chacune d'elles, comme je l'ai déjà dit, et non en général.

Voilà, Monseigneur, les raisons qui me déterminent à rester ici avec mon compagnon d'exil; les asiles qu'accorde le Saint-Père à quelques-uns de nos confrères m'offriraient plus d'aisance, et j'ai bien vu par vos précédentes lettres que votre amitié, inquiète de ma situation, me les laissait entrevoir

comme une ressource aussi douce qu'assurée; mais je crois aussi que la reconnaissance pour les bontés du Souverain Pontife et la délicatesse exigent qu'on la laisse à ceux de nos confrères à qui des circonstances plus pressantes n'en laissent plus d'autres. Malgré son immense charité, le Très-Saint-Père ne pourrait peut-être fournir à tout si les demandes se multipliaient, et il faut bien à tous nos dignes prêtres, dans les différentes colonies un peu nombreuses, des évêques réunis qui puissent solliciter pour eux, avec un peu plus d'espérance de succès qu'ils ne le pourraient faire par eux-mêmes.

Je vous serai bien obligé, Monseigneur, de suivre près du prélat Caleppi la demande de quelque témoignage de satisfaction du Très-Saint-Père en faveur de M. l'abbé de Flue, que sa charité personnelle, au milieu d'une bien stricte médiocrité de fortune, et son zèle, ses voyages, ses quêtes abondantes pour exciter celle des autres, en rendent si digne.

Un autre ecclésiastique à Lucerne, M. l'abbé Goidlin de Stefferau, chanoine de la collégiale, d'une famille ancienne attachée à la France, est bien digne aussi de quelque distinction; il continue d'être le patron de tous les prêtres français à Lucerne. Mgr le nonce en est instruit, et rendrait justice à son zèle, ainsi que l'aimable internonce qui en est retourné.

CDXIV.

MM. LES ABBÉS ZOSSO ET BRELUQUE

A S. Exc.ᶜᵉ Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Février, ... 1795.

Monseigneur,

Vous nous avez imposé la charge agréable de vous donner la relation de notre voyage, entrepris dans la Suisse pour le soulagement de nos frères. L'intention de Votre Excellence est de mettre cette relation sous les yeux de Sa Sainteté, qui prend toujours le plus vif intérêt à ce qui regarde ses chers enfants qui,

en France, ont souffert avec courage une dure persécution, et qui aujourd'hui souffrent avec le même courage les peines de leur exil; que ne pouvons-nous remplir vos vues! Nous commencerons du moins par vous donner un précis de ce voyage. De retour à Fribourg, d'où nous sommes partis, nous aurons l'honneur de vous en donner la relation tout entière.

L'objet de ce voyage n'a pas été de chercher des secours pour les seuls prêtres français qui sont encore à Fribourg au nombre de quinze cents, et dans la plus extrême indigence. Il est un nombre de familles françaises, et de familles de distinction, souffrantes pour la même cause, et dont les besoins sont encore plus cruels. C'est pour elles comme pour le clergé, pour les laïcs indigents comme pour les prêtres que vous nous avez envoyés, Monseigneur, de concert avec Mgr de Lausanne et les six évêques français réfugiés à Fribourg en Suisse, solliciter les charités des âmes bienfaisantes de la Suisse; nous sommes les premiers et les seuls jusqu'ici chargés d'une aussi honorable commission.

Le ciel a béni notre mission, nous avons à nous louer, et à nous louer infiniment des cantons réformés comme des cantons catholiques. Les premiers n'ont pas été moins sensibles que les seconds aux cris de la misère française; ils nous ont tendu une main secourable avec une bonté qui nous a attendris. Berne, Bâle, Zurich, Schafhouse, Saint-Galle, Winterthur, Helgg, Trogen, Hévisau, toutes ces villes nous ont comblés de bienfaits ou nous les ont assurés, ne différant les secours que pour les rendre plus abondants. Dans les pays suisses où les catholiques et les réformés sont mêlés ensemble, tels que la Turgovie, nous avons trouvé également, parmi les uns et parmi les autres, des seigneurs, des bourgeois pleins de bonté; nous avons les noms du plus grand nombre, noms infiniment chers à l'humanité et à la religion; plusieurs ont voulu être inconnus; leur modestie nous a fait peine en nous privant d'un nom que la reconnaissance nous portait à conserver précieusement : celui d'un ami inconnu, sous lequel ils se sont inscrits, prouve que nous avons raison de regretter de ne plus connaître de pareils amis.

Vous savez, Monseigneur, ce que le sénat de Lucerne a fait

pour nous; Schewitz, Ury, la Vallée d'Urseren, les catholiques de Glavis et Naefels, partout des actions de grâces à rendre. Wyl, Horschac, Arbon, Alstaet, Gravenfeld, tout autant de villes bienfaisantes.

Votre Excellence désire surtout de savoir comment nous avons été accueillis dans les abbayes et les monastères, et les statolderies. Le prince abbé de Mury nous a donné 16 louis; le prince abbé d'Einsidlen, 4; M. l'abbé de Kheinauff, 2; la Chartreuse d'Ittingen, 10; M. l'abbé de Gischingen, 3; le prince de Saint-Galle, 12, et une protection singulière auprès de ses sujets.

Dans les monastères de religieuses : à Gahr, 3 louis; à Vurmsbach, 2; à Magdenau, 12 livres; à Munsterlingen, 18 livres; à Gelbach, 18 livres; à Cathrintal, 18 livres; à Kalcheren, 2 louis; à Denycon, 2 louis : il est à remarquer qu'il n'y a aucune de ces communautés où il n'y ait de prêtres français logés et nourris gratis, quelquefois trois, quatre, cinq et jusqu'à sept dans un seul monastère.

Dans les statolderies de Clingenberg, d'Herderen, de Greüdenfels, de Klingenzell, de Souneberg, de Lomis, de Wyl, de Roychac : dans les unes nous avons reçu 12 livres, dans quelques autres, 18 livres; dans deux seulement, 1 louis, outre l'hospitalité accordée à quelques prêtres qui sont à demeure. Dans quelques-unes de ces statolderies, on donne l'hospitalité à tous les prêtres qui y passent.

Du chapitre de Bischoffzell, 10 écus; du chapitre des Dames chanoinesses de Schoenis, 18 livres : elles ont à leur charge quatre émigrés.

Voilà, Monseigneur, un précis bien imparfait et bien précipité des ressources que nous avons trouvées dans notre voyage pour les malheureux Français réfugiés à Fribourg, des dispositions charitables des peuples de la Suisse, des cantons, des villes, des particuliers, des abbayes, des monastères, des chapitres. Nous avons encore des abbayes à voir et des villes en retournant à Fribourg. Là nous suppléerons à ce que le temps et la multitude de petites causes nous a empêché de faire; nous vous donnerons une relation exacte de toutes les ressources que la Suisse nous a fournies, et de la manière obligeante, avec la-

quelle nous avons été reçus. Agréez, Monseigneur, pour le présent notre bonne volonté.

Nous sommes, avec les sentiments du plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Excellence,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

ZOSSO et BRELUQUE,
Prêtres collecteurs.

P. S. Voici, Monseigneur, un extrait de la lettre que j'ai reçue de Fribourg, et qui consolera Votre Excellence : on me marque comme chose sûre, et on en a reçu l'avis, que l'impératrice de Russie a reçu les pauvres prêtres collecteurs de la manière la plus flatteuse; qu'elle a annoncé prendre le plus tendre intérêt au sort des malheureux Français ; qu'elle a donné de son trésor 10,000 roubles pour être répartis sur ce qui est à Constance et dans la Suisse, et qu'elle a permis une collecte dans les villes de Saint-Pétersbourg et de Moscow.

CDXV.

LETTRE DES PRÊTRES FRANÇAIS RÉFUGIÉS A FERRARE

A S. É. Mgr LE CARDINAL A. MATTEI, ARCHEVÊQUE DE FERRARE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 3.

Ferrare, 1er juin 1793.

Monseigneur,

Votre Éminence demande nos réponses aux questions dont elle a jugé à propos de faire la matière de nos conférences. C'est le père de famille qui vient lui-même demander compte à ses ouvriers du fruit de la vigne qu'il a plantée.

Animés du désir de remplir ses vues, nous sentons que notre travail ne saurait répondre ni à ce désir, ni aux droits que Votre Éminence a acquis sur nous. Il nous convenait par bien des motifs, et faute de moyens, d'aborder avec circonspection des matières la plupart neuves, et aussi majeures que délicates. Nous ne pouvions même aspirer par ces exercices qu'à nous mettre

en état de saisir plus facilement les décisions et les règles que nous devons attendre de l'autorité.

Tel paraissait, en effet, dans cet établissement, le but de Votre Éminence, qui, après nous avoir assuré d'abord jusqu'aux commodités mêmes de la vie, chercha bientôt à nous rendre aux études de notre état, les plus adaptées aux circonstances présentes.

Ce serait ici une occasion bien naturelle de manifester des sentiments dont Votre Éminence nous a constamment interdit tout hommage public; mais elle ne veut voir dans ses tendres soins que des devoirs remplis de sa part, et voudrait écarter jusqu'aux protestations privées de notre reconnaissance.

Il est vrai que la sollicitude du Souverain Pontife avait appelé dans ses États ses lévites fidèles et persécutés, et avait devancé ici notre arrivée par des instructions adressées à Votre Éminence en notre faveur; mais ce père si tendre, qui goûte une consolation sensible dans celles qu'il peut nous procurer, et qui attendait tout du zèle infatigable de Votre Éminence, verrait sûrement avec une satisfaction particulière que ses vœux et son attente ont été en quelque façon surpassés. O Providence! quels ministres vous avez choisis pour veiller sur nous!

Il ne nous appartient pas d'en entreprendre l'éloge. Votre Éminence ne permettrait pas de songer au sien, et l'Europe entière fait celui du Saint-Père comme souverain, tandis que l'univers catholique triomphe de pouvoir montrer la colonne de l'Église si visiblement figurée par la fermeté surnaturelle de son chef dans ces temps orageux. C'est s'accorder à convenir que le sceptre et les clefs auraient été un fardeau pour d'autres mains, et nous conjurons le ciel de ne pas nous ôter dans sa colère ce qu'il nous a donné dans sa miséricorde.

Oserions-nous supplier Votre Éminence d'implorer pour nous la bénédiction apostolique de Sa Sainteté, et de faire parvenir jusqu'à ses pieds, que nous baisons humblement, l'hommage de notre profond respect et de notre soumission filiale?

Quoique son zèle s'étende à tous les détails qui présentent la moindre utilité ou sollicitent un peu d'encouragement, nos conférences ne sont pas faites pour l'occuper; il doit nous suffire pour exciter et soutenir notre émulation, que Votre Éminence

ait daigné les honorer de sa présence. Nos réponses ne sont pas des décisions à nos yeux, et, si nous avions la témérité de les regarder comme telles, nous prierons alors Votre Éminence, d'après les principes dont nous tirons aujourd'hui notre gloire, de vouloir bien les soumettre en notre nom à l'oracle de Sa Sainteté.

Nous sommes avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

LES PRÊTRES FRANÇAIS DE LA CONFÉRENCE DE FERRARE.

CDXVI.

RÈGLEMENT PRESCRIT AUX PRÊTRES FRANÇAIS RÉFUGIÉS A FERRARE POUR LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 3.

ORDO A SACERDOTIBUS GALLICANIS DE MANDATO EMINENTISSIMI AC REVERENDISSIMI DOMINI DEVOTISSIMI CARDINALIS MATTHÆI, ARCHIEPISCOPI FERRARIENSIS, IN COLLATIONE SERVANDUS.

Ferrar., 14 januar. 1793.

1° Omnes et singuli sacerdotes Gallicani seculares Ferrariæ degentes, bis in hebdomada, tertia videlicet, et sexta feria, hora tertia post meridiem, domum congregationis hujus civitatis, de rebus ecclesiasticis et moralibus inter se collationem habituri, convenient. Altera ex dictis feriis aliquo festo impedita, antecedenti conventus habebitur.

2° Collatio ad unius circiter horæ spatium tantummodo protrahetur.

3° Duo conscientiæ casus in ea discutientur, primus circa disciplinam Ecclesiæ, seu sacerdotum obligationes, versabitur; erit alter de theologia morali. Finem accipiet collatio precibus ad Deum fusis pro Summo Pontifice, Ecclesia præsertim Gallicana, et catholicis per revolutionem defunctis.

4° Uniuscujusque collationis initio, sorte determinabitur qui suam, circa casus propositos, fuerit opinionem expositurus.

5° Dicto *Veni Sancte Spiritus*, etc., assistens uni ex sacerdotibus capsulam singularem nomina continentem exhibebit, ut ex ea duas schedulas extrahat. cujus nomen prius extractum fuerit de casu disciplinam spectante, sententiam dabit; cujus vero posterioris, de casu morali, sensum aperiet. Si quis autem ex eis forte abesset, alius extrahatur. Si quis senectute, aut infirmitate, aut alia hujuscemodi gravi ratione excipiendus foret, assistentem mature præmonebit, ut ipsius nomen in capsula non reponat.

6° Ii quibus sorte incumbet suam circa propositos casus sententiam aperire, eam solidioribus, qua poterunt, momentis, puta ex sacra Scriptura, traditione, patribus et conciliis, etc., firmare curabunt, ipsisque objectas difficultates diluere conabuntur.

7° Unusquisque loquentem silenter audiet, nullumque sibi approbationis aut improbationis signum det.

8° Qui expositæ sententiæ partes suscipere, vel magis enucleare, defendere aut reprobare opportunum judicabunt, nonnisi alternative, et successive loquentur; ita ut duo tantum simul discutiant.

9° Qui casus proponendos habebunt, assistenti, et quidem scripto, remittent, ut in sequentibus conventibus (si opportunum judicabit) et discutiendos, et solvendos exponat.

10° Expositis et discussis opinionibus, pro judicio stabit majoris numeri sententia, quorum expostulabit assistens; breviterque cum allatis, aut afferendis rationibus exponet, quæ postea ab aliquibus sapientioribus ad id deputandis fusius explanabuntur, et quidem scripto, ut ab omnibus non tantum legi, sed etiam transcribi, si libuerit, possint.

11° In hisce collationibus ab evangelica loquendi et agendi, simplicitate Apostolis a Christo Domino tantopere commendata, nemo recedet; a spiritu contentionis unusquisque sedulo carebit, et veritatis tantum amore ductus, suam opinionem, momenta, quibus vera sibi videtur, modeste ac placide exhibere curabit;

12° Congregationis Missionis sacerdos collationi intererit; ca-

sus in ea discutiendos enuntiabit; in sequenti decedendos exponet, cætera in hac methodo indicata præstabit, ac precibus supradictis claudet.

Datum Ferrariæ, ex Palatio nostro archiepiscopali, die 14 januarii 1793.

A. cardinalis Matthæus, archiepiscopus Ferrariensis.

In eadem domo commorantes casus simul discutere poterunt, et si cujus schedula sorte e capsula extrahetur, communem sententiam exponet.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. II.

De mandato eminentissimi ac reverendissimi domini devotissimi Alexandri S. R. E. presbyteri cardinalis Matthæi, archiepiscopi Ferrariensis admonentur omnes et singuli RR. presbyteri seculares degentes in hac urbe, quod bis in hebdomada, videlicet diebus Martis et Veneris in domo RR. sacerdotum congregationis Missionis hujus civitatis, hora tertia post meridiem, habebitur collatio rerum ecclesiasticarum, in qua duo proponentur casus, unus de disciplina Ecclesiæ, seu de obligationibus sacerdotum, alter de re morali, exponendi et decidendi in sequenti conventu. Ordo servandus in dictis collationibus exponetur in primo conventu, juxta methodum traditam ab eodem eminentissimo ac reverendissimo domino cardinali archiepiscopo.

Exoptat propterea eminentissimus et reverendissimus dominus cardinalis archiepiscopus, ut omnes et singuli RR. sacerdotes prædicti, cessante rationabili impedimento, interesse curent præfatæ collationi, quæ habebit initium die 15 januarii anni instantis 1793, ad finem enutriendi et fovendi spiritum pietatis ac religionis, quo ex Gallia emigrati aut deportati fuerunt.

Datum Ferrariæ, ex cancellaria archiepiscopali ad ecclesiastica, die 7 januarii 1793.

D. Ludovicus Seravall,
Cancellarius.

CDXVII.

LETTRES DE L'ABBÉ IMBERT

A Mgr CALEPPI ET AUX ÉVÊQUES FRANÇAIS A ROME,

AU SUJET DE L'ÉRECTION D'UN SÉMINAIRE A FERRARE, POUR LES JEUNES CLERCS FRANÇAIS RÉFUGIÉS DANS LES ÉTATS PONTIFICAUX.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 8.

Ferrare, 26 février 1794.

Monseigneur,

L'accueil favorable que vous daignâtes faire à ma *Dissertation sur le nouveau serment* m'enhardit à vous envoyer par la même voie le double d'une lettre à NN^grs les évêques de France, au sujet d'un plan très-intéressant pour le bien de l'Église. Mgr le cardinal de Ferrare, à qui j'en ai fait part, l'a honorée de son approbation, et il a promis d'y concourir de toute son autorité. Ma lettre, en original, est renfermée dans celle à Mgr l'évêque de Senez ci-incluse. Veuillez bien ne pas vous offenser de ma liberté à vous l'adresser également. Les circonstances me le font espérer de votre bonté : en tout autre temps je m'en serais donné bien de garde.

Il s'agit de recueillir les jeunes ecclésiastiques de France, épars dans les États de Sa Sainteté, et de les réunir tous ensemble dans une seule maison, où ils puissent continuer leur éducation cléricale. Il s'en trouve déjà quatre en différentes maisons régulières de Ferrare, auxquels Son Éminence m'a chargé de donner tous les jours leçon de théologie. J'en connais d'autres qui désirent ardemment de jouir du même avantage; comme ils sont placés en d'autres pays, ils ne peuvent l'obtenir sans un changement d'habitation, qui ne peut s'opérer que par l'autorité du Souverain Pontife.

Je ne m'étendrai pas ici sur les moyens et les avantages de ce projet: ce serait répéter ce que vous trouvez au long dans la lettre aux évêques. Vous me permettrez seulement d'y ajouter les réflexions qui m'ont été faites d'après coup par une personne très-respectable et très-intelligente de ce pays, à qui j'ai

cru devoir communiquer mes vues. Après les avoir vivement applaudies, elle a ajouté que l'exécution en serait beaucoup plus aisée et plus solide à Rome même : il y a dans cette capitale du monde chrétien un grand nombre de maisons d'éducation pour toutes les nations, et spécialement pour celles qui ont eu le malheur de passer du catholicisme à l'hérésie. Plusieurs de ces maisons se trouvent à présent réduites à un petit nombre de sujets : ne serait-il pas possible d'en obtenir une aux ecclésiastiques français, soit en en consacrant un quartier à leur usage, soit en faisant passer en quelque autre maison le peu d'élèves qui s'y trouvent encore? Ainsi que le Saint-Père l'a fait tout récemment en faveur des religieuses de France réfugiées à Rome, auxquelles il a accordé un ancien monastère, et comme l'a fait également l'empereur envers les Visitandines de Lyon retirées à Mantoue. De pareils établissements sont toujours mieux sous les yeux du Pape, et à la source même du christianisme : la capitale offre en tout genre beaucoup plus de ressources que les provinces : les bons sujets sortis de France y accouraient avec beaucoup plus d'empressement. NN^grs^ les évêques pourraient y veiller de plus près, et l'un d'entre eux en être plus spécialement chargé en qualité de protecteur : Mesdames Royales de France seraient en cas de s'y intéresser d'une manière particulière. Vous êtes, Monseigneur, à portée d'apprécier ces réflexions. J'ai lieu de croire que NN^grs^ les évêques vous communiqueront les leurs avant que de s'adresser au Saint-Père. Daignez y joindre aussi les vôtres, et vous intéresser conjointement avec eux au succès de la bonne œuvre. Vous en partagerez, Monseigneur, le mérite, et vous acquerrez de nouveaux droits à la reconnaissance des bons Français. Comme un autre Joseph, vous leur distribuez, avec autant de zèle que d'intelligence, les grâces d'un souverain qui se surpasse lui-même en charité et en bienfaisance. Que vous êtes heureux, Monseigneur, de contempler de si près ses grandes qualités du cœur et de l'esprit, qui le rendent l'amour des gens de bien et l'admiration de l'univers! Ah! s'il m'était permis... Mais nous, infortunés que nous sommes, il faut que nous portions jusqu'à une telle privation la colère du Seigneur, comme le dit un prophète. Il nous suffit de savoir qu'il vit pour le bien général de l'Église, et

de prier sans cesse le Seigneur pour la conservation de ses jours précieux.

Je suis très-respectueusement,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

IMBERT,

Prêtre supérieur de séminaire et professeur royal à l'université d'Aix.

A NNgrs LES ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET ADMINISTRATEURS DES DIOCÈSES DE FRANCE RÉFUGIÉS A ROME.

Messeigneurs,

L'Église gallicane fait des pertes toujours plus douloureuses: cette précieuse portion de la tribu de Lévi va en s'éteignant; ceux de ses enfants qu'elle avait gardés dans son sein pour essuyer ses larmes tombent chaque jour sous le glaive des persécuteurs; ceux qui en avaient été arrachés par la violence sont affaiblis par quatre années de souffrances et d'un martyre continuel, par les fatigues d'une fuite aussi longue que désastreuse, par le changement de climat et de manière de vivre: ils trouvent ainsi l'abréviation de leurs jours précieux, et même la mort, au milieu des soins bienfaisants qu'une charité hospitalière ne cesse de leur prodiguer. S'il plaît au Seigneur de rappeler un jour en France les derniers restes de ces généreux confesseurs de la foi, leur petit nombre ne pourra suffire à l'abondante moisson qui leur sera préparée: il leur faudra de nouveaux secours. Mais qui les leur donnera? Où les trouveront-ils, sinon dans les simples ecclésiastiques qui ont échappé comme eux au glaive des régicides?

Avant ma sortie de France, j'avais eu le projet de rassembler ces jeunes plantes dans les États voisins, où il eût été facile de continuer à les cultiver dans des séminaires érigés sous la protection des souverains respectifs. Je communiquai ce dessein à plusieurs de NNgrs les évêques, notamment à Mgr du Lau, archevêque d'Arles, qui était alors à Paris, où il fut ensuite immolé à la tête des martyrs du 2 septembre, et à Mgr l'évêque de Senez,

qui se trouve à Rome au milieu de vous, et dont les souffrances pour la foi lui ont mérité de la bouche du Saint-Père une mention honorable dans son bref du 19 mars 1792. Ces prélats applaudirent à un établissement aussi utile, et ils promirent d'y contribuer de tout leur pouvoir. Mais la difficulté de l'exécution l'arrêta d'abord, et les désastres survenus dans les États voisins y ajoutèrent de nouveaux obstacles. Aujourd'hui la Providence semble les avoir aplanis; elle a conduit dans les États de Sa Sainteté plusieurs ecclésiastiques de divers diocèses, qui ne désirent rien tant que de continuer leurs études, d'entrer dans les ordres sacrés, et de se mettre en état d'aller planter de nouveau la croix de Jésus-Christ dans notre malheureuse patrie. Ceux qui ont eu le bonheur d'être placés à Ferrare ont trouvé le moyen facile de suivre cette pieuse inclination. Mgr le prince Matthei, cardinal-archevêque, aussi attentif à leurs besoins spirituels qu'à leurs besoins temporels, leur a donné des maîtres capables de les former sous ses yeux à la science et aux vertus ecclésiastiques : ils bénissent tous les jours le ciel qui a voulu, dans sa bonté, les rendre l'objet particulier de sa sollicitude pastorale.

Mais oserai-je le dire? ces commencements m'ont paru, dans les desseins de la Providence, le prélude d'un établissement beaucoup plus considérable. Plusieurs autres jeunes clercs émigrés se trouvent répandus dans les États de Sa Sainteté. Livrés à eux-mêmes, n'est-il pas à craindre qu'ils ne s'affaiblissent dans l'esprit de leur état? qu'ils ne deviennent la proie de la mélancolie, ou (ce qui serait pis encore) des suites funestes de l'oisiveté? qu'ils ne perdent enfin les précieuses connaissances qu'ils avaient acquises avec tant de peine dans les séminaires de France, et qui leur seraient plus nécessaires que jamais à leur retour?

En les réunissant à ceux de Ferrare, on remédierait à des inconvénients aussi graves, et l'on en retirerait un double avantage pour les uns et pour les autres. Quand les jeunes étudiants sont en un certain nombre, l'exemple mutuel les soutient, l'émulation les anime, le choc des opinions fait jaillir les lumières, et les vertus naissent dans les exercices d'une vie commune. Si, au contraire, ils restent séparés et isolés, ils ne font que des progrès médiocres; il se perd un temps considérable pour aller et

venir en classe; il n'y a point de règle fixe pour les former aux vertus propres de leur état; la dissipation peut se glisser insensiblement dans de jeunes cœurs, qui ne seraient pas aussi en garde contre ce danger imperceptible que contre les attaques ouvertes du schisme, de l'hérésie et de l'impiété. L'unique moyen de les garantir de ces écueils funestes, c'est de les réunir dans une seule et même maison ; elle sera comme une pépinière d'hommes apostoliques, qui se mettront en état de remplacer dans notre infortunée patrie ceux que l'erreur, la persécution ou la mort auront moissonnés. Dans le cas où la porte leur en serait fermée pour toujours, ils pourraient prendre une partie de leur entretien sur la rétribution de leurs messes, ou s'employer même au service des paroisses d'Italie. A leur âge il n'est pas difficile d'acquérir une langue qui a tant d'analogie avec le français et le latin. Quelques leçons de grammaire, jointes à la pratique journalière, suffiraient pour les mettre en état d'exercer les fonctions du saint ministère.

Un projet si avantageux à tous égards ne demande point de nouvelles dépenses. Ces ecclésiastiques sont déjà entretenus par les maisons religieuses dans lesquelles Sa Sainteté les a fait placer : il n'est question que de les réunir dans une seule, et de mettre des prêtres dans les places qu'ils auraient laissées vacantes. Les circonstances actuelles semblent favoriser un pareil changement, s'il est vrai, comme on le dit, que le Souverain Pontife ait envoyé de nouveaux ordres aux évêques de ses États, pour les engager à recevoir les prêtres français forcés, par la misère, d'abandonner la Suisse et le Valais, qui leur avaient jusqu'à présent donné l'hospitalité.

J'ai eu l'honneur de présenter ce projet à Mgr le prince Mattei, archevêque de Ferrare, qui nous traite comme ses enfants chéris, et que nous appelons à si juste titre du doux nom de père. La justesse du discernement répond en Son Éminence à la bonté du cœur; elle a vu du premier coup d'œil le grand bien qui résultera d'un si bel établissement; elle a daigné l'approuver, et elle ne désire rien tant que de lui voir donner sa pleine et entière exécution dans sa ville archiépiscopale, qui lui a donné la première naissance.

Mais, comme le dit le Souverain Pontife dans son indult

du 19 mars 1792, adressé à NNgrs les évêques de France : « Au milieu des soins importants et multipliés dont Sa Sainteté est « chargée par Jésus-Christ, le premier prince des pasteurs, pour « la sollicitude de toutes les Églises, dans ces temps malheureux « de séduction et de scandale, elle ne reçoit point de consolation « plus sensible et plus agréable que de voir ses vénérables frè- « res les évêques appelés à partager la même sollicitude, s'appli- « quer avec plus de zèle que jamais à pourvoir, autant qu'il leur « est possible, au salut du troupeau qui leur est confié. Sa Sain- « teté témoigne ensuite avoir éprouvé cette douce consolation « de la manière la plus sensible, lorsqu'elle a lu la lettre si obli- « geante et si respectueuse que les évêques, pour lors à Paris, lui « avaient écrite le 16 décembre 1791, et à laquelle ceux qui « étaient alors à Rome en avaient joint une seconde non moins « obligeante ni moins respectueuse, en date du 8 janvier 1792. « En conséquence de ces lettres, Sa Sainteté a accordé à NNgrs les « évêques de France les facultés qu'ils lui avaient demandées, « et qui sont détaillées dans l'indult général ci-dessus mentionné « du 19 mars 1792. »

Vous ne pouvez donc, Messeigneurs, donner à ce grand Pontife, qui a tant de droits sur vos cœurs, vous ne pouvez lui donner de consolation plus sensible que de lui proposer un établissement dont le *troupeau confié à vos soins* doit retirer de si grands avantages : *vous aurez pourvu à son salut de la meilleure manière qui vous aura été possible;* et vous continuerez à marcher sur la route que vous avez déjà vous-mêmes tracée : par votre canal, les besoins de l'Église gallicane parviendront aux pieds du successeur de saint Pierre, comme ils y parvinrent en 1791 et 1792, et comme ils y étaient parvenus dans tous les temps, suivant la louable coutume de nos ancêtres. N'en doutez pas, Messeigneurs, à l'exemple de ses prédécesseurs d'heureuse mémoire, Sa Sainteté ne manquera pas d'y remédier suivant sa sagesse ordinaire : pour vouloir le bien, elle ne demande qu'à le connaître; et l'exécution suit toujours sa volonté suprême. La providence de son génie lui suggère, dans les occasions les plus difficiles, des résolutions qui étayent les plus profonds comme les plus puissants politiques.

Elle ne s'arrêtera point à la personne qui forma le premier

projet d'un établissement aussi utile : ce n'est pas moi qui le lui demande avec le plus d'instance ; ce sont ces jeunes ecclésiastiques qui, après avoir échappé aux horreurs de la persécution la plus cruelle, craignent d'échouer contre les molles douceurs de l'oisiveté, et de perdre dans un loisir criminel le mérite de leurs souffrances avec le fruit de plusieurs années d'étude et de travail. Ce sont ces prêtres recommandables par la glorieuse confession de la foi, qui, la voyant s'affaiblir et s'éteindre, pour ainsi dire, avec leur vie, désirent en voir le flambeau conservé ou allumé du moins par ces derniers rejetons de la tribu de Lévi ; ce sont tous les catholiques de France, qui attendent qu'à la première lueur d'espérance, on leur envoie des ministres capables, par la force du corps comme par la vigueur de l'esprit, de courir après les brebis égarées, de les ramener dans le bercail, d'animer les faibles, de soutenir les forts, et de les diriger tous dans la voie du salut et du martyre ; ce sont, Messeigneurs, vos vénérables confrères, et vous-mêmes avec eux : quoique dispersés dans tous les pays du monde, vous êtes réunis de cœur et de sentiment ; vous n'avez en vue que l'intérêt commun de vos diocèses, et vous ne ferez pas de vœu plus ardent que d'y conserver et d'y perpétuer la race sacerdotale qui vous doit son origine : c'est enfin l'Église gallicane tout entière qui conjure le Saint-Père de prendre dans la plus haute considération un établissement si digne du vicaire de Jésus-Christ, ce Dieu de toute consolation, qui a promis de la consoler dans la tribulation extrême qu'elle endure : il me semble, Messeigneurs, la voir prosternée à ses pieds, les cheveux épars, les yeux noyés de larmes, les habits déchirés et teints de sang, la voix entrecoupée par les sanglots, lui adresser par votre bouche ces paroles touchantes :

« Considérez, Très-Saint-Père, ma juste douleur, et voyez s'il « y en eut jamais de semblable : mes temples sont profanés ou « détruits, mes prêtres dispersés et égorgés, mes solennités abo- « lies ; on blasphème le nom de Jésus-Christ, on méconnaît son « Évangile, et l'on traîne ses disciples fidèles devant d'infâmes « idoles, élevées sur les ruines du sacré signe de la rédemption ; « et ce qui met le dernier comble à ma disgrâce, c'est que mon « cœur reçoit tant de coups mortels de la main même de mes

« enfants rebelles. C'en est fait : je succombe sous le poids ac-
« cablant de tant de maux, si vous ne m'accordez la dernière
« ressource qui me reste pour prolonger ma pénible existence.
« Depuis les premiers jours de cette grande tribulation (je le
« confesse avec les sentiments de ma plus vive reconnaissance),
« vous n'avez pas cessé, il est vrai, d'exhorter, d'avertir, de
« prier et d'instruire mes pasteurs et mes ouailles; lorsque la
« violence me les a arrachés d'entre les bras, vous leur avez ou-
« vert votre sein paternel; et la mère la plus tendre ne reçoit
« pas avec plus d'empressement et de joie les enfants de ses
« propres entrailles : vous avez essuyé leurs larmes, revêtu leurs
« membres souffrants, et pourvu généreusement à tous leurs be-
« soins. D'une extrémité à l'autre de votre empire, des bienfaits
« sans nombre ont répandu sur eux les grâces à pleines mains.
« Achevez votre ouvrage, ô Pontife magnanime et digne d'un
« meilleur siècle : le temps, qui détruit tout, porte chaque jour
« une main meurtrière sur votre bienfaisance en y soustrayant
« ces vénérables confesseurs de la foi, qui se consument et dis-
« paraissent les uns après les autres; il ne dépend que de vous
« de perpétuer leur existence : donnez-leur des seconds qui, par
« la vigueur du corps et de l'esprit, puissent un jour remplir le
« vide immense qu'ils laisseront après eux. Je vous le demande
« par les entrailles de ce Dieu de bonté qui vous plaça sur le
« trône de saint Pierre pour soutenir son Église contre les at-
« taques de ce siècle destructeur; je vous le demande par l'a-
« mour spécial que vous m'avez témoigné à moi et à mes en-
« fants, dans ces jours de désolation; je vous le demande par
« vous-même : oui, Très-Saint-Père, vous avez cru devoir con-
« server avec le plus grand soin ces précieux rejetons de la
« tribu de Lévi, quand vous les avez reçus à l'instar des prêtres
« eux-mêmes, et qu'ensuite, dans vos instructions du 26 jan-
« vier 1793, art. 14, vous avez déclaré que, pour les *faire en-*
« *trer ou avancer dans les ordres sacrés*, on aura recours à Vo-
« tre Sainteté, laquelle suppléera même, en certains cas, au
« défaut des lettres testimoniales de leurs propres évêques. Dai-
« gnez agréer le moyen que je vous présente pour une fin si
« louable : il est aussi facile qu'avantageux à mes enfants et à la
« gloire d'un pontificat à jamais mémorable : le souvenir en

« restera profondement gravé dans mon cœur ; et mes lèvres ne « cesseront de le publier dans les races futures. »

Un pareil langage, Messeigneurs, touchera le Père commun de l'Église universelle ; ses entrailles en seront émues ; son cœur attendri s'ouvrira, et s'épanchera avec ses dons sur cette illustre portion du bercail de Jésus-Christ dont vous partagez avec lui la sollicitude : vous aurez aussi part aux bénédictions qu'un si bel établissement ne manquera pas de lui attirer dans la suite des siècles.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

III

DOCUMENTS

RELATIFS

A L'ŒUVRE PIEUSE DE L'HOSPITALITÉ

ACCORDÉE AU CLERGÉ FRANÇAIS ÉMIGRÉ

PAR

LE SOUVERAIN PONTIFE PIE VI.

CDXVIII.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A Mgr L'ÉVÊQUE DE GLANDÈVE A BOLOGNE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 28.

Rome, 31 mai 1794.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris votre arrivée à Bologne, et le Saint-Père, à qui je me suis empressé d'exposer vos sentiments, n'a pas éprouvé moins de satisfaction de vous savoir dans ses États. Toute sa peine, comme la mienne, c'est que vous y avez été conduit dans des circonstances aussi fâcheuses où l'on ne pourra vous faire tout l'accueil que l'on eût désiré, et que vous méritez. Sa Sainteté, néanmoins, toujours animée des sentiments de la plus vive tendresse envers le clergé de France, et surtout en-

vers les évêques, fera son possible pour adoucir vos peines. En attendant, Mgrs les cardinaux légat et archevêque seront les dignes interprètes de son estime pour vous. Quant à moi, Monseigneur, je me féliciterai toujours de pouvoir concourir aux vues bienfaisantes du Saint-Père, et de vous prouver dans toutes occasions, etc.

CDXIX.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A Mgr L'ÉVÊQUE DE SISTERON.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 30.

Rome, 21 juin 1794.

Monseigneur,

Je n'ai pas cru pouvoir mieux exprimer vos sentiments au Saint-Père qu'en lui lisant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 du mois passé, et il me serait bien difficile, Monseigneur, de vous peindre la satisfaction que son cœur a éprouvée pour la manière touchante dont vous avez reçu la petite marque de son attachement à votre digne personne. Qu'il est doux pour moi d'être l'interprète de vos sentiments réciproques! Oui, Monseigneur, le Saint-Père m'ordonne de vous assurer que vous ne serez pas oublié pour l'avenir, et que, pour ce qui est de l'endroit de votre demeure, vous devez préférer celui d'où vous pourrez faire le plus de bien. Soyez donc parfaitement tranquille, ayez soin de votre santé, qui est bien chère, et ouvrez-vous à moi avec cette confiance que je désire bien pouvoir vous inspirer. Je n'écrirai pas aujourd'hui à votre digne confrère Mgr l'évêque de Gap; ce sera pour une autre fois que je prendrai la liberté de le gronder de ce qu'il a trahi mon secret. En attendant, je vous supplie, Monseigneur, de lui dire bien des choses de ma part. Rien n'égale la vénération et le respectueux attachement que je vous ai voué à tous les deux pour la vie, etc.

CDXX.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 30.

Rome, 20 août 1794.

Monseigneur,

Le Saint-Père, toujours empressé à accueillir les demandes des évêques de France, et n'ayant rien tant à cœur que d'adoucir les rigueurs de leur

exil, me charge de répondre à la lettre que vous venez de lui écrire d'Amsterdam, et de vous témoigner toute la part qu'il prend à votre pénible situation. Désireux d'y apporter quelque soulagement, il vous fait passer ci-jointe, non comme prêt, ce qu'il n'a pratiqué à l'égard de personne, mais comme une petite marque de son affection paternelle, une lettre de change de 200 écus romains. Le Saint-Père eût désiré, Monseigneur, pouvoir faire davantage; mais, ayant sur les bras plus de cinq mille ecclésiastiques émigrés et un grand nombre de séculiers, il se voit dans la dure nécessité de devoir mettre des bornes à sa générosité. Soyez cependant bien persuadé, Monseigneur, que le Saint-Père s'empressera, dans toutes les circonstances, de vous donner des marques de l'estime et de la bienveillance qu'il vous porte. Quant à moi, Monseigneur, je me félicite d'avoir pu seconder le zèle de S. É. Mgr le cardinal de Bernis à votre égard, et d'avoir ainsi l'occasion de vous offrir l'hommage de la vénération et du profond respect avec lesquels, etc.

CDXX *bis*.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Rome, 13 septembre 1794.

Monseigneur,

Dès que le Saint-Père eut reçu la lettre que vous lui aviez écrite d'Amsterdam, il m'ordonna de vous faire passer une lettre de change de 200 écus romains, et elle était déjà partie lorsque S. É. le cardinal de Bernis nous fit part que vous alliez passer de Livourne en Espagne. J'ai donc fait d'abord une nouvelle lettre de change à la place de l'autre qui ne vous servirait plus, et j'ai l'honneur de vous l'envoyer ci-jointe. Ne jugez pas, je vous le répète, Monseigneur, du cœur de Sa Sainteté à votre égard d'après les bornes que les circonstances imposent à sa générosité. Vous en seriez pénétré si vous connaissiez l'épuisement de nos moyens. Malgré cela, Monseigneur, comptez toujours que le Saint-Père est tout disposé à partager jusqu'à ses dernières ressources avec les émigrés, et surtout avec les évêques. J'écris en même temps au consul de Sa Sainteté à Livourne, afin de s'employer pour vous servir et vous faciliter votre embarquement, et je ne doute pas qu'il ne s'en acquitte à votre satisfaction. Ménagez votre précieuse santé, Monseigneur, et ne doutez jamais de la vénération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

CDXXI.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A Mgr L'ÉVÊQUE DU PUY A SAINT-MAURICE EN VALAIS.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 30.

Rome, 20 septembre 1794.

Monseigneur,

J'ai reçu avec bien du plaisir et de la reconnaissance la lettre dont vous m'avez honoré. Je suis d'autant plus flatté de la confiance que vous m'y témoignez, que depuis longtemps je suis pénétré d'estime et d'admiration pour la noblesse de sentiments, la grandeur d'âme, le zèle pour la religion et le Saint-Siége, que vous avez constamment montrés dans la révolution qui nous afflige. Je me suis empressé, Monseigneur, de m'acquitter de la commission dont vous m'avez honoré auprès du Saint-Père. Il a suffi de vous nommer pour que son cœur ait été sensiblement ému et lui ait dicté de voler à votre secours; mais je dois vous dire, Monseigneur, qu'obligé de fournir à la subsistance de plusieurs de Mgrs les évêques, de plus de cinq mille ecclésiastiques, et d'un grand nombre de laïcs émigrés, et voyant chaque jour les ressources diminuer à mesure que les besoins augmentent, le Saint-Père trouve des difficultés à faire passer des secours hors de ses États. Cependant, Monseigneur, en attendant que Sa Sainteté se soit expliquée sur l'objet de votre demande, elle m'a chargé de vous remettre une lettre de change de 120 écus romains, que vous recevrez par le courrier prochain. Quant à votre grand vicaire, pour lequel vous voulez bien vous intéresser, Monseigneur, vous me permettrez de vous faire observer que, nos faibles ressources suffisant à peine pour faire face aux besoins des ecclésiastiques émigrés et déjà reçus dans nos États, il nous est impossible de les étendre à ceux qui se trouvent dans d'autres États.

Je me flatte, Monseigneur, que vous rendrez justice à mon empressement à vous servir, et il sera toujours bien doux à mon cœur de trouver l'occasion de vous prouver la haute vénération et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

CDXXII.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 30.

Rome, 20 septembre 1794.

Monseigneur,

N'ayant pas manqué de faire part au Saint-Père de la lettre que vous

m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 juillet, Sa Sainteté a été si vivement touchée de votre situation, que, malgré l'épuisement de nos ressources, elle m'a chargé de m'occuper d'abord de votre réception dans ses États. L'opinion que l'on a ici, Monseigneur, de votre vertu et de votre modération m'a fait faire l'impossible afin de vous faire placer à Rome, et j'ai eu le bonheur d'y réussir. Il est vrai qu'en cela j'ai cru faire plaisir au Saint-Père, qui vous aime bien et vous estime; mais il est également vrai qu'il serait bien difficile de trouver maintenant place à Rome pour un autre. Quant à l'ecclésiastique, Monseigneur, que vous voudriez mener avec vous, il n'y aura point de difficulté; mais, pour ce qui est d'un domestique, ceci ayant été dernièrement refusé à d'autres, vous sentez bien, Monseigneur, l'embarras où nous mettrait pareille exception. Ce fut le domestique français d'un évêque qui, l'année passée, donna cause à une émeute qui aurait fait périr bien du monde sans les mesures prises par le gouvernement. Ainsi, Monseigneur, je vous conjure de me dispenser là-dessus. Dès que vous aurez décidé votre départ, je vous prie de m'en avertir. En attendant, je ferai écrire aux gouverneurs des frontières afin que vous n'y rencontriez aucun obstacle. Ménagez votre précieuse santé, et ne doutez jamais de la vénération, etc.

CDXXIII.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A Mgr L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIEZ EN LORRAINE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 30.

Rome, 24 septembre 1794.

Monseigneur,

Le Saint-Père n'a pas plutôt entendu parler de votre situation que son cœur en a été vivement touché, et m'a ordonné de vous envoyer d'abord une petite lettre de change de 120 écus romains. Sa Sainteté regrette infiniment que plus de cinq mille ecclésiastiques émigrés placés dans ses États, et grand nombre de laïcs, ses propres sujets d'Avignon et de Carpentras, l'obligent à mettre des bornes à sa générosité vis-à-vis des évêques. Hélas! que n'avons-nous plus de moyens! Soyez cependant sûr, Monseigneur, que le Saint-Père ne vous oubliera pas pour l'avenir, car il vous aime et vous estime trop, et Sa Sainteté est prête à partager jusqu'à ses dernières ressources avec les défenseurs de la religion et du trône. Quant à moi, Monseigneur, animé par le même zèle que notre toujours respectable cardinal de Bernis pour vous servir, je vous supplie d'agréer l'hommage de la vénération et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

CDXXIV.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A Mgr L'ÉVÊQUE DE VAISON, A MENDRISIO.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 84.

Rome, 27 septembre 1794.

Monseigneur,

Je m'empresse de vous apprendre que le Saint-Père, toujours occupé du sort des évêques émigrés, a éprouvé la plus grande sensibilité pour ce qui vous regarde, et, m'ayant chargé de vous procurer un logement dans ses États, j'ai eu le bonheur de le trouver tel que vous aurez lieu d'en être content : ce sera à Fermo, où j'espère que vous serez avec agrément. Pour ce qui est de pouvoir emmener votre domestique et sa femme, quoiqu'on ait déjà refusé cette grâce à d'autres évêques, cependant, comme les vôtres, Monseigneur, sont sujets du Saint-Père, et que vous n'amènerez pas d'ecclésiastique, il leur sera permis de vous accompagner, et la maison où vous serez logé aura également soin d'eux. Quant aux frais de voyage, quoique le Saint-Père ne les ait passés jusqu'à présent à personne, cependant, lui ayant exposé votre situation actuelle, il m'a ordonné de vous faire passer une lettre de change de 100 écus que vous recevrez par le courrier prochain. Aussitôt que vous aurez fixé votre départ, je vous supplie, Monseigneur, d'en donner avis à Mgr l'archevêque de Fermo, sans besoin d'attendre sa réponse. En attendant, on écrira de suite aux gouverneurs des frontières, afin que vous n'y rencontriez aucun obstacle. Ménagez votre précieuse santé, et ne doutez jamais de la vénération, etc.

CDXXV.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI

A S. É. Mgr LE CARDINAL DE MONTMORENCY.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 80.

Rome, 22 octobre 1794.

Monseigneur,

Le Saint-Père, dont Votre Éminence recevra directement la réponse à la lettre qu'elle vient de lui écrire, m'ayant ordonné de lui faire passer tout de suite une lettre de change de 400 écus romains, j'ai l'honneur de la lui envoyer ci-jointe. Hélas! que n'avons-nous plus de moyens! me disait ce bon Père en me donnant ses ordres pour Votre Éminence.

Quant à moi, Monseigneur, je me félicite que Sa Sainteté m'ait fourni l'occasion d'offrir à Votre Éminence l'hommage de la haute vénération et du

profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, *inchinandomi al bacio della sacra porpora*, etc.

CDXXVI.

RÉPONSE DE Mgr CALEPPI AU MÊME.

De Charitate Sedis apost. erga Gallos, vol. 30.

Rome, 24 janvier 1795.

Monseigneur,

J'avais toujours présente la lettre que Votre Éminence m'avait fait l'honneur de m'écrire de Dorsten, le 15 novembre dernier, et je m'étais bien proposé de mettre sa situation sous les yeux du Saint-Père à la première audience, lorsque Madame Adelaïde voulut bien m'en parler. Je me suis donc empressé de m'acquitter aussitôt de cette honorable commission auprès de Sa Sainteté, qui, pénétrée d'estime et de bienveillance pour Votre Éminence, a tout de suite ordonné de lui faire passer une autre lettre de change de 400 écus romains, que Madame Adélaïde a bien voulu se charger de lui faire parvenir. D'après cela, Monseigneur, il ne me reste que de l'accompagner des expressions les plus sincères de la tendresse du Saint-Père pour Votre Éminence, et de son regret de ce que les circonstances le forcent malheureusement de mettre des bornes à sa générosité.

Quant à moi, infiniment flatté de pouvoir être l'interprète des sentiments de Sa Sainteté envers Votre Éminence, j'ai l'honneur d'être, etc., *inchinandomi al bacio della sacra porpora*, etc.

CDXXVII.

Mgr CALEPPI

A L'ABBÉ TOUSSAINT GOUJON, CURÉ DE BRIGNOLE, A VITERBE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Rome, 17 octobre 1792.

La prédilection que Mgr l'évêque de Sénez marque pour vous, Monsieur, et l'honorable témoignage qu'il me rend de votre probité, m'engageront toujours à répondre à sa confiance et à vos souhaits. Le moment de votre arrivée n'est pourtant pas celui où je puisse vous réaliser ces sentiments. Il ne s'agit à présent que d'exécuter indistinctement le plan général qu'on a dressé pour prêter un asile à ceux des ecclésiastiques français qui, comme vous, n'ont pas démenti leur caractère. Le moindre changement pourrait choquer le bon ordre des mesures que le Saint-Père a prises là-dessus. Je vous réponds cependant que, quel que soit l'endroit où Mgr le cardinal-évêque de Viterbe aura fixé votre demeure, vous y serez assez bien, et que

dans la suite l'on n'oubliera point à votre égard ni votre mérite personnel, ni ce que l'on doit à l'illustre piété du pasteur de Senez. Soyez persuadé, Monsieur, de ma considération la plus distinguée.

CDXXVIII.

Mgr CALEPPI

A Mme LA PRIEURE ET SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE DE LA RÉFORME DE SAINTE-THÉRÈSE DE BEAUNE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

Rome, 31 octobre 1792.

Le Saint-Père n'a pas été moins touché de la fermeté chrétienne qui a soutenu et réglé vos sentiments au milieu de la persécution de ce que sa grande âme l'avait été de celle des ecclésiastiques français à qui il a déjà donné asile dans ses États. Son cœur bienfaisant n'ayant que les sentiments du vicaire de Jésus-Christ, devant qui point de différence ni de nation ni de sexe, n'a pas balancé un seul instant pour se prêter aux vœux que vous lui avez adressés pour vous-mêmes et pour dix à douze de vos sœurs. Édifié même du courage qui vous anime pour garder soigneusement le précieux dépôt de votre religion, cette pureté du cœur et d'esprit que vous avez vouée solennellement à Dieu, Sa Sainteté va donner les ordres afin que les religieuses de ses États tâchent de seconder ses soins paternels à votre égard, et vous donner des places dans des monastères de votre ordre ou d'autres, selon les circonstances. Vous n'avez donc qu'à suivre la voix du Seigneur qui, au milieu des troubles qui agitent la France, se fait entendre à vos cœurs. Il suffit qu'avant votre départ vous m'annonciez la route que vous tiendrez, afin que je puisse donner d'avance les ordres aux frontières. En attendant, je suis charmé d'avoir été chargé de vous donner ces assurances de la part de Sa Sainteté pour pouvoir vous assurer en même temps de la véritable estime avec laquelle, etc.

CDXXIX.

Mgr CALEPPI

A LA SOEUR MARIA MARCELLA BOZONIER-RACINE, AU MONASTÈRE DE CORPUS DOMINI, A RAVENNE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 28.

12 juillet 1794.

Le Saint-Père, en offrant aux religieuses émigrées de la France un asile dans ses États, a cru qu'elles n'auraient d'autre désir que de pouvoir sauver

leur vie et leur foi. Dans cette vue, ne pouvant les placer toutes dans les maisons de leur ordre, puisqu'il se trouvait en France certains instituts qui n'étaient point dans ses États, et d'autres dont il n'y avait qu'un très-petit nombre de maisons, il a ouvert, à celles qui n'ont pu entrer dans les couvents de leur ordre, d'autres monastères, où elles pussent pratiquer, autant que possible, leurs règles. Sa Sainteté a aussi la consolation de voir que le plus grand nombre de vos consœurs se félicitent d'avoir trouvé asile dans une maison religieuse telle que les circonstances ont permis de leur offrir. Puis, s'il s'en trouve qui ne puissent se contenter d'un tel arrangement, le Saint-Père ne peut qu'en être affligé et désirer qu'elles fassent de sages réflexions sur les inconvénients à se dégoûter d'une hospitalité que la Providence leur a ménagée avec tant de bonté.

En conséquence, pour ce qui est, Madame, de prier Sa Sainteté d'écrire à Milan pour vous obtenir la permission d'être reçue dans le couvent de votre ordre, vous savez que ce gouvernement ne veut point de Français, et que par là Sa Sainteté ne peut consentir à une démarche inutile.

Encore moins, Madame, peut-on vous accorder la pension que vous sollicitez, car si le gouvernement est très-embarrassé pour suffire aux besoins des émigrés qui sont dans ses États, comment pourrait-il accorder des pensions à ceux qui voudraient en sortir ?

J'espère, Madame, que, toute réflexion faite, vous vous tiendrez tranquille dans la maison où la Providence vous a placée, et que vous rendrez justice aux sentiments d'estime que vous m'avez inspirés.

CDXXX.

Mgr CALEPPI

A L'ABBÉ PARISI, AGENT DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Rome, 13 mars 1795.

Informato Caleppi da S. Ecc. il Sig. contestabile don Filippo Colonna della piissima generosità usata da Vostra Signoria illustrissima agli ecclesiastici francesi emigrati, rilasciando a loro favore i 100 scudi che, per dimostranza di gradimento l'erano stati passati per le gloriose di lei fatiche quadragesimali; si affretta lo stesso Caleppi, nella sua qualità di specialmente deputato da Nostro Signore alla cura degli emigrati medesimi, di renderlene le più distinte grazie, fintanto che possa egli avere l'onore di renderlene la dovuta testimonianza presso la Santità Sua. E profitta ben volentieri di questa occasione per confermare a Vostra Signoria illustrissima le sincere proteste della distinta stima ed ossequio con cui si conferma suo devotissimo ed obbligatissimo servitore.

CDXXXI.

BILLET DU CARDINAL DE BERNIS

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Di casa (Roma), 28 maggio 1794.

Verisimilmente non ignorerà Vostra Signoria illustrissima e reverendissima essere giunto in Bologna Msre vescovo di Carcassonne, prelato di merito e di gran nascita, essendo fratello del Sig. conte di Ventimiglia, cordon bleu, cavaliere d'onore della R. contessa d'Artois, et incaricato degli affari de' principi a Torino.

Persuaso lo scrivente cardinale de Bernis delle favorevoli disposizioni di Vostra Signoria illustrissima e reverendissima riguardo à questo prelato, si da l'onore d' implorarle anche tali pel Sig. abbate de Mirman, di cui prenderà una giusta idea se vorrà aver la bontà di dar un' occhiata alla qui ingiunta carta, che la signora marchesa d' Antraigues ha spinto allo scrivente cardinale sù questo proposito.

Pel riguardo che Vostra Signoria illustrissima e reverendissima vorrà avere alle presenti premure, si aumenterà sempre più la riconoscenza del cardinale che scrive, et con vera amicizia e stima distintissima si conferma, baciandole di cuore le mani, etc.

CDXXXII.

BILLET DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Di casa (Roma), 21 luglio 1794.

Non isfugge certamente al cardinale de Bernis la difficoltà delle presenti circostanze relativamente a que' soccorsi immensi che il cuor magnanimo del Santo Padre accorda, e l'infinita carità ed attività di Vostra Signoria illustrissima e reverendissima distribuisce a tanti e tanti martiri della fede; ma se non può a meno lo scrivente cardinale, e per ogni ragion di suo dovere, e per secondar, in quanto può da lui dipendere, le pie sovrane intenzioni, dal porre sotto gli occhi di Sua Santità, cogl' opportuni schiarimenti, quelle istanze che sombrano più urgenti, non deve lasciare dal Vostra Signoria illustrissima e reverendissima di umiliare alla Santità Sua la lettera in originale di Msre vescovo di S. Diez, rilevando che questo prelato, pieno di merito, stà particolarmente a cuore a queste R. principesse di Francia, e si è distinto con azione generosissima da lui pratticata verso di un suo confratello.

Le altre carte giunte da Friburgo, venendo per parte di sei vescovi sottoscritti, meritano parimente qualche riguardo, e Vostra Signoria illustrissima e reverendissima giudicherà che debbono esser poste sotto gli occhj di Sua Beatitudine.

Lo scrivente cardinale, conoscendo per esperienza quanta sia la bontà di Vostra Signoria illustrissima e reverendissima in consimili affari, pieno di fiducia in lei e di vera riconoscenza, con uguale stima ed amicizia, si conferma baciandole di cuore le mani, etc.

CDXXXIII.

LETTRES PATENTES DU CARDINAL DE BERNIS

A L'ABBÉ D'ESTACHE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Rome, 30 avril 1794.

Noi Francesco Gioacchino de Pierre de Bernis, cardinale della Sagra Romana Chiesa, vescovo di Albano, visitatore apostolico di tutti i luoghi pii francesi, sì secolari che regolari, di Roma e di tutto lo Stato ecclesiastico, ecc.

Avendo noi, per uniformarci alle provvide intenzioni della Santità di Nostro Signore felicemente regnante, manifestate nel suo breve apostolico in data dei 10 decembre prossimo passato; risoluto di formare una cassa di sovvenzione per gli emigrati e per diverse povere ed oneste famiglie francesi, incarichiamo il Sig. abbate Carlo del' Estache, nostro uditore, che degli ottomila scudi provenienti da un cambio di simil somma creato col Sig. principe di Piombino, e depositati nel sacro Monte di pietà in credito per la somma di scudi quattromila della regia chiesa di San Luigi, per quella di mille di San Claudio de' Borgognoni, e per quella di tre mila del regio convento della Santissima Trinità de' Monti, ne tragga per conto del regio convento sudetto la somma di scudi mille ottocento, quella di ottocento per conto della regia chiesa di San Claudio de' Borgognoni, e finalmente quella di quattrocento per conto della regia chiesa di San Luigi, in tutto scudi tre mila, e ne formi nuovo deposito in una cassa a parte che si chiamerà *cassa di sovvenzione*. Con lasciarne il deposito a sua disposizione, como amministratore deputato da noi, e da S. Ecc. il Sig. cavaliere de Azara, consigliere de Stato e ministro plenipotenziario di Sua Maestà Cattolica, intendendo per altro che il suddetto amministratore non possa disporne ne ordinarne alcun pagamento senza un rescritto nostro, o di Sua Eccellenza sudetta, e che ne renda conto esattamente all' uno e l' altro, presentandocene ogni sei mesi il bilancio, coll' assegnargli a tal' effetto col consenso di Sua Eccellenza suddetta, scudi venticinque mensuali da

incominciare a decorrere dal 1° decembre 1793. Ordinandogli ancora di fare per il mantenimento ed accrescimento della predetta cassa di sovvenzione, depositare in essa successivamente tutti quei sopravanzi provenienti dai risparmj dell' amministrazione rispettiva di tutti i suddetti luoghi pii, a cui essendo essi attualmente in modo più speciale sottoposti a noi come visitatore apostolico, lo incarichiamo espressamente di sopraintendere, affidati pienamente allo sperimentato suo zelo, ed attribuendogli a tal' effetto tutte e singole facoltà necessarie et opportune.

Dato dalla nostra residenza, li 30 aprile 1794.

FRANCESCO GIOACCHINO,
Visitatore apostolico.

Noi Francesco Gioacchino de Pierre de Bernis, cardinale della Sagra Romana Chiesa, vescovo di Albano, etc.

Essendosi in oggi da noi eretta en questo sacro Monte di pietà di Roma una nuova cassa di sovvenzione per gli emigrati, e per diverse povere ed oneste famiglie francesi, con farvi respestivamente contribuire tutti i luoghi pii francesi suddetti sottoposti a tal effetto a noi come visitatore apostolico, a norma in tutto delle intenzioni della Santità Sua, manifestate nel suo breve dei 10 decembre prossimo passato, con nominare, col consenso ed approvazione di Sua Eccellenza, il Sig. cavaliere don Nicolò de Azara, consigliere di Stato e ministro plenipotenziario di Sua Maestà Cattolica, attuale amministratore di essa il Sig. Carlo de l' Estache, nostro uditore, e desiderando noi unitamente a Sua Eccellenza il Sig. ministro suddetto, di dare un qualche compenso alle tante perdite fatte dal Sig. Alfonso Timoteo Bernard, nostro segretario regio, ed al suo figlio Sig. abbate Giacinte Bernard, uditore della protettoria di Francia, per il loro attaccamento alla religione ed al re, assegnando in oggi al Sig. Alfonso Timoteo dalla suddetta cassa, a titolo di pensione alimentaria, scudi quindici mensuali, da incominciare a decorrere dal primo gennajo 1794; deputiamo il Sig. abbate Giacinto Bernard suddetto a tenere e regolar la scrittura di detta cassa con sopraintendenza alla computisteria, che riterrà presso di se, coll' assegnamento mensuale per adesso di scudi dieci da decorrere parimenti dal primo gennajo 1794, mentre venendo a mancare il di lui padre, vogliamo ch' egli venga a succedere nei scudi quindici ad esso assegnati; talmente che abbia di assegnamento ogni mese scudi venti cinque, che dovrà percipire dal giorno della morte del di lui padre solamente; per ora la scarsezza dei mezzi, e la necessità delle sovvenzioni da darsi a più persone non permettendoci di eccedere la somma mensile dei scudi dieci suddetti, e siccome dovrà tenere un giovine di computisteria probo ed intelligente a sua scelta, gli verrano per tale effetto pagati in un ordine a parte scudi quattro al mese, il tutto con consenso ed approvazione di Sua

Eccellenza il Sig. ministro di Spagna, da cui vogliamo che l' amministrazione di detta cassa dipenda non meno che da noi.

Dato dalla nostra residenza, li 30 aprile 1794.

FRANCESCO GIOACHINO, CARDINALE DI BERNIS,
Visitatore apostolico.

CDXXXIV.

NOTA DI QUANTO CONTRIBUISCONO

I DIVERSI LUOGHI PII FRANCESI IN SOCCORSO DEGLI EMIGRATI.

(RICEVUTA DA M^{gre} DE BAYAME AI 3 GENNARO 1795.)

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

La regia chiesa di Santo Luigi paga alla cassa del contestabile Colonna annui scudi....................................	600	»
La regia chiesa di Santo Claudio paga alla detta cassa annui...	120	»
Il convento della Sanctissima Trinità di Monti paga il mantenimento di sei emigrati, cioè Sig. conte de Gourcy, canonico di Lione; Sig. Le Conte-Samans prete; Sig. Seguin, parroco; Sig. Martinet, parroco; Sig. Mathias, parroco; Sig. Homosal, parroco; che, a scudi cinque il mese, sono in tutto annui.....	360	»
L'Opera Pia di Loreto, il mantenimento di due preti emigrati, cioè....... che, a scudi cinque il mese, sono in tutto annui....	120	»
Di più si paga a Loreto al Sig. cavaliere Francesco Falco annui..	137	»
A Roma, al Sig. Gandolphe, parroco, annui..................	60	»
Espanchon, parroco, annui..................................	60	»
Bertet, prete, annui.......................................	55	»
Lacenaire, prete, annui....................................	24	»
Carière, prete, annui......................................	12	»
In tutto, annui scudi..................	1,548	»

NOTA DEI PAGAMENTI SOPRA IL DEPOSITO PARTICOLARE DI SCUDI 3,000.

Al signore abbate de l'Estache, come amministratore del deposito, annui scudi....................................	300	»
Al Sig. abbate Bernardi, come computista del deposito, annui...	120	»
M^{gre} vescovo di Carcassone, annui........................	200	»
A Mme de Lasborde, annui.................................	200	»
Al Sig. Bernard..	180	»
A reporter..............	1000	»

Report	1000	»
Ludovico Digne	300	»
Francesco Digne	160	»
D'Agincourt	180	»
Dufresne	144	»
Gio. Batta Viclau, a Cività-Vecchia	160	»
Vincenzo Mora	160	»
Giuseppe Marchant	120	»
Camillo, preto	48	»
In tutto scudi	2,272	»

CDXXXV.

BILLET DU Mgr MAURY

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 19 janvier 1793.

J'ai l'honneur de renouveler mes tendres et respectueux hommages à Mgr Caleppi. Je m'empresse de lui envoyer la note qu'il me demande. Je reçois son billet au moment de sortir, et je n'ai que le temps de me conformer à ses ordres.

J. S. MAURY,
Archevêque de Nicée.

A Sainte-Trinité-du-Mont : M. MARTITET, curé du diocèse de Vaison, M. MISTRAL, *id.*

Aux Carmes de Traspontine : M. DELHAYE, *id.*

A Saint-André du Monte Cavallo : M. DUCLAUX, *id.*

Voilà les noms et les demeures de mes quatre compatriotes.

CDXXXVI.

BILLET DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 21 janvier 1793.

Monseigneur,

Je viens de tirer au clair et au plus clair l'affaire de M. l'abbé Delhaye, sans compromettre la confidence dont vous m'avez honorée. Cet ecclésiastique, très-bon sujet sous tous les rapports, n'a reçu que fort ra-

rement quelques visites de deux ou trois prêtres de son pays. Il n'a jamais vu aucun nouveau converti, et il vous prie d'approfondir cette calomnie, qui suppose manifestement le dessein de nuire. Du reste, il est lié dans la maison avec le procureur général, que sa qualité de Français ne rend pas très-agréable à ses confrères; mais ce n'est pas un tort qu'on puisse lui reprocher. On ne peut trop se méfier des spéculations que l'on fait au sujet des mauvais Français pour se débarrasser des bons. M. Delhaye est recommandé spécialement à M. le cardinal de Zelada par M. l'évêque de Vaison, et je vous assure qu'il mérite votre protection la plus distinguée. Il serait bien triste pour moi d'avoir donné les noms de mes compatriotes pour les faire sortir de Rome, après avoir eu la consolation de les y placer. Du reste, je n'attends que vos conseils pour faire en leur faveur les plus vives instances. C'est un devoir dont je ne saurais m'affranchir sans avoir l'air de les abandonner, et j'en suis d'autant plus incapable que la calomnie doit redoubler mon intérêt et mon zèle. Mille pardons de cette importunité, que je voudrais pouvoir vous épargner.

Agréez l'hommage du respect et de l'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. S. Maury,

Archevêque de Nicée.

CDXXXVII.

BILLET DU MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Rome, 18 août 1794.

Vous disparûtes hier, Monseigneur, au moment où j'allais vous remercier de votre obligeante lettre et de vos excellents procédés, que j'ai fort à cœur de vous rendre. Je fais de mon mieux pour vous seconder et pour soulager votre honorable ministère, en cherchant tous les debouchés que je peux découvrir dans mon diocèse pour y placer nos pauvres émigrés. Ma discrétion et mon zèle sont un juste hommage que ma reconnaissance vous doit, et qu'elle se plaît à vous offrir.

Il est cependant des efforts qui sont au-dessus de mes moyens. C'est ce qui m'oblige de vous demander aujourd'hui une grâce très-difficile à obtenir; mais vous pouvez juger par ma démarche elle-même de l'intérêt que j'y prends par zèle pour la gloire du Pape, mon auguste bienfaiteur, et pour le bien général. Voici l'objet de mes sollicitations :

M. l'abbé de la Sepouze, âgé de cinquante-six ans, grand vicaire depuis

trente ans d'Arras et de Tours, est estimé avec raison comme l'un des premiers canonistes et des meilleurs officiers du royaume. Il jouissait ci-devant de douze mille livres de rente. Il était du conseil des évêques à Paris, il tenait la plume pour eux à Bruxelles. C'est un excellent ecclésiastique très-connu et très-estimé de tout le clergé de France. Tout le monde vous confirmera le bien que je vous en dis. Il s'est soutenu à ses dépens jusqu'à l'évacuation du Brabant, et il est maintenant réduit à la dernière misère.

Je crois qu'il est digne de vous de le placer à Rome, et même de l'y placer avec distinction. Cette faveur particulière ne peut que vous faire honneur, et je suis certain que M. le baron de Breteuil, qui l'estime beaucoup, vous en remerciera. Je ferai un effort pour l'aider à entreprendre le voyage, si vous lui accordez cette faveur. C'est à vous seul à opérer cette espèce de miracle. Tout le monde trouvera très-juste la préférence qu'il obtiendra de vos bontés, et ce sera une bonne trompette de plus pour Rome, si Dieu daigne enfin rétablir la religion en France, comme je l'espère plus fermement que jamais.

Jugez à présent de ce projet que je soumets à vos lumières. Je ne cherche point à faire prévaloir mon crédit, je ne songe qu'au bien général et à la gloire de votre administration; et, totalement désintéressé dans cette fidèle exposition de ce que je pense, je vous prie de la regarder comme une véritable preuve du sincère et respectueux attachement que je vous ai voué, mon cher seigneur, pour toute ma vie.

Le cardinal Maury.

CDXXXVIII.

BILLET DU CARDINAL MAURY

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 11.

Montefiascone, 24 settembre 1794.

Grazie al Signore, io giunsi felicemente a questa mia residenza, e me ne trovo molto contento. Supplico frattanto l'Eminenza Vostra a degnarsi di continuarmi quella bontà che mi ha sempre mai dimostrata, e a darmi frequentemente l'onore de' suoi pregiatissimi comandi, mentre pieno del piu distinto ossequio, le bacio umilissimamente le mani,

Di Vostra Eminenza,

Umilissimo divotissimo servitore vero,

J. S. cardinale Maury.

CDXXXIX.

BILLET DU MÊME

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 7.

Montefiascone, 1er octobre 1794.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien solliciter et adresser à M. le cardinal-légat de Bologne des passe-ports pour Montefiascone en faveur de cinq prêtres français que je me charge d'entretenir, savoir : pour M. Reboul, curé de Clermont en Argonne, diocèse de Verdun; pour M. Borelli, chanoine d'Avignon; pour M. Villebanois, curé de la ville de Bourges et promoteur général du diocèse, pour M. Besson, curé du diocèse de Beauvais, et pour M. Besson, son frère, chanoine de la cathédrale de Beauvais. La préférence que je leur donne vous annonce assez quelle est l'opinion que j'ai de leur mérite. J'ai assuré le payement de leur pension dans les couvents de cette ville, où je me propose de les faire recevoir sans déplacer personne.

J'ai adressé à M. le cardinal-secrétaire d'État l'avis motivé de mon vicaire au sujet de la confrérie établie dans notre commanderie de Malte. J'attends sa décision.

Je me trouve bien heureux dans ma montagne : si j'avais pu y arriver plus tôt, j'aurais visité mon diocèse avant la fin de l'année ; mais la saison est trop avancée à présent, et ce ne sera que dans le mois d'avril et de mai que je ferai le tour de notre beau lac. En attendant, je m'occupe beaucoup de mon séminaire, qui est rongé par un déficit ruineux. Malgré la situation de mes affaires personnelles, je suis déterminé à faire un sacrifice pécunier pour l'aider à payer les intérêts arriérés des capitaux dont il est grevé ; je compte en payer seul la moitié dans le courant de la semaine prochaine. Ce bel établissement intéresse trop cette ville et le diocèse pour n'avoir pas des droits particuliers et indéfinis sur mon cœur. Je ne vous en parle que parce que je connais l'intérêt que vous avez la bonté d'y prendre.

Je sais que c'est vous servir selon votre cœur que de vous fournir de nouvelles occasions d'être utile à nos pauvres émigrés. Je me flatte qu'ils pourront un jour acquitter envers vous leur reconnaissance. Permettez-moi d'adresser ici mille tendres compliments à Mgrs Consalvi et Caraffe. Conservez-moi votre bienveillance, Monseigneur, et agréez le sincère et respectueux attachement que je vous ai voué pour toujours.

LE CARDINAL MAURY.

CDXL.

LE CARDINAL MAURY

A S. É. LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 10.

Montefiascone, 9 novembre 1794.

Monseigneur,

Le sieur Pierre Suvies, prêtre du diocèse de Cahors, placé par Sa Sainteté dans le couvent des Conventuels de cette ville, fut transporté, en vertu des ordres de Votre Éminence, à l'hôpital de Viterbe, et il y mourut au commencement du mois d'août.

L'hôpital de Viterbe ne m'a point instruit de cet événement, qui a précédé de six semaines mon arrivée à Montefiascone, mais il en a rendu compte, comme il le devait, à Votre Éminence.

Une considération particulière n'a pas permis de disposer de cette place, qui est encore vacante. Outre qu'il était juste de dédommager les Conventuels des frais qu'ils avaient faits pour le malade avec la charité la plus exemplaire, le sieur Suvies est mort de la poitrine, maladie contagieuse qui oblige de faire recrépir et blanchir sa chambre et d'en renouveler les meubles. L'estimation en est faite, et les religieux, qui n'ont point d'autre logement vacant, demandent 26 écus pour payer cette surcharge.

Je pourrai en faire les frais, Monseigneur, si Votre Éminence veut bien avoir la bonté, comme je l'en supplie instamment, d'accorder la place vacante à M. François de la Roue, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Cosme dans la ville de Paris. Il est le seul curé de Paris qui demande, jusqu'à présent, de venir dans les États de Sa Sainteté, il vit en Suisse depuis trois ans à ses dépens, il soit absolument de l'ordre commun, il est généralement estimé, et j'ai pour lui la considération la plus particulière. Voilà ses titres, Monseigneur, je les expose avec un extrême intérêt aux bontés de Votre Éminence, et la grâce que je sollicite pour lui me pénétrera de reconnaissance, si j'ai le bonheur de l'obtenir.

Dans le cas où Votre Éminence condescendrait à ma prière, je la supplierais d'adresser à Bologne le passe-port de M. de la Roue, et de vouloir bien m'en donner avis en m'envoyant sa nomination, afin que je puisse l'autoriser à partir.

Ma discrétion écarte avec soin toutes les demandes de ce genre dont je peux m'affranchir ; mais il est des exceptions auxquelles je suis obligé de céder, et je prie Votre Éminence de compatir à ma situation, qui ne ressemble à aucune autre.

Je demande encore à Votre Éminence la permission de lui adresser quelques bouteilles de mon vin des Grottes, qu'elle recevra la semaine prochaine. Il y a plus d'un mois que je cherche et que j'attends une occasion pour lui envoyer ce faible hommage. Il est bien juste que je paye la dîme de

ma vigne à mon consécrateur. La reconnaissance que je dois à vos bontés, et qui durera autant que ma vie, voudrait pouvoir se manifester d'une manière plus proportionnée au tendre et profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LE CARDINAL MAURY.

Je prie Votre Éminence de vouloir bien donner ses ordres à la porte du Peuple pour qu'on y laisse passer librement le panier de vin qui lui est destiné.

CDXLI.

BILLET DU CARDINAL MAURY

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 7.

Montefiascone, 26 novembre 1794.

J'ai eu l'honneur, Monseigneur, d'écrire dernièrement à S. É. Mgr le cardinal-secrétaire d'État, que M. l'abbé de la Sépouze, vicaire général de Tours, auquel il avait bien voulu, de concert avec vous, accorder une place à Ascoli, ne viendrait point l'occuper. J'ai adressé, à cet effet, sa lettre en original, par laquelle il m'apprend qu'il s'est fixé en Hollande.

Il y a du malentendu à cet égard, si l'on suppose encore à Rome que l'abbé de la Sépouze doit venir à Ascoli : c'est un poste parfaitement disponible.

J'avais proposé d'envoyer à Ascoli le prêtre français qu'on destine à Montefiascone, et j'avais prié qu'on voulût bien le remplacer ici, en m'adressant M. François de la Roue, curé de Saint-Cosme de Paris. Cet arrangement me semblait raisonnable, en faveur du seul curé de Paris qui soit, à ma connaissance, dans le cas d'être placé, et qui jouit d'une considération très-distinguée. J'ignore la détermination qui sera prise sur ma demande : si j'obtiens cette grâce, j'en serai très-reconnaissant ; si les circonstances, ou d'autres raisons que je ne cherche point à pénétrer, s'y opposent, je n'en aurai pas moins la satisfaction d'avoir rempli mon devoir en recommandant un sujet tel que M. de la Roue.

M. de François, protégé de Mme Victoire et ami particulier de son confesseur, a été placé par vous, Monseigneur, dans le diocèse de Viterbe. En passant ici pour se rendre à son poste, il me pria d'écrire en sa faveur à S. É. Mgr le cardinal Gallo ; je ne pouvais pas lui refuser ce faible service. J'ai appris ensuite qu'on avait pris une simple recommandation pour une demande de place, et il est bien évident qu'il ne pouvait pas en être ques-

tion, puisque la place était accordée depuis plusieurs mois sans que j'y eusse aucune part.

Au surplus, mes anciennes relations m'ont attiré une multitude inévitable de sollicitations fort importunes. Je profiterai de l'expérience pour ne pas me rendre moi-même importun : c'est un rôle que je n'ai jamais fait nulle part, Dieu merci, pour mon compte. Pardon de ces inutiles détails qui ne m'intéressent pas tout seul, et que votre bonté pour nos émigrés excusera sans doute. Personne ne sait mieux que vous combien leur respectable indigence est attendrissante; personne n'est plus reconnaissant que moi du bien qu'on leur fait dans les États de Sa Sainteté.

Je saisis toujours avec empressement, Monseigneur, l'occasion de vous renouveler les assurances de mon respectueux attachement.

LE CARDINAL MAURY.

CDXLII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Corneto, 2 décembre 1794.

Je croyais, Monseigneur, que Mgr l'évêque de Lombez était servi à Pérouse par un domestique des Olivetains. Je lui écris par ce courrier de la manière que vous m'avez proposée, et qui est parfaitement conforme aux premières conventions dont je fus le médiateur. Je ne doute pas qu'il ne profite de l'avis, que j'ai cherché à assaisonner de toute la délicatesse convenable.

J'ai demandé, comme vous le savez, à M. le cardinal secrétaire d'État la place vacante dans mon diocèse pour M. de la Roue, curé de Saint-Cosme de Paris. Cette Éminence m'a fait l'honneur de me répondre que vous receviez seul directement les ordres du Pape à l'égard des prêtres français, qu'elle n'accordait des places et des passe-ports que sur votre requête, et qu'elle n'y participait que par sa signature.

D'après sa réponse, je croirais ne plus entendre ni l'italien ni le français si je me permettais de l'importuner encore à ce sujet. Ma discrétion est donc trop bien avertie pour ne pas se renfermer dans les bornes d'un silence respectueux, et je ne le romprai pas sans y être contraint par mes devoirs d'évêque.

Vous avez la charité, Monseigneur, d'accorder à M. le curé de Saint-Cosme la place de Montefiascone, que vous aviez destinée à un autre prêtre émigré qui occupera le poste vacant à Ascoli, par la démission de M. l'abbé de la Sépouze. Je suis très-touché, très-reconnaissant de cette grâce, et je vous en remercie de tout mon cœur. M. de la Roue ne pourrait en profiter que

dans le cas où votre bonté y ajouterait la faveur essentielle et ordinaire d'un passe-port.

C'est en vertu d'une lettre ministérielle de S. É. Mgr le cardinal-secrétaire d'État, que M. des Frannesis a été placé dans le diocèse de Viterbe. On m'a donc fait beaucoup trop d'honneur quand on m'a écrit qu'il devait ce poste à la lettre de recommandation que j'avais adressée à M. le cardinal Gallo. Il est évident qu'on s'est trompé en me manifestant de si favorables intentions, et qu'on s'aperçoit de l'instructive confidence qu'on m'a faite: mais elle est faite, elle ne sera pas oubliée. Les erreurs qui motivent des refus doivent être respectueusement relevées par un solitaire qui n'est pas tout à fait un imbécille, et qui ne se fait illusion sur rien dans ce monde.

Recevez, Monseigneur, les fidèles assurances de mon sincère et respectueux attachement.

LE CARDINAL MAURY,

CDXLIII.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Montefiascone, 27 décembre 1794.

Je m'empresse de vous renouveler, Monseigneur, les remercîments particuliers que je vous dois pour la bonté que vous montrez à M. l'abbé de la Roue, curé de Saint-Cosme de Paris. Je lui écris à Véronne pour lui en faire part. Je vous prie de vouloir bien m'adresser la lettre de la secrétairerie d'État, et de donner des ordres pour qu'on le laisse passer à Bologne, et entrer par Aquapendente pour se rendre à Montefiascone. J'aime à vous avoir sans cesse de nouvelles obligations en faveur de ces pauvres émigrés, et c'est de tout mon cœur que je vous en offre l'hommage de ma sincère reconnaissance. Agréez mes souhaits de bonnes fêtes et de bonne année, ainsi que les fidèles assurances du respectueux et inviolable attachement que je vous ai voué, Monseigneur, pour toujours.

LE CARDINAL MAURY.

CDXLIV.

BILLET DU CARDINAL MAURY

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Montefiascone, 31 décembre 1794.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, l'original d'une lettre que

je viens de recevoir de M. le comte d'Artois, avec la copie que j'en ai fait faire pour en rendre la lecture plus facile.

Une pareille recommandation est trop au-dessus de mes faibles moyens pour que j'ose me permettre d'y ajouter mes sollicitations personnelles. Vous devinerez aisément combien j'ai à cœur d'exécuter les ordres d'un prince qui mérite tant d'égards, et qui m'honore de tant de bontés.

Je me borne donc, comme je le dois, Monseigneur, à vous prier de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Sainteté, qui m'a toujours parlé de M. le comte d'Artois avec une prédilection particuliere. Vous voudrez bien ensuite me la renvoyer, et me faire part des dispositions du Saint-Père. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne perdrai pas un instant pour faire valoir avec tout le zèle dont je suis capable une grâce demandée avec tant d'intérêt par cet excellent prince en faveur d'un évêque qui est son premier aumônier. Il promet d'en être très-reconnaissant, et il tiendra parole d'autant plus fidèlement qu'il est très-dévoué à notre Saint-Père.

Oserais-je vous prier, Monseigneur, de mettre aux pieds du Pape l'hommage de mon profond respect, au moment où vous lui proférerez mon nom?

J'écris au prince que c'est par votre canal que j'exécute ses ordres, et que j'espère pouvoir lui rendre compte dans huit jours de la réponse favorable de Sa Sainteté.

Je vous remercie de la grâce que vous venez d'accorder au curé de Saint-Cosme, et je vous renouvelle les sincères assurances du fidèle et respectueux attachement que je vous ai voué, Monseigneur, à tant de titres.

LE CARDINAL MAURY.

Agréez mes tendres félicitations de la nouvelle grâce que le Pape vient de vous accorder. Je me réjouirai toujours de tout ce qui vous arrivera d'heureux.

CDXLV.

LETTRE DE S. A. R. Mgr LE COMTE D'ARTOIS

A Mgr LE CARDINAL MAURY.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Au quartier général de l'armée anglaise, à Arnheim, ce 26 novembre 1794.

M. l'évêque de Saint-Omer, mon cher cardinal, s'est adressé à Sa Sainteté pour obtenir de ses bontés un asile honorable à Rome et des secours qui lui donnent les moyens de subsister pendant ces temps de malheurs et de persécutions. Plusieurs autres évêques français ont obtenu la même faveur. L'évêque de Saint-Omer est mon premier aumônier; il était chargé de la feuille

de mes bénéfices; d'ailleurs il est très-recommandable par sa naissance et par la pureté de ses principes. Tous ces motifs lui méritent non plus un véritable intérêt; en conséquence, mon cher cardinal, je vous charge de solliciter vivement en mon nom les bontés et la générosité de Sa Sainteté pour l'évêque de Saint-Omer. Vous pouvez assurer d'avance le Très-Saint-Père de toute ma reconnaissance. J'attends votre réponse avec une vive impatience.

Je ne vous parlerai pas de nos revers, l'histoire en serait trop longue; mais, si je suis enfin au milieu des Français, comme je l'espère, comme je le crois, et même comme j'ai lieu d'y compter, tout se réparera, il n'est pas permis d'en douter.

Adieu, mon cher cardinal. Vous connaissez tous les sentiments que je vous ai voués.

CHARLES-PHILIPPE.

CDXLVI.

BILLET DU CARDINAL MAURY

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Montefiascone, 13 janvier 1795.

Il est vrai, Monseigneur, que la lettre de Mgr le comte d'Artois suppose que M. l'évêque de Saint-Omer a sollicité les bontés de notre Saint-Père. Sa lettre a pu ne point parvenir à Sa Sainteté. D'ailleurs les ordres que me donne ce prince sont précis et indépendants de toute autre démarche, et il est de mon devoir de les exécuter d'autant plus libéralement que je n'ai rien fait pour les exciter. En conséquence je vous prie de mettre sa lettre aux pieds du Pape, afin que je puisse l'instruire des dispositions de Sa Sainteté. Vous comprendrez aisément que je manquerais au respect et au zèle que je dois à un prince qui m'honore de tant de confiance et de bonté, si je prenais avec lui des voies dilatoires, des prétextes ingénieux et frivoles pour écarter ou retarder les effets d'une protection si clairement et si fortement manifestée. Si le Saint-Père est prévenu par une demande directe, les sollicitations de Mgr le comte d'Artois l'appuyeront, et elles y suppléeraient dans le cas où aucune requête ne les aurait précédées. Je recommande cette affaire à vos bons offices, et je vous renouvelle, Monseigneur, les fidèles assurances de mon respectueux et invariable attachement.

LE CARDINAL MAURY.

CDXLVII.

LE CARDINAL MAURY

AU CARDINAL DE ZELADA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 11.

Montefiascone, 14 guigno 1795.

Eminentissimo e reverendissimo Sig. mio osservandissimo,

Il sacerdote emigrato D. Pietro Goyoux, vicario della diocesi di Clermont, è veramente collocato nel convento de Servi di Maria in Corneto, ove non mi reca ammirazione che la sua costituzione e temperamento non si accommodino a quel clima. Non ho avuto mai alcuna cosa in contrario nè de' suoi costumi, nè della sua condotta; sebbene sia egli di naturale inquieto, ma non debbo fare alcuna opposizione, qualora Vostra Eminenza si determini collocarlo in altro paese di aria migliore, non però in Montefiascone, ove non ho alcun posto disponibile; nel qual caso, Vostra Eminenza avrà a disporre del di lui posto in Corneto, giacchè per parte mia resterà quello certamente sempre vacante.

Nel resto, compatisco infinitamente Vostra Eminenza se tutte le diocesi dello Stato danno non meno a lei che al degnissimo Mgr Caleppi le medesime occupazioni che la mia. La sua amorevolezza per i Francesi può sola darle forze bastanti per sostenere tante fatiche, ma però nella sua età una simile sollecitudine deve inquietare molti i suoi amici per la sua salute.

Frattanto, con sentimenti del solito insuperabile ossequio, ho l' onore di baciarle humilissimanente le mani

Di Vostra Eminenza.

Rispondo in questo momento a una lettera che mi ha scritto l' eminentissimo Gallo per insinuazione di Vostra Eminenza egli dimostro che non v' è qui alcun posto vacante, benchè sia stato assicurato che vi erano quattro ultimamente vacanti.

Umilissimo devotissimo servitore vero,
G. S. CARDINALE MAURY.

CDXLVIII.

LE MÊME A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 39.

Capo di Monte, 16 aprile 1801.

Illustrissimo e reverendissimo Signore,

Ricevo dal P. Ruffin una lettera, la quale veramente mi ha intenerito.

Non posso non ammirarvi in tutte le sue parti l'uomo di Dio, di cui le virtù e la santità sorpassano gli eloggi che ne volessi fare, e che tanto si meritano. Egli è sul punto di passare a Venezia, dove vanno a stabilirsi le monache Salesiane. Ottenne già dall'immortale Pio VI alcune facoltà, che Vostra Signoria illustrissima ritroverà notate e lineate nel penultimo paragrafo del secondo foglio della lettera medesima che le compiego. Se io fossi in Roma, ne solliciterei prontamente ed efficacemente da Sua Santità la conferma che dimanda. Ma, oltrechè ne sono lontano, la visita che sto facendo in diocesi mi occupa infinitamente. Egli è perciò che mi diriggo alla di lei bontà, ben sicuro che l'assidua premura che ha sempre avuto per i poveri emigrati francesi, ed i singolari meriti del sogetto, l'impegneranno ad ottonergli al più presto la bramata conferma. Le rinnovo quei sentimenti di vera stima e parziale attaccamento con cui le bacio di tutto cuore le mani

Di Vostra Signoria illustrissima

Servitore ed amico vero,

G. F. CARDINALE MAURY.

Je sais que le P. Ruffin vous est recommandé par Mme de Fossiers.

CDXLIX.

D. ANDREA

DEL' ORD. DI S. BENED. DELLA CONG. CAMALD.

PER LA DIO GRAZIA DEL TIT. DI S. PUDENZ. DELLA S. R. C. PRETE CARD. GIOANNETTI ARCIV. DI BOLOGNA, E PRINC. DEL S. R. I. AL NOSTRO VENERABILE CLERO SECOLARE DELLA CITTA, E DIOCESI DI BOLOGNA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Niun' anima sensibile ha potuto intendere senza racapriccio gl' insulti, gli strazii, lo spoglio d' ogni sostanza, gli esiglj, e le carnificine, cui per odio della cattolica fede sono stati esposti nella Francia gli ecclesiastici, e più que' che per ministero d'anime erano più della religione benemeriti, e a suoi uffizj intimamente consegrati. Verso queste innocenti vittime d' un diabolico furore anelavano allora li nostri desiderj per torle, se ci fosse stato possibile, alle mortali angoscie della più barbara persecuzione. Strozzate, scannate, messe in pezzi non poche, molte hanno potuto sottrarsi all' ultimo esterminio, dopo d' aver tutto perduto.

Se sentito avessimo questi nostri confratelli alla morte sfuggiti, errare poi ne' boschi, e su i mari senza ricovero. senza nudrimento, e vicini a perdersi per sempre, chi di noi non si sarebbe augurato di poter accorrere al soccorso di tali infelici, e vantarsi d' averli tratti in salvamento?

Quegl' individui, per li quali simili voti si sarebbero fatti, sono que' mede-

simi che l' amorosa provvidenza di Dio ha fra noi condotto, che tutto giorno vediamo, che su li medesimi nostri altari sagrificano, e che con la loro presenza, che alcun linguaggio non eguaglia, ci dicono : « Amati confratelli in « Gesù Cristo, eccovi de' sacerdoti come voi, eccovi una porzione degli « evangelici agricoltori, quali voi pure siete : ma oh Dio come perseguitati, « come oppressi ! spogliati di tutto, ci troviamo costretti, dopo d'avere tanti « miseri in passato alimentati, di mendicare ora il nostro giornaliero sosten- « tamento. »

Così è piacciuto agl' imperscrutabili decreti di Dio far soffrire al clero di Francia dai persecutori della santa religione : e per la stessa causa, se non tanto, a' molti patimenti, e pericoli si è trovato esposto il clero ancora di Fiandra, del Brabante, et di molte città dell' Alemagna, minacciata tutta la cattolicità ancora della stessa persecuzione.

Nel parallelo pertanto fra le miserie, in cui si trovano ora immersi gli ecclesiastici francesi, e il comodo vivere e tranquillo che da noi si conduce, qual rigoroso dovere non ne risulta di dividere con essi li nostri beni, e li temporali doni della Provvidenza, anche in ringraziamento a Dio, che salvati fin ora ne abbia da sì deplorabile a noi pure minacciata situazione, et perchè sempre ce ne tenga lontani !

Per questi imponenti oggetti, per così sagri doveri di religione, e a nome dell' umanità gemente, proponiamo ad ognuno del nostro clero amabilissimo una perenne oblazione, che serva in parte al sostentamento di tanti ecclesiastici francesi, che da Noi lo attendono, atteso specialmente li non pochi di essi, che dal Piemonte sono per venire quì, costretti a rinunziare a preti savojardi, esuli per la stessa causa, li posti, che graziosamente occupavano, come ce ne dà avviso il Santo Padre ultimamente ben sicuri, che non si lascierà vincere lo stesso clero nostro in generosità dai ministri protestanti, specialmente dell' Inghilterra, che a' cattolici preti della Francia hanno abbondantemente fornito l' occorrente, per vivere tranquilli in quell' isola, che voglia pur Iddio così preparare al trionfo della vera religione.

Non per prescrivere modi, e limiti alla pietà de' nostri buoni ed amati ecclesiastici, ma per una facilitazione proponiamo il rilascio della limosina di tre o quattro messe ogni mese, come ne insinua lo stresso Santo Padre, alle rispettive sagristie, a' direttori delle quali intendiamo ora di ordinare di farle subito tenere alla nostra cancellaria ecclesiastica.

Riceveremo poi con ogni umanità que' che a noi immediatamente presentare vorranno la mensuale carità che loro piacerà offrire, delle quali tutte si terrà un esatto registro a gloria degli oblatori, a eccitamento de' posteri, e a consolazione del Santo Padre, che in mezzo alle grandiose spese delle presenti circostanze non ha lasciato di offrire, ove la necessità il richiegga, un qualche soccorso anche a questa diocesi all' oggetto suddetto.

Terminando coll' avvertimento di Santo Gio. Apostolo (1) : *Qui habue-*

(1) Epist, S. Joan. Apost. cap. III, v. 17.

rit substantiam hujus mundi, et viderit fratrem suum necessitatem habere, et clauserit viscera sua ab eo, quomodo charitas Dei manet in eo? diamo al nostro amatissimo clero la pastorale benedizione.

Dal nostro palazzo arcivescovile di Bologna, questo dì 18 aprile 1793.

D. ANDREA, card. — GIOANNETTI, arcivesc. — PIETRO MAGNONI, cancell. arciv.

CDL.

LETTRE DU CARDINAL-LÉGAT DE BOLOGNE

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Bologna, 26 aprile 1794.

Esatta prontamente l'annessami cambiale di s. 400, ne ho ripartito io stesso l'importo, a norma della pontificia munificenza, tra la famiglia di Raousset Boulbon ed il conte Stanislao Bianchetti, come Vostra Signoria illustrissima vedrà dalle alligate originali ricevute di M^{ma} di Raousset, regitrice della famiglia, atteso lo stato infelice e decadente del conte suo marito, e del conte Pietro Bianchetti, capo della famiglia di tal nome, dimorante in Bologna, per conto di suo fratello Stanislas, del cui mantenimento ne sofre il grave peso nelle sue circostanze. Altro non ho da ripeterle che l'antica mia stima e venerazione con cui, baciandole distintissimamente le mani, mi rassegno

Servitore vero,

G. A. CARDINAL ARCHETTI.

CDLI.

LETTRE DU MÊME CARDINAL

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 9.

Bologna, 24 maggio 1794.

Eminentissimo reverendissimo Signor mio osservandissimo,

Nel giorno 20 del corrente mese venne dalla porte di Torino con passaporto del Sig. abbate Ziucci, spedito li 12 del presente mese l'emigrato M^{gre} vescovo di Grasse colle religiose signore de la Tour di Monte Albano, et signora de la Tour Dupin, sorella unitamente all'arcidiacono Malet, vicario generale di Grasse. Ieri poi dalla medesima città di Torino,

coll' altro passaporto del Sig. abbate Ziucci delli 16 del presente mese, è parimente qui giunte M^sre^ vescovo di Carcassona nella Linguadoca, con un sua domestico. Ambedue questi prelati colla loro comitiva sono in disposizione di fermarsi in questa città. Hoo pertanto l' onore di renderne intesa l' Eminenza Vostra, alla quale raffermando li sentimenti del mio insuperabile ossequio, bacio umilissimamente le mani,

Di Vostra Eminenza
Umilissimo devotissimo servitore vero,
G. A. CARDINAL ARCHETTI.

CDLII.

LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE DE FERME

A Mgr CONSALVI, AUDITEUR DE LA S. ROTE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Fermo, 17 ottobre 1796.

Eccellenza reverendissima,

L'ottimo M^sre^ vescovo di Tarbes fu accolto da me con tutti quei riguardi che ben gli convengono, e lo riguardo con particolare distinzione. Mi rincresce soltanto che non siasi potuto collocare in questa casa della Missione, perchè non si è creduto dal superiore di essa poterlo ricevere per alcune particolari circostanze. Io però gli ho procurato altra mansione in una delle migliori terre di questa mia diocesi, ed in un' ottimo convento, dove sono sicuro che starà con tutto commodo, e con quella quiete ch' egli desidera. A momenti vi si trasferirà, ed io non lascierò negl' incontri di riguardarlo anche colà, come mi sono fatto un carico d' eseguire fin qui. E riprotestando a Vostra Eccellenza reverendissima il mio invariabile ossequio, rimango pieno di distintissima stima,

Di Vostra Eccellenza reverendissima
Devotissimo obbligatissimo servitore,
ANDREA,
Arcivescovo di Fermo.

CDLIII.

LETTRE DU CARDINAL CHIARAMONTI (PUIS PIE VII)

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 11.

Imola, 24 gennaro 1795.

Eminentissimo e reverendissimo Signor mio osservandissimo,

Ravviso per un mero effetto della clemenza di Nostro Signore il be-

nigno gradimento, che si è degnato farmi sentire pel mezzo dell' Eminenza Vostra per quelle accoglienze che ho potuto fare a M^gre^ vescovo di Tarbes, conforme esiggeva il merito di sì degno soggetto. Nel protestarmi altremodo tenuto alla bontà dell' Eminenza Vostra per sì consolante riscontro, la supplico vivamente a umiliare al Santo Padre i più veraci sentimenti di mia ben giusta e doverosa riconoscenza; mentre augurandomi intanto l' onore de' suoi venerati comandi, con profondo ossequio le bacio umilissimamente le mani,

Di Vostra Eminenza

Umilissimo divotissimo servitore vero,

J. CARDINALE CHIARAMONTI.

CDLIV.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 11.

Imola, 15 aprile 1795.

Eminentissimo e reverendissimo Signore mio osservandissimo,

Il sacerdote Giuseppe Durand, parroco della chiesa di Veureis, diocesi di Granoble, ch' era qui collocato nel convento dei Padri dell' Osservanza, mi ha fatto istanza per avere il discesso onde ritornare in Francia. Non ho mancato di accordarglielo, dopo di avere osservato le di lui carte, dalle quali si rileva avere veramente inviti tali che non permettono di credere troppo leggiera la di lui mossa. Mi credo pertanto in dovere di darne parte all' Eminenza Vostra, come non lascierò di fare di mano in mano che ne partiranno altri preti francesi. E quivi rinovando in questa occasione all' Eminenza Vostra gli atti del mio inalterabile ossequio, passo a baciarle umilissimamente le mani,

Di Vostra Eminenza

Umilissimo divotissimo servitore vero,

G. CARDINALE CHIARAMONTI.

CDLV.

LETTRE DU CARDINAL D'IMOLA

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 21.

Cesena, 10 novemb. 1796.

Eminentissimo e reverendissimo Signor mio osservandissimo,

Attesa l' espulsione de' Regolari forastieri dallo Stato di Modena e dalle

due legazioni di Bologna e di Ferrara, li conventi della città d'Imola trovansi talmente pieni d'individui, che li superiori non sanno come collocarli. Sonosi portati i medesimi dal mio vicario generale a far instanza d'essere instantaneamente liberati dai sacerdoti francesi. Il vicario m'ha scritto, ed io ho risposto che compatisco moltissimo le loro circostanze, ma che la carità non permette che si mettino in una strada i suddetti sacerdoti, che per le loro virtù, di cui han dato sì luminose riprove, meritano i maggiori riguardi, e che però qualora non abbino luogo per ritenerli ne' loro conventi, potranno per ora passarli una conveniente dozena, acciò possino trovarsi alloggio e vivere decentemente, assicurandoli che avrei procurato in appresso d'ottener loro lo sgravio che avessero permesso le attuali calamitose circostanze. Quantunque i detti conventi sieno molto limitati nelle loro rendite, tutta volta potranno benissimo sostenere per qualche tempo questo peso, a cui non potrebbero forse reggere lungamente. Dai luoghi pii della mia diocesi non potranno in appresso ottenersi neppure tenui sussidii, dovendo quelli che sono posti nella legazione di Romagna supplire per quella porzione di tassa ch' era imposta ai luoghi pii posti nelle legazioni di Bologna e Ferrara a favore dell' ospedale, ricusando questi di pagarla, e mancando ora la maniera di costringerli. Ho creduto mio dovere di prevenire di tutto cio l' Eminenza Vostra, onde possa avere quest' oggetto in quella considerazione che permetteranno le circostanze, mentre intanto io mi studierei di supplire al meglio. Unisco copia di lettera giuntami jeri, e rinnovo all' Eminenza Vostra le proteste di quella invariabile venerazione con cui le bacio umilissimamente le mani,

Di Vostra Eminenza

Umilissimo divotissimo servitore vero,

Il CARDINALE CHIARAMONTI (depuis Pie VII).

CDLVI.

LETTRE DU CARDINAL ANTONELLI, ÉVÊQUE DE PALESTRINE, AU CARDINAL DORIA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 21.

Palestrina, 27 ottobre 1797.

Eminentissimo e reverendissimo Signore mio osservandissimo,

Ubbidisco prontamente ai comandi dell' Eminenza Vostra nel darle riscontro di quei luoghi pii di questa mia diocesi, in cui io posso collocare gli emigrati sacerdoti francesi, che nelle fatali presenti circostanze costretti sono di nuovo a implorare la beneficenza caritatevole di Sua Santità. Sento nell' animo la più viva compassione de' medesimi, che mi stimola a secon-

dare il più che posso la generosità del benefico pontificio cuore, e credo di poter assicurare con verità l'Eminenza Vostra di non aver mai mancato di dare a quegl' infelici ogni pronto sussidio di carità, et il più comodo asilo che poteva in questa povera e montuosa mia diocesi. Ho dovuto però anche, secondo la saggia istruzione che me ne dava Vostra Eminenza nella sua lettera, bilanciare lo stato de' luoghi pii, che pur ridotti sono ad uno stato compassionevole per le attuali luttuose vicende dello Stato. Su queste traccie formando il mio giudizio, ho considerato prima l' impossibilità dei regolari veri mendicanti, i quali, stentando moltissimo ad accattare il proprio vitto colle scarse limosine che ora si raccolgono, non possono dividerlo co' preti secolari. In altri conventini di non mendicanti, come sono uno dei Trinitarj, un altro de' Chierici regolari Barnabiti, ed un altro de' Conventuali, sono così tenui di rendite che appena hanno il necessario loro sostentamento. A sei soli sacerdoti francesi posso io dunque dar luogo nella diocesi: due nel convento de' Carmelitani calzati di S. Antonio di questa città di Palestrina, e sono già attualmente occupati da D. Andrea Felix di Avignone, e da D. Andrea Fabre di Rietz; un terzo nel convento degli Agostiniani di S. Stefano di Cave, e già vi è rientrato D. Pietro Gigognan di Avignone, che vi è stato negli anni scorsi; un altro nel convento parimente degli Agostiniani di S. Maria di Genazzano, ove stava D. Antonio Ratton di Lione, il quale presentemente è in Torino, e ha scritto che tornerà presto al suo antico asilo; un altro nel convento de' Conventuali di S. Carlo di Cave, ove stava D. Dionisio Gourbiglion di Nîmes, il quale già è tornato in Roma, e desidera di rientrare nel posto che prima occupava; un altro finalmente nel convento di S. Riocco de' Carmelitani calzati di S. Vito, ove stava D.... Bourcier di Avignone, il quale, essendo incomodato di salute, non è mai ripartito da Roma, e non so se tornar voglia al suo primo ritiro. Veggo quasi impossibile di dar asilo, oltre questi sei, ad un maggior numero di detti sacerdoti emigrati. Anzi per recare qualche sollievo ai conventi sopradetti, che daranno ad essi l' ospizio, supplico l'Eminenza Vostra di concedermi la facoltà di esiggere qualche discreta pensione in favor de' medesimi dagli altri conventini della diocesi, già di sopra numerati, che sono esenti da tale ospizio. In questa guisa il carico sarà ripartito proporzionatamente sopra tutti, e sarà poi mia cura di far osservare dai sacerdoti suddetti i saggi regolamenti prescritti nelle lettere circolari de' 26 gennaro 1793 e 25 gennaro 1794, che l'Eminenza Vostra si è benignamente compiaciuta di trasmettermi. E qui confermandole i sentimenti del mio insuperabile ossequio, passo a baciarle umilissimamente le mani,

Di Vostra Eminenza

Umilissimo divotissimo servitore vero,

L. CARD. ANTONELLI.

CDLVII.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE CARPENTRAS

ET ADMINISTRATEUR DU DIOCÈSE DE PESARO

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Pasaro, 8 maggio 1794.

Monsignore mio Padrone venerandissimo,

Conoscendo il suo zelo per i buoni sacerdoti francesi emigrati, e confidando nella sperimentata sua bontà verso di me, sono con questa a pregarla d' una grazia per due preti miei diocesani collocati in Corneto, uno cioè Pietro Antonio Blanchet dai PP. Agostiniani, e l'altro Giovanni Ludovico Ignazio Marie dai PP. servi. L'aria di Corneto è loro così contraria che l' anno scorso soffrirono una lunga malattia di febbre per più mesi, ne poterono ristabilirsi se non se mutando aria in Viterbo. Di bel nuovo sono ora ricaduti, e temono non senza ragione di soccombere se non si permette loro di lasciar un aria così mal sana, per venire a respirarla migliore, o in Pesaro o nella diocesi. Stimo ed amo troppo questi due ottimi soggetti, per non impegnarmi presso di Lei, ad effetto di ottenere dalla Congregazione di Stato la loro mutazione, sperando che questa non incontri difficoltà, mentre essendosi degnata la clemenza di Nostro Signore dar loro un asilo ne suoi Stati, non ha certamente inteso possa questo esser loro nocivo anzichè utile. Ma essi non sono in grado di potersi mantenere, ne in questa diocesi vi è maniera di collocarli tutti due, senza un qualche ajuto, per non aggravare fuor di misura le communità religiose ed i luoghi pii. Quindi ho pensato non dovrebbero i PP. Agostiniani e servi di Corneto avere difficoltà, sgravandosi del mantenimento di questi due sacerdoti, di somministrare ai medesimi un qualche sussidio, se non rigorosamente equivalente alla spesa che soffrivano, almeno ragionevole, il quale mi faciliterà il modo di collocarli qui quando la Congregazione si degni concederne il permesso ed approvare questo mio suggerimento. Supplico dunque monsignor mio con tutta la premura a secondare il mio desiderio, ed ottenere il necessario beneplacito, mentre ringraziandola delle bontà compartite alla religiosa francese orsolina ed al canonico Tirat, pieno di rispettosa stima ed attaccamento, mi confermo invariabilmente

Di lei, Monsignor mio padrone venerandissimo,

Devotissimo obbligatissimo servidore,

GIUSEPPE VINCENZO,

Vescovo di Carpentrasso e amministratore della chiesa di Pesaro.

CDLVIII

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Pesaro, 18 maggio 1794.

Monsignor mio venerandissimo,

Mi si danno sempre nuove occorrenze di prevalermi delle gentilissime sue esibizioni, e di ricorrere a lei con quella fiducia che m' ispira la sperimentata sua bontà. Sono giunti ultimamente in Ferrara il Sig. marchese d'Epagnet, la Sig^a marchese sua consorte, i loro figli, ed il Sig. abbate Honorat loro compagno, fuggiti prima d'Aix, ove il Sig. marchese era presidente in quel parlamento, poi da Nizza, ove gli ho conosciuti ed ho ammirato il loro merito, e finalmente da Torino, per il concepito timore dell'invasione dei Francesi nel Piemonte. Erano muniti di un passaporto del Sig. Ziucci, residente per Nostro Signore in Torino, e lo credevan sufficiente per essere accolti nello Stato pontificio, e quindi venire a Pesaro presso di me; ma vi vuole il permesso speciale della Congregazione di Stato, come ne gli ha avvertiti il Sig. cardinale arcivescovo di Ferrara; anzi si è compiaciuta Sua Eminenza scrivere in Segreteria di Stato per ottenerlo, mostrandomi desiderio che scrivessi anche io. Lo faccio tanto più volentieri che questa Sig^a marchese è nipote di una dama rispettabilissima di Aix, cui professo lo più grandi obbligazioni, per avermi accolto in casa sua, nella mia fuga da Carpentrasso, ed assistito più d'un mese con tutta la premura e attenzione possibile. Non posso quindi non prendere il più vivo interesse alla di lei nipote e nipoti, che dall'altro canto, per la loro probità, religione, e retta maniera di pensare, meritano ogni caritatevole accoglienza, e sarei veramente mortificato, se mi venisse negata questa grazia, che ardentemente desidero d'ottenere. In compagnia di questa famiglia sono pure quindi in Ferrara alcuni suoi parenti, cioè il baron d'Eseragnalle, la di lui consorte, alcuni figliuoli, ed il conte Peretti loro congiunto. Questi emigrati per l'istessi motivi, chiedono il permesso di poter dimorare in Ferrara. L'Eminentissino Sig. arcivescovo, testimonio de' loro sentimenti, scrive anche per essi, ed io, sebbene non li conosco *de visu,* ho tutti i motivi di credere ch'essendo parenti e compagni de' primi, niente siano discordi della loro maniera di pensare, e meritino anch'essi d'ottenere il sovrano beneplacito per il soggiorno in Ferrara. Prego dunque Monsignor mio venerandissimo di secondare con tutto l'impegno ed il suo credito presso l'eminentissimo segretario di Stato la supplica che in questa corsa medesima gliene avvanzo per l'una e l'altra famiglia, che si manterranno a proprie spese, ed augurandomi la sorte di contestarle la mia riconoscenza, mi confermo col più rispettoso attaccamento,

Di lei Monsignor mio venerandissimo,

Divotissimo obbligatissimo servidore,

GIUSEPPE VINCENZO,

Di Carpentrasso et amministratore della chiesa di Pesaro.

CDLIX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Pesaro, 3 luglio 1794.

Monsignore mio venerandissimo,

Non prima d' oggi ho potuto rispondere all' ultima sua dei 18 dello scaduto, dovendo aspettare la risposta del Sig. D. Carlo Marron alla obligante esibizione ch' ella si è compiaciuta fargli di un posto nella diocesi di Cività Castellana. Egli mi ha scritto coll' ultima corsa di averle direttamente manifestata la sua determinazione : e su di questo particolare altro non mi rimane se non di ringraziarla di quanto si degna operare a mia considerazione.

Dovranno essere soddisfatti i Sig. canonici *de Sibour* e de Raoulo della disposizione dimostrata loro di collocarli, come meglio si potrà, e non ho mancato di fargliela sapere : e di questa ancora le avvanzo i miei ben giusti ringraziamenti, come pare della facilità che mi da di consolare il Sig. Jauves, vicario generale di Grasse, col posto già promesso al Sig. abbate de Carpilhet, quale sin' ora non ha dato segno di vita. Aspetto colla corsa di domani la risposta del Sig. Jauves.

I passi fatti per conoscere i sentimenti, gli andamenti ed il carattere del Burle, non hanno ancora sortito un pieno effetto ; ma spero di poterne avere in appresso più perfetta cognizione.

Quanto alla religiosa orsolina de Florans, io volentieri procuro di trovarle un asilo in qualche mio monastero, per corrispondere al desiderio ch'ella me ne dimostra, a quello fattomi da essa manifestato, ed anche al piacere di consolarla. Non veggo altro monastero che per essa sia al caso, se non se quello detto di *Corpus Domini* : ma essendo sotto la visita ed amministrazione di M[gre] vescovo di Fossombrone, dall' anno scorso, ne ho scritto oggi a medesimo, acciò si compiaccia ammettervi questa buona monaca, significandogli essere suo desiderio il poterla collocare in questa città. Le darò conto della risposta. La ringrazio intanto del nuovo sussidio somministrato al degno canonico Tirat, e delle premure sue per ottenergli l' udienza di Nostro Signore. Del resto, Monsignor mio, non peno punto ad immaginare quali e quante sieno le brighe, le sollecitudini inseparabili dalla sua incombenza, mentre vedo che la particella che tocca a me delle medesime non lascia di occuparmi. Ella trova forza e coraggio nel suo zelo, e nell' esercizio di tanta carità di cui riceverà dal Signore copiosa rimunerazione.

Guinsero jeri i due sacerdoti venuti da Corneto, e saranno in questo seminario, senza aggravio del medesimo. Mi conservi sua amicizia, mi comandi, e mi creda con tutto l' animo suo,

Devotissimo obbligatissimo servidore,

GIUSEPPE,

Vescovo di Carpentrasso et amministratore della chiesa di Pesaro.

CDLX.

LE MÊME AU MÊME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 35.

Pesaro, 25 décembre 1794.

Monsignor mio venerandissimo,

Due assai propizie occasioni mi si presentano di rinnovarle gli attestati della costante mia stima e divozione. La ricorrenza del Santo Natale mi anima a parteciparle gli auguri più copiosi d' ogni vera consolazione, essendo oltremodo desideroso di vederla pienamente prosperata. Le bontà con cui ha ella onorato il zelante nostro canonico Tirat mi persuadono che sentirà con piacere nuove di lui. Egli è giunto felicemente a Aix in Provenza verso il fine di novembre, e da quella città ha scritto per darmi riscontro del suo arrivo, e di varie persone che m'interessano. Nella prima settimana del cadente decembre, ha dovuto essere nella infelice mia diocesi : egli mi assicura che tutti sospirano la pace. Se ella crede che Sua Santità, piena di zelo e di carità per quei miseri popoli, sopra tutto per i suoi sudditi, possa sentire con qualche soddisfazione l' arrivo di quel buon sacerdote, come sembrami naturale, attesi i soccorsi ch' egli darà ai fedeli, non le mancaranno occasioni di rendernela intesa, in qualche sua udienza.

Giunse non è molto dalla Germania in Bologna il Sig. de Silvestre, cavaliere di Santo Luigi, emigrato per la sua fedeltà ai buoni principi ed alla famiglia reale di Francia. Egli è d' una terra di mia diocesi, ed a me molto cognito. Trovasi ridotto in miseria, avendo speso quel tanto che seco potè portare nella sua emigrazione. Mi assicura che l' eminentissimo Sig. cardinal legato di Bologna si vorrà interessare per procurargli qualche sussidio dal principato; e desidera che io la preghi di voler appoggiare una tal richiesta con tutto il suo credito. Trattandosi di un mio diocesano, uomo onoratissimo e non per sua colpa miserabile, ricorro volentieri alla sua bontà, onde in quella miglior maniera che le sarà possibile, ella si degni di ajutarlo. Tanto spero dalla di lei amicizia, mentre desideroso di contestarle la mia coll' esecuzione de' suoi comandi, pieno di ossequio, mi confermo,

Di Lei, Monsignore mio venerandissimo,

Devotissimo obbligatissimo servidore,

GIUSEPPE VINCENZO,

Vescovo di Carpentrasso e amministratore della chiesa di Pesaro.

CDLXI.

BILLET DE L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Di casa (Roma, palazzo di Spagna), 16 aprile 1795.

Il cavaliere d'Azara riverisce il suo buon amico et padrone Msre Caleppi, e lo prega di vedere se fosse fattibile di ricevere in Roma e di soccorrere il vescovo di S. Omer, elemosiniere del conte d'Artois, che trovasi emigrato e ridotto nella miseria, come tanti altri vescovi francesi. Per costui s' interessa Monsieur, e ne ha scritto al cavaliere con molto impegno, onde desiderebbe molto potere compiacere Sua Altezza Reale.

Il vescovo di Lombez ha scritto parimente al cavaliere da Venezia, ove si trova con alcuni suoi parenti. Quel prelato era stato collocato in un monasterio de' Benedettini a Peruggia, dove era mantenuto da loro, ed inoltre gli si passavano dalla cassa di sovvenzione 100 scudi per vestirsi. Trovandosi addesso in Venezia assistito da parenti ed amici, e provando quel clima molto meglio di quello di Peruggia, domanda in grazia di potere continuare la sua residenza colà, e che gli siano pagati i detti 100 seudi, senza dei quali non puote sussistere.

Azara prega Monsignore d'interessarsi per questi due prelati, e con tutta la stima ed ossequio si rassegna

Suo divotissimo servitore,
Il cavaliere d'Azara.

CDLXII.

LETTRE DU COMTE FERRETTI

A Mgr CALEPPI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 34.

Ancona, 22 agosto 1796.

Illustrissimo e reverendissimo Sig. Padrone colendissimo,

Il vescovo di Tarbes, nella Guascogna, Mgr de Montagnac, con il suo vicario ed un altro sacerdote, suoi indivisibili compagni, da me conosciuto intimamente allorchè ventidue anni sono fu in Roma, ritrovasi ora ricoverato in mia casa, non avendo potuto reggere il mio cuore il racconto di tante sue sciagure, e specialmente della fuga che ultimamente dovette prendere dalla terra infelice del Lugo, dove era stato sino da due anni collocato in un con-

vento di religiosi Francescani. Un tale degnissimo soggetto è quello che mi prendo la libertà di raccomandarglielo con tutto il mio spirito, affinchè si degni destinarlo al più presto in qualche casa religiosa di una città che sia nell' interno, a scanso di nuovi timori, e che l'aria sia buona, tanto esigendolo lo stato infelice di sua salute. So quanto bene sia appogato alla sua degnissima persona con tale onorevolissimo incarico di pensare e provedere per tali campioni della nostra santa religione, che però non dubito sarà per dare quelle pronte providenze che l' urgenza dell' affare le richiedono. Il degno prelato le scrive in questo istesso corso, ed io mi sono preso la libertà di unire questa mia raccomandazione. Se non temessi di comparire di troppo ardito, sarei per aditargli il convento de' PP. Francescani in Castelfidardo, che si ritrova in un aria eccellente, distaccato dalla gran strada e vicino al santuario di Loreto. La prego di scusarmi di tanto ardire che mi prendo, ma non incolpi il mio cuore che vorrebbe essere utile a tali rispettabili ed infelici soggetti. L' esebisco in simile favorevole circostanza la mia debole servitù, e con la brama de' pregiatissimi suoi commandi, pieno di viva stima, passo a rassegnarmi

Di Vostra Signoria illustrissima et reverendissima

Devotissimo obbligatissimo servitore,

LIVERROTTO FERRETTI.

CDLXIII.

BILLET DE Mgr CALEPPI

AU NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 25.

30 marzo 1793.

Le amorose sollecitudini che Nostro Signore ha creduto dover giustamente prendere a favore degli ecclesiastici francesi emigrati, e per impulso delle quali ha aperto a un considerabile numero di essi un caritatevole ricovero ne' suoi Stati, non possono non rendere infinitamente sensibile il magnanimo cuore della Santità Sua anche verso quegli Stati, ove una egualmente pietosa ospitalità si è esercitata a beneficio di persone che nella loro infelice patria non hanno altro torto se non quello di essere state fedeli alla religione edal sovrano. E siccome anche in alcuni di cotesti cantoni gli ecclesiastici suddetti han trovato un generoso asilo ed ospizio; così il Santo Padre vuole che Vostra Signoria, nella maniera che alla di lei prudenza parerà la più addattata e conforme all' uso, manifesti faccia conoscere i sentimenti dai quali è penetrato l'animo della Santità Sua, a vista di un atto così degno dell' umanità di codesta illustre nazione, ed assicuri nel tempo stesso che Nostro Signore riguarderà con speciale

riconoscenza la continuazione di misure così benefiche in sollievo di esuli, alla sorte de' quali la Santità Sua non potrà mai essere indifferente.

CALEPPI.

CDLXIV.

LETTRE CIRCULAIRE DU NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE

AUX SUPÉRIEURS RELIGIEUX DE SA NONCIATURE, EN FAVEUR DES ECCLÉSIASTIQUES FRANÇAIS ÉMIGRÉS.

Mgre NUNZIO A CIASCUN ABBATE DE' PRINCIPALI MONASTERI DELL' ELVEZIA E DELLA BRISGOVIA.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 4.

Lucerna, 13 decembre 1793.

Quæ, reverendissime Pater, pro optimis sacerdotibus Gallis fidei causa exsulibus adhue fecisti, ea cum vel ipsi Summo Pontifici pergrata sunt, tum bonis omnibus, qui benignitatem in eosdem ecclesiasticos tuam laudibus efferre non desinunt. Hac tuæ aliorumque præstantissimorum virorum liberalitatis fama permotus idem Sanctissimus Pater per litteras pridie kal. hujus mensis scriptas mihi in mandatis dedit, ut gratias ejus nomine vobis agerem singulares : quod et illico facio et diligenter.

Accepit præterea summus Pontifex quamplurimos ex prædictis Christi athletis, qui Friburgi Helvetiorum exsulabant, coactos esse illinc abire, ob nimium ipsorum numerum, cui capiendo regio illa impar omnino erat. Qui plerique omnes extrema adeo premuntur inopia, ut vix spiritum ducere valeant. Eorum sane miseriis sublevandis accurrisset ultro ipse Sanctissimus amantissimusque Pater, si plurima sacerdotum millia apud se nutriens, multo jam ære alieno contracto, plura præstare posset. Quum autem plane perspecta ipsi sit pietas illa insignis, qua Helvetiæ et Brisgoviæ monasteria semper eminuerunt, ad misericordiam vestram iterum recurrendum sibi duxit, mihique præcepit, ut sacerdotes illos, qui Friburgo egredi coacti sunt, tuæ cæterorumque abbatum liberalitati vehementer suo nomine commendarem. Commendo igitur, atque ita ut majore studio majoreque animi labore commendare non possim : atque a te, reverendissime Pater, pro tua summa humanitate peto ut spatia charitatis tuæ dilatans, unum vel plures in monasterium recipias : quippe qui tenuissimo apparatu maxime contenti erunt, spesque nobis affulget fore ut brevi ad patrios lares redituri sint.

Quod si neminem excipere possis, aliquid saltem pecuniæ ad me mittas, quæso, ipsis distribuendæ. Quidquid statueris ad me scribas rogo, cum ut Sanctissimum Patrem certiorem faciam, tum etiam ut episcopos Gallos moneam, quo inter miseros illos eligant, qui ad te proficiscantur. Pluribus

te, reverendissime Pater, ad tam insigne charitatis opus hortarer verbis, nisi res per se ipsa loqueretur, nisique mihi plane persuasum esset, te fore in istos calamitosissimos ecclesiasticos eo animo, quo velles alios in te tuosque cœnobitas esse, si in eadem fuissetis navi : ideoque scribendi seu dictandi potius modum habens ea, quæ par est, observantia persisto.

Datum, etc. Idibus decembris 1793.

CDLXV.

DÉPÊCHE DE Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Lucerne, 22 février 1794.

Eminentissimo e reverendissimo Signore Padrone colendissimo,

In questa settimana son finiti d' arrivarmi i riscontri degli abbati di queste provincie alla mia commendatizia per i poveri preti emigrati, della quale commendatizia ne umiliai la copia all' Eminenza Vostra li 14 dicembre scorso. In tutto avrò apprena raccolto circa scudi 500, che, atteso il numero e le facoltà considerabili de' monasteri, non è molto certamente. Ma Vostra Eminenza sa al pari di me che la carità non abbonda in questi paesi. Il danaro suddetto, l' ho rimesso ai vescovi francesi dimoranti in Friburgo. Ora poi accludo a Vostra Eminenza un foglio in cui vedrà accennata le respettive risposte d' essi abbati. E lusingandomi d' aver così eseguiti interamente dal canto mio gli ordini del Santo Padre e dell' Eminenza Vostra, con ogni maggior ossequio e venerazione mi rassegno,

Di Vostra Eminenza
Umilissimo divotissimo servitore,

G....,
Arcivescovo di Berito.

CDLXVI.

LETTRE CIRCULAIRE DU NONCE DE SA SAINTETÉ EN SUISSE

EN FAVEUR DES ECCLÉSIASTIQUES FRANÇAIS ÉMIGRÉS.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Lucernæ, 24 novembris 1794.

Petrus Gravina, etc., etc.

Inter tot et tantas calamitates quibus afflicta gemit nostra Mater Ecclesia, haud minima sane est illa extrema qua Galli tam ecclesiastici quam sæculares, fidei catholicæ causa exsules, premuntur inopia. Panem ostiatim petere coacti jam fuissent plerique, nisi homines christianæ charitatis

studiosi opem illis tulissent. Ast exhausta sunt jam penitus subsidia, nec cessavit eorum miseria; crescit immo in dies horum miserorum numerus; major pars quippe eorum præsertim, qui Friburgi Helvetiorum exsulant, expensa quam habebat pecunia, unde vivat non amplius habet. Mendicare ergo generosos hosce Christi athletas necesse est, nisi charitatis nostræ visceribus magis dilatatis eisdem auxilio advolemus. Audiamus Scripturam hortantem : « Infrange esurienti panem tuum, et egenos vagosque induc « in domum tuam; dum videris nudum, operi eum, et carnem tuam « ne despexeris; atque Christum in ministris et membris suis esurientem « pascamus, sitientem potemus, ac nudum operiamus. » — Ut autem illustribus hisce fidei confessoribus eo citius succurreretur, illustrissimus ac reverendissimus episcopus Lausanensis pro sua in miseros charitate novam, quæ tentaretur, excogitavit viam, quam in libello jussu suo typis mandato expositam, omnibus, quibus potuit, modis promovendam curavit. Nos proin felicem rei exitum vehementer optantes una cum illo et illustrissimis ac reverendissimis Galliæ episcopis Friburgi Helvetiorum degentibus, ad regiones nuntiaturæ nostræ subjectas, ipsique circumjectas duos venerabiles viros ac in sacro ministerio coadjutores dominum Antonium Breluque, diœcesis Bisuntinæ presbyterum et seminarii ejusdem diœcesis directorem, et Antonium Zosso, diœcesis Lausanensis presbyterum mittere duximus, qui, quod unusquisque pro sua liberalitate et facultate daturus est, colligant. Quod autem prima hæc nostra ad vos commendatitia epistola molesta vobis futura non sit, vel ex ea quam apud vos florescere jam comperimus, charitate conjicimus. Confidimus igitur, quod vos omnes ad quos ambo memorati venerabiles viri pervenerint, eos tamquam fidei martyres sitis omni cum humanitate et benevolentia non tantum excepturi sed et largis eleemosynis cumulaturi; certissimam amplissimamque a Deo sinceræ charitatis munificentissimo remuneratore accepturi mercedem. Hoc unum jam nobis superest, ut hosce duos venerabiles viros illustrissimis ac reverendissimis locorum ordinariis, monasteriorum abbatibus, præpositis et magistratibus præcipue et majori, quo possumus, modo commendemus, enixeque rogemus ut Christum in illis patientem suscipiant, atque omni patrocinio auxilioque foveant.

Datum Lucernæ, ex palatio nostræ residentiæ, die 24 novembris 1794.

CDLXVII.

RÉPONSE DU PRINCE-ABBÉ DE SAINT-GALL

AUX LETTRES CIRCULAIRES DU NONCE DE SA SAINTETÉ EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 43.

S. Gall, 19 mai 1795.

Reverendissime et illustrissime domine Patrone colendissime,

Recepi novissimas dominationis vestræ reverendissimæ et illustrissimæ litteras humanitate et benignitate plenas, quibus ex jussu Sanctissimi Do-

mini nostri Papæ ejusdem amantissimos sensus, et singulare beneplacitum explicuit, quod exsules e Gallia presbyteros, et extorres pro fide catholica ex patria sua, et idcirco vere miserandos, omnibus charitatis officiis susceperim, et hactenus foverim, quantum potui. Equidem in pia isthac hospitalitate sumptibus et clementiæ parcere non volui erga illos qui, propter constantissimam orthodoxæ religionis professionem, in extremas miserias inciderunt.

Gaudeo proin, quod hoc opere Beatitudinis Suæ beneplacito satisfacere meruerim. Cæterum dominationis suæ reverendissimæ et illustrissimæ susceptis in mei gratiam laboribus et favoribus, demissas gratias agens, me deinceps etiam suo patrocinio et validissimæ protectioni enixe commendans devotissimo obsequendi studio, et reverentia perenna.

Reverendissimæ et illustrissimæ Dominationis Vestræ,

Devotissimus et obligatissimus servus,

BEDA,

Princeps et abbas.

CDLXVIII.

RÉPONSE DU PRINCE-ABBÉ DE MURI.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Ex Muris, 7 junii 1795.

Reverendissime ac excellentissime Domine ac Patrone colendissime,

Gratum acceptumque mihi semper fuit, Gallis sacerdotibus pro Deo, fide, rege extorribus, omnia benevolentiæ officia præstare, eos mensæ adhibere meæ, hospitio excipere, pecunia non præsentes modo, sed etiam absentes sustentare, aliquos etiam inter meos recipere. Tacitus et ignotus, ut putabam, in superni inspectoris oculis christianæ charitatis opera sic exercere gaudebam. Cum ecce inexspectatæ me occupant litteræ, 2 hujus datæ, in quibus quid potissimum mirer nescio : num Excellentiæ Vestræ reverendissimæ ad minima quævis attentionem; num ejusdem in dandis propterea ad sanctissimum commendatitiis sollicitudinem et benignitatem; num Sanctissimi Domini in laudandis hujuscemodi minutiis gratiam plane paternam ? Ego certæ tantæ benevolentiæ significationibus sponte currenti stimulos additos sentio, operamque dabo, ut quantum virium tenuitas, premens ædificii moles, crescens in dies exsulum multitudo, et annonæ caritas sinit, Sanctissimi Domini Nostri exspectationi eo libentius pro modulo faciam satis; quo gratius id et Sanctitati Suæ, et Excellentiæ etiam Vestræ reverendissimæ acceptius novi, cui pro tanto benevolentiæ testimonio et obstrictissimum me profiteor, et humili submissione ad grata quævis paratissimum offero,

Reverendissimæ Excellentiæ Vestræ,

Devotissimus servus,

GEVOLDUS,

Abbas.

CDLXIX.

DÉPÊCHE DU NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Lucerna, 19 novembris 1795.

Eminentissimo e reverendissimo Signore Padrone colendissimo,

Il più volte menzionato abbate di Montrichart, mi ha trasmesso secondo il suo solito i qui compiegati fogli a specchio contenenti l'esito e l'introito economico dell'Instituto di Carità di Friburgo. Tutto che nel computo si trovi nello scorso mese di ottobre minore lo speso della rendita, pure una tale minorità non è bastante a coprire il dispendio avutosi dal medesimo nell' anterior settembre. Il prelodato ecclesiastico poi non ha mancato, in vista delle sovrane pontificie beneficenze, di dimostrarmi la più grande sensibilità, aggiungendomi di aver già fatto dar principio alla celebrazione delle connote mille messe, che le provvide cure della Santità Sua han voluto benignamente accordargli a sollievo dei poveri emigrati compresi nell' Istituto. Tanto dovea rassegnare all' Eminenza Vostra nell'atto in cui con vero distintissimo ossequio mi riprotesto, baciandole la sacra porpora,

Di Vostra Eminenza,

Umilissimo, devotissimo, obbligatissimo servitore,

P.

Arcivescovo di Nicea.

CDLXX.

COMPTE RENDU DU NONCE DE SA SAINTETÉ EN SUISSE

AU SUJET DU SECOURS DONNÉ PAR LES SUPÉRIEURS RELIGIEUX
AUX ECCLÉSIASTIQUES FRANÇAIS ÉMIGRÉS.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Monasteria sacræ Nuntiaturæ Lucernensi subdita, quæ, rogante Summo Pontifice, sacerdotes Gallos exsules aut hospitio suscepere aut pecuniam eisdem distribuendam misere, aut nihil.

1. — MONASTERIUM SANCTI BERARDI.

Jam 26 sacerdotes commensales habebat exsules, alios quosdam in vicinia commorantes, quibus pecunia nulla superest, suscipiet, et 4 aureos, seu 96 lib. gallicas, misit.

2. — MONASTERIUM PRINCIPALE SANCTI BLAZII.

Jam 11 sacerdotes et 2 religionis causa moniales exsules commensales habebat; nullum potest amplius suscipere, et 15 aureos, seu 360 lib. gallicas, misit.

3. — MONASTERIUM PRINCIPALE CAMPIDONENSE.

Archiepiscopo Parisiensi Constantiæ versanti pro sacerdotibus Gallis 360 florenos jam miserat, mihi adhuc 100 florenos misit, sed neminem hospitio suscipere valet.

4 ET 5. — MONASTERIA CREUZLINGENSE ET DISSENTISSENSE.

Nihil.

6. — MONASTERIUM PRINCIPALE EINSIDLENSE.

Cum sacerdotes quamplurimos jam alit et sustentat, epistolam ad ipsum non misi.

7. — MONASTERIUM ELCHINGENSE.

Jam 2 Benedictinos exsules habebat commensales, nullum suscipere potest, et 132 florenos misit.

8. — MONASTERIUM ENGELBERGENSE.

Ad ipsum missa non fuit epistola.

9. — MONASTERIUM FABARIENSE.

Duos sacerdotes suscepturum est, quos de vitæ necessariis providebit. Cum autem pecuniam episcopo diocesano jam misit, multique pauperes balneorum causa adveniunt illuc, nihil misit.

10. — MONASTERIUM FISCHINGENSE.

Tres sacerdotes exsules jam habebat commensales, duos alios brevi suscepturum est, et 4 aureos, seu 96 lib. gallicas, misit.

11. — MONASTERIUM PRINCIPALE SANCTI GALLI.

Jam 9 sacerdotes exsules habebat commensales, et cum multos peregrinos in dies hospitio suscipit, nullum amplius habere valet, et nihil misit.

12. — MONASTERIUM GENGENBACHENSE.

Jam aliquos exsules habet, et propter quotidie advenientium numerum, neminem amplius suscipere potest, et nihil misit.

13. — MONASTERIUM IRSEENSE.

Jam tres sacerdotes exsules habebat commensales; propter peregrinantium numerum neminem suscipere potest nec, pecuniam mittere.

14. — MONASTERIUM ISNACENSE.

Nihil.

15. — MONASTERIUM ITTINGENSE.

Jam 5 sacerdotes exsules susceperat. Cum autem multi peregrini quotidie

adveniunt, neminem amplius suscipere potest, et 15 aureos, seu 360 lib. gallicas, misit.

16. — MONASTERIUM KAISERSHEIMENSE.

Propter peregrinantium numerum, neminem suscipere potest, et unum aureum, seu 24 lib. gallicas, misit.

17. — MONASTERIUM SANCTI LUCII.

Tres ludovicos aureos misit.

18. — MONASTERIUM MARCHTHALLENSE.

Jam 2 sacerdotes exsules habebat commensales. Jam sæpius pecuniam aliis distribuendam Constantiam misit. Cum autem multi adveniunt, quibus alimenta, et subsidia suppeditari oportet, neminem suscipere valet, et nihil misit.

19. — MONASTERIUM SANCTI MAURITII.

11 sacerdotes exsules jamjam per 15 menses habet, nullam suscipere potest et 2 aureos, seu 48 lib. gallicas, misit.

20. — MONASTERIUM PRINCIPALE MURENSE.

Nihil rescripsit.

21. — MONASTERIUM NERESHEIMENSE.

Jam tres sacerdotes exsules habebat commensales, et propter advenientium numerum neminem suscipere valet. Cùm autem pecuniam Constantiam jam misisset, nihil amplius misit.

22. — MONASTERIUM OCHSENHAUSENSE.

Jam 2 sacerdotes exsules habebat commensales. Peregrinantibus hospitium aliaque subsidia præbet, propterea nullam pecuniam misit.

23. — MONASTERIUM GARDIENSE.

Emigrantes jam habebat, neminem suscipere potest, et nihil misit.

24. — MONASTERIUM PETERSHAUSENSE.

Jam 8 sacerdotes per 2 ferme annos habet commensales. Singulis mensibus aliquam pecuniam aliis miseris mittit. Cum autem multi quotidie peregrini illuc adveniunt, neminem suscipere potest, et nihil misit.

25. — MONASTERIUM RHEINAUSENSE.

Jam 2 sacerdotes exsules habebat commensales. Singulis diebus multi peregrinantes illuc adveniunt, ideo neminem suscipere potest, et 8 aureos, seu 192 lib. gallicas, misit.

26 ET 27. — MONASTERIA ALTÆ RIPÆ ET ROGGENBURGENSE.

Nihil.

28. — MONASTERIUM ROTHENSE.

Jam tres sacerdotes exsules per 15 menses habebat, et retinebit. Sed nullum suscipere potest, et propter expensas militares peregrinantiumque numerum, nihil misit.

29. — MONASTERIUM SALEMENSE.

Jam unum sacerdotem exsulem habebat commensalem. Propter peregrinantium numerum plures habere non potest, et 12 aureos, seu 288 lib. gallicas, misit.

30. — MONASTERIUM SCHUSSENRIEDENSE.

Jam 6 sacerdotes exsules habebat commensales, nullum amplius suscipere potest, et 110 florenos misit.

31. — MONASTERIUM SANCTI URBANI.

Jam 16 exsules habebat commensales. Propter quotidie transeuntium numerum, nullum amplius suscipere potest, et nihil misit.

32. — MONASTERIUM URSPERGENSE.

Jam unum sacerdotem exsulem habebat commensalem; nullum suscipere potest, et 2 ducatos misit.

33. — MONASTERIUM WEINGARTENSE.

Propter circumstantias particulares hospitium cuidam communitati periclitanti promissum, ait prælatus, nullum sacerdotem suscipere potest, et 4 aureos, seu 96 lib. gallicas, misit.

34. — MONASTERIUM WENGENSE.

Nullum dedit rescriptum.

35. — MONASTERIUM WETTENHAUSENSE.

Jam 2 sacerdotes exsules habebat commensales; nullum suscipere potest; insuper pecuniam Constantiam jam miserat, ideo nihil misit.

36. — MONASTERIUM WETTINGENSE.

Jam 5 sacerdotes exsules habebat commensales. Propter advenientium numerum, plures suscipere non potest, et 10 aureos, seu 240 lib. gallicas, misit.

37. — MONASTERIUM WIBLINGENSE.

Nihil.

38. — MONASTERIUM ZWYFALTENSE.

Jam 7 sacerdotes exsules habebat commensales. Plures suscipere non potest, et 5 aureos, seu 120 lib. gallicas, misit.

CDLXXI.

DÉPÊCHE DU CONSUL PONTIFICAL A GÊNES

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 4.

Torino, 10 aprile 1793.

Eminentissimo e reverendissimo Sig. padrone colendissimo,

Accludo all' Eminenza Vostra una nota di altri pochi sogetti ecclesiastici francesi, a quali ho spedito il mio passaporto dopo l' ultimo corriere. Spero che il numero de' noti ecclesiastici sarà più discreto ancora di quello che indicai all' Eminenza Vostra, cioè di 100, ma non posso fino ad ora farne il preciso calcolo.

Mgre vescovo di Chambery è sempre guardato a vista da' Francesi. Varii parochi delle montagne di Savoja non sono usciti da quel ducato, perchè li villani loro diocesani hanno voluto che restassero, determinati di difenderli. In Nizza è stato sospeso il decreto del giuramento da prestarsi dal clero.

Pieno d' inalterabile stima, le baccio la sacra porpora,

Di Vostra Eminenza reverendissima

Umilissimo, devotissimo, obbligatissimo servidore,

EMIDIO ZIUCCI.

CDLXXII.

DÉPÊCHE DU CONSUL PONTIFICAL A VENISE

AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Eminentissimo e reverendissimo Sig. Padrone colendissimo,

Venezia, 29 agosto 1795.

Venuto in questa dominante, il Sig. abbate Carlo Giuseppe Moushaut della diocesi di Besançon mi ha recato il venerato foglio di Vostra Eminenza, segnato in data dei 7 del cadente, e relativo alla benigna parte che Nostro Signore si è degnato di prendere nel partito adottato dai vescovi francesi dimoranti nell' Elvezia di spedire dei deputati in diverse parti, per impetrar dei respettivi governi il permesso di questuarvi in sollievo degli emigrati che similmente si trovano colà ricoverati. È questo un nuovo tratto del paterno cuore di Sua Santità; ed esso insieme, e l' interesse dovuto all' infelice stato

di quegl' individui, han ben richiamata in me quella premura, a cui il suddetto foglio mi eccitava, di contribuir qui colla mia cooperazione allo scopo della missione del deputato medesimo. Bentosto però mi si son presentate difficoltà che le circostanze locali vi opponevano; essendo dai regolamenti di questo Governo vietate le questue pel paese di qualunque sorte, eccettuate le sole due, a favor l' una dell' istituto de' Catecumeni, e l' altra de' luoghi di Terra Santa, e queste da farsi in tempi determinati; ed oltre la ripugnanza alla sortita del danaro fuori di Stato, ho veduto aggiungersi nel caso presente la riserva che questi signori farebbonsi, di dar, sotto la osservazione del ministro di Francia qui residente, un permesso, da cui potesse quel Governo trarre qualche fastidioso pretesto. Non però rattenuto io per tali considerazioni dal dar luogo alle diligenze da me praticabili in modo, conforme l' Eccellenza Vostra mi facea avvertenza, che non compromettesse la pontificia rappresentanza, sonomi principalmente diretto a chiamarvi a parte la mediazione di questo degnissimo Mgre Patriarca. Non era nuovo pel prelato l'oggetto; ed essendo stati con esso anteriormente passati de' somiglianti officj in pro degli emigrati ecclesiastici, si era pur mosso il di lui zelante interessamento assuntone ad officiarne qualcuno de' componenti il tribunale degli inquisitori di Stato. Al desiderio però non era riuscita conforme la riportatane risposta, come quella colla quale gli si assentiva bensì di essere liberale rapporto alle ecclesiastiche concessioni, che da lui dipendessero, e di usar nel suo particolare quei soccorsi pe' quali si fosse veduto in grado, ma pel rimanente gli veniva insinuato d' astenersi da ogni ingerenza. Tuttavia, per non lasciar prova alcuna intentata, ho stimato bene, movendone privatamente proposito colla persona destinata per le occorrenti intelligenze col detto tribunale, di cercar d'esplorare, se fossevi luogo a sperare, che, se non accordata una espressa e manifesta permissione, venisse almeno usata della connivenza, cosicchè intraprendendosi dai deputati la bramata questua, potessero questi restar sicuri di non aver a soggiacere a disgusto: ma gli annunzi che ha potuto farmi sul risultato delle nozioni che pur esso ne avea in anticipazione, sono stati parimenti lontani dal far concepire ulcuna buona lusinga. Con rincrescimento pertanto mi sono veduto in necessità di far partecipe di questo infruttuoso esito il mentovato Sig. abbate Moushaut; e nel doverlo ora ratificare all' Eminenza Vostra, non mi rimane che augurarmi la benigna persuasione di Sua Santità e di Vostra Eminenza, che non siasi da me omessa nell' affare quell' opera ch'era in mio potere; nella quale speranza, mi rassegno, con profonda venerazione,

Di Vostra Eminenza

Umilissimo, devotissimo, obbligatissimo servitore,

GIULIO CESARE GARATTONI.

40.

CDLXXIII.

LETTRES PATENTES DU ROI D'ESPAGNE

AU SUJET DE L'HOSPITALITÉ A DONNER AUX ECCLÉSIASTIQUES FRANÇAIS ÉMIGRÉS.

Madrid, 2 novembre 1792.

Real cedula de S. M. y señores del consejo, por la qual se establecen las reglas que se han de observar en quanto al modo de permitir la entrada de ecclesiásticos franceses en estos reynos, y su permanencia en ellos.

Don Carlos, por la gracia de Dios, rey de Castilla, de Leon, de Aragón, de las Dos Sicilias, de Jerusalen, de Navarra, de Granada, de Toledo, de Valencia, de Galicia, de Mallorca, de Menorca, de Sevilla, de Cerdeña, de Córdova, de Córcega, de Murcia, de Jaen, de los Algarbes, de Algecira, de Gibraltar, de las islas de Canaria, de las Indias orientales y occidentales, ilas y tierrafirme del mar Océano; archiduque de Austria, duque de Borgoña, de Brabante y de Milán, conde de Abspurg, de Flandes, Tiról y Barcelona; señor de Vizcaya y de Molina, etc. A los del mi consejo, presidente y oidores de mis audiencias y chancillerias, alcaldes, alguaciles de mi casa y corte, y á los corregidores, asistente, gobernadores, alcaldes mayores y ordinarios, asi de realengo, como de señorío, abadengo y ordenes, y á todas las demás personas de qualquier estado, calidad y condicion que sean de las ciudades, villas y lugares de estos mis reynos y señoríos : YA SABEIS, que por las leyes y autos acordados está mandado quanto debe executarse con los extrangeros que se hallen en estos mis reynos, y los que de nuevo quieran, ó tengan necesidad de venir á ellos, segun fuere el motivo y objeto de su establecimiento, venida, ó permanencia, y conforme á los tratados hechos con las otras potencias; y que para no confundir las clases, proporcionando se guarden á cada una las exenciones y derechos correspondientes, se dispuso asimismo que se formase por las justicias en su respectivo pueblo y distrito matrícula exacta que comprehendiese y explicase el número de dichos extrangeros, su calidad y destino, de forma que se viniese en conocimiento y constase quáles eran, y debian tenerse y reputarse por vasallos avecindados y domiciliados, y quáles por transeuntes. Para la mas puntual execucion de estas providencias se publicaron las reales cédulas de veinte de julio, y veinte y nueve de noviembre del año próximo de mil setecientos noventa y uno, é instruciones de veinto y uno de julio y dos de septiembre del mismo, donde se renueva y especifica todo lo que debeis hacer respecto de los extrangeros existentes en mis dominios, y los que en adeante vengan á ellos con qualquier título ó causa, haciendoos responsables e su observancia : y habiendo llegado á mi noticia que un considerable número de eclesiásticos franceses se han introducido é introducen en estos mis reynos por diferentes puertos y pueblos, de los quales no tratan en par-

ticular dichas reales cédulas é instruciones, y considerando que acerca de estas personas conviene dar algunas reglas particulares, que al paso que llenen el objeto de las indicadas providencias generales sobre extrangeros, preserven al clero español, y á todos mis vasallos de los daños que pueden ocasionar semejantes eclesiásticos, llevando para sí las obenciones del altar, las limosnas y socorros con que se provea á su manutencion y vestuario, y á cuya percepcion tienen privilegiado derecho los naturales : Por tanto, para que el exercicio de la hospitalidad, asilo y refugio, que exponiendo haber sido expulsos de su patria, me piden dichos eclesiásticos, buscan, y se les ha dispensado en estos mis reynos, no ceda enperjuicio de mis vasallos; y en vista de lo que sobre este asunto me ha hecho presente el mi consejo con el objeto de que en todo se guarde el órden que corresponde, he venido en resolver y mandar lo siguiente.

1. Qualquiera Francés, que con el nombre de eclesiástico intente introducirse en mis dominios, ha de traer pasaporte del cónsul español de la provincia, puerto, ó pueblo del lugar de donde salga, en que se exprese la qualidad de su estado, motivo de la salida de su patria, fin y objeto de trasladarse a España, cuyo pasaporte lo presentará á la justicia del primer pueblo donde llegare, para que les permita introdurcirse en el reyno : y los cónsules no los darán sin estár bien seguros de la verdad de los hechos.

2. Careciendo de pasaporte dichos eclesiásticos se presentarán tambien á las mismas justicias para que examinen la causa de no traerlo, y todo lo conveniente á comprobar el estado de los emigrantes, motivos que á ello les obligue, o fin que los aníme.

3. Las justicias de los pueblos en que se quieran introducir avisarán de su llegada inmediatamente al capitan general de la provincia, con noticia puntual del número de personas, sus circunstancias, y lo que resulte de los pasaportes ó examen hecho en su defecto, para que les comuniquen la órden de lo que hayan de executar con dichos eclesiásticos.

4. En caso de no ser sospechosos, harán el juramento de transeuntes prevenido en las citadas reales cédulas é instruciones, y los capitanes generales señalarán los pueblos en que deban residir, y los de su ruta, y se les advertirá que por ningun motivo la alteren, ni quebranten, pues de lo contrario se tomarán las mas rigorosas providencias contra el inobediente.

5. Siendo sospechosos deberán salir inmediatamente de mis dominios, sin permitirles de modo alguno que se internen en ellos.

6. Los capitanes generales se entenderán con los MM. RR. arzobispos y RR. obispos, para el repartimiento de los referidos eclesiásticos franceses, avisandoles del número que destinen á los pueblos de su respectiva diocesis; y los prelados expondrán el mayor ó menor número que puedan mantener y colocar, para que se les aumente ó disminuya con conocimiento de sus proporciones.

7. En el expresado repartimiento se han de excluir la corte absolutamente, y tambien las capitales de provincia en quanto sea posible.

8. Luego que dichos eclesiásticos lleguen al pueblo señalado para su residencia, presentarán á la justicia el pasaporte del capitan general que lo

acredite, para que les permita su permanencia; y despues al superior eclesiástico que haya en él; y los RR. obispos por sí, ó sus vicarios, ó comisionados reconocerán exactisimamente los documentos que traigan con que acreditar ser tales eclesiásticos, el motivo de la venida y su objeto.

9. Asegurados de su qualidad eclesiástica y de ser católicos, los distribuirán dichos RR. obispos en los conventos de regulares del propio pueblo, en que precisamente han de vivir sujetos al superior de ellos, sin que por título alguno se les permita hacerlo en casas de particulares, para que de este modo sea menos costoso proveer al sustento de estos refugiados; y los pudientes de ellos contribuyan á sus paisanos y compañeros necesitados.

10. No se les dará licencia de confesar mas que entre sí; negandoseles absolutamente para prodicar; y las de celebrar sea solo el santo sacrificio de la misa, sin estenderlas á otra funcion alguna eclesiástica.

11. Los RR. obispos informarán del destino ú aplicacion que podrá darse á los mismos eclesiásticos franceses, para que no estén ociosos y puedan proporcionarse medios de subsistir por sí sin servir de carga al Estado ni á los pueblos; en la inteligencia de que no han de exercer la cátedra, ni otra especie de magisterio público ni privado, y que la ocupacion ó exercicio que se les intente dar, debe ser compatible con el decoro del estado eclesiástico, y segun el espíritu de la primitiva y verdadera disciplina de la Iglesia.

12. Los mismos RR. obispos encargarán se observe la conducta de estos eclesiásticos en su porte, conversaciones y doctrina, remediando lo que desde luego noten perjudicial, y darán noticia al consejo de tode quanto ocurra.

13. Formarán lista de los eclesiásticos que ya tengan en su respectiva diócesis, y la dirigirán al consejo, explicando los pueblos y conventos en que los hayan destinado : lo que repetirán al fin de cada mes siempre que se les aumente el número.

14. El M. R. arzobispo de Toledo señalará el pueblo y convento en que residan los eclesiásticos franceses que están en Madrid, y el término preciso en que han de transferirse á ellos, sin escusa ni dilacion.

15. Tanto los RR. obispos, como los capitanes generales, tendrán consideracion en dicho repartimiento, á que no se congreguen muchos en un pueblo, y que no se destine al que no diste veinte leguas de la frontera.

16. En los pueblos á que lleguen dichos eclesiásticos franceses, en los de la ruta, ó de la residencia, estarán á la mira de sus operaciones las justicias, para dar cuenta sin pérdida de tiempo al consejo y al capitan general de la provincia de todo quanto adviertan notable ó perjudicial, tomando desde luego por sí las providencias convenientes á contener el daño si fuere de naturaleza que exija remedio en el momento.

17. Los capitanes generales remitirán al consejo de quince en quince dias listas exactas y expresivas de los eclesiásticos franceses que se hayan introducido por los pueblos de su mando, y de las diócesis á que se han repartido, con expresion de sus nombres y circunstancias, y de quanto vaya ocurriendo digno de la noticia de este tribunal.

18. Todos estos capítulos se observarán por ahora, y sin perjuicio de otras

providencias que en adelante haga precisas ó conducentes la experiencia y sucesos posteriores.

Y para que todo tenga el debido cumplimiento se acordó por el mi consejo expedir esta mi Cédula : por la qual os mando á todos y á cada uno de vos en vuestros respectivos distritos , lugares y jurisdiciones, veais mi expresada resolucion, y la guardeis y cumplais segun en sus capítulos se contiene, sin contravenirla, ni permitir que se contravenga en manera alguna, antes bien para su debida execucion dareis los autos y providencias que se requieren, procediendo en este asunto con el zelo y diligencia que corresponde, en inteligencia de que sereis responsables de sus resultas : Y encargo á los M. RR. arzobispos RR. obispos y demás prelados ecclesiásticos de estos mis reynos que exercen jurisdicion ordinaria en sus respectivas diócesis y territorios, y á sus oficiales, provisores, vicarios, curas párrocos ó sus tenientes, superiores de las ordenes regulares, y demás personas á quienes pertenezca lo contenido en esta mi cédula, observen y cumplan lo dispuesto en ella, y lo hagan observar y cumplir, dando á este fin las mas oportunas providencias para que tenga su debido efecto en la parte que les toca. Que asi es mi voluntad, y que al traslado impreso de esta mi cédula, firmado de D. Pedro Escolano de Arrieta, mi secretario, escribano de cámara mas antiguo y de gobierno del mi consejo, se le dé la misma fé y crédito que á su original. Dada en San Lorenzo à dos de noviembre de mil setecientos noventa y dos : YO EL REL : Yo Don Manuel de Aizpun y Redin , secretario del Rey nuestro señor, lo hice escribir por su mandado : El conde de la Cañada : D. Francisco Gabriel Herran y Torres : El conde de Isla : D. Josef Antonio Fita : D. Gonzalo Josef de Vilches : Registrada : D. Leonardo Marques : Por el Canciller mayor : Don Leonardo Marques.

Es copia de su original, de que certifico.

DON PEDRO ESCOLANO DE ARRIETA.

CDLXXIV.

ECCOLE CONSALVI,

AUDITEUR DE LA SAINTE ROTE, ET PROSECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ,

A MGRE FALZACAPPA, A ROME.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 22.

Venezia, 5 aprile 1800.

Illustrissimo e reverendissimo Sig. Padrone colendissimo,

Mi commette il Santo Padre di risponderle in suo nome, e di manifestarle il suo gradimento delle felicitazioni da lei fattegli per la sua assunzione al sommo Pontificato, assicurandola della sua benevolenza.

Quanto alla presidenza interina degli ecclesiastici emigrati francesi per l' assenza di Msre Caleppi, non vede il Santo Padre alcuna ragione per cui ella debba dubitare di continuarne l'esercizio, come l' ha pratticato finora.

Riceva da me nel mio particolare, carissimo monsignore mio, le assicurazione della mia vera stima, e mi continui la sua antica amicizia, come di cuore io desidero, e in somma fretta mi protesto constantemente,

Di Vostra Signoria illustrissima e reverendissima,
Devoto obbligato servitore,
Ecole Consalvi,

CDLXXV.

SUSSIDII STRAORDINARII SOMMINISTRATI AI SACERDOTI FRANCESI EMIGRATI DELLA STESSA NAZIONE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Roma, agosto 1793.

Ai D. Gio. Batta Blanchet per le spese del viaggio ad ascoli di suor Giuliana Guigon, e della servente Francesca d'Arles........	32	»
Ai sacerdoti du Cluzeau, Seyssau, Babu, Confort, Liotard, Bimbau, Beauchamp, Taulier, per le spese del viaggio a Camerino.....	22	»
Alle cappuccine di Monte-Cavallo............................	20	»
A Gio. Batta de Carriere, consigliere chierico nel parlamento di Bordeaux..	15	»
Al D. Gio. Domenico Peru, sacerdote	15	»
Al monastero di San Giuseppe a capo le case..................	28	»
A D. Paolo Chabert, prete.................................	6	»
A D. Gio. Giuseppe Archier, vicario generale di Vence	20	»
A D. Donato Giuseppe Cherò, vicario generale di Grasse........	15	»
Al Sig. Gio. Sala, in rimborso di spese per lo scarico e trasporto degli effetti delle monace Salesiane	8	»
A Monsor Morozzo, gov. di Cività-Vecchia, in rimborso di spese e sussidj dati ad alcuni sacerdoti francesi....................	46	70
Al Sig. don Agostino Capalti, vicario for. di Cività-Vecchia, in rimborso di altre simili spese e sussidj	78	»
A D. Pietro Jausserand, benefiziato di Avignone	8	»
A Monsor vescovo di Vence..................................	300	»
A Monsor vescovo di Nebbio..................................	100	»
All'abbate Pelle, benefiziano d'Avignone	6	»
A D. Pietro Vittore Faulguette, sotto curato di Marsiglia........	6	»
A D. Giovanni Constant, sotto curato di Rhodez...............	6	»
A D. Giuliano Gabori, prete................................	3	»
Al diacono D. Giovanni Dutelly.............................	3	»
All'accolito Gio. Matteo David..............................	5	»

A D. Claudio Milbe Potingon, prete........................ 5 »
A D. Francesco M. Marignane, confessore di monache......... 5 »
A D. Francesco Deponzolo, direttore di Santa Garda di Avignone. 5 »
A D. Giacomo Giuseppe Rille, sotto curato di Marsiglia........ 5 »
A D. Carlo Espinase Chierico................................ 3 »
A D. Luigi M. Seguin, dottore di Sorbona................ ... 6 »
A D. Francesco Lacenaire, curato............................ 6 »
A D. Giovanni Don, prete.................................... 3 »
Al medesimo... 5 »
A D. Giuseppe Dionisio d'Anselme, sotto curato di Parigi....... 5 »
A D. Francesco Gorard de Vacheres, sacerdote................ 5 »
A D. Giuseppe Corbez, sotto curato nella diocesi di Cavaillon.... 5 »
A D. Luigi M. Gibert, vicario generale di Tulles.............. 10 »
A D. Giacomo Imberto de Gordan, canonico d'Agde............ 10 »
A D. Girolamo de Jordan, benefiziato d'Agde................. 10 »
A D. Pietro Blassier, sacerdote della congregazione di Santa Garda d'Avignone.. 6 »
All' abbate Pelle, benefiziato d'Avignone.................... 5 »
A D. Gio. Leonardo Tournefort, curato nella diocesi di Carpentras 5 »
Al vicario cap. di Terracina, e per esso al Sig. abbate Monti, per rimborso di spese fatto per gli emigrati..................... 27 »
A D. Stefano Ruffin in Colle Vecchio, e per esso al P. Targioni, per vestiario.. 6 »
A Mons^or Caleppi, per rimborso di spese di viaggio di due orsoline a Calvi, et die due ecclesiacci a Todi .... 20 »
A D. Basilio Ferrand, canonico di Nisme..................... 10 »
A D. Gio. Batta Valens, sotto curato nella diocesi de Limoges.. 5 »
A D. Gio. Constans, sotto curato di Rhodez.................. 3 »
A D. Giuliano Gabori, sacerdote............................. 4 »
A D. Matteo David Chierico.................................. 3 »
A D. Giuseppe Ravanas, curato d'Aix........... .... 10 »
A D. Luigi M. Seguin, dottore di Sorbona..................... 6 »
A D. Carlo Chevretel, vicario generale di Grasse............... 6 »
A D. Giacomo Merò, vicario generale di Grasse................ 6 »
Al canonico Torini di Nizza.................................. 10 »
All' abbate Roux, vicario generale et superiore del seminario d'Avignone.. 10 »
Alla superiora delle Orsoline, per vestiario di alcune emigrante.. 50 »
A D. Francesco Marignane, confessore di monache............. 3 »
A D. Pietro Gouffrey, curato nella diocesi di Perigueux......... 4 »
A Pietro Raboin, terziario.................................. 3 »
A Monsig^or vescovo di Nebbio .... 100 »
A Monsig^or arcivescovo d'Avignone........................... 200 »
A D. Giuseppe Ravanas, curato d'Aix......................... 8 »
A D. Carlo Chevretel, vicario generalo di Grasse.............. 3 »
A D. Giacomo Merò, vicario generale di Grasse................. 3 »

A D. Luigi M. Seguin, dottore di Sorbona....................	5	»
A D. Domenico Julien, curato di Beziers.....................	6	»
Ai Fratelli D. Pietro, e D. Luigi Pin, sacerdoti................	6	»
Al canonico Torini di Nizza per viaggio......................	18	»
All' abbate Roux, superiore del seminario d'Avignone..........	8	»
A D. Felice Giuseppe Corbert, sotto curato nella diocesi di Cavaillon..	4	»
A D. Luigi M. Seguin, dottori di Sorbona....................	4	»
A D. Giuseppe Ravanas, curato d'Aix.........................	8	»
A D. Girolamo Merò, ed a D. Carlo Chevretel, vicarj generali di Grasse..	7	»
A D. Pietro d'Auribeau, vicario generale di Digne.............	10	»
A D. Leonardo Tournefort, curato nella diocesi di Carpentras...	4	»
A D. Luigi Darve, sacerdote..................................	3	»
Al medico Santamico, per malattia dell' abbate de Maussac, vicario generale di Limoges..................................	20	»
Allo speziale Francesco Mutarelli, per medicine per lo stesso.....	20	»
All' abbate Roux, vicario generale d'Avignone..................	10	»
A D. Domenico Julien, curato di Beziers......................	6	»
A D. Giacomo Merò, e a D. Carlo Cheuvretel, vicario generale di Grasse..	7	»
A D. Leonardo Tournefort, curato nella diocesi di Carpentras...	3	»
A D. Giuseppe Ravanas, curato d'Aix.........................	8	«
A D. Luigi M. Seguin, dottore di Sorbona....................	4	»
All' abbate Mac Brady..	4	»
Al sartore Giuseppe Ambrogini per l'abbate de Voyon, dottore della Sorbona..	8	»
A D. Giuseppe Fongues, sotto curato di Manosque.............	5	»
Al medesimo..	5	»
All' abbate Vial, sotto curato di Forcalguier, in cinque volte.....	25	»
Al D. Luigi Davy, sacerdote..................................	4	»
A D. Pietro Nay, curato nella diocesi d'Arles..................	6	»
All' abbate Mac-Brady..	6	»
All' abbate Gonthier, sacerdote................................	1	»
All' abbate di Castellane, per distribuire ad alcuni preti francesi..	20	»
All' abbate Madourin, sacerdote...............................	2	»
All' abbate Legier, benefiziato d'Avignone.....................	1	»
All' abbate Jehan, curato nella diocesi d'Avignone.............	2	»
Ad' un' altro Francese secolare...............................	30	»
Al chierico Conil, per viaggio.................................	6	»
Ai sacerdoti Maffioli, per viaggio	30	»
All' abbate Bufferent, canonico di Vienna e vicario generale di Troyes..	5	»
All' abbate Ferandi, sacerdote.................................	5	»
Ad un sacerdote raccommandato de Mgr d'Évreux	3	15
All' abbate Monot, curato della diocesi di Chalons.............	5	»

All' abbate Perrin, sacerdote	3	»
All' abbate Olivari, sacerdote	3	»
All' abbate Madourin, sacerdote	3	»
All' abbate Henrici, sotto curato d'Aix	3	»
Agli abbatti Regnier e Rolland, sacerdoti, per viaggio	10	»
A D. Carlo Espinasse, chierico	3	»
Agli abbati Bardonin, sotto curato nella diocesi d'Aix, e Arnoux, sotto curato nella diocesi d'Arles	6	»
All' abbate Goulard, deputato alla prima assemblea	10	»
Ab diacono Deviane	3	10
All' abbate Henrici, sotto curato di Aix	3	»
A D. Carlo Espinasse, chierico	3	»
A D. Giuseppe Fougue, sotto curato di Manosque	5	»
All' abbate Henrici	3	»
Al diacono Deviane	5	»
All' abbate Giuseppe Fougues	2	60
A D. Pietro Gosserand, benefiziato d'Avignone	2	»
A D. Carlo Espinasse, chierico	3	»
All' abbate di Castellane, per le spese del viaggio di alcuni sacerdoti	6	»
Al diacono Deviane	2	»
Ad un canonico d'Avignone	10	50
Ad alcuni preti bisognosi	13	»
Al diacono Deviane	2	»
All' abbate Chabert, e due altri sacerdoti, per viaggio	5	»
Per tre carrozze, ed il pagamento di tre cursori per avvertire i preti francesi di non uscire nel giorno dei 14 gennaro 1798	6	»
Ad una donna francese bisognosa	1	»
Ad un' altra nello stesso caso	»	50
All' abbate Mac Brady, sacerdote	3	»
All' Sig. Brunet, cavaleggiero d'Avignone	10	»
Ad' una donna francese bisognosa	1	20
Per carrozze ed altre spese all' arrivo delle monache francesi, et per il trasporto di una monaca da San Egidio et San Giuseppe a capo le case	4	44
A D. Giacomo Vidal, chierico	4	»
All' abbate Domenico Julien, curato di Beziers	5	»
A D. Giacomo Arlac, curato nella diocesi di Nîmes	5	»
A D. Gio. Maria, *velut* sotto curato di Lyone	5	»
A D. Giovanni Matteo David, chierico	3	»
A D. Giacomo Vidal, chierico	2	»
A D. Giovanni Martegute, chierico	3	»
A D. Gio. Matteo Daviel, chierico	3	»
A D. Giacomo Arlac, curato nella diocesi di Nîmes	3	»
A D. Gio. Matteo David	3	»
A D. Giacomo Vidal, chierico	3	»

A D. Gio. Mortegute, chierico	2	»
Al Bertrand, chierico	3	»
A D. Gio. Mortegute, chierico	2	»
A D. Gio. Batta Rivel, benefiziato di Agde	5	»
All' Abbate Fenoili, curato nella diocesi di Avignone............	10	»
A D. M. Brochet, canonico di Bolene...........................	10	»
Ai sacerdoti Giuseppe Buchoni e Saverio Buchoni fratelli.......	6	»
A D. Giacomo Vidal, chierico..................................	4	»
A D. Crisostomo Baldy, sacerdote..............................	4	»
A D. Pietro Felice Daboin, sacerdote...........................	3	»
Al Sig. D. Pietro Florans, canonico di Carpentras, per soccorso dal moltiplico Vignoli..	100	»
All' abbate La Garde, canonico di Carpentras, dallo stesso......	100	»
Ab canonico Pietro Jouvent, canonico di Carpentras e segretario di Msre Beni..	100	»
All' abbate Ignazio Martin, canonico di Carpentras, dall' istesso...	100	»
All' abbate Giacinto Olivier, canonico di Carpentras, dallo stesso soccorso...	100	»
Al Sig. abbate Antonio Valory, canonico di Carpentras, dall' istesso soccorso...	100	»
All abbate Raxis, chierico dall' istesso moltiplico	80	»
All' abbate Roux, vicario generale da Avignone	8	»
A D. Giuseppe Ravanas, curato d'Aix.........................	8	»
A D. Luigi M. Seguin, dottore della Sorbona..................	8	»
A D. Giacomo Merò e D. Carlo Chevretel, vicari generali di Grasse	8	»
A D. Luigi Pascal, sacerdote..................................	5	»
Al cavaliere Giuseppe Leuctre de Canillac, con ordine della Signoria di Stato..	100	»
All' abbate Domenico Julien, curato di Béziers................	5	»
A. D. Leonardo Tournefort, curato nella diocesi di Carpentras...	4	»
All' abbate Roux, vicario generale d' Avignone.................	8	»
A D. Gio. Francesco Pelle, benefiziato di Avignone	5	»
A D. Gius. Ravanas, curato d'Aix............................	3	»
A D. Giacomo Merò, e D. Carlo Chevretel, vicario generale di Grasse..	3	»
A D. Luigi Maria Seguin, dottore della Sorbona...............	4	»
A D. Francesco Rivier, curato nella diocesi di Granoble.........	4	»
A D. Bertrando Martial, chierico	3	»
Al chierico Martagute...	3	»

Dal 1° di agosto 1793, sono state somministrate altre rilevantissime somme, essendosi anche fatta un' entrata di sopra i cento cinquanta scudi al mese, al deposito aperto nel Monte della pietà di Roma, a favore del Sig. contestabile. Tanto l' entrata quanto l' uscita può rilevarsi dal libro avuto dal maestro di casa del suddetto Sig. contestabile.

Non sono però queste le sole somministrazioni fattesi a favore degli

emigrati francesi. Molte ne sono passate direttamente con ordine dell' eminentissisimo Sig. segretario di Stato a Msre tesoriere, massimanente per i secolari (giacchè per gli ecclesiastici non credo che ve ne siano, fuori di scudi quattrocento... per i funerali dell' arcivescovo d'Avignone); altre ancora ne sono state fatte dalla Propaganda, e credo altre dalla Penitenzieria.

Fra i canonici di Carpentrasso, i quali ebbero una somministrazione di scudi cento (per uno) dal multiplico Vignoli, dee aggiungersene un' altro; e Msre vescovo per scudi trecento. Ma di questi vi è una nota a parte; non essendo queste somministrazioni fatte col deposito del contestabile, di cui solamente mi ero proposto di parlare a Nostro Signore; e queste non vi furono notate se non perchè passate per le mie mani.

CDLXXVI.

NOMS DES PRINCIPAUX PRÊTRES FRANÇAIS ÉMIGRÉS ET RÉFUGIÉS DANS LES ÉTATS DU PAPE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

ABERLENE ou ALBERENG (JOSEPH), d'Alais, âgé de vingt-huit ans, vice-curé de Saint-Christophore, diocèse d'Alais, chez les PP. de la Pénitence de Viterbe. — Mort le 11 août 1797.

ACHARD (JACQUES-JEAN), de Russan, âgé de vingt-six ans, vicaire de Saint-Genné de Malguerres, diocèse d'Uzès, au couvent de Saint-Philippe Neri de Città di Castello.

AIROLLES.... (DE L'), vicaire général de l'évêque de Tarbes, à Imola.

ALLUMBERT (BENOIT), de Lyon, âgé de trente et un ans, lecteur public de philosophie à Lyon, au couvent de Saint-Augustin d'Ancône.

ALMERAS (ANTOINE), de Lyon, âgé de quarante-deux ans, confesseur des religieuses de la Victoire de Lyon, au couvent des Minimes réformés d'Urbini.

ANDRÉ (FRANÇOIS), de Beddaride dans le Comtat, âgé de soixante et un ans, chanoine de la métropole d'Avignon, à Saint-André della Valle. — *Molto raccomandato dall' eminentissimo Antonelli.*

ANDUSE (JEAN-ANTOINE), professeur de théologie, au séminaire d'Alby, à Monte Citorio.

ANGLARD DE BASIGNAC (ANTOINE D'), de Mayrand, âgé de trente-deux ans, vicaire général de Clermont, à Pérouse.

ARBAUD (FRANÇOIS-ANTOINE), de Manosque, âgé de vingt-six ans, professeur au grand séminaire d'Aix, à Saint-Alexis.—*Partito per Bologna.*

ARBAUD (GASPARD-ANTOINE D'), de Château-Vieux, âgé de soixante-six ans, dignitaire comte de la collégiale de Saint-Victor de Marseille, à la rue Condotti. — (*Ottimo.*)

ARCHIER (Jean-Joseph), de Colignac, âgé de trente-six ans, curé et vicaire général de Vence, logé à la Trinité du Mont. (*Buono.*)

ARNAULD (Jacques d'), de Barcelonette, âgé de trente-sept ans, prêtre séculier attaché à la cathédrale de Toulon, chez les PP. Dominicains, à Bertinoro.

ARNAVON (François), de l'Isle, âgé de quarante-huit ans, prieur de Vaucluse, diocèse de Cavaillon, chez Mgr l'évêque de Moulins. — *Passato al Gesù e Maria : dice la messa a Ma Adelaide.*

ARNOUX (Noel), de Marseille. âge de soixante-cinq ans, vicaire de Saint-Ferréol-de-Marseille, rue Borguonioni. — *Era da quaranta anni compagno del curato di S. Ferreol, massacrato a Marsiglia.*

AUDIBERT (André), de Valoise, âgé de quarante-trois ans, prêtre, professeur de théologie morale au séminaire d'Embrun, chez les Célestins de Faënza.

AUDRIC (Jean-Joseph), de Trest en Provence, âgé de vingt-sept ans, préfet des études au petit séminaire d'Aix, à Sainte-Prudentienne, passé à Brisighella, diocèse de Faenza.

AUGIER (Jacques), âgé de soixante-neuf ans, chanoine de Saint-Gilles, diocèse de Nîmes, chez les Chartreuses, à Ferrare. — Mort le 8 juillet 1796.

AUGIER-ALBAN, de Grasse, âgé de quarante-quatre ans, chanoine de Grasse, chez les Philippins de Pérouse.

AURIBEAU (Pierre d'), de Digne, âgé de trente-huit ans, chanoine archiacre et official de Digne, à *Santa Prassede. — Ha cinque scudi al mese e la messa : buono, ma tropo focoso; si è sempre però condotto bene, ed è instancabile per il bene della Chiesa.*

AUSTRIC (Jean-Baptiste), de la Tour-d'Aigues, âgé de quarante et un ans, curé, puis directeur du séminaire d'Aix, à côté de l'oratoire *de la Chiesa nuova, a Santa Prudenziana,* passé à S. Salv. Maggiore, dépendant de l'abbaye de Farfa. (*Ottimo.*)

BALDAS (Michel-Antoine), chanoine, vicaire général de Senez, au couvent de Saint-Dominique à Bologne.

BARBAZAN .... (de), vicaire général de Toulouse, à Bologne.

BARDOUIN (Joseph), d'Apt, âgé de trente et un ans, vicaire de Reillone, diocèse d'Aix, à la Chartreuse. — Passé à Ascoli. — Passé à Fermo.

BARRE (Pierre), supérieur du séminaire de Marseille, chez un particulier, Bologne.

BARON DESCHAMPS (François), chanoine de Lyon, à Bologne.

BAUME .... (de la), vicaire général de Senez, à Vercelli. Passé à Bologne.

BAUSSET (Pierre-Ferdinand de), de Rochefort, archidiacre d'Orléans et vicaire général de Fréjus, âgé de trente-huit ans, à Ferrare, chez les Bénédictins.

BEAU (Thomas), de Vaison dans le Comtat, âgé de soixante et un ans, chanoine, curé de l'église cathédrale, vicaire général d'Alais, au monastère de S. Stefano del Caco, à Santa Prasede.

BEAUCHAMPS (Laurent de), de Carpentras, âgé de vingt-huit ans, pro-

fesseur de théologie au séminaire de Carpentras, au séminaire de Camerino. — *Morto di vajolo, in gennajo* 1795.

BEAUFORT. . . . (DE) ancien vicaire général d'Orléans, strada Rasella.

BELLANGER (JEAN-LOUIS), grand vicaire d'Adge, chez les chanoines réguliers du Saint-Sauveur, à Bologne.

BELLET (JEAN DU), de Saint-Flour, âgé de trente-cinq ans, docteur de la maison de Sorbonne de Paris, chez M. l'ambassadeur de Malte.

BERBEY (JEAN-BAPTISTE), de Long-Pierre, âgé de cinquante-trois ans, directeur du séminaire de Besançon, chapelain à Saint-Louis-des-Français. — (*Partito.*)

BERNARD (JEAN-JOSEPH), de Grenoble, âgé de trente-trois ans, prosecrétaire de l'évêque de Grenoble, au couvent des Minimes Conv. d'Urbini.

BERNARDO (JEAN-LOUIS), de Sartène, âgé de trente et un ans, professeur de philosophie dans l'université de Poitiers, chez les Dominicains de Pesaro.

BERTRAND (JACQUES-ÉTIENNE), de Béziers, âgé de trente-quatre ans, docteur dans l'université de Toulouse, prébendé de la collégiale de Saint-Aphrodise, vice-curé de la paroisse de la Madeleine de Béziers, chez les Philippins de Fano.

BERTRANDET (JEAN-PIERRE), d'Avignon, âgé de vingt-trois ans, chanoine de Saint-Didier d'Avignon, chez les Oratoriens de Forli.

BLANC (LAURENT), d'Embrun, âgé de cinquante-trois ans, professeur de philosophie, placé chez les Barnabites à Pérouse.

BLANCARD (JOSEPH), de Marseille, âgé de quarante-deux ans, prêtre recteur de l'hôpital de Marseille, à la maison de Saint-Philippe de *Nocera nell' Umbria.*

BLANCHARDI (JEAN-FRANÇOIS), vicaire général de Senez, âgé de soixante ans, chez les Minimes réformés de Castelgandolfo.

BLASSIER (PIERRE), de Sainte-Cécile dans le Comtat, âgé de trente ans, directeur du séminaire de Sainte-Garde d'Avignon, à *Santa Maria in Monterone.*

BLEINE (ANDRÉ), de Strasbourg, âgé de quarante-huit ans, prêtre-directeur du collége d'Embrun, au couvent de Saint-François à Ravenne.

BOIRET (DENIS), de la Flèche-en-Anjou, âgé de cinquante-neuf ans, directeur du séminaire des Missions-Étrangères de Paris, *strada Felice,* près Mgr le cardinal Albani.

BOISDEFFRE (FRANÇOIS DE), vicaire général du diocèse du Mans, chez les Minimes conv. à Urbino.

BOISSON DE LA SALLE (ALPHONSE), chanoine d'Aix, chez un particulier, à Bologne.

BOMPARD (ÉTIENNE), de Combrières, diocèse de Nîmes, âgé de cinquante-deux ans, provincial des Min. observ. de la province de Saint-Bernardin, de la communauté de Nîmes, au couvent des Minimes observ. de Caprarola.

BONIOL DE LA COSTE (JEAN-FRANÇOIS), d'Arles, âgé de trente et un ans, chanoine de la métropole d'Arles, chez les PP. prêcheurs de Cagli. — Mort.

BONNAMY (JEAN-BAPTISTE), de Levroux, âgé de trente et un ans, professeur dans le collége de Nevers, chez les PP. Augustins de Monte Cosaro, diocèse de Fermo, etc.

BORIE (JEAN-BAPTISTE), d'Uzès, âgé de trente ans, professeur de théologie au séminaire d'Avignon, chez les PP. réformés de Frascati.

BOREL (DOMINIQUE), de Marseille, âgé de quarante-neuf ans, curé dans le diocèse de Marseille, chez les Camaldules de Saint-Esprit de Faenza. — *Morto nel* 1794. (*Ottimo.*)

BOREL (PIERRE), âgé de quarante-quatre ans, chanoine et vicaire général de Saint-Flour, chez les Dominicains de S. Sabine, à Ferrare.

BORNE (JACQUES), de Billome, professeur de mathématiques dans le séminaire de Saint-Irénée de Lyon, à Fano chez les Iérosolomitains.

BOUCHON (DOMINIQUE), de Mornas, âgé de cinquante-cinq ans, professeur de théologie de la province de la congrégation du Saint-Sacrement, de communauté à Cadenet, diocèse d'Aix, à la Minerve.

BOURGIN (PIERRE), professeur au séminaire du Saint-Esprit de Paris, à Rome.

BOYER (JEAN-JOSEPH-ALEXANDRE), de Thomare (Haute), âgé de quarante et un ans, curé de la Ciotat, chez Joseph Burti. — Mort le 17 avril 1795.

BRASSE (JEAN-BAPTISTE LA), chanoine de Luçon, chez les Théatins, à Bologne.

BROCHIER (JEAN-FRANÇOIS-VICTOR), de Grenoble, âgé de soixante ans, vicaire général de Grenoble, chanoine de la collégiale de ladite ville, *nella canonica de Lateranensi di S. Marino* de Rimini.

BROSSE (GILBERT DE), chanoine de Lyon.

BROSSE DE LA BARGE (GILBERT DE), de Lyon, âgé de trente-six ans, chanoine de Lyon, au couvent dit *Gratiarum*, de Terni.

BRUNIÈRE (CLAUDE-JEAN-JOSEPH DE LA), de Sésanne, âgé de trente-trois ans, vicaire général et chanoine d'Uzès, docteur de Sorbonne, chez les PP. Augustins de Viterbe. — Passé à Rome, à la Mission, à *Monte Citorio*.

BRUYERE (PIERRE-PAUL DE LA), de Montfaucon, âgé de quarante-cinq ans, curé de Grazac, diocèse du Puy, chez les PP. Servites, à Gubbio.

BUFFEVENT (LOUIS-AGATHANGE), de la côte Saint-André en Dauphiné, âgé de trente-trois ans, vicaire général de Troyes, chanoine comte du chapitre de Saint-Pierre de Vienne, à Saint-Paul-Trois-Fontaines. — Passé à Macerata, et puis à Lorette.

CALONNE (ISIDORE-MARIE DE), prêtres du diocèse de Paris, à Ravenne. — Passé à l'abbaye de Farfa. — Passé à Anagni.

CARLAVAN (CLAUDE-TROPHINE), âgé de vingt-huit ans, professeur de philosophie au séminaire de Grasse, à la maison de la Consolation de Ferrare.

CAMBIS (GASPARD DE), de Glandèves en Provence, âgé de trente-neuf ans, chanoine, grand archidiacre, vicaire général de Chartres, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé d'Haute-Saille, aumônier de la

reine de France, *appresso l'arco Corbognano.* — Mort le 30 septembre 1794.

CANILLAC (MATTHIEU-BERNARD DE), prêtre de la congrégation de la Doctrine chrétienne du diocèse de Lodève, à Bologne.

CARIGNAN (SIGISMOND DE), âgé de vingt-sept ans, prêtre-capucin du diocèse de Trèves, à Ferrare.

CARPILHET (PAUL), vicaire général de Grasse, âgé de cinquante ans, à Ferrare.

CARRIÈRE (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-DE-PAULE DE), de Bordeaux, âgé de quatre-vingt-deux ans, conseiller clerc au parlement de Bordeaux, à côté de Saint-Louis. — Mort.

CASTELLANE ADHÉMAR (JEAN-ANDRÉ-CHARLES-ANTOINE DE), de Marseille, âgé de trente-sept ans, vicaire de la paroisse du Saint-Esprit d'Aix. *In casa della signora Bonnart, salita Santo Bastianello.*

CHAIX (ANTOINE-SYMPHORIEN), de Lombesc en Provence, âgé de vingt-huit ans, directeur de la communauté des Philosophes du grand séminaire d'Aix, à Saint-Norbert. — Passé à Macerata, chez les Dominicains.

CHALVET (PIERRE-ANTOINE), de Revel, diocèse d'Embrun, âgé de vingt-neuf ans, prêtre et professeur de rhétorique au collége d'Embrun, chez les Théat. de Ravenne.

CHAMBON LA TOUR (JOSEPH-GABRIEL), prêtre de la Mission de communauté à Sisteron, à Fossombrone. — Passé à Terni, puis à Pesaro, chez les Augustins.

CHAPELLE (JEAN-PHILIBERT DE LA), de Lyon, âgé de trente-sept ans, chanoine baron de l'église collégiale de Saint-Just de Lyon. — *In casa Ximenès.*

CHASTRE (LOUIS-SYLVESTRE DE LA), de Paris, âgé de trente-huit ans, vicaire général de Bourges, chez l'ambassadeur de Malte.

CHERVIN (RENÉ DE), de Fort-Louis, âgé de quarante-huit ans, docteur de Sorbonne, vicaire général d'Uzès, chez les PP. Carmes déchaussés de Viterbe.

CHEVALIER (CLAUDE), de Matour, âgé de trente-six ans, curé dans le diocèse de Mâcon, dans la maison de M. le comte Manzini, à Massa Lomb., diocèse d'Imola.

CHEVALIER (PIERRE-HONORÉ), de Vence, âgé de vingt-sept ans, directeur dans le séminaire de Vence, au couvent de Saint-Augustin de Soriano, diocèse d'Orte.

CHEVRETEL (CHARLES-HUBERT), de Saint-Malo en Bretagne, âgé de soixante-cinq ans, chanoine, secrétaire et vicaire général du diocèse de Grasse, rue Barbuino, chez *il signor Bartolomeo Giovanini.*

CLÉMENT (PIERRE), de Chaumard, âgé de trente-huit ans, curé de Digoin, diocèse d'Autun, chez les Philippins de Nocera, diocèse de Spolète.

CLUSEAU DE CHABREUIL (RENÉ-JUST-GABRIEL DU), de Viviers, âgé de trente-deux ans, chanoine, vicaire à Narbonne, dans le séminaire de Camerino, à Sarnano.

COLLET (Louis), de Bressan, âgé de trente-huit ans, professeur au collége de Lyon, au couvent de Saint-Valentin de Ferni.

COMTE (Antoine), de Grasse, âgé de vingt-sept ans, secrétaire de l'évêque de Grasse, chez les Minimes convent. de Sarnano, diocèse de Camerino.

CONDAMAIN (Claude), âgé de cinquante-sept ans, supérieur de la congrégation de la Mission de Lyon, à la maison de la Mission de Ferrare, passé à celle de Forli.

CORIOLIS (Louis), grand vicaire d'Aix, chez les chanoines réguliers du Saint-Sauveur, à Bologne.

COSTE (Giles), de Fréjus, âgé de quarante ans, chanoine et supérieur du séminaire de Fréjus, chez les capucins de Genzano. — Passé à Rome.

COSTER (Jean), de Nancy, âgé de soixante et un ans, curé dans le diocèse de Verdun, au séminaire de Montefiascone.

COTTIER (Dominique), de Colmar, âgé de vingt-sept ans, professeur des humanités dans le diocèse de Senez, chez les Minimes observ. de Viterbe, chez les *Cruciferi*.

COURBON (Joseph), d'Oraison, âgé de trente-neuf ans, directeur du séminaire de Riez, chez les PP. Dominicains de Fermo.

COURBON (Joseph), vicaire général de Lyon, dans une maison particulière à Bologne.

CRASTIGNAC (Pierre-Jacques), d'Adge, âgé de trente-huit ans, chanoine de la cathédrale d'Adge, au couvent de Saint-Pierre des PP. du B. Pierre de Pise, à Viterbe.

CRESSY (Paul), d'Embrun, âgé de trente-deux ans, chanoine d'Embrun, chez les Franciscains d'Ascoli.

CRETIN (Jean-François), de Besançon, âgé de quarante-cinq ans, docteur de théologie, recteur du séminaire de Nevers, au palais épiscopal de Camerino. — Passé à Bologne, puis à Cività-Vecchia.

CRETIN (Sébastien), âgé de trente-quatre ans, professeur de philosophie dans le collége de Nevers.

CRIVELLI (Charles), d'Avignon, à Bologne. — Mort le 14 février 1796.

DABURON (André-René), d'Angers, âgé de trente-cinq ans, professeur de théologie à Lyon, au monastère de Saint-Sévère de Pérouse.

DANGLARS (Antoine-Jacques), âgé de trente-quatre ans, vicaire général de Clermont, à Pérouse.

DASSAC (Benoît), de Bellegrade, supérieur bénédictin de la congrégation de Saint-Maur de la province de Toulouse, de communauté à Saint-André-lès-Avignon, placé au monastère de Saint-Benoît de Subiaco.

DAYDE (Jean-Marie), vicaire général de Béziers, à Bologne.

DAZEMAR (Hilaire), de Lodève, âgé de soixante-deux ans, archidiacre et vicaire général de Lodève, même demeure.

DEBLIEUX DE LA ROUTE (Joseph-Étienne), chanoine de Die, âgé de quarante-sept ans, à Bologne. — Passé au couvent des Minimes, couvent d'Urbania.

DEJARDIAS (Jacques), âgé de quarante-quatre ans, supérieur du séminaire de Thiers, diocèse de Clermont, à Ferrare, chez les Chanoines de Saint-Sauveur.

DELORT (Pierre-Benin), de Marseille, âgé de quarante-sept ans, chanoine de Béziers, vicaire général de Bayonne, chez les Capucins de Filotrano d'Osimo.

DENIS DE LA COUR (Nicolas), curé dans le diocèse d'Orléans, venu de Venise à Rome.

DEMAUSSAC (Jean), de Limoges, âgé de soixante-sept ans, vicaire général du diocèse de Limoges, *al Corso, verso Santo Carlo. — Morto a S. Nicolà in Arcione.*

DESCHEMPS DE LA MAGDALAINE (François-Joseph), âgé de cinquante ans, chanoine et vicaire général de Lyon, à Bologne, puis à Ancône.

DESCOURVIÈRES (Jean-Joseph), d'Usie près de Pontarlier, âgé de cinquante et un ans, prêtre, directeur du séminaire des Missions-Étrangères de Paris, strada Felice, près le cardinal Albani.

DESMARES Jean-Louis), âgé de trente ans, directeur du séminaire de Saint-Nicolas de Rouen, chez les Théatins de Rimini.

DESPORCELLETS (Armand), âgé de trente-quatre ans, chanoine de la cathédrale d'Arles, au couvent de Saint-Florent à Pérouse.

DESPREST (Pierre), âgé de trente-trois ans, professeur de théologie dans le diocèse de Clermont, à Ferrare. — Passé à Ravenne, chez les Capucins.

DEVAL (Michel), âgé de vingt-huit ans, chanoine du diocèse de Clermont, à Ferrare.

DEVERTAMY (Antoine), de Clermont, âgé de cinquante et un ans, curé de Lyon, chez les Olivet. d'Ascoli.

DEVOYON (Jean-Marie), chanoine de Limoges, docteur de Sorbonne, chez les Passionnistes.

DIESCHE ...., professeur de théologie à la Sorbonne de Paris. — Passé au séminaire de Montefiascone.

DIEULOUFET (Pierre-Félix-Victor), du lieu de Rognes, âgé de vingt-huit ans, vicaire de Pelissance, diocèse d'Aix, à Viroli. — Passé à Frascati, chez les Théatins.

DINDEL (Jacques), de Béziers, âgé de quarante ans, prêtre bénéficier de la cathédrale de Béziers, et professeur de philosophie au collége de la même ville, au couvent de Mineurs observantins de Farnese, diocèse d'Acquapendente.

DOMERQUE (Pierre-Étienne), provincial des Dominicains de la province de Lyon, âgé de soixante-cinq ans, à Imola.

DOUDON (Joseph-François-Alexandre), de Toulon, âgé de vingt-trois ans, sous-diacre et chanoine de Cuers, diocèse de Toulon, chez les PP. Dominicains de Macerata.

DOUE (Alexandre de), de Grasse, âgé de trente-neuf ans, curé de

Mujols, diocèse de Glandèves, au couvent de Saint-Dominique de Fuligno. — Passé à Genzano, etc.

DRUHLE .... (DE), chanoine de Toulouse, à Bologne.

DUCLOS (JEAN-BAPTISTE), de Moras, âgé de soixante-cinq ans, chanoine, curé de Die, chez les PP. Carmes d'Imola.

DUFAU DE LA FAGES (PIERRE), de Tauriac, âgé de vingt-huit ans, vicaire de Gintrac, diocèse de Cahors, chez les PP. Capucins de Santa Elpidio di Mare, diocèse de Fermo.

DUPONT (THOMAS-HYACINTHE), âgé de trente ans, curé de Fay, diocèse de Vienne, au monastère de Saint-Jean-Baptiste de Ferrare. — Passé à Saint-Augusin de Rimini, et de là à Forli.

DURANDAT (CHARLES-PHILIBERT), âgé de soixante ans, curé dans le diocèse de Montpellier, à Gubbio. — Mort le 19 juin 1794.

ESCAUT (CHARLES L'), âgé de quarante ans, chanoine de la cathédrale de Clermont, à Bologne. — Passé à Pérouse et puis à Fermo, chez les Missionnaires.

ESPAGNET (ANTOINE-BERNARD), âgé de vingt-six ans, vicaire, etc., de même à Viterbe.

ESPAGNET (JEAN-JOSEPH), de Senez, âgé de quarante-trois ans, secrétaire de l'évêque de Senez, chez les Carmes chaussés de Viterbe. — Passé à Rome.

EUSTACHE (HENRI-PASCAL), âgé de vingt-huit ans, prêtre bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, professeur de mathématiques dans le monastère de Saint-Sauveur d'Aniane, diocèse de Montpellier, à l'abbaye de Saint-Paul.

EYMIN (NATAL), directeur de la congrégation du Sacré-Cœur de Marseille, chez les PP. Convent. de Saint-François, à Bologne.

FAJAC (JEAN-FRANÇOIS DE), chanoine et vicaire général de Tarbes, à Bologne.

FAUCHIER (JEAN-GASPARD), de Pertuis, diocèse d'Aix, âgé de soixante-cinq ans, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame des Acc. de Marseille, au collége Germanique.

FAUGÈRES (JOSEPH), de Limoges, âgé de cinquante-trois ans, curé de Vigen, diocèse de Limoges, au couvent des PP. du B. Pierre de Pise, près de Rimini. — Mort en janvier 1796.

FERMAUD DE LA BANQUIÈRE (JACQUES-MARIE), de Montpellier, âgé de trente-six ans, prêtre bénéficier de la cathédrale d'Agde, chez les PP. Convent. de Monte-Lupone, diocèse de Lorette.

FERRAND (ANTOINE DE), âgé de vingt-cinq ans, clerc séculier du même diocèse, au couvent de Saint-Jean-de-Dieu, à Tivoli.

FERRAND (BASILE DE), âgé de cinquante ans, prêtre séculier du diocèse de Nîmes.

FERRAND (MARC-ANTOINE), de Lyon, âgé de trente-deux ans, curé de Papex, diocèse de Lyon, chez les PP. Philippins de Monte Fiore, diocèse de Fermo.

FEYT (GUILLAUME), de Castelnau-Monratier, diocèse de Cahors, âgé

de trente-huit ans, prébendé de Montauban, chez Olimpia, près de l'église Sainte-Apollinaire.

FLORANS (PIERRE DE), de Carpentras, âgé de quarante-quatre ans, chanoine capiscol de Carpentras, rue Fratina.

FLORENS (JEAN-FRANÇOIS), d'Aix, vicaire général et professeur de théologie dans le séminaire d'Aix, chez les Pères Servites de Sinigaglia.

FORNOUX (JEAN-BAPTISTE DE), âgé de trente-deux ans, curé dans le diocèse de Clermont, chez les Minimes observ. à Città della Pieve.

FORTOUL (PIERRE), d'Orres, âgé de quarante et un ans, prêtre, professeur de théologie morale au séminaire d'Embrun, chez les Célestins de Faenza.

FORTUNET (JOSEPH-DOMINIQUE-HENRI), de Carpentras, âgé de vingt-cinq ans, prêtre bénéficier de la cathédrale de Carpentras, à la Victoire.

FRESQUIÈRE (JEAN-FRANÇOIS), d'Avignon, chanoine théologal de la métropole d'Avignon, âgé de soixante-trois ans. —Mort à Rome, le 2 août 1796, dans le couvent des Capucins.

FRÉTAT (AUGUSTIN DE), du diocèse de Clermont, âgé de vingt-quatre ans, à Ferrare.

GAILLARD (JOSEPH), du diocèse de Lyon, âgé de trente ans, chanoine de la collégiale de Saint-Chamond, diocèse de Lyon, chez les Olivet. de Sainte-Marie Scolca, près de Rimini.

GANDOLFE....., curé de Sèves, diocèse de Paris, au séminaire de Montefiascone.

GARCIN (JOSEPH), de Miuches, âgé de soixante-quatre ans, chanoine et vicaire général, et GARCIN (PIERRE), du même lieu et âge, bénéficier de la cathédrale de Riez, au couvent de Sainte-Marie-Neuve de Pérouse.

GARNIER (LOUIS), d'Embrun, âgé de quarante-deux ans, professeur de théologie au séminaire d'Embrun, chez les Trinitaires déchaussés de Forli.

GARNIER (ZACHÉE), de Châteaux en Dauphiné, âgé de vingt-neuf ans, professeur de philosophie, récollet de la province de Saint-Bernardin, de communauté à Bollène, chez les PP. Observ. de Velletri.

GASSENDI (JOSEPH-LOUIS DE), de Tartonne, diocèse de Senez, âgé de quarante et un ans, vicaire général de Die, maison della Pace et Saint-Alexis.

GAUTHERON (JEAN-MARIE), de Châtenoy-le-Royal, âgé de vingt-huit ans, chanoine, curé de Châlon en Bourgogne, chez les Minimes observ. de Montemaggior, diocèse de Montefeltro.

GAUTHIER (ANTOINE DE), prêtre et chanoine de la cathédrale de Toul, venu de la Toscane.

GAUTHIER (PIERRE-RENÉ), âgé de quarante-six ans, chanoine de l'église de la Rochelle, venu d'Espagne à Aspra, en Sabine.

GAUTIER (JEAN-ÉTIENNE), de Marseille, âgé de trente-quatre ans, confesseur et chapelain des religieuses, à Marseille, chez les PP. Capucins, à Imola.

GAZET DE MAISONNEUVE (ÉTIENNE), de Ferrières, âgé de trente-

sept ans, prieur, curé de Moutset, diocèse du Puy, au couvent de Sainte-Victoire de Fossombrone.

GENNES DE L'ÉCHAPT (Jean-Henri de), de Dinan, âgé de quarante ans, prêtre de ladite ville, diocèse de Saint-Malo, au couvent de Saint-François de Paule.

GÉRIN (Jean-Nicolas), âgé de trente-six ans, bénédictin de la maison de Flavigny, diocèse de Nancy, bibliothécaire et archiviste de ladite maison, même abbaye.

GIBERT (Louis-Marie-Charles), de Paris, âgé de trente-neuf ans, vicaire général de Tulles, rue de l'Arco Carbognato, chez Antoine Vaccari. — (*Partito.*)

GIRARD (Séraphin), d'Aix, âgé de vingt-sept ans, prêtre, confesseur et prédicateur, minime réformé de la province de Saint-Bernardin, de communauté à Saint-Paul de Nîmes, chez les Minimes observ. de Césène. — Passé à Rimini, à Ferrare, chez les Minimes observ.

GIRAUD (Gaspard), de la congrégation de Saint-Sulpice, directeur et économe du séminaire de Saint-Charles d'Avignon.

GIRAUD (Gaspard-René), de Maillezay, âgé de trente-six ans, directeur et économe du séminaire de Saint-Charles d'Avignon, chez les Capucins de Frascati, à Rome.

GIRAUDY DE GREY (Philippe), de Roquemaure, âgé de vingt-neuf ans, vicaire de Saint-Genès d'Avignon, au couvent des PP. Servites d'Orviéto.

GOAILLE DE LOCHEFONTAINE ..... (de la), chanoine de Reims, à Urbino.

GONTIER (Jacques), d'Agde, âgé de soixante-six ans, religieux de la congrégation de Saint-Maur, chez les religieux du mont Cassin, maison Saint-Procolo, à Bologne.—Mort le 15 février 1796.—Et GONTIER (Philippe), du même lieu et congrégation, âgé de trente-cinq ans, même monastère.

GOURCY (Joseph-Isaie de), âgé de trente-six ans, chanoine, comte de Lyon, à Pérouse, chez les Dominicains.

GRAND (Charles-François le), de Nîmes, âgé de trente-quatre ans, prieur-curé de Saint-Martin d'Aujarques, diocèse de Nîmes, au monastère de Saint-Vital de Ravenne.

GRANGES dit PELLISSIER (Étienne de), de Carpentras, clerc tonsuré, à Terracine. *Fu fatto partire per cattiva condotta in ottobre* 1794.

GRANIER (Étienne), prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, vicaire général de Saint-Paul-Trois-Châteaux, âgé de cinquante-sept ans, à Todi, chez les Servites.

GRASSIER (Jean-Baptiste), âgé de quarante-huit ans, vicaire général de Fréjus, chez les PP. Somasques *del Gesù*, à Ferrare.

GRÉE (Jean-François de la), de Grenoble, âgé de cinquante-six ans, prêtre de l'ordre de Malte, curé de la ville Saint-Marcellin, diocèse de Grenoble, palais Genali.

GUÉPIN (Jean-François), de Tours, âgé de quarante-huit ans, curé de Saint-Pierre de Tours, dans le monastère de Saint-Paul d'Albano.—Passé à Rome.



HOMENEY DE LA TOUR (Jérôme), prêtre du diocèse de Séez, âgé de quarante ans, en Sabine, chez les Convent. de Monterotondo.

L'HOMME (Blaise-Anne de), vicaire général de Riez, à Ancône.

HULEN (Jean), vicaire général de Moulins, à Rome.

HULEN (Jean), archiprêtre et vicaire général de Malines, à Rome, à Santo Giuliano.

IMBERT (Antoine), âgé de quarante et un ans, du diocèse d'Aix, supérieur du séminaire de cette même ville, à la maison de la Mission de Ferrare. — Mort.

IMBERTI (Dominique), de Roanne, âgé de quarante-deux ans, professeur de théologie à Bourg en Bresse, augustin de la province du Dauphiné, de communauté à Saint-Nicolas de Bru, chez les Augustins de Gubbio.

IZOARD (Joseph-Étienne), d'Embrun, âgé de vingt-six ans, professeur dans le collége d'Embrun, chez les Minimes observ. de Sogliano, diocèse de Rimini.

JAQUET (André), chanoine et vicaire dans le diocèse de Lyon, venu de Venise à Rome.

JORDAN (Jacques-Imbert de), d'Agde, âgé de cinquante-sept ans, diacre-chanoine de la cathédrale d'Agde, chez la veuve Laschini. — Passé à Veroli.

JOURDAN DE MAZZART (Fidèle-Antoine), grand vicaire de Mgr l'archevêque de Vienne.

JOUVET (Joseph), âgé de quarante-neuf ans, vicaire général de Grasse, à Bologne. — Mort.

JOYÉ (Joseph), âgé de trente-trois ans, professeur de théologie, capucin de la province de Toulouse, de communauté de Montpellier, chez les Capucins de Forli.

JUILLIARD (Charles), de Lyon, âgé de quarante ans, trésorier et archiprêtre de Toucy, diocèse d'Auxerre, chez les PP. Prêcheurs d'Ancône.

JULLIEN (François), de Marseille, âgé de soixante-treize ans, chanoine, curé de Marseille, au couvent des Carmes déchaussés, à Saint-Valentin de Terni.

LACHAIRE (Joseph), vicaire général de Lodève, à Bologne.

LAGRANGE (Jean), de Couches, dans la Bourgogne, âgé de vingt-sept ans, prêtre, confesseur à Nevers, chez les PP. Augustins de Penna Billi, diocèse de Montefeltro.

LAGREFFE (Mathieu), de Béziers, âgé de trente-trois ans, prieur, curé de Béziers, chez les PP. Dominicains d'Ascoli.

LALLEMAND (Adrien), de Nevers, âgé de cinquante ans, professeur au collége de Nevers, au couvent des Mineurs convent. de Saint-Genez, diocèse de Camerino. — Passé à Civita-Vecchia. — Retourné à Camerino.

LAMY (Jean-Baptiste), âgé de trente-trois ans, du diocèse d'Embrun, vicaire général de Sisteron, à Ferrare, chez les Olivetains.

LANDINE (Benoît de), âgé de vingt-six ans, du diocèse de Lyon, à Ferrare, chez les Bénédictins.

LARRIBE (Étienne-Bernard), âgé de trente-deux ans, chanoine et curé de Bayeux en Normandie, chez les PP. della Mercede de Rocca de Papa.

LATOUR (Jean-Rosalie), de Marseille, âgé de trente-neuf ans, chanoine de Marseille, au collége d'Apollinaire.

LATOUR (Pierre), d'Aleth, âgé de vingt-six ans, professeur de grammaire au collége d'Aleth, au couvent des Mineurs convent. de Viterbe.

LATOUR FONTANET (Pierre), d'Alais, âgé de quarante ans, prêtre, professeur dans le collége d'Alais, chez les Augustins de Soriano. — Chez les Carmes déchaussés de Viterbe.

LAVAL (Barthélemi-Martin de), d'Uzès, âgé de soixante-six ans, chanoine d'Uzès, curé de Vers, diocèse d'Uzès.—Passé à la Mission, à Tivoli.

LAVAL (Bartholomée de), âgé de soixante-treize ans, curé du diocèse de Nîmes, placé à Tivoli. — Passé à Rome, chez les PP. Servites de Saint-Nicolas, in Arcione.

LEGIER (Jean-Elzéar), d'Apt, âgé de trente ans, professeur au collége d'Apt. dans la maison de Saint-Philippe d'Osimo.—*Item* Joseph-Charles et François LEGIER.

LEMERCIER (Jean-Louis-Simon), âgé de trente-huit ans, sulpicien, professeur de théologie au séminaire de Nevers, chez les Augustins déchaussés, à Fermo.

LÉROLLÉ (Charles de), de la maison de Sorbonne, âgé de cinquante ans, archidiacre et vicaire général de Tarbes, à Bologne, chez les Mineurs convent. de Lugo, diocèse d'Imola.

LESPINASSE (Jean), de Bourges, âgé de trente et un ans, professeur d'humanités à Lyon, au couvent des Mineurs observ. de Saint-François de Stroncone, diocèse de Narni.

LEUCTRE DE CANILLAC (Léon-Jean-Baptiste), de Carpentras, âgé de vingt-six ans, prêtre, à Saint-Grégoire.

LEUZE (Joseph-Firmin de), âgé de cinquante-huit ans, curé de Tavel, diocèse d'Avignon, chez les Mineurs observ. de Saint-Just, diocèse de Fermo.

LHOMME (Blaise-Anne), docteur de Sorbonne, chanoine d'Autun, à Pesaro. — Passé à Spoleto.

LOMBARD (Jacques-François), de la Garde-Adimar, âgé de vingt-huit ans, chanoine, vicaire, curé de Saint-Martin de Bollène dans le Comtat, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, chez les Mineurs réformés de Rieti.

LOUSMEAU DUPONT (Aimé), de Lyon, âgé de quarante-neuf ans, curé de Saint-Didier de Calaroue, diocèse de Lyon, à l'hôpital de Saint-Jean de la Piété de Foligno.

LOUSMEAU DUPONT (Jean-Jacques), de Saint-Cloud, diocèse d'Autun, âgé de quarante-cinq ans, curé de Saint-Sixte, diocèse d'Angoulême, à l'hospice de la Sainte-Trinité de Foligno.

LUSCAN..... (de), vicaire général du diocèse de Saint-Papoul.....

MADIER (Joseph), de Tournou en Vivarais, âgé de soixante-huit ans, confesseur de S. A. R. Madame Victoire de France, au palais des princesses de France.

MAGNIEN (Louis-Marie), de Châlon-sur-Saône, provincial capucin de la province de Lyon, de communauté à Autun, chez les Capucins à Frascati.

MALLET .... vicaire général de Glandèves et archidiacre de Grasse.

MARGAILLA (Jacques-Augustin), de Brignoles, âgé de vingt-six ans, prêtre, professeur de philosophie au grand séminaire d'Aix, à Saint-Vital de Ravenne.

MARIE (Jean-Louis-Ignace), de Pernes, âgé de trente-trois ans, professeur de théologie au séminaire de Sainte-Garde d'Avignon, au couvent des Serviteurs de Marie de Corneto. — Passé à Pesaro, au séminaire.

MARTEL (Jean), de Bédarieux, âgé de trente-huit ans, docteur dans l'université de Toulouse, curé de Margon, diocèse de Béziers, chez les Capucins de Fano.

MAURIN (Jean-Joseph), de Marseille, âgé de trente-huit ans, professeur du séminaire de Marseille, chez les PP. Servites d'Imola.

MAYET (Jean-Marie-Félix), de Lyon, âgé de quarante-cinq ans, curé de Rochetaille, diocèse de Lyon, à Montecitorio de la Mission. — Passé à Montefiascone, auprès de l'Eminence Maury.

MAURY (Louis-Bernard), de Montpellier, âgé de quarante-deux ans, de l'ordre de Cîteaux de la province de Gascogne, de communauté à Sainte-Marie de Bonnefont, chez les religieux de Cîteaux de Faënza.

MAURY....., frères du cardinal.

MÉRO (Jacques), de Cannes, âgé de cinquante-neuf ans, prieur et vicaire général du diocèse de Grasse, chez Barth. Giovanini, rue Barberini.

MEZANGAU (Jean-Baptiste-Ambroise), âgé de soixante-deux ans, chanoine, etc., au même lieu.

MEZANGAU (Joseph-Agricol), d'Avignon, âgé de soixante et onze ans, chanoine d'Avignon, au couvent des Minimes observ. de Tivoli. — Mort.

MESLINIER DE LACAN (Christophore), de Sarlat, âgé de cinquante-huit ans, chanoine de Montpensier, diocèse de Périgueux, à Saint-Calixte.

MICHEL (Antoine), chanoine et grand vicaire de Senez, chez les Dominicains de Bologne.

MILHE POTINGON (Claude-Joseph), de Pernes, près de Carpentras, âgé de quarante-cinq ans, supérieur du séminaire de Carpentras, à Farfa.

MINIAC (Gilles-Réné-Marie de), recteur doyen de Saint-Carné, diocèse de Dol, à Bagnorea chez les Conventuels.

MIOLLIZ (Fr.-Charl.-Melchior de), d'Aix, âgé de quarante ans, vicaire général du diocèse de Senez, près l'oratoire de Saint-Laurent in Lucina. — Placé à S. Honuphre.

MONTEUCLAS (.... de) chanoine de la cathédrale de Paris, à Ferrare.

MONTGRAND (André-César), chanoine et vicaire général de Fréjus, à Ferrare.

MOURAN (Joseph), professeur de théologie au séminaire de Cahors, à Montecitorio.

MOUSSE (Nicolas de la), vicaire général de Clermont, *molto raccomandato da Monsieur e da Madama Adelaide di Francia, ai Battestini.*

MURET (Louis-François), de Grasse, âgé de quarante-cinq ans, profes-

seur de morale à Grasse, au couvent des Capucins de Narni (chez les Augustins).

NICOLAS (JEAN-CHARLES), de Thorges, diocèse d'Embrun, âgé de trente-huit ans, professeur de théologie, mineur observ. de la province de Languedoc, de communauté de Berrieri, chez les Mineurs observ. de Cesène.

NICOLET (JEAN-BAPTISTE), de Grenoble, âgé de vingt-neuf ans, bénéficier de la collégiale Saint-André de Grenoble, chez Mgr de Bayonne.

NOIR (FRANÇOIS LE), chanoine et vicaire général d'Angers, à Bologne.

NOYEL DE PARANGE (DE), prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, du diocèse de Paris, à Bologne.

OLIVIER (IGNACE-HYACINTHE), de Carpentras, âgé de vingt-huit ans, chanoine de la cathédrale de Carpentras, piazza de Poli, passe à Saint-Bernard à Termini.

PAGÈS (MICHEL-THOMAS), de Nezignan, âgé de quarante ans, chanoine d'Agde, au couvent des Min. convent. de Monte-Lupone, diocèse de Loreto.

PASCHAL (JEAN-BAPTISTE-NOÉ), de Saint-Afrique, âgé de trente-huit ans, chanoine de Vabres, au couvent des PP. Min. observ., à la charge des PP. Philippins de Recanati.

PAULNIER (JACQUES-CLAUDE), d'Antigny, âgé de quarante-huit ans, vicaire général d'Autun, chez les Olivetains de Monte-Morcino de Pérouse.

PAYAN (ANTOINE-JÉRÔME), de Marseille, âgé de soixante-quinze ans, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille. — *Morto in Roma*, *all' ospedale S. Spirito*, *ai* 17 *gen.* 1798.

PELOUX (CLAUDE), de Thel, diocèse de Mâcon, âgé de vingt-huit ans, chapelain dans ledit diocèse, chez les PP. Capucins de Jési. — Mort en septembre 1795.

PERRIER (JOSEPH DU), âgé de quarante-six ans, chanoine d'Aix, vicaire général de Senez, chez un particulier à Bologne. — Passé à Bagnorea chez les Augustins.

PETIT RADEL (LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS), de Paris, âgé de trente et un ans, vicaire général de Cousserans, place della Chiesa Nuova.

PEY (JEAN), âgé de soixante-seize ans, chanoine honoraire, et PEY (LOUIS), âgé de vingt-huit ans, chanoine de Paris, au collége de Jésus, à Ferrare.

PINA (DOMINIQUE DE), de Grenoble, âgé de quarante et un ans, vicaire général du Puy en Velay, place de Jésus, palais Petroni.

PONS (ÉTIENNE), âgé de cinquante-deux ans, vicaire général du diocèse d'Embrun, à Ferrare; passé à Ancône, puis à Sinigaglia, chez les Min. réf.

PORCELETS (JEAN-ARMAND DE), chanoine d'Arles et vicaire général de Toulon, à Pérouse.

POSTEL (BRICE-LOUIS), de Pont-Farcy en Normandie, âgé de quarante et un ans, prêtre de la congrégation des Eudistes, à Saint-Grégoire. — Passé à Montecain, à Allano.

POULLE (BENOIT-JEAN-ANDRÉ), d'Avignon, âgé de soixante-deux ans,



vice-gérant pour le Saint-Siége à Avignon, vicaire général du diocèse d'Avignon, chez Aubry, place Barberini.

PRAIZE (DE TERRE-NOIRE) (FRANÇOIS-JOSEPH), de Saint-Étienne en Forez, âgé de trente-trois ans, prêtre du diocèse de Lyon, rue Grégorienne, chez le valet de chambre de M[gr] Erskine.

QUINOU (PIERRE), prêtre du diocèse de Lyon, venu de Sienne, et professeur de mathématiques et de physique dans l'université de Lyon.

RABBE (LOUIS), de Riez en Provence, âgé de soixante-dix ans, prêtre, supérieur de l'Oratoire de Jésus de la province de Provence, de communauté à Marseille, à Sainte-Crux de Cesène.

RAL (MICHEL DE), âgé de trente et un ans, chanoine de Clermont, à Bordeno.

RAQUIN (JEAN-BAPTISTE-MELCHIOR), de Moulins, âgé de trente-deux ans, chanoine de Verneuil, diocèse de Clermont, chez M[gr] l'évêque de Moulins.

RAVEL (ÉTIENNE DE), d'Aix, âgé de quarante-neuf ans, vicaire général d'Embrun, conseiller clerc au parlement de Dauphiné, chez le chanoine Gualdi.

RAXIS (FRANÇOIS DE), clerc tonsuré du diocèse de Carpentras, à Saint-Augustin. — Passé à Velletri.

REBOUL (JEAN-LOUIS DE), du bourg Saint-Andéol, âgé de 28 ans, vicaire, curé du même lieu, diocèse de Viviers, au couvent de Saint-Nicolas de Tolentino, passé à Rome.

REBOUL (LOUIS), âgé de trente-huit ans, curé de Clermont en Argone, diocèse de Verdun, à Montefiascone au séminaire.

RENAND (JOSEPH), de Maillecour, du diocèse de Besançon, âgé de vingt-huit ans, prêtre de la Mission, professeur de philosophie à Paris, à Ferrare.

REY (PIERRE DE), de Saint-Gery en Languedoc, âgé de cinquante-neuf ans, chanoine et grand vicaire de Montpellier, abbé commandateur de Franqueveau et conseiller clerc au parlement de Toulouse, dans une maison *de' Crociferi,* près Sainte-Marie de Trevi. — Mort en 1799.

REYNAUD (JACQUES), de Draguignan, âgé de trente-huit ans, prêtre, professeur de théologie au séminaire de Nîmes, au monastère de Saint-Vital de Ravenne.

REYNE (JACQUES), de Salon, âgé de quarante et un ans, prêtre chapelain de l'ordre de Malte, chez les PP. Prêcheurs de Cagli, passé à Imola chez les PP. de Sainte-Marie.

REYS PAILLADE (LOUIS-ÉTIENNE), de Béziers, âge de trente-quatre ans, docteur dans l'université de Toulouse, chapelain de l'église du suffrage de Vendres, diocèse de Béziers, chez les PP. Augustins de Fano.

RICARD (JOSEPH), de Marseille, professeur au séminaire du Sacré-Cœur, chez M. Donnadieu.

RICHERY (CHARLES-ALEXANDRE DE), d'Allans en Provence, âgée de trente-quatre ans, prêtre chanoine d'Aix, vicaire général de Senez à

Sainte-Françoise-Romaine, près la comtesse de Sade, à Ripetta, casa Fagnani.

RICHIER (Jean-Pierre), d'Orange, âgé de soixante-trois ans, chanoine de la cathédrale d'Orange, au couvent des Carmes de Cellere, diocèse d'Acquapendente.

RIVIÈRE (Jean-Louis de), vicaire général à Carcassonne, à Montefiascone.

ROBERT DE RAZEBOURG (Jean-Antoine), chanoine de Chartres et vicaire général de Lombez.

ROBINOT (Louis), de Cèze, âgé de trente-six ans, professeur dans le collége de Nevers, au couvent de Saint-Bonaventure des Observ. Hyspelli, diocèse de Foligno.

ROBINS (Joseph-Antoine de), de Carpentras, âgé de quarante-sept ans, chanoine de la métropole d'Avignon, chez les Philippins de Gradoti de Montefiascone.

ROCHE (Claude de la), de la Clait, âgé de trente-neuf ans, curé de Saint-Gervais, diocèse de Chalon-sur-Saône, au couvent des Min. convent. de Viterbe.

ROCHE (Joseph de), de Chalon en Bourgogne, âgé de quarante-quatre ans, curé de Saint-Clément, diocèse de Mâcon, chez les Min. réf. de Trevi. — Mort le 19 août 1795.

ROCHE D'ELPY (Louis-Guillaume de la), de la Guyenne, âgé de quarante ans, vicaire général de Grenoble, rue des Carrosses.

ROCHEFORT DE BAUSSET (Pierre Ferdinand de), neveu de Mgr l'évêque de Fréjus, à Ferrare. — Passé chez les Camaldules de Forli.

ROGER (Joseph), de Mazan, âgé de cinquante-deux ans, doctrinaire, procureur général de la congrégation, à *Santa Maria in Monticelli.*

RONEY (Jacques-Joseph), d'Arles, âgé de vingt-cinq ans, sous-diacre et lecteur de philosophie au collége ecclésiastique d'Arles, au couvent de Saint-François de Cagli.

ROUE (Jean-François de la), curé de Saint-Côme de Paris, âgé de soixante-sept ans, docteur de Sorbonne, vicaire général d'Angers, doyen des curés de Paris, à Montefiascone, chez les Augustins.

ROUSSEAU....., confesseur de S. A. R. Madame Adélaïde de France.

ROUSSEL DE SAINT-SERNIN (Louis-Antoine de), administrateur du diocèse de Cahors.

ROUX (Jean-Baptiste), de Saint-Sauveur en Dauphiné, âgé de cinquante-quatre ans, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, grand vicaire du diocèse d'Avignon, à l'hospice de Saint-Basile.

ROY (Claude-Roman le), de Saint-Claude, âgé de trente-trois ans, professeur à l'Ile-Barbe, diocèse de Lyon, chez les Min. convent. de Monte-Nuovo, diocèse de Sinigaglia.

ROYER (Benoit), de Grenoble, âgé de trente-quatre ans, supérieur du séminaire de Grenoble, chez les Min. convent. de Saint-François de Rimini.

ROZAN (CLAUDE DE), âgé de cinquante-cinq ans, vicaire général de Luçon, à Ravenne.

RUALLEM (....DE), chef du conseil de LL. AA. RR. Mesdames de France, et grand vicaire d'Évreux.

SAINT-AFFRIQUE DE SUC (PIERRE, CHARLES et PAUL-JOSEPH DE), chanoines de Lavaur, âgés de quarante, quarante-deux et vingt-neuf ans, à Bologne, au couvent San-Angelo Magno, diocèse d'Ascoli.

SAINT-MARC (ANTOINE), de Grasse en Provence, âgé de quarante-trois ans, vicaire de Saint-Césaire, diocèse de Grasse, chez Mgr l'évêque de Gubbio.

SAINT-PASTOU (JEAN-LOUIS), clerc tonsuré, baron de Marsellan-Debat, diocèse d'Auch, à Monte-Cavo, diocèse de Frascati; passé à Terracina, chez les Capucins d'Albano.

SAINT-PASTOU (JOSEPH-FRANÇOIS), clerc tonsuré du diocèse d'Auch, à Sermoneta, chez les Min. convent.

SAULNIER (JACQUES-CLAUDE), d'Antigny, âgé de quarante-huit ans, vicaire général d'Autun, chez les Olivetains de Monte-Morcino de Pérouse.

SAURIN (ANDRÉ), de Seillanas, âgé de trente-quatre ans, directeur et lecteur de théologie dogmatique au séminaire de Fréjus, au couvent du tiers ordre de Forlimpopoli.

SAURIN (JOSEPH), de Marseille, âgé de soixante ans, prêtre, ex-jésuite, pensionnaire dans la maison des Eudistes à Paris, strada Condotti.

SEGUIN (LOUIS-MARIE), de Carpentras, âgé de trente-quatre ans, vicaire de Périre, diocèse de Carpentras, strada Frattina, chez M. Paoli.

SEGUIN DE VEIVRE (CLAUDE-LOUIS), de Besançon, âgé de cinquante-quatre ans, docteur de Sorbonne, curé d'Apremons, diocèse de Besançon, à la Trinité-du-Mont.

SEPTIER DE RIGNY (JEAN), de Nevers, âgé de trente-neuf ans, curé de Montvoison, diocèse de Nevers, chez les Mineurs observ. de Morrovalle, diocèse de Fermo.

SERRE (ANTOINE DU), prêtre, ex-jésuite du diocèse d'Avignon, chez Mgr de Bayonne.

SERRE (JEAN DE LA), âgé de trente-deux ans, prévôt et vicaire général de la cathédrale de Toulon, à Ferrare. — Passé à Ancône, chez les chanoines de Latran.

SERVIN ...., vicaire général d'Uzès, à Viterbe.

SGIOLI (CHARLES), âgé de cinquante-six ans, chanoine de la cathédrale de Dijon, à l'hospice de Saint-Barthélemy de Ferrare, où il est mort.

SIBOUR (JEAN-LOUIS), chanoine, vicaire général de Carpentras, à Bologne.

SICARD (PIERRE), de Valloris, âgé de quarante ans, chanoine, curé de Saint-Paul, diocèse de Vence, au monastère de Saint-Silvestre de Camerino.

SIMON (JACQUES-FRANÇOIS), âgé de cinquante-cinq ans, chanoine de Digne, chez les PP. Augustins de Rimini.

SIMON (Jean), de Digne, âgé de soixante-neuf ans, chanoine et vicaire général.

SINETY (Alphonse-Marie-Toussaint), né dans le diocèse de Marseille, vicaire général de Metz et de Marseille.

SOLLIER (Henri-Anne), de Cerette, âgé de trente et un ans, professeur de philosophie au collége d'Apt, au couvent de Saint-Sylvestre d'Osimo.

TAILLANDIER (Pierre le), de Tours, âgé de trente et un ans, chanoine de Saint-Martin de Tours, à Saint-Jérôme de la Charité.

TARDIEU (Jean-Baptiste-Barthélemy), âgé de trente-six ans, vicaire de la Magdeleine d'Aix, à Pérouse, au collége des Barnabites, aux frais de M. le comte Alexandre Baglioni Oddi.

TAVERNIER (Pierre-Génès), d'Antibes, âgé de quarante-quatre ans, directeur des religieuses du Saint-Sacrement de Dolenne, chez Benoît Bartolucci.

TAVERNOL (Pierre de), âgé de vingt-neuf ans, prêtre du diocèse de Viviers, à Argenta, diocèse de Ravenne. — Passé à Classes.

TEMPS (Jean-François-Hugues du), âgé de cinquante ans, chanoine, archidiacre de Bordeaux, vicaire général de Cambrai, venu de Venise.

TORRADEAU ...., vicaire général de Saint-Flour, à Fossombronne.

TOURNEFORT (Ferdinand), de Villes, âgé de vingt-quatre ans, prêtre de Vaison, au couvent des Dominicains de Tivoli. — Passé à Rome.

TURCAN (Claude), d'Apt, âgé de trente-trois ans, vicaire de la cathédrale d'Apt, chez Mgr Caleppi.

VAN ELST (François), curé de Neerhespen, diocèse de Malines, à Saint-Norbert.

VAUCHELES (Pierre-Laurent de), du diocèse d'Amiens, venu de Florence.

VAUTHIER ...., chanoine de la Collégiale de Saint-Géry de Valenciennes, à Urbino.

VELLAIRE (Jacques), de la paroisse de Saint-Pierre, professeur au collége de Billom, diocèse de Clermont, âgé de trente et un ans, chez les Minimes de Marta, diocèse de Montefiascone.

VENDOME ou VENDOMOIS (Claude-Jean de), âgé de cinquante-sept ans, chanoine dans la cathédrale d'Alais, à l'hospice des PP. de Saint-Barthélemy de Ferrare.

VEROT (Henri-Gabriel de), de Nîmes, âgé de vingt-neuf ans, curé de Saint-Césaire, diocèse de Nîmes, au collége des doctrinaires d'Orvieto.

VIDAL (François), d'Aleth, âgé de vingt-sept ans, professeur des humanités au collége d'Aleth, chez les PP. Servites de Viterbe.

VIDAL (Jean-François-Régis), professeur au collége d'Alais, au séminaire de Satri.

VIDAL (Pierre de), de Montusclat, âgé de cinquante-quatre ans, curé de Saint-Didier, diocèse de Lyon, chez les PP. Augustins de Santo Angelo in Pontano, diocèse de Fermo.

VIDAU (Pierre-Constant), de Bastia en Corse, âgé de trente-trois ans,

chanoine, vicaire général de Mariana, au séminaire d'Osimo, en qualité de vice-recteur. — Passé à Terni, et puis à Todi.

VIEL (Claude-Jacques), d'Uzès, âgé de trente-six ans, curé de Deaux et secrétaire de l'évêque d'Uzès, chez les Augustins de Viterbe, etc.

VIEY (François), de Teuley, âgé de trente-six ans, prêtre missionnaire de la maison de Beaupré, diocèse de Besançon, à Saint-Onuphre.

VIGNE (Guillaume de la), curé de Grandouet, diocèse de Bayeux, à Bologne.

VILLARS (Pierre-Joseph-Charles), de l'Isle dans le Comtat, âgé de vingt-sept ans, chanoine de la Collégiale de l'Isle, diocèse de Cavaillon, chez les Somasques de Velletri.

VILLEBRUN (Jean), de Lieuran, âgé de trente-trois ans, docteur à l'Université de Toulouse, curé de Bassan, diocèse de Béziers, chez les Augustins de Fano.

VILLENEUVE (Jean-François de), de Denbez, âgé de trente-trois ans, curé de la paroisse de Musivis, diocèse d'Alby, chez les Doctrinaires de Ronciglione.

VINCENOT (Didier), de Grandchamp, âgé de trente-huit ans, précepteur chez M. le comte de Chatellux, prêtre du diocèse de Paris, au palais de Mesdames.

VINCENTEL MALASPINA (Giovanni-Dominico), sacerdote di Balagna in Corsica, della diocesi Mariana (per affari ecclesiastici.)

VOYON (Jean-Marie de), de Limoges, âgé de quarante-huit ans, vicaire général de Limoges, au couvent des Capucins d'Albano. — Passé à Rome.

WARIN DE LA ROSIÈRE (François-Haver), de Versailles, âgé de vingt-quatre ans, à Ferrare, chez les Min. convent.

CDLXXVII *bis*.

NOM DES PRINCIPALES RELIGIEUSES FRANÇAISES ÉMIGRÉES.

AUBERT (Sœur Marie-Angélique), de Marseille, professe de l'ordre de Saint-Bernard dans le monastère de Cuers près Toulon, à présent à Ascoli.

BÉRENGER (Marie-Anne-Aimée), de Lagne, diocèse de Vence, âgée de vingt-sept ans, sœur professe du monastère de la Visitation de Grasse, au même couvent dans Rome.

BROS (Marie-Angélique de), religieuse clariste du tiers ordre, de communauté de Lyon, à Ferrare.

BERTIER (Antoinette-Archange), âgée de trente-deux ans, du même ordre et lieu, à présent à Ravenne.

BERTIER (sœur Marie-Thérèse), âgée de quarante ans, religieuse

professe de la congrégation de Notre-Dame des Chanoinesses-Régulières-de-Saint-Augustin de la ville de Pont-de-Beauvoisin en Dauphiné.

BIAMONTI (MARIE-JOSEPH), de Nice, âgée de trente-six ans, religieuse de l'ordre de Cîteaux, dans le monastère de Nice; à Rome, dans celui des Sept-Douleurs.

BRASSE DE LA BARGE (ANGÉLIQUE DE), de l'ordre de Saint-François dit de Sainte-Élisabeth de Lyon, à Imola.

CAPELLIS (THÉRÈSE-DE-JÉSUS DE), d'Avignon, âgée de quarante-six ans, supérieure des Carmélites de Carpentras, à Saint-Joseph, à Capo-le-Case, à Rome.

DEUCHAMP (MARIE-ANNE-AIMÉE), de Paris, âgée de soixante et un ans, professe du second monastère de la Visitation de Marseille, au couvent de la Visitation, à Rome.

LAUTIER (ANGÉLIQUE), de Venise, âgée de soixante-quatre ans, abbesse dans le monastère des Capucines de Marseille, à Rome dans celui *della SS. Concezione a Monti.*

LESCHAUX (MARCIANILLE DE), âgée de trente-deux ans, religieuse professe dans le monastère des Carmélites de Besançon, à présent à Ravenne.

MONS DE SAINTE-CÉCILE (DE), d'Aix en Provence, âgée de soixante-quatre ans, religieuse dans le monastère des Ursulines-de-Salons, au même couvent dans Rome.

NICOLAS (MARIE DE JÉSUS), de Marseille, âgée de quarante-deux ans, religieuse de la congrégation du Très-Saint-Sacrement dans le monastère de Marseille, à Rome; dans celui de Sainte-Marie Magdeleine, à Monte Cavallo. — Morte en décembre 1796.

PÉRIER (SAINTE-ANNE), âgée de soixante-sept ans, supérieure des Ursulines de Lyon, chez les Dominicaines d'Imola.

ROUVIER (URSULE DE SAINT-FRANÇOIS RÉGIS), de Marseille, âgée de cinquante-huit ans, supérieure dans le monastère des Ursulines de Marseille, à présent placée dans celui des Ursulines de Rome.

TOUR DU PIN (DE LA), Montauban, religieuses Bénédictines, à Rome.

A N. T. S. P. LE PAPE PIE VI.

TABLEAU DES DIOCÈSES DU CLERGÉ DE FRANCE,

AU NOMBRE DE CENT SEIZE,

RANGÉS SELON L'ORDRE DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES

AVEC LES NOMS DES LIEUX D'EXIL DES ÉVÊQUES EN 1796.

DIOCÈSES.	LIEUX D'EXIL.
	I.
PARIS	à Constance.
Chartres	à Hildesheim.
Meaux	à Fribourg, en Suisse.
Orléans	*Apostat.*
Blois	en Espagne.
	II.
LYON	à Lubeck.
Autun	*Apostat.*
Langres	à Vicence.
Mâcon	en France.
Châlon-sur-Saône	à Fribourg, en Suisse.
Dijon	à Londres.
	III.
ROUEN	à Munster.
Bayeux	à Jersey.
Avranches	à Londres.
Évreux	*Mort.*
Séez	à Munster.
Lisieux	à Brunswich.
Coutances	à Londres.
	IV.
SENS	*Apostat, mort.*
Troyes	à Londres L'ancien évêque de Troyes à Bordeaux.
Auxerre	à Halberstatt.
Nevers	à Turin.
	V.
REIMS	à Eisnach, Saxe ducale.
Soissons	*Mort.*
Châlons-sur-Marne	à Altona, en Allemagne.
Laon	à Brunswick.
Senlis	en France.
Beauvais	*Martyr.*
Amiens	à Paderborne.
Noyon	à Londres.
Boulogne	à Hildesheim, basse Saxe.

DIOCÈSES.	LIEUX D'EXIL.
	VI.
TOURS	*Mort.*
Le Mans	à Paderborne.
Angers	à Paris.
Rennes	à Bamberg, en Franconie.
Nantes	à Londres.
Quimper	*Mort.*
Vannes	à Constance, d. un village.
Saint-Pol-de-Léon	à Londres.
Tréguier	à Jersey.
Saint-Brieux	à Paris.
Saint-Malo	à Constance.
Dol	*Fusillé.*
	VII.
BOURGES	à Brunswick.
Clermont	à Fribourg, en Suisse.
Limoges	à Munster.
Le Puy	à St-Maurice, en Valais.
Tulles	*Mort.*
Saint-Flour	à Naples.
	VIII.
ALBY	à Rome.
Rhodez	à Londres.
Castres	en Portugal.
Cahors	*Mort.*
Vabres	en France; *on le dit mort.*
Mende	*Martyr.*
	IX.
BORDEAUX	à Londres.
Agen	à Soleure.
Angoulême	à Londres.
Saintes	*Martyr.*
Poitiers	à Fribourg, en Suisse.
Périgueux	à Londres.
Condom	*Mort.*
Sarlat	en France.
La Rochelle	en Espagne.
Luçon	à Ravenne.

DIOCÈSES.	LIEUX D'EXIL.
X.	
AUCH	en Espagne.
Acqs	en Espagne.
Lectoure	en France.
Comenges	à Londres.
Couserans	*Mort.*
Aire	à Paderborne.
Bazas	*Mort.*
Tarbes	à Lugo.
Oloron	*Mort.*
Lescar	à Londres.
Bayonne	*Mort.*
XI.	
NARBONNE	à Londres.
Béziers	à Bologne.
Agde	*Martyr.*
Nîmes	à Constance.
Carcassonne	à Rome.
Montpellier	à Londres.
Lodève	*Mort.*
Uzès	à Londres.
Saint-Pons	*Mort.*
Alet	*Mort.*
Alais	à Versailles.
XII.	
TOULOUSE	à Londres.
Montauban	*Mort.*
Mirepoix	*Mort.*
Lavour	à Bologne.
Rieux	en Portugal.
Lombez	à Venise.
Saint-Papoul	en France.
Pamiers	à Londres.
XIII.	
ARLES	*Martyr.*
Marseille	en France.
St-Paul Trois-Chât.	*Mort.*
Toulon	à Turin.
XIV.	
AIX	à Londres.
Apt	à Tolentino.
Riez	à Fribourg, en Suisse.
Fréjus	à Ferrare.
Gap	à Fribourg, en Suisse.
Sisteron	à Millingen.
XV.	
VIENNE	à Rome.
Grenoble	à Aoste.
Viviers	*Apostat.*
Valence	à St-Maurice, en Valais
Die	*Mort.*
XVI.	
EMBRUN	à Lausanne.
Digne	à Munster.
Grasse	à Bologne.
Vence	à Venise.
Glandèves	à Bologne.
Senez	à Rome.

NOTA I. Les diocèses d'Avignon, Carpentras, Cavaillon, Vaison, ont des extensions dans le royaume, qui font partie du clergé de France.

AVIGNON	*Mort.*
Carpentras	Administrateur de Pesaro.
Cavaillon	*Mort.*
Vaison	à Fermo.

NOTA II. Il y a encore dix-neuf diocèses qui ne sont point réputés du clergé de France, et qui font chacun séparément, ou bien conjointement avec les États de leur province, leur don gratuit.

CAMBRAI	à Venise.
BESANÇON	*Mort.*
Strasbourg	à Ethenheim (avec l'évêque de Dora, son suffragant.
Metz	à Paderborne (avec l'évêque d'Orope, son suffragant.
Toul	en France.
Verdun	*Mort.*
Arras	à Vérone.
Saint-Omer	à Rome.
Belley	*Mort.*
Orange	*Mort.*
Perpignan	à Rome.
Saint-Claude	en Suisse, d. un village.
Nancy	à Vienne.
Saint-Diez	en Bavière, p. de Munich.

LES CINQ ÉVÊCHÉS DE L'ILE DE CORSE.

AJACCIO	*Mort.*
Sagone	à Bastia.
Aleria	en Corse.
Mariana	en Corse.
Nebbio	en Corse

NOTA III. Tous ces diocèses n'ont aucune part au gouvernement temporel de France.

Total.................. 139 diocèses.

Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te. (Matth.)

Rédigé par l'abbé D'AURIBEAU.

CDLXXVII.

A S. EXC. Mgr PIERRE GRAVINA, ARCHEVÊQUE DE NICÉE, NONCE APOSTOLIQUE EN SUISSE.

De Charitate S. Sedis erga Gallos, vol. 42.

Fribourg, 2 avril 1795.

Monseigneur,

Je m'empresse de me conformer aux ordres de Votre Excellence en vous envoyant le tableau de situation du mois de mars et des mois précédents. Les infortunés français qui reçoivent des secours de cet établissement, tant prêtres que laïques, ont été bien touchés et bien reconnaissants de l'intérêt que vous avez la charité de prendre à leur douloureuse position; notre religion sainte peut seule, par les consolations qu'elle donne, animer assez le courage d'un grand nombre pour qu'ils soutiennent sans regret et sans murmure la position cruelle à laquelle ils sont réduits. Combien tous désireraient que Sa Sainteté daignât jeter sur le tableau de leur position un regard paternel! Ce regard précieux de notre Père commun les consolerait, et leur donnerait le courage de tout souffrir avec fermeté et résignation.

Vous verrez, Monseigneur, que nos besoins, et conséquemment nos dépenses, ont bien augmenté dans le mois de mars; mais aussi la Providence, qui veille sur nous d'une manière bien particulière, nous donne les moyens à mesure que les besoins augmentent. Je puis dire avec vérité à Votre Excellence que, depuis le commencement de l'établissement, il n'a jamais été de mois où il me soit resté à la fin autant que celui-ci; je n'ai jamais douté et j'ai toujours espéré que Dieu n'abandonnerait pas les confesseurs de la foi.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le comte DE MONTRICHARD,

Chanoine coadjuteur de Liége, vicaire général de Cambrai.

RECETTE ET DÉPENSE DE 1794

POUR L'ÉTABLISSEMENT GRATUIT DE LA COMMANDERIE DE FRIBOURG EN SUISSE.

MOIS.	ARGENT REÇU spécialement pour LES PRÊTRES.	ARGENT REÇU pour TOUS FRANÇAIS indistinctement qui sont dans le besoin.	DÉPENSES en NOURRITURE.	DÉPENSES en HABILLEMENTS.	DÉPENSES pour SECOURS DE DÉPARTS.	DÉPENSES pour SECOURS AUX MALADES.	ACHAT de MOBILIER.	SECOURS AUX ÉMIGRÉS et AUX RELIGIEUSES en nourriture ou pour départ ou maladie.	TOTAL de LA RECETTE de CHAQUE MOIS.	TOTAL de LA DÉPENSE de CHAQUE MOIS.	NOMBRE DES REPAS ou des PORTIONS distribuées.
	liv. s. c.	liv. s. c.	liv. s. c.	liv. s. c.	liv. s. c.	liv. s. c.	liv. s. c.	liv. s. c.	liv. s. c.	liv. s. c.	
Janvier	168 ″ ″	49 ″ ″	191 ″ 3	″ ″ ″	″ ″ ″	″ ″ ″	34 ″ 3	″ ″ ″	217 ″ ″	225 ″ 6	528
Février	264 ″ ″	542 10 2	407 ″ 2	″ ″ ″	″ ″ ″	7 ″ 4	33 15 2	″ ″ ″	806 10 2	448 ″ 1	1,513
Mars	84 ″ 2	630 ″ 2	641 ″ 1	18 15 4	120 ″ ″	3 ″ ″	15 10 ″	331 10 2	714 ″ 4	1,130 15 2	1,921
Avril	840 ″ ″	905 5 3	694 15 1	18 10 ″	144 ″ ″	15 ″ 4	8 ″ ″	294 10 ″	1,745 5 3	1,174 15 5	2,018
Mai	954 ″ ″	364 10 2	1,061 ″ 1	67 ″ ″	30 ″ ″	76 15 ″	48 5 4	380 ″ ″	1,318 10 2	1,663 ″ 5	2,317
Juin	600 ″ ″	802 10 2	991 5 5	168 5 6	18 ″ ″	41 10 3	25 10 6	390 ″ ″	1,402 10 2	1,635 ″ 6	2,529
Juillet	816 ″ ″	1,552 ″ 4	1,142 5 3	181 10 ″	99 ″ ″	93 15 1	17 15 4	434 ″ ″	2,368 ″ 4	1,968 ″ 1	2,796
Août	1,007 5 1	1,383 ″ ″	1,379 10 ″	242 15 6	72 ″ ″	58 ″ 4	29 15 2	789 15 ″	2,390 5 1	2,572 5 2	3,191
Septembre	762 15 1	1,140 ″ 2	1,345 ″ 4	80 5 ″	106 10 ″	33 15 1	13 15 3	594 10 ″	2,902 15 2	2,173 10 1	3,281
Octobre	1,500 10 ″	612 ″ ″	1,316 5 1	19 10 ″	″ ″ ″	76 15 5	8 5 5	495 ″ ″	2,112 10 ″	1,916 ″ 4	2,799
Novembre	1,172 ″ 4	1,001 5 3	1,112 15 1	132 5 6	39 ″ ″	105 5 5	13 5 4	584 10 ″	2,173 10 ″	1,987 10 2	3,180
Décembre	988 5 4	1,558 ″ 3	1,410 10 ″	262 ″ ″	30 ″ ″	117 5 4	27 10 1	444 ″ ″	2,546 10 ″	2,291 5 5	2,988
TOTAUX	10,538 15 5	9,150 ″ 5	11,093 15 3	1,191 10 1	658 10 ″	628 10 0	275 15 6	4,737 15 2	19,696 ″ ″	19,186 5 5	29,061

RECETTE ET DÉPENSE DE 1795.

	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	
Janvier.....	1,318	″	3	1,382	10	2	1,374	5	6	140	″	6	″	″	″	399	15	5	10	15	″	650	10	4	2,700	10	5	2,576	″	″	3,064
Février.....	1,134	10	″	1,502	15	6	1,579	″	2	144	10	″	57	″	″	60	″	1	16	15	″	568	″	″	2,637	5	6	2,425	5	3	2,767
Mars.........	674	5	1	2,315	5	3	1,840	5	3	143	10	6	207	10	″	85	10	5	14	5	6	457	10	″	2,989	10	4	2,749	″	6	3,351
Avril........	974	15	2	2,439	15	3	1,772	15	1	371	″	6	331	15	2	176	15	4	18	15	3	769	5	4	3,414	10	5	2,440	15	6	3,171
Mai..........	2,538	10	4	1,393	10	2	1,742	5	5	332	10	4	807	15	2	217	15	6	105	10	″	958	″	3	3,932	″	6	4,164	5	6	3,412
Juin.........	591	5	6	4,107	10	2	1,777	10	″	156	″	2	540	5	″	169	10	5	6	15	5	973	″	″	4,609	″	1	3,623	10	3	3,376
Juillet......	3,047	10	4	163	″	″	1,995	5	5	402	15	2	878	10	″	361	″	″	7	5	″	1,806	10	″	3,209	10	4	5,391	10	″	3,035
Août.........	2,229	″	″	1,428	″	″	1,927	15	6	59	5	4	637	″	4	146	″	2	11	15	2	1,357	5	″				4,139	10	4	3,030
Septembre...	1,396	10	″	721	5	2	1,656	″	″	31	10	″	149	″	″	182	5	2	35	5	″	908	″	2	2,117	15	2	2,962	″	4	3,129
Octobre.....	1,764	″	″	1,672	10	5	1,998	15	6	″	″	″	″	″	″	178	5		16	5	5	1,092	15	″	3,436	10	5	3,286	10	3	3,297
Novembre...	1,729	15	″	885	″	4	1,612	10	3	″	″	″	″	″	″	124	5	2	46	5	3	1,206	″	5	3,614	15	4	2,989	5	6	3,084
Décembre...	1,788	″	″	384	″	″	1,522	″	1	″	″	″	″	″	″	118	15	4	27	5	2	1,122	5	″	2,172	″	″	2,790	10	″	3,173
TOTAUX....	19,186	10	6	18,395	″	1	20,739	10	3	1,782	″	2	3,609	″	1	2,221	″	5	317	10	5	11,869	10	4	37,581	15	″	40,539	5	6	37,889

RECETTE ET DÉPENSE DE 1796.

	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	
Janvier.....	1,716	″	″	1,116	10	4	1,691	5	2	″	″	″	″	″	″	149	15	1	20	″	3	1,607	10	″	2,834	10	4	3,513	10	6	3,143
Février.....	1,590	″	″	981	10	″	1,441	5	2	″	″	″	″	″	″	157	10	2	22	15	″	1,054	10	″	2,571	10	″	2,676	″	4	2,955
Mars.......	1,786	″	″	2,521	″	2	1,725	15	″	″	″	″	″	″	″	184	5	″	14	5	1	1,253	5	1	4,307	″	2	3,177	10	2	3,144
TOTAUX GÉN..	34,817	10	1	32,173	5	5	37,291	15	3	2,973	10	3	4,207	15	″	3,386	10	2	650	15	1	20,522	15	″	66,990	15	6	69,093	5	2	76,192

	liv.	s.	c.
Ainsi, la recette générale est de soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix livres quinze sols six crutches, ci....	66,990	15	6
La dépense générale est de soixante-neuf mille quatre-vingt-treize livres cinq sols deux crutches, ci............	69,093	5	2
Donc la dépense excède la recette de deux mille cent deux livres cinq sols trois crutches, ci.....................	2,102	5	3

RECETTE GÉNÉRALE DE 1794

POUR

L'ÉTABLISSEMENT GRATUIT DE LA COMMANDERIE DE FRIBOURG EN SUISSE.

MOIS.	ARGENT REÇU de messieurs LES FRIBOURGEOIS.			ARGENT REÇU DES FRANÇAIS habitant la ville ou le CANTON DE FRIBOURG.			ARGENT REÇU de la caisse de nosseigneurs LES ÉVÊQUES.			ARGENT REÇU des PAYS ÉTRANGERS.			ARGENT REÇU de l'intérieur DE LA FRANCE.		
	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.
Janvier	101	15	″	67	5	″	48	″	″	″	″	″	″	″	″
Février	205	″	2	361	10	″	240	″	″	″	″	″	″	″	″
Mars	87	″	4	267	″	″	″	″	″	360	″	″	″	″	″
Avril	432	″	″	639	5	3	438	10	″	235	10	″	″	″	″
Mai	130	10	2	600	″	″	360	″	″	168	″	″	″	″	″
Juin	498	10	2	66	″	″	120	″	″	720	″	″	″	″	″
Juillet	778	15	4	62	5	″	450	″	″	1,029	″	″	48	″	″
Août	471	″	″	719	5	1	600	″	″	600	″	″	″	″	″
Septembre	606	″	″	129	5	1	300	″	″	867	10	2	″	″	″
Octobre	348	″	″	96	10	.	1,200	″	″	132	″	″	336	″	″
Novembre	357	10	6	306	15	1	240	″	″	416	″	″	853	″	″
Décembre	150	15	3	269	″	4	300	″	″	1,299	″	″	527	10	″
TOTAUX	4,105	10	2	3,644	5	3	4,296	10	″	5,827	″	2	1,764	10	″

RECETTE GÉNÉRALE DE 1795.

MOIS.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.
Janvier	172	″	2	128	10	3	504	″	″	1,206	″	″	690	″	″
Février	71	5	5	438	10	1	282	″	″	1,155	″	″	690	10	″
Mars	46	″	″	149	15	″	240	″	″	2,153	10	3	398	5	1
Avril	46	5	5	147	15	″	745	″	″	2,316	″	″	159	10	″
Mai	132	10	2	134	″	″	1,080	″	″	2,181	″	4	403	10	″
Juin	62	10	″	760	10	1	300	″	″	3,360	″	″	216	″	″
Juillet	12	″	″	57	″	″	900	″	″	132	″	″	2,108	10	4
Août	220	″	″	462	10	″	2,100	″	″	696	″	″	178	10	″
Septembre	36	″	″	93	15	2	1,100	″	″	600	″	″	288	″	″
Octobre	300	″	″	204	″	″	1,150	″	″	1,662	10	5	″	″	″
Novembre	48	″	″	603	15	4	1,165	″	″	750	″	″	48	″	″
Décembre	60	″	″	168	″	″	1,560	″	″	240	″	″	144	″	″
TOTAUX	1,276	″	″	3,408	5	4	11,126	″	″	16,452	5	5	5,324	15	5

RECETTE GÉNÉRALE DE 1796.

MOIS.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c.	liv.	s.	c
Janvier	105	″	4	240	″	″	1,549	″	″	746	10	″	192	″	″
Février	63	10	″	84	″	″	2,400	″	″	24	″	″	″	″	″
Mars	27	10	2	454	″	″	2,100	″	″	1,725	″	″	″	″	″
TOTAUX GÉN.	5,631	15	1	7,830	15	″	21,471	10	″	24,775	″	″	7,280	5	5

OBSERVATIONS.

1° On a reçu de MM. les Fribourgeois une quantité considérable de bois, de légumes et d'habillements qui ne sont point estimés ici en argent.

2° On a reçu d'un Français habitant la campagne trois voitures de légumes, et d'autres Français beaucoup d'habillements, qui ne sont pas non plus estimés ici en argent.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

I

CORRESPONDANCE DES ÉVÊQUES ÉMIGRÉS.

II

CORRESPONDANCE DES ECCLÉSIASTIQUES ET DES SÉCULIERS FRANÇAIS ÉMIGRÉS.

III

DOCUMENTS RELATIFS A L'ŒUVRE PIEUSE DE L'HOSPITALITÉ ACCORDÉE AU CLERGÉ FRANÇAIS ÉMIGRÉ PAR LE SOUVERAIN PONTIFE PIE VI.



FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.



89097235089
B89097235089A
DATE DUE
JUL 30 1979
WIMQT 2179
DEMCO 38-297
Digitized by Google

